



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis



Rapport de présentation



SOMMAIRE

Introduction.....	5
Diagnostic thématique.....	9
<input type="checkbox"/> Etat initial de l'environnement.....	9
▪ <i>Atouts et contraintes environnementales</i>	
1. <i>Caractéristiques physiques</i>	
2. <i>L'eau</i>	
3. <i>Le milieu naturel</i>	
4. <i>Le patrimoine</i>	
5. <i>L'air</i>	
6. <i>Le bruit</i>	
7. <i>Les déchets</i>	
8. <i>Les ressources</i>	
9. <i>Les risques</i>	
10. <i>Synthèse</i>	
▪ <i>Identité paysagère</i>	
11. <i>Une première définition du paysage</i>	
12. <i>Constitution et identité paysagère</i>	
13. <i>Principaux enjeux et menaces liés à l'évolution de la consommation de l'espace</i>	
14. <i>Synthèse et enjeux</i>	
<input type="checkbox"/> Présentation du Territoire.....	83
1. <i>Une agglomération qui constitue un des pivots du développement du territoire picard et de la troisième couronne nord francilienne</i>	
2. <i>Une agglomération qui inscrit son développement au sein du territoire élargi</i>	
3. <i>Des relations territoriales de plus en plus fortes mais aboutissant à la mise en place de déséquilibres fonctionnels et spatiaux majeurs</i>	
<input type="checkbox"/> Economie et Emploi.....	93
1. <i>La tertiarisation de l'économie d'une agglomération encore fortement marquée par son profil industriel et sa filière agricole</i>	
2. <i>Les leviers de développement économique</i>	
3. <i>Synthèse</i>	

<input type="checkbox"/> Population et Habitat.....	137
1. <i>Un territoire en marge des dynamiques de développement démographique</i>	
2. <i>Une offre de logements insuffisante en nombre et en diversité</i>	
3. <i>Les demandes en habitat : impacts démographiques et populations spécifiques</i>	
4. <i>Les dynamiques à l'œuvre</i>	
5. <i>Synthèse</i>	
<input type="checkbox"/> Accessibilité et Mobilité.....	161
1. <i>La desserte actuelle du territoire et les projets d'infrastructure</i>	
2. <i>Les déplacements domicile – travail : la polarisation de la ville-centre</i>	
3. <i>Un transport de marchandise limité</i>	
4. <i>Les transports collectifs</i>	
5. <i>Les modes doux</i>	
6. <i>Les problématiques et enjeux de déplacements du territoire communautaire</i>	
7. <i>Synthèse</i>	
<input type="checkbox"/> Fonctionnement urbain et paysages.....	195
1. <i>Une position stratégique, un territoire « d'avant-poste » entre la couronne parisienne et Amiens</i>	
2. <i>Un développement urbain particulièrement important depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle</i>	
3. <i>Un tissu aggloméré au niveau de la ville-centre, une identité rurale prégnante sur le territoire</i>	
4. <i>Une répartition inégale des centralités urbaines, des communes plus ou moins bien desservies</i>	
5. <i>Etat des lieux règlementaire, potentialités foncières et projets</i>	
6. <i>Synthèse</i>	
7. <i>Questionnements</i>	

Explications des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le Document d'Orientations Générales.....	227
---	------------

Analyse des incidences du projet et présentation des mesures compensatoires.....	249
---	------------

Résumé non technique.....	273
----------------------------------	------------

INTRODUCTION GENERALE

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) est une collectivité jeune qui a été créée le 1^{er} janvier 2004. Elle couvre un territoire de 31 communes d'environ 80 000 habitants. Le 14 décembre 2004, la CAB s'est lancée dans une démarche d'élaborations conjointes d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du périmètre communautaire.

1. QUEL EST LE CONTENU DU SCOT ?

Conformément à l'article L.121-1 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010, les schémas de cohérence territoriale :

- **Exposent le diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.
- **Présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu**, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.
- Fixent, pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, **les orientations générales** de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Ils apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.

A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

Ils déterminent les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation.

Ils peuvent définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Ils précisent les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Ils peuvent, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements. Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics. Ils doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux. Ils doivent également être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du Code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale tient compte de la charte de développement du pays.

Les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, la délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 143-1, les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. Il en est de même pour les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du Code de commerce et des articles L. 212-7 et L. 212-8 du Code du cinéma et de l'image animée.

2. LE ROLE DU RAPPORT DE PRESENTATION ?

Conformément à l'article R. 122-2 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation :

1° *Expose le diagnostic*

2° *Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du Code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;*

3° *Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;*

4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

3. L'ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

Rappel : Ce SCoT est établi en application des dispositions du Code de l'urbanisme antérieures à la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement.

4.1. SCoT et documents hiérarchiquement supérieurs

L'articulation du SCoT avec les documents qui lui sont hiérarchiquement supérieur se décline soit dans un rapport de compatibilité, soit de prise en compte.

4.1.1. Rapport de Compatibilité

Le rapport de compatibilité suppose que les orientations et mesures retenues dans le SCoT ne contrarie pas ni les principes et orientations fondamentaux, ni la destination générale des sols définis dans le document avec lequel il doit être compatible.

Il ne doit pas comporter des dispositions explicitement interdites dans ces documents.

Et, si l'un de ces documents est approuvé après l'approbation du SCoT, celui-ci sera modifié de manière à intégrer les dispositions du document.

Le SCoT doit être compatibles avec les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme. Il doit fixer les orientations générales de l'organisation et de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés dans le respect des équilibres énoncés à ces articles.

Article L-110 du code de l'urbanisme :

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Article L. 121-1 du Code de l'urbanisme :

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Les dispositions des 1° à 3° sont applicables aux directives territoriales d'aménagement visées à l'article L. 111-1-1.

Le SCoT doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau et des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau. Le SDAGE du bassin Artois-Picardie a été adopté le 16 octobre 2009 et porte sur les années 2010 à 2015 incluses.

Il doit aussi compatible avec :

- Le ou les Schéma(s) d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), lorsque ces documents sont adoptés.
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) lorsqu'il existera.
- Le Plan climat-énergie territorial lorsqu'il sera approuvé (en cours d'élaboration).
- Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) :
 - Le PPRI « Thérain amont et Petit Thérain » prescrit par arrêté préfectoral le 1^{er} mars 2010, concernant les communes de Fouquénies, Herchies, Milly-sur-Thérain et Troissereux.
 - Le PPRI « Avelon » prescrit le 1^{er} mars 2010, concernant les communes de Aux Marais, Goincourt, Rainvillers, Saint-Germain-la-Poterie et Saint-Paul.
 - Le PPRI pour le bassin du « Thérain aval » approuvé le 13 octobre 2005, concernant les communes d'Allonne, Beauvais, Rochy-Condé, Therdonne et Warluis.

4.1.2. Rapport de prise en compte

La prise en compte suppose la prise de connaissance de ces documents et l'intégration de leur contenu dans la réflexion du SCoT dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur les choix retenus par le projet. Ces documents sont :

- ❑ Le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)**, qui fixe les orientations fondamentales à moyen terme, de développement durable du territoire régional et ses principes d'aménagement. Il veille à la cohérence des projets d'équipement avec la politique de l'État et des différentes collectivités territoriales. Le SRADDT Objectif Picardie 2030 a été adopté en novembre 2009 et prend le parti prit d'une « ouverture à 360° » (Cf. diagnostic).
- ❑ **La Charte du Pays du Grand Beauvaisis** : le Pays du Grand Beauvaisis, composé de 6 communautés de communes et une communauté d'agglomération, la CAB, s'est doté d'une charte de Pays comme cadre stratégique avec pour ambition de faire de cet espace « une terre de culture et d'entreprises, pôle d'excellence en génie et sécurité ainsi qu'en environnement et santé » (Cf. diagnostic).
- ❑ Du **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)**.

4.2. Les documents qui doivent être compatibles avec le SCoT

4.2.1. SCoT et documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme locaux, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans d'Occupation des Sols (POS) et cartes communales doivent être compatibles avec les orientations et prescriptions du SCoT de la Communauté d'Agglomération de Beauvais. SCoT et documents d'urbanisme locaux n'ont pas la même vocation.

Le SCoT définit les grands principes et orientations d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que les grands projets à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis. Exception faite des espaces naturels et urbains à protéger qu'il définit et pour lesquels il dispose de la faculté de les localiser, le SCoT n'a pas vocation à définir à la destination des sols à la parcelle, ni les règles précises qui encadrent leur occupation et utilisation. Le SCoT n'est ni une juxtaposition des documents d'urbanisme des 31 communes qui composent l'Agglomération de Beauvais, ni un « super PLU ».

Le SCoT « guide et encadrent » les documents d'urbanisme locaux. Ses objectifs et orientations doivent être intégrés dans les projets locaux. Les PLU, POS et cartes communales n'adopteront pas de dispositions qui seraient contradictoires avec ceux du SCoT, mais au contraire, contribueront à le mettre en œuvre.

Dès lors, les documents d'urbanisme locaux qui ne sont pas compatibles avec le SCoT devront être modifiés. Pour cela, leurs auteurs disposent d'un délai de trois ans à compter de l'approbation du SCoT. Ce délai est ramené à un an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programmes de logements prévus dans un secteur de la commune par le programme local de l'habitat et nécessitant une modification du plan.

4.2.2. SCoT et politiques sectorielles

Les documents de planification « sectoriels » fixent des objectifs et orientations dans une thématique, habitat, déplacements, commerce. Les orientations du SCoT s'imposent à ces documents.

Ainsi le Programme Local de l'Habitat, adoptée le 30 mars 2010 et élaboré en même temps que le SCoT, intègre les objectifs et les orientations qu'il fixe en matière d'habitat.

Le plan de déplacements urbain (PDU), prévu au SCoT veillera à mettre en œuvre les orientations du SCoT en matière de déplacements.

Le Schéma Départemental d'exploitation des Carrières doit être compatibles avec le SCoT.

4.2.3. SCoT et opérations d'aménagement ou foncières

Conformément au dernier alinéa de l'article L.122-1-15 du Code de l'urbanisme, le SCoT s'impose également à certaines opérations foncières et d'aménagement et autorisation. Il s'agit notamment :

- La délimitation des périmètres d'intervention pour la mise en œuvre d'une politique de protection et de mises en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains prévus à l'article L. 143-1 du Code de l'urbanisme ;
- Les autorisations d'exploitation commerciale en application de l'article L. 752-1 du Code de commerce ;
- L'autorisation prévue aux articles L. 212-7 et L. 212-8 du Code du cinéma et de l'image animée ;
- Les zones d'aménagement différé (ZAD) et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé, article R.122-5 du Code de l'urbanisme ;
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC), article R.122-5 du Code de l'urbanisme ;
- Les lotissements et des remembrements réalisés par des associations foncières urbaines, article R.122-5 du Code de l'urbanisme ;
- Les constructions soumises à autorisations, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface hors œuvre nette de plus de 5 000 mètres carrés, article R.122-5 du Code de l'urbanisme ;
- La constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de cinq hectares d'un seul tenant, article R.122-5 du Code de l'urbanisme.



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Etat Initial de l'Environnement

Table des matières

ATOUS ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES..... 13

1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES..... 13

1.1. CLIMATOLOGIE 13

1.1.1. PRECIPITATIONS.....	13
1.1.2. TEMPERATURES.....	13
1.1.3. ENSOLEILLEMENT.....	13
1.1.4. BROUILLARDS.....	13
1.1.5. NEIGE.....	13
1.1.6. ORAGES ET GRELES.....	13
1.1.7. VENTS.....	13

1.2. GEOMORPHOLOGIE ET GEOLOGIE..... 14

1.2.1. LE PAYS DE BRAY.....	14
1.2.2. LES PLATEAUX CRAYEUX.....	14
1.2.3. LE RECOUVREMENT DE L'ASSISE CRAYEUSE PAR LES FORMATIONS TERTIAIRES DU CLERMONTOIS.....	14

1.3. PEDOLOGIE 15

1.3.1. SOLS SUR FORMATIONS CALCAIRES.....	15
1.3.2. SOLS SUR FORMATIONS ARGILEUSES.....	15
1.3.3. SOLS SUR FORMATIONS SABLEUSES.....	15
1.3.4. SOLS SUR FORMATIONS TOURBEUSES.....	15
1.3.5. SOLS SUR FORMATIONS LIMONEUSES ET LIMONO-SABLEUSES.....	15
1.3.6. SOLS ET VEGETATION.....	16

1.4. EROSION 16

2. L'EAU..... 17

2.1. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE..... 17

2.1.1. LE PAYS DE BRAY.....	17
2.1.2. LA CRAIE DU VEXIN DU PAYS DE THELLES ET LA CRAIE PICARDE DU PLATEAU PICARD.....	17
2.1.3. L'EOCENE DU VALOIS DU PLATEAU LUTETIEN DANS LE CLERMONTOIS.....	17
2.1.4. FOND DE VALLEE (THERAIN).....	17
2.1.5. LA NAPPE DES SABLES ALBIENS NEOCOMIENS CAPTIVE.....	17

2.2. LES EAUX SUPERFICIELLES 19

2.2.1. CARACTERISTIQUES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	19
2.2.2. ANALYSE QUALITATIVE.....	20
2.2.3. ANALYSE QUANTITATIVE.....	22
2.2.4. USAGES LIES AUX EAUX DE SURFACE.....	23

2.3. DOCUMENTS DE GESTION DES EAUX 28

2.3.1. LE SDAGE.....	28
2.3.2. LE SAGE.....	30
2.3.3. CONTRAT TERRITORIAL.....	30

3. LE MILIEU NATUREL..... 31

3.1. L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE 31

3.2. SITES INVENTORIES OU PROTEGES 31

3.2.1. ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE).....	31
3.2.2. NATURA 2000.....	31

3.3. LES AUTRES SITES..... 34

3.3.1. ETANGS, PLANS D'EAU ET MARES PERMANENTS.....	34
3.3.2. LES BOISEMENTS.....	36
3.3.3. LANDES ET PELOUSES.....	38
3.3.4. PRAIRIES ET BOCAGE.....	39
3.3.5. MILIEU AGRICOLE.....	39

3.4. ESPECES MENACES 40

3.5. SYNTHESE..... 41

4. LE PATRIMOINE..... 42

4.1. LES MESURES DE PROTECTION..... 42

4.1.1. LES SITES CLASSES ET LES SITES INSCRITS.....	42
4.1.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES.....	42
4.1.3. AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AMVAP), PROLONGEMENT DES ZPPAUP.....	42

4.2. SITES INSCRITS ET CLASSES..... 43

4.2.1. LE GISEMENT FOSSILIFERE DE BRACHEUX.....	43
4.2.2. LE FEVIER D'AMERIQUE ET LE NOYER NOIR D'AMERIQUE.....	43
4.2.3. LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE DE BEAUVAIS.....	43

4.3. MONUMENTS HISTORIQUES 43

5. L'AIR..... 47

5.1. QUALITE DE L'AIR A BEAUVAIS (SOURCE : ATMO PICARDIE)..... 47

5.1.1. EMISSIONS DE POLLUANTS.....	47
5.1.2. PLAN CLIMAT ENERGIE.....	47
5.1.3. LE RESEAU DE MESURES DE LA QUALITE DE L'AIR.....	49
5.1.4. L'INFLUENCE DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE.....	50

5.2. PRODUITS PHYTOSANITAIRES 50

5.3. ODEURS 50

5.4. UN SEUL PLAN DE PREVENTION DE LA QUALITE DE L'AIR POUR LE BEAUVAISIS : LE PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR (PRQA)..... 50

6. LE BRUIT..... 52

6.1. GENERALITES..... 52

6.2. BRUIT LIE AUX TRANSPORTS 52

6.2.1. ROUTIER ET FERROVIAIRE : LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES.....	52
6.2.2. AEROPORTUAIRE / AERIEN : LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB).....	54

6.3. AUTRES SOURCES DE BRUIT..... 55

7. LES DECHETS..... 56

7.1. LES COMPETENCES ET LA COLLECTE DES DECHETS 56

7.1.1. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	56
7.1.2. LES DECHETS VERTS.....	56
7.1.3. LES DECHETS INDUSTRIELS SPECIFIQUES.....	57

7.2. TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS..... 57

7.3. ETUDES ET PROJETS EN COURS : LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION ET DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES..... 57

8. LES RESSOURCES	58
8.1. LES ENERGIES	58
8.1.1. PRODUCTION	58
8.1.2. CONSOMMATION D'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE ET EMISSIONS CORRESPONDANTES	58
8.2. EXPLOITATION DES SOLS	59
8.2.1. LES ARGILES ET LIMONS	59
8.2.2. LES GRAVIERS.....	59
8.2.3. LES SABLES FINS.....	60
8.2.4. LA CRAIE.....	60
9. LES RISQUES	62
9.1. LES RISQUES NATURELS	62
9.1.1. RISQUE INONDATION	62
9.1.2. RISQUE REMONTEE DE NAPPE.....	62
9.1.3. RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	62
9.1.4. RISQUE CAVITES SOUTERRAINES	62
9.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	63
9.2.1. LES INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	63
9.2.2. SEVESO.....	64
9.2.3. POLLUTION DES SOLS	65
10. SYNTHESE	68
IDENTITE PAYSAGERE	69
11. UNE PREMIERE DEFINITION DU PAYSAGE ET LES OBJECTIFS DU SCOT SUR CE THEME	69
12. CONSTITUTION ET IDENTITE DU PAYSAGE	69
12.1. LE TERRITOIRE INCLUS DANS LES GRANDS PAYSAGES DE L'OISE	69
12.1.1. UN TERRITOIRE SITUE AU CARREFOUR DE 4 ENTITES.....	69
12.1.2. UN DECOUPAGE EN SOUS-ENTITES : LES PAYSAGES CONSTITUTIFS DU TERRITOIRE	71
12.2. PROBLEMATIQUES DE VISIBILITE	77
12.2.1. LES POINTS DE VUE ET GRANDS PANORAMAS.....	77
12.2.2. LES AXES ROUTIERS, POINTS DE VUE PRIVILEGIES SUR NOTRE TERRITOIRE	78
13. PRINCIPAUX ENJEUX ET MENACES LIES A L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE .	79
13.1. L'AUGMENTATION DE L'URBANISATION	79
13.2. LA PRIVATISATION DU PAYSAGE	79
13.2.1. AU NIVEAU DES COTEAUX	79
13.2.2. AU NIVEAU DES COURS D'EAU	79
13.3. L'EVOLUTION DES FRANGES ENTRE ZONES URBAINES ET ESPACES « NATURELS »	79
13.3.1. DES LIMITES DE PLUS EN PLUS FLOUES : LES ELEMENTS QUI CREAIENT DES LIMITES A LA VILLE AUJOURD'HUI DE PLUS EN PLUS SUPPRIMES.....	79
13.3.2. DES RUPTURES FRANCHES METTENT EN AVANT LA « VILLE NOUVELLE »	80
14. SYNTHESE ET ENJEUX	81

14.1. UN TERRITOIRE FAÇONNE DE MULTIPLES PAYSAGES : UNE IDENTITE QUI PEINE A S'EXPRIMER MAIS UNE RICHESSE LIEE A CETTE DIVERSITE	81
14.2. UN TERRITOIRE QUI ALLIE ESPACES PRESERVES PAR LE RELIEF ET LA VEGETATION ET GRANDS PANORAMAS ; UN RISQUE NEANMOINS DE FERMETURE DE CERTAINS PAYSAGES	81
14.3. ENTRE DEVELOPPEMENT URBAIN ET PRESERVATION DES PAYSAGES, UNE QUALITE D'AMENAGEMENT A TROUVER	81

BIBLIOGRAPHIE	81
----------------------------	-----------

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
12

ATOUTS ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

1.1. Climatologie

Le département de l'Oise est soumis à un climat océanique, doux et humide, avec prédominance des vents d'Ouest à Sud-Ouest qui apportent des perturbations naissant sur l'Atlantique.

1.1.1. Précipitations

Protégée à l'Ouest par les collines du Pays de Bray où il tombe chaque année en moyenne plus de 800 mm d'eau, la région de Beauvais ne connaît pas une pluviométrie très élevée en quantité : 668 mm en moyenne par an. C'est la fréquence de ces pluies qui est importante puisque le nombre moyen de jours avec précipitations supérieures à 1 mm atteint 116 jours, soit pratiquement 1 jour sur 3. Ces pluies sont réparties sur toute l'année et la pluviométrie diffère peu entre le mois le plus sec et le mois le plus arrosé : 49 mm en avril contre 68 mm en décembre. Les épisodes pluvieux intenses sont assez rares : 2,9 jours par an avec un cumul quotidien dépassant 20 mm (soit 20 litres au m²). Le record en 24 heures s'élève à 64,7 mm le 2 juillet 1953.

1.1.2. Températures

Le climat est assez doux du fait de la proximité de la mer et de l'altitude modeste (Beauvais centre vers 60 m d'altitude, l'aéroport à 106 mètres). La température moyenne annuelle est égale à 10,1°C. Janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne de 3,0°C, juillet est le mois le plus chaud 17,6°C. Il gèle sous abri en moyenne 62 jours par an. Les étés sont assez frais avec 29 jours de température maximale supérieure à 25°C.

La canicule est rare, il y a en moyenne 5 jours par an où les températures maximales dépassent 30°C. La région n'est pas à l'abri de températures extrêmes : -19,7°C le 28 janvier 1954, et 37,2°C le 28 juillet 1947.

1.1.3. Ensoleillement

La durée d'insolation est peu élevée, en moyenne 1589 heures par an soit, 4,3 heures par jour. C'est en décembre que le soleil est le moins généreux (43 heures). En juillet, la durée d'insolation atteint tout de même 210 heures en moyenne. Les plus belles journées d'été sont souvent associées au décalage de l'anticyclone des Açores sur l'Europe de l'Ouest.

1.1.4. Brouillards

Les brouillards (visibilité inférieure à 1 km) sont fréquents (moyenne 55 jours par an, avec un maximum en octobre avec 8 jours). Les situations anticycloniques d'hiver sont favorables à la formation de ces brouillards. Ils se produisent souvent en cours de nuit en raison du refroidissement nocturne qui provoque la formation de petites gouttelettes en suspension dans l'atmosphère.

1.1.5. Neige

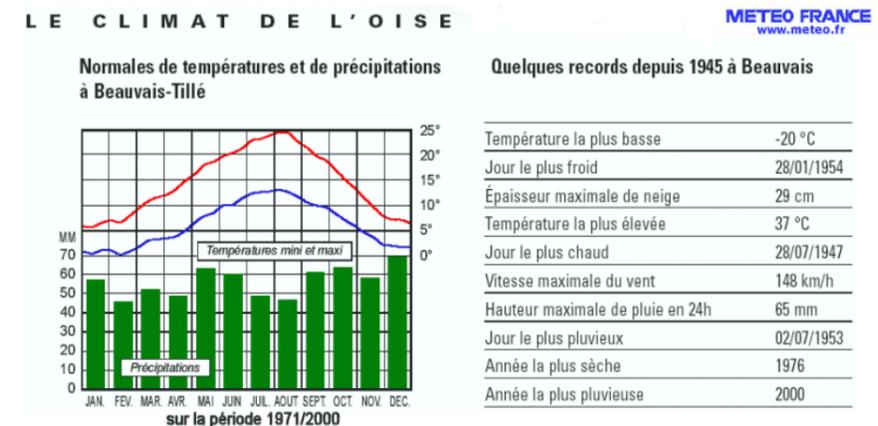
La neige apparaît surtout quand le vent est au Nord ou au Nord-Est et tombe essentiellement entre novembre et mars (16 jours par an dont 8 répartis entre janvier et février). On observe seulement 12 jours de sol couvert de neige.

1.1.6. Orages et Grêles

La majorité des orages circule dans un régime de vents de Sud-Ouest qui apportent de l'air d'origine subtropicale, chaud et humide. La plupart d'entre eux s'observe entre mai et septembre (14 jours en moyenne au cours de cette période, sur un total annuel de 18 jours). Enfin la grêle est peu fréquente : 3 jours par an.

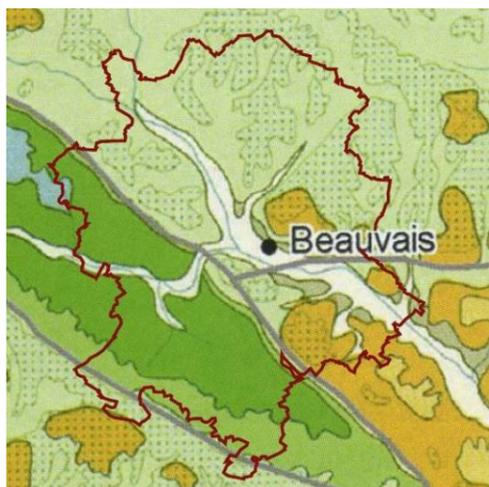
1.1.7. Vents

Les vents dominant viennent du secteur Sud-Ouest, en raison de la fréquence des systèmes dépressionnaires situés sur le proche Atlantique. Toutefois, on peut noter un nombre important de situations avec vents de Nord-Est (la Bise), notamment quand l'Anticyclone continental de Sibérie se renforce, en hiver et au printemps. Les vents forts supérieurs à 16 m/s (58 km/h) sont observés 41 jours par an. Les vents tempétueux dépassant 100 km/h en rafales sont enregistrés 1,6 jour par an, avec un maximum de 6 jours en 1990. Le record de vitesse maximale instantanée du vent est de 148 km/h en juillet 1964.



1.2. Géomorphologie et Géologie

Le Beauvaisis est au centre d'une région à géologie complexe, marquant la limite entre trois faciès distincts :



Représentation schématique de la géologie dans la CAB

- Craie du plateau picard et du Pays de Thelle
- Sables et argiles du Clermontois
- Marnes, sables et argiles du pays de Bray

1.2.1. Le pays de Bray

Le Pays de Bray se caractérise par une remontée exceptionnelle du substratum argilo-marneux du Jurassique, témoignant de l'agencement des couches les plus profondes des territoires adjacents. Ce substratum apparaît, à la faveur d'une boutonnière d'érosion drainée par l'Avallon et s'étendant sur la partie occidentale du SCoT, de Savignies à Berneuil en Bray.

Coupe du Vexin français à la Picardie

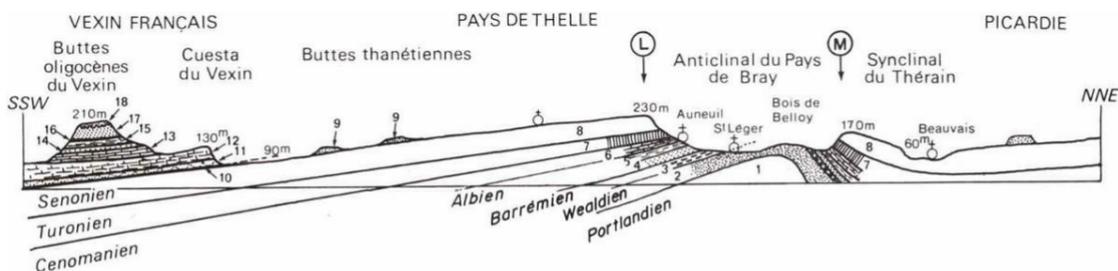


Fig. 100. - Coupe du Vexin français à la Picardie.
 Remarquer la dissymétrie de l'anticlinal du pays de Bray et des deux combes qui résultent de l'affouillement de la zone axiale. - 18. Meulière de Montmorency (Stampien supérieur). - 17. Sables de Fontainebleau (Stampien moyen). - 16. Argile verte (Stampien inférieur à faciès sannoisien). - 15. Marnes supragypseuses (Bartonian supérieur = Ludien). - 14. Gypses et marnes associées (Bartonian supérieur = Ludien). - 13. Sables d'Auvers et de Marines (Bartonian inférieur = Auversien et Bartonian moyen = Marinésien). - 12. Calcaire grossier (Lutétien). - 11. Sables de Cuise (Yprésien supérieur = Cuisien). - 10. Argile plastique (Yprésien inférieur = Sparnacien). - 9. Sables de Bracheux (Thanétien). - 8. Craie blanche (Sénonien). - 7. Craie grise (Turonien). - 6. Craie glauconieuse (Cénomaniens). - 5. Gaize et argile du Gault (Albien supérieur). - 4. Sables verts (Albien inférieur). - 3. Argiles bariolées (Barrémien). - 2. Sables et grès ferrugineux (Wealdien). - 1. Calcaires, sables et grès (Portlandien).
 L. Panorama de Lalandelle. - M. Butte des Marais.

Source : Guide géologique du Bassin Parisien

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis constitue la limite méridionale d'expansion de la Boutonnière du Jurassique. Sur ce pourtour, le système Jurassique est recouvert par les sables Wealdien du Crétacé inférieur. Les limites de cette boutonnière sont soulignées morphologiquement par un relief de Cuesta (coteaux) de craie turonienne et Sénonienne qui sépare le Pays de Bray des plateaux crayeux du Pays de Thelle au Sud-Ouest et du plateau Picard au Nord-Est.

1.2.2. Les plateaux crayeux

La grande majorité des communes du SCoT, de Therdonne à Juvignies, se situe sur le plateau crayeux picard, caractérisé par le substratum de craie du Crétacé supérieur. Celle-ci affleure sur les versants des cours d'eau et des vallées sèches. Sur le reste du plateau, elle est recouverte d'une couche de limon éolien de l'époque quaternaire.

Alors que les vallées sèches sont souvent représentées par des colluvions, le fond des vallées humides sont composées d'alluvions tourbeuses et de sables à graviers et galets. La craie recouvre les argiles et sables verts albiens du Crétacé inférieur. Les marnes, grès et calcaire du Jurassique qui affleurent sur la boutonnière du Pays de Bray se situent à plus de 500 m de profondeur au niveau du plateau Picard.

Le Pays de Thelle, coupé du plateau Picard par la boutonnière du Pays de Bray, montre des caractéristiques relativement semblables. Seules les pointes Sud-Ouest des communes d'Auneuil, Berneuil en Bray et Auteuil s'inscrivent dans le Pays de Thelle.

1.2.3. Le recouvrement de l'assise crayeuse par les formations tertiaires du Clermontois

L'assise crayeuse du Crétacé est recouverte dans le Clermontois par les formations tertiaires des sables de Cuise, d'argile plastique et de calcaire lutétien. Cette géologie spécifique, présentant des caractéristiques qui lui sont propres et indépendantes du domaine crayeux, n'apparaît vraiment dans le SCoT qu'au Sud des communes de Warluis et Rochy-Condé.

La superposition de terrains de nature et perméabilité variées est à l'origine de l'émergence de source au contact des terrains les plus perméables (sables de Cuise à la base des calcaires lutétiens) avec l'horizon d'argile plastique

Echelle des temps géologiques simplifiée du Beauvaisis

Ère	Système	Etages ou sous étages	Matériaux
Formations récentes		Alluvions et colluvions	
Quaternaire		Limos éoliens	
Tertiaire	Paléogène	Lutétien	Calcaire Lutétien
		Cuisien	Sables de Cuise et argiles plastiques
Secondaire	Crétacé supérieur	Sénonien	Craie
		Turonien	Craie
		Cénomaniens	Craie
Secondaire	Crétacé inférieur	Albien	Argiles de Gault et Sables verts albiens
		Aptien	Argile Aptienne
		Barrémien	
		Wealdien	Sables Wealdiens
Secondaire	Jurassique	Portlandien	Marne et grès

1.3. Pédologie

Les différents types de sol rencontrés dans le Beauvaisis dépendent de la roche mère sur laquelle ils se développent.

1.3.1. Sols sur formations calcaires

La nature et la répartition des sols en paysage calcaire dépendent d'une part de la composition et de la résistance des matériaux originels, d'autre part de l'intensité des remaniements qu'ont subis les produits de leur altération.

Sur la craie, qui n'affleure ici que sur des pentes fortes, on retrouve presque toujours la séquence de sols suivante :

- Au sommet, le long des cuestas ou des vallons, l'argile d'altération de la craie porte des sols bruns, souvent rechargés en calcaire par les labours. Elle peut présenter plusieurs faciès : limono-argileuse sur craie cénomaniennne, argileuse et brun clair sur la cuesta du Sud du Beauvaisis, brun foncé et portant souvent à son sommet un horizon B relique de limon des plateaux pour la cuesta Nord ;
- Sur les hauts de pente, plus raides, la craie affleure et donne naissance à des rendzines ;
- Les bas de pente sont ennoyés sous une nappe d'épandage où l'on retrouve en mélange les produits cryoturbés de la craie, de l'argile d'altération (très peu sous la cuesta Nord) et du limon des plateaux. Suivant les variations d'épaisseur de cette nappe, la décarbonatation est plus ou moins rapide et les sols sont soit encore des rendzines, soit plutôt des sols bruns calcaires ou bruns calciques, soit enfin des sols bruns eutrophes.

Les calcaires du Portlandien ont des faciès plus variés. Ce sont :

- Des calcaires durs s'altérant en un limon sableux, où se développent des sols bruns calcaires et calciques,
- Des calcaires marneux se dégradant en argile ou en limon argileux et portent surtout des sols bruns calcaires,
- Des argiles calcarifères qui portent surtout des sols bruns calciques.

1.3.2. Sols sur formations argileuses

Le Sparnacien affleure en auréole au pied de la butte de Boutencourt et donne naissance à des vertisols. Les affleurements de Cénomaniennne donnent naissance à des limons argileux ou à des argiles glauconieux, souvent sableux et contenant des morceaux de gaize. Suivant la lourdeur de ces matériaux, les sols sont de type brun à brun vertique. Les argiles du Gault et du Barrémien se trouvent sous les limons quaternaires et les produits de remaniement à dominante sableuse de l'Albien et du Cénomaniennne. L'argile du Gault affleure rarement. C'est également un pseudogley primaire qui se développe sur les passées argileuses et argilo-sableuses du Portlandien.

1.3.3. Sols sur formations sableuses

Les sables du Thanétien ne sont guère représentés que dans les buttes boisées comme à Warluis. Les sols sont du type brun acide, lessivé acide ou podzolique, sol podzolique ou même podzols dont on retrouve également des vestiges plus anciens dans les dépôts de la basse terrasse du Thérain. Sur le sommet des buttes, on note la présence d'un paléosol, de type ferrallitique qu'il faut sans doute rattacher à ceux datés du Plio-Villafranchien que l'on retrouve plus au Sud.

Les formations du Wealdien et du Portlandien présentent des faciès variés : sable, sable limoneux et argile sableuse. Elles ont un aspect ferrugineux, surtout l'Hauteriviennne, et présentent de nombreuses intercalations de grès. En dehors de quelques sols bruns calciques ou calcaires au voisinage immédiat des calcaires durs du Portlandien, les sols sont encore du type acide. Toutefois la tendance podzolique est beaucoup moins nette et les sols lessivés peuvent présenter deux types morphologiques : horizon B en bandes sur les sables, horizon B continu sur les sables limoneux. Il peut localement se développer une certaine hydromorphie (pseudogley) soit du fait de bancs de grès continus, soit de passées argileuses, notamment au Nord de l'Avelon et dans le bois de Belloy.

Les sables de l'Albien ont évolué dans un contexte général plus humide, du fait d'abord de la proximité du substrat barrémien qui sert de plancher à la nappe phréatique, ensuite de l'affleurement de l'argile du Gault que les produits remaniés de l'Albien (et du Cénomaniennne) ont largement recouvert. Quand les sables sont épais, on retrouve la même gamme de sols podzoliques et de sols lessivés dont l'horizon B est le plus souvent continu, profond et massif (argile sableuse). Dans les zones déprimées et les vallons, les sols sont des pseudogleys.

Quand un substrat est à faible profondeur, on peut avoir un véritable planosol.

1.3.4. Sols sur formations tourbeuses

L'hydromorphie est particulièrement intense dans les fonds de vallons du Beauvaisis. A côté des pseudogleys, on observe des gleys moyennement organiques (acide dans la vallée de l'Avelon, calcique dans la vallée du Thérain), ainsi que d'importantes formations de tourbes semi-fibreuses ou altérées.

1.3.5. Sols sur formations limoneuses et limono-sableuses

Le degré de développement du sol est assez lié à l'époque de dépôt du limon ou à celle de son remaniement.

Les sols lessivés dominent sur le plateau picard, mais peuvent ici s'enrichir en sable (limons sableux) quand subsistent des placages thanétiens. Sous l'effet de la cryoturbation, les pentes sont couvertes d'un damier de sols bruns et de sols lessivés, qui font place aux sols calciques sur les rebords crayeux des vallons.

Dans la dépression du Beauvaisis, les limons sableux ont autant d'étendues que les limons purs en raison de l'affleurement des sables albiens. Sur les points hauts de la topographie, bien drainés, le type pédologique dominant est le sol lessivé modal. Partout ailleurs, les argiles du Gault et du Barrémien sont responsables d'une évolution pédologique de type hydromorphe. La nature pétrographique des roches, ou des formations superficielles issues de leur remaniement, détermine la végétation par l'intermédiaire des sols qui sont liés à chaque type de substrat.

1.3.6. Sols et végétation

1.3.6.1. Sols et végétation des plateaux et de leurs marges

Si la craie blanche forme l'essentiel du substrat des plateaux, elle ne donne lieu à des sols spécifiques (rendzines, sols bruns calcaires) que sur les versants érodés : vallées secondaires et « falaises » du Bray ; dans ce cas, on y observe des « friches à mouton », de plus en plus localisées par suite de l'abandon du pacage. L'une de ces pelouses subsiste au Sud d'Auteuil. Ces friches sont colonisées par le Genévrier, les Eglantiers, les Cornouillers. Le plus souvent, ces affleurements crayeux sont peuplés d'une forêt secondaire : chênaie, frênaie, riche en lianes et surtout en arbustes : Fusain, Troène.

Les formations géologiques masquant la craie sur les plateaux ont une incidence inégale sur la végétation : Les sables de Bracheux sont parfois calcarifères (fossiles) ; leurs quelques placages, en dehors des cultures, donnent alors des sols bruns calcaires, généralement plus filtrants que ceux de la craie, avec végétation de sables calcarifères, Chênaie-Hétraie sèche (souvent dégradée), en certains points, dans les sables alcaliques (sans fossiles), ou décalcifiés se développent des sols podzoliques avec une Chênaie sessiliflore typique (à Bouleaux verruqueux, Châtaignier) ; la présence de peuplements de Sarothème indique la transition avec les peuplements sur sols calcaires. Les formations à silex donnent des sols bruns lessivés, souvent très acides, frais, parfois humides. Les limons, souvent eux-mêmes superposés à l'argile à silex, donnent généralement des sols d'humus doux plus ou moins acide dont la flore a des caractères peu tranchés.

1.3.6.2. Sols et végétation dans le Pays de Bray et les vallées efférentes

Bien que relativement uniformisée à l'époque actuelle sous l'action de l'Homme, la végétation du Bray permet souvent de déceler les changements de sols liés aux divers affleurements du Crétacé inférieur et du Jurassique. La gaize albienne, souvent occupée par des prairies mésophiles, est marquée par la raréfaction des espèces calcicoles par rapport à la craie glauconieuse sus-jacente. Sur le Gault, les prairies précédentes, généralement sans les espèces calcicoles déjà citées, sont envahies notamment par les Joncs, indicateurs d'humidité plus ou moins permanents, les bois restent à humus doux, avec de nombreux indices d'engorgement. Les mêmes variations s'observent au niveau des sables verts souvent humides, mais parfois assez bien drainés : leur flore est alors peu différente de celle de la gaize. Autrefois, les argiles barrémiennes, souvent alcaliques, donnaient lieu

surtout vers leur base à des sols oligotrophes sur lesquels s'étendaient des landes paratourbeuses, par suite du drainage et de l'amendement de ces sols, il ne reste pratiquement rien de cette végétation. Les sables wealdiens ont en revanche conservé une nette originalité floristique par suite de leur tendance très marquée à donner des podzols. Vers le Nord-Ouest, l'élévation de l'axe du Bray fait émerger les argiles du Portlandien inférieur : niveau humide argilo-calcaire avec des prairies, passant à des fragments d'Aulnaie-Peupleraie eutrophe ; ces argiles sont surmontées par les calcaires portlandiens, peuplés d'une végétation calcicole assez banale se boisant en Chênaie-Frênaie à Clématite, mais qui contraste fortement avec la végétation des sols oligotrophes infra-crétacés. Les alluvions récentes des vallées ont des caractères semblables dans l'axe du Bray et le long des rivières qui s'en échappent ou sont en relation avec lui : Avelon, Thérain. Leur flore comporte : des formations d'hélophytes (roselières eutrophes) passant à des prairies humides et des Saussaies et Aulnaies-Peupleraies.

1.4. Erosion

Les apports dus à l'érosion anthropique des sols et des formations superficielles qui les portent ont une grande importance. L'érosion a longtemps été favorisée par plusieurs caractéristiques de l'ancienne agriculture, contraintes de culture, jachères, labours superficiels. D'une part, les remplissages de vallons secs sont dégradés de temps à autre par un flot brutal. Un tel processus affecte en 1729 le vallon des Calets, à Beauvais et provoque des dégâts tels que la décision est prise d'établir « des barrages destinés à rompre, en cas semblable, l'impétuosité des eaux ». D'autre part, les versants sont ravagés à de nombreuses reprises. En 1709, le dégel du Beauvaisis « cause de graves désordres... à cause des ravines ».

Encore aujourd'hui, les risques d'érosion sont présents :

- Sur le Bray, il y a lieu de maintenir forêts et prairies pour stabiliser les pentes sableuses et argileuses.
- Sur le plateau picard, il est nécessaire de garder des rideaux et des bosquets, afin de conserver en place les limons des pentes. En beaucoup d'endroits, sur relief accusé, les labours profonds ont permis un lessivage du sol et la craie vient à l'affleurement.

Le Beauvaisis est un territoire aux multiples facettes géologiques et pédologiques, entraînant une richesse importante notamment en termes de paysage et de milieux naturels.

La présence de craie, d'argile et de la vallée du Thérain confère au territoire des atouts importants pour l'exploitation des sols.

Mais ces atouts peuvent parfois se transformer en contraintes : risque d'érosion, de mouvement de terrain, d'inondation.

2. L'EAU

2.1. Contexte hydrogéologique

2.1.1. Le Pays de Bray

L'Avelon draine le cœur jurassique de la Boutonnière de Bray avant sa traversée de la Cuesta de craie turonienne à Goincourt. Plusieurs nappes sont drainées par le cours d'eau : nappe du crétacé inférieur des sables albiens et nappe de sables wealdiens associés aux sables et calcaires portlandiens jurassiques. Ces deux nappes sont cloisonnées par des niveaux étanches (argile de Gault et argiles du Barrémien / marnes du Kimmeridgien) qui limitent leur puissance. Ce système aquifère du complexe du Jurassique et du Crétacé inférieur est constitué des formations grésocalcaires et argileuses du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur (Albo-aptien) ainsi que des gaizes et craies du Crétacé supérieur (Cénomaniens, Turonien, Sénonien).

2.1.2. La craie du Vexin du Pays de Thelles et la craie picarde du plateau picard

La nappe de la craie s'étend sur tout le plateau crayeux picard, le Pays de Thelle, et le Clermontois. Dans le Pays de Thelle et le plateau picard, elle se situe à plusieurs dizaines de mètres de profondeur sous le terrain naturel. Le système aquifère monocouche est constitué de formations crayeuses séno-turonniennes. En zone de vallée, en amont de Beauvais, la nappe de la craie fusionne avec la nappe alluviale qui se développe au sein des alluvions sablo-gravelaires de fond de vallée. Dans le Clermontois, la nappe de la craie plonge sous le recouvrement tertiaire. Elle est alors semi-captive à la base des formations plus ou moins argileuse à perméabilité variée. L'aquifère est alimenté par son impluvium direct et drainé par les cours d'eau limitrophes et leurs affluents. Il est très sollicité dans le SCoT pour l'adduction en eau potable (AEP) mais aussi par les industriels. Onze captages AEP sont dénombrés sur les 31 communes du SCoT. L'aquifère de la craie est globalement marquée par l'état de dégradation de ces captages. La masse d'eau est globalement en mauvais état pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires, selon un diagnostic récent réalisée par l'agence de l'eau Seine Normandie.

2.1.3. L'éocène du Valois du plateau lutétien dans le Clermontois

Les calcaires lutétiens et les sables de Cuise, recouvrement tertiaire de la craie dans le Clermontois, sont le siège d'une nappe libre qui se situe en position perchée par rapport à la vallée. Les couches de base d'argile plastique ou de sables de Bracheux (sablon) constituent un horizon imperméable à semi perméable à l'origine de la captivité de la nappe de la craie sous le plateau lutétien.

En surface le niveau d'argile et de sablons représente le plancher de la nappe des alluvions du Thérain en aval de Beauvais. Il est alimenté par son impluvium direct et drainé par les cours d'eau limitrophes et leurs affluents. La structure multicouche est constituée des formations sablo-calcaires de l'Eocène (Sables du Cuisien, Calcaire grossier du Lutétien). Les données disponibles sur cette nappe montrent que les captages présentent des teneurs en nitrates et phytosanitaires élevées. Cette nappe n'est pas concernée par l'adduction en eau potable.

2.1.4. Fond de vallée (Thérain)

Les alluvions de la vallée sont constituées de deux niveaux :

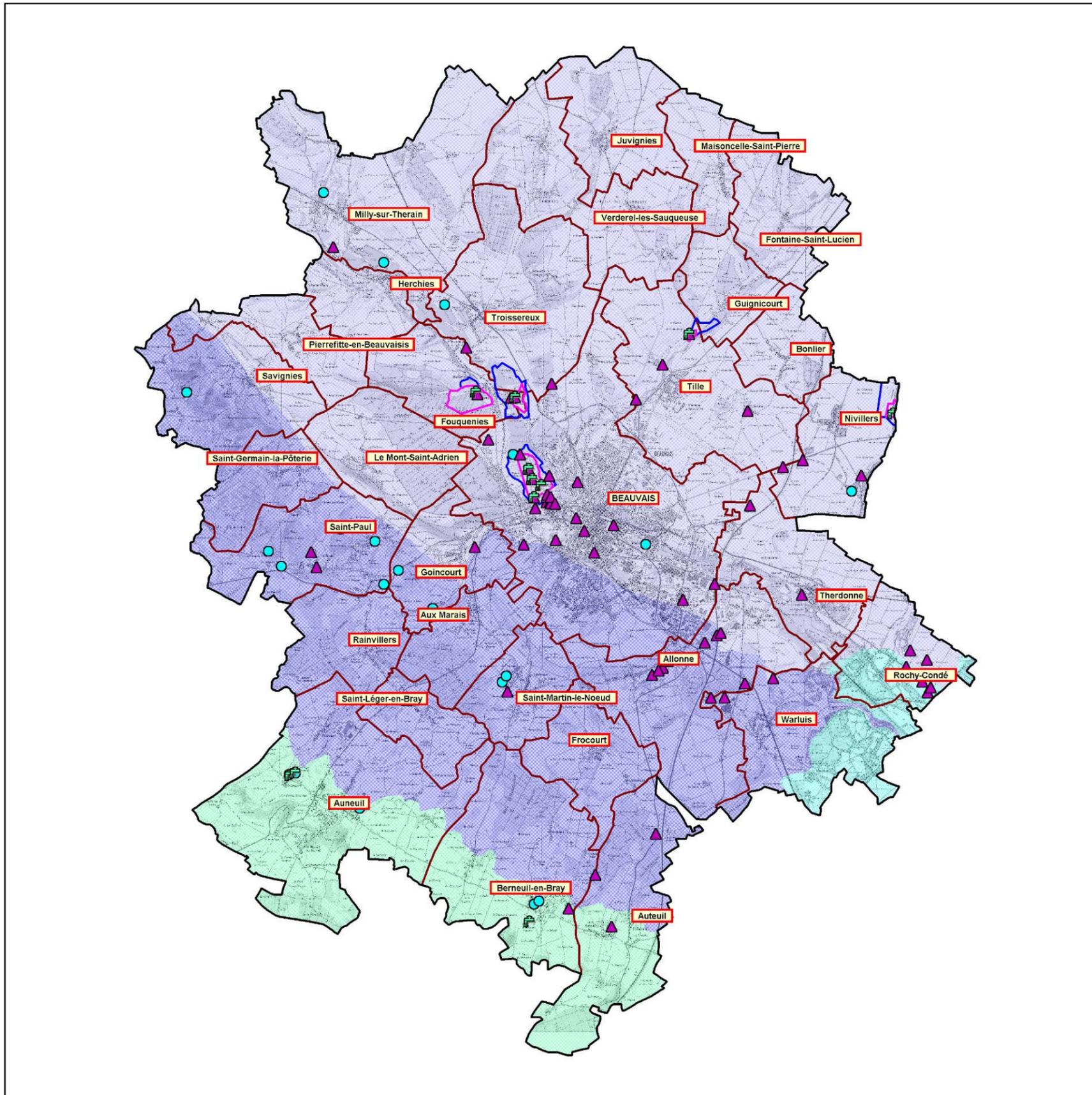
- Un niveau de base sablo graveleux de l'ordre de 5 mètres d'épaisseur, qui correspond aux alluvions anciennes du Thérain, déposées au cours des dernières périodes glaciaires ;
- Une couverture limono-tourbeuse à vaseuse d'alluvions récentes correspondant à l'envolement des vallées à l'issue du dernier cycle glaciaire. Des mouvements tectoniques profonds ont pu affecter le socle crayeux et ainsi modifier la pente d'équilibre des vallées et des cours d'eau qui leur sont attachés. L'épaisseur de la couverture limono tourbeuse est variable. Elle est de l'ordre de 2 mètres en moyenne, mais peut être par endroit, beaucoup plus épaisse (5 mètres).

2.1.5. La nappe des sables albiens néocomiens captive

La vaste masse d'eau des sables verts albiens néocomiens est captive entre les argiles aptiennes à la base et celles de Gault au sommet. Cet aquifère est donc particulièrement bien protégé des pollutions de surface. L'eau de la nappe de l'Albien est ainsi généralement de très bonne qualité. Il s'agit d'un aquifère profond situé sous l'aquifère de la craie. La recharge de la nappe sur son pourtour libre, au Sud du bassin parisien, est infime. Elle est ainsi très sensible aux prélèvements dont les effets sont étendus et durables.

La réserve en eau est importante mais son renouvellement par l'alimentation naturelle est très faible, avec un temps de séjour moyen de plusieurs milliers d'années. L'aquifère Albien est exploité depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, malgré sa grande profondeur, principalement en Ile-de-France, où de grandes zones déprimées au niveau de la surface piézométrique ont été observées dû à la surexploitation.

L'arrêté n°2003-248 du 21 février 2003 porte révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie en ce qui concerne la ressource en eau souterraine de l'Albien-Néocomien. Cette ressource rare et de bonne qualité ne peut être exploitée en routine qu'à de faibles débits. En revanche, la configuration hydrogéologique du réservoir autorise des prélèvements intenses pendant quelques semaines. La nappe de l'Albien constitue donc par les particularités précédentes une ressource ultime pour l'alimentation en eau potable en cas de crise majeure. Dans ce cas, afin de permettre l'alimentation de secours de l'ensemble des populations, les nouveaux forages ne peuvent être autorisés que dans les zones d'implantation précises et pour des volumes limités.



HYDROGEOLOGIE

LEGENDE :

- Limite SCOT du Beauvais
- Limite communale

Point d'eau :

- Forage
- Source
- Captage AEP

Périmètre de protection :

- Rapproché
- Eloigné

Masse d'eau souterraine :

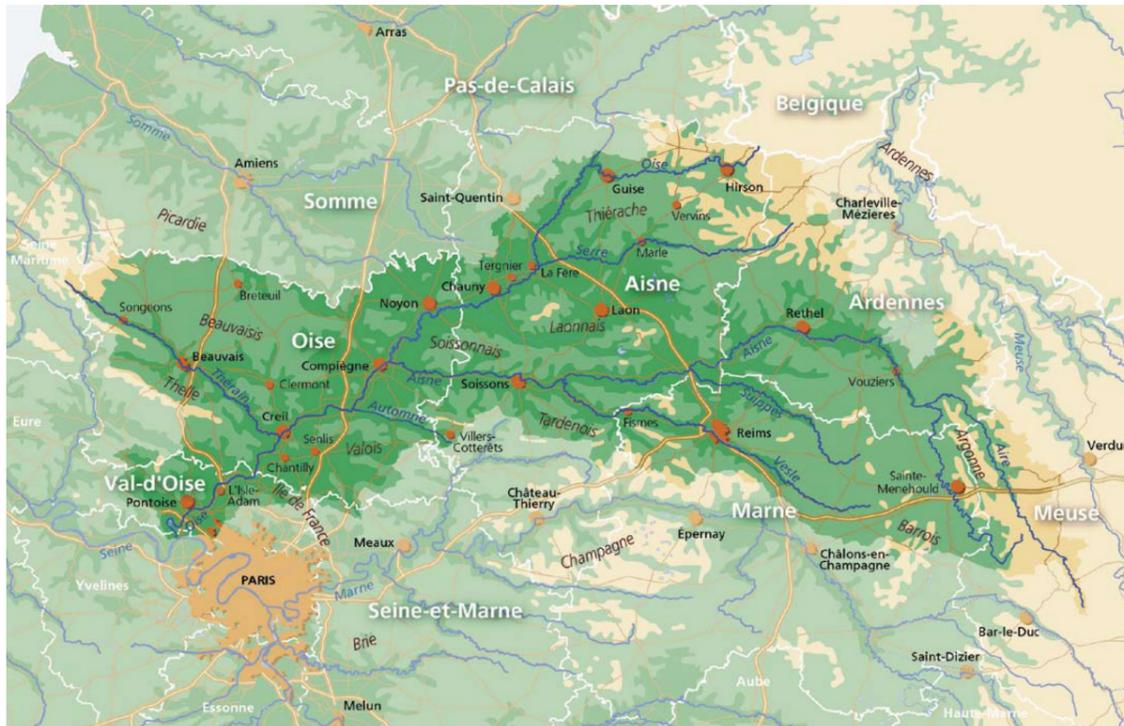
- Pays de Bray
- Craie du Vexin
- Eocène du Valois
- Craie picarde

Source : Scan25® – ©IGN PARIS 2007 – Reproduction interdite

2.2. Les eaux superficielles

Le Beauvaisis s'inscrit, dans sa très grande majorité, dans le Bassin Versant du Thérain, territoire de près de 1 200 km². Il traverse le territoire du SCoT du Nord-Ouest au Sud-Est, de Milly-sur-Thérain à Warluis.

Le bassin versant de l'Oise



Source : L'eau et les hommes du bassin versant de l'Oise, Agence de l'Eau Seine Normandie, juin 2005.

2.2.1. Caractéristiques du réseau hydrographique

2.2.1.1. Le Thérain

La rivière du Thérain prend sa source dans le Pays de Bray sur la commune de Grumesnil en Seine-Maritime, à une altitude de 180 m. Il s'agit du dernier grand affluent de l'Oise dans laquelle il se jette au niveau de Montataire, après un parcours de plus de 90 km. Le cours d'eau dispose de nombreux affluents et sous-affluents dont les principaux sont le Petit-Thérain et l'Avelon.

2.2.1.1.1. Le Thérain amont, de Milly-sur-Thérain à Beauvais

En amont de Beauvais, le Thérain se caractérise par un relief modéré et une perméabilité moyenne. Le bassin versant est alimenté régulièrement par de petits thalwegs bien répartis et particulièrement actifs.

Ce tronçon, long d'environ 9 km, ne possède pas (ou peu) de champ d'inondation suite à l'endiguement des gravières des années 1960 à 1980. Aucun désordre hydraulique majeur n'a été recensé sur ce secteur, si ce n'est quelques perturbations locales et connexes au cours d'eau, souvent liées à la gestion ou l'entretien défectueux des digues et fossés de drainage qui s'organisent autour des différents plans d'eau.

2.2.1.1.2. La traversée de Beauvais

L'agglomération de Beauvais est le site de la confluence de l'Avelon et du Thérain. La topographie de la ville est caractérisée par la présence d'une zone basse (zone d'anciens marais) au confluent des deux rivières (quartier de St Just des Marais, St Lucien, usine Spontex et Préfecture). C'est le lieu des débordements les plus préoccupants pour Beauvais.

En amont du seuil de St Jean, le Thérain se présente sous trois axes d'écoulement parallèles : le Thérain proprement dit, et perchée, la rivière de St Quentin alimentée par la vanne dite du Grand Relais, et la rivière de St Just, alimentée par la vanne dite du Petit Relais. La gestion de temps de crue vise depuis 1999 à solliciter au mieux le volume de stockage rendu disponible par l'aménagement hydraulique du lac du Canada au Nord de la ville et ainsi contrôler les niveaux d'eau de temps de crue pour les zones basses de la ville.

A l'aval de la zone de confluence, le Thérain ne connaît pas de problèmes hydrauliques majeurs impliquant des zones urbaines jusqu'à des périodes de retour fortes (15 à 20 ans). Le débit du Thérain est contrôlé par une station débitmétrique.

2.2.1.1.3. Le Thérain aval, de Therdonne à Rochy-Condé

Il présente un relief modéré et une perméabilité moyenne. Les apports des rus de Berneuil et d'Orgueil, deux affluents très productifs, sont importants. L'occupation du sol est agricole ou forestière sur les versants. Le fond de vallée est dominé par des zones de marais, zone préférentielle de stockage et d'étalement des crues (marais de Bourguillemont), mais présente également une urbanisation assez bien développée (centre-bourg de Therdonne et Rochy-Condé).

La plaine est ainsi structurée en « casiers », vastes zones planes inondables délimitées par des axes transversaux parfois en remblai (voirie) ou longitudinaux (voie ferrée de Creil-Beauvais), et drainées par un ensemble de fossés. Le caractère semi-urbain du fond de vallée, combiné aux aménagements des dernières décennies, liés à l'exploitation des alluvions dans le lit majeur ou à l'extension urbaine (pression foncière), impliquent des risques accrus vis-à-vis du passage des crues. Les zones les plus vulnérables se situent sur Allonne (débordements du ru de Berneuil) et Rochy-Condé (confluence du Thérain et du fossé d'Orgueil).

2.2.1.2. Le petit Thérain

Le Petit Thérain court sur 20,5 km et draine un bassin versant de 224 km². Il prend sa source à St Deniscourt à une altitude de 150 m, pour confluer en rive gauche du Thérain au niveau de Milly-sur-Thérain (altitude 80 m). Il est marqué par un régime paisible dans un relief modéré. Comme la majorité des cours d'eau du plateau Picard, il draine la nappe de la craie.

La faiblesse de la densité de drainage naturel (peu de petits affluents) et la forme de son bassin versant, relativement allongé et ample, explique le régime de crue modéré que connaît le cours d'eau. L'utilisation ancestrale de la force hydraulique avec 17 moulins conforte cette analyse. La très faible densité de l'urbanisation, dans un secteur encore très rural, combinée au régime hydrologique modéré, conduit à un risque d'inondation faible et sans réels enjeux.

2.2.1.3. L'Avelon

Affluent de 25 km en rive droite du Thérain, seul l'Avelon aval s'inscrit dans le territoire du SCoT. Il prend sa source à Villembray à une altitude de 130 m. Il se caractérise par un relief marqué et par la pente importante des ruisseaux affluents. Néanmoins, sa plus grande singularité reste liée à la nature imperméable et argileuse de son bassin versant cultivé ou forestier (Pays de Bray). La faible perméabilité du sous-sol a conduit à un chevelu hydrographique particulièrement dense assurant le drainage du bassin versant.

Ces caractéristiques physiques sont à l'origine du caractère soudain et violent des crues avec des pointes très marquées, des temps de concentrations faibles et des valeurs de débits importants. La nature même des crues de l'Avelon a conduit les riverains à rester prudents vis-à-vis du cours d'eau (peu de moulins ou de constructions en zones inondables). Des problèmes ponctuels peuvent subsister notamment à Goincourt (quelques maisons avec des sous-sols inondés).

Les bassins du ru de Berneuil et du fossé d'Orgueil dans le Thérain aval présentent des caractéristiques semblables à l'Avelon.

2.2.1.4. Les plans d'eau

Les bords du Thérain sont jonchés de plans d'eau dont les ¾ ont une superficie supérieure ou égale à 2 000 m², superficie à partir de laquelle le plan d'eau est soumis à déclaration. La superficie totale des 24 plans d'eau (>2 ha) recensés le long du Thérain sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est approximativement de 105 ha. La plupart d'entre eux sont issus de l'extraction des granulats. Au total, la CAB compte 235 ha de surface de plan d'eau pour 104 plans d'eau.

L'extraction de granulats dans le lit majeur des rivières a participé à la mise à jour de la nappe alluviale. La présence des gravières à Villers-sur-Thère (ayant cessé leur exploitation) marquent localement la vallée. Certaines sont submergées par temps de crue et stockent une partie du flux. Mais aucune n'est aménagée spécifiquement pour remplir un objectif hydraulique à l'exception du lac du Canada, ancien site d'extraction à l'amont immédiat de Beauvais, qui intègre une vocation hydraulique pour la lutte contre les inondations (travaux réalisés par la ville de Beauvais en 1998-1999).

Les gravières ont amputé la vallée de zones préférentielles d'étalement et font obstacle au libre écoulement. Majoritairement privés, ces plans d'eau sont généralement à vocation piscicole et d'agrément.

Il est important de souligner que sur l'ensemble des étangs, 38 % sont en communication directe avec le Thérain. Cette situation participe à un mélange des espèces, non favorable à la bonne qualité piscicole du cours d'eau. La création artificielle de ces plans d'eau pose un problème de contamination de la nappe, en donnant autant de points d'accès aux polluants que de plans d'eau.

2.2.2. Analyse qualitative

2.2.2.1. Qualité physico-chimique de l'eau

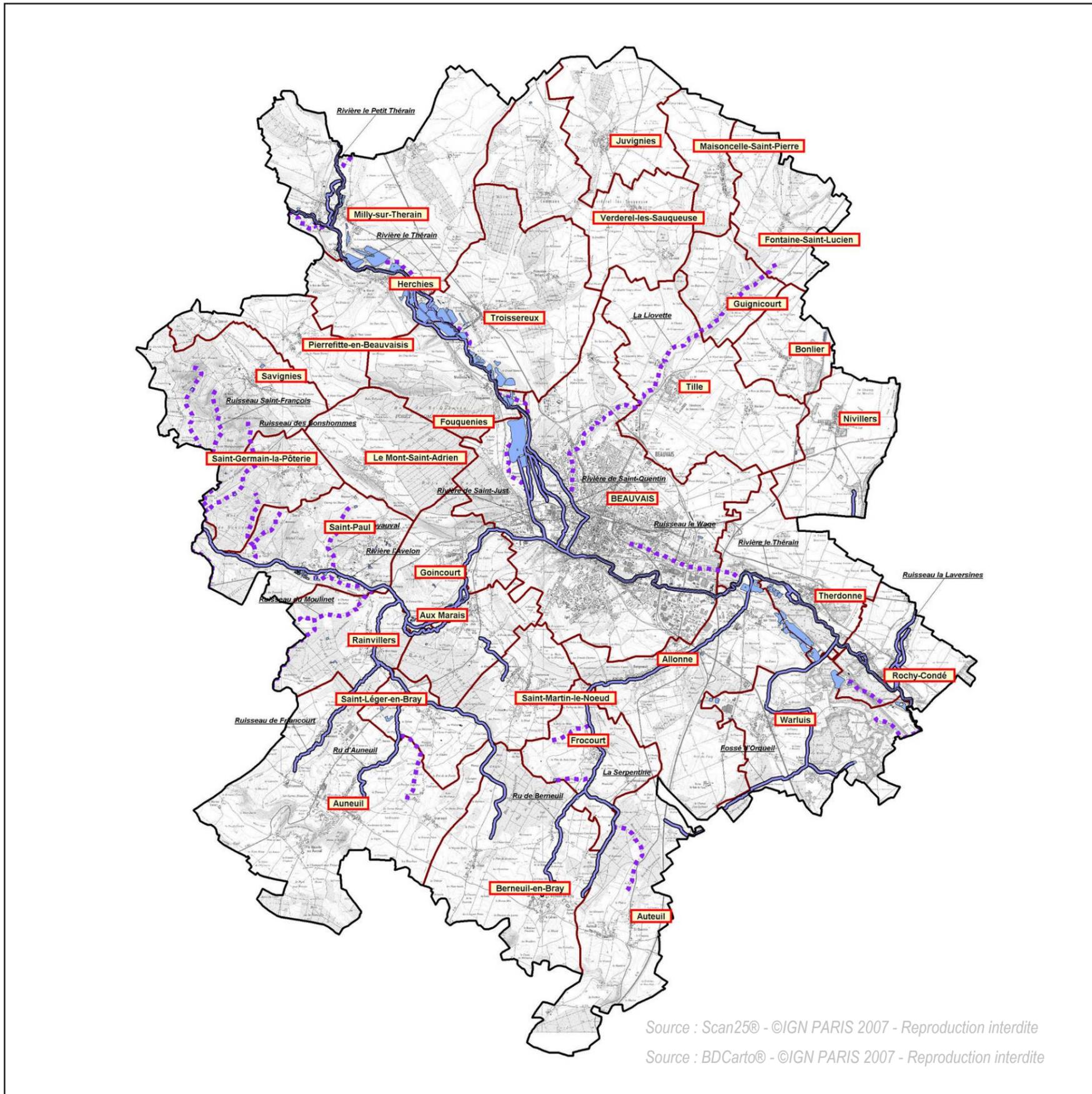
Les données disponibles sur la qualité physico-chimique des eaux proviennent des stations d'analyses de la qualité des eaux du Réseau National de Bassin (RNB). L'Agence de l'Eau Seine-Normandie cofinance, avec la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le suivi régulier de ces stations.

Qualité physico-chimique des eaux de surface

	Thérain amont	Thérain aval	Petit Thérain
Nitrates (2001)			
Matières phosphorées (2000)			
Indice biologique			
Matières azotées (1997-1999)			
Pesticides (2000)			
Proliférations végétales (1997-1999)			
	<i>Très bonne</i>	<i>Bonne</i>	<i>Moyenne</i>
	<i>Médiocre</i>	<i>Mauvaise</i>	<i>Pas de données</i>

Seul le Thérain et le Petit Thérain sont suivis par le réseau national de bassin. La qualité reste médiocre à l'ensemble des points de mesures. Les paramètres déclassant sont les nitrates et l'indice biologique sur le Petit Thérain et le Thérain à l'aval de Beauvais.

A l'amont de Beauvais, les paramètres déclassant sont les matières phosphorées et azotées.



Source : Scan25® - ©IGN PARIS 2007 - Reproduction interdite
 Source : BDCarto® - ©IGN PARIS 2007 - Reproduction interdite

HYDROLOGIE

LEGENDE :

- Limite SCOT du Beauvaisis
- Limite communale

Cours d'eau

- Intermittent
- Permanent
- Etendue d'eau





ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

2.2.2.2. Qualité piscicole

Les pêches menées sur l'ensemble du bassin du Thérain en 1984 et 1989 mettent en évidence la vocation plutôt salmonicole et une diversité satisfaisante en amont de Beauvais (Truite fario, Chabot). En aval, la vocation cyprinicole est plus marquée mais la diversité est relativement faible.

La commune de Therdonne a fait l'objet de pêches interannuelles entre 1995 et 1999. Les relevés ne montraient pas plus de 9 à 10 espèces chaque année, même si 15 espèces différentes ont été identifiées sur l'ensemble de la période. Les populations sont sans doute trop fragiles pour se maintenir durablement.

La plupart des espèces inventoriées sont ubiquistes, celles ayant des exigences écologiques spécifiques ou étant sensibles à la dégradation du milieu sont peu nombreuses. Globalement, la diversité spécifique ainsi que la densité de poissons sont faibles. La qualité des habitats demeure un facteur limitant qui ne s'améliore pas. En outre, les nombreux plans d'eau participent à une faible qualité de l'indice piscicole par l'invasion d'espèces inadaptées, susceptibles d'entrer en concurrence (compétition trophique) avec les espèces autochtones des cours d'eau. Même si le Thérain et ses affluents sont tous classés en cours d'eau de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire à vocation salmonicole, la vocation piscicole du réseau hydrographique s'apparente plus à celle des petits cours d'eau de plaine composés d'un peuplement mixte de salmonidés et cyprinidés.

2.2.3. Analyse quantitative

2.2.3.1. Caractéristiques générales

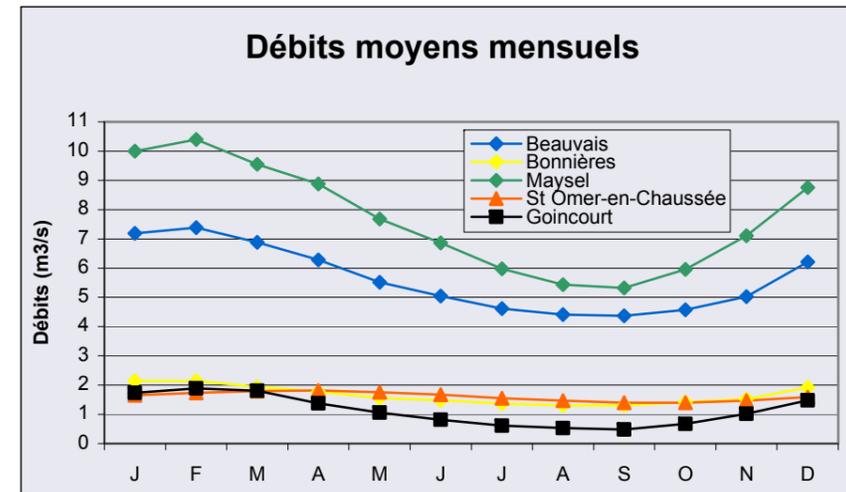
Les stations de mesures disponibles se situent en amont de l'agglomération (Bonnières), au niveau de Beauvais et en aval (Maysel) sur le Thérain. Le Petit Thérain et l'Avelon ont également des données disponibles.

Station de mesures débitimétriques

Cours d'eau	Stations	Altitude	Période des données	Surface du BV
Le Thérain	Bonnières	85m	1968-2000	202 Km ²
	Beauvais	80m	1968-2000	747 Km ²
	Maysel	33m	1948-2000	1185 Km ²
Le Petit Thérain	St Omer-en-Chaussée	89m	1968-2000	212 Km ²
Avelon	Goincourt	65m	1968-1992	171 Km ²

L'examen des débits moyens mensuels aux différentes stations indique une période de basses eaux de 5 à 6 mois, de mai à octobre. Les variations moyennes mensuelles sont relativement faibles, ce qui caractérise l'important pouvoir tampon de la nappe de la craie (terrain du Crétacé Supérieur) qui régularise les débits, soutenant les étiages et modérant les crues notamment aux stations de Bonnières et St Omer-en-Chaussée.

Débits moyens mensuels du Thérain, du Pett Thérain et de l'Avelon



Source : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain, Etude hydraulique générale sur la rivière le Thérain et ses affluents, 2001.

Les débits caractéristiques en ces différents points du bassin versant sont :

Débits caractéristiques annuels

Cours d'eau	Surface drainée (Km ²)	Débit spécifique moyen annuel (l/s/Km ²)	QMNA5 (m3/s)	Module (m3/s)
Le Thérain à Bonnières	202	7.6	0.92	1.65
Le Petit Thérain à St Omer	212	7.5	1	1.61
Le Thérain à Beauvais	747	6.6	3	5.62
L'Avelon à Goincourt	171	6.4	0.29	1.12
Le Thérain à Maysel	1185		3.5	7.64

Le débit spécifique moyen annuel correspond au débit moyen écoulé ramené à la superficie du bassin versant. Les valeurs des débits spécifiques annuels sont très proches d'une station à une autre et montre des régimes hydrologiques de moyennes eaux relativement comparables.

Le module correspond au débit moyen annuel calculé comme étant la moyenne arithmétique des douze débits mensuels.

Le débit QMNA5 caractérise le débit d'étiage mensuel quinquennal, c'est-à-dire le débit mensuel qui statistiquement ne sera dépassé qu'une année sur cinq. Sa valeur revêt depuis 1993, date du décret d'application de la loi sur l'Eau, une signification légale importante puisque le QMNA5 constitue le débit d'étiage de référence pour la mise en œuvre du décret.

2.2.3.2. Evènements de crue

L'étude hydraulique de la vallée du Thérain réalisée sous la maîtrise du syndicat de la vallée du Thérain a permis de mettre en évidence les débits maximum pouvant être observés sur le Thérain et ses deux affluents principaux en fonction de leur période de retour.

Périodes de retour des débits de crues sur le Thérain, le Petit Thérain et l'Avelon

Période de retour	Petit Thérain à St Omer (212 km2) m3/s	Avelon à Goincourt (172 km2) m3/s	Thérain à Bonnières (202 km2) m3/s	Thérain à Beauvais (747 km2) m3/s	Thérain à Maysel (1200 km2) m3/s
5 ans	3,3	8,6	5,2	20,8	21,9
10 ans	3,8	10,3	5,8	23,7	24,8
20 ans	4,5	12,3	6,4	26,5	28,2
50 ans	5,6	15,4	7,2	30,2	34
100 ans	6,5	18,3	7,8	33	38

Ces évènements présentent des conséquences différentes dans la vallée du Thérain et certains points noirs ont été mis en évidence, notamment au travers des dégâts causés par les crues récentes de 1995 et 1999.

2.2.3.2.1. Le Thérain à Beauvais

Le quartier de St Just-le-Marais situé à la jonction de l'Avelon et du Thérain (et plus précisément de l'axe du ru de St Just) est le plus exposé au risque d'inondation. Il est accentué par le phénomène de remontée de nappes phréatiques qui joue un rôle de soutien des débits via la nappe de la craie.

La retenue du lac du Canada dispose d'un volume utile de 380 000 m³ du 15 novembre au 1^{er} avril pour une surface de 32 hectares. Lors de la crue de décembre 1999, on estime à 1,2 m³/s le débit écrêté sur ce site, pour un débit provenant de la vallée amont du Thérain de l'ordre de 14 m³/s pour cette crue.

2.2.3.2.2. L'Avelon

L'Avelon, dont le bassin versant est caractérisé par une couverture argileuse fortement imperméable, présente un régime de crue rapide tant en phase de montée que de descente sans rôle de soutien des débits par la nappe.

La diminution des zones d'expansion franches des cours d'eau, notamment du fait de l'assainissement de prairies humides et du recalibrage des rus, peut être à l'origine de problèmes d'évacuation des eaux en cas de fortes précipitations. Les cours d'eau ainsi redessinés, absorbent difficilement les forts débits entraînant un risque pour certains sites urbains.

2.2.3.2.3. La vallée du Thérain en aval de Beauvais

❑ Le Ru de Berneuil :

Les inondations majeures en aval de Beauvais sont répertoriées le long du Ru de Berneuil dans sa traversée de Bourgenoult à Allonne. Les débordements du ru n'y causent cependant aucun dégât sur les habitations riveraines. Le tracé actuel du ru correspond au bras ouvrier d'un moulin situé dans Bougenoult, il est donc perché et déborde facilement.

En arrivant à Villers-sur-Thère (Allonne), les débordements du ru couplés aux refoulements des regards de collecte des eaux pluviales occasionnent la submersion de la rue de la gare en rive gauche.

Pour franchir la voie ferrée Beauvais-Creil, le ru emprunte deux ponts voûtés sous-dimensionnés où il déborde en période et vient inonder des habitations situées le long de la route joignant Villers-sur-Thère et Therdonne en période de crue.

La commune d'Allonne est également touchée au niveau de la route menant à Wagicourt, coupée par les eaux de débordements du Thérain et au niveau de la confluence du Wage.

❑ Le fossé d'Orgeuil à Rochy Condé :

Les inondations que connaît la commune de Rochy-Condé ont principalement lieu en rive droite. Elles proviennent des débordements conjugués du Thérain et du ru d'Orgeuil.

2.2.4. Usages liés aux eaux de surface

2.2.4.1. Prélèvement d'eau de surface

Du fait de la présence de la nappe de la craie toute proche et facilement exploitable sur la quasi-totalité de l'agglomération, les prélèvements dans les eaux de surface sont assez faibles. En 1998, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la DDAF de Beauvais recensait un seul prélèvement dans les eaux de surface. Il s'agissait d'un industriel de la commune de Beauvais.

2.2.4.2. Ouvrages et moulins

La vallée du Thérain comprend de nombreux ouvrages et moulins.

2.2.4.3. Activités sportives

Les activités sportives concernent essentiellement la pratique du canoë-kayak, même si celle-ci reste faible sur le Thérain. Il est à noter que des activités de voile, baignade et loisirs sont pratiquées sur le lac du Canada en amont de l'agglomération de Beauvais.

2.2.4.4. Activité halieutique

L'activité halieutique est bien présente sur l'ensemble du Thérain et ses affluents, aussi bien en rivière que sur plan d'eau. La présence de nombreuses Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ne suffit pas à un entretien suffisant des cours d'eau du fait de l'omniprésence de tronçons privés. Aucun cours d'eau domanial n'est en effet recensé sur le Beauvaisis. La pression de pêche est de respectivement 32 et 19 pêcheurs par km sur le Thérain et ses affluents. Pour soutenir les populations de rivières, les différentes associations rempoissonnent régulièrement à base de Salmonidés (truites). Le rempoissonnement dans les étangs se fait essentiellement à base de poissons blancs (Carpe, Tanche, Gardon) et carnassiers (Perche, Brochet, Sandre).

2.2.4.5. Assainissement

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a la compétence assainissement avec une gestion en régie directe du réseau d'assainissement et des stations d'épuration sur la commune de Beauvais. Sur le reste du territoire, l'assainissement fait l'objet d'une délégation de service public sous le statut de l'affermage. La CAB gère une dizaine de stations d'épuration sur son territoire, avec des capacités de traitement. La station d'épuration de Beauvais traite également les effluents industriels, même si les 2 plus grosses industries du territoire (Spontex et Neslé) ont leur propre station d'épuration.

Systèmes d'assainissement et de traitement des communes de la CAB

A la fin de l'année 2011, 22 communes de la CAB seront raccordées à un assainissement collectif. Parmi les communes disposant d'un assainissement collectif, certains hameaux ou certaines habitations sont actuellement non raccordables aux réseaux d'assainissement collectif et dispose donc d'un assainissement individuel. On estime à 97 % le taux de la population de la Communauté d'agglomération desservie par l'assainissement collectif.

Fin 2011, les communes ne disposant pas d'assainissement collectif sont Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Maisoncelle-St-Pierre, Nivillers, Verderel-les-Sauqueuse, Berneuil en Bray et Auteuil. La commune de Bonlier devrait faire l'objet d'un raccordement aux environ de 2014.

Le système d'assainissement et de traitement des 19 communes bénéficiant d'un assainissement collectif

Communes	Réseaux	Unité de traitement (UT)
Allonne	AC séparatif + sous vide	STEP de Beauvais
Auneuil	AC unitaire	UT type boues activées + lagune
Aux Marais	AC séparatif	STEP de Beauvais
Beauvais	AC séparatif	UT type boues activées avec traitement tertiaire
Fouquénies	AC séparatif	STEP de Beauvais
Frocourt	AC séparatif	UT type boues activées à aération prolongée
Goincourt	AC séparatif	STEP de Beauvais
Herchies	AC séparatif	STEP de Milly
Le Mont Saint Adrien	AC séparatif	STEP de Saint Paul
Milly sur Thérain	AC séparatif + sous vide	UT type boues activées à aération prolongée
Pierrefitte en Beauvaisis	AC séparatif	STEP de Milly
Rainvillers	AC séparatif	STEP de Beauvais
Rochy Condé	AC séparatif sous pression	UT type boues activées à aération prolongée
Saint Germain la Poterie	AC séparatif	STEP de Saint Paul
Saint Léger en Bray	AC séparatif	STEP de Beauvais
Saint Martin le Nœud	AC séparatif	STEP de Beauvais
Saint Paul	AC séparatif	UT type boues activées à aération prolongée
Savignies	AC séparatif	STEP de Milly
Therdonne	AC séparatif	UT type boues activées à aération prolongée
Tillé	AC séparatif	STEP de Beauvais + UT Morlaine
Troissereux	AC séparatif	UT type boues activées à aération prolongée
Warluis	AC séparatif	UT type boues activées à aération prolongée

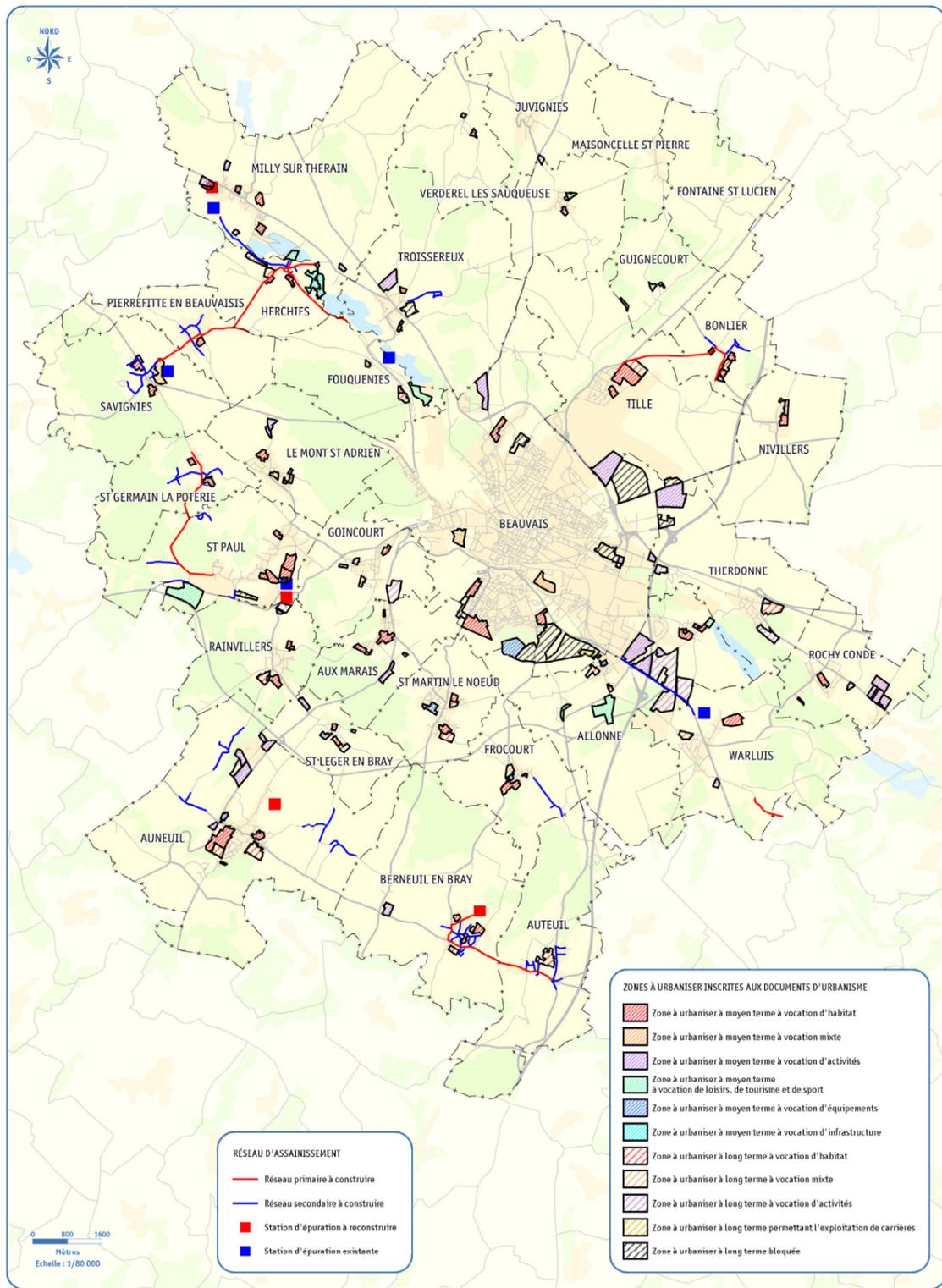
9 communes utilisent uniquement l'assainissement autonome pour épurer leurs eaux. Ce nombre sera en diminution à moyen terme. Outre l'aptitude du sol à l'épuration-dispersion, un certain nombre de critères limite la faisabilité de l'assainissement autonome. La présence de sols gorgés d'eau génère également des contraintes quant à la mise en place des filières d'assainissement non collectif. Enfin, l'installation d'un assainissement individuel nécessite une surface importante. Une étude à la parcelle est obligatoire pour toute installation. On peut toutefois considérer que 500 m² de surface libre, hors construction, est nécessaire. Il s'agit d'un minimum, hors contraintes. Sur un sol défavorable, il faudra plutôt compter 650 à 700 m².

Toutes les communes étudiées ne possèdent pas de réseaux d'eaux pluviales complets. Peu de communes disposent d'un plan de recellement général ou d'éléments concernant la date de création, le diamètre ou la nature des collecteurs.



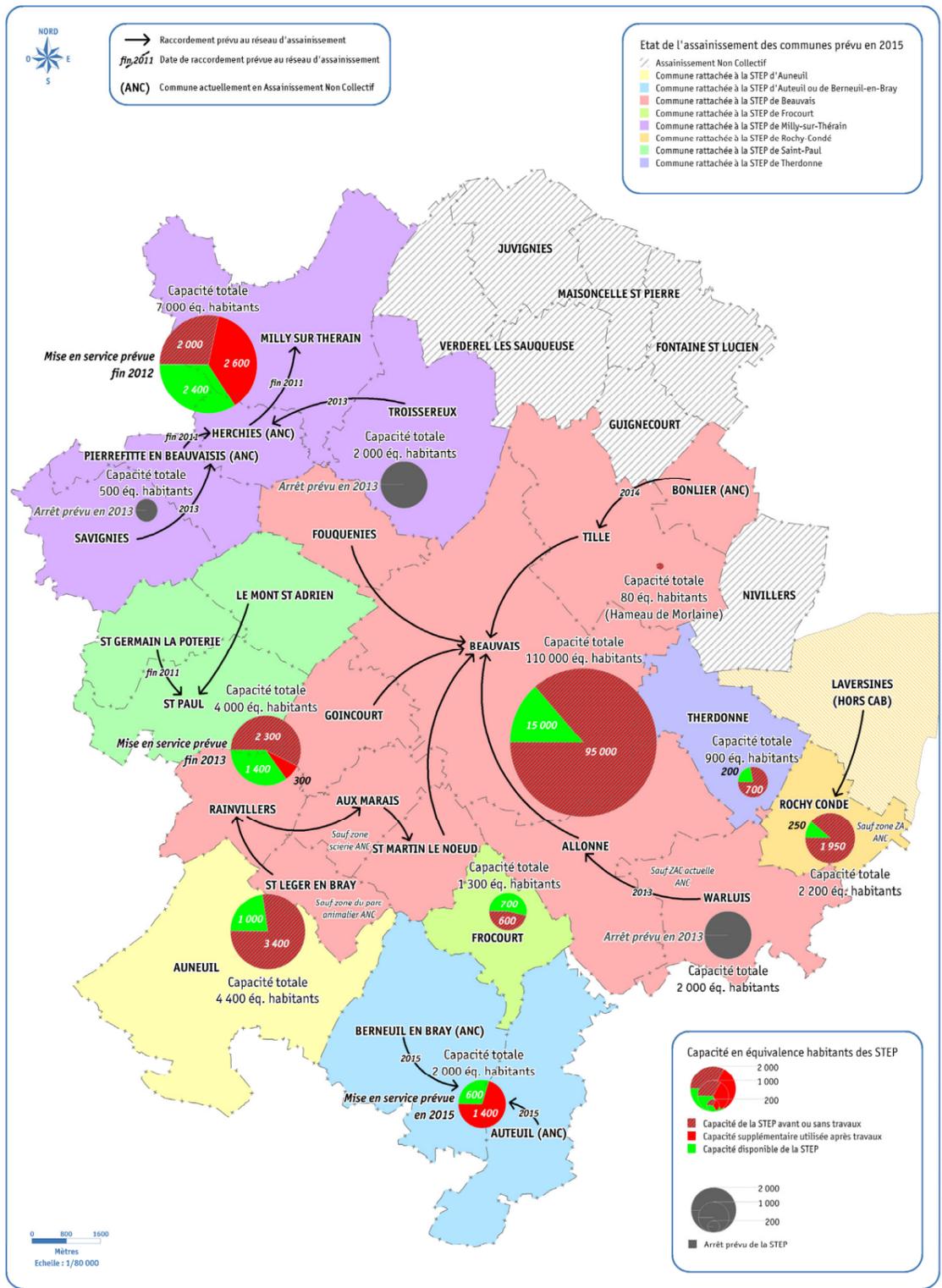
MISE EN PLACE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET ZONES À URBANISER

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



POTENTIEL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

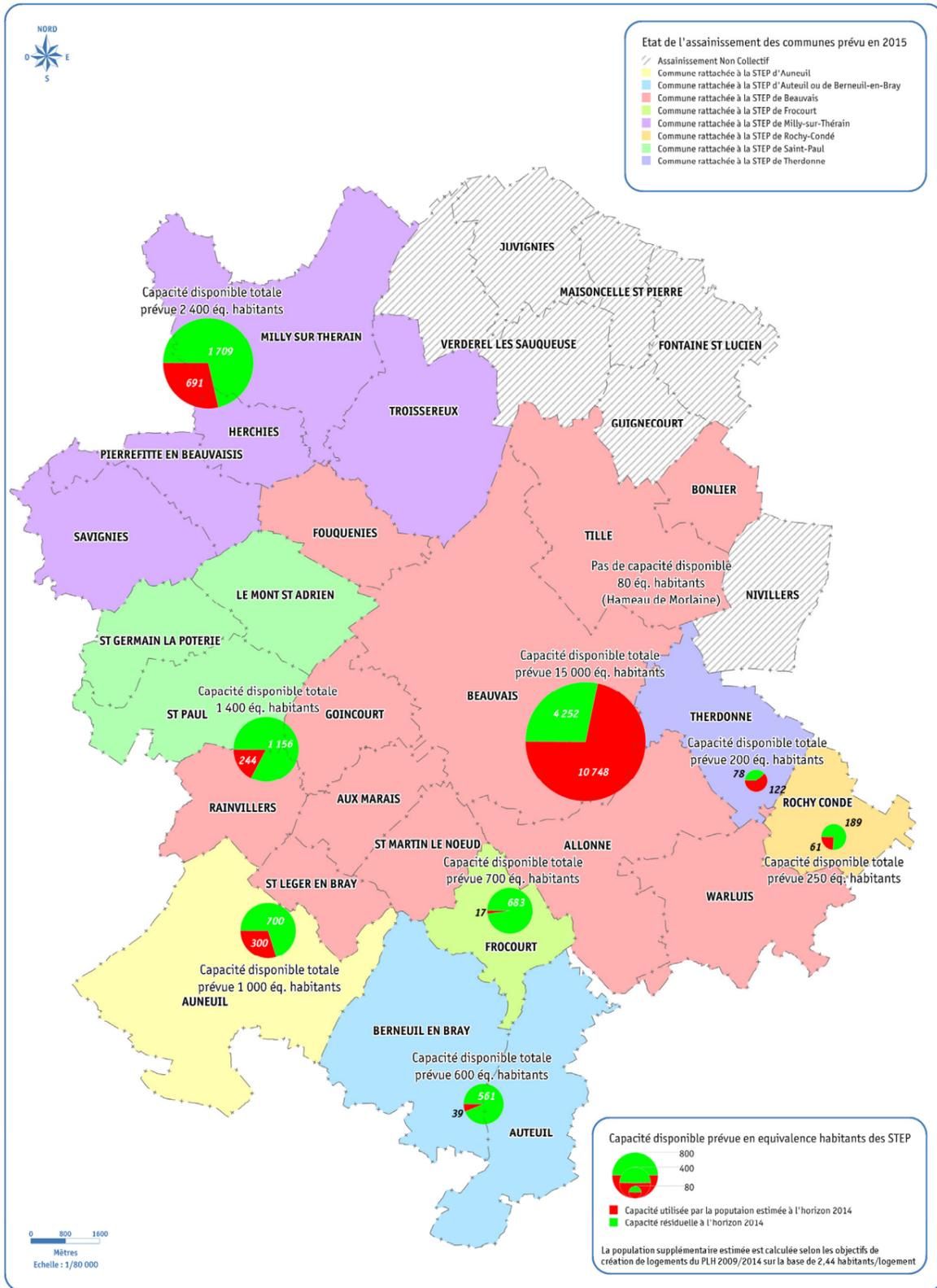


Sources : BD Voies et Adresses - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Droits réservés - Reproduction interdite // Union européenne - SDG, CORINE Land Cover, 2006 // Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Service Assainissement - Droits réservés // BD Urbanisme - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Droits réservés - Reproduction interdite.

Source : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Service Assainissement - Droits réservés - Reproduction interdite.



CAPACITÉ DES STEP SELON LE SCÉNARIO D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU PLH À L'HORIZON 2014 SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS



Assainissement	Charge actuelle ou prévue de la STEP	Charge résiduelle de la STEP	Capacité maximale de la STEP	EPCI	INSEE	COMMUNE	Population (RGP 2007)
Assainissement Non Collectif				CAB	60243	Fontaine-Saint-Lucien	153
					60290	Guignecourt	401
					60328	Juvignies	283
					60376	Maisoncelle-Saint-Pierre	156
					60461	Nivillers	197
					60668	Verderel-lès-Sauqueuse	764
TOTAL ANC							1 954
STEP d'Auneuil	3 400	1 000	4 400	CAB	60029	Auneuil	2 760
STEP d'Auteuil ou de Berneuil-en-Bray	1 400	600	2 000	CAB	60030	Auteuil	581
					60063	Berneuil-en-Bray	786
TOTAL STEP							1 367
STEP de Beauvais	95 000	15 000	110 000	CAB	60009	Allonne	1 471
					60057	Beauvais	55 230
					60081	Bonlier	384
					60250	Fouquénies	441
					60277	Goincourt	1 258
					60523	Rainvillers	862
					60583	Saint-Léger-en-Bray	308
					60586	Saint-Martin-le-Nœud	1 057
					60639	Tillé	1 057
					60700	Warluis	1 140
60703	Aux Marais	731					
TOTAL STEP							63 939
STEP de Frocourt	600	700	1 300	CAB	60264	Frocourt	509
STEP de Milly-sur-Thérain	4 600	2 400	7 000	CAB	60310	Herchies	635
					60403	Milly-sur-Thérain	1 642
					60490	Pierrefitte-en-Beauvaisis	381
					60609	Savignies	761
					60646	Troissereux	1 129
TOTAL STEP							4 548
STEP de Rochy-Condé	1 950	250	2 200	CAB	60542	Rochy-Condé	832
				Hors CAB	60355	Laversines	1 115
TOTAL STEP							1 947
STEP de Saint-Paul	2 600	1 400	4 000	CAB	60428	Le Mont-Saint-Adrien	581
					60576	Saint-Germain-la-Poterie	411
					60591	Saint-Paul	1 541
TOTAL STEP							2 533
STEP de Therdonne	700	200	900	CAB	60628	Therdonne	899

Six communes du nord de l'agglomération, actuellement en assainissement autonome ne seront pas équipées d'assainissement collectif : Verderel lès Sauqueuses, Maisoncelle Saint Pierre, Fontaine-Saint Lucien, Guignecourt, Juvignies et Nivillers.

A l'heure actuelle, on peut considérer que la CAB dispose encore d'une charge résiduelle d'environ 21 000 Equivalents Habitant (EqH). Cette réserve est globalement suffisante pour supporter l'augmentation estimée à 90 000 habitants souhaitée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en 2020. Au-delà de cette échéance, les capacités résiduelles de l'agglomération seront relativement faibles, au vue d'un maintien de la croissance démographique. Le maintien de ce taux de croissance à plus long terme devra interroger développement à long terme des capacités d'assainissement.

Toutefois à l'heure actuelle, certaines zones de la CAB ne peuvent plus supporter d'augmentation de population importante tant que leur système d'assainissement ne sera pas amélioré.

A l'issue des processus d'assainissement, les boues d'épuration sont valorisées en agriculture dans le cadre de plans d'épandage. La station d'épuration de Beauvais dispose d'un système de séchage. La totalité des boues produites dans la CAB transitent par cet équipement afin d'obtenir des granulés homogène qui font ensuite l'objet d'épandage.

2.3. Documents de gestion des eaux

2.3.1. Le SDAGE

Institué par les articles L. 212-1 et 2 du Code de l'environnement (codification de l'article 3 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a pour objet de définir ce que doit être la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin versant. A ce propos, l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis est compris dans le bassin versant du Thérain, affluent de l'Oise qui irrigue elle-même la Seine.

Le 29 octobre 2009, le comité du bassin « Seine-Normandie » a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et a donné un avis favorable à son programme de mesures. Ce schéma expose à l'échelle du territoire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie des orientations globales, en termes de qualité des eaux de surface, de bon état écologique des cours d'eau, de qualité des eaux souterraines...

Dans le SDAGE 2010, les orientations sont les suivantes :

- la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, symbolisée par l'objectif de bon état écologique en 2015 pour environ les deux tiers des masses d'eau de surface,
- le bon état en 2015 pour plus d'un tiers des masses d'eau souterraines,
- la réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses,
- des actions fortes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés,
- l'achèvement de la mise en conformité des stations d'épuration urbaines,
- le développement de pratiques culturelles agricoles respectueuses des milieux aquatiques,
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, dans le cadre de la trame bleue,
- le développement des politiques de gestion locales autour des SAGE.

Ces orientations sont ensuite déclinées en grands défis thématiques. L'application de ces défis prend la forme de dispositions s'imposant à un certain nombre de documents de planification et de programmes d'actions budgétaires mises à disposition par l'agence de l'eau.

Parmi les 188 dispositions évoquées par le SDAGE, les dispositions suivantes ont un impact direct ou indirect sur les documents d'urbanisme de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis:

Disposition « 8a Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales » :

Il est recommandé que les nouvelles zones d'aménagement et celles faisant l'objet d'un réaménagement urbain n'augmentent pas le débit et le volume de ruissellement générés par le site avant aménagement. Lorsque le contexte le permet, il est recommandé que les opérations de réaménagement soient l'occasion de diminuer ce débit.

Il est souhaitable que ce principe oriente la politique d'aménagement et d'occupation des sols dans les documents d'urbanisme. La non-imperméabilisation des sols, le stockage des eaux pluviales, leur infiltration ou leur recyclage sont à privilégier. Les conditions de restitution des eaux stockées vers un réseau ou par infiltration ne doivent pas entraîner de préjudice pour l'aval.

Nota : le règlement d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis impose d'intégrer le traitement des eaux de ruissellement au niveau des parcelles, ce qui constitue une base solide de la prise en compte de cette disposition.

Disposition « 56 Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale »,

Disposition « 83a Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme » :

Afin de conserver l'intérêt des zones humides en termes de biodiversité et de fonctionnalité en tant qu'espaces et sites naturels, il est posé comme objectif la protection des zones humides. Les SCOT, PLU et cartes communales sont compatibles avec cet objectif de protection des zones humides. C'est le cas des Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) humides et des zones naturelles d'expansion de crue. C'est également le cas des deux types de zones humides présentant un Intérêt Environnemental Particuliers (IEP) et Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (SGE) qui peuvent être définies par arrêté préfectoral et constituent, alors, des servitudes à intégrer aux documents d'urbanisme.

Disposition « 136a Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme » :

L'objectif de prévention des inondations implique :

- d'éviter toute construction en zone inondable, en dehors des zones urbanisées anciennes ;
- de déterminer, pour toute nouvelle construction autorisée en zone inondable, et en fonction d'une estimation proportionnée du risque, les conditions permettant d'assurer la sécurité des personnes et la non augmentation de la vulnérabilité des biens (par exemple, occupation humaine exclusivement temporaire, non augmentation de la population exposée au risque, respect d'une hauteur minimale de plancher ou présence d'une zone refuge obligatoire, interdiction des clôtures pleines, élaboration d'un plan de secours pour les équipements collectifs,...).

Disposition « 139a Compenser les remblais autorisés permettant de conserver les conditions d'expansion des crues » ;

La conservation des conditions naturelles d'expansion des crues d'occurrences variées, au minimum fréquentes et rares est posée comme objectif. Pour ce faire, l'autorité administrative peut imposer une compensation efficace de l'espace perdu du fait d'un remblai, dans le cadre de l'instruction des dossiers au titre de la loi sur l'eau. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales), en application des articles L.121-1 et R.123-11 du Code de l'urbanisme, doivent être directement compatibles ou rendus compatibles avec cet objectif.

Disposition « 144 : Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque d'inondation » :

Les collectivités doivent participer à des études des incidences environnementales et financières de l'imperméabilisation des sols lors de l'élaboration des documents d'urbanisme en fonction des capacités d'acceptation du milieu naturel, de l'aggravation des inondations à l'aval et à la maîtrise des coûts de traitements.

Disposition « 145 : Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval »

Dans les zones urbaines soumises à de forts risques de ruissèlement, il est nécessaire de cartographier ces risques dans les documents d'urbanisme, de déterminer où il convient de limiter l'imperméabilisation des sols.

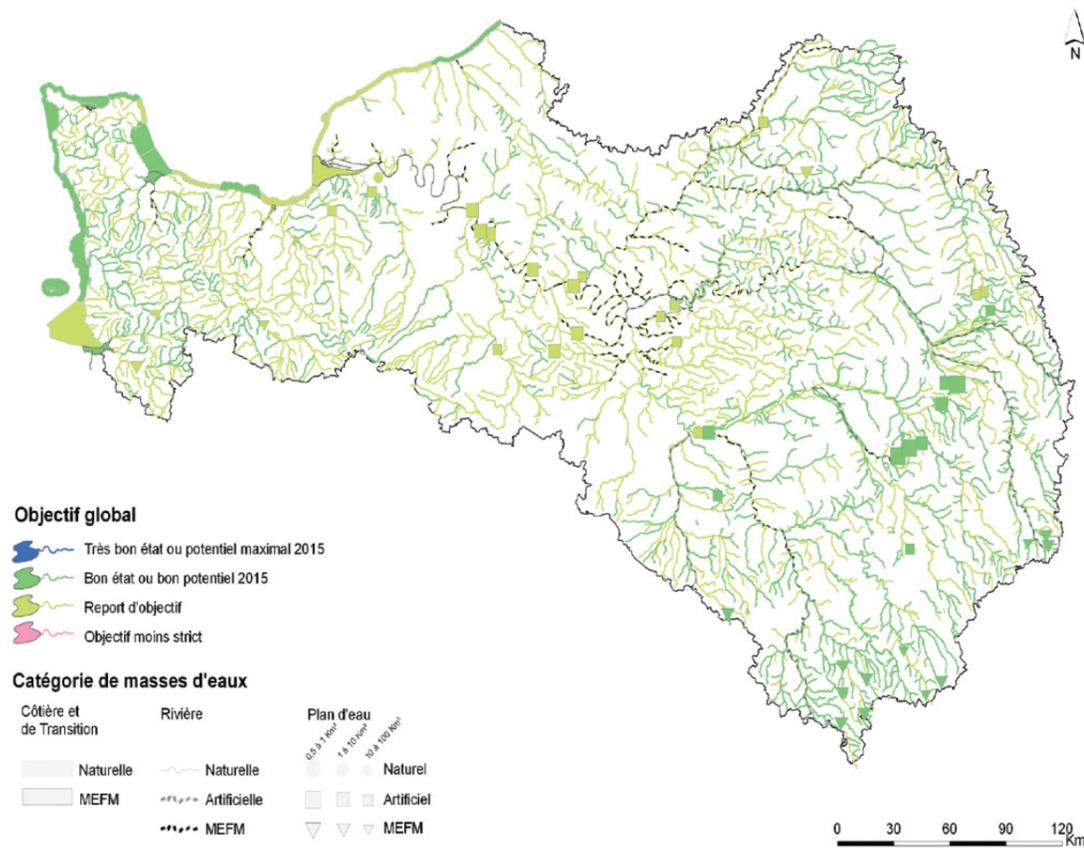
Ces zonages et leur règlement peuvent définir des critères relatifs à l'imperméabilisation des sols, définir des débits de fuite minimum par secteurs, la préservation des axes d'écoulement afin d'intégrer la possibilité d'utiliser l'espace public comme zones de rétention dans des situations exceptionnelles.

Dans le programme de mesures, dernier volet du SDAGE, l'agence de l'eau examine les problématiques rencontrées sur chaque « sous-bassin versant » de son territoire. Pour le bassin versant du Thérain, unité hydrographique qui comprend le territoire de la communauté d'agglomération, il est dit que la qualité biologique est satisfaisante, mais que la qualité physico-chimique du Thérain devient problématique entre Beauvais et Montataire.

Plusieurs enjeux sont observés sur cette unité :

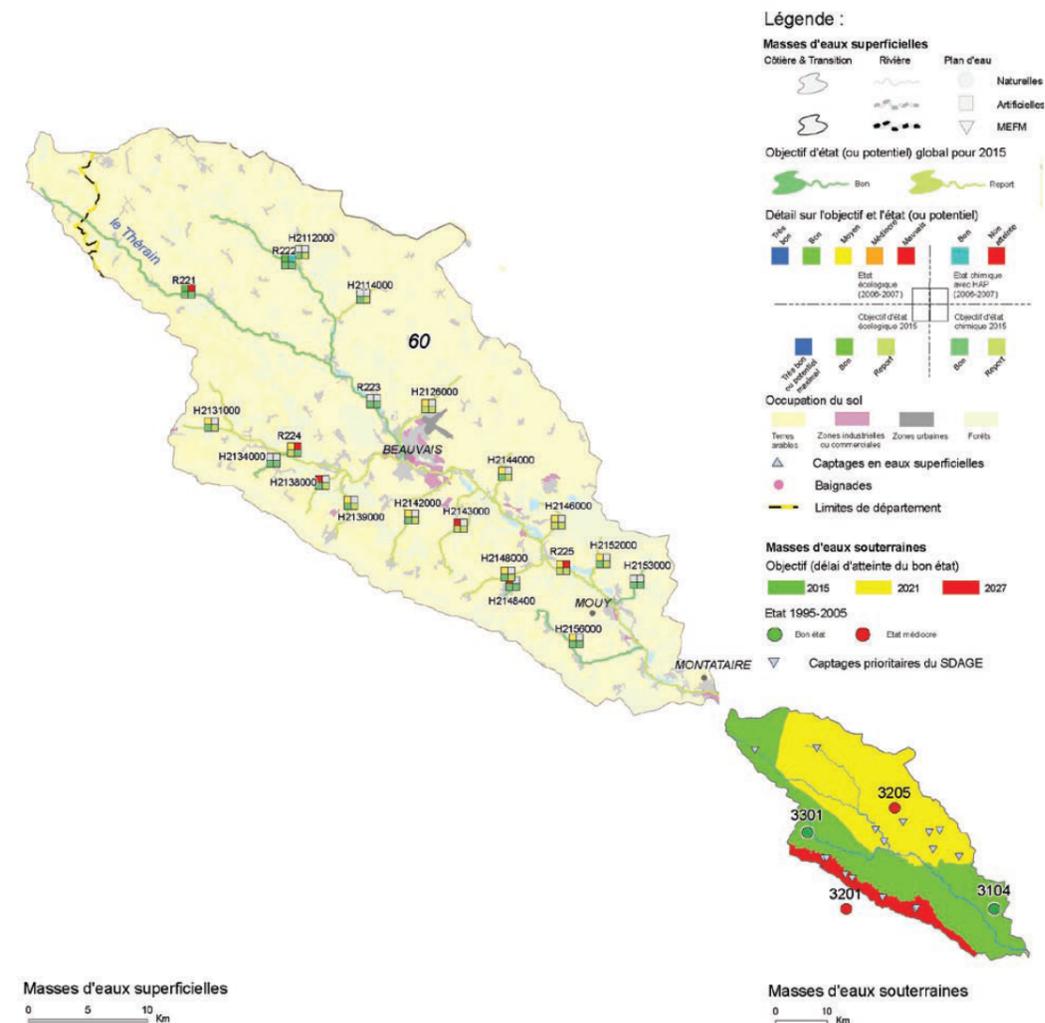
- amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de l'Avelon et du Thérain aval,
- restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité biologique,
- lutte contre les pollutions d'origine agricole, la lutte contre l'érosion sur l'amont du Thérain et le petit Thérain,
- préservation des zones humides à fort intérêt patrimonial (landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise).

Objectifs d'état global pour les eaux de surface (rivières, plans d'eau, canaux...)



Source : SDAGE Seine-Normandie 2010

Carte de synthèse hydrographique du bassin versant du Thérain



Source : programme de mesures du SDAGE 2010

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
30

2.3.2. Le SAGE

Aucun SAGE n'a encore été prescrit sur la zone d'étude. Pourtant, il s'agit d'un outil pertinent pour lutter contre les désordres hydrauliques que connaît la Communauté d'Agglomération. L'élaboration d'un SAGE serait en particulier l'occasion de faire le point de manière précise sur l'ensemble des problématiques liées à l'eau (qualité physico-chimique, dysfonctionnements hydrauliques, protection des zones humides, protection des captages) et d'élaborer des mesures d'actions qui ne sont pas du ressort d'un SDAGE. De surcroît, la position centrale de l'agglomération du Beauvaisis, tant d'un point de vue géographique que démographique et politique, au cœur du bassin versant du Thérain fait d'elle une structure privilégiée pour initier cette démarche. Rappelons que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n°2006-1772) promulguée le 30 décembre 2006 permet de donner un cadre juridique aux SAGE en imposant leur annexion aux documents d'urbanisme existants.

2.3.3. Contrat territorial

En application du SDAGE, le contrat territorial est la formalisation de l'engagement des acteurs de ce territoire pour développer et promouvoir les actions nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans les domaines d'intervention de l'Agence de l'Eau. Il a pour objectif la réduction et la maîtrise des pollutions, la protection et la reconquête de la qualité du milieu et la protection de la santé des consommateurs au moyen d'un programme d'actions qui définit les opérations prioritaires en privilégiant les mesures préventives de protection de la ressource en eau. Il constitue un outil opérationnel pour la mise en œuvre de la démarche fixée par la Directive Cadre Européenne (DCE) publiée le 22 décembre 2000 et dont l'objectif est l'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles et souterraines, en concertation avec tous les acteurs des territoires concernés.

Le Contrat Territorial intervient en cela en synergie avec les actions menées par les services de l'Etat et en cohérence avec des démarches territoriales à portée réglementaire telles que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Il n'y a pas de contrat territorial en cours ou réalisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le réseau hydrographique se structure autour du Thérain, cours d'eau de la vallée de l'Oise, qui draine le cœur de la CAB. Il présente deux faciès : sur la craie, il est en liaison avec une nappe alluviale qui régule le débit des cours d'eau, dans le Pays de Bray, il est très dense, assurant l'écoulement des eaux vers le Thérain sur des sols imperméables ne permettant pas l'infiltration des eaux superficielles vers la nappe.

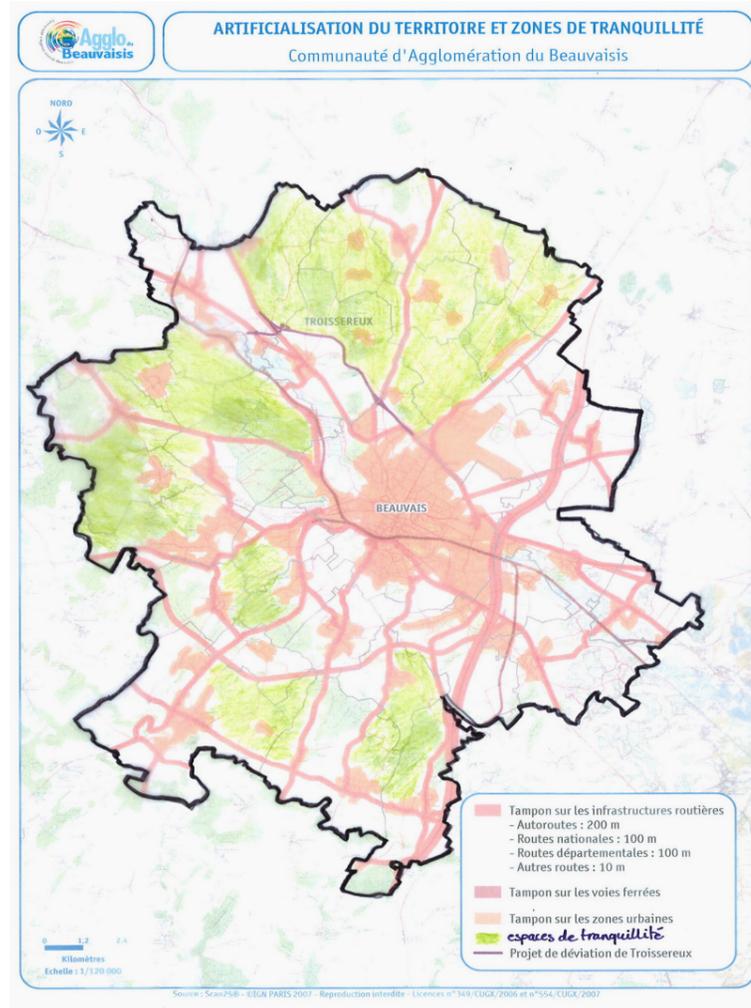
Les eaux souterraines sont d'ailleurs une ressource importante dans l'aquifère de la craie. Cette ressource est néanmoins fragile, posant des problèmes de qualité mais aussi, plus récemment, de disponibilité. Le fond de la vallée du Thérain se caractérise également par la présence de multiples plans d'eau, issus de l'exploitation de gravières très nombreuses dans le lit du cours d'eau.

Les cours d'eau traversant le Beauvaisis ne sont pas domaniaux. L'entretien des berges, qui est donc à la charge des propriétaires riverains, est un point sensible à surveiller.

3. LE MILIEU NATUREL

3.1. L'artificialisation du territoire

Zones urbaines, infrastructures routières, ferroviaires ou aéroportuaires maillent le territoire et constituent un « réseau anthropique ». Cette artificialisation génère des nuisances lumineuses, sonores... induisant des perturbations du milieu. Les zones perturbées ne se limitent pas à l'emprise au sol. Ainsi, la carte de l'artificialisation du territoire est le résultat de l'application de zones tampons au pourtour des infrastructures, en fonction du niveau de nuisance induit par le type d'infrastructure (4 catégories ont été définies de manière arbitraire, en s'appuyant sur les recommandations du bureau d'étude Econnat; voir carte).



Cette cartographie permet de dégager des « espaces de tranquillité », espaces où l'urbanisation et les infrastructures sont encore faiblement impactantes sur les milieux.

Il apparaît alors que les espaces de tranquillité encore relativement vastes sont peu nombreux, et plutôt situés en périphérie du territoire. Le plateau picard apparaît comme un des espaces les moins fortement artificialisés.

3.2. Sites inventoriés ou protégés

3.2.1. ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Il s'agit d'une base de connaissances permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. Cet inventaire est accessible à tous et consultable avant tout projet afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité, ni sur les activités humaines (agriculture, chasse, pêche,...) qui peuvent continuer à s'y exercer sous réserve du respect de la législation sur les espèces protégées. L'inventaire définit deux types de zones :

- ZNIEFF de type I : secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

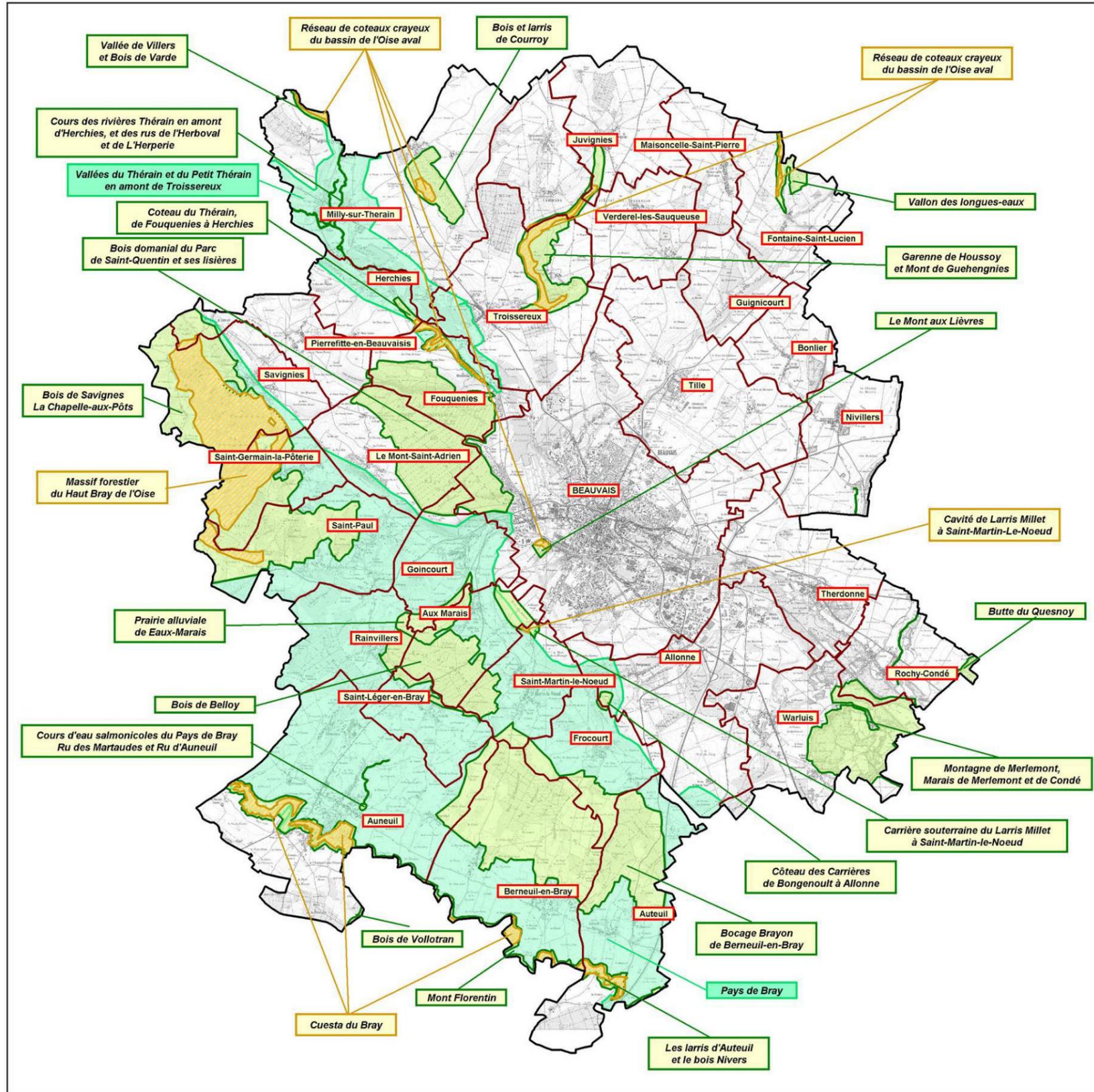
A proximité de la zone d'étude, on recense 20 ZNIEFF de type I et 2 de type II.

3.2.2. Natura 2000

Il s'agit d'un réseau de sites comprenant des zones spéciales de conservation (ZSC) classées au titre de la directive « Habitats » et des zones de protection spéciale (ZPS) (non présentes sur notre territoire) classées au titre de la directive « Oiseaux ». Pour chaque site, un document d'objectif (DOCOB) définit les orientations et mesures de conservation (de type contractuelles), et les modalités de leur mise en œuvre. Les activités humaines y sont autorisées dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs au vu des objectifs de conservation et de restauration des habitats et des espèces poursuivis sur le site, et sont soumises à évaluation des incidences.

Sur notre territoire, ces sites (ZSC) sont les suivants :

- Massif forestier du Haut Bray de l'Oise – code FR 2200372 – La rédaction du DOCOB est en cours sur ce site.
- Cuesta du Bray – code FR 2200371 – La rédaction du DOCOB a été validée par le comité de pilotage le 14/12/05
- Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-Le-Nœud – code FR 2200376 – DOCOB en cours de rédaction
- Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval – code FR 2200369 – DOCOB en cours de rédaction

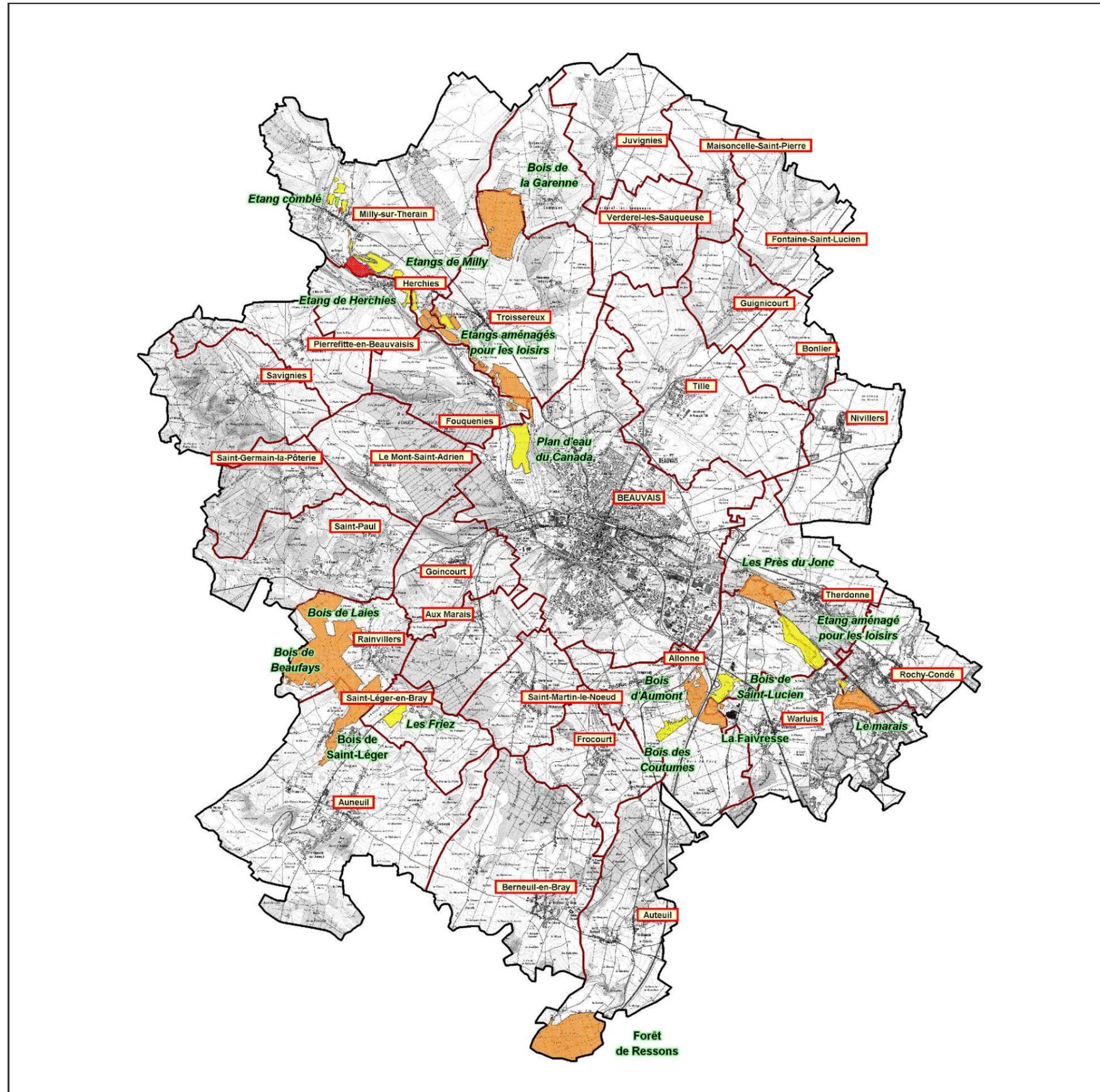


MILIEU NATUREL

LEGENDE :

- Limite SCOT du Beauvaisis
- Limite communale
- ZSC
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type de II

0 1 2km



MILIEUX NATURELS NON REPERTORIES

LEGENDE

- Limite SCOT du Beauvaisis
- Limite communale

Sensibilité des zones visitées sur le terrain :

- Faible
- Moyenne
- Moyenne à forte
- Forte





3.3. Les autres sites

3.3.1. Étangs, plans d'eau et mares permanentes

3.3.1.1. Étangs, lacs et mares aménagés

Dans la vallée du Thérain, de nombreux étangs, lacs, et mares sont aménagés. Pour la plupart, ils servent à la pêche. Un seul étang autorise la baignade et un autre la chasse à la hutte. D'autres ont été comblés. La majorité de ces plans d'eau sont privés.

❑ L'étang de Milly sur la commune de Milly-sur-Thérain.

Autour de la partie nord-est de l'étang de Milly, des petits bungalows ont été installés. Ils servent de résidence principale et secondaire. Leur proximité à l'étang permet aux habitants de profiter de la pêche.



La végétation autour de l'étang est quasi inexistante du fait de la forte densité de bungalows sur ses rives.

❑ L'étang de Herchies

Cet étang est également entouré d'habitation mais il est inaccessible au public.

❑ Les étangs sur la commune de Milly-sur-Thérain, Troissereux, Fouquénies et sur les communes de Therdonne, Rochy-Condé, Warluis, et Allonne.

Les étangs longeant la rivière du Thérain sont privés ou publics. La plupart sont aménagés soit pour la pêche, soit pour le canoë-kayak (1 seul étang privé) ou encore en base nautique (2 étangs publics, dont le plan d'eau du Canada décrit ci-dessous).

La végétation est souvent plus dense autour des étangs privés que des étangs publics. Les berges sont pour la plupart du temps abruptes sans trop de végétation, suite à la mauvaise remise en état du site après cessation de l'activité des carrières. Les ripisylves sont essentiellement composées de Bouleau (*Betula sp.*), Peuplier (*Populus sp.*), Saule (*Salix sp.*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Noisetier commun (*Corylus avellana*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)... Sur certaines berges, on observe des Roseaux (*Phragmites australis*), des orties (*Urtica sp.*), etc.



❑ Le plan d'eau du Canada



Le plan d'eau du Canada est une base de loisirs. Elle a été créée pour accueillir un grand nombre de personnes : sportifs (planchiste, vététiste, kayak), promeneurs, personnes handicapées, enfants en bas âge... Les berges sont soit abruptes avec des barrières pour éviter l'accès aux piétons, soit douces et aménagées pour l'accès à la baignade (plage). La végétation sur cette zone est très réduite et ornementale.

❑ Mare aménagée pour la chasse

Dans le bois de Beaufays, un secteur a été aménagé pour la chasse au gibier d'eau. Une mare et une hutte ont été créées à proximité des plantations de résineux. La végétation autour de cette mare est réduite et ornementale.



3.3.1.2. Les étangs comblés

❑ Sur la commune de Milly-sur-Thérain

La mare se trouvant à proximité de l'élevage piscicole a été complètement comblée pour des besoins agricoles (prairie permanente).

La végétation naturelle n'existe pas autour de cette zone, seules des barrières entourent le champ.



❑ Sur la commune de Warluis

Anciens bassins de rejet des eaux de la Conserverie, appelés « la Foivresse », ces deux zones humides sont pratiquement comblées.

Un remblai d'environ 20 mètres de haut est disposé tout autour du bassin le plus à l'Est. Un alignement d'arbres y est situé. Les espèces présentes sont le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), l'Epicéa commun (*Picea abies*) et le Peuplier (*Populus sp.*)... Au fond de la dépression, on peut observer deux petits trous d'eau envahis par une végétation aquatique typique de lentilles d'eau (*Lemna minor*).



Plus à l'Ouest, on observe une mosaïque de milieux. L'ancien bassin est pratiquement asséché. La végétation varie selon la nature et l'humidité du sol. Aux endroits les plus humides, la végétation est essentiellement composée de graminées, de fougères, de Sénéçon Jacobée (*Senecio jacobaea*), de Charbon (*Carduus crispus*), etc. Dans les parties plus sèches, on rencontre essentiellement du Gaillet (*Galium s.p.*), etc.

Au Sud-Ouest de cette zone, on observe un petit trou d'eau. La végétation y est composée de Grande Bardane (*Arctium lappa*), de Berce commune (*Heracleum sphondylium*), d'Epilobe (*Epilobium sp.*), de Matricaire (*Matricaria sp.*), de Ronce (*Rubus sp.*), de Saule (*Salix sp.*), etc.



3.3.1.3. Mares naturelles et bras de rivière

☐ Sur la commune de Milly-sur-Thérain



Dans une prairie bocagère, à proximité du petit Thérain, au Sud de l'élevage piscicole, il existe un bras de la rivière et également une petite mare. La végétation y est typique des milieux aquatiques. Elle est essentiellement composée de Jonc (*Juncus sp.*), d'Iris (*Iris sp.*), de Roseaux (*Phragmites australis*), etc.

☐ Sur la commune d'Auteuil

Une petite mare se situe dans la forêt de Ressons. La végétation est essentiellement composée de Jonc (*Juncus sp.*), de Fougère (*Athyrium sp.*), Ronce (*Rubus sp.*), Peuplier (*Populus sp.*), Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), etc. Cette mare est très importante d'un point de vue faunistique. En effet, on peut y observer d'innombrables œufs de grenouille brune.



☐ Sur la commune de Rainvillers

Un petit plan d'eau se localise au nord du bois de Beaufays, à proximité de la route reliant Rainvillers à Troussures. Ce bois est très vallonné. La mare a des berges en pente douce. La végétation y est essentiellement composée de Jonc (*Juncus sp.*), de Bouleau (*Betula sp.*), de Pin (*pinus sp.*), d'Epicéa commun (*Picea abies*), etc.



3.3.1.4. Prairies humides

Le long de la vallée du Thérain, surtout amont, les prairies constituent de véritables zones humides qui contribuent à la régulation des eaux et à leur dénitrification. Les vallées du Thérain, et de l'Avelon sont notamment caractérisées par la présence régulière de la Benoite des ruisseaux, espèce assez rare en France en dehors de massifs montagneux.

3.3.1.5. Tourbières

Les abords des cours d'eau du fond du bassin versant de l'Avelon peuvent être occupés de place en place par des boisements humides tourbeux ou paratourbeux (chênaie à molinies, bois de bouleaux et d'aulnes), des fragments de prairies ou de landes, qui sont autant de démarrages (permis par la stagnation ou le suintement régulier d'eaux acides) de petites tourbières à sphaignes d'une très grande originalité pour la Picardie. Cette dynamique est très dépendante de la qualité du réseau hydrographique qui lui est associé.

Dans le haut Bray, on rencontre des tourbières de pente dans les zones de naissance de ruisselets. Elles sont d'une très grande rareté en région Picardie.

3.3.1.6. Enjeux et menaces

De manière générale, les zones humides présentent des intérêts écologiques, sociaux, culturels et économiques et sont en conséquence des lieux d'enjeux multiples.

La diversité biologique y est importante : elles accueillent une grande variété d'espèces animales et végétales spécifiques et adaptées aux conditions particulières des milieux. Cette qualité écologique est parfois mise à mal par la prolifération d'espèces invasives, animales ou végétales.

A l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, les zones humides peuvent jouer un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et les crues ou l'épuration des eaux. Les mares par exemple exercent un rôle de tampon des ruissellements. Cependant, l'activité d'exploitation des carrières, en particulier dans la vallée du Thérain, dégrade les milieux de zones humides et modifie l'hydrologie des vallées. Un réaménagement respectueux de l'écologie des sites pourrait permettre la création de roselières, de prairies humides, d'îlots sinueux en pente douce... De plus, la multiplication des surfaces en eau libre rend la nappe phréatique vulnérable aux pollutions.

Le comblement ou l'assèchement des zones humides pour les besoins de l'urbanisation ou l'agriculture (remblaiement des carrières, drainage des terrains, aménagements lourds pour la réalisation d'infrastructures) sont aussi des causes de la perte de ces surfaces. En particulier, certains villages ont tendance à s'étendre le long des cours d'eau (Bongenoult, Sinancourt, Guignecourt).

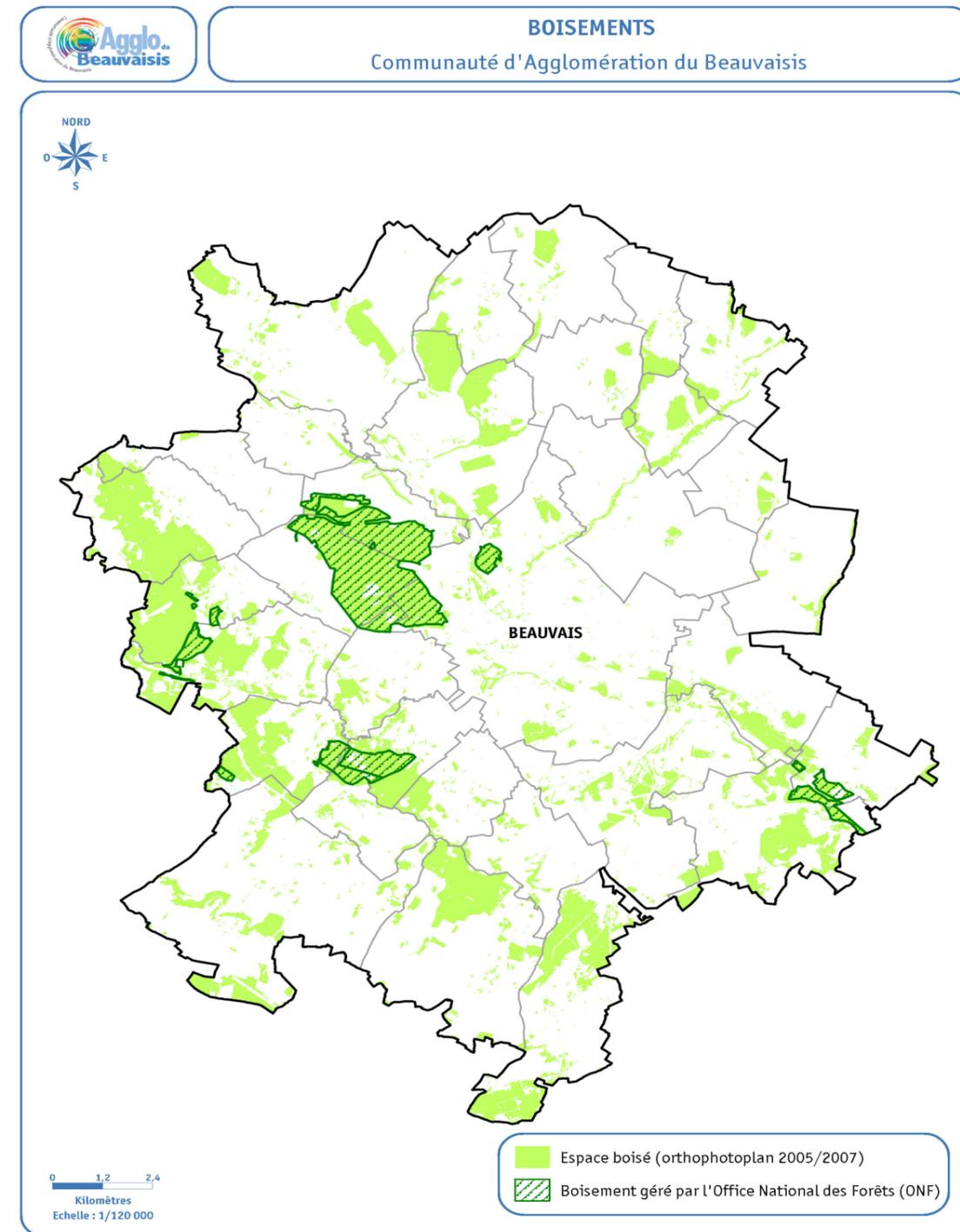
Les zones humides sont par ailleurs supports d'activités humaines diversifiées (exemple au plan d'eau du Canada), augmentant leur valeur économique mais aussi les fragilisant.

Enfin, de nombreuses peupleraies sont présentes dans la vallée du Thérain, en particulier en aval de Beauvais. Essence non adaptée à ces milieux hydromorphes, leur enracinement faible les rend vulnérables aux coups de vent et ils déstabilisent les berges. Plantés en peuplements monospécifiques, ils modifient mais aussi appauvrissent écologiquement le milieu.

3.3.2. Les boisements

Sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les boisements s'étendent sur une superficie de 5 835 ha (boisements d'une superficie supérieure à 1 ha sur la base des orthophotoplans 2005 et 2007). 75,6 % des boisements relèvent du domaine public (Etat, région, département, communes, ONF, conservatoire des milieux naturels).

Certains de ces boisements sont gérés par l'Office National des Forêt (ONF) comme le Parc de St-Quentin, Bois Brulé, Bois de Belloy, Communaux de St Paul... et font l'objet d'un plan de gestion forestier. Sont présentés ci-après les boisements non gérés par l'Office National des Forêts et qui ont été répertoriés selon la codification Corine biotope. Le programme CORINE (Coordination des informations sur l'environnement), système de cartographie et d'information, est un outil pour la description de sites d'importance pour la conservation de la nature en Europe qui a été initié en 1985 par la Communauté européenne.



Source : Contours des Forêts Publiques - ONF - 9 juillet 2010

Conception : Servire SIG - Nicolas WITKAMM - 11 octobre 2010

3.3.2.1. Forêt cadulcicole (Code Corine 41)

Description : Forêts et bois d'arbres indigènes à feuilles caduques des zones némorale, boréale, steppique, humide tempérée chaude et méditerranéenne, à l'exception des forêts alluviales et marécageuses; les forêts dominées par des espèces à feuilles caduques, mais comprenant des espèces sempervirentes sclérophylles, sont incluses.

❑ Bois de Coutumes

Petit boisement morcelé par les lignes à haute tension et la nouvelle RN31. Ce boisement est un taillis assez dense et peu entretenu (beaucoup de bois morts). Les essences rencontrées sont les Ronces (*Rubus sp.*), le Gaillet (*Galium sp.*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Bouleau (*Betula sp.*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*)... La quantité de bois mort est importante pour les insectes, les petits mammifères, et les oiseaux.



❑ Bois de Saint-Lucien

C'est un bois exploité où la végétation est essentiellement composée de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), de Bouleau (*Betula sp.*), de Noisetier commun (*Corylus avellana*), de Châtaignier commun (*Castanea sativa*), de Charme commun (*Carpinus betulus*), de Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)...



❑ Bois de Saint-Léger

Au niveau de Sinancourt, en bordure de la route reliant Rainvillers et Sinancourt, on observe une petite peupleraie, puis une forêt exploitée. Les essences observées sont l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Bouleau (*Betula sp.*)... Le sol est tapissé de Ronces (*Rubus sp.*).



3.3.2.2. Forêt Mixte

Description : Forêt et bois mixtes d'essences caducifoliés et de résineux en mélange.

❑ Bois d'Aumont

Le bois est encerclé et segmenté par la RD927, l'A16, la ligne EDF et les nouvelles RN31. Ce bois est essentiellement cadulcicole, mais on peut y observer quelques plantations de Pins (*Pinus sp.*). Les essences remarquées sont le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Bouleau (*Betula sp.*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*), le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)...



❑ Forêt de Ressons

Cette forêt est classée dans les forêts mixtes, car même si les boisements de feuillus et de conifères ne sont pas mélangés, le propriétaire y exploite à la fois des feuillus et des conifères. Les essences les plus observées sont le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Bouleau (*Betula sp.*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*), etc. La strate herbacée est essentiellement composée de fougères.



❑ Bois de Beaufays

La partie Nord du bois est privée. On y observe une exploitation de feuillus et de résineux. Les essences les plus observées sont le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Bouleau (*Betula sp.*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*), l'Epicéa commun (*Picea abies*), etc.



❑ Le bois de Lais

La RN31 en construction va couper la forêt en deux. Entre l'autoroute et la forêt on observe une petite jonchaie. Dans le bois les espèces rencontrées sont le Bouleau (*Betula sp.*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*), l'Epicéa commun (*Picea abies*), etc.



❑ **Forêt de la Garenne**

Cette forêt est une propriété privée dont le périmètre est grillagé. C'est une très belle forêt exploitée dont les essences essentielles sont le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Pin (*Pinus sp.*)...



3.3.2.3. Forêts riveraines et fourrés très humides (Code Corine 44)

Description : Végétation arborée et arbustive des plaines alluviales, des marais et des tourbières des zones némorale, boréale, irano-touranienne, tempérée chaude humide, méditerranéenne, saharo-méditerranéenne et saharo-sindienne.

❑ **Bois de Beaufays**

La partie sud-est de ce bois est très humide, voire marécageuse. C'est un bois très vallonné et cette partie de la forêt est aménagée pour le tourisme.

Les espèces rencontrées sont le Pin (*Pinus sp.*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Bouleau (*Betula sp.*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*), le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Houx commun (*Ilex aquifolium*). Au bord de certains trous d'eau, on observe des plantes aquatiques comme les Joncs (*Juncus sp.*).



❑ **Le marais sur la commune de Rochy-Condé**

Le « Marais » est un taillis dense. Les essences sont essentiellement composées de Chêne (*Quercus sp.*), de Bouleau (*Betula sp.*), de Saule (*Salix sp.*), etc. Le sol est très humide, marécageux. Entre le « Marais » et les habitations le long de la RD513, il y a une peupleraie qui assèche la zone.



3.3.2.4. Enjeux et menaces

De manière générale, le territoire offre une diversité de boisements dont beaucoup présentent un intérêt écologique et patrimonial fort. Mais c'est aussi la diversité des peuplements au sein de chaque boisement qui favorise la diversité écologique. Les entités boisées doivent donc être préservées dans leur diversité et leur unité.

La menace la plus importante est la fragmentation des boisements, menace essentiellement pour la faune (fragmentation de l'espace vital, isolement de populations, ouverture du milieu et introduction d'un effet lisière...). Ces îlots ne doivent pas être « négligés » car ils jouent un rôle important de zone refuge pour nombre d'espèces, et notamment quand ils sont localisés en zone agricole. Les milieux diversifiés de prés-bois et les lisières de ces boisements doivent faire l'objet de priorités de préservation, notamment au travers de la conservation d'une bande tampon au-delà de la lisière. Des infrastructures existantes, telles que la déviation de la RN31, fragmentent les entités boisées (bois d'Aumont, bois de St Léger, bois de Beaufays, bois des Laies...). Enfin, la qualité et la diversité de ces milieux tend à être détériorée par des plantations mono-spécifiques d'espèces non autochtones ou non adaptées (épicéas, peupliers).

3.3.3. Landes et pelouses

3.3.3.1. Milieux de landes

Sur le territoire de la CAB, les milieux de landes sont uniquement présents à St-Germain-la-Poterie (Bois des Bonshommes), répartis en deux sites de 82 ha et 90 ha.

On distingue des landes humides (évolution d'un milieu tourbeux), et des landes sèches :

- landes humides à Bruyère, à 4 angles et à Ajonc nain : ces landes sont le refuge de plusieurs espèces de plantes protégées par la loi qui trouvent en Pays de Bray leurs dernières populations picardes ou ysariennes.
- landes sèches à callunes et myrtilles.

Les milieux de lande forment un réseau dans la partie amont de la vallée de l'Avelon. La continuité écologique de ces milieux est ainsi en étroite relation avec le réseau hydrologique. Les landes de St-Germain-la-Poterie constituent l'extrémité de ce réseau. La qualité et la superficie de ce site en font une zone nodale. On constate cependant l'isolement de cet espace.

3.3.3.2. Milieux de pelouses calcicoles

Ces milieux originaux situés sur des coteaux ou des espaces pentus, présentent des gradients d'humidité favorisant une diversité de milieux et d'espèces. Ils recèlent une quantité importante d'espèces à haute valeur patrimoniale et témoignent de paysages qui ont fait le quotidien des habitants de l'Oise pendant des centaines d'années sous la forme de parcours à moutons. Sur notre territoire, on distingue principalement deux types de pelouses :

- des pelouses thermophiles exposées au nord (ex : larris de Montmille, pelouses d'Herchies) où l'on note en particulier la présence de la Phalangère rameuse, la Digitale jaune, l'Epervière tachetée. Les pelouses du Mont du Lièvre présentent des ourlets à Sesslerie bleuâtre, qui sont le seul exemplaire présent en grand Beauvaisis.
- des pelouses humides exposées au nord : Cuesta du Bray.

Il s'agit en particulier des pelouses marneuses à Parnassie des marais. La Cuesta du Bray est le seul lieu de leur présence dans l'Oise et cette formation végétale est endémique de la Picardie et Haute-Normandie.

Les milieux de pelouses sont relativement dispersés mais très diversifiés. Le fonctionnement actuel de ces pelouses en réseau est fortement lié au vent soufflant nord-ouest / sud-est, qui est un facteur important d'échange entre les différentes zones (corridors biologiques « aériens »). L'ensemble des pelouses situées le long de la vallée du Thérain reste bien connecté. Les pelouses situées sur le plateau Picard, bien que relativement distantes les unes des autres, fonctionnent encore en un réseau concentrique (comprenant d'autres espaces situés au nord de notre territoire). Il se pourrait également que les pelouses situées au sud et à proximité de Beauvais échangent avec les espaces situés au nord de Beauvais, bien qu'elles en soient éloignées. Enfin, les pelouses localisées au sud du territoire appartiennent au réseau de pelouses de la Cuesta du Bray.

3.3.3.3. Enjeux et menaces

Pelouses et landes étaient associées à une exploitation pastorale ou sylvo-pastorale. Ainsi, les larris communaux étaient voués au pâturage itinérant des moutons. Pratiques largement en déclin voire abandonnées depuis le début du XX^{ème} siècle, ces espaces se sont progressivement embroussaillés voire boisés. Cette dynamique naturelle de colonisation des milieux a conduit à une « dégradation » et une perte de ces milieux, ainsi que de la flore et faune spécifiques qu'ils abritaient. Les landes et pelouses sont ainsi devenues très rares en région Picardie, et couvrent aujourd'hui de très faibles surfaces. Les milieux secs sont menacés par la fermeture et la colonisation par les ligneux. Les milieux humides souffrent de l'embroussaillage, mais aussi du surpâturage.

La situation des landes de St-Germain au cœur d'un massif boisé les rend vulnérables à la fermeture par colonisation des ligneux. On note également que ces landes sont présentes autour de deux hameaux : la Poterie et les Bonhommes. Cette présence humaine est probablement à l'origine de l'existence du milieu ouvert, mais il faudra veiller à ce qu'elle reste limitée à quelques bâtisses.

Le positionnement des espaces de pelouses sur les coteaux, en rebord de vallée, fait d'eux des espaces potentiellement prisés pour la construction, à cause de la vue que ces terrains sont susceptibles d'offrir. Prises en étai entre les boisements et les espaces agricoles, les pelouses de la Cuesta du Bray ont peu de possibilité de s'étendre. La majeure partie des sites de landes et de pelouses sont inclus dans des sites Natura 2000. Certains sites sont gérés et entretenus par le CREN Picardie.

3.3.4. Prairies et bocage

3.3.4.1. Caractéristiques

Les espaces de bocage sont présents en Pays de Bray, en Picardie Verte (maille bocagère plus lâche, ensemble moins humide), dans les vallées (Thérain et Avelon). Les prairies dites « naturelles » ou « permanentes » sont en fait des groupements végétaux étroitement dépendants de l'homme et de ses troupeaux. Les actions de fauche ou de pacage sont indispensables à leur maintien et à la conservation de leur équilibre dynamique.

On distingue une diversité de milieux prairiaux, en liaison avec leur mode de gestion :

- des prairies humides, pâturées ou non ;

Généralement de valeur agronomique faible ou moyenne, elles présentent un grand intérêt écologique. Les prairies humides du Pays de Bray sont ainsi des milieux abritant des espèces remarquables, dont la Véronique en écus, le Nard raide (lié au pâturage), la Laïche blanchâtre.

- des prairies de fauche.

De manière générale, toutes les végétations floricoles ont un grand intérêt écologique, notamment pour les insectes, (papillons, abeilles, libellules...).

3.3.4.2. Enjeux et menaces

Les milieux prairiaux sont localisés dans la vallée du Thérain (essentiellement amont) et la boutonnière du Bray où l'on trouve encore de grands espaces correspondant (potentiellement) à des milieux prairiaux. Depuis les années 1970, la qualité des prairies a considérablement évoluée en raison des changements de pratiques agricoles. Ainsi, les prairies de fauche ont fortement régressé. Ces espaces nécessitent aujourd'hui d'être mieux pris en compte et revalorisés (au travers des enjeux paysagers et touristiques par exemple).

De même, les changements de pratiques agricoles ont conduit à l'arrachage des haies, jusqu'à leur disparition dans certaines parties du territoire telle que la partie située au Nord de la Cuesta du Bray, dégradant la qualité des têtes de bassins versants et favorisant une diminution de la qualité des nombreux cours d'eau y prenant leur source.

Enfin, les structures de bocages et de courtils autour des villages tendent à disparaître, alors qu'elles jouent à la fois un rôle de tampon entre espace urbanisé et milieu « naturel » ou de culture, mais aussi qu'elles présentent un attrait paysager.

3.3.5. Milieu agricole

3.3.5.1. Caractéristiques

Le milieu agricole est celui qui occupe le plus de superficie sur notre territoire. Situé sur les espaces de plateaux, il constitue l'identité du plateau du Pays de Chaussée, du plateau de la Picardie Verte, des plateaux de Mouy et sa plaine agricole, du plateau de Thelle. Il s'agit de cultures de type intensif, avec une forte proportion de céréaliculture.

Bien que milieux écologiquement assez pauvres du fait de leur faible diversité, mais aussi de l'intensification des méthodes de culture, les grandes cultures peuvent aussi accueillir des espèces animales de haute valeur patrimoniale. Ainsi, chaque année, le Busard cendré ou l'Oedicnème criard reviennent installer leurs nids au milieu des plateaux céréaliers.

La prise en compte de la biodiversité se fait au travers des mesures imposées par la PAC (bandes enherbées etc.), mais aussi de manière contractuelle par la souscription à des MAET, dans le cas où des espèces remarquables à enjeux de préservation sont présentes.

3.3.5.2. Enjeux et menaces liés aux milieux

La préservation du rôle de ces espaces doit être associée à la conservation de milieux « refuges » permettant de pallier aux modifications rapides du milieu induites par l'activité agricole. Ils doivent être judicieusement répartis sur le territoire, mais dépendent fortement des potentialités offertes. Cependant, des espaces de très petite taille peuvent s'avérer suffisants. Ainsi, à une échelle bien plus fine, les micros zones boisées telles que celles situées sous les pylônes électriques, jouent un rôle de zone refuge pour ces espèces, notamment au moment des récoltes.

3.4. Espèces menacés

Flore	Statut	Faune	Statut
Laïche lisse (<i>Carex laevigata</i>)	Cr	Rat noir (<i>Rattus rattus</i>)	En
Grémil bleu pourpre (<i>Lythospermum caerulescens</i>)	En	Vipère péliade (<i>Viperus berus</i>)	Vu
Nivéole printanière (<i>Leucojum vernum</i>)	Nt	Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)	Vu
Dorine à feuilles alternées (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>)	Vu	Criquet ensanglanté (<i>Stetophyma grossum</i>)	Vu
Mélite à feuille de mélisse (<i>Melitis melissophyllum</i>)	En	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	En
Alchémille jaunâtre (<i>Alchemilla xanthochlora</i>)	Vu	Criquet de la Palène (<i>Stenobothrus lineatus</i>)	Nt
Laïche allongée (<i>Carex elongata</i>)	Vu	Criquet noir ébène (<i>Omocestus rufipes</i>)	Nt
Goodérie rampante (<i>Goodyera repens</i>)	Vu	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	En
Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>)	Cr	Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	Vu
Tulipe sauvage (<i>Tulipa sylvestris</i>)	Cr	Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	En
Bugrane naine (<i>Ononis pusilla</i>)	En	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Lc
Phalangère rameuse (<i>Anthericum ramosum</i>)	Nt	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Nt
Gaillet des rochers (<i>Galium saxatile</i>)	Nt	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	En
Polygala chevelu (<i>Polygala comosa</i>)	Nt	Vespertilion à oreille échancré (<i>Myotis emarginatus</i>)	Vu
Gemandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>)	Nt	Vespertilion à Moustache (<i>Myotis mystacinatus</i>)	Lc
Seslérie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Cr	Oreillard (<i>Plecotus Sp</i>)	Vu
Herminion à un bulbe (<i>Herminium monorchis</i>)	Cr	Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Nt
Orchis morio (<i>Orchis morio</i>)	En	Noctule (<i>Nyctalus Sp</i>)	Vu
Polygale à feuilles de serpolet (<i>Polygala serpyllifolia</i>)	Nt	Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>)	Vu
Jonc à feuilles aigües (<i>Juncus acutiflorus</i>)	Nt	Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)	Vu
Saxifrage granulé (<i>Saxifraga granulata</i>)	Nt		
Myrtille commune (<i>Vaccinium myrtillus</i>)	Vu		
Digitale jaune (<i>Digitalis lutea</i>)	Vu		
Cotonnière pyramidale (<i>Filago pyramidata</i>)	Vu		

Pied d'Oiseaux délicat (<i>Ornithopus perpusillus</i>)	Vu	Rouge queue à front blanc (<i>Poenicurus phoenicurus</i>)	Vu
Orobanche ensanglantée (<i>Orobanche gracilis</i>)		Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Lc
Pédiculaire des bois (<i>Pedicularis sylvatica</i>)	Vu	Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Lc
Poa bulbeux (<i>Poa bulbosa</i>)	Vu	Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>)	Lc
Anémone pulsatille (<i>Pulsatilla vulgaris</i>)	Vu	Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>)	Nt
Orchis grenouille (<i>Coeloglossum viride</i>)	Cr	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Vu
Orchis morio (<i>Orchis morio</i>)	Cr	Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>)	Vu
Scorzonère humble (<i>Scorzonera humilis</i>)	En		
Jonc à feuilles aigües (<i>Juncus acutiflorus</i>)	Nt		
Saxifrage granulé (<i>Saxifraga granulata</i>)	Nt		
Laïche en étoile (<i>Carex echinata</i>)	Vu		
Pédiculaire des bois (<i>Pedicularis sylvatica</i>)	Vu		
Poa bulbeux (<i>Poa bulbosa</i>)	Vu		
Laïche blanchâtre (<i>Carex canescens</i>)	En		
Benoîte des ruisseaux (<i>Geum rivale</i>)	Nt		
Véronique en écu (<i>Veronica scutellata</i>)	Nt		
Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>)	Vu		
Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>)	En		
Renoncule peltée (<i>Ranunculus peltatus</i>)	En		
Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>)	Nt		
Laïche des renards (<i>Carex vulpina</i>)	Nt		
Lychnis fleur de coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>)	Nt		
Œnanthe fistuleuse (<i>Œnanthe fistulosa</i>)	Nt		
Laïche en étoile (<i>Carex echinata</i>)	Vu		
Laïche prostrée (<i>Carex rostrata</i>)	Vu		
Laïche vésiculeuse (<i>Carex vesicaria</i>)	Vu		
Valériane dioïque (<i>Valeriana dioica</i>)	Vu		
Myosotis (<i>Myosotis discolor</i>)	Vu		
Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>)	Vu		
Œnanthe à feuilles de Silaüs (<i>Œnanthe silaifolia</i>)	Vu		

- **Flore** : Cr : gravement menacé de disparition ; En : en danger de disparition ; Vu : vulnérable ; Nt : quasi menacé
Référentiel menace : CBNBI dans étude réseau de site, réseau d'acteur, CSNP 2003
- **Faune** : En : en danger de disparition ; Vu : vulnérable ; Nt : quasi-menacé, Lc : faible menace
Références des statuts de menace : liste rouge régionale (Picardie Nature)

3.5. Synthèse

L'artificialisation de notre territoire fragmente les milieux naturels. Peu d'espaces de tranquillité pour la faune sont encore présents.

Les zones humides sont fortement présentes sur le territoire et offrent des milieux très diversifiés. Ces milieux riches et fragiles demandent une attention forte. Il faudra donc s'attacher à limiter la modification de l'hydrologie de ces surfaces. Marquant fortement notre territoire, leur valorisation écologique apparaît prioritaire.

Les landes et pelouses sont des milieux et habitats originaux qui ont tendance à disparaître. L'enjeu est donc de les préserver par la mise en place de sites relais floricoles. Les jardins ont un rôle important à jouer. Les milieux de coteaux ouverts présentent un intérêt en tant que point de vue sur le territoire et doivent être préservés de l'urbanisation.

La maille bocagère du Pays de Bray permet l'existence de milieux écologiques favorables à une faune et une flore diversifiées. La modification des activités économiques conduit petit à petit à la détérioration de ce maillage bocager, en particulier autour des villages (Pays de Bray ou Plateau Picard) et en têtes de bassins versants (Cuesta du Bray). La valorisation écologique des milieux prairiaux est fortement liée aux problématiques agricoles.

Le territoire présente des boisements de feuillus de qualité qui sont à conserver. Cependant, l'introduction de boisements monospécifiques de peupliers ou résineux constitue une menace écologique. Une attention spécifique doit être portée sur leurs lisières que le grignotage urbain détériore.

S'il est important de considérer les continuités au sein d'espaces de milieux écologiques proches, il ne faut cependant pas oublier que tous ces milieux sont en relation les uns avec les autres. Ainsi, les milieux prairiaux ne peuvent être considérés sans être mis en relation à la fois avec le bocage, le milieu agricole, et les espaces de zones humides.

A ce titre, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Picardie est actuellement en cours de réalisation, afin d'identifier les espaces et corridors à l'échelle régionale. Il va déterminer les continuités à préserver, protéger ou restaurer. Le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis déclinera alors la trame verte et bleue locale en fonction des orientations et objectifs du SRCE.

La mosaïque de milieux rencontrés sur le terrain doit être conservée. Ces milieux (cours d'eau, boisements, zones humides) sont des refuges pour les animaux. Ils servent à la fois d'habitat vital (sites de reproduction, de nourrissage, de repos...) et de corridor écologique (ensemble de milieux qui relie fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou à un groupe d'espèce).

Le territoire jouit d'une grande richesse naturelle : la Communauté d'Agglomération est concernée par les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), qui sont des zones d'intérêt remarquables réglementaires appartenant au réseau écologique européen Natura 2000, et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui sont des zones d'inventaires non réglementaires. Même si les ZNIEFF ne sont que des inventaires non réglementaires, il serait judicieux de conserver ces zones à fort potentiel écologique.

Au-delà de ces réglementations, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis recèle un milieu naturel très diversifié, bien que fragmenté. Il existe notamment beaucoup de zones humides en lien avec les nombreux plans d'eau et cours d'eau du Beauvaisis. Une attention particulière doit être apportée à ces zones, puisqu'elles comptent parmi les espaces abritant la plus grande biodiversité alors que leurs surfaces ne cessent de diminuer dans le monde et en France.

4. LE PATRIMOINE

4.1. Les mesures de protection

4.1.1. Les sites classés et les sites inscrits

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

- Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel.
- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

4.1.2. Les monuments historiques

La protection des immeubles au titre des monuments historiques relève de la loi du 31 décembre 1913 (article 1 à 13 ter). Elle institue deux mesures distinctes en fonction de la valeur patrimoniale du monument :

- Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public (article 1) peuvent être classés en totalité ou en partie.
- Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation (article 2) peuvent être inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

4.1.3. Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP), prolongement des ZPPAUP

Les articles 70 à 72 de la loi du 7 janvier 1983 ont institué les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain à laquelle la loi dite « Barnier » du 8 janvier 1993 a ajouté le mot « Paysager ». Les ZPPAUP avaient pour objet la protection de l'environnement des monuments historiques et des quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel. Cette mesure imposait sur un périmètre donné des préconisations d'ordres architecturales et paysagères. Le respect de ces préconisations était soumis à un avis de l'architecte des bâtiments de France à l'occasion d'un dépôt de permis de construire sur ce secteur.

A l'occasion de la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », les ZPPAUP ont été remplacées par les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP). Les modifications apportées veillent notamment à rendre compatible la protection du patrimoine architectural et du patrimoine avec les impératifs de développement durable apportés par la loi Grenelle 2. L'AMVAP a toujours le statut de servitude d'utilité publique opposable aux autorisations d'urbanisme.

Sur la commune de Beauvais, suite à la délibération du 25 septembre 2008, une étude visant à la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) a été lancée.

A travers la mise en place de ce périmètre AMVAP, il s'agit ainsi d'une reconnaissance et une protection du patrimoine local. Les démarches d'identification et de classification du patrimoine réalisées par le passé sont complétées.

Ce périmètre permet de préserver et mettre en valeur :

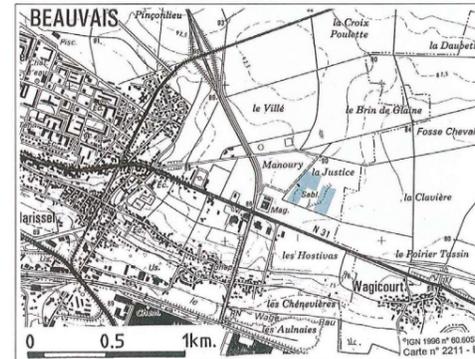
- le patrimoine naturel présentant non seulement un intérêt écologique mais également une richesse paysagère (espaces boisés, zones humides, jardins familiaux).
- le patrimoine bâti constitué de monuments classés ou inscrits aux Monuments Historiques auquel s'ajoute le patrimoine illustrant également de manière remarquable l'histoire de la ville au travers des siècles. Réparti dans les différents quartiers, ce patrimoine est constitué de maisons à colombages, d'édifices publics, d'immeubles de la reconstruction, de bâtiments industriels etc. Environ 900 bâtiments ont été identifiés pour être protégés. L'AMVAP définit une hiérarchie de valeur.

4.2. Sites inscrits et classés

Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il n'y a aucun site inscrit. Trois sites classés (source : DIREN Picardie) sont situés dans le périmètre d'étude.

4.2.1. Le gisement fossilifère de Bracheux

Site classé par arrêté du 17 décembre 1951. La carrière ouverte depuis la fin du XVIII^{ème} siècle dans la Butte de la Justice a servi à la définition du faciès des Sables de Bracheux, formation admise et parfaitement située dans l'étage du Thanétien dont le stratotype est localisé dans le Kent en Angleterre (Isle of Thanet). L'importance du site est reconnue à l'échelle de l'Europe du Nord. Bracheux est l'un des rares gisements fossilifères du Thanétien.



L'exploitation du sable a cessé vers 1960. Le site se présente comme une carrière en friche partiellement comblée et remise en culture. Un grillage abandonné entoure le taillis qui envahit progressivement ce qui reste de la dernière coupe. A l'heure actuelle, le site est traversé par la RN 31.

4.2.2. Le févier d'Amérique et le noyer noir d'Amérique

Site classé arrêté du 13 juin 1913 sur la commune de Beauvais. Le classement vise à protéger les représentants d'essences rares introduites à des fins d'ornement dans le parc de l'ancien palais épiscopal devenu le Musée Départemental. Le févier d'Amérique (*Gleditsia Triacanthos*), planté dans la cour intérieure du palais a disparu depuis longtemps. Il a été remplacé par un bosquet d'arbres formant un ensemble intéressant. Situé derrière le musée, à proximité du Thérain, le noyer noir d'Amérique (*Juglans Nigra L.*) est un grand arbre élancé qui s'impose à son environnement. Planté au début du XIX^{ème} siècle lorsque le palais épiscopal servait de palais de justice, il a atteint sa taille adulte depuis plus de cinquante ans. Le tronc, fin et sombre, supporte quatre branches principales dont la vitalité impose un élagage régulier, notamment à proximité des toitures du musée.



4.2.3. La Place de l'Hôtel de Ville de Beauvais

Site classé arrêté du 2 juin 1937. Centre touristique et marché principal de la ville, la place Jeanne Hachette (jadis place de l'Hôtel de ville) était entourée, lors du classement, d'un ensemble remarquable de constructions typiques du Beauvaisis. L'alignement des façades, dont certaines dataient du XVI^{ème} siècle, était comparable à celui qui caractérise les fameuses places des villes du Nord et des Flandres. Seul le sol de la place est classé.

En 1940, des bombardements ont ravagé la place dont il ne subsiste que la façade du XVIII^{ème} siècle de l'Hôtel de Ville et la statue de bronze de Jeanne Hachette de 1851 en son centre. Conçu en 1942 et réalisé après 1950, le plan de reconstruction dû à l'architecte Georges Noël a imposé un style monumental, régulier et épuré aux façades environnantes. La place a été réaménagée au cours des années 1980. Elle est maintenant revêtue d'un pavage de granite et est ouverte en partie au stationnement automobile.

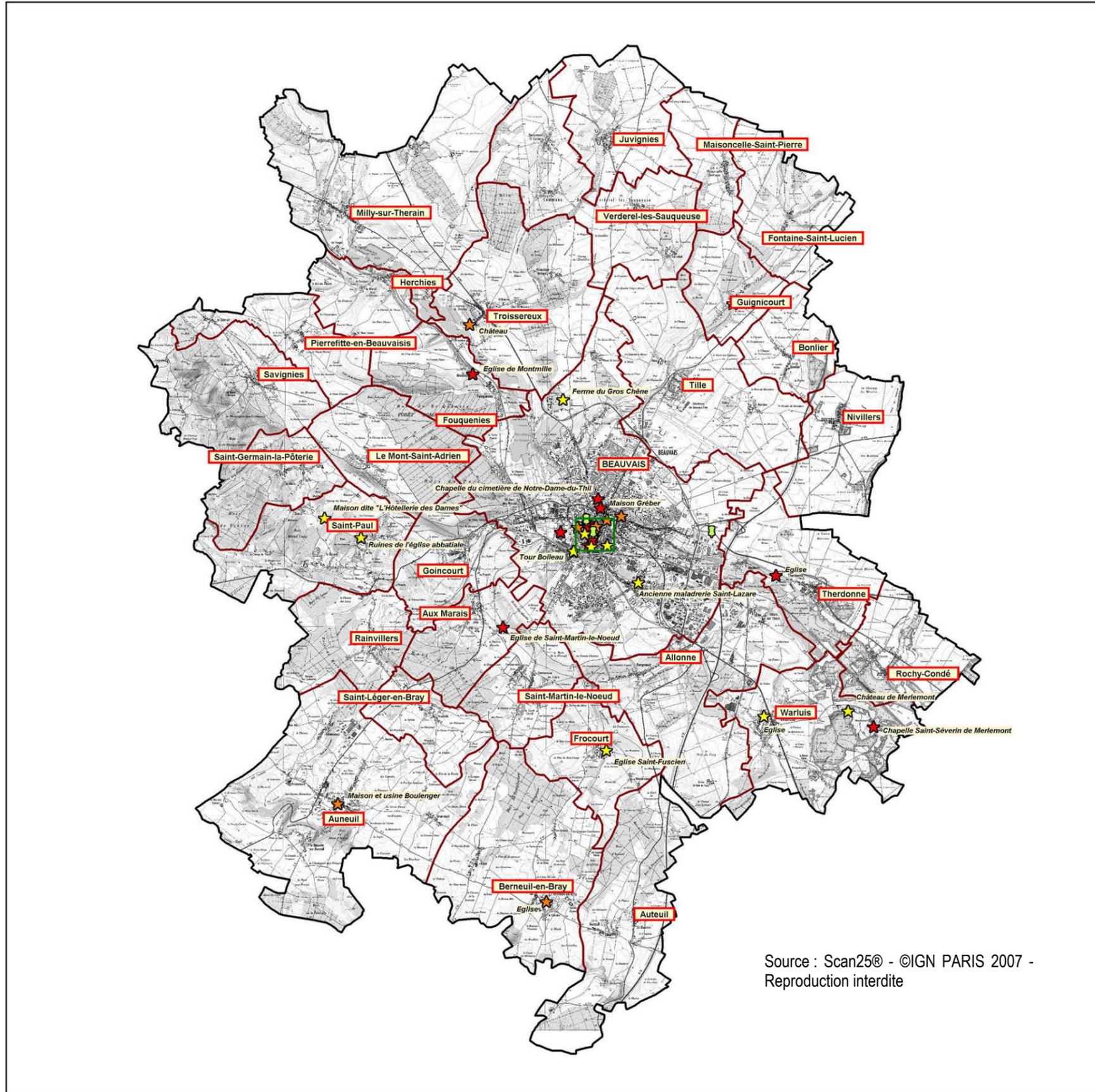
4.3. Monuments historiques

De nombreux monuments historiques sont recensés sur le Beauvaisis. Les principaux monuments sont situés dans Beauvais même : 23 des 38 monuments historiques y sont localisés. Malgré la qualité paysagère des communes rurales du Beauvaisis (cf. chapitre « Identités paysagères »), peu de monuments sont recensés. Dans ces communes rurales, ce sont essentiellement des églises et des châteaux qui sont inscrits ou classés : château de Troissereux, église de Therdonne, etc.

La carte ci-après et le tableau associé récapitulent l'ensemble des monuments historiques classés et inscrits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

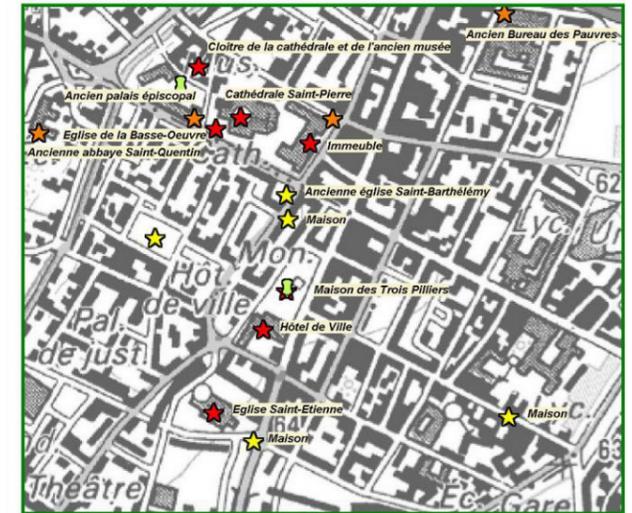
La majorité du patrimoine protégé de la Communauté d'Agglomération se trouve à Beauvais, que ce soit les 3 sites inscrits ou les 23 monuments historiques de la ville.

Beauvais, appelée pendant longtemps le « petit Rouen », disposait d'un patrimoine architectural et culturel riche. La quasi-totalité de ce patrimoine fut détruite en juin 1940 par des bombardements alliés. Les incendies consécutifs aux bombardements n'ont épargné que les édifices administratifs et religieux, bâtis en pierre. Lors de la reconstruction, réalisée en « dur », l'ancien plan a été respecté, mais la ville a été dé-densifiée et aérée.



Source : Scan25® - ©IGN PARIS 2007 -
Reproduction interdite

PATRIMOINE HISTORIQUE



LEGENDE :

- Limite SCOT du Beauvais
- Limite communale

Monument historique :

- Classé
- Classé - Inscrit
- Inscrit
- Site classé

Monuments historiques recensés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Commune	Monuments historiques	Détail inscription
ALLONNE	<i>Eglise</i>	Eglise inscrite à l'exception du clocher déjà classé : inscription par arrêté du 30 janvier 1998 Clocher : classement par liste de 1862
AUNEUIL	<i>Maison et usine Boulenger (Musée de la céramique architecturale et industriel ou Musée Boulenger)</i>	Façade Est du bâtiment d'exploitation, avec sa cheminée : inscription par arrêté du 4 juin 1991 Maison dite musée ; maison de Direction ; magasin d'expédition : classement par arrêté du 27 juin 1991
BERNEUIL-EN-BRAY	<i>Eglise</i>	Chœur et clocher : classement par arrêté du 30 juillet 1980 La nef : inscription par arrêté du 30 juillet 1980
BEAUVAIS	<i>Abbaye Saint-Lucien (ancienne), à Notre-Dame du Thil</i>	Porte : classement par arrêté du 13 août 1930 Tour Saint-Lucien : inscription par arrêté du 17 septembre 1935 Vestiges de l'ancienne abbaye : classement par arrêté du 22 octobre 1965
	<i>Abbaye Saint-Quentin (ancienne)</i>	Parois supportant des restes de peintures murales du 17e siècle ornant le chevet de la partie basse de l'ancienne chapelle : classement par arrêté du 11 février 1963 Façades et toitures du logis abbatial et des deux pavillons d'entrée ; escalier monumental avec sa rampe ; chapelle (sauf parties classées) ; canaux situés à l'Est et au Nord du logis abbatial ; ensemble de sols compris dans la limite de ces canaux : inscription par arrêté du 6 janvier 1989
	<i>Cathédrale Saint-Pierre</i>	Cathédrale Saint-Pierre : classement par liste de 1840
	<i>Cloître de la cathédrale et de l'ancien musée</i>	Cloître de la cathédrale et de l'ancien musée : classement par arrêté du 24 décembre 1927
	<i>Eglise de la Basse Œuvre</i>	Eglise de la Basse Œuvre : classement par liste de 1840
	<i>Eglise de Marissel</i>	Eglise de Marissel : classement par arrêté du 13 juin 1913
	<i>Eglise Saint-Barthelemy (ancienne)</i>	Eglise Saint-Barthelemy (restes de l'ancienne) : inscription par arrêté du 1er avril 1930

Commune	Monuments historiques	Détail inscription
BEAUVAIS	<i>Eglise Saint-Etienne</i>	Eglise Saint-Etienne : classement par liste de 1846
	<i>Ferme du Gros Chêne</i>	Façades et toitures du logis ; ensemble des bâtiments des 18 ^{ème} siècle et 19 ^{ème} siècle composant l'unité agricole ; mur de clôture ancien de la ferme : inscription par arrêté du 10 avril 1992
	<i>Hôtel de Ville</i>	Façade : classement par arrêté du 8 juillet 1912.
	<i>Maison en pan de bois, rue de l'Abbé Dubos</i>	Maison pan de bois ISMH par arrêté du 14 mars 1996.
	<i>Maladrerie Saint-Lazare (ancienne), à Voisinlieu</i>	Eglise ; dortoir ; réfectoire ; grange et bâtiment de la maladrerie classement par arrêté du 26 avril 1939 Mur d'enceinte avec ses portes ; logis avec mur en retour séparant les parcelles, bergerie et mur contigu jusqu'à la grange ; totalité du sol de l'ancienne maladrerie ; mur du 18e siècle entre les parcelles AE 134 et AE : inscription par arrêté du 28 juin 1989
	<i>Palais épiscopal (ancien)</i>	Palais épiscopal (ancien) : classement par liste de 1862
	<i>Remparts gallo romains</i>	Remparts gallo romains dans l'ancien évêché (galerie nationale de la Tapisserie) : classement par liste de 1889- Soubassement de remparts gallo romains, le long de la rue et de l'impasse Beauregard, depuis l'angle Nord Est de l'ancienne enceinte jusqu'à la rue Frette, y compris le mur parallèle à la rue du Théâtre ; la tour semi circulaire au droit du chevet de la cathédrale et le mur parallèle à la rue du Musée en face de la rue Saint-Laurent, vestiges mis au jour par les bombardements inscription par arrêté du 22 décembre 1941 Les autres remparts gallo romains, y compris la partie enterrée : inscription par arrêt du 2 février 1949
	<i>Tour Boileau</i>	Tour Boileau : inscription par arrêté du 5 avril 1930, rectifié par arrêté du 20 mai 1930
<i>Maison en pan de bois (Musée, 1, rue du Tournebroche)</i>	les façades et toitures de tous les bâtiments de la maison en pan de bois, ainsi que des caves médiévales situées sous l'aile sud : inscription par arrêté du 23 mai 1996	

Commune	Monuments historiques	Détail inscription
BEAUVAIS	<i>Bureau des Pauvres (ancien)</i>	Ancien hôtel Saint-Just et la chapelle de brique et de pierre qui lui est attenante côté Nord : classement par arrêté du 11 décembre 1987-Façades et toitures sur rue et sur cour du bâtiment de la rue de Buzenval, y compris ses amorces de retour au nord-ouest et nord-est ; à l'intérieur de ce bâtiment : l'escalier à balustres et la cheminée de l'appartement de l'administrateur ; le bâtiment à pan de bois à l'angle de la rue du 27 Juin et de la rue de Gesvres : inscription par arrêté du 11 décembre 1987
	<i>Maison Greber</i>	Maison Greber : classement par décret du 28 juin 1979
	<i>Immeuble</i>	Façade et toiture : classement par arrêté du 6 août 1932
	<i>Chapelle du cimetière de Notre-Dame du Thil</i>	Chapelle du cimetière de Notre-Dame du Thil : classement par arrêté du 5 juillet 1930
	<i>Maison</i>	Façade et toiture sur rue et sur cour : inscription par arrêté du 27 juillet 1932 - 52, rue Gambetta - rue de Gesvres
	<i>Maison dite des Trois Piliers</i>	Maison dite des Trois Piliers : classement par liste de 1889
	<i>Maison</i>	Façade et toiture : inscription par arrêté du 11 septembre 1933
FOUQUENIES	<i>Eglise de Montmille</i>	La crypte et le mur pignon de la nef : classement par arrêté du 28 novembre 1913
FROCOURT	<i>Presbytère</i>	le bâtiment en totalité : inscription par arrêté du 26 octobre 2000
	<i>Église</i>	Eglise en totalité : inscription par arrêté du 10 juin 1998
GUIGNECOURT	<i>Eglise</i>	Edifice en totalité : inscription du 31 octobre 1997.
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	<i>Eglise de Saint-Martin le Noeud</i>	Eglise de Saint-Martin le Noeud : classement par arrêté du 30 décembre 1930
SAINT-PAUL	<i>Eglise abbatiale (ruines)</i>	Eglise abbatiale (ruines) : inscription par arrêté du 11 avril 1933
	<i>Maison dite l'Hôtellerie des Dames</i>	Maison dite l'Hôtellerie des Dames : inscription par arrêté du 29 juillet 1935
THERDONNE	<i>Eglise</i>	Eglise : classement par arrêté du 31 juillet 1913

Commune	Monuments historiques	Détail inscription
TROISSEREUX	<i>Parc du château</i>	ISMH de l'extension du parc, du canal aux 2 tiers bouché, des plans d'eau attenants, de tous les aménagements hydrauliques de la vallée figurant au cadastre, ZL 72, 78, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 147, 149, 151, 159, 184 : inscription par arrêté du 23 septembre 2003 ; Portail sur la cour avec sa grille façades et toitures ; cour ; douves et plans d'eau : classement par arrêté du 25 février 1983. Le grand escalier avec sa rampe en fer forgé ; escalier à vis dans la tour le grand salon et la salle à manger avec leur décor au rez de chaussée) : inscription par arrêté du 25 février 1983 Parc du château, avec le vase et le pont enjambant les douves : inscription par arrêté du 10 avril 1992
WARLUIS	<i>Chapelle Saint-Séverin de Merlemont</i>	Chapelle : classement par arrêté du 25 mars 1993
	<i>Château de Merlemont</i>	Pignon Nord avec ses deux tourelles en encorbellement ; la tourelle du Sud-Ouest ; la salle voutée en sous-sol inscription par arrêté du 9 octobre 1979
	<i>Eglise</i>	Eglise : inscription par arrêté du 25 juin 1986

5. L'AIR

5.1. Qualité de l'air à Beauvais (Source : ATMO Picardie)

5.1.1. Emissions de polluants

Il y a pollution de l'air quand l'introduction d'une substance étrangère ou une variation importante de la proportion de ses composants sont susceptibles de provoquer un effet nocif, de créer une nuisance ou une gêne. En réalité, l'air est pollué par des activités naturelles et la quasi-totalité des activités humaines. La principale source de pollution de l'air due à l'activité humaine réside dans les moyens de production d'énergie : chauffage des locaux (individuel et collectif), fabrication d'électricité, moteurs thermiques (dont l'automobile), industries, incinération des déchets. Il semble évident que la nature des pollutions varie selon les combustibles utilisés. Les activités industrielles peuvent également émettre des polluants spécifiques en fonction des produits fabriqués et des processus mis en œuvre. Depuis plusieurs décennies, les émissions polluantes dues aux installations fixes sont en régression dans les pays occidentaux. En revanche, la pollution occasionnée par le trafic automobile devient plus marquante et affecte notamment, les grandes agglomérations urbaines. A l'intérieur des locaux d'habitation, de nombreuses questions restent posées vis-à-vis des Composés Organiques Volatils susceptibles d'être émis par des matériaux de construction et des oxydes d'azote produits par les appareils de cuisson utilisant le gaz comme combustible. ATMO Picardie évaluait en 2000 les émissions polluantes de la Picardie comme suit :

Bilan (en kilotonnes/an) des émissions polluantes obtenues pour l'année de référence 2000

Picardie	SNAP	CO	NOx	CO2	SO2	CH4	COVM	TSP	PM10	PM2.5
Combustion dans les industries de l'énergie	1	130	366	475481	226	0	51	13	2	2
Combustion hors industrie	2	35116	3123	3215440	2524	5177	3938	2972	2013	1616
Combustion dans l'industrie manufacturière	3	912	6865	3580002	8504	983	873	595	387	273
Procédés de production	4	8	2914	1659197	6338	78	1475	5073	1773	688
Distribution de combustibles fossiles	5	0	0	0	0	0	1051	0	0	0
Utilisations de solvants	6	0	0	0	0	0	20617	0	0	0
Transport routier	7	107164	41833	6668013	1119	963	19283	12247	3783	3220
Autres sources mobiles et machineries	8	4026	13242	168834	381	42	1462	725	689	653
Traitement des déchets	9	21	206	18	239	0	6	6	6	6
Agriculture et sylviculture	10	0	3026	0	0	17408	0	2903	154	0
Sources biogéniques	11	0	0	0	0	0	29269	0	0	0
Total des émissions annuelles (en T/an)		147377	71575	15766986	19330	24650	78025	24534	8807	6457

5.1.2. Plan climat énergie

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est actuellement en cours d'élaboration de son plan climat énergie territorial. Ce document établi de manière volontaire a pour but d'évaluer les impacts des activités du territoire de la communauté d'agglomération en matière de consommation d'énergie, de rejets de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

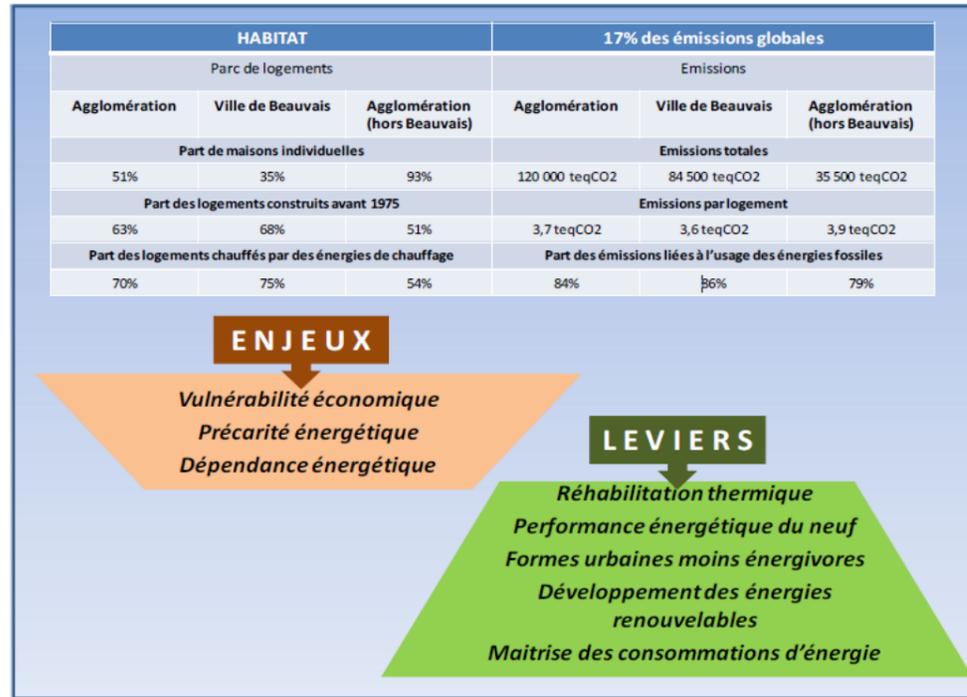
Le diagnostic de ce document nous donne néanmoins des informations plus précises à l'échelle de l'agglomération : les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont estimées pour l'année 2008 à 1 345 kilotonnes équivalent CO₂ (kteqCO₂), y compris les émissions imputables à l'activité de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (18 % des émissions totales).

Les émissions directes représentent 55 % des émissions totales du territoire et sont dominées par l'industrie, l'habitat et les transports. Ces trois secteurs recouvrent ensemble près des deux-tiers des émissions directes du territoire. Les émissions indirectes représentent 45 % des émissions totales du territoire. Parmi celles-ci, l'aéroport de Beauvais-Tillé est responsable de l'émission de 229 000 tonnes équivalent CO₂, soit 38 % des émissions indirectes. La nature « indirecte » de ces émissions réside principalement dans la prise en compte partielle des émissions des trajets aériens. Le poste « Biens » a quant à lui contribué à hauteur de 47 % aux émissions indirectes du territoire. Cet ensemble regroupe les émissions « amont » liées à la production et au transport des biens qui deviennent ensuite des déchets, d'où leur caractère indirect.

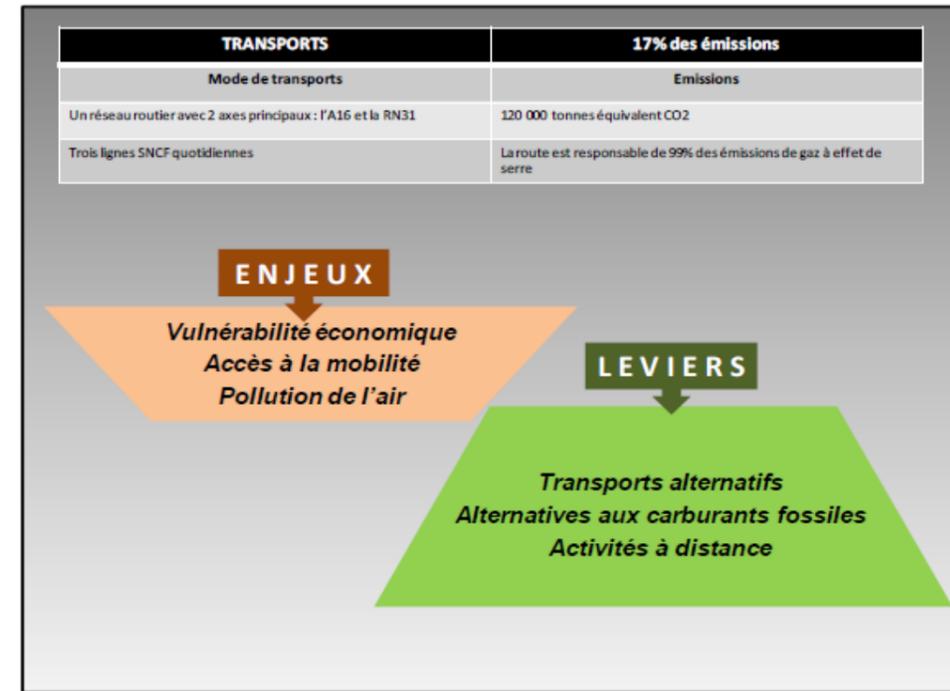
Le diagnostic a mis en évidence les enjeux et les leviers d'actions pour minimiser la consommation énergétique et l'impact de ces grandes activités. Il en ressort les tableaux de synthèse suivants :

Bilan et enjeux de rejets de gaz à effets de serre selon les secteurs d'activités :

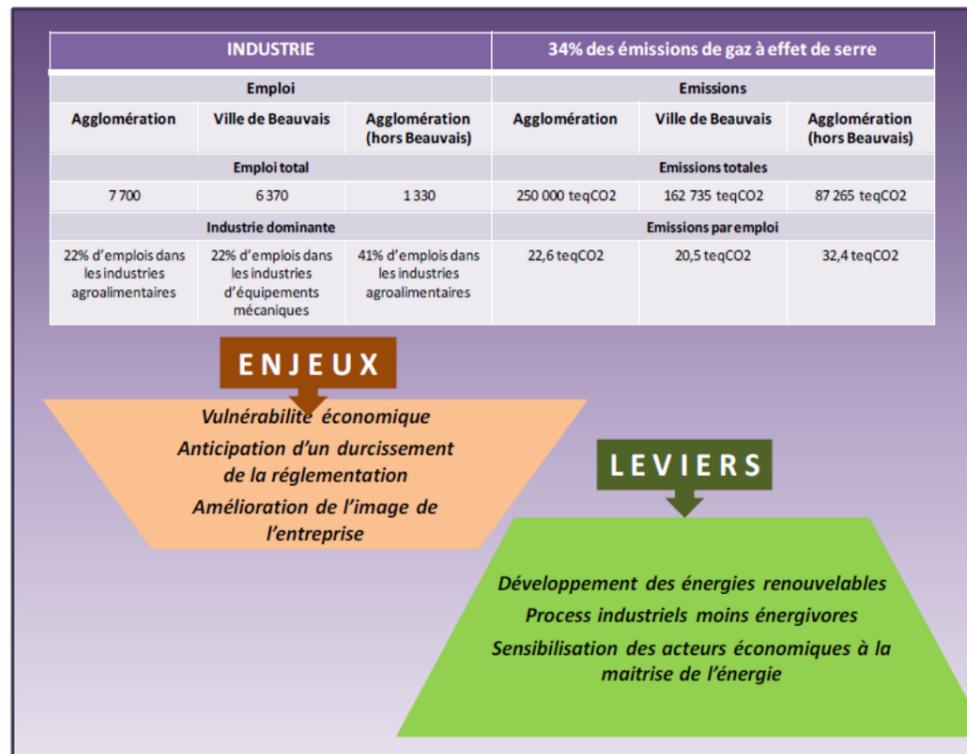
Secteur de l'habitat



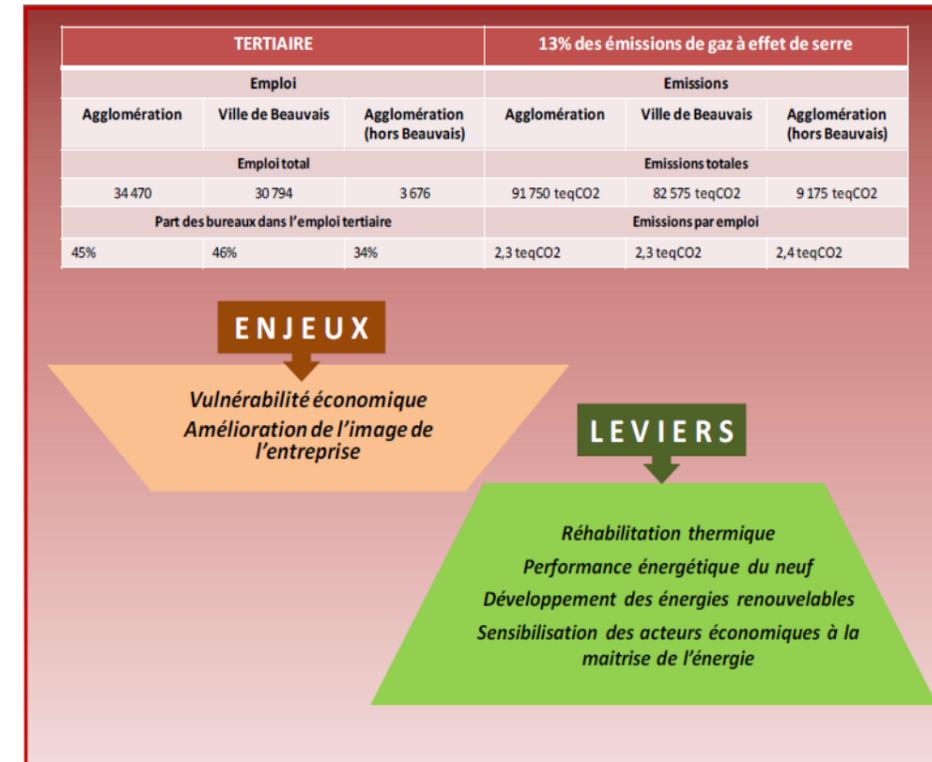
Secteur des transports



Secteur de l'industrie



Secteur tertiaire



Source : Diagnostic du Plan Climat territorial de l'agglomération du Beauvaisis

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

Ramenés au SCoT, on identifiera les leviers suivants comme moyens d'actions pour la réduction de la consommation énergétique et contre la production de gaz à effet de serre :

- Habitat : favoriser la performance énergétique des logements neufs, favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment, favoriser des formes urbaines moins consommatrices d'énergies.
- Industrie : favoriser les énergies renouvelables.
- Transports : favoriser les transports alternatifs et les activités à faibles distances.
- Tertiaire : Favoriser la performance énergétique des bâtiments neufs, favoriser le recours aux énergies renouvelables.

5.1.3. Le réseau de mesures de la qualité de l'air

La qualité de l'air dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est suivie par deux stations de mesures, toutes deux implantées à Beauvais :

Détail des stations de mesures sur le Beauvaisis (Source : ATMO-Picardie)

Station	Adresse	Typologie	Polluants mesurés
Beaumont	Gymnase de Beaumont, Rue du Morvan, 60000 Beauvais	Site périurbain	O ₃
Beauvais trafic	Boulevard du Docteur Lamotte, 60 000 Beauvais	Station trafic	PM10 et NO ₂
Beauvais aéroport	Route de l'aéroport, 60 000 Tillé	Station aéroportuaire	PM10, NO, NO ₂ et SO ₂

La station Félix Faure a été remplacée par la station Beauvais trafic en 2010. La station Beauvais aéroport a été mise en service le 6 août 2010.

Trois polluants (le dioxyde de soufre SO₂, le dioxyde d'azote NO₂ et l'ozone O₃) sont considérés comme indicateurs majeurs de pollution atmosphérique. La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996 et ses textes d'application ont mis en place 2 niveaux d'action en fonction des concentrations de polluants mesurés :

5.1.3.1. Le niveau « d'information et de recommandation »

Ce niveau comprend des actions d'information de la population, des recommandations sanitaires aux catégories de la population particulièrement sensibles, ainsi que des recommandations et des mesures visant à réduire certaines des émissions polluantes.

Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'information d'un des trois polluants est atteint et il correspond à un niveau de concentration de substances polluantes au-delà duquel une exposition de courte durée a des effets limités et transitoires sur la santé des personnes particulièrement sensibles.

5.1.3.2. Le niveau « d'alerte »

Ce niveau regroupe, outre les actions prévues au niveau d'information, des mesures de restriction ou de suspension des activités polluantes considérées y compris la restriction de la circulation automobile, sur l'initiative du Préfet.

Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'alerte d'un des 3 polluants est atteint ou risque de l'être et correspond à un niveau de concentration de substances polluantes au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement.

Sur l'agglomération de Beauvais, les données disponibles (rapport d'activité 2005) montrent que les seuils d'information et d'alerte n'ont jamais été dépassés dans le Beauvaisis, sauf pour l'ozone, où 14 dépassements du seuil d'information ont été relevés en 2005. Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

Nombre de dépassement des seuils d'information et d'alerte en 2005 à Beauvais

DECRET N°98-360 DU 6 MAI 1998					Valeurs mesurées
O ₃	objectifs de qualité	protection de la santé	moyenne sur 8h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	30
		protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	6
			moyenne sur 24h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	58
	seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	14
	seuil d'alerte		moyenne horaire	240 µg/m ³	aucun dépassement
				300 µg/m ³	aucun dépassement
360 µg/m ³				aucun dépassement	
NO ₂	objectifs de qualité	moyenne annuelle	40 µg/m ³	40 µg/m ³	
	seuil d'information	moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement	
			400 µg/m ³	aucun dépassement	
			moyenne horaire si proc info déclenchée depuis 2j et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement
SO ₂	objectifs de qualité	moyenne annuelle	50 µg/m ³	2 µg/m ³	
	seuil d'information	moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement	
			500 µg/m ³ pendant 3h	aucun dépassement	

Source : PSQA, ATMO-Picardie

5.1.4. L'influence de l'aéroport de Beauvais-Tillé

En 2003, la CCIO a demandé à ATMO-Picardie de réaliser une étude sur la qualité de l'air de l'aéroport en période de fort trafic. Les différents résultats obtenus ont permis :

- De souligner le caractère périurbain de la zone de l'aéroport principalement influencée par le trafic routier local et l'agglomération beauvaisienne,
- De noter l'influence très limitée de l'activité aéroportuaire sur la qualité de l'air.

Cette étude a été logiquement intégrée dans la Charte Environnementale élaborée par l'aéroport. Elle stipule notamment que des mesures ponctuelles de la qualité de l'air devront être effectuées annuellement (article 6).

L'article 7 de cette charte environnementale souligne la volonté de l'aéroport de maîtriser les émissions atmosphériques, et ce par 2 moyens :

- En optimisant la flotte de véhicules aéroportuaires ;
- En développant le réseau de transports collectifs: il convient de développer les liaisons entre le centre-ville de Beauvais et l'aéroport pour diminuer l'usage des véhicules particuliers.

5.2. Produits phytosanitaires

La France est le 1^{er} consommateur de l'Union Européenne de produits phytosanitaires et le 3^{ème} mondial après les Etats-Unis et le Japon et consomme près de 100 000 tonnes par an. La présence de ces produits phytosanitaires dans les eaux, les aliments et dans le sol est déjà réglementé tandis que pour la teneur dans l'air, aucune norme n'est appliquée. Or l'atmosphère est contaminée par les pesticides par quatre types de voies :

- La volatilisation,
- L'évaporation des molécules,
- Le transport par le vent, et
- L'érosion du sol.

Atmo-Picardie a mis au point une méthode d'analyse de quelques pesticides largement employés dans la région Picardie.

Les prélèvements sont effectués grâce à un préleveur à haut débit journalier (15 m³/h), suite à ce prélèvement, une extraction est effectuée pour permettre l'analyse de ces composés par la chromatographie liquide haute pression et la chromatographie gaz couplée à la spectrométrie de masse.

Atmo-Picardie a proposé en 2004 la mise en place d'une campagne de mesure des phytosanitaires aux différents partenaires : DRAF, Chambre d'agriculture, DRASS, etc. Le dossier est toujours en cours mais aucune donnée n'est encore disponible à ce sujet pour le Beauvaisis.

5.3. Odeurs

Aucune donnée n'est pour l'instant disponible sur l'agglomération du Beauvaisis. Mais la question des nuisances olfactives est posée à Beauvais, où quelques usines sont connues pour dégager des odeurs désagréables.

Un réseau de nez devrait être mis en place par Atmo-Picardie, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. L'objectif est de réaliser des observations des nuisances olfactives afin de localiser les zones odorantes, de gérer les problèmes olfactifs et de mener des actions de prévention et d'information du grand public. Des habitants volontaires seraient intégrés à cette démarche.

5.4. Un seul plan de prévention de la qualité de l'air pour le Beauvaisis : Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Picardie, élaboré sous l'autorité de Préfet de région, est un outil d'information, de concertation et d'orientation pour préserver la qualité de l'air. Pour cela, une soixantaine d'acteurs régionaux a accepté de fédérer leurs compétences au sein d'une commission régionale associant des collectivités territoriales, des associations, des représentants des activités concourant aux émissions atmosphériques des personnes qualifiées et de services de l'Etat.

A partir de juin 2000, les membres de la commission plénière ont participé à six groupes de travail constitués autour des problématiques suivantes :

1. Bilan et évaluation de la qualité de l'air
2. Maîtrise de la pollution atmosphérique par réduction des émissions des sources fixes
3. Maîtrise de la pollution atmosphérique par réduction des émissions des sources mobiles
4. Effets sur l'environnement et le patrimoine bâti
5. Effets sur la santé et les conditions de vie
6. Communication

Le PRQA est le résultat d'une large concertation, il a été approuvé le 25 juin 2002. Il dresse un bilan de la qualité de l'air en Picardie et présente un inventaire des émissions polluantes. Il évalue les effets de ces émissions sur la santé publique et l'environnement.

Le PRQA propose une ligne commune à tous les acteurs de la qualité de l'air de la région et cadre les actions régionales. Il fixe des orientations en vue de préserver l'air, d'améliorer les connaissances, de se donner les moyens de réduire les émissions et d'offrir aux publics une information complète.

Les principales orientations sont :

- Mieux surveiller et connaître la qualité de l'air
- Réduire les émissions
- Améliorer les connaissances
- Informer tous les publics

La qualité de l'air, surveillée par Atmo-Picardie, est globalement bonne dans le Beauvaisis, notamment compte tenu de la présence d'usines et de l'aéroport Beauvais-Tillé.

Les seuils d'alerte n'ont jamais été atteints, alors que les seuils d'information ont été dépassés 14 fois en 2005, à chaque fois à cause de l'ozone (O₃).

Ces données sont toutefois à prendre avec précaution puisqu'une des deux stations de l'agglomération n'est pas localisée de manière pertinente. En mesurant « trop » le trafic automobile (principale cause de la pollution à l'ozone), elle ne rend pas totalement compte de la situation sur le territoire.

A noter que le calcul, à court terme, de l'indice ATMO permettra un suivi plus fin de la qualité de l'air dans le Beauvaisis.

La qualité de l'air peut être encore améliorée par une politique de gestion des déplacements (PDU) et par des politiques d'incitations industrielles.

6. LE BRUIT

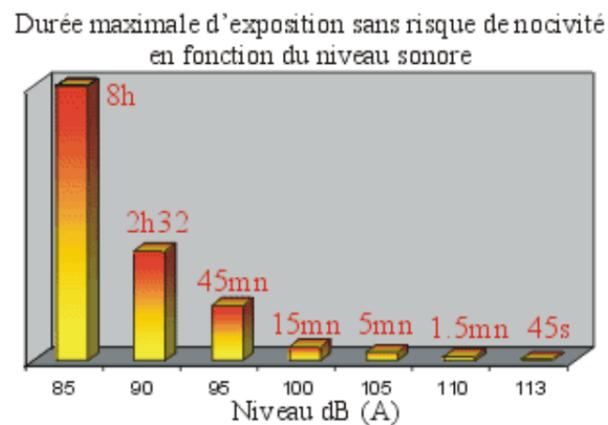
6.1. Généralités

La nocivité du bruit a des répercussions plus ou moins importantes sur différentes parties de l'organisme, notamment le système auditif, le psychisme et le comportement.

La nocivité du bruit pour l'organisme est fonction de différents critères :

- L'intensité : le niveau critique d'intensité d'un bruit nocif pour l'oreille est de 85 dB, mais de nombreux bruits, notamment industriels, sont d'intensité nettement supérieure.
- La durée d'exposition au bruit : c'est un facteur fondamental dont dépend directement l'importance du déficit.
- Le rythme : la cochlée est très sensible aux variations brusques d'intensité sonore (sons impulsionnels par exemple).

Les deux critères principaux restent l'intensité et la durée (voir ci-dessous).



De plus, à ces critères s'ajoutent des aptitudes individuelles à subir les nuisances sonores :

- L'âge : la fragilité du système auditif augmente avec l'âge, mais il existe une vulnérabilité particulière chez les jeunes de moins de 20 ans et, bien sûr, chez les très jeunes enfants.
- Les facteurs génétiques : la notion de fragilité cochléaire familiale est très importante.
- Les antécédents ORL : les lésions antérieures de l'oreille et/ou les atteintes de l'oreille interne peuvent constituer des contre-indications à l'exposition au bruit.
- La susceptibilité individuelle : c'est le facteur principal, il permet de savoir si le sujet est plus ou moins sensible aux bruits, bien que l'on ne puisse pas la mesurer.

6.2. Bruit lié aux transports

6.2.1. Routier et ferroviaire : le classement sonore des infrastructures

Le réseau principal est organisé en étoile autour de Beauvais, qui constitue, de fait un nœud routier avec notamment :

- L'A16 Paris-Calais, qui dessert Beauvais,
- La RN1 Paris-Amiens, qui dessert Beauvais ; ces deux axes traversent le territoire dans le sens Nord-Sud.
- La RN31 Rouen-Reims, qui dessert Beauvais dans le sens Est-Ouest.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est donc traversé par deux nationales dont une à fort trafic poids lourds (la RN31), ce qui est une particularité pour une ville de cette dimension (60 000 habitants).

D'autres axes s'imposent en axes de circulation majeurs du territoire :

- La RD901 Beauvais/Marseille-en-Beauvaisis (ancienne nationale qui desservait les plages normandes et picardes) ;
- La RD930, départementale transversale qui chemine via Songeons, Marseille-en-Beauvaisis, Crèvecœur-le-Grand et Breteuil ;
- La RD981 qui relie Beauvais à Auneuil et rejoint la région parisienne via Gisors.
- Le territoire est donc irrigué par un réseau de voies secondaires reliant les principales communes.

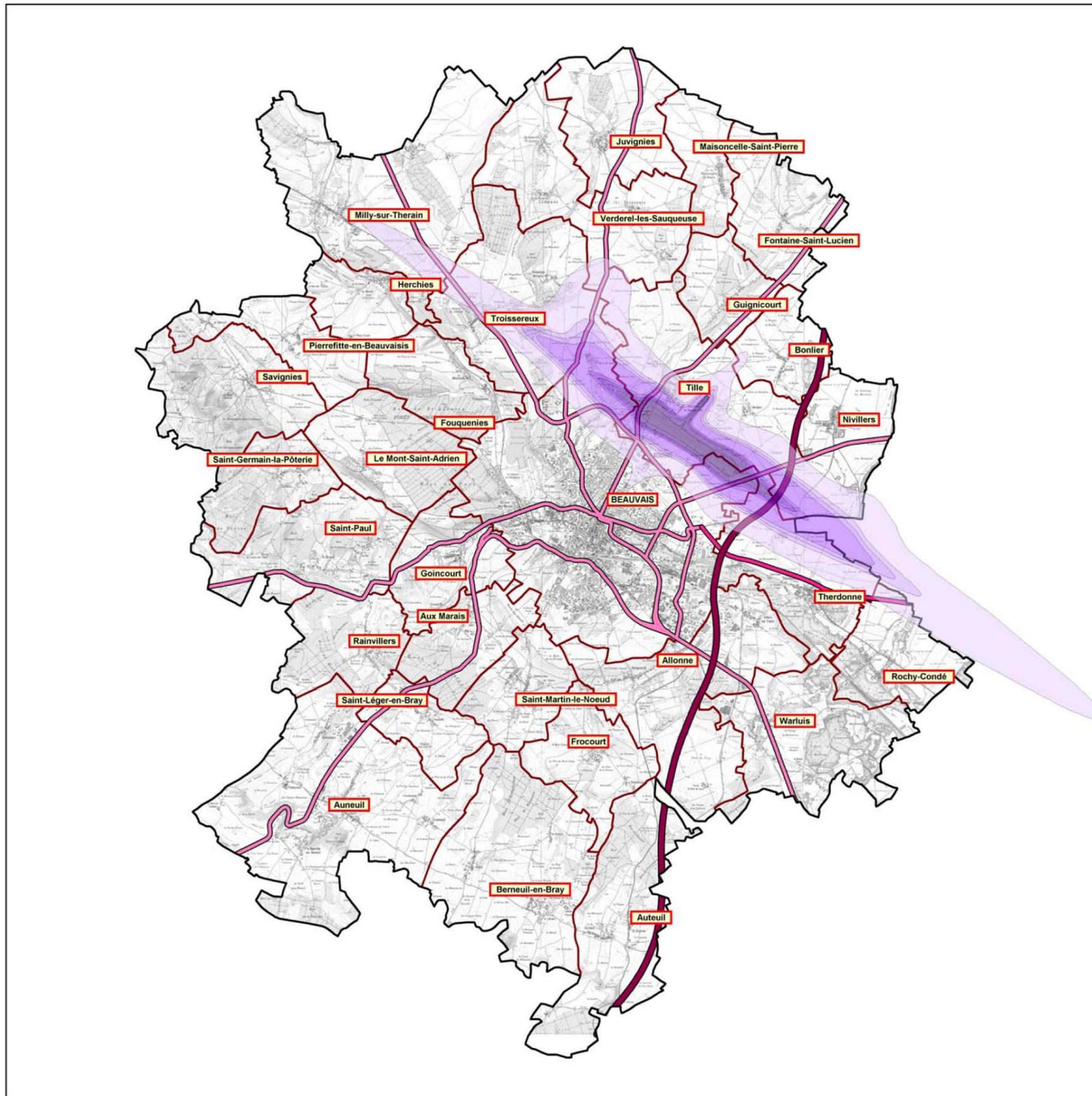
Les lignes ferroviaires qui traversent le territoire de la Communauté d'Agglomération sont organisées en étoile autour de Beauvais, avec 3 lignes passagers/fret :

- Beauvais-Le Tréport
- Beauvais-Paris via Persan-Beaumont
- Beauvais-Paris via Creil

Dans le classement sonore des infrastructures, l'A16 est classée en catégorie 1.

Le classement en catégorie 2, 3 et 4 concerne la RN1, la RN31, la RD139, la RD149, la RD901, la RD981 et la RD938.

Les nuisances sonores sont importantes à Beauvais, notamment à cause de la circulation de poids-lourds dans la ville. Ce problème existe également dans les villages de l'agglomération, comme par exemple Auteuil et Berneuil. A terme, la déviation de la RN31 permettra de diminuer le trafic de transit et de baisser le niveau de bruit. La mise en service de la RN31 sera accompagnée, dans Beauvais et pour la plupart des villages concernés par le problème, d'un arrêté municipal d'interdiction de circuler pour les poids-lourds sur certains axes.



BRUIT

LEGENDE :

- Limite SCOT du Beauvais
- Limite communale

PEB : Contours long terme :

- LDEN_70
- LDEN_65
- LDEN_64
- LDEN_63
- LDEN_62
- LDEN_57
- LDEN_56
- LDEN_55
- LDEN_50

Classement sonore des voies :

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3





6.2.2. Aéroportuaire / aérien : le Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

L'aéroport de Beauvais-Tillé connaît un développement important depuis plusieurs années. Le trafic en 2003 et 2004 est en ligne par rapport aux prévisions de l'actuel PEB qui sont de 13 500 mouvements commerciaux pour les années 2008/2009.

En 2002, les avions bruyants représentaient 70 % du trafic total. En 2003, cette proportion était de 44 % (sur 8 857 mouvements). Elle est passée à 19 % en 2004 et devrait être nulle dans le futur.

Cette évolution très favorable à l'environnement est liée à 3 facteurs :

- Le remplacement rapide des 737-200 de Ryanair (principale compagnie cliente de l'aéroport) par des 737-800, quatre fois moins bruyants. En 2003, les 737-200 ne représentaient plus que 40 % des mouvements quotidiens de Ryanair et 19 % en 2004. L'objectif est d'aboutir à la disparition totale des mouvements de 737-200 sur l'aéroport.
- L'utilisation exclusive d'avions les moins bruyants par les autres compagnies aériennes fréquentant l'aéroport de Beauvais.
- Le refus de l'utilisation d'avions bruyants pour l'ouverture de nouvelles lignes.

Le PEB est un document d'urbanisme (annexé au PLU) visant à limiter l'urbanisation aux environs des aéroports. Il permet d'interdire ou de limiter les constructions (et non pas le trafic aérien) pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances aériennes. Il anticipe à l'horizon de 10/15 ans les prévisions de développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne.

Le PEB se présente sous la forme d'un rapport et d'une carte indiquant différentes zones A, B, C et D selon les niveaux sonores auxquelles elles sont exposées.

Un PEB a toutefois ces limites, ou plutôt un paradoxe : plus un aéroport est vertueux en termes de bruit (même si le trafic augmente considérablement), plus il est possible de construire près des pistes. Donc même si le bruit global diminue, le nombre potentiel de riverains mécontents augmente.

Le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis devra tenir compte des dispositions du PEB.

L'actuel PEB de l'aéroport de Beauvais-Tillé a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 juin 2006. Son zonage est repris sur la carte ci-contre. Les 3 zones ont les principales caractéristiques suivantes :

La zone A est incluse totalement dans l'emprise de l'aérodrome.

Les constructions à usage d'habitation y sont interdites à l'exception de celles qui sont nécessaires à l'activité aéronautique ou liées à celle-ci ; les équipements publics ou collectifs ne sont admis que lorsqu'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ;

La zone B s'étend sur une longueur proche de 7 km et sur une largeur d'environ 800 m. Elle ne touche que quelques constructions sur le territoire de la commune de Tillé en particulier :

- Les équipements sportifs (ces équipements ou leurs extensions ne sont admis que lorsqu'ils sont indispensables aux populations existantes),
- Moins d'une dizaine habitations en partie sud de la rue de l'Ile-de-France et en bordure de la rue des sorbiers. La rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée ou la reconstruction de ces constructions peut être admise lorsqu'elle n'entraîne pas un accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances ;
- La partie nord des zones d'activités situées de part et d'autre de la route nationale 1. Les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone et des constructions directement liées ou nécessaires à l'activité agricole sont admis.

La zone C couvre un territoire s'étendant depuis Troissereux jusqu'à Laversines, sur une douzaine de kilomètres de longueur et une largeur voisine de 1600 mètres Au niveau du bâti, elle touche principalement :

- Sur Troissereux, le hameau de « Les Couturelles »,
- Sur Beauvais, le hameau de Plouy Saint Lucien et les dernières constructions de Villers Saint Lucien, soit au total une cinquantaine d'habitations ;
- Sur Tillé, toutes les constructions situées au sud du bourg principal, soit près de 150 habitations, et pratiquement l'ensemble des zones d'activités situé au nord de la rocade ;
- Sur Laversines, quelques constructions implantées en partie sud en bordure de la rue principale.
- Dans l'ensemble de cette zone C, les constructions à usage d'habitation sont interdites à l'exception :
 - des logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises et des constructions directement liées ou nécessaires à l'activité agricole ;
 - des constructions individuelles non groupées situées dans des secteurs déjà urbanisés et desservis par des équipements publics dès lors qu'elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.
- La rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée ou la reconstruction des constructions existantes peut être admise lorsqu'elle n'entraîne pas un accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.

Globalement, on peut estimer le nombre de constructions à usage d'habitation et la population résultante concernées par le PEB à :

	Habitation touchée	Nombre de personne concernée
Zone A	0	0
Zone B	10	30
Zone C	210	600

Soit au total : environ 220 habitations pour une population voisine de 630 personnes.

Enfin, il a également été instauré, par arrêté ministériel, un couvre-feu total de 0 à 5 h depuis le 1er juillet 2002, et une restriction d'usage pour les avions les plus bruyants (essentiellement les 737-200) de 22 h à 7 h depuis le 1er avril 2003. L'année 2004 a été marquée par un respect total de ce couvre-feu.

6.3. Autres sources de bruit

Les nuisances sonores ne se réduisent pas aux seules infrastructures de transport. Les bruits issus de l'industrie et du voisinage sont également importants.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, aucune donnée n'est disponible sur ces deux types de nuisances sonores. Mais on ne peut pas en déduire qu'elles sont négligeables : elles ne sont pas quantifiables pour l'instant.

Dans la lutte contre les nuisances sonores, les efforts dans le Beauvaisis ont été très tôt concentrés sur l'aéroport. De nombreuses mesures ont été prises (PEB, arrêté ministériel) faisant de l'aéroport de Beauvais-Tillé une infrastructure plutôt vertueuse à l'heure actuelle et à l'écoute de ses riverains.

Par contre, les réflexions sur la lutte contre les nuisances sonores d'origine routière doivent s'intensifier. Il existe beaucoup de voies bruyantes traversant les centres villes et les centres-bourgs. La déviation de la RN31 décalera le problème dans des zones moins densément peuplées, diminuant ainsi les nuisances.

Les communes commencent également à mieux prendre en compte la problématique du bruit, en utilisant (ou prévoyant d'utiliser) de plus en plus les arrêtés municipaux d'interdiction de circulation des poids-lourds.

7. LES DECHETS

7.1. Les compétences et la collecte des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets est assurée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) qui gère le transfert et le traitement des déchets : centre de transfert de Rochy-Condé et traitement par enfouissement, compostage et recyclage.

Le SYMOVE est un organisme public, créé par Arrêté Préfectoral du 13 octobre 1994. Au lendemain de la loi Déchets de 1992, des collectivités de l'Ouest de l'Oise ont décidé la mise en commun de leurs moyens afin de mettre en place les premières collectes sélectives d'emballages ménagers en Picardie. Le SYMOVE devint ainsi l'un des 41 sites pilotes reconnus par Eco-Emballages. Les objectifs du Syndicat ont logiquement été élargis à l'ensemble des déchets ménagers, conformément aux orientations définies dans le cadre du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l'Oise. Le SYMOVE regroupe 7 Communautés de Communes, une Communauté d'Agglomération (la CAB) et 4 communes indépendantes, soit au total 231 communes de l'Ouest de l'Oise représentant 233 660 habitants.

Le territoire du SYMOVE



7.1.1. La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets s'effectue de la manière suivante :

- Les papiers-cartons (corps plats) sont ramassés une fois par semaine en porte à porte ;
- Les corps creux (emballages plastiques et métalliques) sont collectés une fois par semaine en porte à porte ;
- Le verre en porte à porte est enlevé une fois par semaine sur Beauvais ;
- Les déchets verts sont emportés en porte à porte 8 mois de l'année sur l'habitat pavillonnaire ;

- Les ordures ménagères et assimilés :
 - 5 fois par semaine sur le secteur du centre-ville
 - 2 fois par semaine sur l'habitat pavillonnaire
 - 3 fois par semaine sur l'habitat collectif

7.1.2. Les déchets verts

A Beauvais, les déchets verts sont collectés en porte à porte du 1^{er} avril au 30 novembre, et uniquement en pavillonnaire. Des sacs spéciaux sont distribués courant mars et disponibles en mairie ou à la Communauté d'Agglomération. La collecte des déchets verts et des tout-venants des usagers des 11 jardins familiaux de Beauvais est assurée par la CAB. Ces jardins familiaux sont équipés de bennes de tri des déchets végétaux.

Dans les communes rurales, les déchets verts sont collectés sur des plate-formes d'apport (accès réglementé). Actuellement, 8 Points Verts sont à disposition des habitants à Aux Marais, Goincourt, Milly-sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Savignies, Tillé, Troissereux et Verderel-les-Sauqueuse.

Les infrastructures de collecte et traitement des déchets situées sur le périmètre de la communauté d'agglomération sont :

Infrastructures de collecte et de traitement des déchets situées dans la CAB

Commune	Nature
Auneuil	Déchetterie
Aux Marais	Point Vert
Beauvais	Déchetterie
Beauvais	Atelier de la Bergerette et Emmaüs
Goincourt	Point Vert
Milly-sur-Thérain	Point Vert
Pierrefitte-en-Beauvaisis	Point Vert
Rochy-Condé	Centre d'enfouissement technique
Rochy-Condé	Plate-forme de compostage
Rochy-Condé	Centre de tri
Beauvais	Déchetterie
Savignies	Point Vert
Tillé	Point Vert
Troissereux	Point Vert
Verderel-les-Sauqueuse	Point Vert

7.1.3. Les déchets industriels spécifiques

La Communauté d'Agglomération a également mis en place un système de collecte sélective des déchets liés à l'informatique et l'électronique, au compostage (avec une politique de compostage sans composteur et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires).

7.2. Traitement et valorisation des déchets

Le transfert de la « compétence traitement » des collectivités adhérentes vers le SYMOVE a pris effet le 1^{er} juillet 2003 par arrêté préfectoral, avec exercice effectif depuis le 1^{er} octobre 2003.

Le SYMOVE gère désormais pour ces collectivités les contrats concernant le traitement de leurs déchets ménagers. Il devient l'interlocuteur unique des prestataires de service et l'intermédiaire entre ceux-ci et les collectivités. Il a ainsi une plus grande force d'action, notamment lors des renouvellements de contrats, ainsi qu'une meilleure visibilité à long terme pour mettre en place des projets en commun.

La base de son action reste fondée sur l'équité et la solidarité inter-territoriale.

La compétence traitement représente les opérations suivantes :

- Le tri des emballages et papiers, journaux, revues issus des collectes sélectives en Porte à Porte et Apport Volontaire effectuées par les collectivités adhérentes.
- Le compostage des déchets de jardin collectés sélectivement en porte-à-porte par les collectivités adhérentes.
- Le traitement des déchets résiduels par stockage. Celui-ci est effectué en CET de classe 2.
- Le transfert du verre.
- Le transfert puis le transport de l'ensemble de ces déchets, le cas échéant.

32 000 tonnes de déchets sont produits chaque année par les 67 000 habitants du Beauvaisis. Un habitant produit 496 kg de déchets par an dont :

- 430 kg vont aux ordures ménagères,
- 66 kg à la collecte sélective.

L'ensemble des emballages part dans diverses filières classiques de recyclage. Les encombrants collectés en porte à porte sont déposés sur le site d'exploitation des Ateliers de la Bergerette et d'Emmaüs pour un éventuel réemploi et vente aux particuliers.

D'autre part, certains matériaux de déconstruction et le tout-venant issu de la déchetterie sont concassés par une entreprise locale pour être valorisée en sous-couche routière.

Les déchets résiduels partent en centre d'enfouissement technique.

Ainsi, sur le territoire de la communauté d'agglomération, les dispositifs de traitement sont :

- Une déchetterie (Beauvais),
- Un centre de tri (Rochy-Condé),
- Le Centre d'enfouissement technique le plus proche est situé sur la commune de Bailleul-sur-Thérain. Ce CET devrait arriver à saturation à l'horizon 2013. Aucun autre projet de CET n'est prévu dans le périmètre de l'agglomération à moyen ou long terme. L'utilisation de l'incinérateur de la commune de Villers Saint Lucien est envisagée.
- Une plateforme de compostage sur la commune St Léger en Bray.

7.3. Etudes et projets en cours : le Plan départemental d'élimination et des déchets ménagers et assimilés

L'article L. 541-14 du Code de l'environnement indique que chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets mentionnés à l'article L. 2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil général, collectivité compétente pour l'élaboration de ce type de document a arrêté un projet de PDEDMA au cours de l'année 2010. Néanmoins, ce projet a été rejeté par la préfecture, on s'oriente donc actuellement vers la réécriture de ce document. En attendant, c'est le PDEDMA 2000-2005 qui s'applique.

Le Beauvaisis s'inscrit au sein d'un territoire pionnier du tri-sélectif grâce au SYMOVE.

La CAB est désormais activement engagé dans la réduction du volume de déchets ménagers, et poursuit ses réflexions sur la valorisation énergétique des déchets.

L'abondante communication (brochures) faite au public par la CAB permet de sensibiliser les habitants et professionnels du Beauvaisis aux « bonnes pratiques » dans le domaine.

Toutefois, le Code de l'urbanisme – et donc le SCoT – ne constitue pas le meilleur outil pour résoudre ces questions, qui relèvent principalement de l'organisation des acteurs et de la gestion d'activités.

8. LES RESSOURCES

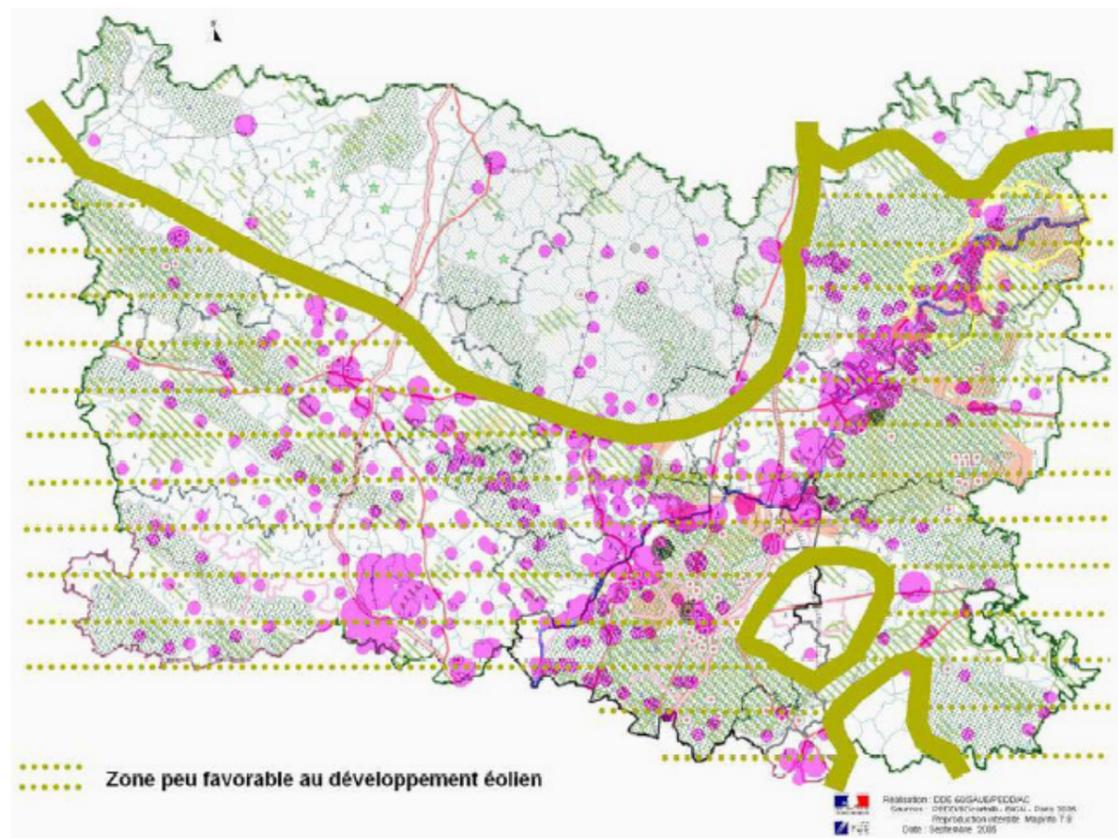
8.1. Les énergies

8.1.1. Production

L'agglomération du Beauvaisis ne produit pas d'énergie sur son territoire. Elle est totalement dépendante des autres territoires pour son alimentation.

Par sa situation géographique, le département de l'Oise dispose d'un potentiel éolien important. Des projets commencent à émerger dans le département. Toutefois, comme l'illustre la carte ci-après, le territoire de la communauté d'agglomération de Beauvais apparaît comme peu favorable au développement éolien (vitesse moyenne des vents < 4 m/s) et il est peu probable que des projets voient le jour sur ce territoire.

Potentialité du développement éolien dans l'Oise



Source : DDE de l'Oise

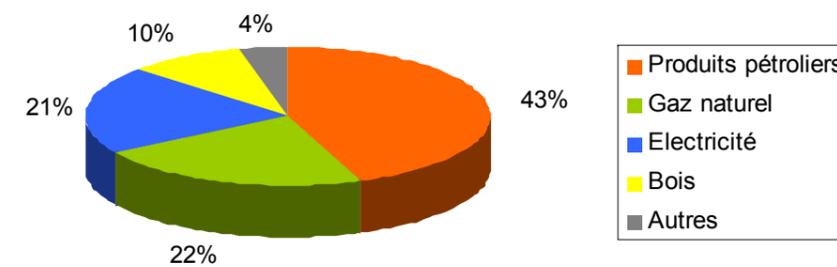
Les autres énergies alternatives commencent à se développer dans le Beauvaisis. Le photovoltaïque est techniquement possible et efficace dans toute la France : par exemple, un pan de toit orienté au sud à Lille reçoit 63 363 kWh par an, soit 5 fois l'énergie nécessaire à son chauffage. La ville de Beauvais s'est déjà lancée dans le développement durable avec le développement du photovoltaïque au complexe aquatique, à la ferme de la Mie au Roy et sur certains équipements publics (scolaires notamment). Un projet de chaufferie-bois avec réseau de chaleur est à l'étude sur le plateau de Saint Jean à Beauvais. La ville de Beauvais a par ailleurs inscrit dans son Agenda 21 la réalisation d'une étude prospective sur les potentialités du Beauvaisis en terme de production d'énergie renouvelable (solaire, biomasse, etc.).

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis n'est actuellement pas concerné par des projets de développement éoliens. La Zone de développement éolien de Lihus/Haute-Epine/Blicourt dans la Communauté de communes de la Picardie Verte se situe à environ 6 kilomètres des limites de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Dans la Communauté de commune du Plateau Picard, la ZDE située sur les communes du Plessis-St Just, d'Angivillers, de Lieuvillers et d'Alescourt se situe à une vingtaine de kilomètres des limites Est de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

8.1.2. Consommation d'énergie sur le territoire et émissions correspondantes

La consommation d'énergie sur le Beauvaisis a été évaluée par l'Ademe à 413,3 ktep/an, réparties de la façon suivante :



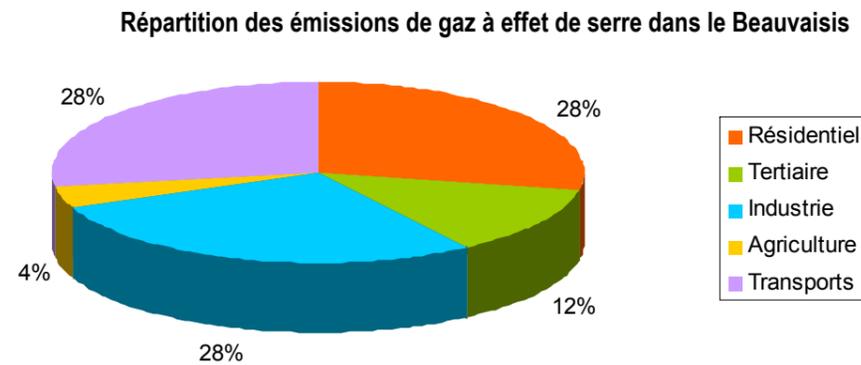
Répartition de la consommation d'énergie dans le Beauvaisis

Source : ADEME

Soit une consommation moyenne par habitant de 2,62 tep/an.

Pour mémoire : Moyenne région : 2,8 tep/hab et Moyenne nationale : 2,7 tep/hab

La consommation moyenne par habitant est inférieure aux moyennes régionales et nationales. La situation est donc favorable, mais encore améliorable. On constate par ailleurs une forte dépendance aux énergies fossiles (2/3 des sources énergétiques). Cette consommation d'énergie peut être corrélée à une émission de CO₂. La consommation d'énergie sur le Beauvaisis a été évaluée par l'Ademe à 910,8 kt/an de CO₂, réparties de la façon suivante :



Source : ADEME

Soit une émission moyenne par habitant de 5,52 tCO₂/hab.

Pour mémoire : Moyenne région : 6,33 tCO₂/hab et Moyenne nationale : 6,6 tCO₂/hab

8.2. Exploitation des sols

Les sols de la communauté d'agglomération sont exploités pour différents matériaux.

8.2.1. Les argiles et limons

Deux briqueteries (Allonne et faubourg Saint-Jean à Beauvais) utilisent encore le limon. Toutes les autres briqueteries sont abandonnées. En Picardie, le limon mêlé à la paille hachée constituait le pisé, intercalé entre les lattes de bois des colombages. Cette pratique est abandonnée, sauf pour la réparation d'anciens édifices.

Les argiles du Pays de Bray sont très exploitées et cela depuis fort longtemps, la poterie étant une industrie de première importance (Saint-Germain-la-Poterie).

La poterie d'art s'est maintenue dans la région. Les argiles wealdiennes auxquelles on mêle des argiles du Gault et des argiles panachées du Barrémien sont l'objet d'une exploitation active pour la fabrication de tuiles mécaniques que l'on brunit avec de l'oxyde de manganèse, de grès cérame, de produits creux (tuyaux et briques creuses) : usines de Saint-Paul et d'Auneuil.

L'argillère de Saint-Germain-la-Poterie est abandonnée.

8.2.2. Les graviers

Les graviers et alluvions anciennes de la vallée du Thérain font depuis près de cent ans (avec le développement du béton) l'objet d'exploitations. Cette exploitation a profondément marquée le paysage, qui fait de la vallée du Thérain une vallée très artificialisée ayant conservé un caractère rural. Le développement des carrières découle directement des activités de la construction. Par exemple, dans la vallée du Thérain, l'essor des carrières a vu le jour avec les besoins issus de la construction du quartier Saint Jean de Beauvais.

Les ballastières d'Herchies firent partie des premières ballastières et ont fourni un important matériau pour le ballast des chemins de fer et aussi pour l'empierrement des chemins et routes de la région. Actuellement l'extension et l'industrialisation des agglomérations de l'Oise nécessitent un tonnage important de graviers pour béton. Selon les ateliers de préparation du futur Schéma de développement des carrières, les besoins en granulats pour le grand Beauvaisis sont de un million de tonnes par an, soit plus du quart des besoins du département. Les vallées de l'Oise et du Thérain sont les seuls lieux d'extraction du département, compte tenu de leur nature géologique.

L'activité de carrière est une activité relevant des installations classées pour la protection de l'environnement. Leur réaménagement après exploitation est à la charge de l'exploitant. Ce réaménagement peut prendre différentes formes : après exploitation, la gravière peut être transformée en plan d'eau, qui fera l'objet d'une exploitation de type activités nautiques, pêche et agrément. Ce fut le cas avec les étangs du Canada (loisirs) et les étangs de Milly (pêche/agrément). La carrière peut aussi faire l'objet d'une « renaturation » comme en a fait l'objet le marais Merlemont sur la commune de Warluis. Dans certains cas ; la gravière peut être comblée et réaménagée de manière à être exploitable par l'agriculture classique. Les positions prises par l'Etat incitent désormais à favoriser les deux dernières solutions (restitution à l'agriculture et renaturation).

Dans l'Oise, les lieux d'extraction de matériaux se trouvent à proximité des lieux de consommation. En effet, selon les estimations des groupes de travail du Schéma de développement des carrières, le prix moyen d'un convoi de matériaux double à partir de 30 km parcourus. La déconnection entre les lieux de production et de consommation a donc le double effet néfaste de faire augmenter le prix de la construction et de contribuer à la production de gaz à effets de serre.

Deux sites sont actuellement en cours d'exploitation sur le Beauvaisis, situés à cheval sur les communes de Troissereux-Fouquenies et Therdonne-Warluis et alimentent le marché local du BTP. Compte-tenu de sa qualité géotechnique, ce type de matériau est le seul à être utilisé pour la fabrication du béton dans le département de l'Oise. Or, cette ressource alluvionnaire doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse, compte-tenu de la raréfaction des gisements.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, la production de graviers s'élèverait à 170 000 tonnes/an en 2010. Selon le groupe de travail « besoin », travaillant actuellement à la réalisation du Schéma de développement des carrières, la consommation moyenne dans le grand Beauvaisis serait de 6 tonnes/an/habitants. Les besoins actuels de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sont actuellement supérieurs à sa consommation d'environ 100 000 tonnes et les gisements actuellement en cours d'exploitation devraient être taris à l'horizon 2015.

Rappelons pour information que sur la période 1999-2006, la production de logements s'élevait à 244 logt/an en moyenne, tandis que les objectifs du PLH approuvé en mars 2010 sont de 845 logt/an. Ces objectifs de construction se traduiront donc par un besoin très important en matériaux de construction. Compte-tenu des problématiques engendrées par une déconnexion entre lieux de production et lieux de consommation de matériaux, il est donc important de tendre vers une autosuffisance.

8.2.3. Les sables fins

Les sables wealdiens, albiens et thanétiens sont également utilisés. Leur exploitation vient compenser le déficit de production de matériaux alluvionnaires. Ils trouvent principalement leur application dans les travaux publics pour les tranchées et remblais routier. Sur le territoire de la communauté d'agglomération, les sables fins extraits sont uniquement les sables thénétiens qui sont exploités sur les communes d'Allonne et Warluis. On estime la production à environ 80 000 tonnes/an sur le territoire de la CAB.

8.2.4. La craie

Au niveau géologique, la craie est une ressource abondante sur le territoire et même régionalement.

La craie durcie a servi à construire les vieilles maisons de Mont-Saint-Adrien et Troissereux, mais surtout les édifices historiques (basse-œuvre de Beauvais, piliers de la cathédrale de Beauvais, etc.). Mentionnons ici les curieux soubassements d'anciennes maisons, construits en rognons de silex et mortier, caractéristiques des villages entre Auteuil et Auneuil notamment.

Aujourd'hui, la craie est utilisée comme remblai : déviation et échangeur à l'ouest de Beauvais. Les alluvions anciennes de bas et de hauts niveaux servent aussi de matériel de remblai particulièrement au Sud de Beauvais.

Des autorisations de prélèvement de craies sont occasionnellement délivrées aux exploitants agricoles, pour le chaulage des champs. Le volume de ces prélèvements est anecdotique parmi l'ensemble des activités d'extraction de matériaux. Il s'agit de marnières ouvertes dans les craies turoniennes au Sud et sénoniennes au Nord de l'agglomération.

Résultats de l'atelier Approvisionnement du Schéma d'aménagement des carrières concernant le territoire du Grand Beauvaisis :

Etat de référence des flux de matériaux dans le Grand Beauvaisis (données de 2008) :

BESOINS DU GRAND BEAUVAISIS (en milliers de tonnes)	1 020 kt
---	-----------------

PRODUCTION DU GRAND BEAUVAISIS (en milliers de tonnes)	TOTAL	370 kt
	Matériaux Alluvionnaires	170 kt
	Autres sables	100 kt
	Roches calcaires	30 kt
	Roches éruptives	0 kt
Matériaux recyclés	70 kt	

FLUX ENTRANTS PROVENANT D'AUTRES DEPARTEMENT QUE CELUI DE L'OISE (en milliers de tonnes)	TOTAL	850 kt
	Matériaux Alluvionnaires	370 kt
	Sables	50 kt
	Roches calcaires	350 kt
	Roches éruptives	80 kt
	Matériaux recyclés	0 kt

FLUX SORTANTS VERS LES PAYS DE L'OISE LIMITOPHES (en milliers de tonnes) Principalement le Thelle/Vexin et le Clermontois	TOTAL	200 kt
	Matériaux Alluvionnaires	110 kt
	Sables	50 kt
	Roches calcaires	20 kt
	Roches éruptives	0 kt
Matériaux recyclés	20 kt	

TAUX DE DEPENDANCE	83,3 %
FLUX ENTRANTS PAR ROUTE	73 %
FLUX ENTRANTS PAR LE FER	27 %
TONNAGE KILOMETRIQUE TOTAL	103 630 kt.km
REJET DE GAZ A EFFET DE SERRE	7 410 642 kg CO2
COUT DE TRANSPORT	11 341 k€

Scénario A : A l'horizon 2017, pas d'extraction de matériaux, la seule production est issue du recyclage :

BESOINS DU GRAND BEAUVAISIS (en milliers de tonnes)	1 020 kt
---	-----------------

PRODUCTION DU GRAND BEAUVAISIS (en milliers de tonnes)	TOTAL	70 kt
	Matériaux Alluvionnaires	0
	Autres sables	0
	Roches calcaires	0
	Roches éruptives	0
Matériaux recyclés	70 kt	

FLUX ENTRANTS PROVENANT D'AUTRES DEPARTEMENT QUE CELUI DE L'OISE (en milliers de tonnes)	TOTAL	970 kt
	Matériaux Alluvionnaires	430 kt
	Sables	100 kt
	Roches calcaires	360 kt
	Roches éruptives	80 kt
Matériaux recyclés	0 kt	

FLUX SORTANTS VERS LES PAYS DE L'OISE LIMITOPHES (en milliers de tonnes) Principalement le Thelle/Vexin et le Clermontois	TOTAL	20 kt
	Matériaux Alluvionnaires	0
	Sables	0
	Roches calcaires	0
	Roches éruptives	0
Matériaux recyclés	20 kt	

	Etat Référent 2008	Horizon 2017 (Hypothèse A)
--	-----------------------	-------------------------------

TAUX DE DEPENDANCE	83,3 %	95,1 %
FLUX ENTRANTS PAR ROUTE	73 %	73,2 %
FLUX ENTRANTS PAR LE FER	27 %	26,8 %
TONNAGE KILOMETRIQUE TOTAL	103 630 kt.km	114 590 kt.km
REJET DE GAZ A EFFET DE SERRE	7 410 642 kg CO2	8 141 086 kg CO2
COUT DE TRANSPORT	11 341 k€	12 437 k€

Scénario B : A l'horizon 2017, l'extraction de matériaux alluvionnaires augmente de 37% (de 170 à 270 tonnes par an), l'extraction de sables et le recyclage augmentent :

BESOINS DU GRAND BEAUVAISIS (en milliers de tonnes)		1 020 kt
PRODUCTION DU GRAND BEAUVAISIS (en milliers de tonnes)	TOTAL	550 kt
	Matériaux Alluvionnaires	270 kt
	Autres sables	100 kt
	Roches calcaires	80 kt
	Roches éruptives	0
Matériaux recyclés	100 kt	
FLUX ENTRANTS PROVENANT D'AUTRES DEPARTEMENT QUE CELUI DE L'OISE (en milliers de tonnes)	TOTAL	670 kt
	Matériaux Alluvionnaires	270 kt
	Sables	50 kt
	Roches calcaires	270 kt
	Roches éruptives	80 kt
Matériaux recyclés	0 kt	
FLUX SORTANTS VERS LES PAYS DE L'OISE LIMITOPHES (en milliers de tonnes) Principalement le Thelle/Vexin et le Clermontois	TOTAL	200 kt
	Matériaux Alluvionnaires	110 kt
	Sables	50 kt
	Roches calcaires	20 kt
	Roches éruptives	0
Matériaux recyclés	20 kt	

	Etat Référent 2008	Horizon 2020 (Hypothèse B)
TAUX DE DEPENDANCE	83,3 %	65,7%
FLUX ENTRANTS PAR ROUTE	73 %	68 %
FLUX ENTRANTS PAR LE FER	27 %	32 %
TONNAGE KILOMETRIQUE TOTAL	103 630 kt.km	83 690 kt.km
REJET DE GAZ A EFFET DE SERRE	7 410 642 kg CO2	5 924 201 kg CO2
COÛT DE TRANSPORT	11 341 k€	9 035 k€

Source : SDC de PICARDIE en
cours de révision.
Octobre 2010

Le territoire de la CAB étant le principal producteur et consommateur du Grand Beauvaisis, il est donc possible d'extrapoler les tendances des scénarios au territoire du SCoT.

Considérons que le mode de transport des matériaux reste essentiellement routier et que les rejets de gaz à effets de serre restent constant par nombre de kilomètres parcourus par tonnes : compte tenu de la configuration géographique de la CAB et de la provenance des matériaux, la part modale des transports dans la simulation n'évolue que marginalement.

On constate à l'issue de ces simulations, que :

- Si l'extraction chute totalement, notre taux de dépendance passe de 83,3 % à 95,1 %, ce qui aurait pour conséquences d'augmenter le rejet de gaz à effet de serre d'environ 10%.
- Si l'extraction sur le territoire du Grand Beauvaisis passe d'un total de 370 à 550 tonnes par an, la dépendance du territoire passe de 83,3 % à 65,7 %. Les rejets de gaz à effets de serre diminueraient de 20 %.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis recèle d'importantes ressources géologiques (alluvions, argile, sables fins et craie). Néanmoins, l'exploitation de ces ressources ne suffit pas à alimenter la consommation locale. Le territoire de la Communauté d'agglomération doit donc importer des ressources géologiques, ce qui pose question en raison des surcoûts et des conséquences environnementales entraînées par ce transport. Il convient donc de préserver la possibilité de développement de nouveaux sites d'extraction sur le territoire de la communauté d'agglomération afin de combiner les besoins de développement de l'habitat et le respect de l'environnement.

Enfin, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis exploite pour le moment assez peu les ressources énergétiques locales. Pourtant, des exemples de réalisations peuvent guider les réflexions : la réalisation d'une chaufferie-bois avec réseau de chaleur, sur la commune de Beauvais par exemple. Disposant de grandes surfaces boisées (bois, haies, peupleraies), cette solution paraît aisée à mettre en œuvre dans le Beauvaisis. Les autres sources d'énergie alternative que constituent la bio-méthanisation, le solaire, ou encore la géothermie sont à l'étude. Enfin, et bien que la consommation moyenne d'énergie par habitant soit légèrement inférieure à la moyenne nationale, la réduction de la consommation énergétique du territoire doit être engagée, et la chasse au gaspillage systématique afin de préparer la CAB aux défis énergétiques et climatiques à venir.

9. LES RISQUES

9.1. Les risques naturels

9.1.1. Risque inondation

Élaborés à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, en concertation avec les communes concernées, les Plans de Prévention des Risques (PPR) ont pour objet de :

- Délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle ou, pour le cas où ces aménagements pourraient y être autorisés, de prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités.
- Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des aménagements pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux, et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions.
- Définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.
- Définir les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces naturels et cultivés existants à la date de l'approbation du plan, mesures qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

L'ensemble des communes de la communauté d'agglomération a fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle relatif à une inondation par une crue (débordement de cours d'eau) et à une inondation par ruissellement et coulée de boue.

Le PPRI « Thérain amont et Petit Thérain » prescrit par arrêté préfectoral le 1^{er} mars 2010 concerne les communes suivantes de la communauté d'agglomération : Fouquénies, Herchies, Milly-sur-Thérain et Troissereux.

Le PPRI « Avelon » a aussi été prescrit le 1^{er} mars 2010, il concerne les communes de Aux Marais, Goincourt, Rainvillers, Saint-Germain-la-Poterie et Saint-Paul.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) pour le bassin du « Thérain aval » a été approuvé le 13 octobre 2005 et concerne Allonne, Beauvais, Rochy-Condé, Therdonne et Warluis. Enfin, un PPRI de l'Avelon a été prescrit. Le diagnostic est en cours.

Le souci de la gestion de l'eau est primordial dans le Beauvaisis. Devant ce risque important, deux choix s'offrent au territoire :

- Ne plus construire dans la vallée du Thérain, ou
- Mettre en place des mesures de protection pour pouvoir continuer à construire (forte pression foncière, voir chap. Habitat, Population).

Des mesures de protection et de correction sont nécessaires pour les zones déjà impactées. Une étude en ce sens sur la retenue des eaux a été lancée par la ville de Beauvais pour protéger la commune contre les crues. Ces études ont notamment identifié des points durs dans la gestion des crues sur le Beauvaisis, comme l'Avelon (étude d'un bassin de rétention en amont de Saint Paul pour réguler ses crues).

9.1.2. Risque remontée de nappe

La carte p.66 illustre le risque lié aux remontées de nappe sur la communauté d'agglomération :

On note une sensibilité très forte dans la vallée du Thérain et au niveau de ses affluents ainsi qu'à l'est de Beauvais au niveau des fonds de Bray marqués par des zones humides importantes et un réseau hydrographique dense. Les communes de la communauté d'agglomération ayant fait l'objet d'un arrêté pour inondation par remontées de nappes naturelles sont Allonne, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Fontaine-Saint-Lucien, Goincourt, Guignecourt, Rochy-Condé et Saint-Germain la Poterie.

9.1.3. Risque mouvement de terrain

Le risque « mouvement de terrain » est identifié sur le périmètre de la communauté d'agglomération. Un arrêté de catastrophe naturelle a été pris le 29/12/1999 sur la totalité des communes de la communauté d'agglomération.

La commune « aux Marais » a quant à elle fait l'objet de deux arrêtés de catastrophes naturels liés à des mouvements de terrain.

9.1.4. Risque cavités souterraines

La liste des arrêtés d'autorisation d'exploitation de carrières dénombre plusieurs sites ouverts sur le territoire de la communauté d'agglomération localisés à Allonne, Fouquénies, Frocourt, Herchies et Warluis.

La carte ci-après illustre le risque lié à la présence de cavités souterraines sur le périmètre de la communauté d'agglomération, risque lié à la présence d'anciennes carrières. Les cavités souterraines dont le positionnement est connu sont situées sur les communes de Beauvais (2 sites), Rainvillers (1), Saint Martin-le-Nœud (2), Saint-Paul (1), Savignies (1) et Warluis (1).

Le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) signale la présence de cavités souterraines dont le positionnement n'est pas connu précisément ; il s'agit d'anciennes carrières principalement calcaires sur les communes d'Allonne (2 cavités), Aux Marais (2), Beauvais (26), Goincourt (5), Milly-sur-Thérain (1), Le Mont-Saint-Adrien (3), Nivillers (1), Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul (2), Tillé (2), Troissereux (5) et Verderel-les-Sauqueuse (2).

9.2. Les risques technologiques

9.2.1. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont définies dans l'article 1^{er} de la Loi n°76-663 du 19 juillet 1976, cet article précise que « *sont soumis aux dispositions de la présente loi les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières et d'une manière générale les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique* ».

Les installations visées à l'article 1^{er} sont définies dans la nomenclature des installations classées établie par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du ministre chargé des installations classées, après avis du conseil supérieur des installations classées. Ce décret soumet les installations à autorisation ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation :

- Sont soumises à autorisation préfectorale les installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour les intérêts visés à l'article 1er. L'autorisation ne peut être accordée que si ces dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral.
- Sont soumises à déclaration les installations qui, ne présentant pas de tels dangers ou inconvénients, doivent néanmoins respecter les prescriptions générales édictées par le préfet en vue d'assurer dans le département la protection des intérêts visés à l'article 1er précédemment cité.

9.2.1.1. Les silos

Les silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables sont visés par la rubrique n° 2160 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Les principales installations que l'on retrouve sont les silos de stockage de céréales puis de sucre.

Pour les silos et les installations de stockage, le classement de l'installation est obtenu en considérant le volume total de stockage V :

- Si $V < 5\,000\text{ m}^3$: l'installation est non classée au sens ICPE ;
- Si $5\,000\text{ m}^3 < V < 15\,000\text{ m}^3$: l'installation relève du régime de la déclaration ;
- Si $V > 15\,000\text{ m}^3$: l'installation est soumise à autorisation.

Pour le stockage de céréales sous structure gonflable ou tente, les seuils de déclaration et d'autorisation sont plus importants (respectivement 10 000 m³ et 100 000 m³). Il faut toutefois savoir que ce type de stockage est très peu utilisé.

Les silos soumis à déclaration sont réglementés par l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 29 décembre 1998. Les silos soumis à autorisation sont réglementés par l'arrêté ministériel du 29 mars 2004.

Le risque principal redouté pour ce type d'installations est l'explosion de poussières. Mis en suspension en concentration suffisante dans l'air, ce nuage s'enflamme en présence d'une source d'ignition (flamme, étincelle électrique, point chaud...). On parle d'explosion dans la mesure où la pression augmente du fait du confinement des bâtiments. Cette explosion peut engendrer la rupture des parois du bâtiment. Ce phénomène s'accompagne alors de projection de débris ainsi que de la vidange du produit au-delà des parois des cellules de stockage. Le phénomène d'incendie est également possible.

Un seul silo pour stockage de céréales est soumis à autorisation sur le territoire de la communauté d'agglomération, il est situé sur la commune de Milly-sur-Thérain.

9.2.1.2. Les entrepôts

Les entrepôts couverts pour le stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes sont visés par la rubrique n°1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ces entrepôts sont :

- Soit utilisés par des entreprises qui font uniquement du stockage, on parle alors de plateformes logistiques. Dans ce cas, la nature des produits stockés est très variable (HIFI, produits alimentaires, produits chimiques, ...) ; leurs caractéristiques de danger (combustible, inflammable, toxique, ...) présentant plus ou moins de risques pour l'homme et l'environnement ;
- Soit utilisés par des entreprises qui les exploitent parallèlement à d'autres activités, pour stocker des matières premières ou des produits finis, on parle alors d'entrepôts dédiés. Dans cette configuration, la nature des produits stockés évolue très peu car en rapport avec l'activité principale de l'établissement.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
64

Pour être soumis à la réglementation sur les installations classées, sous la rubrique 1510, les entrepôts doivent à minima contenir 500 tonnes de matières combustibles. Puis, selon le volume cumulé des cellules de stockage, on distingue les entrepôts soumis à :

- autorisation : dès lors que le volume de l'entrepôt est supérieur à 50 000 m³
- déclaration : lorsque le volume de l'entrepôt est compris entre 5 000 et 50 000 m³.

Les entrepôts soumis à autorisation sont réglementés par l'arrêté ministériel du 5 août 2002.

L'incendie est le risque d'accident dominant pour les entrepôts et, selon la nature des produits stockés ce risque sera plus ou moins important pour l'homme et l'environnement. Les conséquences liées au développement d'un incendie d'entrepôt peuvent être classées selon 6 catégories :

- Les effets thermiques : chaleur reçue par une cible
- Les effets toxiques : selon la nature des produits stockés, les fumées dégagées en cas d'incendie peuvent être plus ou moins toxiques (présence de plastiques, ...);
- Les effets visuels : les fumées d'incendie diminuent généralement la visibilité dans l'entrepôt et, le cas échéant, dans l'environnement proche;
- Les effets sur le bâtiment : sous l'effet de la chaleur, les structures sont susceptibles de se déformer, voire s'écrouler;
- La pollution éventuelle des sols par les eaux d'extinction;
- La pollution des cours d'eaux et nappes phréatiques par les eaux d'extinction.

Pour faire face au risque incendie, des prescriptions techniques sont définies dans les textes réglementaires applicables à cette activité, afin de réduire la probabilité de survenue d'accident (c'est la prévention) et de limiter la gravité des conséquences en cas de sinistre (c'est la protection). A titre d'exemple, on peut citer :

- Le compartimentage des cellules de stockage, séparées par des murs coupe-feu;
- La tenue au feu des constructions, afin d'éviter l'effondrement des structures;
- L'organisation de l'entrepôt et l'exploitation du stockage, selon des règles de sécurité connues, affichées et pratiquées;
- Les moyens de détection (alarme) et d'extinction (extinction automatique, extincteurs, ...);

Les principales prescriptions réglementaires applicables aux entrepôts se répartissent selon 5 catégories :

- Les conditions d'exploitation et d'organisation (consignes de sécurité, affichages, vérifications périodiques...),
- Les dispositions constructives (compartimentage des cellules, murs coupe-feu, issues de secours, désenfumage, ...)
- L'aménagement du stockage (hauteur de stockage, compatibilité des produits stockés, stockage de matières dangereuses dans des cellules particulières...),
- Les moyens de lutte incendie (détection, extinction, réserve en eau, extincteurs, ...)

- Les installations annexes (chaufferie, atelier de charge,...).

Enfin, par « effets dominos », la propagation de l'incendie aux bâtiments voisins est également à redouter si l'éloignement n'est pas suffisant ou si certaines dispositions constructives n'ont pas été mises en œuvre.

Deux entrepôts sont soumis à autorisation dans les communes de la communauté d'agglomération de Beauvais, il s'agit de BRAND Ile de France sur la commune Warluis et CEPL à Beauvais.

9.2.2. SEVESO

La directive n°96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses dites SEVESO II a été publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 14 janvier 1997. Elle remplace la directive n°82/501/CEE du 24 juin 1982 à compter du 3 février 1999.

Cette directive renforce le dispositif de prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses en introduisant des mesures complémentaires par rapport à la directive initiale.

9.2.2.1. Champ d'application de la directive SEVESO

La directive SEVESO II traite d'établissements, ce qui a pour conséquence l'absence de référence à une annexe listant des procédés et des activités. Cette démarche colle avec la pratique française et a pour avantage de couvrir l'ensemble des infrastructures desservant l'établissement comme les embranchements ferroviaires, les appontements, les bateaux à quai...

Les seuils de certains produits ont été modifiés et le champ d'application étendu à certaines activités : fabrication et stockage d'explosifs, installation d'élimination des déchets dangereux, installations nucléaires présentant des risques d'origine chimique.

9.2.2.2. La maîtrise de l'urbanisation autour des sites

Une politique de maîtrise des risques sur le long terme nécessite enfin une bonne gestion de l'usage des sols. La maîtrise de l'urbanisation permet d'assurer la sécurité des personnes riveraines en évitant que de nouvelles personnes soient exposées. La loi du 22 juillet 1987 a introduit dans la loi du 19 juillet 1976 des servitudes d'utilité publique avec indemnisation des propriétaires concernés par l'exploitant de l'installation sous le contrôle des juges de l'expropriation en cas de litige.

On ne dénombre dans la zone d'étude qu'une commune concernée par plusieurs établissements SEVESO « seuil bas » : Beauvais (Soprogaz, Beauvais SPCI, Spontex).

Le tableau ci-après récapitule les sites SEVESO sur le territoire de la communauté d'agglomération, avec en plus les ICPE concernées par au moins une rubrique SEVESO :

Commune	Entreprise	Classement	Rubriques visées
Beauvais	SPCI SA	Seveso seuil bas	Combustibles, Stockage de liquides inflammables, emploi ou stockage de toxiques
	CEPL Beauvais	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Stockage de liquides inflammables
	Soprogaz	Seveso seuil bas	Emploi et stockage d'oxygène
	AGCO	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Dépôt de liquides inflammables
	Spontex	Seveso seuil bas	Dépôt de liquides inflammables, Emploi ou stockage d'ammoniac
	Les distributeurs de combustibles associés	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Dépôt de liquides inflammables
	DCA	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Stockage de liquides inflammables
	Nestlé grand froid (France glaces Findus)	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Emploi ou stockage d'ammoniac
Milly-sur-Thérain	Coopérative de Milly-sur-Thérain	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Silo de stockage de céréales, grains dégageant des poussières inflammables
Rochy-Condé	Coopérative agricole Bresles Rochy Condé	ICPE concernée par au moins une rubrique SEVESO	Silo de stockage de céréales, grains dégageant des poussières inflammables

9.2.3. Pollution des sols

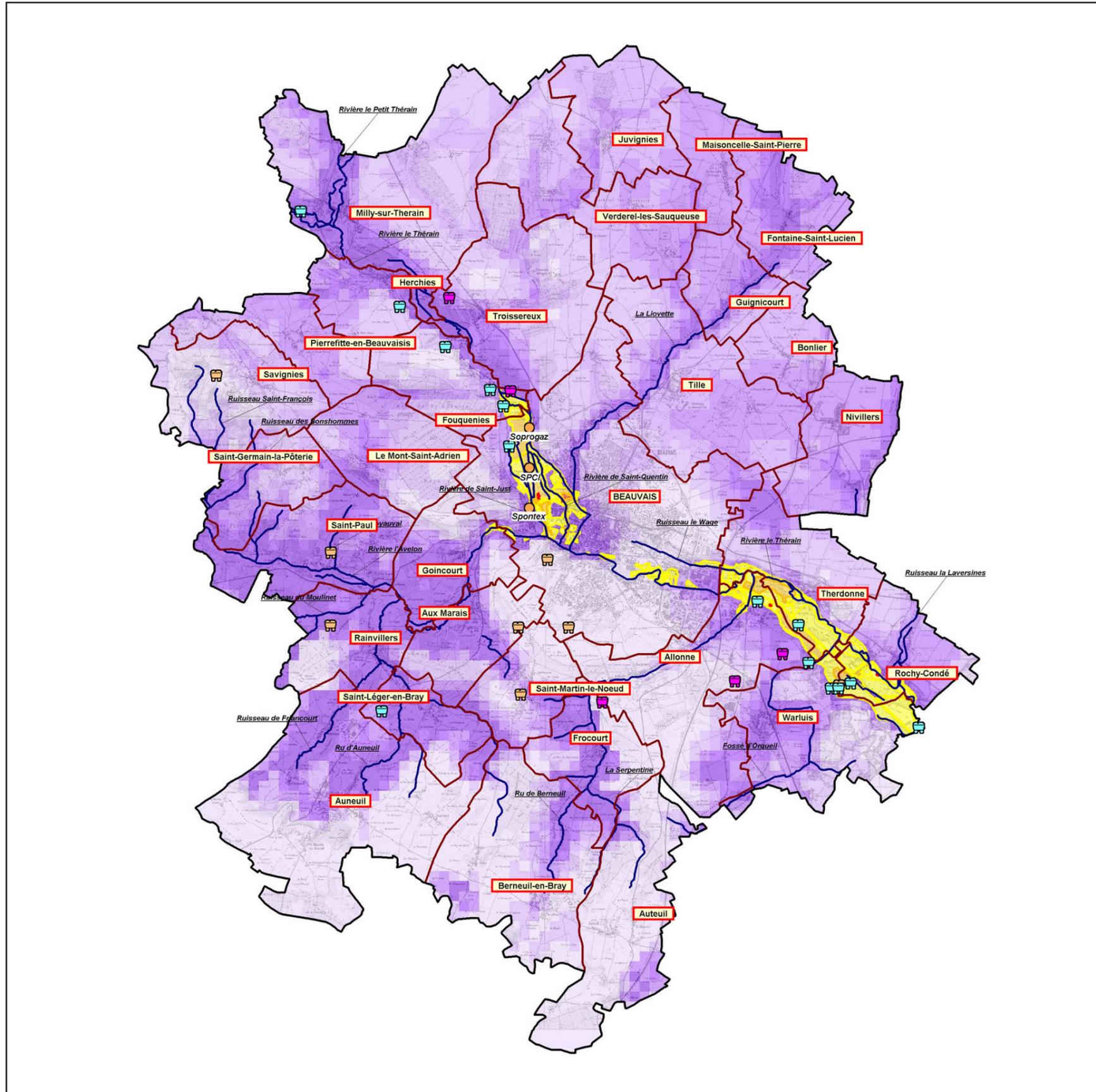
Les bases de données BASOL et BASIAS répertorient les sites et sols pollués connus.

Trois communes sont répertoriées dans la base BASOL référençant des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une sanction des pouvoirs publics, il s'agit des communes de Beauvais (4 sites), Berneuil en Bray (1 site) et Saint Paul (1 site).

25 des 31 communes de la communauté d'agglomération sont citées dans la base de données BASIAS faisant l'inventaire des anciens sites industriels. Les communes qui comptent le plus de sites sont Beauvais (plus de 300 sites), Allonne, Auneuil, Goincourt, Saint-Paul, Troissereux et Warluis.

Sur le territoire du Beauvaisis, les risques technologiques sont peu nombreux et peu importants. Ils ne sont pas pour autant négligés puisque des exercices sont régulièrement effectués dans les écoles de Beauvais (où se localisent les 3 usines SEVESO) et un centre d'appels automatiques d'alerte est opérationnel.

Le Beauvaisis est beaucoup plus sensible aux risques naturels, notamment aux inondations. De nombreuses démarches sont mises en places pour mieux connaître et mieux gérer ce risque : PPRI, études hydrauliques... Il conviendrait également de se prononcer sur la question du SAGE.



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

LEGENDE :

- Limite du SCOT du Beauvaisis
- Limite communale
- Cours d'eau

Sensibilité de la remontée de la nappe :

- Très faible à nulle
- Faible
- Moyenne
- Forte
- Nappe sub-affleurante

Zonage PPRI :

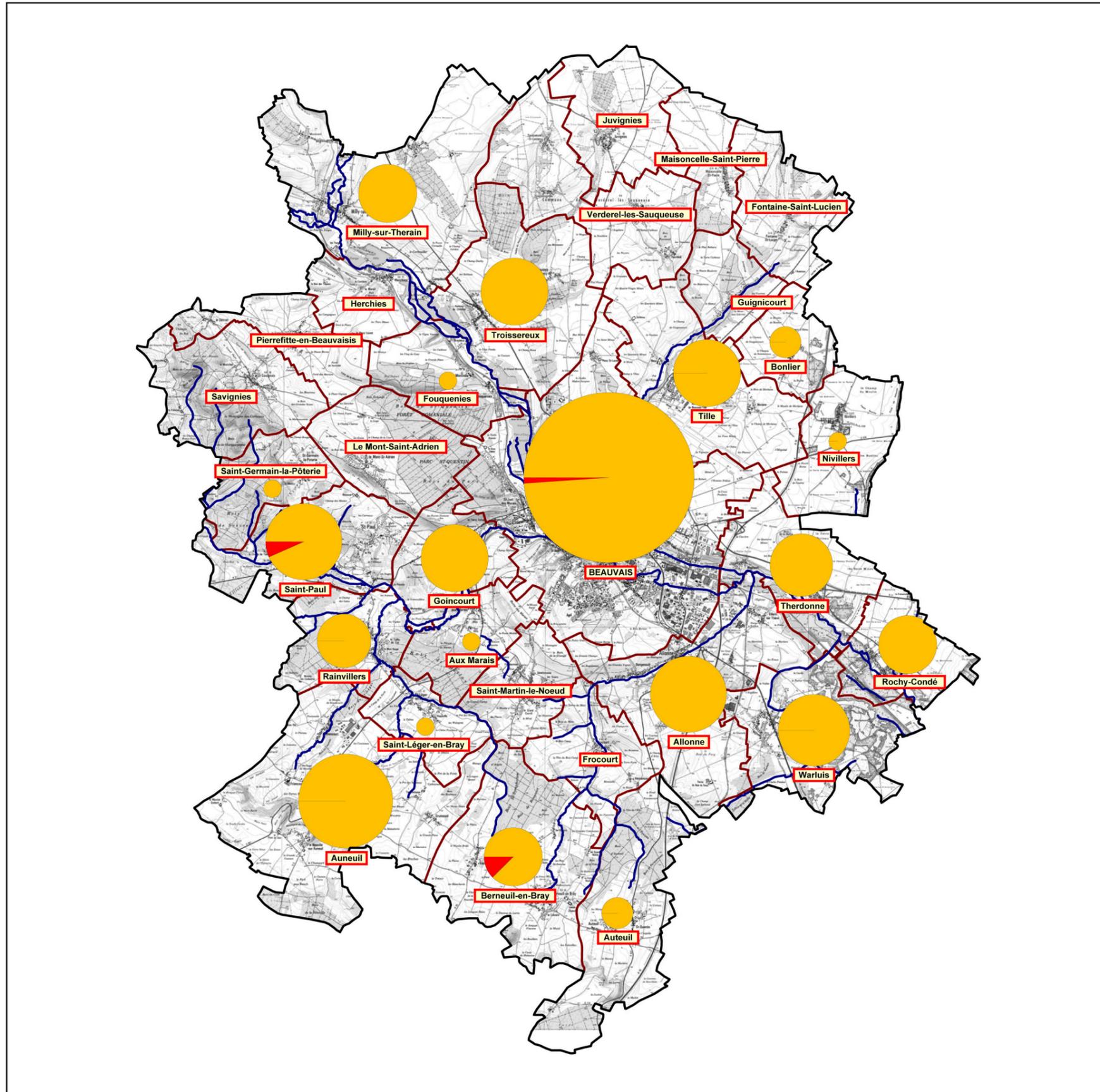
- Faible
- Moyen
- Fort

ICPE - SEVESO :

- Seuil bas

Carrières :

- Ancienne gravière
- Gravière actuelle
- Cavité souterraine (Ancienne carrière)

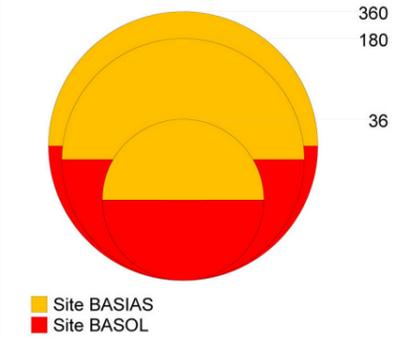


SITES ET SOLS POLLUES OU POTENTIELLEMENT POLLUES

LEGENDE :

-  Limite du SCOT du Beauvais
-  Limite communale
-  Cours d'eau

Nombre de site :



BASOL :
Sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs public, à titre préventif ou curatif.

BASIAS :
Les sites n'appelant plus d'action de la part des pouvoirs publics chargés de la réglementation sur les installations classées sont périodiquement transférés de BASOL dans BASIAS.

10. SYNTHÈSE

Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

Le diagnostic environnemental, qui touche chacun des thèmes évoqués, est là pour identifier les enjeux du territoire sur lesquels le SCoT devra apporter des réponses.

Le territoire du Beauvaisis est caractérisé par un élément fondamental : l'eau.

- L'eau qui met en danger les personnes et les bâtiments lors d'évènement orageux.
- L'eau qui permet à des écosystèmes particulièrement riches de se développer dans la multitude d'étangs et dans la vallée du Thérain. Ces étangs, issus de l'exploitation intensive des graviers, ont toutefois un impact négatif sur la nappe alluviale en la rendant vulnérable aux pollutions.
- L'eau qui permet à des activités économiques de se développer (minoterie autrefois, populiculture, tourisme, loisirs aujourd'hui).

Les principaux enjeux identifiés pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont en relation directe avec les points énoncés ci-dessus. Les orientations devront permettre de répondre aux problématiques suivantes :

- **La gestion de l'eau, notamment en termes de risque.**
- **L'existence de PPRI et d'études hydrauliques prospectives pourraient être harmonisées, mises en cohérence et soutenues par l'élaboration d'un SAGE.**
- **La préservation des milieux naturels, avec un juste équilibre à trouver entre la réouverture de certains milieux humides, pour participer activement à la restauration d'écosystèmes riches, et préservation des activités économiques induites par les peupleraies.**
- **La diversification des sources énergétiques, que ce soit le bois-énergie (études déjà amorcées), le solaire ou la géothermie.**
- **En vue de permettre l'approvisionnement en matériaux de construction et la mise en œuvre du PLH.**

IDENTITE PAYSAGERE

11. UNE PREMIERE DEFINITION DU PAYSAGE ET LES OBJECTIFS DU SCOT SUR CE THEME

Le paysage c'est :

- Le résultat de la rencontre d'un territoire, de ses milieux naturels, et d'une société ;
- une vision personnelle en fonction du vécu de chacun... mais orientée par une culture commune ;
- un bien collectif (physique, naturel, urbain, historique, contemporain, remarquable, plus banal, ...);
- l'identité d'un territoire qui assure son rayonnement, son attractivité, son adoption ou son rejet ;
- un cadre de vie quotidien pour les habitants et les usagers du territoire.

Les objectifs du SCoT en matière de paysage :

- analyser les évolutions des paysages et les incidences sur l'image du territoire (risques...)
- faire émerger une vision partagée par tous du et des paysages qui existe(nt) au sein du Beauvaisis et qui constitue(nt) son identité; l'essentiel est là et nécessite d'être reconnu,
- définir des orientations pour mettre en valeur le paysage et dans certains cas des mesures de préservation et de protection; ceci fera l'objet d'une phase ultérieure

12. CONSTITUTION ET IDENTITE DU PAYSAGE

12.1. LE TERRITOIRE INCLUS DANS LES GRANDS PAYSAGES DE L'OISE

12.1.1. Un territoire situé au carrefour de 4 entités

12.1.1.1. L'agglomération de Beauvais au sein des paysages de l'Oise

Le Beauvaisis ne constitue pas une entité paysagère unique. Il se compose de plusieurs paysages.

Sur la base de l'Atlas des paysages de l'Oise, le Beauvaisis s'inscrit principalement dans 3 de ses grands paysages : le Plateau Picard, la Bouttonnière du Bray et le Clermontois. Il se trouve également en limite d'une quatrième entité, le Plateau de Thelle.

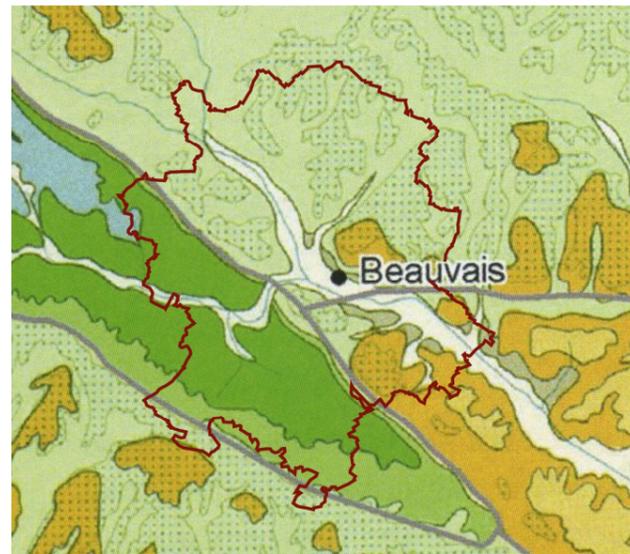


Un territoire situé au carrefour d'entités paysagères - Source : atlas des paysages de l'Oise – DRE Picardie, DDE Oise, Atelier 15 architecture & Paysage 2006

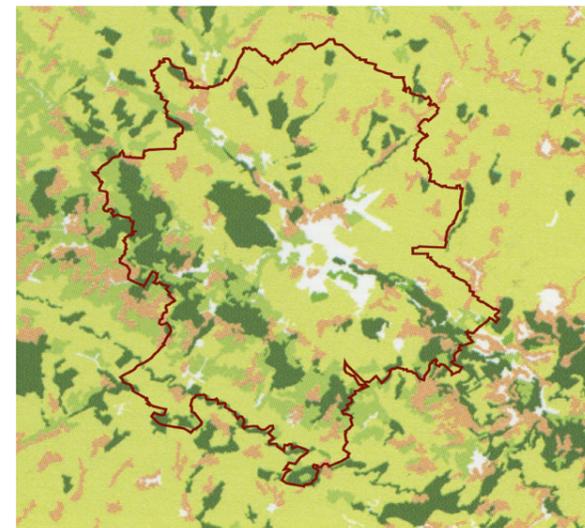
12.1.1.2. Des entités paysagères issues du croisement de plusieurs facteurs

Ces entités paysagères sont la combinaison de :

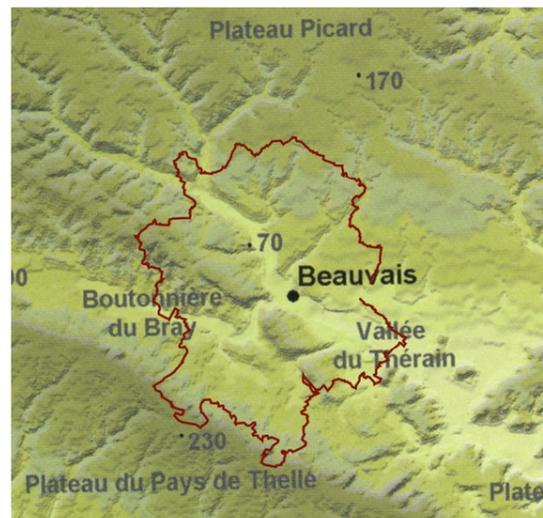
- la présence de 3 grands ensembles géologiques,
- un relief contrasté de plateaux entaillés de grandes vallées,
- une répartition hétérogène de l'occupation du sol entre espaces agricoles, prairies et forêts.



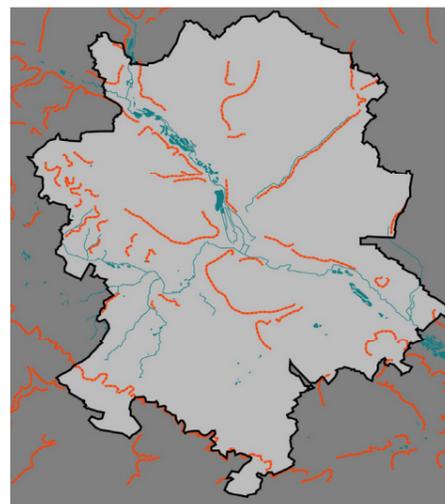
Les unités géologiques - Source : atlas des paysages de l'Oise – DRE Picardie, DDE Oise, Atelier 15 architecture & Paysage 2006



Répartition de l'occupation du sol - Source : atlas des paysages de l'Oise – DRE Picardie, DDE Oise, Atelier 15 architecture & Paysage 2006

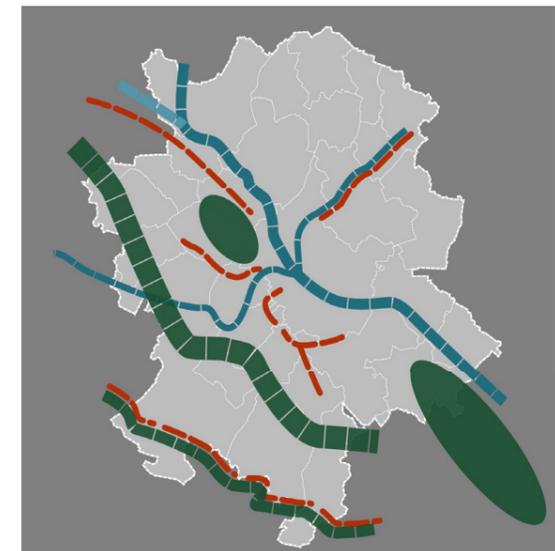


Source : atlas des paysages de l'Oise – DRE Picardie, DDE Oise, Atelier 15 architecture & Paysage 2006



Source : Territoires Sites & Cités

Ces éléments permettent l'identification de lignes de force du territoire, en particulier : la vallée du Thérain associant relief, eau et voies de communication ; les boisements formant 3 bandes parallèles dans la partie sud-ouest. Ces lignes de force marquent des espaces d'interruption boisés ou des seuils (relief) vers d'autres paysages.



Lignes de force du territoire - Source : territoires Sites & Cités

12.1.1.3. Grandes entités

❑ Le Plateau Picard

Large plateau de craie recouvert de sols limoneux riches favorables à l'agriculture, il présente des paysages ouverts sur les grandes cultures (essentiellement céréalières). Des vallons secs sillonnent le plateau et convergent vers des vallées humides à l'image de celle du Thérain, créant des variations dans le paysage.

Des boisements épars occupent les bordures de plateaux et de versants, dont les sols superficiels ont un potentiel agronomique moindre.

Des villages groupés ponctuent l'horizon.

❑ La Boutonnière du Bray

Issue d'une formation géologique plissée présentant une assise crayeuse à partir de laquelle se sont développés des sables, argiles et marnes, le paysage de la boutonnière du Bray présente une diversité d'ambiances. Dans un relief mouvementé, prairies et mailles bocagères côtoient de nombreux bois.

Au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, les productions laitières et fromagères, ainsi que les activités artisanales dont la céramique s'y développent et le paysage bocager actuel s'installe.

Au pied des cuestas, les sols offrant de bons voire très bons potentiels accueillent des cultures annuelles.

❑ Le Clermontois

Ce massif calcaire offre une diversité paysagère allant de la vallée industrielle urbanisée à dominante de bâti en briques, au plateau agricole peu peuplé avec un bâti en pierres calcaires. La gamme de cultures y est restreinte. Les pentes et hauteurs sont boisées.

Le Beauvaisis se retrouve dans le paysage le plus densément bâti.

❑ Le Plateau de Thelle

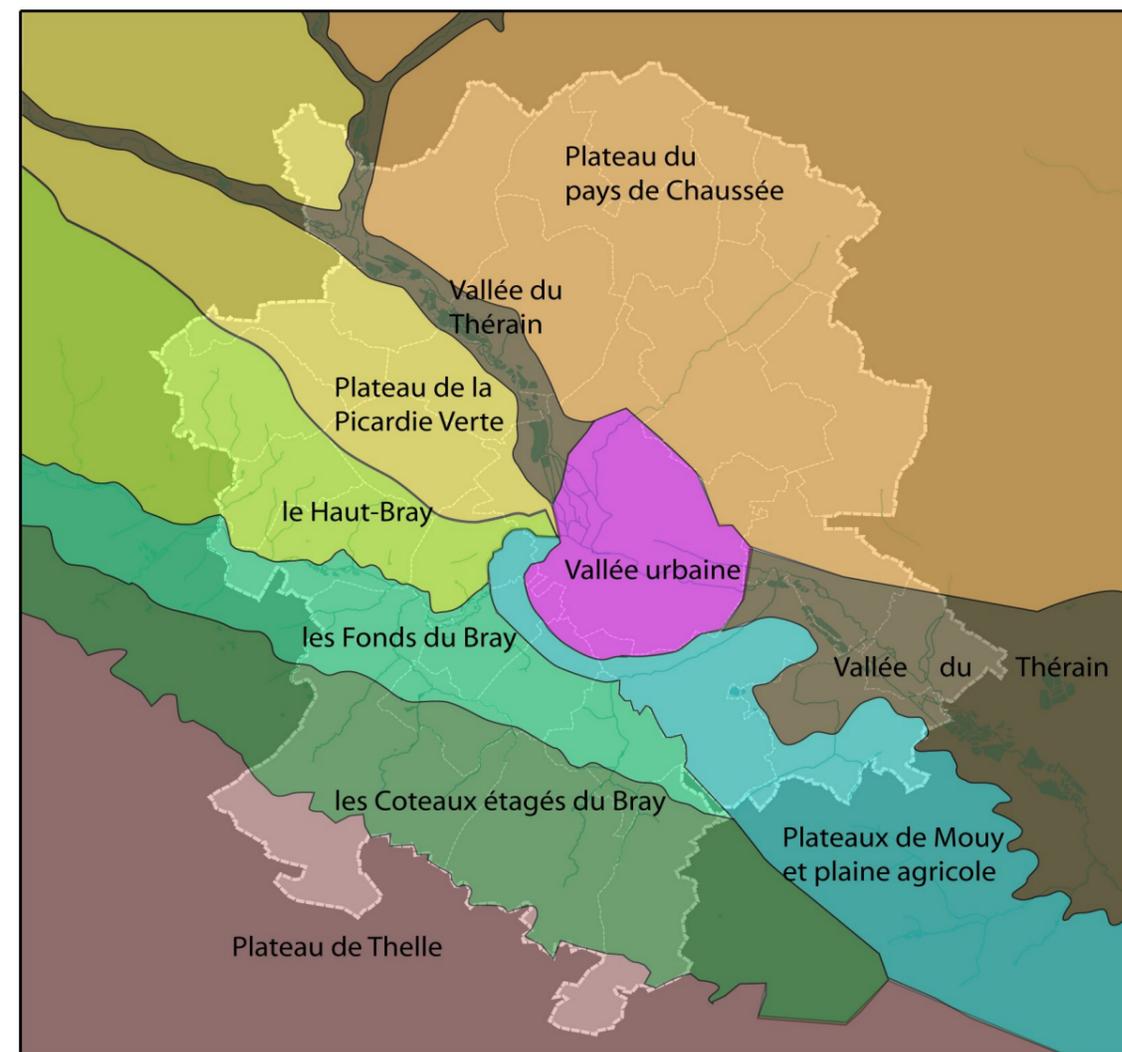
Ce vaste plateau incliné, entaillé par de multiples vallons, s'étend depuis le sommet des coteaux du Bray au Nord (Cuesta) jusqu'au pied des coteaux du Vexin au Sud. Son identité repose sur une ambiance principalement rurale, avec un environnement industriel prégnant dans les vallées, de vastes boisements sur les plateaux, et une agriculture productive et diversifiée.

12.1.2. Un découpage en sous-entités : les paysages constitutifs du territoire

Le territoire comprend des identités paysagères plus diversifiées au sein de ces grandes entités, distinguant :

- au sein du plateau Picard : la vallée du Thérain amont et les plateaux de la Picardie Verte et du Pays de Chaussée
- au sein du Clermontois : les plateaux du Clermontois et la vallée du Thérain aval

Remarque : Ces sous-entités sont identifiées dans l'Atlas des Paysages de l'Oise. L'analyse a été enrichie en prenant en compte l'empreinte humaine à travers l'urbanisation, révélant le paysage urbain de Beauvais comme une entité à part entière. Par ailleurs, la vallée du Thérain, véritable ligne de vie pour le territoire, a été mise en avant comme une seule et même entité (regroupant les parties amont et aval). Enfin, la boutonnière du Bray se décline en trois paysages relativement bien différenciés.



Les sous-unités paysagères du territoire - Source : territoires Sites & Cités

12.1.2.1. Le plateau du Pays de Chaussée



Communes : Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuses.



Bonlier - Source : photo aérienne

Cette partie du Beauvaisis offre un paysage à la fois ouvert sur de larges horizons (communes de Tillé, Bonlier, Verderel les Sauqueuses...), et plus intime au niveau des fonds de vallée boisés. Les communes de la Fontaine Saint Lucien et Guignecourt sont ainsi quasi invisibles depuis la RN1 malgré leur position très proche. Les grandes cultures couvrent indifféremment les replats et les vallonnements. Les boisements sont en fins rubans soulignant le relief (vallée de la Liovette et vallée sèche du Poirier Conflans) ou en petits bois de diverses formes.



Vue depuis la RN1- paysage ouvert cultivé

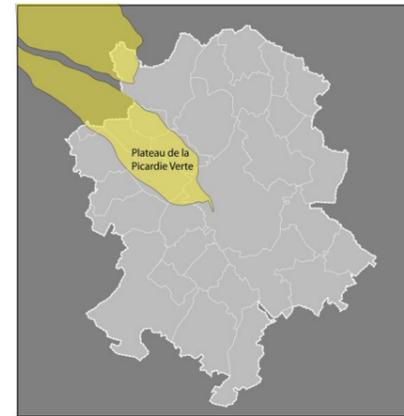


La Fontaine Saint Lucien : paysage de fond de vallée

➤ **Enjeux et menaces :**

- tendance à la clôture et au comblement des mares
- extensions de bourgs sous la forme de quartiers d'habitat pavillonnaire conduisant à une banalisation des villages
- la réhabilitation du bâti avec des matériaux peu coûteux (type tôles ondulées)

12.1.2.2. Le plateau de la Picardie Verte



Communes : Fouquénies, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Milly-sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Savignies.



Le Mont-Saint-Adrien - Source : photo aérienne

Cette entité présente un paysage de grandes cultures incluant des îlots d'herbages à proximité des villages et dans les vallons secs.



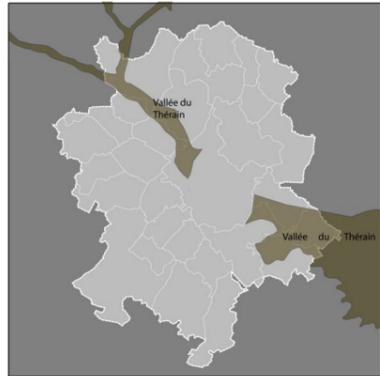
Autour de Pierrefitte-en-Beauvaisis : grandes cultures et îlots d'herbages

Le Mont-Saint-Adrien

➤ **Enjeux et menaces :**

- l'arrachage des haies et la reconversion des herbages en grandes cultures,
- la réhabilitation du bâti avec des matériaux peu coûteux (type tôles ondulées) qui dégrade la qualité architecturale et paysagère.

12.1.2.3. La vallée du Thérain



Communes : Milly-sur-Thérain, Troissereux, (Beauvais) ; Allonne, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis



Troissereux - Source : photo aérienne

▣ Le Thérain amont

Les limites du Beauvaisis se dessinent à la convergence des deux vallées du Petit Thérain et du Thérain, marquant le passage d'une vallée herbagère à une autre post-industrielle, identifiable par la présence de ses nombreux plans d'eau et de ses industries et cheminées d'usines.

Milly-sur-Thérain se situe au carrefour de ces deux vallées. Cette ville annonce l'élargissement de la vallée alluviale, propice à une exploitation. L'extraction des sables a aujourd'hui laissé place à nombres d'étangs qui s'imbriquent les uns les autres jusqu'à Beauvais. Autour de certains de ces étangs s'est développé une urbanisation atypique, constituée de petites cabanes de pêcheurs.

Le versant ouest de la vallée présente un front abrupt sur lequel se trouve perché le hameau de Montmille et son église (commune de Fouquénies) repérables de loin.

Cette vallée présente des paysages à la fois ruraux et urbains. La vallée a historiquement concentré l'emploi du secteur. La présence de l'eau ainsi que sa bonne desserte routière et ferroviaire ont entraîné un développement urbain plus important que sur le reste du territoire rural. Troissereux et Milly-sur-Thérain comptent ainsi parmi les 9 communes de plus de 1000 habitants sur le Beauvaisis.



La vallée urbanisée du Thérain depuis la RD901



Les étangs de Milly-sur-Thérain



Village de Montmille perché, dominant la vallée

▣ Le Thérain aval

Présentant la même identité industrielle et post-industrielle que la vallée amont, le Thérain aval sillonne des paysages plus fortement boisés. Ces boisements et l'urbanisation qui accompagnent la rivière créent des paysages fermés, espaces intimistes difficilement accessibles.

La régression des pâtures a laissé place à des plantations de peupleraies très présentes dans le paysage.



Etangs à proximité de la station nautique

Bras de la rivière du Thérain, paysage boisé fermé

Ancien moulin associé à une petite industrie sur Therdonne

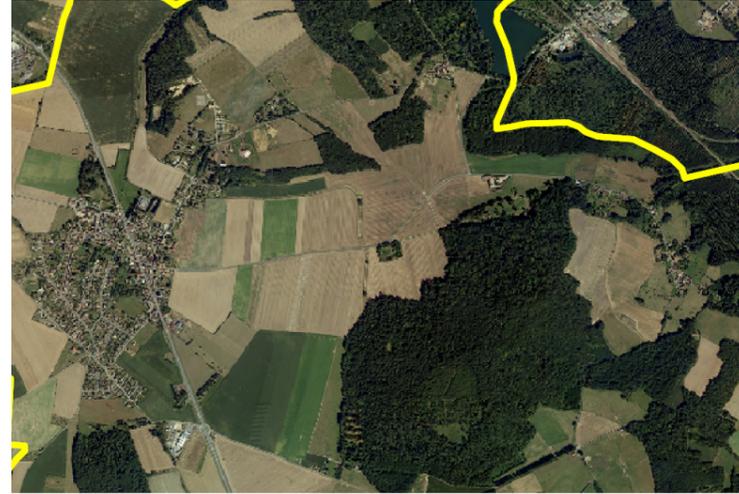
➤ Enjeux et menaces :

- l'extension des cultures au détriment des herbages
- le développement de la populiculture, qui banalise et ferme les vallées
- les extensions urbaines sous l'influence de Beauvais.

12.1.2.4. Les plateaux de Mouy et la plaine agricole



Communes : Alonne, Warluis



Warluis - Source : photo aérienne

Cette entité comprend des plateaux séparés par des vallons et bordés par la plaine agricole. Il en résulte un paysage diversifié, à la fois de grandes cultures entre Warluis et Frocourt, mais aussi de vallon humide avec des élevages à proximité de la vallée du Thérain entre Warluis et Rochy-Condé.



Vallon humide entre Warluis et Rochy-Condé



12.1.2.5. Le Haut-Bray



Communes : Goincourt, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-paul, Savignies



Savignies - Source : photo aérienne

Cette partie la plus élevée du Bray comprend des reliefs mouvementés. La limite avec le plateau de la Picardie verte, entre les communes de Saint-Paul / Saint-Germain la Poterie et Le Mont-Saint-Adrien, est matérialisée par le fond de Boyauval : sa mosaïque d'herbages, de cultures et de bois des vallons du Bray se confronte au paysage plus ouvert de la Picardie verte.

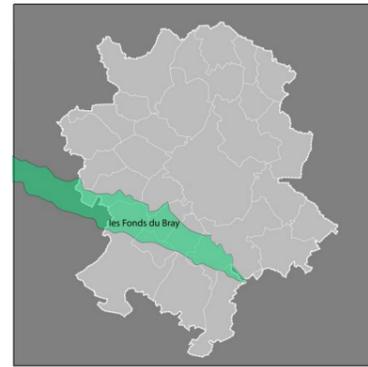
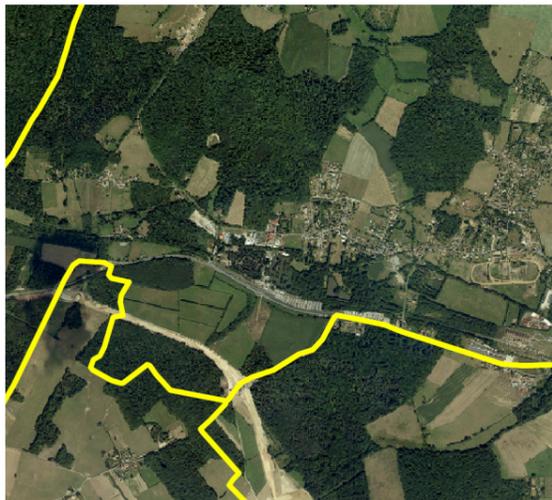
Les villages entretiennent un rapport étroit à la forêt dans des reliefs accidentés (Savignies, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul). Les bocages et parcs herbagers s'inscrivent en continuité de cette couverture arborée.

Située au point de rétrécissement de la vallée de l'Avelon, la commune de Goincourt marque l'arrivée sur Beauvais.



Equilibre entre herbages, bocage et forêts

12.1.2.6. Le Fond du Bray



Communes : Aux Marais, Frocourt, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Rainvilliers

Aux Marais - Source : photo aérienne

Ce secteur paysager est délimité au Nord par la rivière de l'Avelon. Dépression parcourue par un réseau diffus de petits rus, c'est un paysage de fond de vallée humide avec zones d'herbage soulignées de haies et ripisylves. Les boisements y sont très présents.

12.1.2.7. Les coteaux étagés du Bray



Communes : Auneuil, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Saint-Léger-en-Bray

Berneuil - Source : photo aérienne

Cette entité se compose d'un secteur allant des pentes douces du pied de la Cuesta au fond du Bray, comprenant des zones de replats appelées « terrasses ». L'ourlet boisé couronnant la cuesta constitue la ligne d'horizon de ce paysage en direction du Sud. Des rubans d'herbages et de bocage font la transition entre villages et grandes cultures.

➤ Enjeux et menaces :

- la régression des herbages et du bocage
- la tendance à la fermeture des milieux ouverts
- les extensions des villages aux abords de Beauvais

12.1.2.8. Le plateau de Thelle



Communes : Auneuil, Auteuil.



Cuesta boisée, limite de l'entité – Source : photo aérienne google map

Ce plateau incliné sud-ouest offre un balcon sur le Pays de Bray. Il présente un paysage de champs ouverts et de boisements. Le hameau de la Neuville sur Auneuil (seule zone urbaine occupant cette entité), se niche contre la cuesta, ligne de crête boisée séparant le plateau de Thelle des coteaux étagés du Bray.



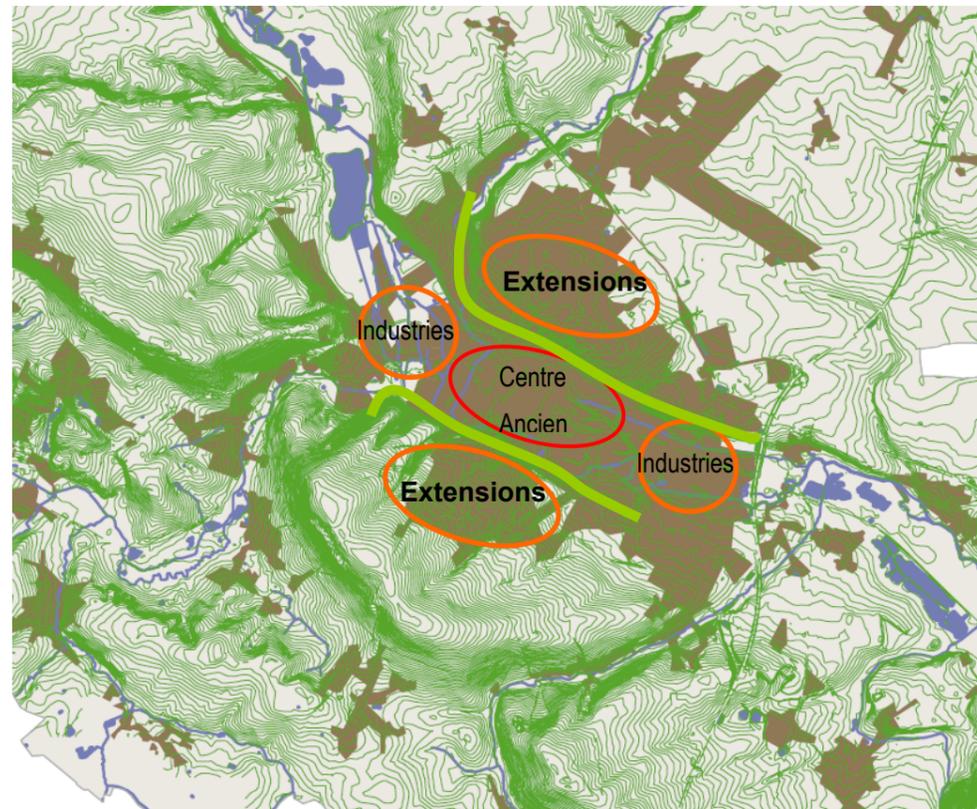
Neuville-sur-Auneuil – le paysage ouvert du plateau, et plus fermé de la cuesta

12.1.2.9. La vallée urbaine de Beauvais



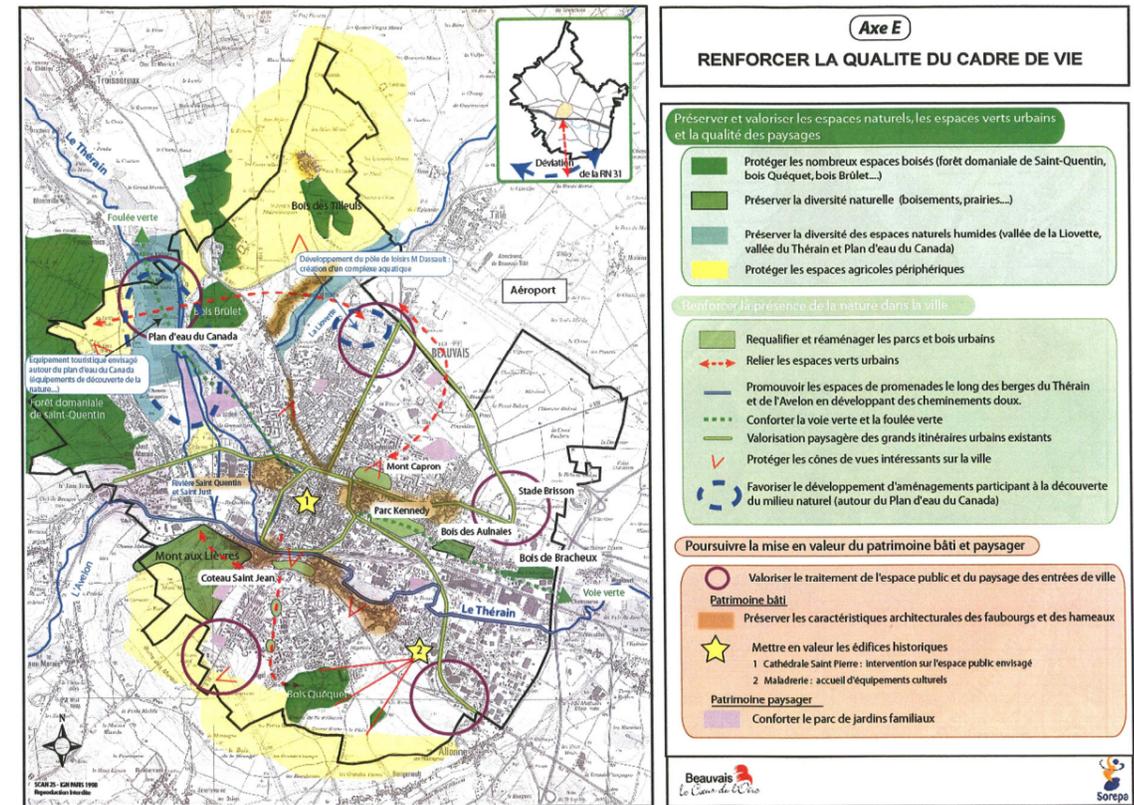
Commune : Beauvais
Beauvais- Source : photo aérienne google map

Cet espace, situé au point de convergence de grandes vallées, est marqué par la densité urbaine. Seuls quelques espaces agricoles, constituant une zone tampon avec la campagne et les villages environnants, intègrent encore les limites de la ville centre. Le positionnement de la ville au croisement de plusieurs vallées se traduit par des ruptures topographiques. Le centre-ville ancien est situé dans la vallée, les industries autrefois localisées en cœur de ville se sont déplacées en périphérie, les annexions de communes et les extensions sur les plateaux se côtoient.



Zone urbaine de Beauvais - Source fond de plan : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – CAB 2005

Le PLU arrêté de Beauvais comprend un projet global de renforcement de la qualité du cadre de vie. Il s'appuie sur un diagnostic (nourri notamment d'un premier cycle de rencontres des maires) et propose un schéma d'action, avec des projets notamment au niveau de la vallée du Thérain.



Source : PADD arrêté du PLU de Beauvais

La préservation de l'environnement et du bâti sont également des éléments constitutifs de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP, anciennement ZPPAUP), qui fait suite à la décision de création du 25.09.2008 sur la ville de Beauvais.

12.1.3. Un territoire empreint d'une variété de paysages

➤ **Des paysages ruraux, d'herbage et de cultures :**

- paysages ouverts de grandes cultures
- paysages vallonnés, polyculture et boisements
- paysages de bocage et d'herbages, petit parcellaire bordé de haies (maillage fermé) à proximité des villages.



Source de certaines photos : Paysage et Schéma de Cohérence Territoriale – Communauté d'Agglomération 2006

➤ **Des paysages liés à l'industrie et aux activités :**

- paysages du périurbain, avec des bâtiments de grandes taille proches des grandes infrastructures. Les zones d'activités les plus récentes sont disposées en périphérie urbaine et villageoise dans les paysages ouverts. Fortement visibles, elles balisent les entrées de ville et contrastent avec le contexte rural environnant.



Beauvais – secteur Est



RD 981 vers Auneuil

- paysages post-industriels : étangs consécutifs à l'exploitation des carrières dans les vallées, réaménagement d'anciens bâtiments industriels.



Source : Paysage et SCoT – Communauté d'Agglomération 2006



Moulin à Rochy-Condé

➤ **Des paysages de forêt :**

- des forêts localisées sur les pentes ou les coteaux
- des forêts sur les plateaux

Ces paysages composent des continuités paysagères sur le territoire.



Source : territoires Sites & Cités

12.2. PROBLEMATIQUES DE VISIBILITE

12.2.1. Les points de vue et grands panoramas

La variété des paysages se découvre depuis les grands axes comme les voies de desserte plus locales. Les vues majeures s'ouvrent depuis les lignes de crête et les larges vallées.

On distingue deux types de vues :

- des panoramas larges, offerts en particulier vers la ville-centre du fait de son implantation. La ligne de crête située au Sud de Beauvais formant un amphithéâtre est aussi le support de vues majeures sur le territoire. Elle présente l'avantage de protéger la vue du tissu urbain de la ville-centre. Pourtant situées à proximité immédiate de Beauvais, les communes de Saint-Martin-le-Nœud, Aux Marais et la partie Ouest d'Allonne conservent ainsi leur caractère rural.
- des vues plus intimistes, conséquence du vallonnement et du bocage dans la Boutonnière du Bray en particulier.



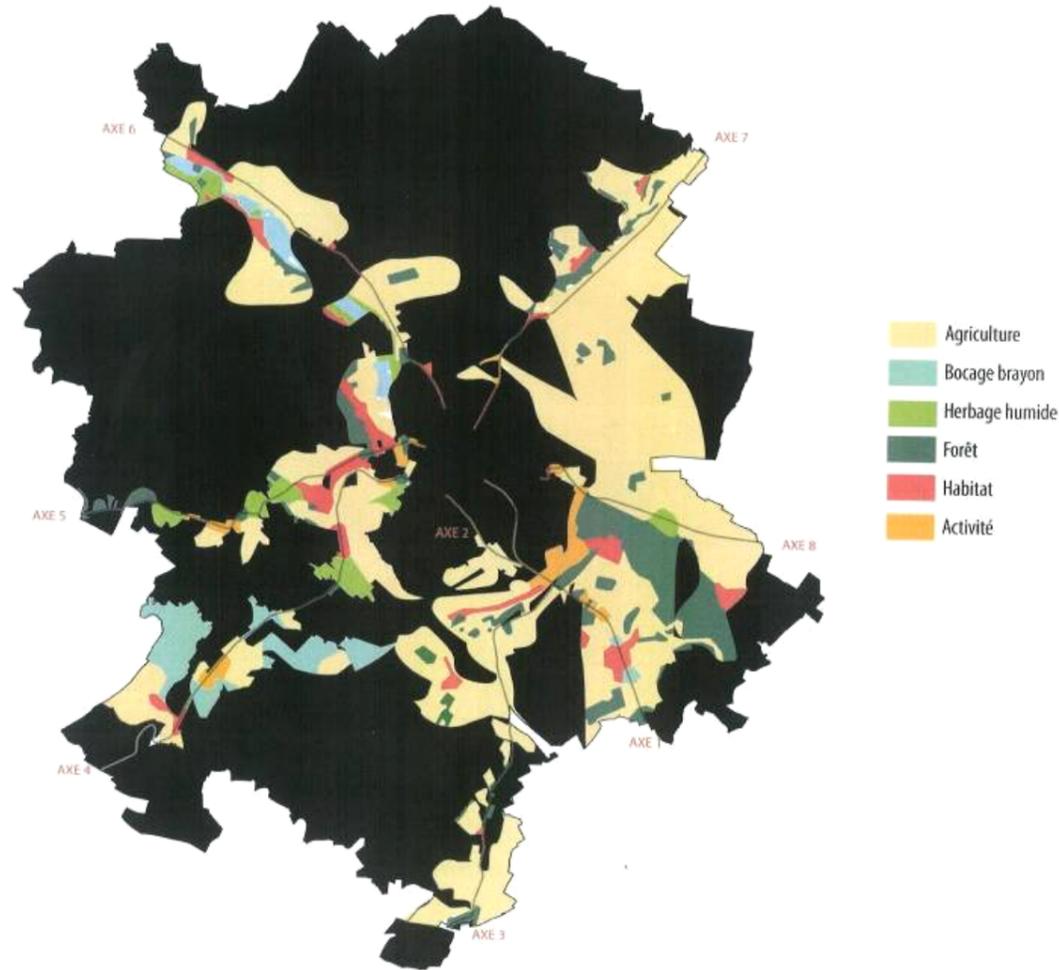
Entre Warluis et Montreuil-sur-Thérain – Plateaux de Mouy



Ligne de crête séparant la ville-centre du sud du territoire – vue en direction de Beauvais

12.2.2. Les axes routiers, points de vue privilégiés sur notre territoire

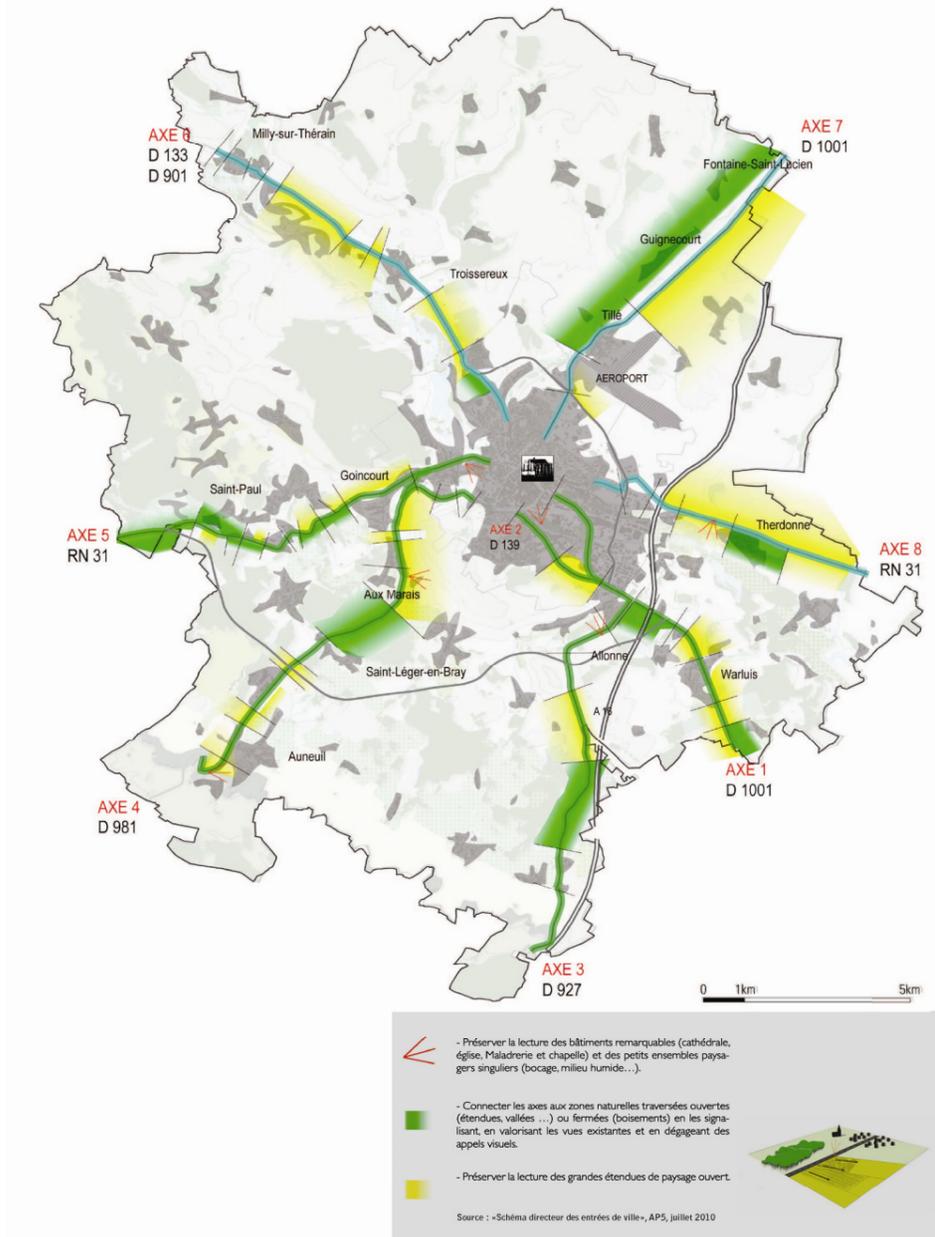
L'étude préalable à l'aménagement des entrées et traversées de la CAB s'attache aux caractéristiques paysagères des grands axes convergeant vers la ville centre (axes faisant donc l'objet d'une fréquentation importante). Elle permet d'identifier les lieux de perception du territoire depuis ces axes, composante importante à prendre en compte car c'est à travers eux que l'ensemble du territoire est perçu par une majorité de personnes.



Source : diagnostic TN+ - 2010 – *Espaces perçus depuis les axes, et types de paysages visibles.*

Il faut donc être attentif à la qualité et la diversité des paysages que ces axes routiers offrent à voir. Pour cela, il sera également important de s'attacher à la conservation de fenêtres paysagères sur le territoire.

Les haies implantées le long des infrastructures routières, jouant en particulier un rôle de corridor écologique, devront permettre la conservation de ces espaces visibles (haies basses).



Les rythmes d'ouverture et fermeture des paysages ainsi que l'alternance d'ambiance urbaine bâtie avec celle de « nature » doivent être préservés pour favoriser la lisibilité de l'organisation du territoire, valoriser sa diversité. Ceci nécessite une attention particulière au niveau des franges entre espaces ainsi que des zones de coupures vertes.

13. PRINCIPAUX ENJEUX ET MENACES LIES A L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

13.1. L'AUGMENTATION DE L'URBANISATION

L'urbanisation transforme la perception des lieux, modifie les paysages. La croissance des zones urbaines grignote peu à peu le territoire. Sur le Beauvaisis, on observe notamment un important développement urbain au sein des communes rurales, ainsi qu'un phénomène de conurbation. Certains paysages du Beauvaisis sont, du fait de la morphologie du terrain, de la richesse naturelle, de l'ouverture visuelle (covisibilité) et de la pression urbaine, particulièrement fragiles. C'est le cas notamment de la vallée du Thérain et de la Boutonnière du Bray.

13.2. LA PRIVATISATION DU PAYSAGE

13.2.1. Au niveau des coteaux

L'urbanisation crée parfois des barrières visuelles dommageables, notamment quand elle se localise sur des lignes de crête. Sans toutefois protéger à tout prix toutes les vues, il convient de préserver des espaces dégagés, même ponctuels, pour maintenir une bonne lecture du paysage.



Exemple d'urbanisation sur la ligne de crête au Mont-Saint-Adrien

13.2.2. Au niveau des cours d'eau

Le long de la vallée du Thérain, de nombreuses gravières transformées en étangs forment une continuité paysagère importante à l'échelle du territoire. Les nombreux cours d'eau constituent également des lieux agréables de promenade et de détente.

Si certains plans d'eau connaissent une identité intéressante et partagée (étangs de Milly-sur-Thérain avec ses « cabanes » et plan d'eau du Canada aménagé), d'autres sont devenus des lieux très privatifs (Herchies, Rochy-Condé, Aux Marais).

Les cours d'eau ne sont également pas toujours accessibles à la vue et à la promenade.

13.3. L'EVOLUTION DES FRANGES ENTRE ZONES URBAINES ET ESPACES « NATURELS »

13.3.1. Des limites de plus en plus floues : les éléments qui créaient des limites à la ville aujourd'hui de plus en plus supprimés

13.3.1.1. Le courtil et le tour de ville



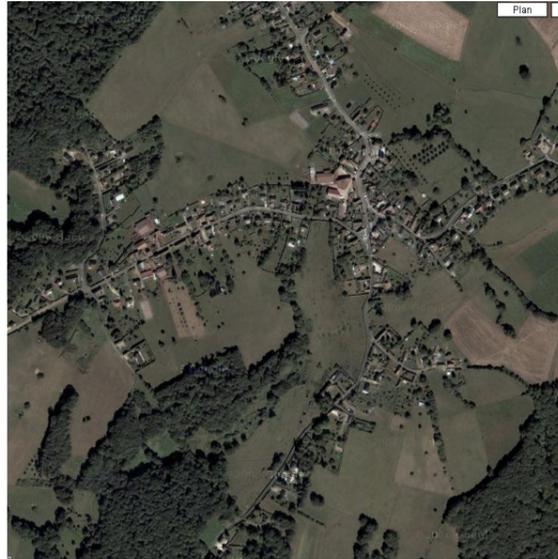
Très utilisés notamment sur le plateau picard, le courtil correspondait à une couronne de parcelles herbagères et fruitières, positionnée à l'arrière des maisons. Celle-ci était bien identifiable depuis la campagne et annonçait la densité urbaine par une certaine densité végétale. Autour de ce courtil était aménagé un tour de ville (cheminement) qui marquait la limite entre le village, les herbages et les cultures du plateau.

Ces espaces disparaissent en faveur d'élargissement des exploitations agricoles et sont aujourd'hui peu visibles sur le territoire.

Maisoncelle-Saint-Pierre (restes d'un ancien courtil et tour de ville) - Source : <http://maps.google.fr/maps>

13.3.1.2. Le bocage et les parcs herbagers

Particulièrement visibles au sein de la boutonnière du Bray, les espaces à proximité des zones construites prennent plusieurs formes :



❑ Le bocage Brayon (plutôt dans les fonds du Bray) s'inscrit en continuité d'un couvert boisé et se constitue d'un réseau de haies libres autour de prairies plus ou moins humides comprenant des mares

Ci-contre Saint-Germain-La-Poterie
Source : <http://maps.google.fr/maps>



❑ Les parcs herbagers (plutôt sur le plateau du haut-Bray) comprennent des haies libres ou taillées, arborées ou non autour de prés à la périphérie des villages.

Ci-contre Auneuil Source : <http://maps.google.fr/maps>

De nombreuses haies bocagères ont été détruites par souci de rendement agricole. Les exploitants se rendent compte aujourd'hui de leur utilité comme brise-vent et contre l'érosion des sols mais l'entretien des haies représente un travail important.

Des contrats territoriaux d'exploitation ont permis d'accompagner la replantation des haies. La tendance s'est donc aujourd'hui plutôt inversée. S'il apparaît important de maintenir les pâtures, la diminution de l'élevage sur le territoire rend également la tâche difficile.

La gestion des éléments identitaires de ces paysages et donc l'avenir des paysages eux-mêmes dépend de l'évolution de l'activité agricole.

13.3.2. Des ruptures franches mettent en avant la « ville nouvelle »



La transition entre bâti et espaces naturels est parfois brutale.

Elle peut nuire au paysage traditionnel rural dans le cas de la suppression des plantations de transition (vergers, bocages, prés...).

Dans le cas de la ville de Beauvais, elle peut générer un contraste affirmant l'entrée dans la ville.

14. SYNTHÈSE ET ENJEUX

14.1. UN TERRITOIRE FAÇONNE DE MULTIPLES PAYSAGES : UNE IDENTITÉ QUI PEINE À S'EXPRIMER MAIS UNE RICHESSE LIÉE À CETTE DIVERSITÉ

Les paysages du Beauvaisis se caractérisent par une étendue agricole importante (75% du territoire), une urbanisation et une architecture spécifiques, et des espaces naturels offrant des paysages diversifiés et de qualité. Le territoire se décline en diverses entités générées par une histoire géologique, topographique, naturelle et humaine particulière, offrant une palette d'identités.

Les évolutions actuelles tendent à diminuer la distinction entre ces différents paysages en banalisant les formes urbaines et en détruisant les éléments identitaires existants (bocage, bâti ancien...).

L'enjeu repose ainsi sur la préservation et le renforcement des différentes caractéristiques paysagères tout en cherchant une cohérence d'ensemble pour asseoir l'identité du paysage du territoire.

Cet enjeu repose, de manière plus fine, sur la valorisation des éléments identitaires présents, constituant les patrimoines industriels, religieux, ruraux..., voire sur leur récupération (restauration du bocage).

14.2. UN TERRITOIRE QUI ALLIE ESPACES PRÉSERVÉS PAR LE RELIEF ET LA VÉGÉTATION ET GRANDS PANORAMAS ; UN RISQUE NEANMOINS DE FERMETURE DE CERTAINS PAYSAGES

Le relief et la végétation permettent ainsi de préserver certains espaces en les maintenant à l'écart des axes les plus circulés (du fait de la difficulté d'accès) ou d'une possible co-visibilité avec d'autres zones urbaines.

Ce rôle d'« isolant » est joué notamment par l'amphithéâtre du Sud de Beauvais qui garantit un paysage rural à sa porte.

En plus des possibilités de préservation, le relief offre également de nombreux et divers points de vue sur le grand paysage.

L'utilisation de ces grandes lignes paysagères représente un enjeu fort pour le Beauvaisis. La préservation, voire la protection des ouvertures visuelles constitue des actions essentielles face à la privatisation grandissante des espaces de belvédère par l'urbanisation et dans une moindre mesure de la végétation arborée. Une vigilance spécifique et des outils réglementaires sembleraient donc nécessaires pour garantir les panoramas.

Les espaces d'eau (étangs, rivières) représentent également des lieux riches et sensibles pour les vues atypiques et les opportunités de loisirs qu'ils peuvent offrir. Ils doivent être valorisés : inscription dans des itinéraires de promenade continus qui pourrait permettre une découverte et une sensibilisation de ses richesses patrimoniales (écologiques, culturelles, paysagères).

14.3. ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PRÉSERVATION DES PAYSAGES, UNE QUALITÉ D'AMÉNAGEMENT À TROUVER

L'étalement urbain autour des villages se poursuit, parallèlement à la disparition des structures de bocage. L'enjeu du SCoT réside ainsi dans la préservation du paysage et des espaces naturels et agricoles sans pour autant geler le développement urbain nécessaire au territoire. Pour cela, de véritables choix en matière de localisation et de densité doivent être pris, prenant également en compte les problématiques sur la mobilité et la mixité.

Le développement urbain doit ainsi se baser sur l'esprit des lieux et s'intégrer aux lignes de force du paysage (entités, silhouettes de villages et de villes, points de repères..) pour ne pas rompre l'équilibre visuel et l'identité du site. Les extensions urbaines s'implantent le plus souvent en périphérie des villes/villages. Elles modifient leurs limites et sont d'autant plus perceptibles que les paysages environnants sont ouverts. L'enjeu repose sur la préservation des limites entre espace urbain et rural, mais aussi sur la valorisation des zones d'interface (forêt/campagne, ville/eau, ville/campagne...).

Une attention particulière nécessite d'être portée sur le paysage des zones dites périurbaines (entrée de Beauvais notamment). Ces zones accueillent de grandes surfaces d'activités mêlées dans certains cas à des lotissements. L'étude préalable d'aménagement des entrées et traversées de la CAB apporte des éléments de réflexion sur ce sujet. La question de l'aménagement, notamment pour les zones d'activités, pourrait aussi permettre un travail d'insertion paysagère et urbaine spécifique, au-delà d'un simple verdissement et paysagement du pourtour.

BIBLIOGRAPHIE

TSC, 2007. Diagnostic thématique du SCoT du Beauvaisis.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 2005. Atlas des Paysages de l'Oise. 353p.

AP5, 2010. Schéma directeur des entrées de ville.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
82



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :
Un territoire attractif et stratégique dans l'organisation spatiale Picarde,
mais dont les déséquilibres se creusent avec le Pays du Grand Beauvaisis

SOMMAIRE

1. Une agglomération qui constitue un des pivots du développement du territoire picard et de la troisième couronne nord francilienne	86
1.1. Une position géographique stratégique et porteuse de développement.....	86
1.2. Une qualité de cadre de vie également vecteur d'attractivité.....	86
2. Une agglomération qui inscrit son développement au sein du territoire élargi	87
2.1. Le SRADDT Picardie Objectif 2030.....	87
2.1.1. La vision régionale du SRADDT.....	87
2.1.2. Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT.....	88
2.1.3. Le projet Picardie Creil Roissy.....	88
2.2. La Charte de Pays du Grand Beauvaisis	88
3. Des relations territoriales de plus en plus fortes mais aboutissant à la mise en place de déséquilibres fonctionnels et spatiaux majeurs.....	90
3.1. Un rayonnement de la Communauté d'Agglomération et principalement de la ville-centre de Beauvais à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis	90
3.2. Un déséquilibre se creuse à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis induisant un important phénomène de périurbanisation	90
3.2.1. La polarisation des fonctions d'animation du territoire sur Beauvais et la « dilution » de la fonction résidentielle.....	90
3.2.2. Un important phénomène de périurbanisation	91
4. Synthèse	92

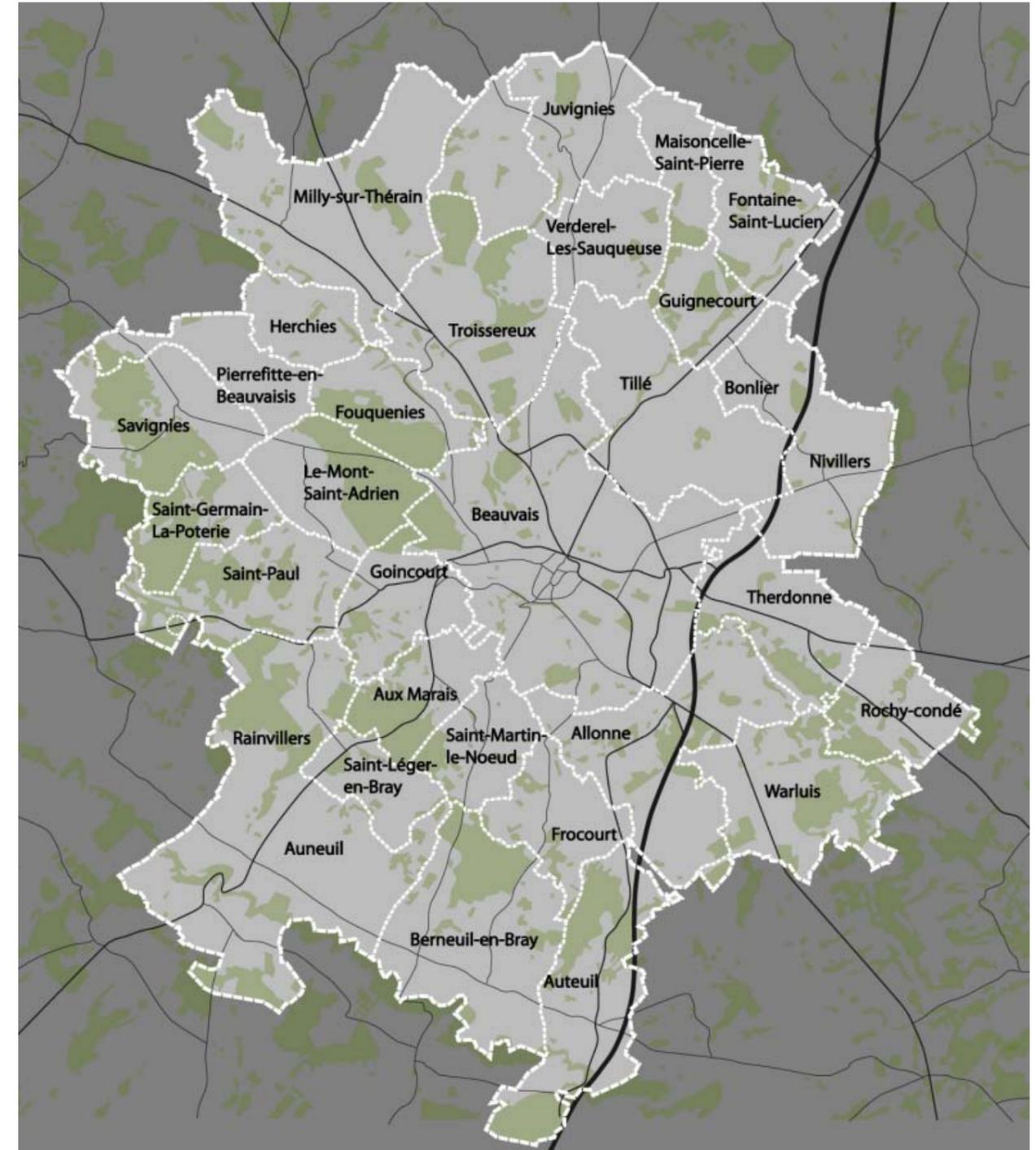
L'aire du SCoT se confond avec le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, laquelle a été créée le 1^{er} janvier 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2007, elle compte 31 communes pour environ 80 000 habitants.

Le territoire défini pour la mise en place du présent SCoT se localise dans le département de l'Oise, situé lui-même dans la région de Picardie.

La Communauté d'Agglomération s'est dotée des compétences suivantes :

- aménagement de l'espace communautaire ;
- développement économique ;
- équilibre social de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- création et entretien de voirie communautaire, création ou aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- assainissement ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- construction, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- enseignement ;
- tourisme.

En vertu de sa compétence aménagement de l'espace et équilibre social de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé le 17 mai 2005 l'élaboration conjointe de son programme local de l'habitat et de son schéma de cohérence territoriale.



1. UNE AGGLOMERATION QUI CONSTITUE UN DES PIVOTS DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PICARD ET DE LA TROISIEME COURONNE NORD FRANCILIENNE

1.1. Une position géographique stratégique et porteuse de développement

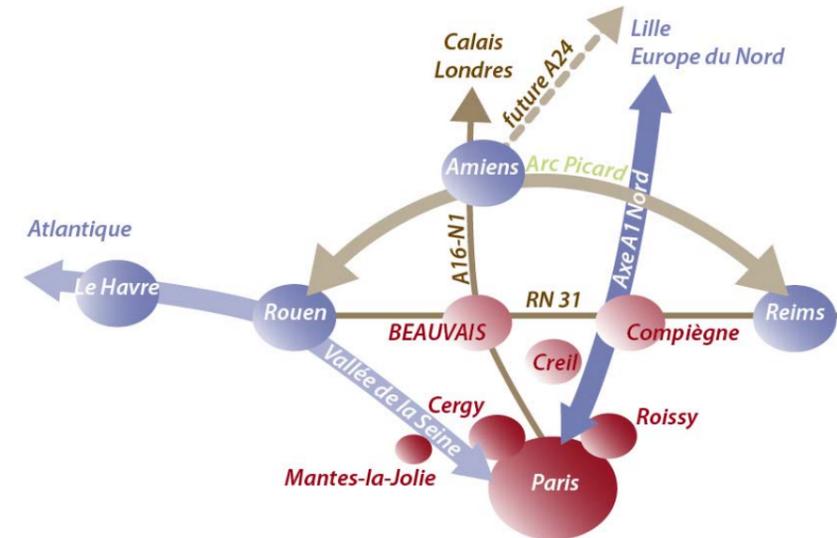
L'aire du SCoT de la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'inscrit :

- ❑ Sur l'axe Paris-Londres, le long du corridor de développement en émergence que constitue l'A16 ;
- ❑ Au carrefour d'axes de transports routiers entre l'A16 d'une part mais aussi la RN 31 qui charpentent le territoire sud Picard et Normand d'est en ouest, de Rouen à Reims. Elle s'inscrit au sein d'un territoire de transition entre la région parisienne et le plateau picard au nord, la Seine maritime à l'ouest et la Champagne à l'est. Toutefois, l'achèvement prochain du grand contournement A26-A29 va réduire le rôle joué par la RN 31 en tant qu'axe de transit interrégional. L'enjeu pour la RN 31 est la prise en compte des fonctions remplies pour les bassins d'emplois desservis (la déviation au sud de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis entre dans ce cadre) ;
- ❑ A proximité immédiate de la région parisienne, le territoire de l'agglomération du Beauvaisis est compris, à ce titre, dans la troisième couronne du bassin parisien. Le confortement programmé des liaisons ferrées vers Paris est susceptible de renforcer l'attractivité économique mais aussi résidentielle du territoire.
- ❑ A proximité du pôle aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle. L'aire du SCoT dispose également de l'aéroport de Beauvais-Tillé, 9^{ème} aéroport français en termes de trafic de passagers.

La réalisation de la liaison A16-A29 ainsi que de la francilienne pourront également renforcer la position de Beauvais sur l'axe région parisienne / Europe du nord-ouest.

Si le développement des infrastructures de transport confère une dynamique porteuse pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il convient de souligner que le corridor de l'A1 demeure également aujourd'hui le principal axe nord/sud de développement entre l'Europe du nord et Paris.

Toutefois, la position et l'accessibilité croissante de la communauté d'agglomération lui confèrent une attractivité certaine, notamment sur le plan économique.



Source : schéma d'agglomération de Beauvais – étude préalable SCoT/PLH

1.2. Une qualité de cadre de vie également vecteur d'attractivité

L'aire du SCoT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'inscrit à la croisée d'entités géographiques lui conférant une diversité de paysages :

- La vallée du Thérain qui coule suivant un axe nord/ouest – sud/est, le long de laquelle s'égrainent un chapelet de bourgs ruraux et qui traverse la ville de Beauvais ;
- Le Pays de Bray, qui associe un relief de collines et vallées avec un réseau d'espaces boisés et de prairies au sein duquel s'immiscent villages et bourgs ;
- Le plateau Picard dont l'occupation humaine, basée sur l'activité agricole, s'est structuré en un réseau de villages au milieu des terres agricoles.

Cette diversité des paysages s'associe à une richesse environnementale importante, symbolisée par une quantité importante de sites et espaces classés ou inventoriés au titre de son patrimoine écologique.

L'ensemble de ces caractéristiques offre à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis les conditions d'une attractivité non seulement en termes de cadre de vie mais également sur le thème des loisirs, ceux-ci étant renforcés par la proximité de la région Île-de-France et son bassin d'habitants à la recherche d'espaces de récréation de proximité.

2. UNE AGGLOMERATION QUI INSCRIT SON DEVELOPPEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE ELARGI

2.1. Le SRADDT Picardie Objectif 2030

Le diagnostic du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la région Picarde a décrit la Picardie commune « une région d'entre-deux » : un grand corridor nord-sud, dont elle ne tire pas suffisamment parti, « prise en tenaille » entre les grandes métropoles à proximité. Cependant, la région picarde a héritée d'une économie productive, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie. Les identités locales sont fortes et créées un maillage de petites villes et de villes moyennes, nombreuses mais fragilisées. La région est donc soumise à de nombreuses influences, aussi bien internes qu'externes. L'objectif du SRADDT de la région Picardie est donc d'« Ouvrir les territoires picards au dehors et au-dedans » : il s'agit d'affirmer le positionnement au nord-ouest européen mais aussi au sein même des territoires picards.

2.1.1. La vision régionale du SRADDT

- ❑ **Au dehors :** *L'ouverture à 360° : S'inscrire dans les réseaux, développer les échanges :* affirmer le positionnement de la Picardie tout en préservant les écosystèmes régionaux et en pensant les échanges avec l'extérieur dans une perspective durable. Les deux piliers du parti pris sont de :

- Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°
- Créer une nouvelle place d'interface à l'organisation de faisceaux interrégionaux.

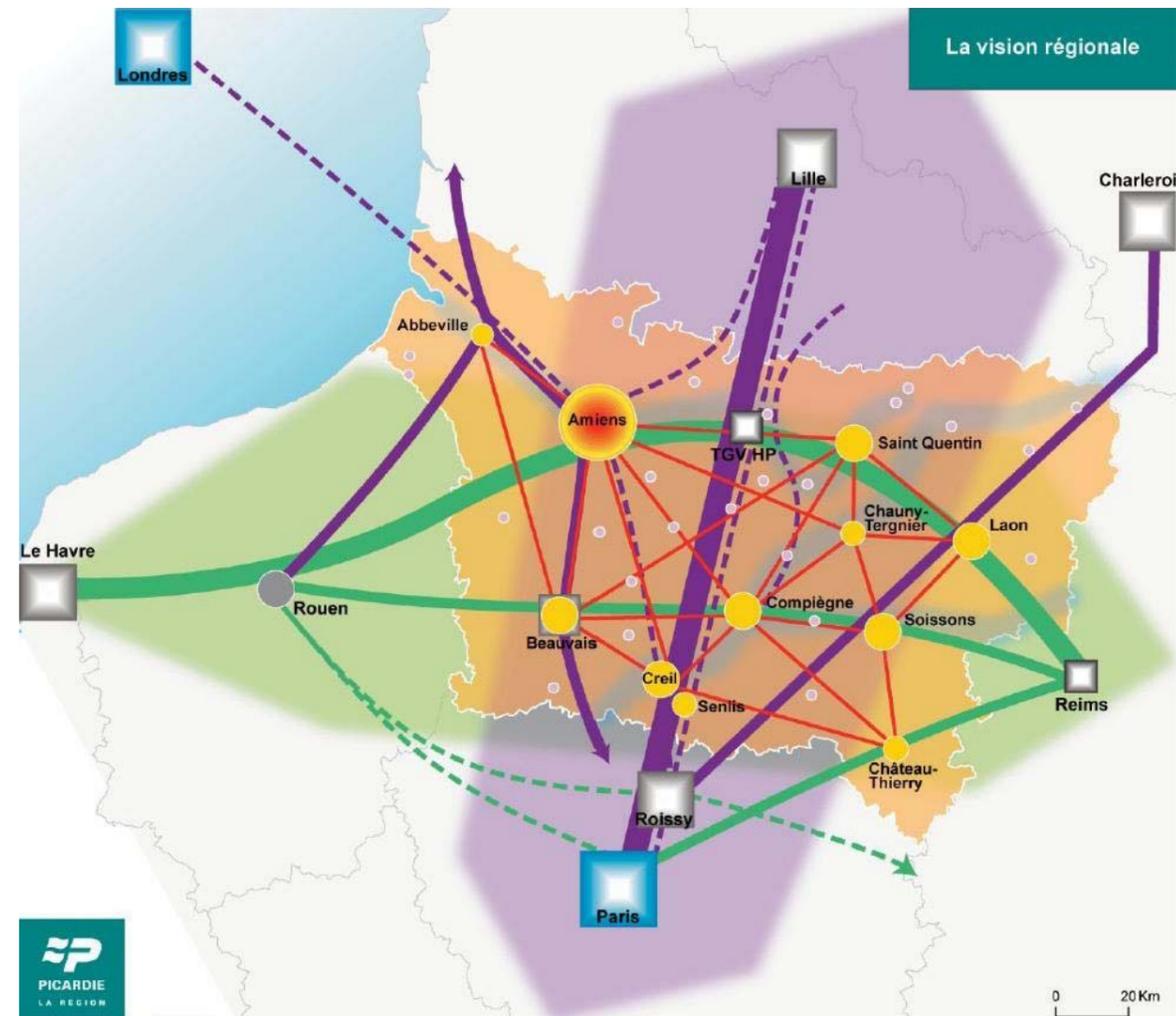
- ❑ **Au-dedans :** *La métropole en réseau : assumer la multipolarité, impulser une nouvelle approche ville-territoire :* promouvoir une organisation territoriale économe en ressources, particulièrement en énergie, en développant la mutualisation des fonctions et en renforçant l'accessibilité, notamment en transport collectif.

Les trois piliers sont de :

- Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire,
- Développer « la ville-autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité
- Développer la fluidité des mobilités.

Ces deux « partis pris » contribuent au développement durable en Picardie en lien avec l'Agenda 21 régional et l'ensemble des schémas sectoriels, aussi bien pour le développement économique, pour la cohésion sociale que pour la protection des ressources environnementales et la prise en compte de la problématique de l'énergie.

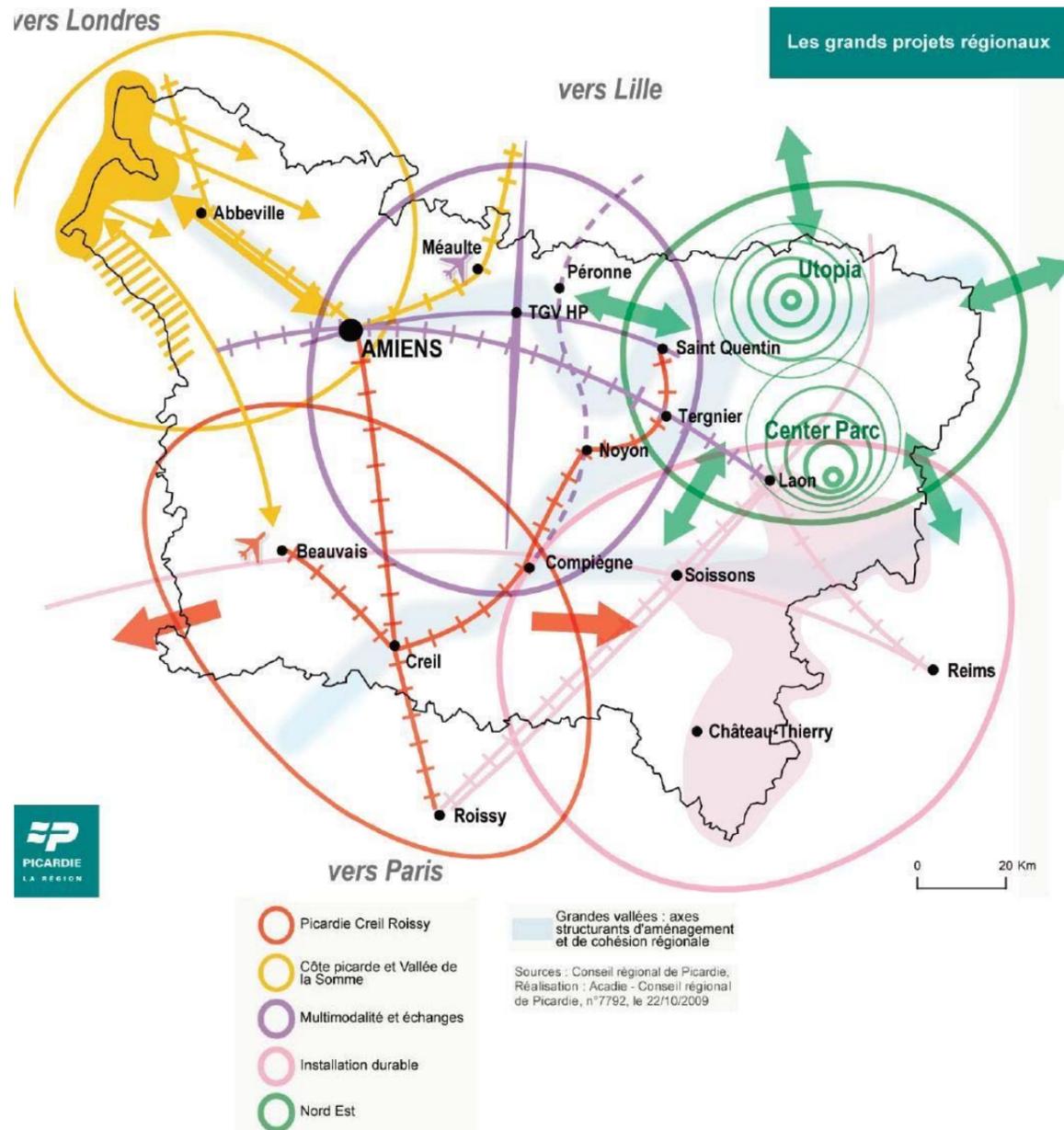
La vision régionale



Source : SRADDT Picardie Objectif 2030

2.1.2. Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

Afin de le rendre efficace, le SRADDT a été décliné de manière concrète par les Grands projets régionaux qui ont pour objet de « mettre en synergie un ensemble d'opérations d'investissement autour d'un objectif commun ». Ces grands projets s'organisent sur des territoires élargis, des espaces de projet permettant de faire travailler ensemble des territoires partageant des enjeux communs



Source : SRADDT Picardie Objectif 2030

2.1.3. Le projet Picardie Creil Roissy

L'objectif est de « S'appuyer sur la liaison Creil-Roissy pour ouvrir la Picardie et accroître son rayonnement économique ». La problématique exposée dans les SRADDT est de *Retourner l'influence francilienne en atout en s'appuyant sur la liaison Creil-Roissy et ainsi rééquilibrer les relations au bénéfice de la Picardie. Il s'agit de jouer sur les synergies économiques avec le pôle de Roissy, de raccorder la Picardie aux réseaux européens et de faciliter les déplacements domicile-travail, à double sens.*

Les principales orientations d'aménagement de ce projet sont de :

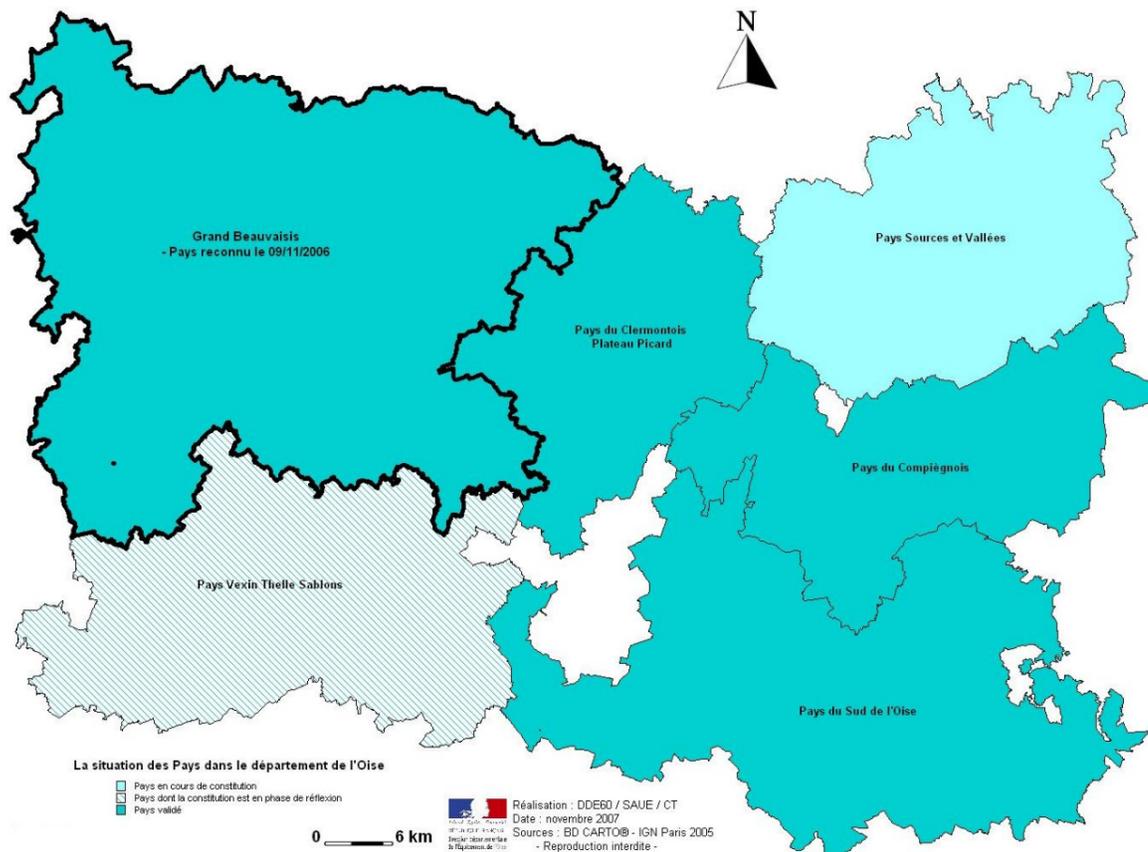
- ❑ Créer la liaison ferroviaire Creil-Roissy et assurer sa diffusion sur l'ensemble de la Picardie ;
- ❑ Développer une approche globale du transport et des déplacements sur le Sud de la Picardie ;
- ❑ Accroître les complémentarités et les synergies entre Roissy et Beauvais-Tillé ;
- ❑ Initier une dynamique de développement économique autour des savoir-faire industriels et du tourisme d'affaire ;
- ❑ Valoriser les atouts résidentiels du secteur en s'appuyant sur le patrimoine (naturel, bâti, paysager) et sur les services à la population.

2.2. La Charte de Pays du Grand Beauvaisis

Le territoire de la CAB s'inscrit dans le Pays du Grand Beauvaisis, composé de diverses entités territoriales du nord-est du département de l'Oise :

- La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
- La communauté de communes de la Brèche et de La Noye,
- La communauté de communes de Crèvecœur le Grand,
- La Communauté de communes du Pays de Bray,
- La communauté de communes de la Picardie Verte,
- La Communauté de communes Rurales du Beauvaisis,
- La commune de Sérifontaine.

Au total, 216 communes font partie du « Pays » ce qui représente environ 160 000 habitants.



Le Pays du Grand Beauvaisis s'est doté d'une charte de pays comme cadre stratégique dont l'ambition est de faire de cet espace « une terre de culture et d'entreprises, pôle d'excellence en génie et sécurité ainsi qu'en environnement et santé. La Charte du Pays du Grand Beauvais a identifié 4 grands enjeux qu'elle a déclinés en orientations.

- ❑ **Faire du Grand Beauvaisis un pôle de formation supérieure, recherche et développement économique identifié et attractif, dynamisé par l'ambition pôle d'excellence « génie et sécurité en environnement et santé :**

Soutenir le développement de l'offre en formation supérieure et développer un pôle de formation supérieure et recherche et développement en génie et sécurité en environnement et santé

- Mettre en œuvre une politique de soutien aux filières intégrées de production et services orientés vers le génie et la sécurité en environnement et santé
- Mettre en œuvre une politique territoriale d'appui au développement des activités économiques et à la création d'entreprises
- Mettre en œuvre une politique volontariste de l'emploi, de la formation et de l'insertion

- ❑ **Faire du Grand Beauvaisis un Pays de référence en aménagement, cohésion territoriale et mobilisation optimale de l'espace :**
 - Mettre en œuvre une politique partagée de préservation et gestion durable de l'environnement
 - Élaborer et mettre en œuvre une politique de la cohésion et de convergence d'intérêts entre les pôles urbains et ruraux du Pays
 - Renforcer le positionnement et l'ancrage interrégional et européen du Grand Beauvaisis

- ❑ **Faire du Pays du Grand Beauvaisis un espace d'excellence résidentielle reconnu et recherché :**
 - Mettre en œuvre une politique de l'habitat et du cadre de vie
 - Conduire une politique intégrée de la culture et de l'éducation pour soutenir l'excellence résidentielle
 - Renforcer la cohésion territoriale en soutenant une répartition équilibrée et équitable en services publics et de proximité, des commerces dans les bourgs-centre et pôles-relais du « Pays »

- ❑ **Stimuler l'émergence et le rayonnement d'une image attractive du Grand Beauvaisis :**
 - Mettre en œuvre un programme de valorisation des sites, édifices, et savoir – faire patrimoniaux du « Pays »
 - Mettre en œuvre une politique intégrée de développement touristique de « Pays »
 - Mettre en œuvre une politique de la communication touristique et de l'événementiel à destination des habitants et des publics ciblés

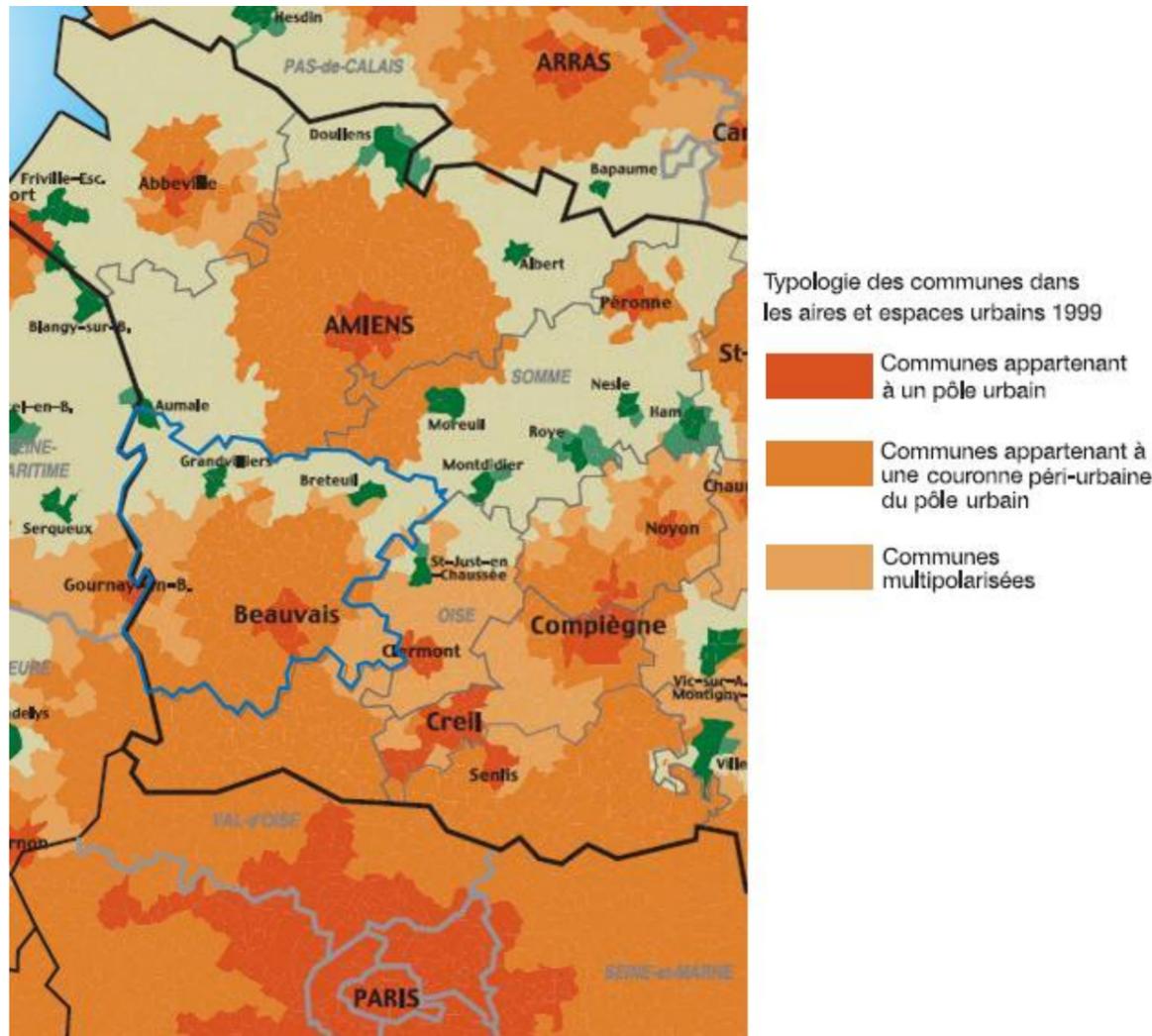
La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et son SCoT, s'inscrit dans l'ensemble de ces projets et grands objectifs mis en place par la région et le pays.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
89

3. DES RELATIONS TERRITORIALES DE PLUS EN PLUS FORTES MAIS ABOUTISSANT A LA MISE EN PLACE DE DESEQUILIBRES FONCTIONNELS ET SPATIAUX MAJEURS

3.1. Un rayonnement de la Communauté d'Agglomération et principalement de la ville-centre de Beauvais à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis

La carte des aires urbaines permet de mesurer le rayonnement du pôle urbain de Beauvais au sens de l'INSEE sur le pays du Grand Beauvaisis.



La Communauté d'Agglomération et essentiellement la ville-centre de Beauvais constituent le principal pôle d'emplois du Pays et polarise fortement le fonctionnement du territoire du Pays. L'attractivité du pôle urbain de Beauvais s'étend davantage vers le Nord que vers le Sud où il se retrouve en concurrence avec les pôles urbains de la région Ile-de-France.

Cette logique d'organisation spatiale se retrouve au niveau des déplacements domicile-travail. Les éléments du recensement de 1999 de l'INSEE montrent que près de la moitié des emplois de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont occupés par des actifs extérieurs au territoire.

Par ailleurs, les travaux liés à la Charte du Pays du Grand Beauvaisis ont montré que la commune de Beauvais est la plus attractive pour des raisons non professionnelles, fréquentée de manière préférentielle par les habitants de près de la moitié des communes.

Ceci traduit l'hyperpolarisation de la ville-centre à l'échelle du Pays que ce soit pour raisons professionnelles ou de fréquentations commerciales, de services (financiers, de santé, d'éducation...).

3.2. Un déséquilibre se creuse à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis induisant un important phénomène de périurbanisation

3.2.1. La polarisation des fonctions d'animation du territoire sur Beauvais et la « dilution » de la fonction résidentielle

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis connaît donc un développement important. Celui-ci s'est notamment traduit par les évolutions suivantes entre 1990 et 1999 (données INSEE) :

- Une croissance démographique de + 2 500 habitants environ ;
- Une légère baisse de la population active occupée de - 28 actifs (- 954 pour Beauvais...) ;
- Une croissance des emplois de + 3 500 emplois environ dont 2 700 uniquement sur la ville de Beauvais.

La comparaison entre ces trois critères révèle l'important décalage entre le développement économique, le développement résidentiel et l'évolution des actifs occupés du territoire. La croissance de l'emploi est beaucoup plus rapide que celle de la population et surtout des actifs occupés.

Ceci traduit des dynamiques d'évolution spécifiques pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

- Le territoire « se fige » sur le plan démographique par rapport au développement économique. Un déséquilibre majeur se crée, la Communauté d'Agglomération n'étant pas en mesure d'apporter la même réponse à l'offre de logement par rapport aux possibilités de développement d'entreprises ;
- Le déséquilibre est essentiellement porté par la ville-centre de Beauvais portant la majeure partie de la croissance de l'emploi alors que sa population active occupée diminue de manière importante ;
- Si les autres communes de l'agglomération voient leur part d'actifs occupés croître, cette évolution est nettement insuffisante pour suivre la croissance de l'emploi.

La conséquence de ces phénomènes se traduit par un report de plus en plus important de la fonction résidentielle à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Celle-ci tend à « se diluer » à l'échelle de l'aire périurbaine de Beauvais (au sens de l'INSEE) c'est-à-dire dans l'ensemble du Pays du Grand Beauvaisis.

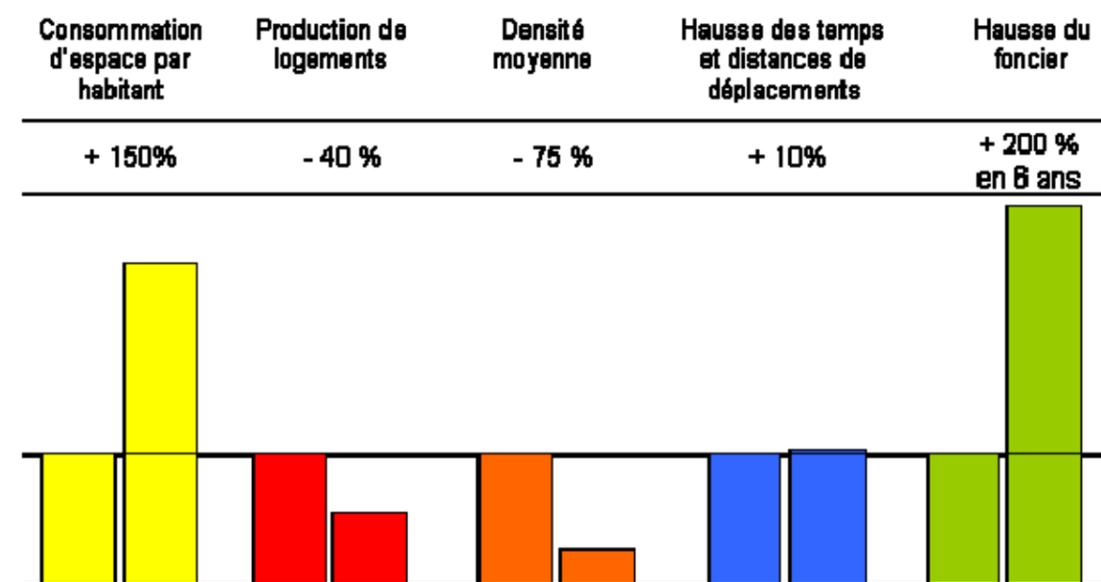
3.2.2. Un important phénomène de périurbanisation

Le fait que près de la moitié des emplois de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis soit occupée par des actifs résidant à l'extérieur du territoire trouve une explication dans les évolutions décrites précédemment. Les relations sont certes de plus en plus fortes entre le Pays et l'agglomération centrale mais il s'agit surtout de relations de dépendance.

Ces phénomènes induisent des besoins de déplacements de plus en plus importants entre le Pays et la Communauté d'Agglomération. La quasi-absence de possibilités d'usages de transports en commun à l'échelle du Pays fait que le recours à la voiture particulière pour les trajets domicile-travail mais aussi pour les trajets liés à la fréquentation d'équipements commerciaux, de services ou de loisirs est systématique.

Ceci entraîne d'une part une montée en charge des infrastructures routières de la Communauté d'Agglomération, principalement aux abords des pôles d'emplois de la ville centre, mais aussi une croissance des coûts de transports pour les ménages.

A ces disfonctionnements de la structure du territoire, s'ajoute un aménagement de plus en plus consommateur d'espace, peu respectueux de ses identités bâties et de son capital environnemental.



Ce graphique permet de révéler les tendances en cours en termes d'aménagement de l'espace au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le développement urbain est très consommateur d'espace, car se faisant majoritairement en tissu d'habitat individuel, sur des parcelles de plus en plus grandes. Parallèlement cela engendre une hausse du coût du foncier, laquelle se traduit elle-même par une incitation à l'éloignement des ménages par rapport aux pôles d'emplois.

Les dynamiques spatiales en cours au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis traduisent d'importants déséquilibres qui provoquent :

- Des coûts par logement de plus en plus importants ;
- Des temps de déplacements de plus en plus longs, qui pèsent sur les budgets des ménages aux revenus modestes, lesquels sont incités à habiter toujours plus loin pour trouver des conditions d'accès au logement plus favorables financièrement ;
- Une tendance à la banalisation des espaces urbains, en rupture avec les typologies bâties et les paysages identitaires des communes, se traduisant par une consommation grandissante de l'espace.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
92

4. SYNTHÈSE

Ces mécanismes sont susceptibles de mettre en danger progressivement la dynamique de développement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par la baisse de la qualité de son cadre de vie mais aussi du fait de difficultés grandissantes de fonctionnement du territoire (engorgement des axes de transports, coûts d'aménagements et de gestion du tissu urbain de plus en plus importants pour les collectivités...).

Le renforcement progressif des moyens de transports en direction de la capitale parisienne va engendrer une attractivité résidentielle grandissante du territoire, renchérissant les coûts fonciers et par la même occasion les difficultés d'accès au logement des ménages aux revenus modestes. Le phénomène de périurbanisation ne ferait alors que s'accroître...

Ces évolutions pourraient à terme remettre en cause son dynamisme économique et sa richesse environnementale, mais aussi développer un important mécanisme de ségrégation sociale sur le plan spatial.

C'est pourquoi, plusieurs champs d'actions s'imposent aujourd'hui au territoire :

- Associer et mettre en adéquation le développement économique et de l'habitat, pour réduire l'écart emploi/actif et redéfinir le rapport entre les centralités et polarités avec la fonction résidentielle ;
- Développer les coopérations interterritoriales pour permettre une meilleure intégration des réseaux et modes de transports mais aussi tisser des liens de coopérations économiques et sociales ;
- Protéger son cadre de vie en se réappropriant les composantes identitaires et de qualité de celui-ci, ce qui va impliquer un questionnement sur la hiérarchie des sites et les modes de développement du territoire



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Une économie dynamique et en mutation, mobilisant des leviers de développement

SOMMAIRE

1. LA TERTIARISATION DE L'ÉCONOMIE D'UNE AGGLOMÉRATION ENCORE FORTEMENT MARQUÉE PAR SON PROFIL INDUSTRIEL ET SA FILIÈRE AGRICOLE 95**1.1. L'aire d'influence de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en termes d'emplois 95**

- 1.1.1. Une forte polarisation sur la ville centre et de la façade orientale de l'agglomération..... 95
- 1.1.2. L'émergence de pôles « secondaires » ? 97
- 1.1.3. La forte polarisation de l'emploi génère d'importantes migrations domicile – travail 97

1.2. Analyse dynamique des principales filières d'activités..... 98

- 1.2.1. Une agriculture en mutation : un contexte de concentration des exploitations 98
- 1.2.2. L'industrie : une conjoncture hétérogène, un tissu fragile car potentiellement volatile 106
- 1.2.3. Le secteur de la construction : un important renversement de la tendance avec des créations d'entreprises et d'emplois..... 108
- 1.2.4. La croissance des activités et des emplois tertiaires 109

1.3. La question de l'adéquation entre offre d'emplois du territoire et demande d'emplois de ses actifs 114

- 1.3.1. Une évolution 1999-2006 de la population active contrastée entre la ville centre et les autres communes de l'agglomération..... 114
- 1.3.2. Le taux de chômage..... 114
- 1.3.3. Le décalage entre les niveaux de formation des actifs du territoire et les emplois créés : un facteur d'explication d'une situation moins favorable du chômage sur la ville centre 115

2. LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 116**2.1. L'enjeu de la stratégie foncière pour l'attractivité endogène et exogène 116**

- 2.1.1. Un contexte foncier à court terme pénalisant pour l'accueil de nouvelles entreprises 116
- 2.1.2. Perspectives : vers un schéma territorial des espaces d'activités économiques 120

2.2. Le développement commercial : le Schéma de Développement Commercial de l'Agglomération 2004/2008 124

- 2.2.1. Constats : un déséquilibre entre la périphérie et le centre-ville de Beauvais 124
- 2.2.2. Des enjeux multiples 125
- 2.2.3. Les orientations spatiales 125

2.3. Le soutien au tissu artisanal local, dynamique et structurant pour le territoire 126

- 2.3.1. Un artisanat local dynamique..... 126
- 2.3.2. Des enjeux variés 127

2.4. Le développement touristique : un potentiel de diversification économique128

- 2.4.1. Contexte : un potentiel à exploiter 128
- 2.4.2. Une offre d'hébergement restreinte..... 129
- 2.4.3. Une diversité des types de tourisme potentiels..... 130
- 2.4.4. Les enjeux du développement touristique..... 132

2.5. La filière agro ressource133

- 2.5.1. L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais 133
- 2.5.2. L'incubateur régional de Picardie..... 133

2.6. L'aéroport de Beauvais-Tillé134**2.7. Les structures d'accompagnement des entreprises, de retour et d'accès à l'emploi134**

- 2.7.1. La ZFU de Beauvais..... 134
- 2.7.2. La plate-forme d'initiative locale « Oise Ouest Initiative » 134
- 2.7.3. Le PLIE 135
- 2.7.4. Les structures de formation 135

3. SYNTHÈSE..... 136

1. LA TERTIARISATION DE L'ECONOMIE D'UNE AGGLOMERATION ENCORE FORTEMENT MARQUEE PAR SON PROFIL INDUSTRIEL ET SA FILIERE AGRICOLE

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis bénéficie de sa proximité avec la région Ile-de-France, métropole d'envergure mondiale de près de 13 millions d'habitants. A une heure du territoire du SCoT est ainsi réuni un ensemble majeur de fonctions métropolitaines supérieures (telles que des sièges sociaux de grandes entreprises nationales et internationales par exemple). L'agglomération de Beauvais constitue un pôle de soutien logistique et industriel pour la région Ile-de-France et bénéficie ainsi de son positionnement le long du corridor de développement de l'A16, en cours de constitution.

L'important bassin d'emplois et d'habitants de la région Ile-de-France engendre également des besoins spécifiques que ce soit en termes de biens de consommation ou d'accès à des espaces de loisirs. La Communauté d'Agglomération du Beauvais possède à ce titre de nombreux atouts pour participer à l'offre récréative parisienne mais aussi pour jouer un rôle structurant dans l'organisation des fonctions économiques. Elle bénéficie d'une position carrefour entre la Normandie, la Picardie et l'Ile-de-France.

A une échelle régionale, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis appartient à un des ensembles les plus dynamiques de la Picardie. Ainsi, on observe une croissance de l'emploi salarié de + 9 % dans la zone d'emplois de Beauvais entre 1999 et 2006, soit 2 points de plus que la moyenne picarde (à 7 %). Ce taux de croissance place la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en deuxième position dans le département de l'Oise, derrière la zone d'emplois de Compiègne (+ 10, 4%). Le développement des activités tertiaires et l'expansion économique de la région Ile-de-France explique cette dynamique.

Cette croissance importante de l'emploi atteste de la position stratégique et attractive du territoire mais aussi de son potentiel de développement économique, justifié par un contexte de croissance de son volume d'emplois et de tissu d'activités depuis plusieurs décennies. A l'échelle de son aire urbaine, le pôle urbain de Beauvais est le principal centre d'activités et constitue le pourvoyeur majeur d'emplois à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis.

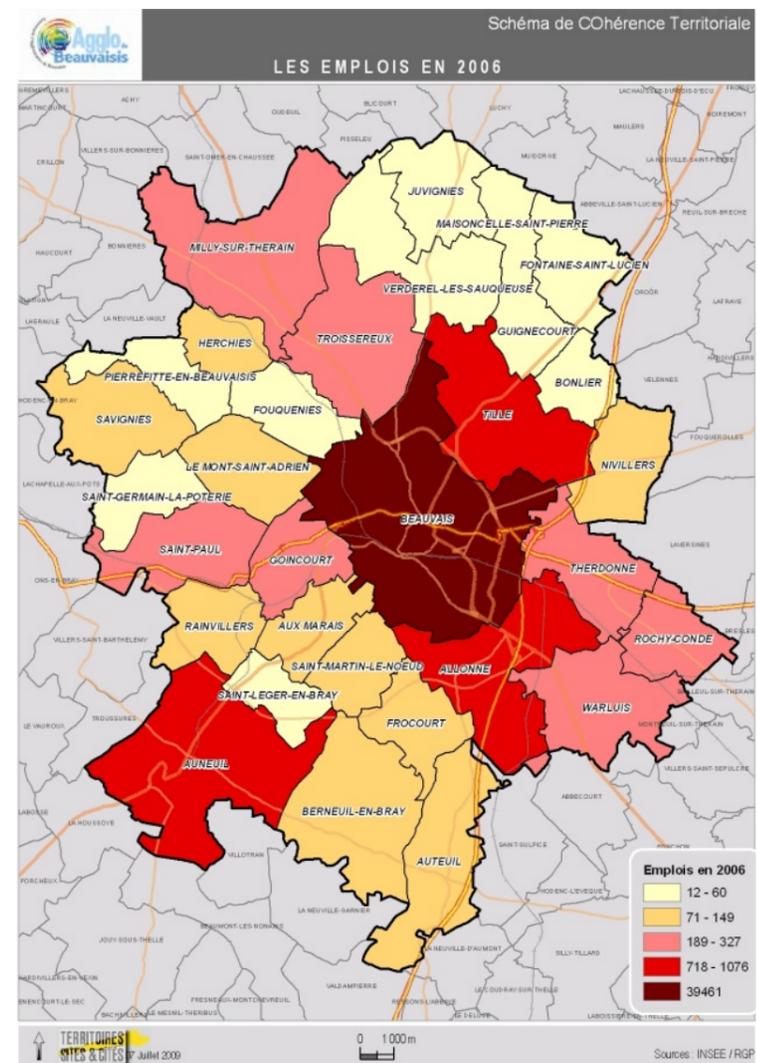
Il n'en demeure pas moins que la Communauté d'agglomération du Beauvaisis se caractérise aussi par son économie agricole. L'activité agricole occupe plus de 65 % de son territoire. Par ailleurs, elle représente 5 000 emplois directs ou indirects. Enfin, elle est au cœur de filières particulièrement développées dans le département, les filières agro-alimentaires, et offre de belles perspectives de diversification et de développement.

1.1. L'aire d'influence de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en termes d'emplois

1.1.1. Une forte polarisation sur la ville centre et de la façade orientale de l'agglomération

Les emplois de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne sont pas répartis de manière homogène sur l'ensemble de son territoire. On observe une forte polarisation des emplois sur la ville centre, Beauvais, ainsi que sur la façade Est de l'agglomération à proximité de l'A16. La période 1999-2006 montre une accélération de la tertiarisation de l'emploi et des activités, lesquelles ont tendance à se rapprocher de la ville centre, expliquant en partie cette polarisation. En 2006, 86 % des 45 500 emplois que compte la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont sur Beauvais. Les communes d'Auneuil et Allonne suivent avec respectivement 2,3 % et 2,1 % des emplois de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

En dehors de la ville de Beauvais, seules 3 communes se démarquent en tant que pôle d'emploi d'importance (+ 700 emplois), mais leur poids et toute relative par rapport à Beauvais. Il s'agit des communes de Tillé et d'Allonne dans le prolongement immédiat de la ville-centre et Auneuil au sud-ouest. Et le taux d'emploi 2006 montre que seules les communes de Beauvais, Allonne et Tillé avait un taux supérieur à 1, attestant du caractère résidentiel de la majorité des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

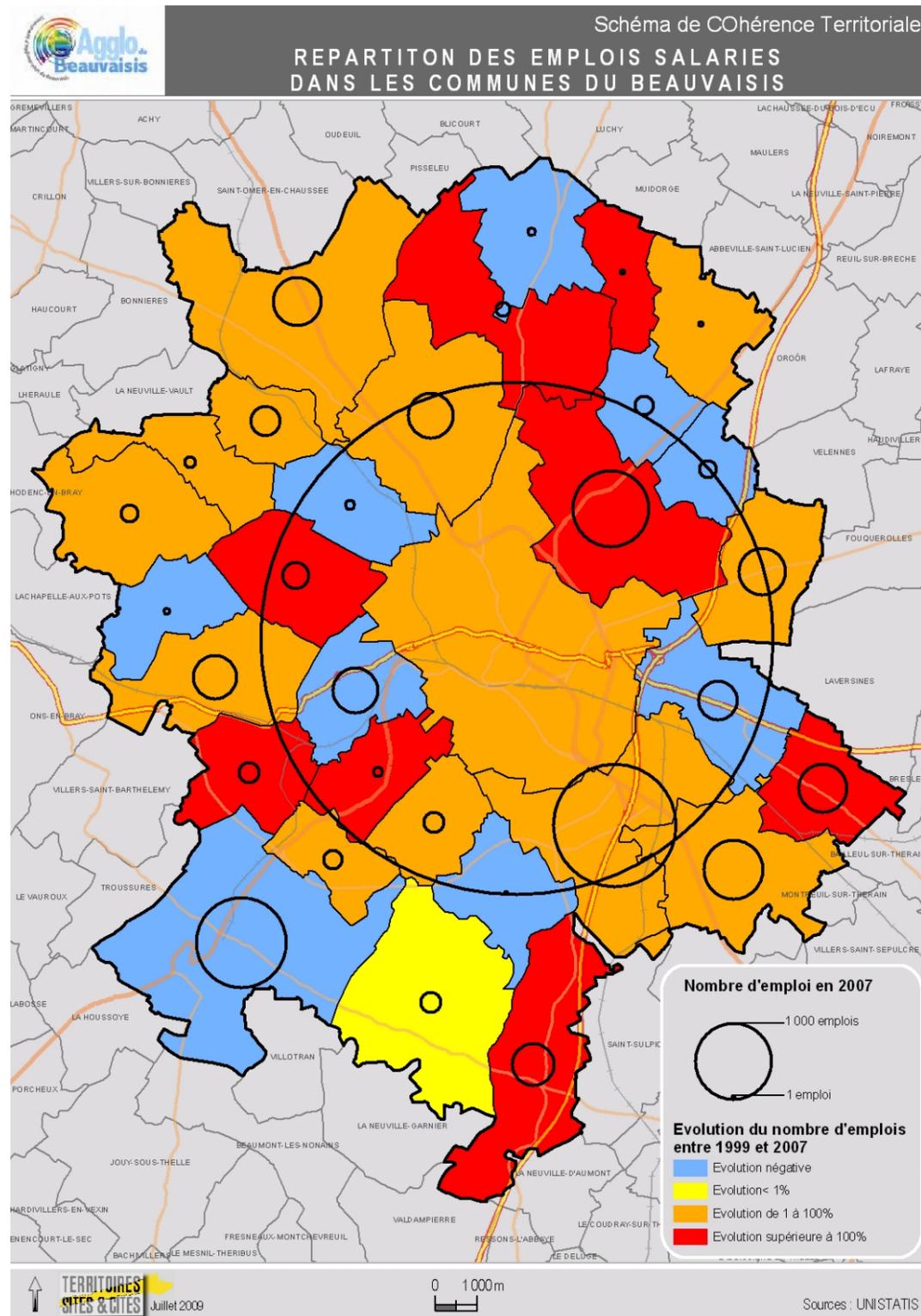


Néanmoins, le constat de polarisation ne doit pas masquer la progression de l'emploi, parfois spectaculaire comme la commune de Mont Sait Adrien (+ 115 %) ou de Tillé (+ 82,7 %). Elle traduit un report des implantations d'activités « par débordement » de la ville centre sur les communes immédiatement voisines.

Ce report est à relativiser. Beauvais concentre à la fois la population active de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (66 %) et les actifs occupés (2 1795 sur les 32 913 que compte la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.) Le second pôle après Beauvais serait Anneuil avec 1 180 actifs occupés.

Cependant, il s'accroît, puisqu'en 2007, Beauvais ne regroupait que 83,3% des emplois salariés (25 068 salariés) contre 87,7% en 1999. Et les communes Allonne, Tillé et dans une moindre mesure Milly-sur-Thérain, Goincourt et Troisseureux voient leur part progresser. En 2007, Allonne compte 4,7% des emplois salariés contre 2,8 en 1999 et Tillé passe de 0,8% à 1,8%. Ceci atteste du rôle croissant tenu par des communes autres que Beauvais dans la dynamique économique de l'agglomération.

Anneuil reste le troisième pôle économique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis avec plus de 760 emplois en 2007, mais connaît un ralentissement sur la dernière période censitaire, avec une progression faible de + 6,3% selon l'INSEE, et une perte d'emplois selon UNISTATIS¹.



Principales évolutions de l'emploi entre 1999 et 2006 <i>Source INSEE</i>	
Allonne	47,2 %
Anneuil	6,3 %
Beauvais	8,6 %
Milly-sur-Thérain	18,5 %
Le Mont-Saint-Adrien	115,0 %
Therdonne	-14,9 %
Tillé	82,7 %
Troissereux	15,2 %
Warluis	-24,1 %

Si l'évolution du tissu économique (tertiarisation) explique en partie la répartition de l'emploi, il convient de souligner le rôle du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'agglomération approuvée le 26 mai 1976 et révisé en 1991 qui s'appuyant sur le potentiel d'attraction de la ville centre et de l'A16, intégrait notamment une politique foncière pour l'économie et définissait les zones économiques majeures sur ces espaces situés entre la ville et l'autoroute.

¹ Les données UNISTATIS représente les données ASSEDIC salariés tandis que l'INSEE regroupe tous les emplois sur le lieu de travail.

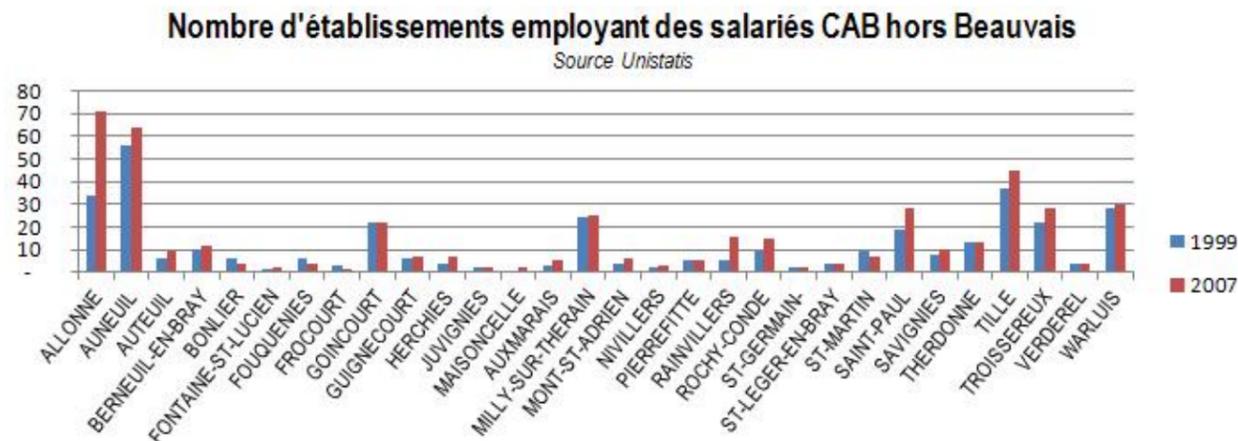
1.1.2. L'émergence de pôles « secondaires » ?

Beauvais constitue le principal pôle d'emplois de l'agglomération. Concentrant également équipements, aménités... Beauvais est la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis mais aussi du Pays du Grand Beauvaisis.

Plusieurs communes tendent aujourd'hui à devenir de véritables pôles économiques secondaires. Il s'agit principalement d'Allonne et Tillé en raison de leur position stratégique dans le prolongement de Beauvais et à l'interface de l'A16.

En dehors de la conurbation Beauvais-Tillé-Allonne, seule la commune d'Auneuil constitue aujourd'hui un pôle secondaire ; or les évolutions récentes tendent à montrer une baisse de son influence.

L'analyse de l'évolution 1999-2007 des établissements employant des salariés confirme cette évolution vers un développement spatiale plus équilibré des activités économiques : à côté du pôle historique de Beauvais émergent les communes d'Allonne, Troissereux, Milly-sur-Thérain, Warluis, Tillé et Saint Paul, qui connaissent une croissance relativement forte, les positionnant en relais du pôle majeur. En effet, la disponibilité foncière serait le facteur principal de cette nouvelle tendance.



1.1.3. La forte polarisation de l'emploi génère d'importantes migrations domicile – travail

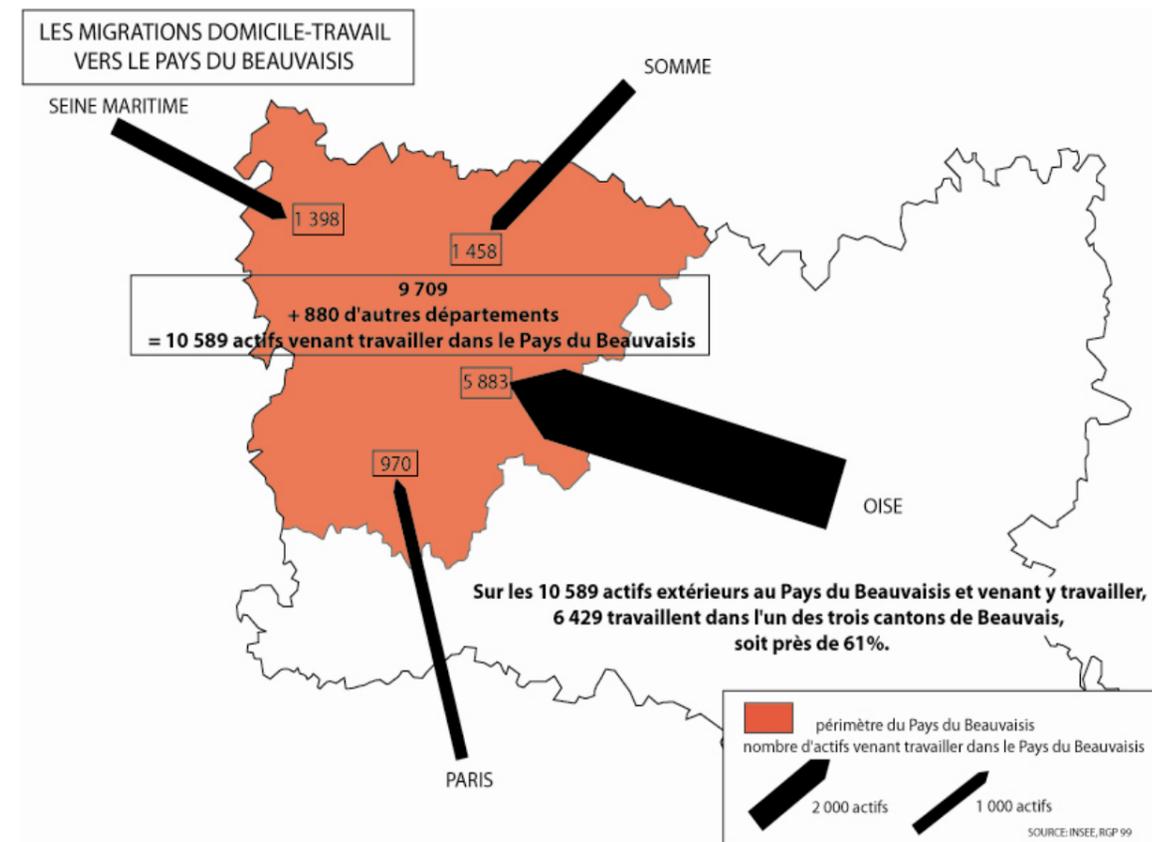
Le pôle d'emplois que constitue la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis rayonne très largement au-delà de ses limites comme le souligne ces quelques données :

- 50 % des emplois de l'agglomération sont occupés par des actifs résidant en dehors,
- 90 % des emplois sont concentrés sur moins de 2 % du territoire de la CAB,

- En 1999, plus de 10 500 actifs travaillant sur le Pays du Grand Beauvaisis résident à l'extérieur de celui-ci.
- Entre 1999 et 2006, 83 % des emplois créés sont occupés par des actifs résidant hors de l'agglomération. Pour 4 200 nouveaux emplois créés sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, celle-ci enregistre 700 actifs résidants supplémentaires.

Conséquence directe de cette polarisation des emplois sur la ville centre, les migrations domicile – travail sont très importants engendrant la congestion des axes de transports vers la façade Est de l'agglomération, du fait de l'utilisation majoritaire de la voiture particulière. La flexibilité des déplacements voitures et l'habitude des usagers ainsi que la desserte insuffisante en transport en commun de certains pôles majeurs d'emplois concourent à cet état de fait.

En 1999, les migrations vers la région parisienne demeuraient faibles. Les zones d'emplois franciliennes n'exerçaient que très peu leur influence jusqu'à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ainsi les zones d'emplois de Roissy et de Cergy n'employaient que 0 à 5 % des salariés résidants du territoire. Cependant, depuis 1999, les secteurs du sud de l'Oise sont de plus en plus polarisés par la région Ile-de-France.

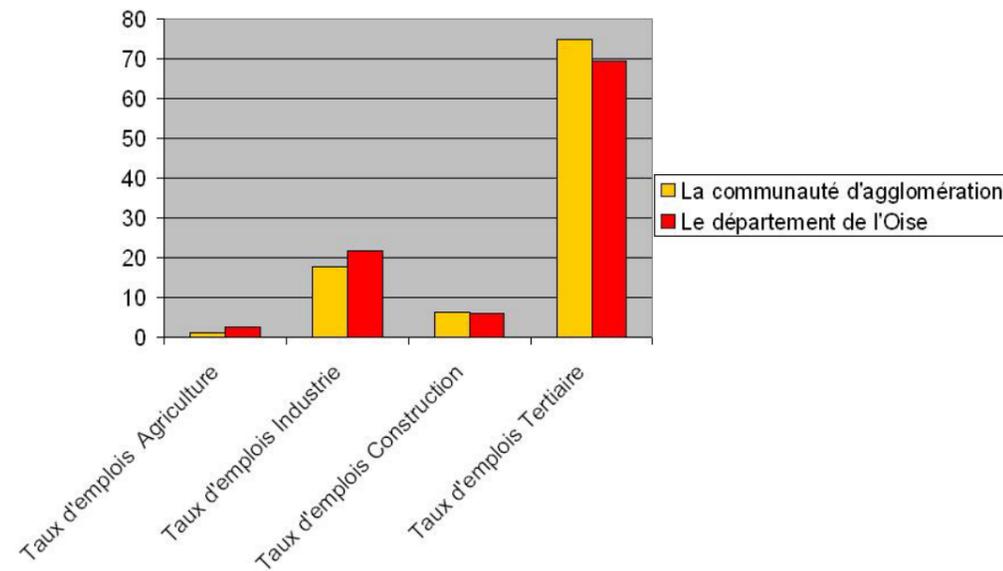


ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
97

1.2. Analyse dynamique des principales filières d'activités

Le tertiaire est le premier pourvoyeur d'emplois de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

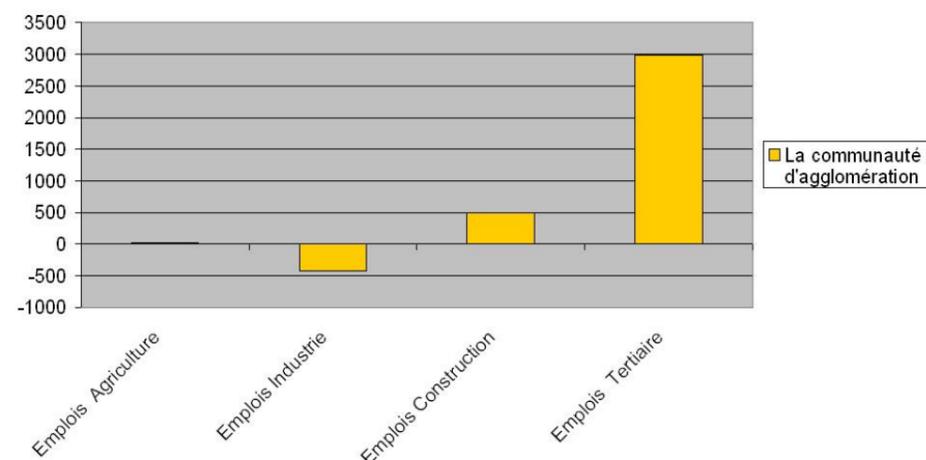
Proportions d'emplois par filières en 2006



En 2006, les emplois tertiaires représentaient près de 75% de l'ensemble des emplois. Il est à noter que cette proportion était supérieure à la moyenne départementale (70%) ; ce qui s'explique notamment par le rôle de ville préfecture de Beauvais.

Entre 1999 et 2006, à l'échelle de l'agglomération, seule la filière de l'industrie a connu des pertes d'emplois (- 431 emplois). L'activité agricole stagne (+14 emplois) et la construction après une période de déclin renoue avec la croissance (+412 emplois). L'augmentation de l'emploi sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est véritablement lié au développement du tertiaire (+2989 emplois).

Evolution des emplois de la CAB entre 1999 et 2006 par filières



L'érosion de l'emploi industriel (- 5,1 %) touche l'ensemble des industries présentes sur le territoire, à l'exception de l'industrie automobile. Il convient de noter que si cette baisse de l'emploi industriel est plus importante sur Beauvais, les 4 zones d'emplois du département de l'Oise enregistre la même évolution (Beauvais : - 9 %, Compiègne : - 5,7 %, Sud Oise : - 10,1 %, Santerre Oise : - 5 %).

La tendance est inversée pour les métiers de la construction qui connaissent une hausse de l'emploi de 19,7 % sur la période. La zone d'emplois de Beauvais enregistre une croissance de 15% et celle de Compiègne de 12,7 %. Les emplois tertiaires poursuivent leur croissance par une hausse de 7,1 % à l'échelle de l'agglomération de Beauvais, avec un développement similaire dans la zone d'emplois de Beauvais (+ 12 %). A noter que la zone d'emplois de Compiègne voit ses emplois tertiaires augmenter de 15 %.

1.2.1. Une agriculture en mutation : un contexte de concentration des exploitations

Au recensement agricole de 2000, la Superficie Agricole Utile (SAU) qui constitue la surface consacrée à la production agricole comprenant les terres labourables (grande cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles, etc.), les surfaces fourragères (prairies permanentes, cultures fourragères) et les cultures pérennes (vignes, vergers, etc.), s'élevait à 17 783 ha pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Cette superficie équivaut à près de 60% de la superficie totale du territoire, proportion légèrement inférieure à celle observée sur le département de l'Oise (63%) mais relativement élevée pour ce qui est un des quatre pôles urbains de l'Oise.

Cette partie propose un panorama synthétique de l'agriculture de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, afin, notamment, de positionner le territoire au sein du territoire agricole départemental voire national et d'en commenter la diversité et les disparités locales.

Cette caractérisation s'appuie sur deux découpages : d'une part les Petites Régions Agricoles, ou PRA, dont le zonage a été établi à partir des types d'activité agricole rencontrés et du contexte pédo-climatique local, d'autre part les cantons qui sont le deuxième niveau d'analyse statistique après les communes.

L'analyse des données statistiques au niveau cantonal permet de s'affranchir de l'absence d'un certain nombre de données au niveau communal du fait du secret statistique permettant de garantir la confidentialité des exploitants agricoles. Les 31 communes se répartissent sur 7 cantons.

Sur le territoire de la CAB, les communes s'insèrent dans 3 PRA qui sont :

- le Pays de Bray, à l'ouest, représenté par des sols et sous-sols argileux,
- le Plateau Picard, où le substrat crayeux favorise un ressuyage rapide des sols,
- et le Clermontois, où la craie est recouverte par des formations géologiques tertiaires.

Les propriétés physico-chimiques de ces sols ont conditionné le potentiel agronomique initial de chacune de ces régions agricoles et donc l'évolution de son activité agricole.

1.2.1.1. Un assolement dominé par les cultures céréalières

Les terres cultivées représentent près de 75 % de la SAU totale des exploitations (superficies des exploitations ayant leur siège dans le canton quelle que soit la localisation des parcelles). Sur le Plateau picard, dans le canton de Nivillers, la surface mise en culture représente même jusqu'à 95% de la SAU des exploitations.

1.2.1.1.1. Les cultures céréalières

La part des céréales dans les productions végétales est très importante, occupant plus de 60% des terres labourables. Le blé tendre est la principale céréale cultivée et trouve ses principaux débouchés dans la meunerie pour la consommation humaine, l'alimentation du bétail et l'exportation. Les autres débouchés, comme la production d'éthanol ou l'utilisation de la paille comme combustible, restent marginaux mais pourrait être amenés à se développer.

L'orge, l'escourgeon et le maïs grain ou semence se partagent le reste des surfaces réservées à la culture céréalière. Ces céréales ont tendance à constituer une part de moins en moins importante dans l'assolement de l'agglomération, et plus généralement du département. Elles sont principalement destinées à l'alimentation animale, mais l'orge de très bonne qualité trouve une valorisation auprès des brasseries.

Les autres céréales (seigles, avoine, triticale) sont peu représentées.

1.2.1.1.2. Les oléagineux

La production d'oléagineux, essentiellement le colza, représente 8% des terres agricoles labourables. Le débouché traditionnel est tourné vers la fabrication d'huile de table. Une utilisation relativement récente dans la fabrication de biocarburants (diester) paraît prometteuse et les surfaces cultivées dédiée aux oléagineux ont tendance à augmenter. Pour l'Oise, ce débouché représente près de 25% de la production globale de colza du département.

1.2.1.1.3. Les protéagineux

Le pois protéagineux est la principale culture protéagineuse. Il est cultivé au sein des grandes zones céréalières où il constitue un très bon précédent cultural, laissant dans le sol un reliquat azoté important et mobilisable par la culture suivante. Il est essentiellement destiné à l'alimentation animale.

1.2.1.1.4. Les cultures industrielles

La betterave sucrière, principale culture industrielle dans le Beauvaisis, est exploitée sur l'ensemble des 31 communes. Les autres cultures, comme la pomme de terre ou les cultures légumières, sont marginales et se développent uniquement sur les communes du Plateau Picard ou du Clermontois.

Sur le Plateau picard les conditions pédologiques sont idéales pour la culture de la betterave. Au contraire, elle est marginale dans le Pays de Bray où le relief et la texture des sols ne favorisent pas ce type de production.

Les superficies plantées en betterave ont tendance à diminuer depuis quelques années : les planteurs, dans cette filière très organisée soumise aux quotas de production, s'adaptent aux contraintes du marché. Le débouché principal reste la production de sucre même si les biocarburants (éthanol) et l'alcool industriel peuvent prendre de l'ampleur.

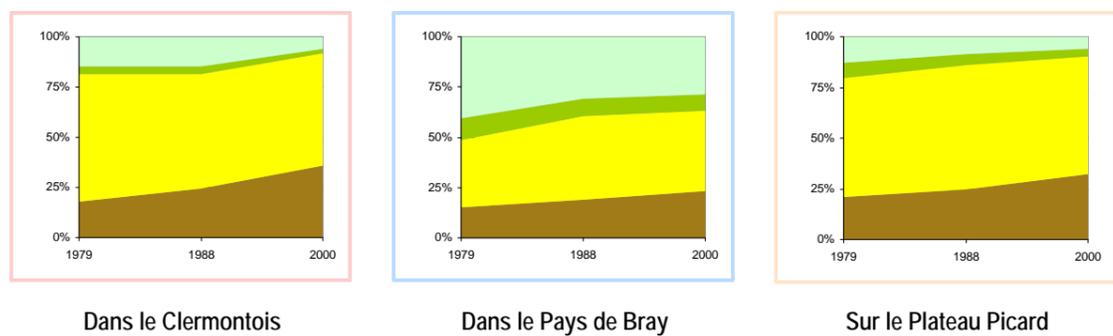
1.2.1.1.5. Les superficies fourragères (cultures fourragères et prairies permanentes)

Si les superficies fourragères représentent plus de 30% de la SAU des exploitations dans les 4 cantons de la façade Ouest (Pays de Bray), elles sont quasi-insignifiantes sur le canton de Nivillers (Plateau Picard).

Ces surfaces sont directement destinées à l'alimentation du bétail via le pâturage, la fauche ou l'ensilage, soulignant la forte présence de l'activité d'élevage dans le Pays de Bray.

Les prairies permanentes, ou surfaces toujours en herbe, constituent la majeure partie des surfaces fourragères, le reliquat correspond à du maïs ensilage. Plus précisément, à l'échelle des communes de l'agglomération et par Petite Région Agricole, la superficie fourragère principale a globalement diminué, au détriment des prairies permanentes et au profit des grandes cultures. Cette diminution est désormais contrôlée dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune.

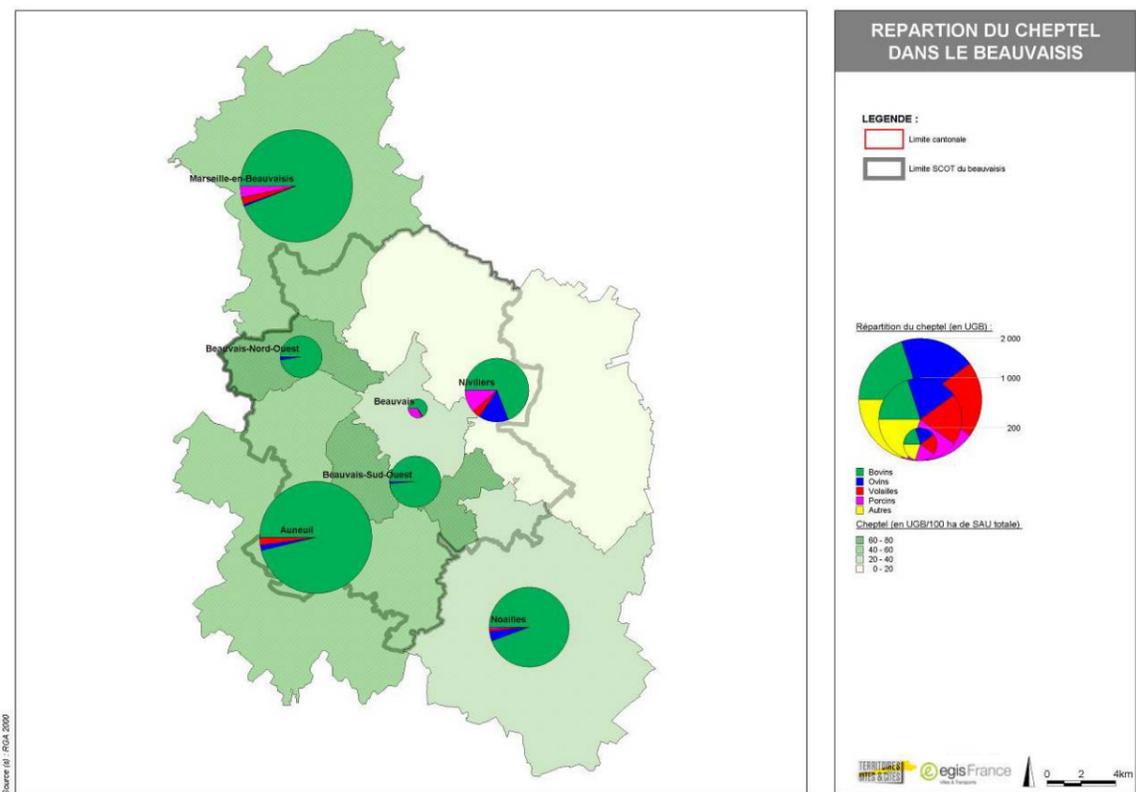
Répartition de l'assolement dans les communes de la CAB et par PRA



1.2.1.1.6. Les cultures spécialisées

Peu représentées sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, elles comprennent l'arboriculture, les pépinières, l'horticulture. Si ces cultures sont marginales en termes de surface, il s'agit souvent de productions à forte valeur ajoutée et au poids économique important.

1.2.1.1.7. Les surfaces boisées

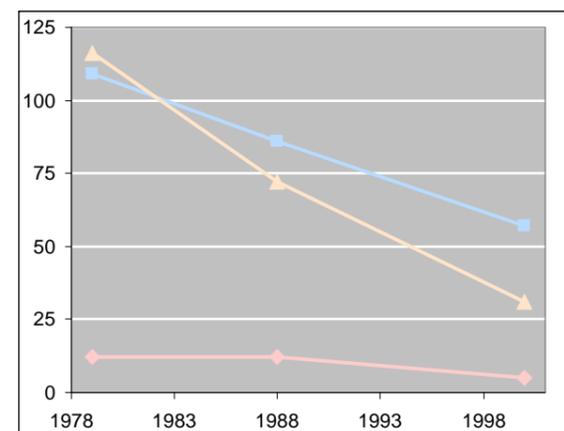
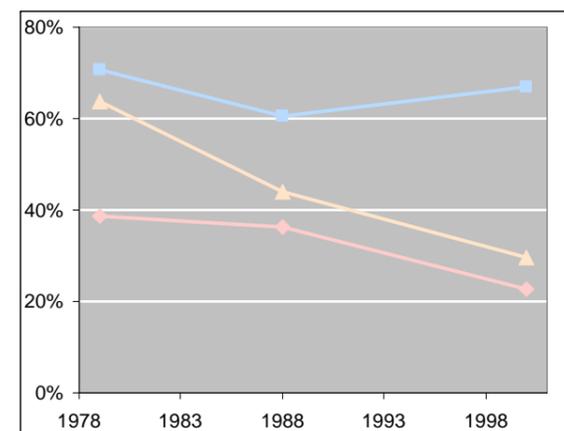


Il est difficile d'estimer l'importance de cette production dans l'activité des exploitations. L'utilisation des forêts domaniales et des forêts privées participe à la production de bois d'œuvre ou de chauffage en second lieu de ses rôles biologique (maintien des couverts boisés) et récréatif (loisirs), désormais majeurs.

Les peupleraies se développent fortement dans la vallée du Thérain, suite à l'abandon des pâtures de zones humides près de la rivière. Sans disposer de données chiffrées, l'activité économique basée sur ces boisements spécifiques semble assez importante.

1.2.1.2. Un cheptel principalement bovin

S'il est incontestable que la grande culture occupe une place prépondérante en surface et en valeur de production, l'élevage a un rôle important dans le territoire. L'analyse de la distribution de l'élevage dans les sept cantons du Beauvaisis, rapportée aux nombres d'Unité Gros Bétail (UGB) par canton affiche la prééminence de l'élevage bovin. En outre, le nombre d'UGB par hectare de surface agricole des exploitations est particulièrement élevé sur la façade Ouest de la CAB.



Communes du Plateau Picard Communes du Pays de Bray Communes du Clermontois

L'Unité Gros Bétail est l'unité employée en zootechnie pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les équivalences sont basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Le taux de chargement moyen, ou le nombre d'UGB par unité de Surface Fourragère Principale (SFP), rend compte du niveau d'intensivité de l'élevage sur un territoire concerné. Il est admis que l'élevage peut se revendiquer extensif si ce taux de chargement est inférieur à 1,8 UGB/ha de SFP, seuil auquel un éleveur peut bénéficier de la prime au maintien du troupeau allaitant. Sur le territoire, ce seuil est largement dépassé sur les cantons de Beauvais, Marseille en Beauvaisis et Nivillers (respectivement 2,1 ; 2,3 et 2,9 UGB/ha de SFP), où la production en

système intensif hors-sol prend une part plus importante dans l'activité d'élevage. Il est plus modéré sur les autres cantons (inférieur à 2 UGB/ha de SFP) et atteint même 1,7 UGB/ha de SFP sur le canton d'Auneuil.

La répartition des vaches mères entre vaches laitières et vaches allaitantes, respectivement spécialisées dans la production de lait ou de viande, montre qu'en 2000 le système laitier restait prédominant avec 70% du cheptel. Néanmoins, il semble que depuis le dernier recensement agricole de 2000, l'élevage laitier a eu tendance à fortement diminuer. Les exploitations de polyculture-élevage s'orientent désormais plus clairement vers un système de grandes cultures où le troupeau bovin assure principalement un rôle de valorisation de la part toujours en herbe de leur SAU. L'élevage constitue alors un atelier complémentaire et non le cœur de l'activité. Les cheptels en systèmes mixtes bovins laits et bovins allaitants ont tendance à être supplantés par de l'élevage exclusivement tourné vers la production de viande.

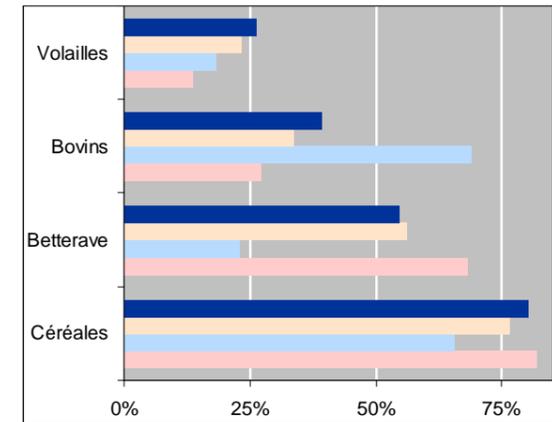
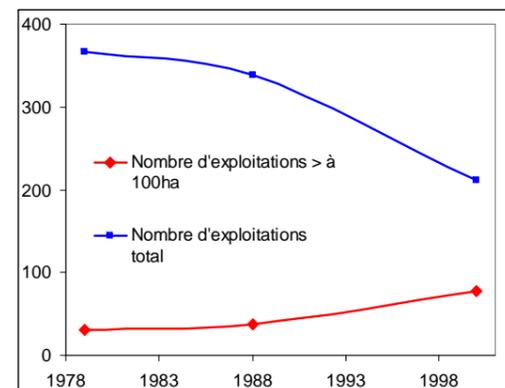
Les ateliers ovins constituent le deuxième élevage de ruminants, loin derrière les bovins. Ils sont présents au sein de petites exploitations souvent non professionnelles et permettent d'assurer une valorisation de la surface en herbe. Cet élevage est tourné vers la production de viande d'agneau.

Si les productions porcines et avicoles représentent moins de 4 % des UGB totales des sept cantons, elles atteignent près de 15 % sur le canton de Nivillers. Sauf exception, il s'agit d'élevage intensif en système hors-sol. Ces ateliers, associés à de la grande culture, permettent de valoriser des productions végétales, notamment céréalières, et de constituer une diversification du revenu sans avoir à gérer des ressources fourragères ou des surfaces en herbe. L'exploitation dispose alors de la surface suffisante pour valoriser les effluents produits par l'atelier. Les équidés occupent une place de plus en plus importante, moins en raison de leur effectif que du nombre d'emplois directs ou indirects rattachés à l'élevage et aux diverses utilisations du cheval, notamment dans le domaine des loisirs. L'élevage du cheval et la monte pour les loisirs sont considérés comme des activités agricoles depuis la loi DTR du 23 février 2005. Outre l'activité professionnelle, un certain nombre de particuliers possèdent quelques hectares de prairies permanentes sur lesquels ils font pâturer quelques équidés.

1.2.1.3. Les structures et systèmes de production

Trois phénomènes importants, au niveau local mais également au niveau départemental, montrent la forte tendance des exploitations agricoles à se concentrer :

- la très forte diminution du nombre d'exploitation ;
- une augmentation considérable du nombre des exploitations agricoles sociétaires en EARL ou en GAEC : 10 % en 1979 à plus de 35 % en 2000 ;
- une augmentation de la superficie des exploitations agricoles.



Répartition des exploitations de la CAB

Part des exploitations réalisant les 4 grands types d'ateliers :

- Dans le département de l'Oise
- Dans les communes de la CAB du Plateau Picard
- Dans les communes de la CAB du Pays de Bray
- Dans les communes de la CAB du Clermontois

Sur le territoire de la CAB, cela se traduit par une nette avancée des grosses exploitations (exploitations de plus de 100 ha selon le référentiel AGRESTE) alors que le nombre global d'exploitations a chuté de plus de 40%.

A l'image du département agricole de l'Oise, plus de 75% des exploitations des communes du Plateau Picard et du Clermontois se caractérisent par la prépondérance des systèmes de grandes cultures céréalières. Dans le Pays de Bray, c'est l'atelier bovin qui est rémanent dans les systèmes de productions, bien que l'activité céréalière soit très présente. Néanmoins, les systèmes d'exploitation privilégient la préservation des superficies réservées à la production de fourrage (maïs ensilage, prairie de fauche et pâture) nécessaire au maintien de l'élevage des ruminants.

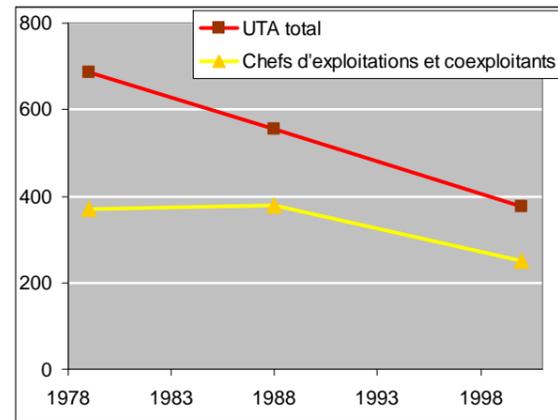
Le Pays de Bray est d'ailleurs la seule région ayant réussi à conserver une proportion stable du nombre d'élevages dans le « pool » global du nombre d'exploitations, bien que l'activité est également subit la forte diminution du nombre d'exploitations. La craie picarde, historiquement tournée vers la polyculture élevage s'est orientée ces 40 dernières années vers l'activité de grandes cultures céréalières et industrielles. En revanche, les communes du Clermontois ont toujours été vouées à l'activité de grandes cultures et l'élevage n'a jamais pris une place prépondérante.

Les exploitations réalisant la plus forte proportion de cultures industrielles de betteraves sucrières sont ainsi situées dans le Clermontois et le Plateau picard. La part des exploitations réalisant ce type de culture y est d'ailleurs supérieure à celle enregistrée dans le département de l'Oise. Néanmoins, les exploitations produisant de la betterave sucrière sont stables dans cette filière soumise aux quotas.

L'activité d'élevage intensif en système hors-sol, principalement les ateliers d'élevage avicole, se situe principalement sur les communes de grande culture. La proportion des exploitations restent néanmoins plus faible que dans le reste du département. Ainsi, les communes du Pays de Bray sont spécialisées dans la polyculture/élevage alors que le Plateau picard et le Clermontois se sont spécialisés plus ou moins récemment dans l'activité de grandes cultures céréalières et industrielles.

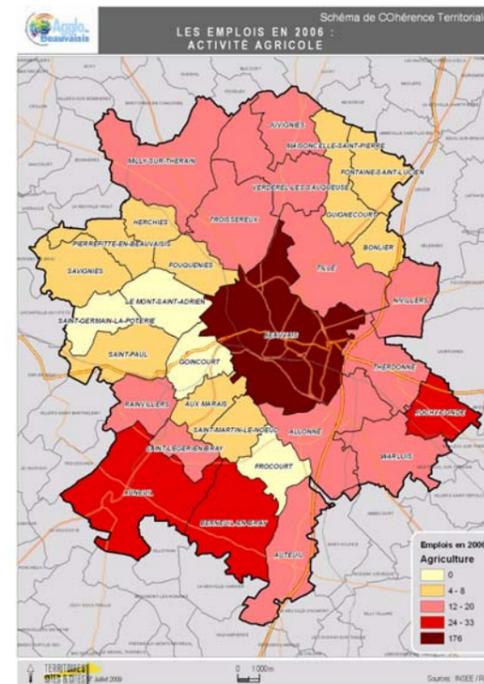
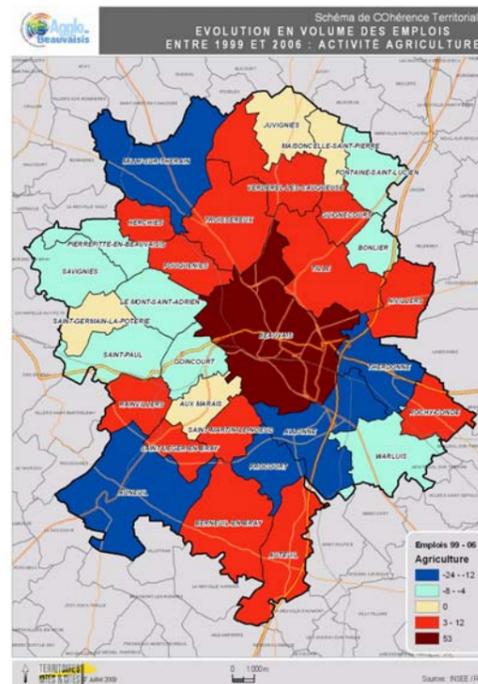
1.2.1.4. Une population agricole dynamique

Répartition de la population active agricole



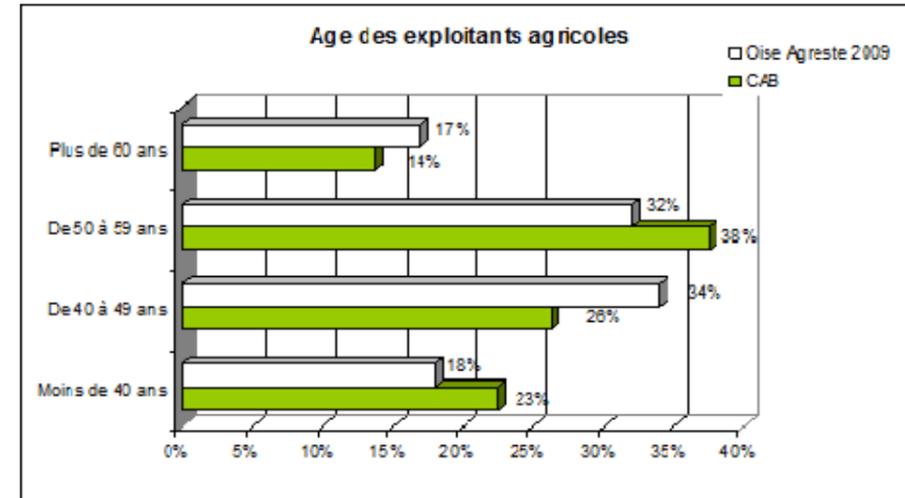
En 2000, la CAB comptait plus de 250 chefs d'exploitations et coexploitants, dirigeant 216 exploitations agricoles. Entre les recensements agricoles de 1988 et 2000, cette population a subi une diminution de 17%. Ce phénomène important est néanmoins à relativiser puisque sur cette même période, le nombre d'exploitations a lui chuté de 36%.

Cette différence marque le développement des formes sociétaires, GAEC ou EARL, soulignant le phénomène de concentration des exploitations. Au contraire des chefs d'exploitations agricoles, l'emploi agricole, caractérisé par le nombre d'Unité de Travail Agricole (UTA) a subi la même évolution que le nombre d'exploitations (-32%).



Pour la CAB, la moyenne d'âge constatée des chefs d'exploitations est de 48 ans en 2009, soit identique à la moyenne départementale qui se situe à 49 ans.

Un quart des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans (+ 5 % par rapport à la moyenne départementale) et la moitié des exploitants ont moins de 50 ans, ce qui contribue à une agriculture dynamique. En comparaison avec le département, la population de chefs d'exploitations de plus de 60 ans est légèrement inférieure à la moyenne isarienne dans le périmètre de l'Agglomération du Beauvaisis.

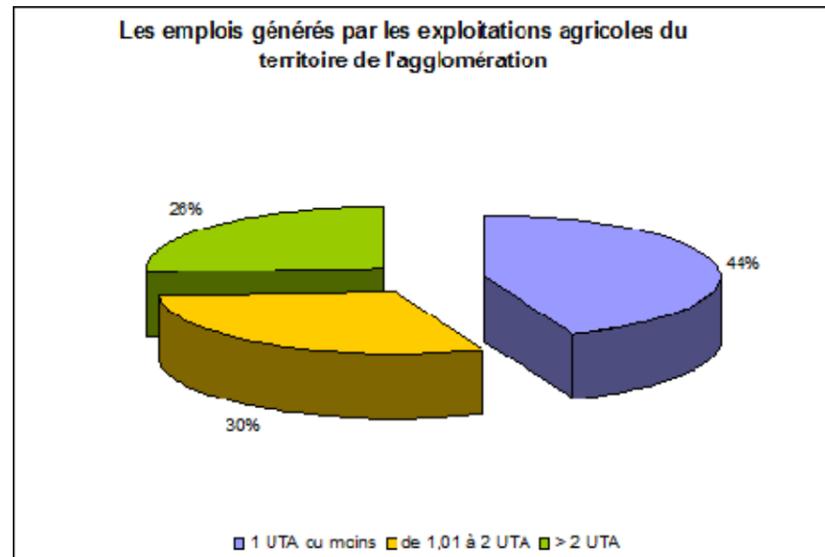


De 2004 à 2009, on dénombre 15 installations aidées de jeunes agriculteurs, ce qui situe le secteur de la CAB dans une dynamique significative de renouvellement de ses chefs d'exploitation. En effet, l'agglomération du Beauvaisis représente 6,9 % des installations aidées de l'Oise alors qu'elle ne compte que 5,5 % d'exploitations du département (Etude Agricole- CA 60 – novembre 2009).

La population active agricole ne représente qu'une infime partie de la population active totale du Beauvaisis. Néanmoins elle gère près de 60% du territoire. En outre, l'activité agricole est au cœur de filières économiques importantes, dépassant largement les limites de la CAB, au sein desquelles elle est amenée à se développer.

1.2.1.5. Des exploitations qui génèrent des emplois

1 exploitation génère 1,85 UTA directes (Unité de travail Annuel), ce qui est dans la moyenne départementale. 56 % des exploitations dépassent 1 UTA et 26 % des exploitations sont au-delà de 2 UTA. Ces dernières sont principalement des systèmes polycultures-élevage.



Il faut aussi compter sur tous les emplois induits par les entreprises agricoles : les agents des coopératives et négoce, les comptables et conseillers de gestion, les vendeurs de matériel, les vétérinaires, les contrôleurs laitiers, les inséminateurs, les marchands de bestiaux, les conseillers de la Chambre d'agriculture et des autres organismes agricoles, les conseillers clientèle agricole des établissements bancaires...

Catégories d'entreprises	Nombre d'emplois
Machinisme agricole (fabrication, concessionnaires, fournisseurs)	1425
Transformation commercialisation viande	130
Enseignement agricole	200
Industries agro-alimentaires	1395
Stockage- commercialisation céréales et distribution agrofournitures	45
Informatique agricole	485
Organismes professionnels agricoles (Chambre d'Agriculture, Syndicats, etc...)	435
Banque et assurance agricole	995
TOTAL	5110

1.2.1.6. Les Perspectives à 10 ans

1.2.1.6.1. Le renouvellement des exploitations

73 % des exploitations enquêtées, soit la majorité, n'est pas concernée par la question de la succession dans les 10 ans à venir (Etude Agricole- CA 60 – novembre 2009). Il reste 27 % des exploitants qui doivent envisager leur renouvellement d'ici ce terme, parmi lesquels :

- 24% ont déjà préparé cette succession ;
- 3% ont la volonté de transmettre mais n'ont pas identifié de successeur. Il s'agit de petites structures, avec parcellaire dispersé, situées sur le secteur du Bray Normand.

Une attention particulière doit être portée à la transmission de ces structures. En effet, la dynamique de regroupement identifiée sur le territoire pourrait nuire à l'implantation de nouvelles exploitations innovantes (maraichage bio, vente directe, filières courtes).

1.2.1.6.2. Les Filières de production en agro-ressources : La Biomasse

L'origine de l'engouement pour les énergies renouvelables est à rechercher dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans la fin annoncée des énergies fossiles. Ce combat pour lutter contre le réchauffement climatique et préparer l'après pétrole a propulsé les énergies renouvelables sur le devant de la scène et avec elles la biomasse.

Figurent sous l'appellation biomasse, le bois, les déchets végétaux, les coproduits agricoles et les cultures dédiées. Notons que l'usage de la biomasse n'est pas qu'énergétique. Le développement rapide des biomatériaux, que ce soit dans le BTP ou pour la fabrication de pièces automobiles, est une autre source de valorisation de ces cultures. Soulignons aussi, les investissements considérables du secteur de la chimie verte pour impulser de nouveaux produits. Sur ces deux derniers points, soulignons que la Région Picardie, à l'origine du pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources avec la Région Champagne-Ardenne, est bien placée pour participer à cette envolée.

Sur ce vaste sujet des énergies renouvelables, les agriculteurs présentent la caractéristique de pouvoir intervenir dans de nombreux secteurs et ainsi proposer un bouquet de solutions.

- la valorisation des toitures des bâtiments agricoles pour produire de l'électricité à partir de panneaux solaires
- la mise en place de petites éoliennes (moins de 12 m)
- la mise en place d'unité de méthanisation à la ferme permettant de produire chaleur et électricité
- la production de cultures dédiées (miscanthus, taillis à courte ou très courte rotation...)
- la valorisation de sous ou coproduits agricoles (paille, anas de lin, écart de triage, effluents d'élevage...)

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
104

❑ **L'expérimentation :**

Le département de l'Oise est engagé depuis 2006, au sein d'un réseau interrégional Picardie Champagne Ardennes, dans un ensemble d'essais visant à acquérir des références sur ces cultures dédiées.

L'Oise possède de réels atouts agronomiques pour ces cultures. De plus la vitrine de taillis à très courte rotation valorisant des eaux usées du Syndicat des eaux de Sacy-le-Grand montre qu'il est possible dans certains territoires de conjuguer production de biomasse et gestion des eaux usées. Actuellement les travaux portent sur la mécanisation de la chaîne de production (implantation, récolte, transport)

❑ **La production :**

La biomasse peut avoir deux origines, la biomasse issue de productions en place (sous et coproduits, haies, bois et forêts...), et la biomasse produite.

Des travaux menés lors de l'Inventaire Forestier National ont montré que la valorisation des bois issus de l'accroissement naturel et non utilisés par d'autres filières (œuvre, papeterie, déroulage...) représente en Picardie une production annuelle de 270 millions de équivalents litres de fioul.

De même, l'institut du végétal Arvalis et l'INRA ont mis en évidence qu'en Picardie, la disponibilité (hors concurrence d'usage, et contrainte agronomique) en paille était de 625 000 t soit 250 millions d'équivalents litres de fioul.

Enfin le pôle Industrie et Agro-Ressources a réalisé sur les deux régions engagées dans ce programme, un inventaire exhaustif et localisé des ressources en biomasse.

Si la disponibilité de la ressource n'est actuellement pas une contrainte, les conditions de sa mobilisation font l'objet d'un travail régional. Les travaux portent sur :

- l'adaptation sol-plantes
- les rotations de cultures
- les contraintes de parcellaire (surface, accessibilité)
- les aspects mécanisation et main d'œuvre
- les prix de revient

❑ **La distribution :**

Les différentes biomasses présentent la caractéristique commune d'une densité très faible. Ce qui impose la plus grande rigueur dans la logistique (du stockage à la livraison).

A l'initiative du Conseil Régional de Picardie et des trois Conseils Généraux, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a été créée le 16 juin 2009. Cette structure a pour objectif d'approvisionner durablement en biocombustible

les futures chaudières biomasse. Des plates-formes de stockage mailleront le territoire régional picard. Elle est particulièrement intéressante pour des projets répondant à des besoins collectifs d'un territoire et d'une filière d'activité donnée. Ainsi réunit-elle, au sein de son actionnariat, des collectivités qui organisent et encouragent la demande sur leur territoire et les professionnels du bois qui y répondent de manière organisée.

1.2.1.6.3. *Projets de développement*

Beaucoup d'exploitants agricoles ont à faire face à une perte de durabilité économique de leurs systèmes de production existants.

Pour réagir à cette tendance, plusieurs stratégies sont développées par les exploitants :

- la diversification d'activité : tourisme à la ferme, projets de logements locatifs à l'attention des étudiants (Campus Vert), vente directe...
- le changement de système de production en essayant de se tourner vers d'autres marchés : passage en agriculture biologique, production de biomasse (lutte contre les gaz à effets de serres), agroforesterie, rationalisation des ateliers,...
- l'agrandissement d'exploitation sans changement de système dans le but de gagner en productivité.

Ces différentes options sont parfois combinées entre elles dans une même exploitation.

Globalement, on peut observer un certain dynamisme des exploitants qui prennent en compte les évolutions de leur contexte économique et social.

1.2.1.7. **La problématique du foncier agricole**

L'agriculture représente les surfaces les plus importantes du Beauvaisis. Cette activité a un rôle multifonctionnel qui passe par la production, le développement des agro-ressources alimentaires et non alimentaires mais aussi l'entretien du paysage.

La consommation de l'espace dédié à l'agriculture liée à l'urbanisation, notamment liée au développement économique, a été importante ces dix dernières années et la façade orientale est largement touchée. Or, les investissements des exploitations sont fonctions de leur Surface Agricole Utile (SAU). Ainsi, les exploitants préfèrent généralement une compensation foncière à une compensation financière lors des aménagements urbains empiétant sur des surfaces agricoles. Cette compensation foncière leur permet de pérenniser leur exploitation.

La mise en place de telles mesures de compensation demande à avoir une politique et une réserve foncière à même de pouvoir contrebalancer les prélèvements effectués.

1.2.1.8. Les particularités et spécificités des filières

1.2.1.8.1. Les filières agro-alimentaires

Les filières agro-alimentaires s'organisent à des échelles qui dépassent largement les limites de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La spécialisation des exploitations agricoles dans la culture céréalière provient de la combinaison de plusieurs facteurs conférant à la production céréalière un avantage comparatif et une attractivité élevée :

- un contexte pédoclimatique favorable ;
- des rendements élevés dépassant les 80 qtx/ha dans l'Oise (moyenne nationale de 78qtx/ha) ;
- des charges de main d'œuvre modérées ;
- un risque financier limité du fait d'une sécurisation des prix et des marchés.

La récolte des céréales, mais aussi du colza, est assurée par des coopératives et des entreprises de négoce privées. Les coopératives approvisionnent également leurs adhérents en semences, engrais, produits phytosanitaires et fournitures diverses, agissant ainsi en amont et en aval des exploitations agricoles. Les débouchés principaux sont la meunerie, la brasserie (pour l'orge), la biscuiterie et biscotterie ainsi que l'alimentation animale et l'exportation. Le colza, d'abord prévu pour la fabrication d'huile de table, trouve, de plus en plus, un nouveau débouché dans la fabrication de biocarburants.

La betterave sucrière est à la base de la filière du sucre en France, contrôlée par les industries sucrières. Elle constitue jusqu'à présent une culture à forte valeur ajoutée du fait du soutien élevé de l'Organisation Commune du Marché du Sucre à la filière, faisant appliquer un système de quotas strict, de prix garantis, et limitant l'expansion des surfaces cultivées. Cependant, ce secteur a connu de fortes restructurations depuis 15 ans soulignées par la fermeture de nombreuses sucreries. Le département de l'Oise ne compte plus qu'une sucrerie. Trois au total collectent l'ensemble de la production betteravière du département. La libéralisation partielle de la filière pourrait générer une baisse du niveau de garanti des prix et une montée en puissance des autres nations européennes dans l'activité sucrière.

La production de lait est collectée par des laiteries départementales situées en dehors de la CAB. Une grande partie de la production laitière est destinée à une transformation en produits élaborés dans le département, en témoigne l'usine Nestlé de Beauvais, tourné vers la production de glaces et sorbets. La production de viande bovine est le second pilier de revenu des ateliers laitiers, 80% de la viande bovine consommée en France étant issus des vaches de réforme laitières.

La production laitière est soumise à de nombreuses évolutions depuis ces dernières années, notamment en relation avec l'évolution de la Politique Agricole Commune (quotas, prix du lait, aides aux cultures fourragères) ainsi que les difficultés de la mise aux normes des plus petites structures d'exploitations ne bénéficiant pas de moyen financier suffisant.

La viande bovine produite en système allaitant est majoritairement utilisée au niveau départemental et régional au sein d'ateliers d'abattage et de découpe. Les deux abattoirs du département sont situés à Compiègne et Formerie. Les filières hors-sol, porcines et avicoles, sont très soumises aux fluctuations des cours, les dispositifs de régulation des marchés étant minimes. La pression sociétale en lien avec les problématiques environnementales de ces filières, la volatilité des cours et le développement d'une concurrence internationale rude ne sont pas porteurs pour ces filières.

1.2.1.8.2. La filière amont des exploitations agricoles

L'agriculture est également liée à de nombreuses activités très mal connues des statistiques agricoles qui sont représentées par les secteurs de l'artisanat et de l'industrie. Ils exercent un rôle de fournisseur auprès des exploitants : machines agricoles, semences, produit phytosanitaires, installations, etc.

L'activité agricole dans le Beauvaisis est dominée par l'activité de grande culture céréalière. La production de céréales s'organise au sein de filières nationales ou internationales. Au contraire, les autres grandes cultures, notamment la betterave et le colza, participent fortement à l'économie de la région dans laquelle ces produits connaissent une première transformation.

Le développement des grandes cultures s'est fait au détriment de l'élevage. Cette activité tournée en très grande majorité vers l'élevage de bovidés n'est aujourd'hui bien représentée que dans le Pays de Bray. La transformation du lait est un secteur bien implanté dans le département de l'Oise. Néanmoins les élevages laitiers ont tendance à être supplantés par la production exclusive de viande, souvent moins contraignante.

Le secteur agricole a connu de profondes mutations ces 15 dernières années avec une restructuration des exploitations et des systèmes d'exploitation. Si les exploitants et les exploitations ont connu une forte baisse, l'agriculture reste un acteur transversal pour le territoire du Beauvaisis :

- ❑ elle est au cœur de filières particulièrement bien développées dans le département ;
- ❑ elle joue un rôle majeur dans la préservation et l'entretien des paysages ;
- ❑ elle participe à la qualité écologique des sites naturels ;
- ❑ elle offre de belles perspectives au travers de la diversification de ses activités : développement de nouvelles filières (pôle agro-ressources) et de " l'agro-tourisme " par exemple.

Permettre à l'agriculture d'être un acteur majeur suppose de préserver au mieux son espace. A cet égard, l'enjeu de maîtriser la consommation de terres agricoles est majeur.

1.2.2. L'industrie : une conjoncture hétérogène, un tissu fragile car potentiellement volatile

1.2.2.1. Des activités qui résistent mais une dépendance du territoire vis-à-vis de grands groupes

Nota : Les données exploitées sont celles mises à disposition par UNISTATIS et concernent uniquement l'emploi salarié. Elles permettent une appréhension du contexte d'évolution des dix dernières années.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est un territoire industriel historique marqué par la métallurgie et le travail des métaux ainsi que par la chimie et l'agroalimentaire. Cependant, à l'image des territoires franciliens, l'agglomération connaît une perte du nombre d'établissements et d'emplois, du fait, notamment, de la restructuration de grands groupes, tels que Nestlé ou Bosch. Les secteurs les plus touchés sont les industries agricoles et alimentaires ainsi que les biens d'équipements.

Le tissu industriel de l'agglomération est composé en grande partie de structures appartenant à des groupes dont le siège social est localisé à l'extérieur du territoire, voir même à l'étranger. Ces investissements peuvent s'expliquer par la densité des infrastructures desservant le territoire et également par la proximité de la région parisienne.

1.2.2.2. 1999-2007 : la poursuite de l'érosion des établissements et des emplois industriels avec un déplacement vers l'A1

1.2.2.2.1. Erosion des établissements industriels

La taille moyenne des établissements de l'agglomération est d'environ 14 emplois. Le tissu industriel se caractérise par une forte densité de PMI/PME et ne compte que quelques grands établissements.

Beauvais constitue encore aujourd'hui le principal pôle industriel de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis concentrant plus de 6 500 emplois. Viennent ensuite Allonne et Auneuil (avec moins de 1000 emplois chacune).

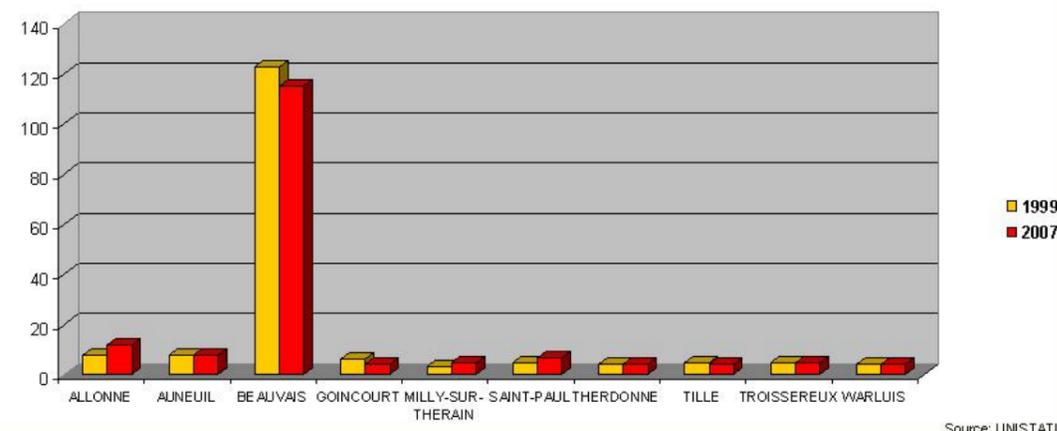
Mais la commune de Beauvais perd 6,5% d'établissements industriels, principalement dans :

- l'agroalimentaire : -17,1%,
- les biens d'équipements : - 20,8%,

Les biens intermédiaires connaissent une légère progression de +7,6%. L'industrie automobile, quant à elle, demeure stable en conservant ses trois établissements.

Globalement la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis enregistre au mieux le maintien de ses établissements industriels, le plus souvent leur déclin. Seules quelques communes telles que Saint Paul, Allonne ou encore Milly gagnent quelques établissements.

Evolution des établissements industriels comptant des emplois salariés entre 1999 et 2007 (principaux pôles)



1.2.2.2.2. Erosion des emplois industriels

Dans la continuité de la perte d'établissements, Beauvais perd un nombre important d'emplois industriels : la ville centre enregistre une perte de 1 062 emplois sur la période 1999-2007 soit -15,8%. Cette diminution concerne :

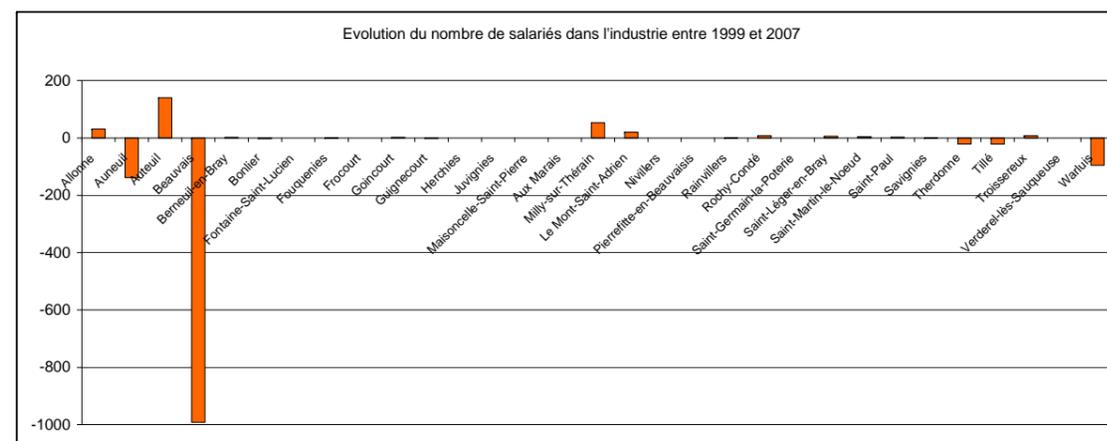
- l'agroalimentaire : -30,7%
- les biens d'équipements : -17%,
- les biens intermédiaires : -12,7%.

Par contre, à l'échelle de l'agglomération, les emplois de l'industrie automobile ont augmenté de 30,8%, soit un gain de 281 emplois.

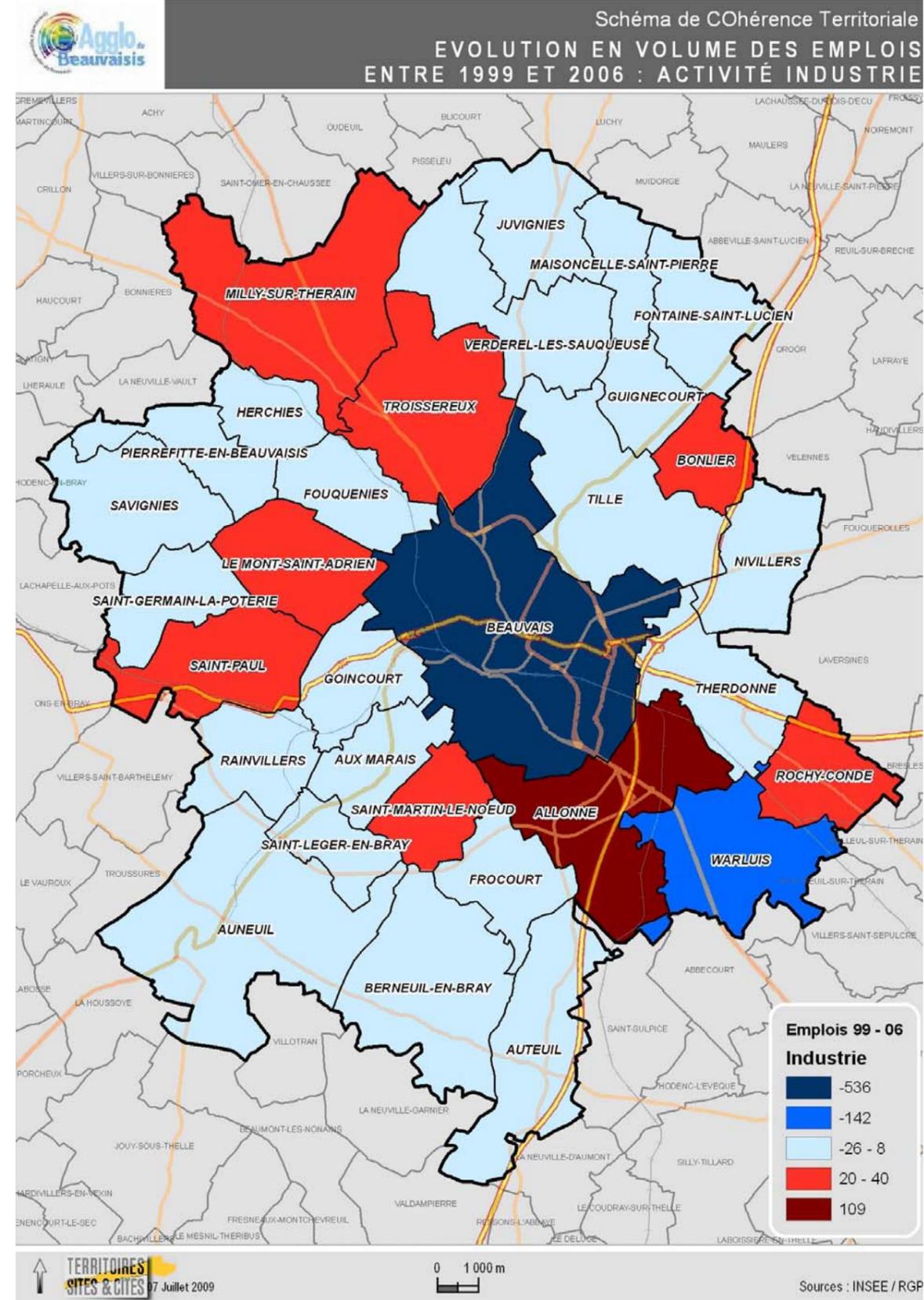
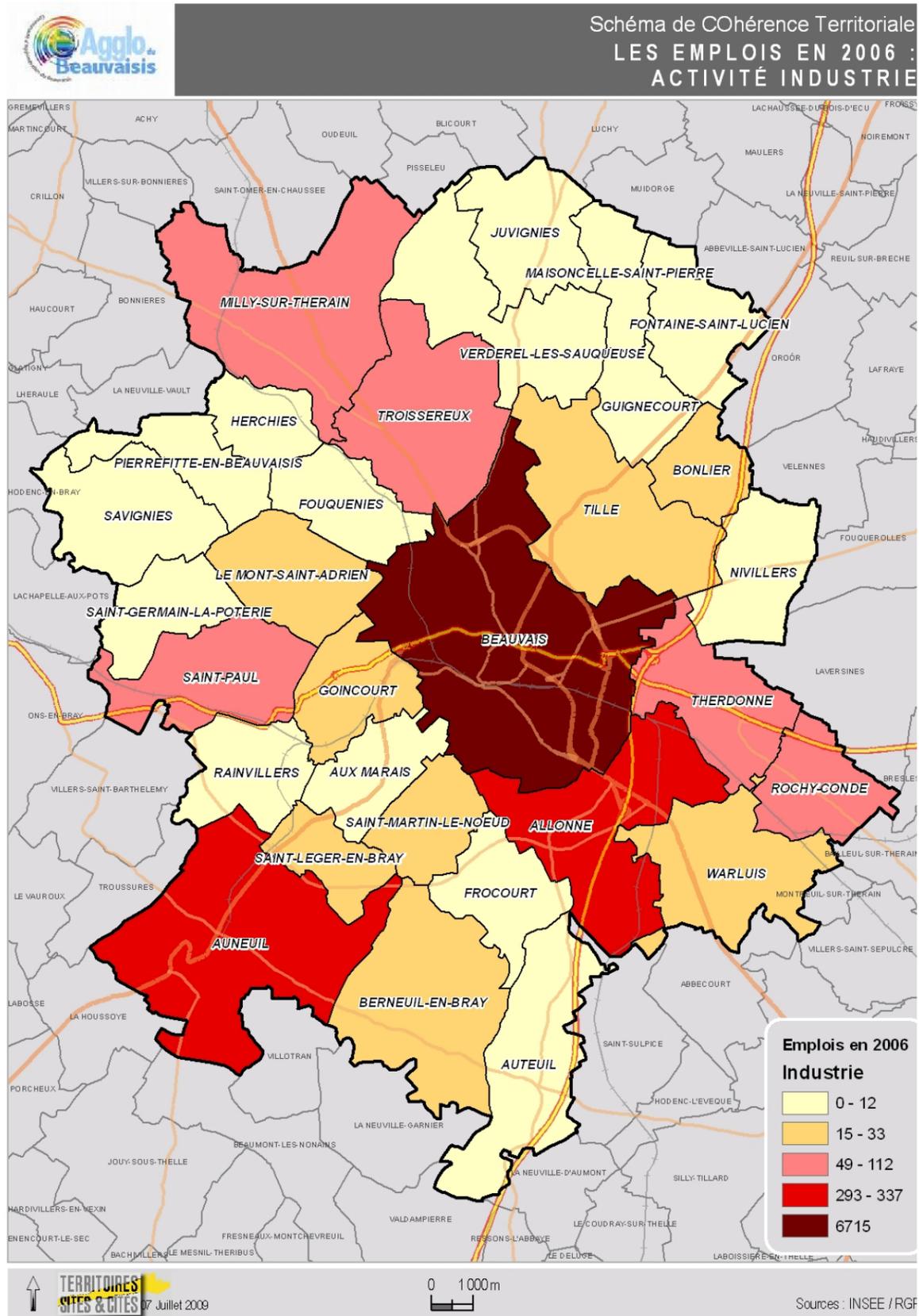
Certaines communes comme Auteuil voient le nombre d'emplois salariés dans l'industrie augmenter (+140), Milly sur Therrain (+53). Mais la plupart affichent des gains très faibles, voire nul.

L'ensemble de la CAB connaît une forte baisse due aux seules communes de Beauvais (-992 emplois salariés de moins dans l'industrie), Auneuil (-138) et Warluis (-85).

Evolution du nombre de salariés dans l'industrie entre 1999 et 2007



Source UNISTATIS



ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION
DU TERRITOIRE

ECONOMIE
ET EMPLOI

POPULATION
ET HABITAT

ACCESSIBILITE
ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET
PAYSAGES

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

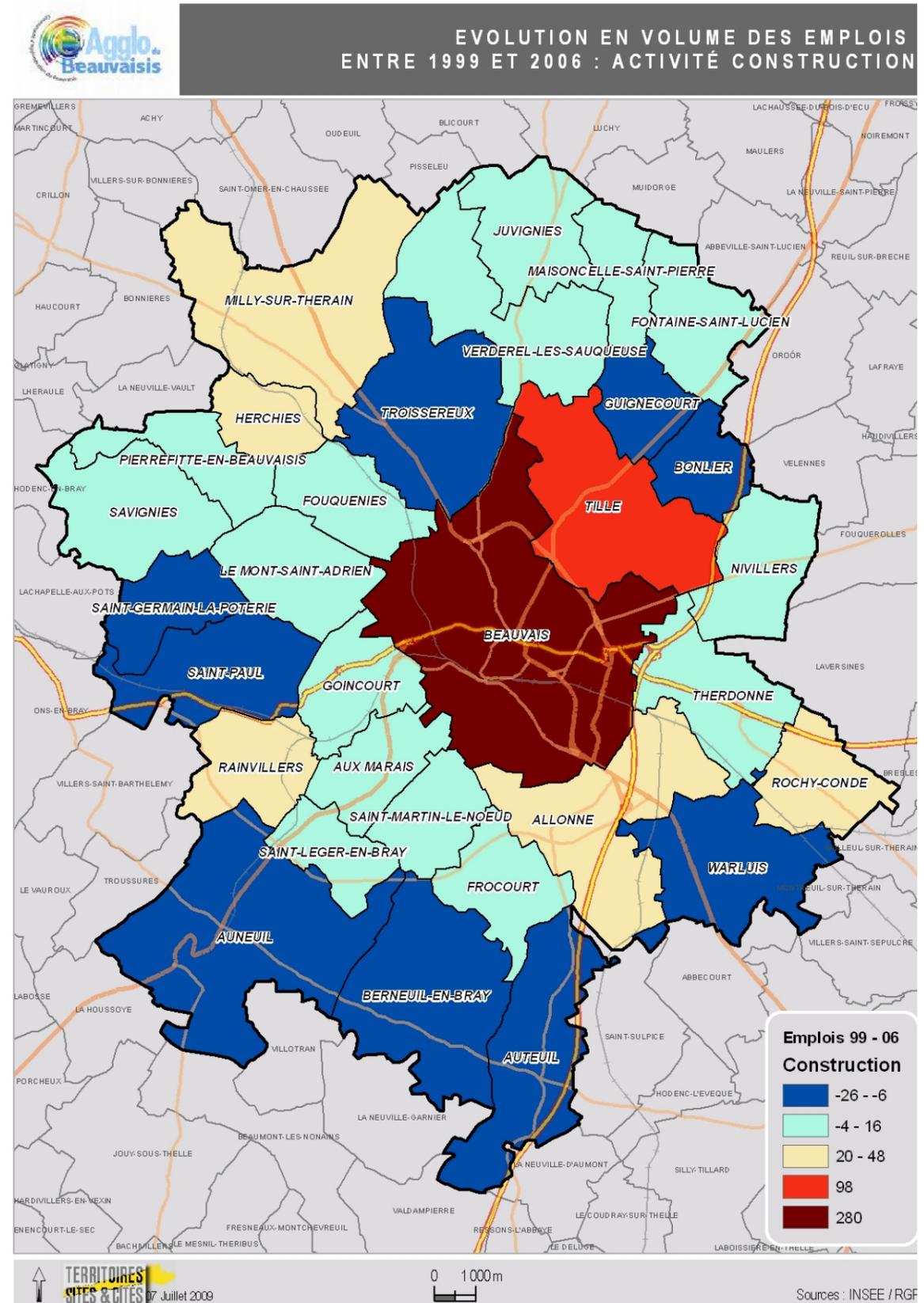
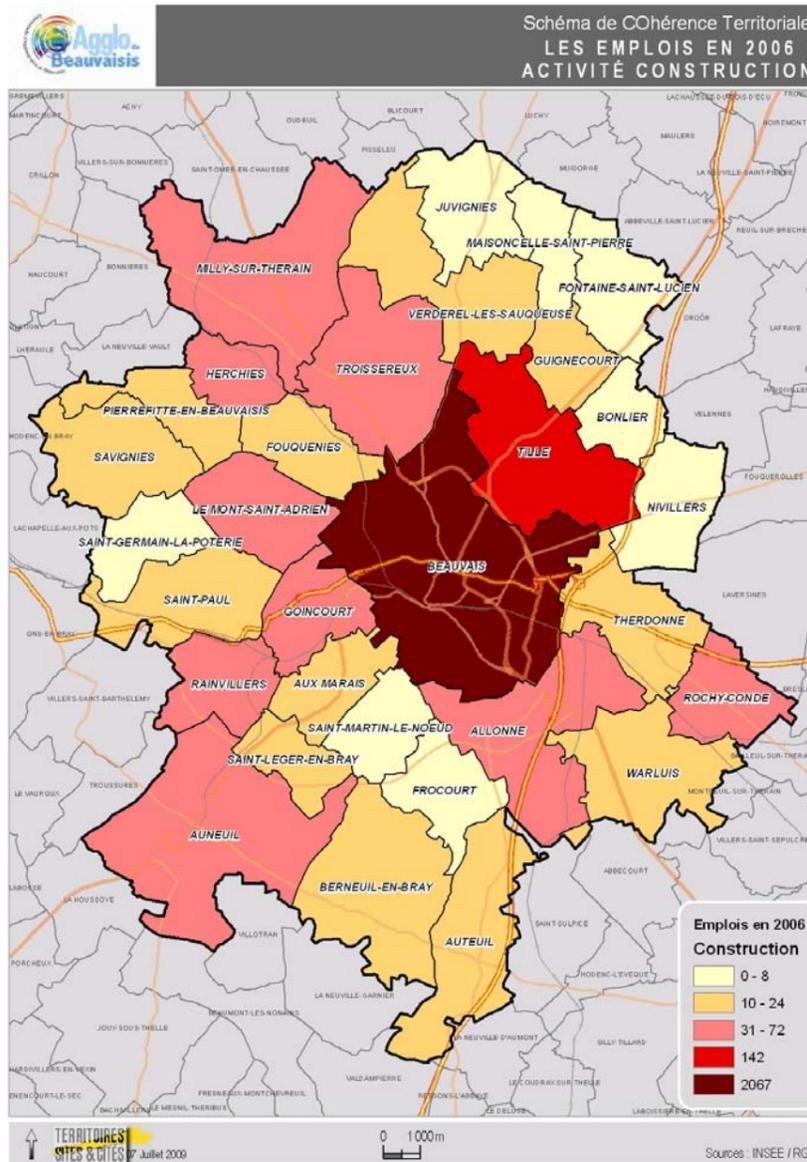
1.2.3. Le secteur de la construction : un important renversement de la tendance avec des créations d'entreprises et d'emplois

Si, sur la période 1990-1999, la Communauté d'Agglomération a perdu des emplois dans les métiers du BTP, on constate une forte reprise de la création d'activités (+ 29,3 %) et d'emplois (+ 24 %) dans ces métiers au cours des dernières années (1999-2006).

Le territoire, à l'image de l'ensemble de la France, bénéficie de la conjoncture favorable pour ces métiers depuis 1998 et cette tendance positive est quasiment globale à l'échelle de l'agglomération.

A noter, toutefois, les fortes hausses sur les communes d'Allonne avec + 134 emplois, Tillé avec +3 4 emplois et le Mont Saint Adrien avec + 25 emplois. Beauvais, quant à elle, enregistre une hausse de + 280 emplois.

La taille moyenne des entreprises de la construction est de 10 personnes environ (petites structures).



1.2.4. La croissance des activités et des emplois tertiaires

1.2.4.1. La poursuite de la forte création d'entreprises et d'emplois

Entre 1999 et 2007, à l'échelle du territoire, on a pu enregistrer un important mouvement de création d'entreprises et, par conséquent, d'emplois tertiaires. Ainsi, le secteur tertiaire a vu ses établissements croître de 4,1% et ses emplois de près de 5,2 %.

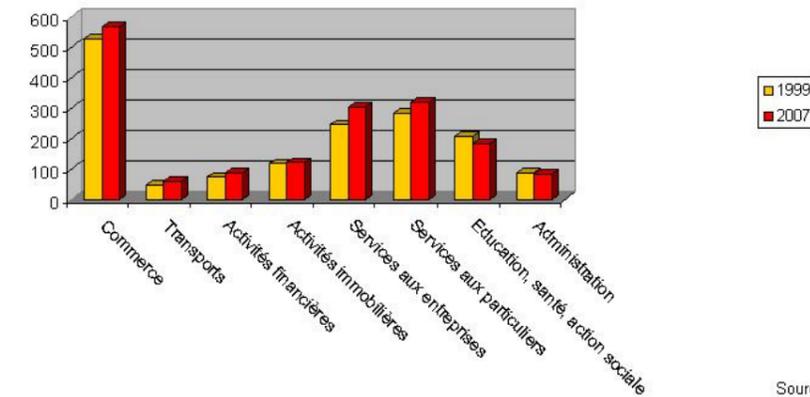
Beauvais demeure le principal pôle tertiaire de l'agglomération, ainsi que du Pays même si son poids s'érode : la ville centre comptait 88,2 % des emplois tertiaires en 1999 contre 85,5 % en 2007.

L'ensemble des filières du secteur tertiaire, à l'exception de l'administration qui enregistre une légère baisse (-1,3 %), connaît une hausse de ses effectifs. On peut toutefois noter que les hausses les plus importantes en proportion et en volume d'emplois se retrouvent dans :

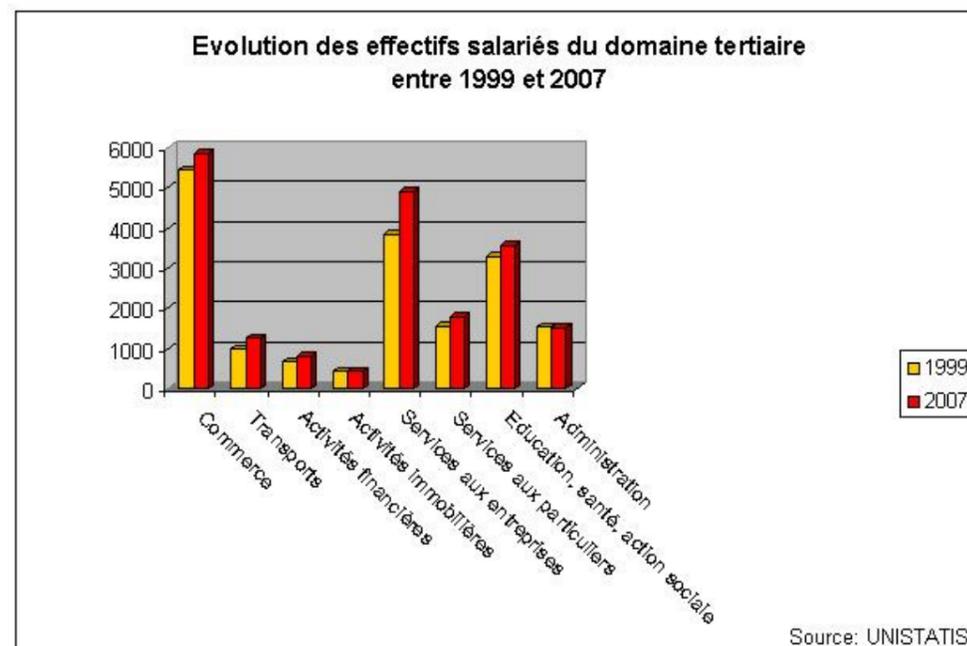
- le commerce : + 7,6 %, + 415 emplois salariés
- les activités financières : + 20,2 %, + 137 emplois salariés
- les services aux entreprises : + 27,6 %, + 1 061 emplois salariés
- les services aux particuliers : + 14,6 %, + 228 emplois salariés

La situation concernant le nombre d'établissements est cependant plus contrastée car des secteurs enregistrent des pertes d'établissements : ainsi, l'administration et l'éducation/santé/action sociale ont respectivement subi des pertes de 5,6 % et 10,6 % du nombre de leurs établissements.

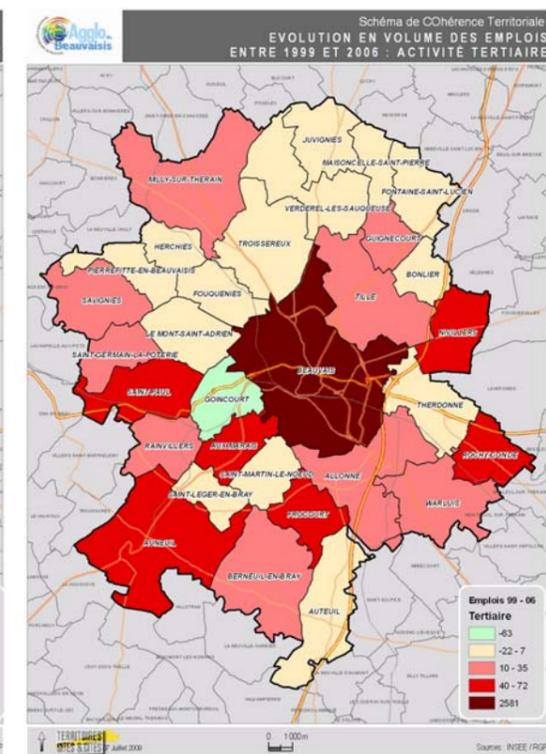
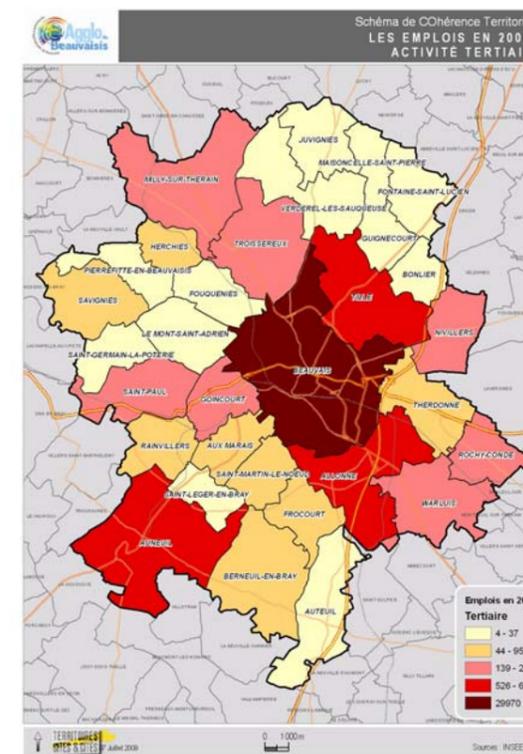
Evolution des établissements employant des salariés entre 1999 et 2007



Source: UNISTATIS



Source: UNISTATIS



1.2.4.2. La concentration sur la ville centre et la façade Est des services aux entreprises et des activités de transport

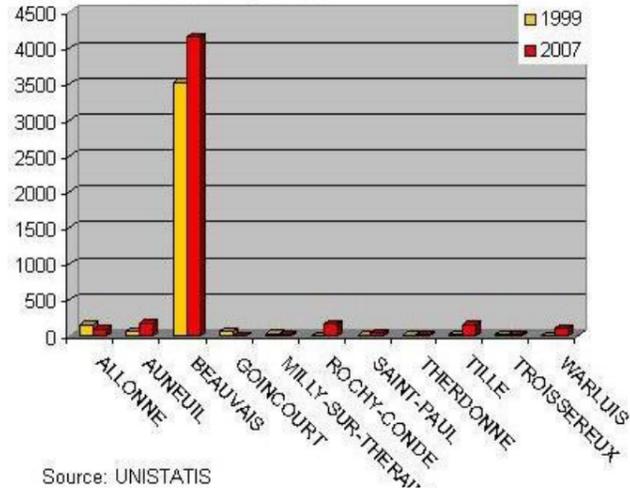
1.2.4.2.1. Les services aux entreprises : une concentration sur la façade Est et autour d'Auneuil

Le secteur des services aux entreprises, soit les activités juridiques, l'ingénierie, les conseils en gestion, le nettoyage, la sécurité, la logistique... représente 24,3% des emplois tertiaires en 2007 et a connu une croissance de 27,6% depuis 1999.

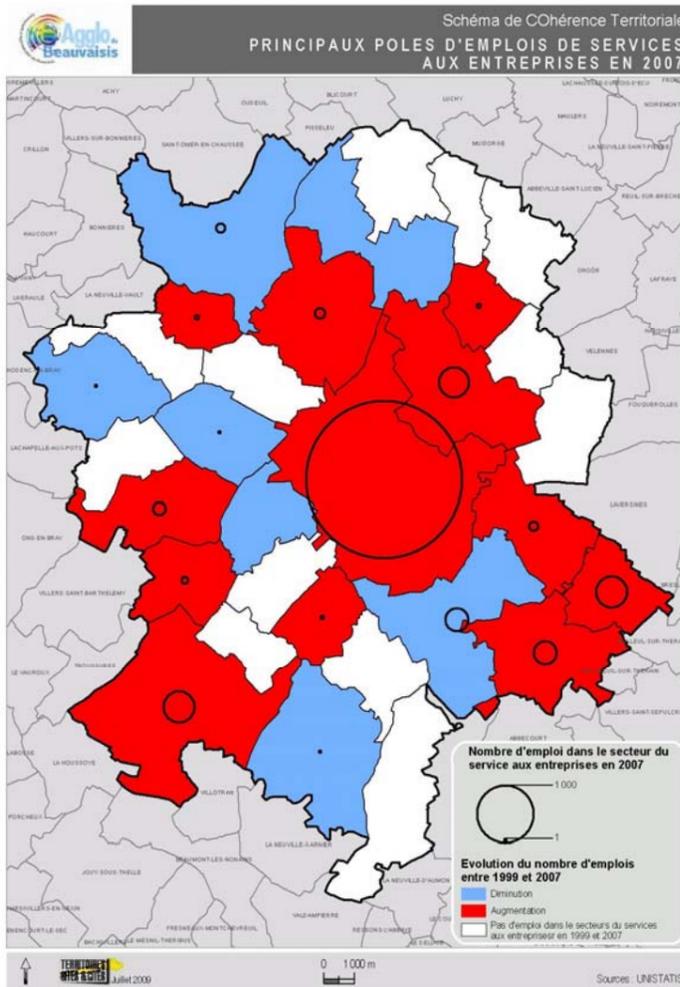
Beauvais concentre la majeure partie des emplois de services aux entreprises (84,6%), ainsi que près de 59,7% de la croissance des effectifs de la filière.

La polarisation des emplois demeure très forte en « première couronne » orientale de la ville centre. Cela s'explique par un besoin de proximité au plus près du tissu d'entreprises. Il faut noter également le confortement d'Auneuil.

Evolution des effectifs salariés des services aux entreprises entre 1999 et 2007



Source: UNISTATIS



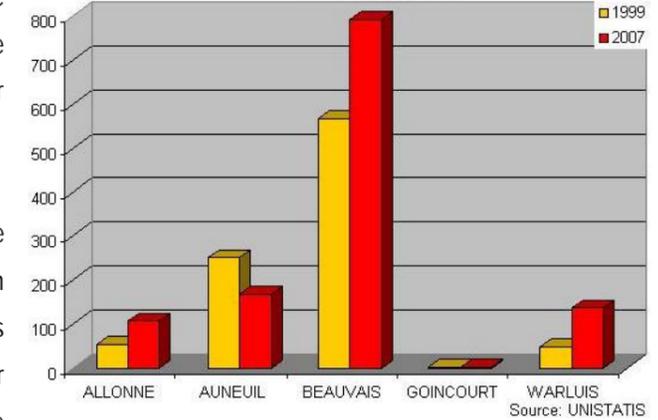
1.2.4.2.2. Le secteur des transports : une stagnation des emplois et concentration au plus près de l'A16 et des portes de Beauvais

Le secteur des transports représente 6,3% des emplois tertiaires en 2007 et a connu une légère augmentation depuis 1999 (+29,5%). Ceci semble attester d'une moindre attractivité du territoire pour ce type d'entreprises.

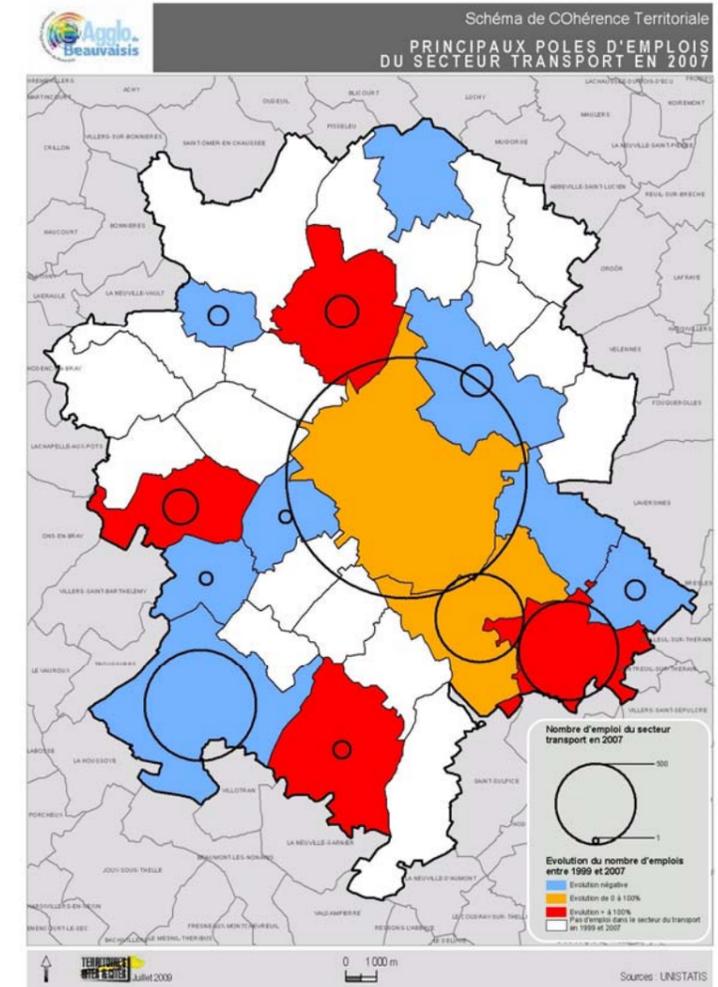
Non seulement, Beauvais demeure le premier pôle d'emplois liés aux transports de l'agglomération (62,5%), mais son poids s'accroît. Toutefois, les emplois liés aux transports augmentent aussi sur les communes d'Allonne (+ 52 emplois) et de Warluis (+ 88 emplois) même si c'est un rythme moindre par rapport à la période antérieure. Allonne dépasse désormais Auneuil qui connaît une forte régression (- 83 emplois) et devient alors le second pôle d'emplois de l'agglomération liés aux transports.

Ainsi, trois communes concentrent près de 80 % des emplois tertiaires : Beauvais, Allonne et Warluis. On assiste donc au renforcement de la présence et de la polarisation des établissements et des emplois liés aux transports au plus près de l'A16.

Evolution des emplois salariés des transports entre 1999 et 2007



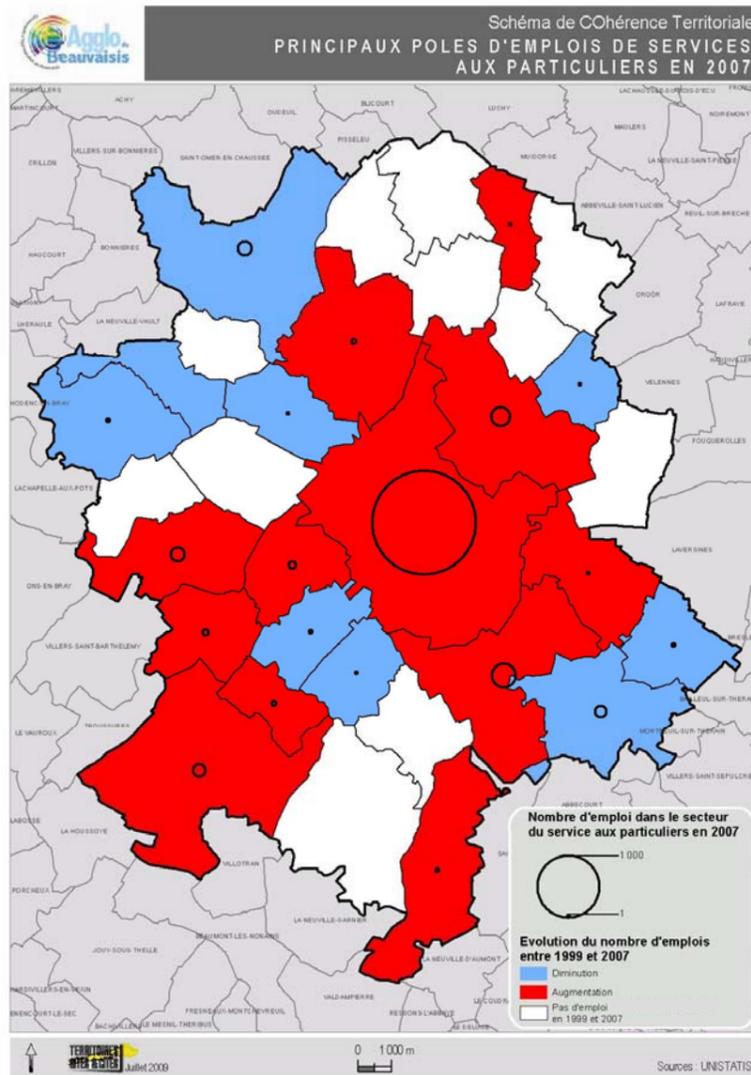
Source: UNISTATIS



1.2.4.3. Les activités de commerce et de services à la personne.

1.2.4.3.1. Les services aux particuliers : une hyperpolarisation de la ville centre qui se renforce

Le secteur des services aux particuliers (coiffure, soins de beauté, activités artistiques, emplois liés au tourisme...) représente 8,9% des emplois tertiaires en 2007 et a connu une croissance de près de 14,6% depuis 1999. Beauvais concentre la majeure partie des emplois (85,5%) de services aux particuliers. Cette hyperpolarisation de la ville centre s'explique notamment par son poids démographique dans l'agglomération et le Pays. Seules Allonne, Tillé, Saint Paul et Auneuil voient leurs effectifs s'accroître de manière significative.



1.2.4.3.2. Le commerce : croissance et polarisation dans la ville centre et sur la façade Est de l'agglomération, développement dans les bourgs ruraux sur l'ouest

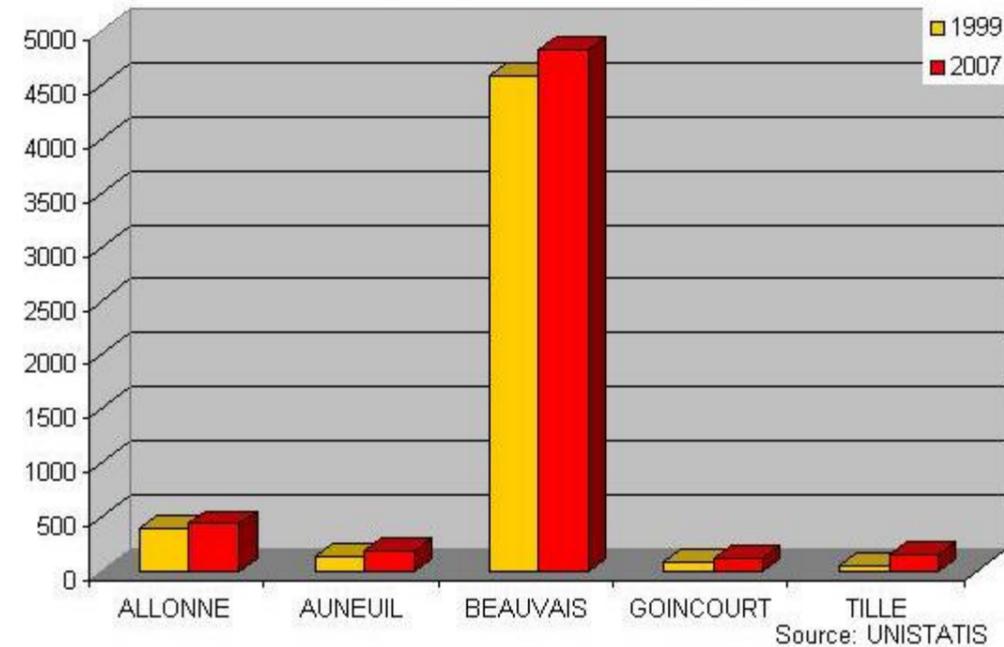
Les emplois du secteur du commerce représentent 29,1 % des emplois tertiaires et se sont accrus de 7,6 %. Ce développement est lié aux établissements de moyennes et grandes surfaces commerciales, mais également aux commerces de gros.

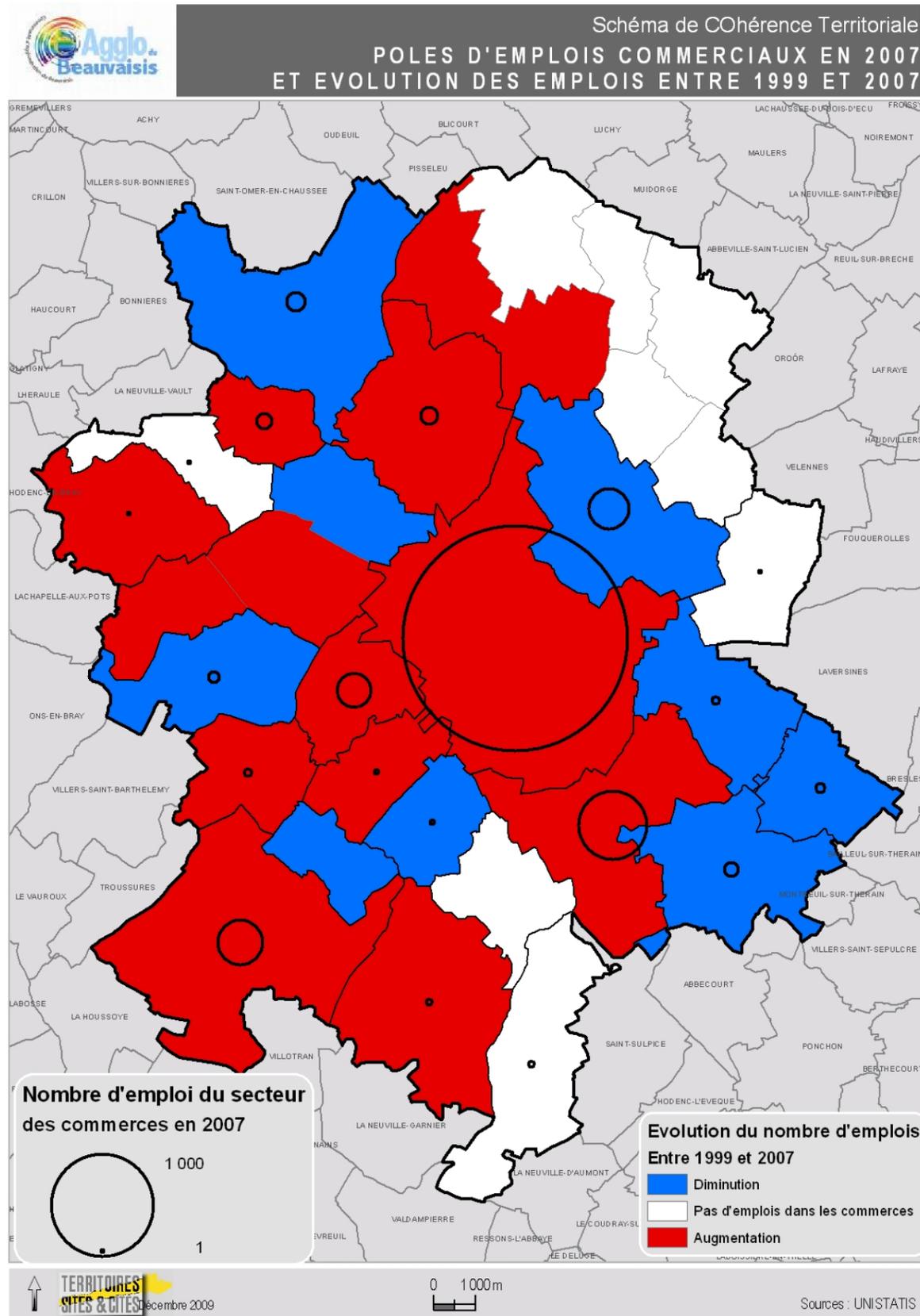
Si Beauvais demeure de loin le premier pôle d'emplois commerciaux de l'agglomération, son poids se réduit. Ainsi la ville représentait 84,2 % des emplois salariés commerciaux en 1999 contre 82,2 % en 2007. Grâce au développement du tissu commercial, le long de la RN31, Allonne connaît une progression constante de ses emplois (+ 42) et de ses entreprises (+ 10) et représente 7,5 % des emplois commerciaux de l'agglomération. La croissance des emplois commerciaux est toutefois moins marquée que sur la période antérieure. Allonne dépasse Auneuil qui offre 3,2 % de ces emplois. Tillé connaît une forte progression de ses emplois (+ 112 emplois) et de ses entreprises (+ 3 établissements). On constate alors que :

- le centre-ville de Beauvais est le pôle majeur de commerce urbain,
- Auneuil reste un intéressant pôle d'animation commercial local qui rayonne sur les communes voisines,
- la polarisation des communes rurales se fait vers Beauvais et des communes « relais ».

Ainsi, sept communes concentrent 97,5 % des emplois commerciaux : Beauvais, Allonne, Auneuil, Goincourt et Tillé. Et 88,5 % des enseignes commerciales de plus de 300 m² se concentrent à Beauvais, Allonne et Tillé. On assiste donc à une tendance au glissement de la fonction commerciale vers l'A16, avec, à un degré moindre, un développement à l'Ouest avec Goincourt et au Sud avec Auneuil.

Evolution des emplois commerciaux entre 1999 et 2007 (principaux pôles d'emplois)





1.2.4.4. L'hyperpolarisation de la ville-centre pour les secteurs de services « supérieurs »

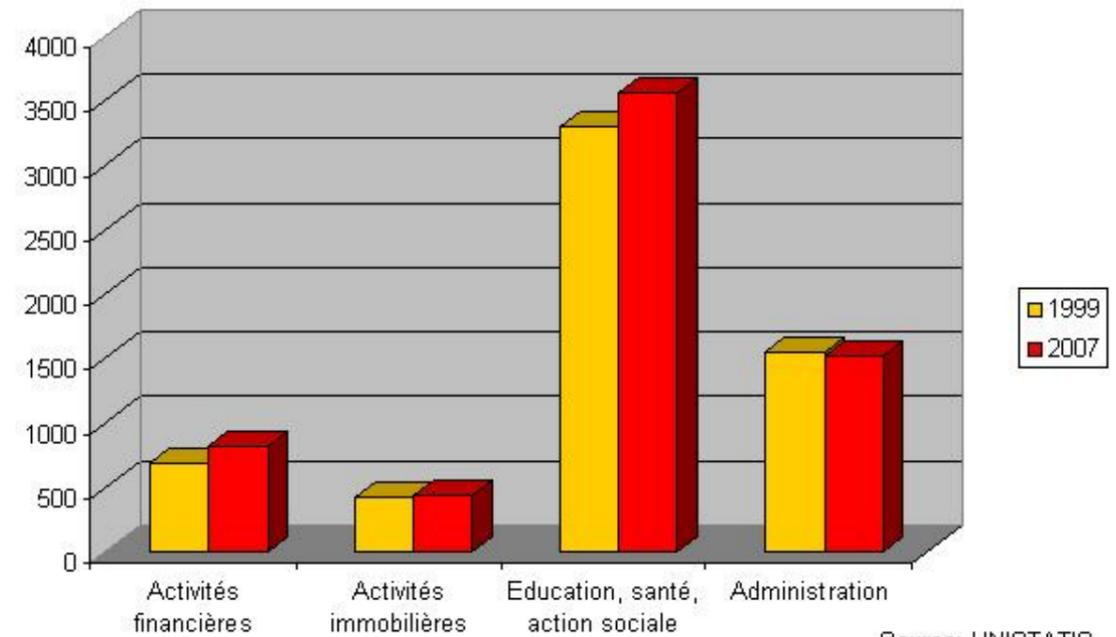
L'hyperpolarisation de la ville-centre de Beauvais se confirme pour quatre secteurs du tertiaire : les activités financières, immobilières et administratives, ainsi que pour le secteur éducation/santé/action sociale.

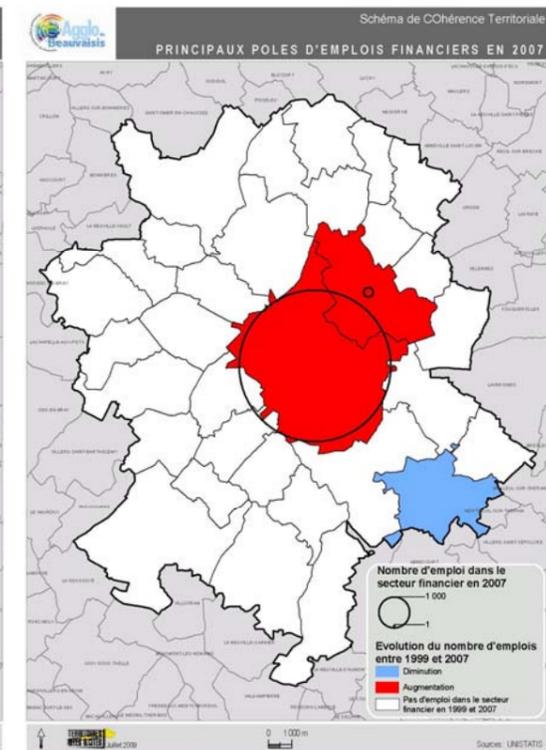
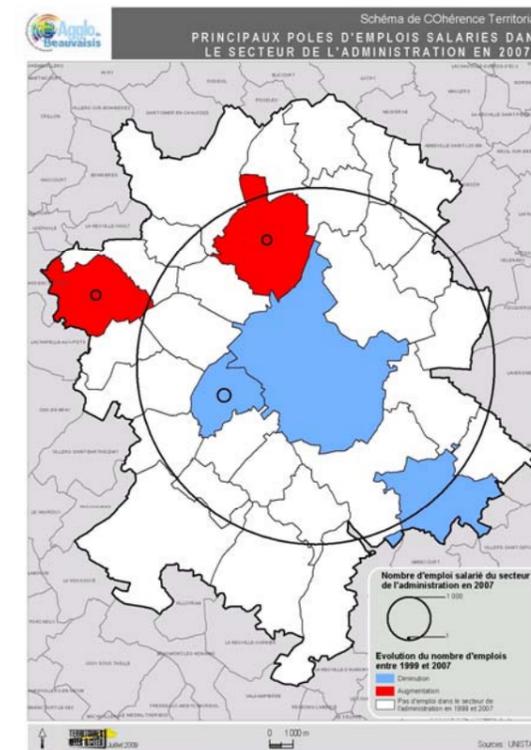
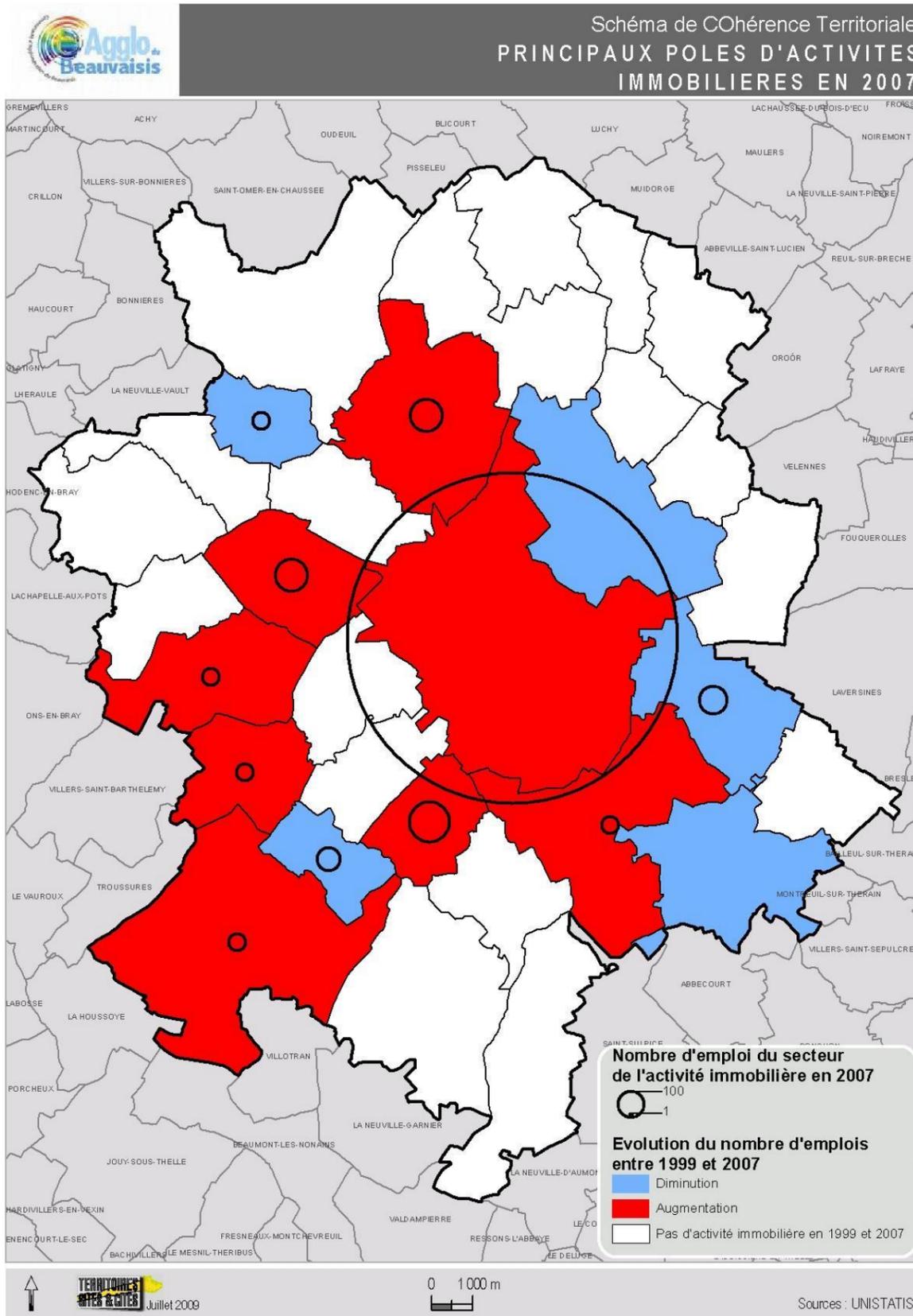
Ces quatre secteurs d'activités représentent 31,4% des emplois tertiaires en 2007 et ont connu une croissance de 6,8 % depuis 1999.

Beauvais concentre la grande majorité de ces emplois, soit 93,7%, qui correspondent essentiellement aux activités liées à l'immobilier. On note également que Nivillers compte 5,6% des emplois d'enseignement grâce à la présence d'un centre d'actions éducatives offrant 201 emplois.

Est ainsi souligné le rôle structurant de la ville de Beauvais notamment pour les fonctions du tertiaire de décision, de rayonnement communautaire ou extracommunautaire (préfecture, hôpitaux, enseignement...)

Evolution des emplois tertiaires de la CAB entre 1999 et 2007



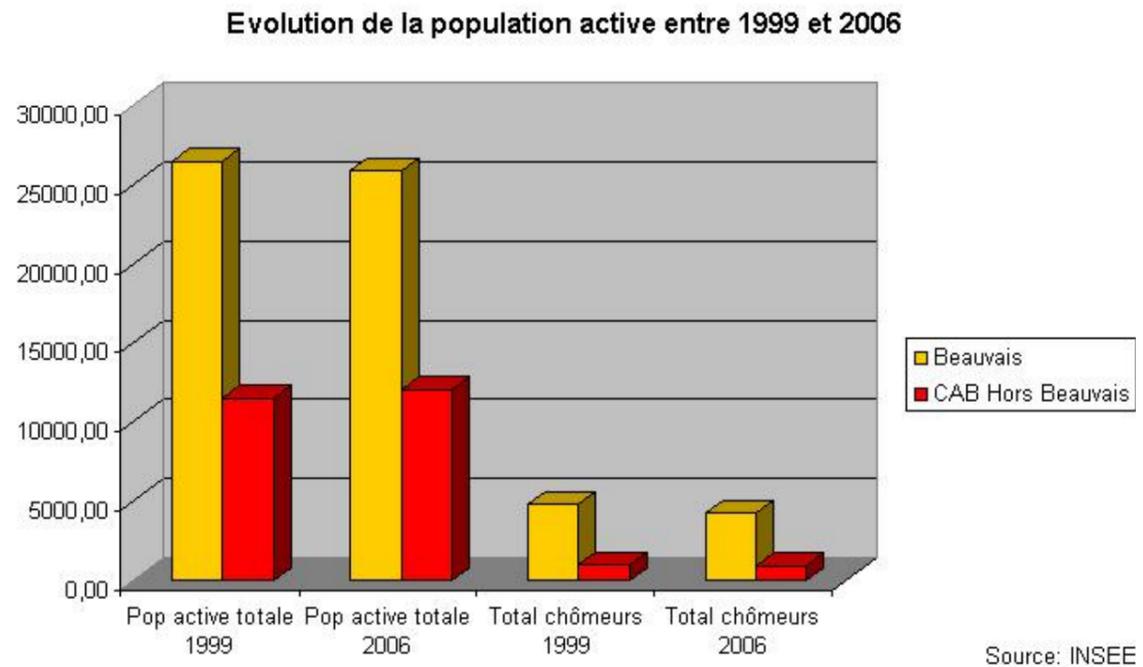


Concernant les activités industrielles, artisanales, commerciale et de services, les principaux constats économiques sont :

- Une hyperpolarisation de l'emploi sur Beauvais et la façade orientale de l'agglomération,
- Une érosion continue de l'emploi industriel depuis 20 ans,
- Un regain des emplois de la construction au cours des 15 dernières années,
- Une tertiairisation progressive du tissu d'établissements et d'emplois de l'agglomération avec Beauvais comme pôle principale des fonctions « centrales » administratives, de santé, d'enseignement.

1.3. La question de l'adéquation entre offre d'emplois du territoire et demande d'emplois de ses actifs

1.3.1. Une évolution 1999-2006 de la population active contrastée entre la ville centre et les autres communes de l'agglomération



Entre 1999 et 2006, la population active a légèrement diminué à l'échelle de l'agglomération (- 0,28 %). Cette diminution s'explique par la baisse de population sur Beauvais (- 5,66 %). Pour mémoire l'accroissement de la population active départementale s'est élevé pour la même période de + 6,5 %.

1.3.2. Le taux de chômage

En 1999, le taux de chômage de la CAB atteignait 15,2 % accusant une croissance importante par rapport à 1990 (+31 %). En 2006, ce taux descendait à 13,6 % traduisant une amélioration significative. Cependant, l'analyse approfondie révèle des situations et évolutions dans la structure de la population touchée et au sein du territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

		Taux de chômage total	Taux de chômage des moins de 30 ans	Taux de chômage des femmes	Taux de chômage des plus de 50 ans
CAB	1999	15,20 %	23,10 %	16,80 %	12,10 %
	Evolution 90-99	(+ 31 %)	(+ 9,9 %)	(+ 17,3 %)	(+ 44,8 %)
CAB sans Beauvais	1999	8,50 %	17,10 %	10,30 %	8,30 %
	Evolution 90-99	(+ 27 %)	(+ 0,6 %)	(+ 8,5 %)	(+ 33 %)
Beauvais	1999	18,10 %	24,70 %	19,60 %	14,20 %
	Evolution 90-99	(+ 31,9 %)	(+11,7 %)	(+ 19,4 %)	(+ 44 %)
Oise	1999	12,40 %	20,10%	14,50 %	10,90 %
	Evolution 90-99	(+ 39,5 %)	(+ 20 %)	(+ 19,3 %)	(+ 61 %)

Année 2006	Taux de chômage total	Taux de chômage des moins de 25 ans	Taux de chômage des femmes	Taux de chômeurs des plus de 55 ans
CAB	13,6 %	26,2 %	15,0 %	7,2 %
CAB sans Beauvais	7,5 %	20,7 %	8,3 %	5,5 %
Beauvais	16,5 %	27,8 %	18,0 %	8,2 %
Oise	10,9 %	23,4 %	12,6 %	8,4 %

Source : INSEE RGP 1999/2006

Evolution 1999-2006	% Chômage total	% Chômage des femmes
CAB	- 11 %	- 8,9 %
CAB sans Beauvais	- 8 %	- 14,1 %
Beauvais	- 11 %	- 7,7 %
Oise	- 6 %	- 3,4 %

Source : INSEE RGP 1999/2006

Sur la période 1999-2006, une diminution du taux de chômage a été observée sur l'ensemble de l'agglomération et du département : baisse de 11 % pour la CAB et contre 6 % pour le département de l'Oise.

En 1999, le chômage touche d'abord les moins de 30 ans et les femmes. Cependant au regard de l'évolution 90-99, la progression la plus significative concerne les plus de 50 ans (+44,8%).

La nouvelle classification INSEE rend délicate la comparaison 2006-1999 par catégorie d'âge. On note toutefois que les jeunes restent particulièrement vulnérables : en 1999, l'écart entre le taux total (15,2%) est celui des moins de 30 ans (23,1%) était de 7,9 ; en 2006, l'écart entre le taux total et celui des moins de 25 ans est de 12,6 et souligne une hausse significatif du chômage chez les jeunes. En revanche, le chômage des femmes a sensiblement baissé, notamment dans les communales

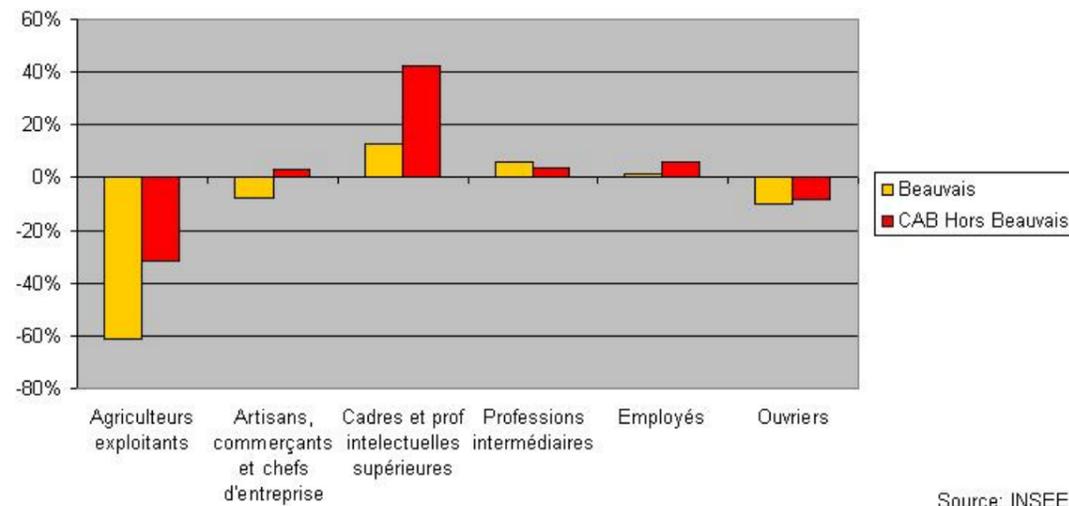
1.3.3. Le décalage entre les niveaux de formation des actifs du territoire et les emplois créés : un facteur d'explication d'une situation moins favorable du chômage sur la ville centre

Le développement de l'emploi sur l'agglomération profite beaucoup plus aux actifs des communes périphériques, du Pays et hors Pays qu'aux actifs de la ville centre.

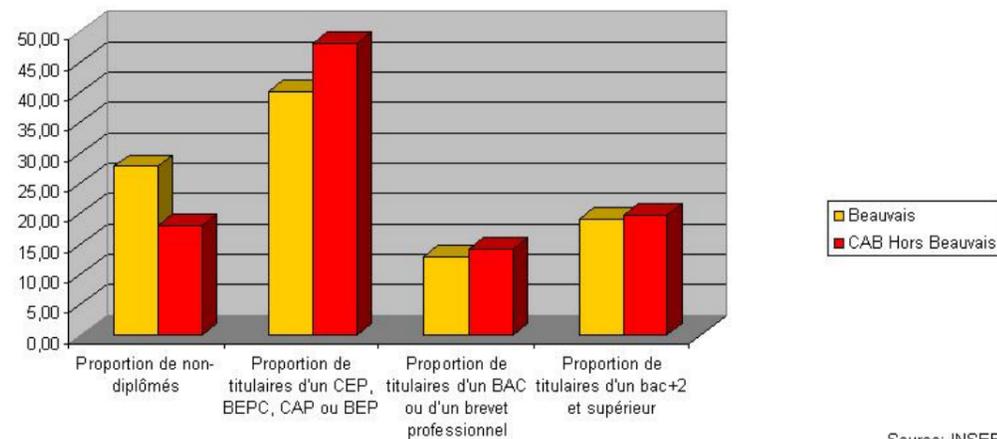
Le constat est à croiser avec les types d'emplois créés, qui le sont davantage dans des catégories socioprofessionnelles (CSP) moyennes ou supérieures (cadres, professions intermédiaires...), ainsi qu'avec les besoins à satisfaire et les niveaux de formation de la population (faible part de diplômés au moins égal au baccalauréat).

Les graphiques ci-après sur l'évolution de l'emploi 1999-2006 par CSP souligne la forte croissance des emplois cadres et professions intellectuels supérieurs (+ 40 %) alors que la part des non scolarisés âgés de plus de 16 ans ayant d'un bac +2 à supérieur n'atteint pas 25 %.

Evolution de l'emploi entre 99 et 06 par CSP



Niveaux de formation des non-scolarisés âgés de 15 ans et + en 2006



Selon les données Unistatis 2007 :

❑ Les principaux besoins en volumes :

- Employés et cadres de l'hôtellerie / restauration (environ 520),
- Métiers du bâtiment (environ 250),
- Industrie (environ 240),
- Caissiers (environ 120),
- Social/médical/paramédical (environ 100)
- Commerce (VRP, technico - commercial...) environ 160...

❑ Les besoins non satisfaits par métiers :

- Ouvriers (surtout) qualifiés du bâtiment (menuisiers, maçons, plombiers, chauffagistes, plâtriers, charpentiers...)
- Professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, dentistes...)
- Ouvriers qualifiés de la mécanique, de la métallurgie/chaudronnerie
- Métiers du commerce (VRP, caissiers, cadres technico - commerciaux...)
- Services à la personne (assistante maternelle, aides à domicile...)

Si l'érosion de l'emploi industriel s'accompagne en parallèle d'importants gains dans les domaines tertiaires et à un degré moindre dans les métiers de la construction, on assiste à une évolution de l'emploi exigeante en qualification et de plus en plus spécialisée. Cette mutation profonde n'offre pas à la main d'œuvre locale une transférabilité facile.

Le niveau de formation est insuffisant et constitue un handicap important. En effet, l'étude menée en 2004 sur les besoins et attentes des entreprises du Beauvaisis a montré que l'ensemble des typologies d'entreprises connaissent des difficultés de recrutement notamment pour des raisons de disponibilités de compétences (particulièrement avéré pour les entreprises de plus de 100 personnes).

Au regard des analyses sur l'emploi, le tissu économique et le profil professionnel des actifs résidant, les enjeux sont de créer de l'emploi dans un tissu d'activités diversifiées articulé avec une politique ambitieuse de formation et de mise en adéquation des profils actifs résidants et emplois offerts.

2. LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1. L'enjeu de la stratégie foncière pour l'attractivité endogène et exogène

2.1.1. Un contexte foncier à court terme pénalisant pour l'accueil de nouvelles entreprises

Restée longtemps en retrait par rapport aux autres communes du département et notamment par rapport à Compiègne, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé récemment des espaces d'activités (Haut Villé et Vatine) qui lui ont permis de rattraper un certain retard. Ces espaces d'activités font partie des principaux produits d'appels du département proposés aux porteurs de projets exogènes.

Les espaces d'activités développés sont en concurrence forte avec les autres zones du département et misent principalement sur l'accueil d'entreprises exogènes. De ce point de vue, les espaces d'activités du Beauvaisis présentent plusieurs handicaps par rapport aux territoires voisins :

- Les liaisons ferroviaires sont globalement moins bonnes (surtout par rapport à Compiègne) ;
- L'image de la ville de Beauvais est moins favorable et une politique forte est à engager en termes de marketing ;
- Une capacité d'accueil insuffisante pour les populations nouvelles : les logements restent difficiles à trouver et sont relativement chers.

La présence de l'aéroport semble apporter un avantage concurrentiel assez mince au profit du Beauvaisis. Aujourd'hui, l'aéroport présente surtout un intérêt touristique, même si des nuitées de tourisme d'affaires recensées sur la CAB attestent de son intérêt professionnel. Malgré son impact positif en termes d'image et de dynamisme, les retombées économiques actuelles sont faibles. Les flux importants de touristes générés par l'activité aéroportuaire ne profitent pas à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui est davantage une destination de transit et que de séjour. La politique que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pourrait engager pour développer son potentiel touristique doit permettre de « capter » ce marché important. Une réflexion globale sur le potentiel des retombées économiques de l'aéroport est en cours. La création d'un centre de congrès devrait constituer un équipement d'appel pour le tourisme d'affaires.

Les espaces dédiés aux activités économiques répondent difficilement aux exigences des entreprises, impactant directement l'attrait de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour les nouvelles implantations. Ainsi, si leur accès est un atout indéniable, la mixité des activités implantées (industries et commerces), leur configuration, fonctionnement et plus globalement la qualité environnementale tant en terme physiques que de services sont très insuffisants pour attirer les entreprises qui aujourd'hui sont particulièrement attentives à leur cadre de vie et à l'image qu'il véhicule.

Il existe également un certain sentiment d'insatisfaction de la part des entreprises du territoire : plusieurs projets de développement (nouvelles implantations ou relocalisation) auraient du mal à se réaliser du fait de l'absence de réponses adaptées localement.

Aujourd'hui encore de nombreuses activités industrielles sont situées en ville et se pose la problématique de leur relocalisation préalable à la reconversion urbaine qui est cruciale pour le centre de Beauvais. Néanmoins, la relocalisation à court terme de certaines entreprises comme SPONTEX est exclue en raison de leur importance.

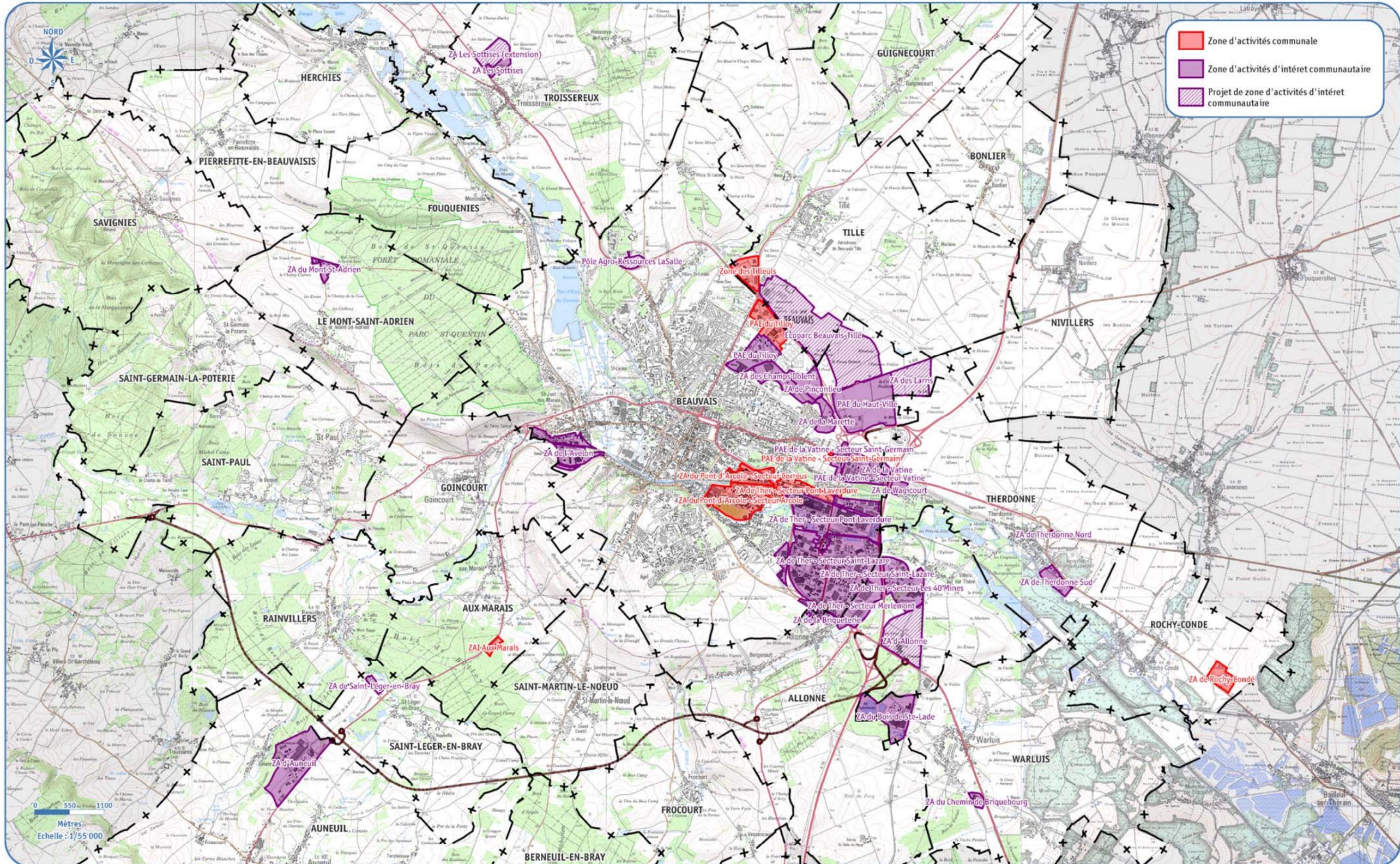
2.1.1.1. Les espaces dédiées aux activités économiques

L'étude menée par la SOFRED a établi une évaluation des principaux espaces dédiés aux activités économiques de la Communauté d'Agglomération. Cette évaluation permet d'identifier les enjeux au regard des ambitions de la politique économique que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis souhaite mettre en œuvre.

Les ZAE sont concentrées sur l'Est de l'agglomération et bénéficient d'une bonne accessibilité. Toutefois, relativement anciennes, elles ne répondent plus aux exigences des nombre d'entreprises en terme de qualité d'environnement.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU BEAUVAISIS

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Sources : Scan25® - ©IGN PARIS 2007 - Reproduction interdite - Licences n°349/CUGX/2006 et n°554/CUGX/2007 // Pôle Développement Promotion - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Conception : Service SIG - Nicolas NEUMANN - 4 février 2010

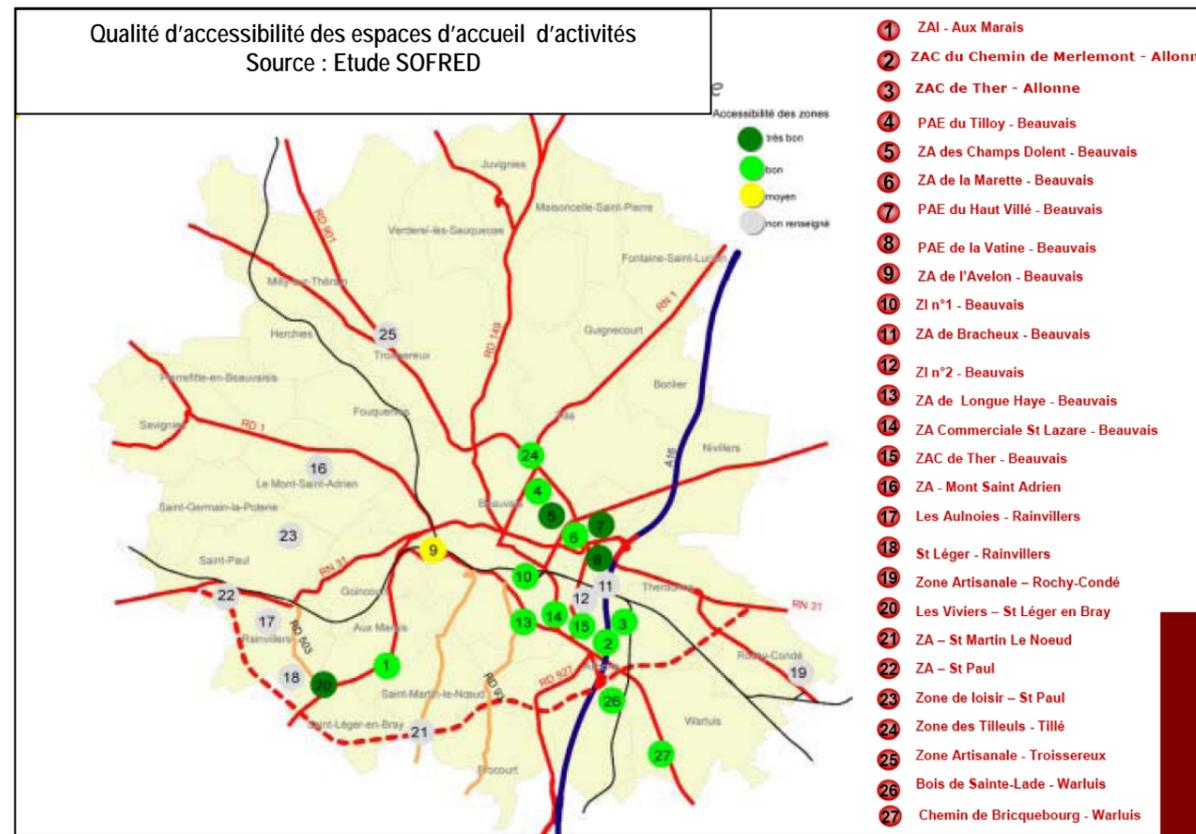
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	PRESENTATION DU TERRITOIRE	ECONOMIE ET EMPLOI	POPULATION ET HABITAT	ACCESSIBILITE ET MOBILITE	FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
---------------------------------	----------------------------	--------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------------------

2.1.1.1. Une intéressante accessibilité de la majeure partie des espaces d'accueil d'activités

La localisation concentrée sur la façade orientale de l'agglomération offre une proximité par rapport aux principales infrastructures de communication :

- Accès facilités à l'A16 (sorties n°15 et 16)
- Accès aux principaux axes routiers de l'agglomération (rocade Nord, RN1, ...)

La plupart des ZAE de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dispose d'un niveau d'accessibilité bonne à très bonne. Cette situation est particulièrement intéressante pour l'accueil de projets exogènes.



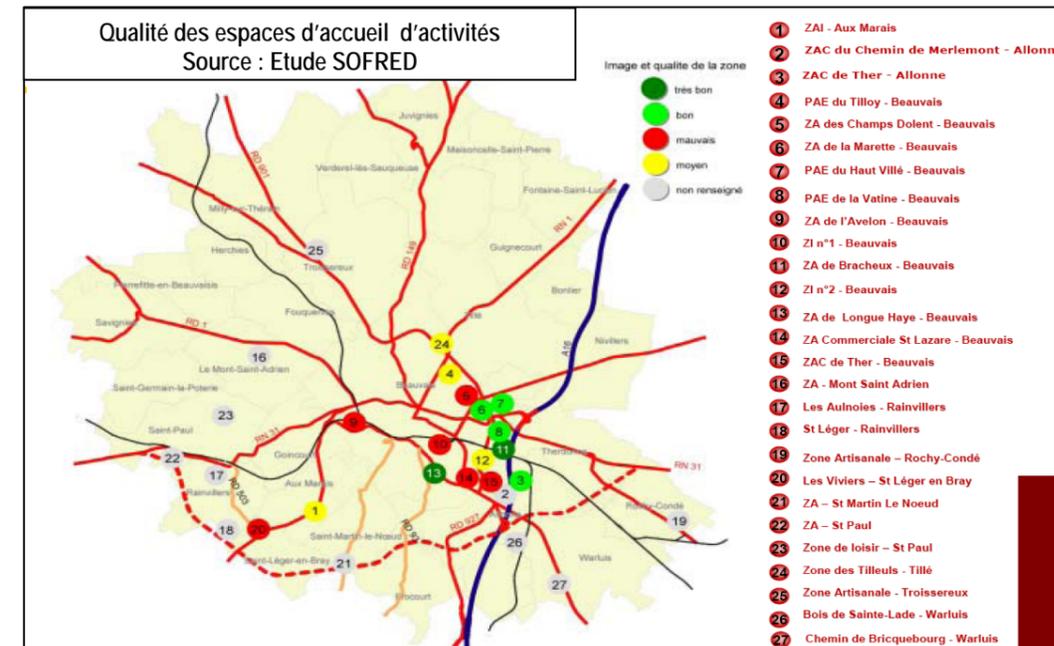
Cependant, accueillant des activités diverses telles qu'industrielles et commerciales, les axes qui desservent ces zones supportent un trafic de plus en plus important dense qui n'est pas sans poser de sérieuses difficultés dues à la mixité des déplacements à la fois professionnels et privés et accentués par la proximité du centre-ville de Beauvais. Cette situation peut pénaliser à terme l'atout accessibilité.

2.1.1.1.2. La nécessité de la valorisation de l'image et de la qualité globale des zones

Ces espaces dédiés aux activités sont globalement anciens et correspondent plutôt aux 1^{ères} générations de ZAE :

- La localisation et la configuration des zones existantes démontrent qu'elles ont été créées pour répondre à des besoins industriels déjà anciens ;
- L'absence d'aménagement des zones fait qu'elles sont souvent en rupture forte par rapport à leur environnement immédiat ;
- Il n'existe pas non plus de charte paysagère permettant d'assurer un niveau de qualité lisible, au moins pour certaines zones ;
- La signalétique est particulièrement déficiente sur la plupart des zones ;
- Les services aux entreprises et à la personne sont jugés insuffisants (problèmes de desserte en transport en commun, peu de services de proximité...).

Créés pour répondre à des besoins industriels déjà anciens, elles ne répondent pas aux attentes de la qualité du cadre de vie des entreprises. L'évaluation de la qualité des zones est ainsi déterminante et doit s'appuyer sur les critères suivants : les services et les équipements proposés, la signalétique des zones, la qualité paysagère et la cohérence entre les différentes activités implantées.



Quant à la visibilité qui est avec l'environnement qualitatif un critère déterminant dans les choix d'implantation des entreprises, elle est faible. Les vocations multiples des zones toute proches les unes des autres rend illisible la cohérence des activités implantés.

L'aménagement récent des zones du Haut Villé et de la Vatine et les projets en cours apportent incontestablement un « mieux » à l'offre foncière beauvaisienne en termes de qualité, mais ne répondent pas encore au déficit d'image. La Communauté d'Agglomération doit encore créer des produits d'appels réellement discriminants avec des ZAE très qualitatives du département, des ZAE qui seront vecteur d'image.

Rapport de présentation

Nom de la Zone	Commune	Devenir de la zone	Typologie	Surface	Surface privée non utilisée (1)	Surface utilisée (1)	Reste à commercialiser par la CAB	DESTINATION	Date de création	Date de transfert à la CAB
ZA de Ther - Secteur Merlemont	Allonne	Continuité CAB	Intercommunale	22,64		22,64		Activités commerciales	1996	06/02/2009
ZA de Ther - Secteur Saint-Lazare (partie 1)	Allonne	Continuité CAB	Intercommunale	5,82		5,82		Activités commerciales		06/02/2009
ZA de Ther - Secteur Les 40 Mines	Allonne	Continuité CAB	Intercommunale	37,29		37,29		Activités commerciales	1971	06/02/2009
ZA d'Auneuil	Auneuil	Continuité CAB	Intercommunale	56,79	11,98	44,81		Industrie, PME/PMI		06/02/2009
PAE du Tilloy (partie 1)	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	23,91		23,91		Activités économiques	1989	06/02/2009
ZA de Pinçonlieu	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	14,87		13,57	1,30	Activités économiques		10/05/2005
ZA des Champs Dolent	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	17,96		17,46	0,50	Activités économiques	1991	10/05/2005
ZA de la Murette	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	10,99		10,99		Activités commerciales	1996	06/02/2009
PAE du Haut-Villé	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	65,59		59,59	6,00	Activités économiques	1999	10/05/2005
PAE de la Vatine - Secteur Saint-Germain	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	5,89		5,89		Activités industrielles	1991	06/02/2009
PAE de la Vatine - Secteur Vatine	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	25,16		25,16		Activités économiques	1991	06/02/2009
ZA de l'Avelon	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	31,72		31,72		Activités industrielles	1965	06/02/2009
ZA de Ther - Secteur Pont Laverdure (partie 2)	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	84,65		84,65		Activités industrielles	1968	06/02/2009
ZA de Ther - Secteur Saint-Lazare (partie 2)	Beauvais	Continuité CAB	Intercommunale	148,28		148,28		Activités commerciales	1971	06/02/2009
ZA du Mont St-Adrien	Le mont saint Adrien	Continuité CAB	Intercommunale	6,16		6,16		Mixte		06/02/2009
ZA de Therdonne Nord	Therdonne	Continuité CAB	Intercommunale	1,39		1,39				06/02/2009
ZA de Therdonne Sud	Therdonne	Continuité CAB	Intercommunale	10,54		10,54				06/02/2009
ZA de Wagicourt	Therdonne	Continuité CAB	Intercommunale	4,69		4,69				06/02/2009
ZA de la Vatine	Therdonne	Continuité CAB	Intercommunale	2,67		2,67				06/02/2009
ZA Les Sottises	Troissereux	Continuité CAB	Intercommunale	6,52	0,48	6,04		Industrie, PME/PMI	1985	06/02/2009
ZA du Bois de Ste-Lade	Warluis	Continuité CAB	Intercommunale	41,54	26,94	14,60		Industrie, PME/PMI	1969	06/02/2009
ZA du Chemin de Briquebourg	Warluis	Continuité CAB	Intercommunale	3,92		3,92		Industrie, PME/PMI	1970	06/02/2009
PAE de la Vatine - Secteur Saint-Germain	Beauvais	Continuité Commune	Intercommunale	0,61		0,61		Activités économiques		
ZA de la Briqueterie	Allonne	Continuité CAB	Intercommunale	8,90		8,90		Activités commerciales		06/02/2009
ZAI Aux Marais	Aux marais	Continuité Commune	Communale	3,17		3,17		Artisanat, industrie	1990	
PAE du Tilloy (partie 2)	Beauvais	Continuité Commune	Communale	20,48		20,48		Activités économiques	1989	
ZA de Rochy-Condé	Rochy Condé	Continuité Commune	Communale	11,72		11,72		PME/PMI		
Zone des Tilleuls	Tillé	Continuité Commune	Communale	15,16		15,16		Industrie, commerce	1992	
ZA d'Allonne	Allonne	projet	Intercommunale	41,15		41,15				06/02/2009
ZA des Larris	Beauvais	projet	Intercommunale	27,94		27,94				26/09/2006
ZA de Saint-Léger-en-Bray	St Léger en Bray	projet	Intercommunale	3,18	1,83	1,35		Développement touristique		26/09/2006
ZAE Beauvais-Tillé	Tillé/ Beauvais	projet	Intercommunale	123,00		0,00				10/05/2005
ZA Les Sottises (extension)	Troissereux	projet	Intercommunale	13,82		0,00				26/09/2006
Pôle Agro-Ressources LaSalle	Beauvais	projet	Intercommunale	5,46		0,00		Activités agronomiques		25/06/2010
ZA du Pont d'Arcole - Secteur Corréus	Beauvais	reconversion	Communale	16,49		16,49		Activités industrielles	1969	
ZA du Pont d'Arcole - Secteur Arcole	Beauvais	reconversion	Communale	45,36		45,36		Activités industrielles	1969	
ZA de Ther - Secteur Pont Laverdure (partie 1)	Beauvais	reconversion	Communale	14,61		14,61		Activités industrielles	1968	
Total				980,04	41,23	788,73	7,80			

(1= données provisoires, en cours de collecte)

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
120

2.1.1.2. Une pénurie d'offre immédiatement disponible

L'étude SOFRED de 2005 a mis en évidence que 75 % de la surface totale des zones d'activités du Beauvaisis est actuellement occupée. Ces données ont été réactualisées en 2010. Le constat d'une pénurie d'offre à court terme se confirme.

- Les surfaces foncières viabilisées disponibles immédiatement représentent moins de 8 hectares. Cette « réserve » déjà très limitée, présente en plus l'inconvénient d'être dispersée sur différents sites d'activités de l'agglomération.
- Les surfaces foncières non viabilisées mais classées pour l'accueil d'activités économiques (zones inscrites « projet » dans le tableau), représentent environ 214 ha au total, soit 21,8 % de la surface totale dédiée à l'économie.

La faiblesse du stock viabilisé disponible d'une part et la dispersion de ces espaces d'autre part constituent des freins importants pour l'accueil de projets :

- Peu de solutions à proposer pour des projets d'implantations de taille importante et pour des installations classées ;
- Peu de solutions pour répondre aux besoins, aux projets de développement et/ou de relocalisation des entreprises endogènes ;
- Peu de leviers pour assurer la requalification d'espaces situés en centre-ville, nécessitant la relocalisation d'activités.

Les projets en cours de réalisation viendront compenser en partie cette carence en foncier économique. Il s'agit des :

- 123 ha du Parc d'Activités Economiques de Beauvais-Tillé. Créée par délibération du 30 mars 2010, ce projet communautaire est dans sa phase de réalisation. Des études techniques vont être engagées avec pour objectif d'optimiser l'autonomie énergétique de la zone et de préserver la ressource en eau ;
- 28 ha en extension de la zone Haut Villé : la zone des Larris ;
- 5,5 ha sur le pôle agro-ressources du lotissement LaSalle.

D'autres espaces constituent actuellement des réserves foncières qui pourraient être mobilisées à court/moyen terme le cas échéant :

- 14 ha sur la ZA des Sotisses à Troiseureux ;
- 27 ha sur la ZA du Bois de Sainte Lade à Warluis.

En dehors des disponibilités immédiates, des projets en cours de réalisation et des réserves foncières mobilisables à court/moyen terme, il existe un certain nombre d'espaces susceptibles d'être mobilisés à moyen/long terme pour l'accueil d'activités économiques. Il s'agit de potentiel foncier mais « non maîtrisé » à ce jour.

Il s'agit de :

- La zone des Ving Lines sur Allone (environ 68 ha) ;
- La ZA de Saint Paul, à proximité de l'intermarché (environ 27ha) ;
- L'extension de la ZA d'Anneuil (environ 60 ha) ;
- Des possibilités sur la commune de Therdonne (environ 5 ha) ;
- Un potentiel foncier sur la commune d'Allone qui bénéficierait d'une avec une situation intéressante sur l'A16 et la future rocade sud (déviation de la RN 31).

Ainsi la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis disposerait d'un potentiel d'environ 197 hectares.

L'enjeu est d'être en capacité d'accueillir des entreprises et ainsi atteindre les objectifs de création d'emploi que la Communauté d'Agglomération du Beauvais se fixe, tout en préservant les espaces agricoles et naturels à travers une optimisation des sites d'activités économiques, que ce soit dans le tissu existant ou en extension. Cette ambition suppose d'apprécier la nature des implantations actuelles et autant que possible à venir.

2.1.2. Perspectives : vers un schéma territorial des espaces d'activités économiques

2.1.2.1. Etat des lieux de la nature des implantations à l'échelle départementale

La demande des entreprises en matière de foncier et d'immobilier économique provient essentiellement du département de l'Oise et de la région parisienne.

D'après l'étude conduite par la SEMOISE en 2004, on observe que :

- 60 % des projets présentés ont pour origine le département
- 20 % des projets présentés ont pour origine la région parisienne

La commercialisation des ZAE du département fait apparaître sur 10 ans : 271 transactions enregistrées et 409 ha vendus. La moyenne annuelle s'établit à 27 terrains vendus par an représentant 41 ha.

Sur les 10 dernières années, l'agglomération de Beauvais a réalisé 10 % de ces commercialisations, avec un rythme moyen de 4 ha par an.

Au niveau départemental, ces chiffres traduisent un rythme de commercialisation particulièrement important. Toutefois, depuis 2003, ce rythme tend à s'essouffler pour des raisons à la fois conjoncturelles et structurelles : la nature des projets tend à se transformer, et le département subit concurrence de territoires proposant du foncier moins cher.

Le département de l'Oise attire prioritairement des projets logistiques et de moyennes industries (80 % des projets en provenance de la région parisienne recherchent des ateliers ou des entrepôts) et attire encore assez peu de projets tertiaires.

L'importance de cette demande explique la nature des espaces d'activités créés sur le département et ceci de façon quasi indifférenciée. Les principales agglomérations du département se sont positionnées par opportunité pour accueillir des entreprises « parisiennes » souhaitant bénéficier de conditions financières plus avantageuses tout en restant proches de Paris. Au-delà de cette opportunité, qui commence à s'essouffler, les territoires n'ont pas encore développé les espaces d'activités qui leur permettront de répondre au développement d'activités (à la fois endogènes et exogènes) plus diversifiées et plus structurantes.

2.1.2.2. Hiérarchiser et renforcer la lisibilité des espaces d'accueil existants

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a défini une stratégie en termes de valorisation des parcs d'activités existants et de mise en place d'une offre nouvelle. L'une des principales caractéristiques des parcs d'activités de la Communauté d'Agglomération consiste en leur non spécialisation. Or il est fondamental que ces espaces soient classés et hiérarchisés dans le cadre d'un schéma territorial. Fréquemment ces espaces sont classés en fonction de leur intérêt intercommunal, communal ou local sans discernement par rapport aux activités qu'ils sont censés accueillir.

Il importe de différencier l'offre foncière en fonction des différents types d'utilisateurs, car leurs besoins varient fortement notamment en termes d'équipements, de services d'animations, de localisation....

Le schéma territorial présenté ci-après propose de segmenter l'offre foncière du Beauvaisis afin de développer des espaces d'activités dédiés aux différents types d'utilisateurs. Cette segmentation de l'offre (et plus généralement le schéma territorial) représente un objectif vers lequel il faut tendre. Cela suppose d'aborder ce type d'outil avec une certaine relativité, tout au moins au démarrage. Par exemple, lorsqu'on parle d'espaces d'activités dédiés à une cible : cela ne signifie pas forcément qu'on doit refuser catégoriquement tous les projets n'entrant pas dans la cible, mais tendre progressivement vers l'objectif visé. En ce sens, un espace dédié à un type d'utilisateur doit prévoir que les entreprises ciblées représentent à terme 80 % des emplois de la zone.

2.1.2.3. Une stratégie foncière adaptée aux ambitions et aux besoins du territoire, à l'horizon 2020

2.1.2.3.1. L'accueil des entreprises exogènes et des « gros projets »

L'offre dédiée aux entreprises exogènes et aux gros projets susceptibles de s'implanter sur l'agglomération doit représenter le « produit d'appel » du territoire et sera un vecteur d'image décisif. L'offre développée doit présenter un niveau qualitatif particulièrement élevé, à la fois sur le plan des infrastructures, des équipements, de l'environnement, de l'animation économique, de la stratégie marketing et plus globalement sur la gestion de la zone. Il s'agit notamment d'être en position concurrentielle par rapport aux autres territoires proches de l'agglomération. Des services nouveaux et une animation plus significative sont donc à prévoir sur les espaces d'activités concernés. Il importe également que les espaces dédiés aux entreprises exogènes et aux gros projets soient concentrés géographiquement. Cette offre particulièrement structurante pour le territoire doit permettre de positionner l'agglomération à un niveau régional et national pour l'implantation de projets importants et la création d'emplois. Il importe en conséquence de préserver de façon permanente une capacité de réponse vis-à-vis de ces projets éventuels, ce qui suppose une réserve foncière importante.

Les espaces les plus attractifs pour de tels projets sont ceux disposant d'un très bon niveau d'accessibilité depuis les accès routiers majeurs. C'est le cas des parcs d'activités de la Vatine et du Haut Villé. Le Parc de la Vatine est totalement occupé et celui du Haut Villé dispose de 6ha à peine. Il convient de prévoir la constitution d'une offre complémentaire en anticipant sur les besoins ultérieurs. La création de nouvelles zones : La ZAE Beauvais-Tillé et le Lotissement LaSalle constitue une première réponse..

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la qualité environnementale, urbanistique et paysagère des zones. Vecteur de l'image des entreprises, cette qualité est un enjeu majeur pour l'attractivité des zones.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

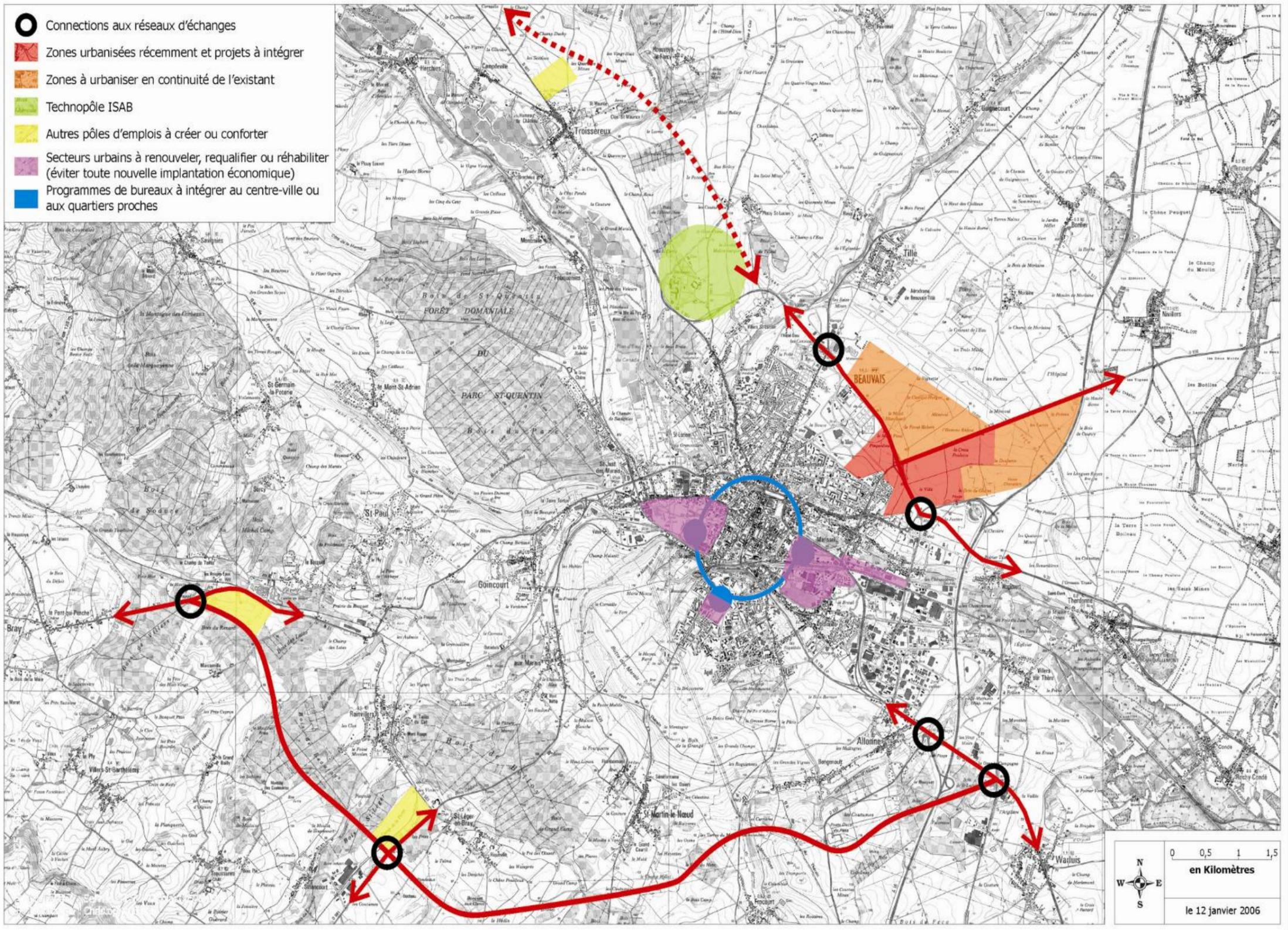
ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES



LES PRINCIPES D'ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



2.1.2.3.2. *L'accueil des entreprises / PME locales*

Le schéma accorde une priorité à l'amélioration de l'offre dédiée aux entreprises et PME locales. Il existe sur le territoire un certain sentiment d'insatisfaction et des projets qui ne peuvent se réaliser faute d'une offre foncière adaptée. Il importe de développer cette offre en créant de nouveaux espaces d'activités qui permettront, d'une part, de mieux répartir géographiquement les activités existantes (concentration sur l'est actuellement) et, d'autre part, de favoriser la requalification de certaines zones d'activités.

L'amélioration de cette offre passe également par le renforcement du positionnement des zones et notamment par une distinction plus claire entre les zones commerciales et les zones à vocation économique. A titre d'exemple, des surfaces commerciales sont aujourd'hui implantées sur les ZI N°2, la ZAC du Ther (Allonne), la ZA de Bracheux, ZA des Tilleuls, PAE du Tilloy ce qui induit des difficultés en matière de lisibilité des espaces et des flux de circulation perturbés par cette juxtaposition difficile commerce/activités.

Il s'agit également de mettre en place une meilleure interface entre les entreprises (déjà ancrées sur le territoire) et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Dans cette optique un ensemble d'actions semblent prioritaires :

- Renforcer la sélectivité des projets sur les zones d'activités (exemple entreprises locales, PME/PMI de 20 à 200 salariés...);
- Requalifier les parcs d'activités existants ;
- Etudier le transfert progressif des enseignes commerciales, des entreprises tertiaires ou productives vers des sites spécialement dédiés ;
- Créer une nouvelle zone de 30 ha pour permettre également une déconcentration des espaces d'activités.

Dans ce cadre, des sites sont envisageables, tels que Troissereux et Saint Léger/Auneuil

2.1.2.3.3. *L'accueil des entreprises tertiaires et technologiques*

Le développement d'une offre tertiaire et technologique de qualité représente un enjeu fort pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans la mesure où l'on peut constater un certain retard aujourd'hui, notamment par rapport à Compiègne.

Des actions très structurantes devront être engagées rapidement en vue de compléter les solutions apportées par le projet ZFU (requalification de la zone n°1 et Institut LaSalle). L'implantation d'activités technologiques est déterminante pour le développement du tissu économique et la pérennité d'un certain nombre d'équipements structurants tel que l'Institut LaSalle.

La labellisation du pôle « Agro Ressources », un enjeu régional, renforce la nécessité de développer le pôle Institut Lasalle et ce, à très court terme.

Aujourd'hui, la seule disponibilité foncière en ce sens représente seulement 1 ha et se situe sur le PAE du Tilloy.

Il convient de mettre en place un ensemble d'actions :

- Valoriser les disponibilités à court terme (PAE du Tilloy) ;
- Créer un nouvel espace dédié aux TPE tertiaires (moins de 10 emplois) sur la zone des Viviers à St Léger en Bray (proximité du futur échangeur sur la déviation de la RN 31) comprenant 1000 m² de locaux locatifs pour les activités tertiaires ;
- Valoriser la ZAE attenante et dégager un potentiel foncier de 40ha ;
- Profiter de la qualité du cadre paysager pour réaliser un parti d'aménagement hautement qualitatif ;
- Evaluer la faisabilité de création d'une zone dédiée aux activités tertiaires et technologiques sur le site de l'Institut LaSalle (Technopôle).

2.1.2.3.4. *L'accueil TPE activités et artisanales*

Les besoins importants manifestés par les artisans du territoire, impliquent une réflexion quant à la création d'une offre foncière et immobilière.

Outre d'affecter une partie du projet de Zone Franche Urbaine à l'accueil de projets artisanaux, il s'agit de créer un nouvel espace dédié aux artisans sur la zone des Viviers à Saint Léger en Bray comprenant 1000 m² de locaux pour l'accueil d'entreprises artisanales en complément de l'accueil tertiaire (mutualisation de services...). L'entrée de la commune d'Auneuil dans la Communauté d'Agglomération (3^{ème} pôle d'emplois de l'agglomération) et donc dans le périmètre du SCOT implique de développer attentivement la réflexion sur ce site.

Ces entreprises demandent une proximité par rapport à la ville centre, pour être au plus près du pôle de services qu'elle constitue mais aussi de ses lieux de travail potentiels.

Le SCOT revêt une importance fondamentale pour structurer, organiser le développement économique de l'agglomération et accompagner les dynamiques des acteurs du territoire.

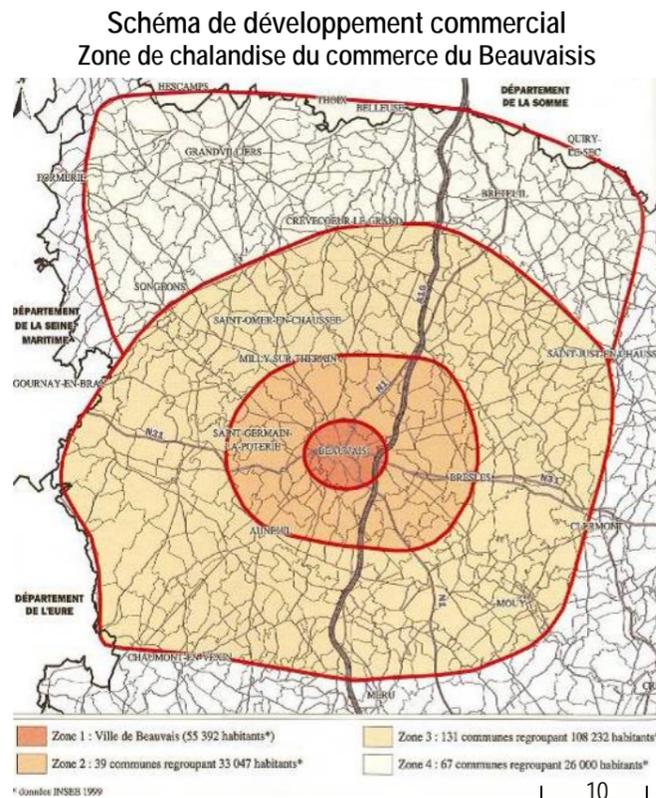
2.2. Le développement commercial : le Schéma de Développement Commercial de l'Agglomération 2004/2008

2.2.1. Constats : un déséquilibre entre la périphérie et le centre-ville de Beauvais

Les entreprises commerciales de l'agglomération évoluent dans un contexte particulier. Ainsi les principales caractéristiques de l'offre commerciale du territoire sont :

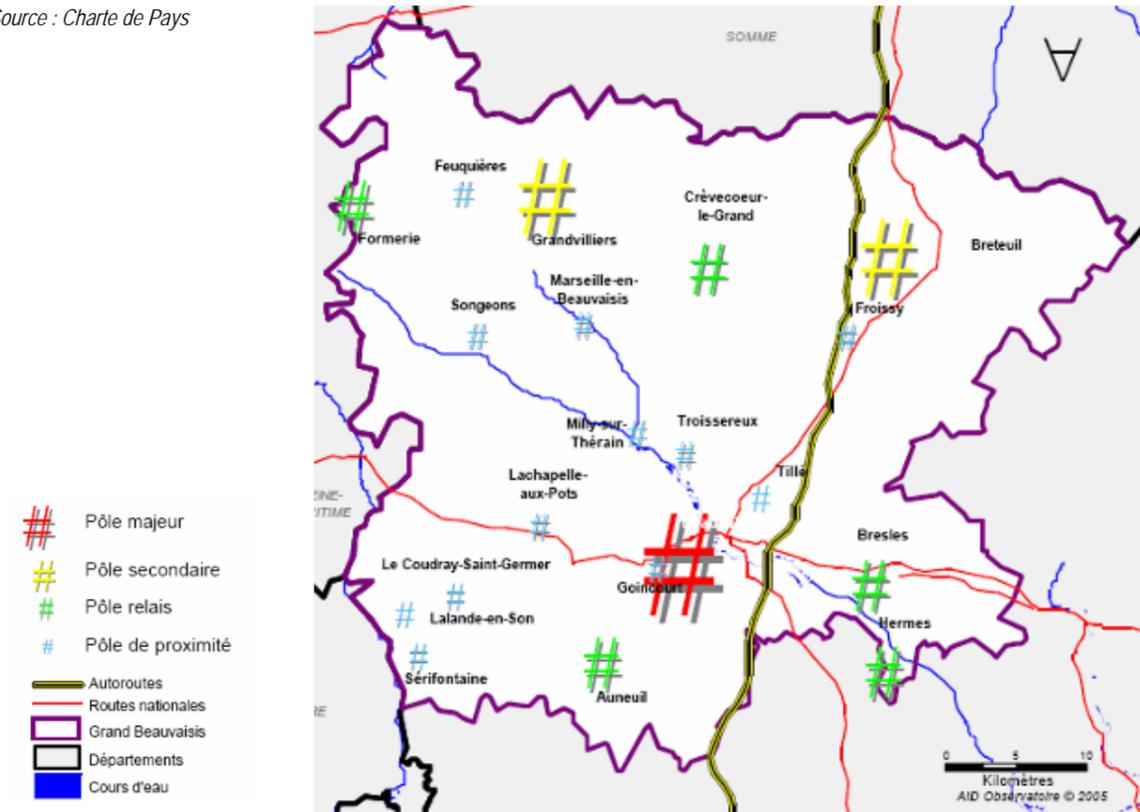
- Une absence de villes moyennes fortement équipées sur le plan commercial dans un environnement proche : le tissu commercial est adapté au Pays, et non pas uniquement à l'agglomération ;
- L'offre commerciale (hors Grandes et Moyennes Surfaces) est concentrée dans le centre-ville de Beauvais et manque d'éléments moteurs. Un nouveau centre commercial est programmé en centre-ville place du Jeu de Paume ;
- Un certain nombre de pôles commerciaux sont fragilisés tels que les centres commerciaux Franc Marché et Saint Lucien, ainsi que le Plateau Camard à Saint Jean ;
- Certaines communes « suburbaines » présentent un faible niveau d'offre et de développement ;
- Les Grandes et Moyennes Surfaces de Beauvais rayonnent à l'échelle du territoire, notamment dans le secteur de l'équipement de la maison ;
- Le marché de plein air du centre-ville de Beauvais est attractif et motive une certaine dynamique.

Le Schéma de Développement Commercial, établi pour une durée de cinq ans, est un cadre de référence et un outil de travail opérationnel afin de donner une lisibilité sur la durée aux différents partenaires du commerce du territoire.



Source : Schéma de développement Commercial de l'Agglomération de Beauvais

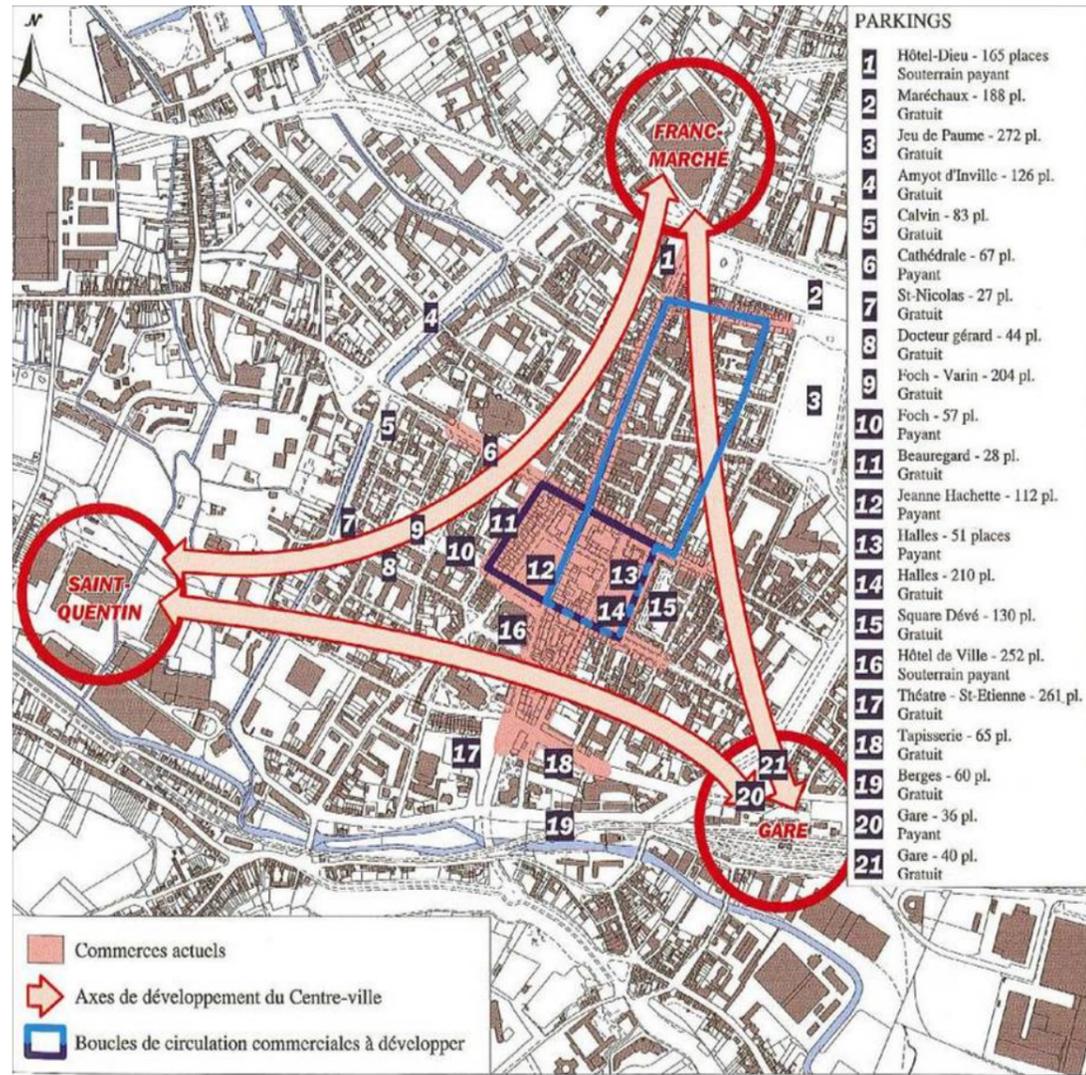
Source : Charte de Pays



Il vise à :

- améliorer de façon qualitative l'attractivité du tissu commercial de Beauvais,
- assurer un équilibre entre les différents sites commerciaux tout en répondant aux attentes des différents acteurs concernés par les enjeux du développement économique engendré par le commerce : collectivités locales, secteurs privés et structures associatives.

Principes de renforcement commercial du centre-ville et parkings



le 28 juillet 2003 Source : Schéma de développement Commercial de l'Agglomération de Beauvais Echelle : 1/10.000e

2.2.2. Des enjeux multiples

Le Schéma de Développement Commercial souligne un certain nombre d'enjeux dont il est important de tenir compte :

❑ Consolidation et développement du rayonnement du commerce du Beauvaisis :

Pour attirer une clientèle fortement sollicitée par l'offre des agglomérations voisines, il est envisageable d'accueillir des enseignes nationales et de rechercher une qualité du commerce et de son environnement,

❑ Renforcement du commerce du centre-ville de Beauvais :

Il est nécessaire de redynamiser le commerce de la ville centre tout en le rééquilibrant vis-à-vis des sites commerciaux de la périphérie. L'accueil d'enseignes de moyennes surfaces de forte notoriété, l'accueil de magasins centrés sur le « haut de gamme » et l'élargissement au plan spatial du centre-ville sont des actions pouvant

participer à l'activité commerciale de ce centre-ville. Un nouveau centre commercial permettra d'ouvrir la ville sur l'extérieur. Ce futur centre commercial est qualifié de moderne, de point de lumière pour la ville.

❑ Développement qualitatif de l'offre commerciale périphérique :

Cet enjeu souligne la nécessité de faire évoluer les commerces vieillissants et d'accueillir de nouvelles enseignes. Cela motive également la possibilité de faire émerger de nouvelles zones commerciales et d'adapter certaines zones commerciales existantes. Les pôles périphériques commerciaux doivent devenir complémentaires et thématiques. Ces pôles doivent devenir plus fonctionnels, lisibles, circulants, piétons, esthétiques.

❑ Renforcement de l'offre de proximité et de quartier :

Il faut adapter l'offre commerciale de proximité aux besoins de la population afin d'améliorer leur cadre de vie.

2.2.3. Les orientations spatiales

Les orientations du Schéma de Développement Commercial peuvent être spatialisées :

- Consolidation du centre-ville de Beauvais par un renforcement des enseignes de notoriété et des centres d'intérêts majeurs de son attractivité commerciale,
- Création d'un centre commercial en centre-ville sur la place du Jeu de Paume
- Stratégie de maîtrise sélective des sites à forte dynamique d'expansion de l'offre commerciale :
 - ensemble commercial Sud-Est de Beauvais,
 - secteur du PAE de Vatine,
 - zones en lien avec l'échangeur de Tillé,
 - environnement du centre commercial Intermarché Nord,
 - secteur de la gare SNCF.
- Consolidation des sites commerciaux de quartiers fragilisés, tels que les centres commerciaux : Saint Lucien, Bellevue et Plateau Camard et Argentine. La proximité du centre commercial du Jeu de paume ouvre l'opportunité d'une revalorisation du site Franc marché pour implanter un équipement central.
- Consolidation et restructuration de centres bourgs : Goincourt et Tillé en feront l'objet.

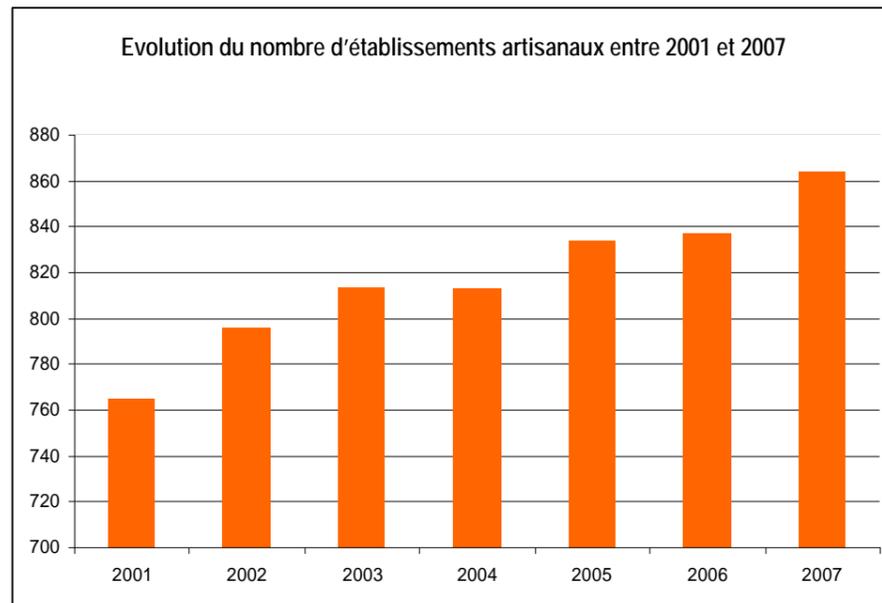
Le SDEC définit des orientations générales spatiales pour le développement du commerce à l'échelle de l'agglomération. En accompagnement de cette stratégie, les leviers urbains complémentaires seront nécessaires pour une action efficace : renforcement du tissu d'habitat autour des sites commerciaux en milieu urbain, amélioration de l'accessibilité en transport en commun, qualification des espaces publics... De la même manière, il convient d'explorer de nouvelles options en accompagnement des éventuels développements urbains des bourgs ruraux (Troissereux, Goincourt, Milly-sur-Thérain, Savignies, Auneuil...)

2.3. Le soutien au tissu artisanal local, dynamique et structurant pour le territoire

L'artisanat du département de l'Oise représente à ce jour près de huit mille entités et près de 870 sur le territoire du SCoT du Beauvaisis. Pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, l'artisanat apparaît comme un secteur dynamique et donc aussi comme un vecteur de structuration du territoire. Ces entreprises assurent pour le territoire, cohésion sociale et dynamisme commercial. Ainsi, la présence de services de proximité est essentielle à la vie économique et sociale, permettant ainsi l'animation des centres villes, des quartiers périphériques, la structuration des centres bourgs et aussi une desserte commerciale en milieu rural. Aussi, il est indispensable de conforter le maintien de ce tissu d'activités artisanales.

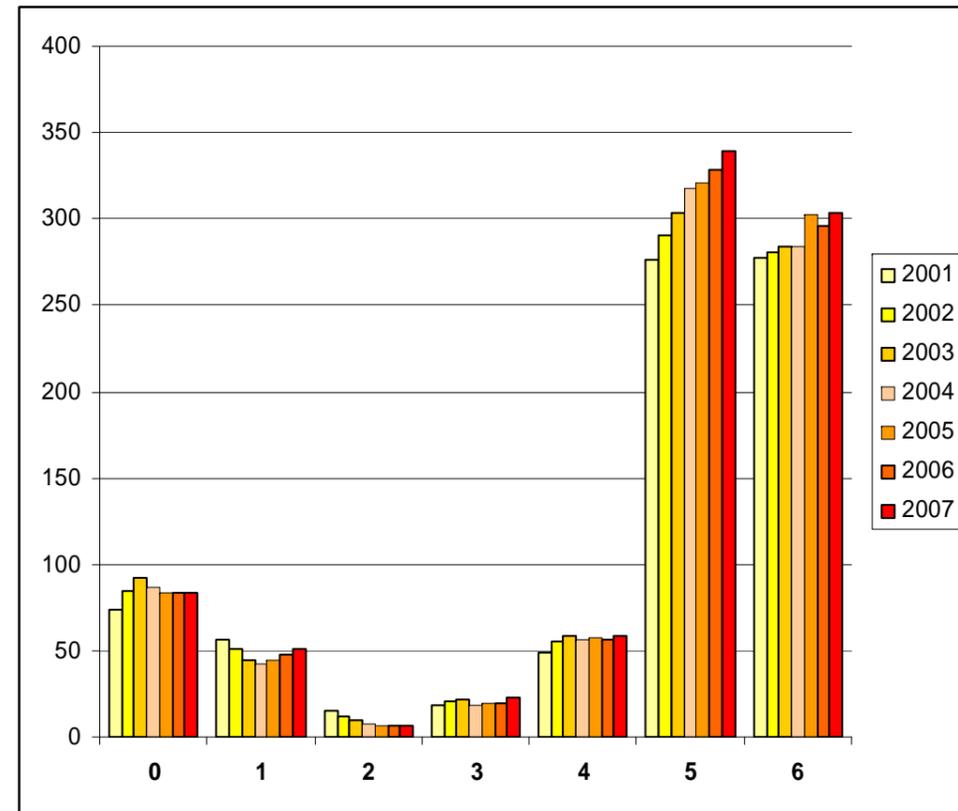
2.3.1. Un artisanat local dynamique

En passant de 765 à 864, entre 2001 et le 15 mai 2007, les entités artisanales ont connu croissance de 12,9%.



Alors que le secteur « Textile, Habillement, Cuir » connaît une diminution de ces entités, ce sont les secteurs du « Bâtiment » et des « Transports, Réparations et Autres Services » qui ont connu les croissances les plus importantes, avec, respectivement, + 22,82% et + 9,38%.

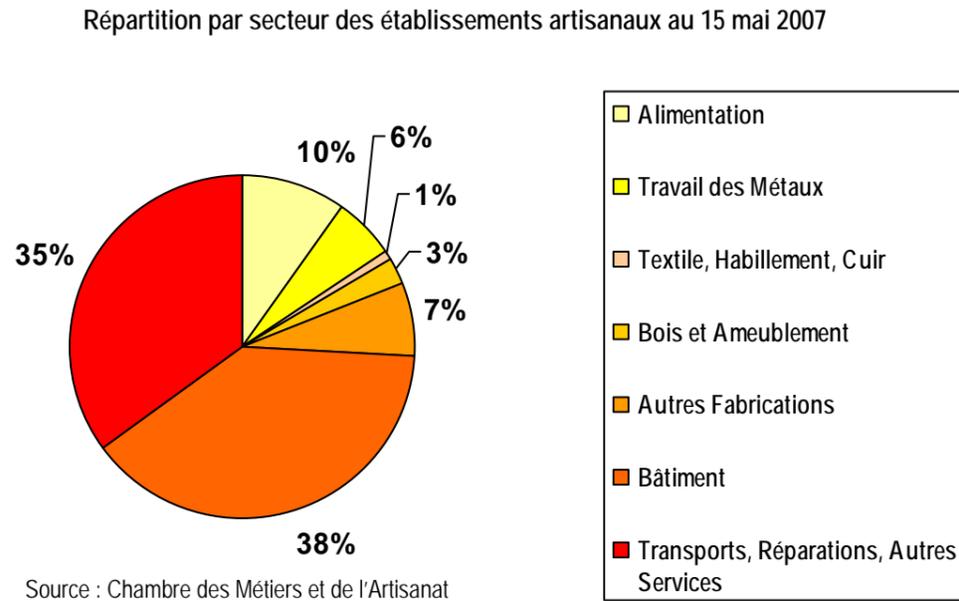
Evolution du nombre d'établissements artisanaux entre 2001 et 2007 par secteur d'activités



Répartition des entités artisanales selon la codification NAR 8

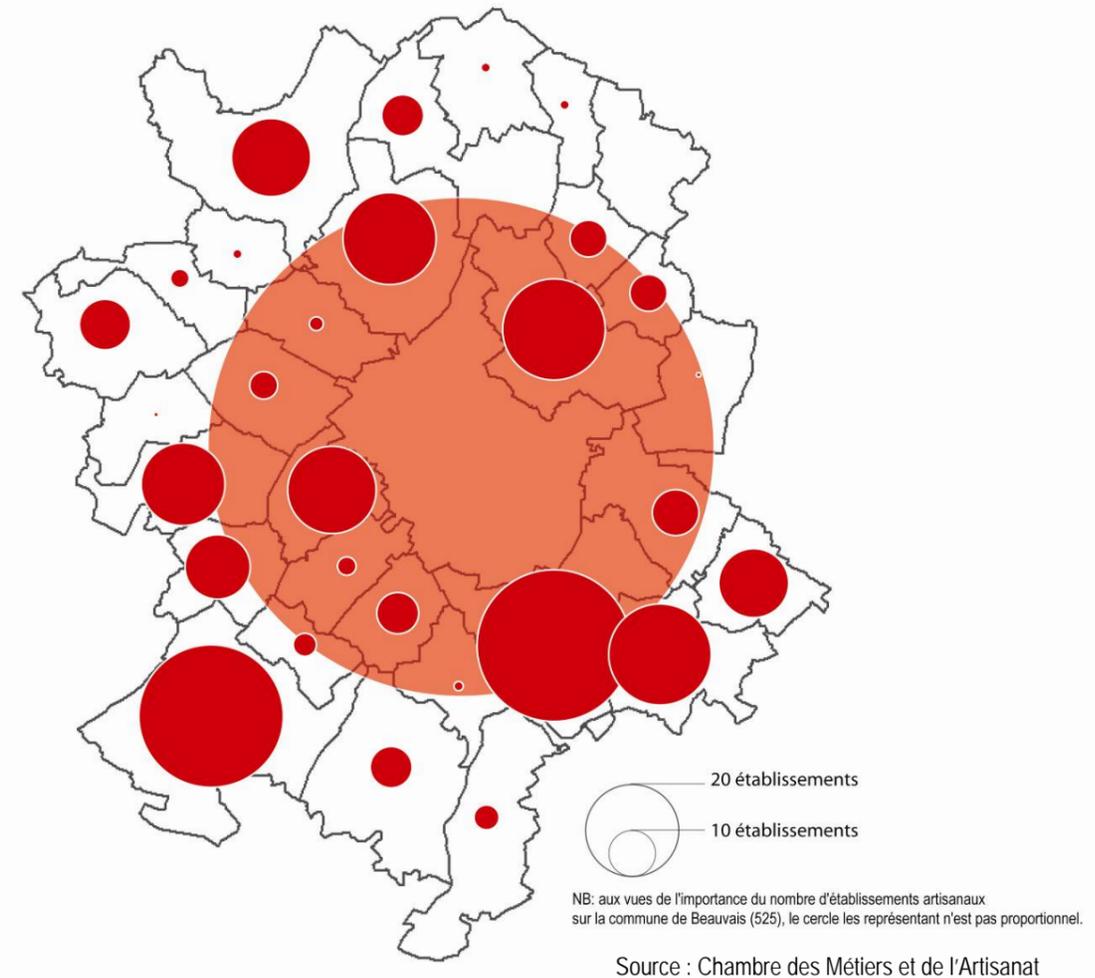
Code	Secteur
0	Alimentation
1	Travail des métaux
2	Textile, Habillement, Cuir
3	Bois et Ameublement
4	Autres Fabrications
5	Bâtiment
6	Transports, Réparations, Autres services

Si le tissu est diversifié, la construction, avec 36% des établissements, est le domaine d'activité dominant. Ce tissu d'entreprises artisanales est riche et représente également un réel potentiel d'animation touristique (potiers, briqueterie...)



Alors que la densité artisanale régionale est de 105 (nombre d'entreprises artisanales pour 1 000 habitants), elle s'élève à 142,4 pour la Communauté d'Agglomération qui concentre près de la moitié des établissements artisanaux du Pays du Beauvaisis. Et, au 31 décembre 2006, Beauvais regroupait près de 63% des entités artisanales du territoire du SCoT du Beauvaisis. Quelques communes viennent soutenir le développement artisanal, telles que Auneuil et Allonne, mais aussi Warluis, Tillé, Milly sur Thérain, Saint Paul, Troissereux, Savignies, Rochy Condé, Aux Marais et Goincourt.

Localisation des établissements artisanaux sur le territoire du SCoT du Beauvaisis au 31/12/2006



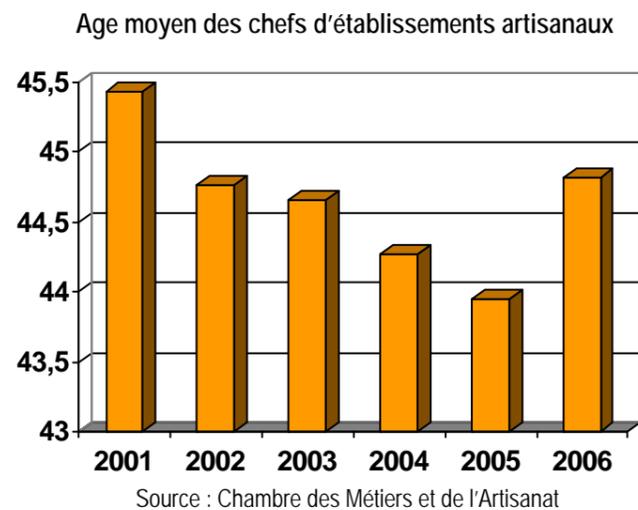
2.3.2. Des enjeux variés

Les entreprises artisanales se trouvent confrontées à de profondes mutations techniques, économiques, sociales et réglementaires. Ces évolutions concourent à fragiliser ces entités économiques, à rendre frileuse leur développement entraînant ainsi une dégradation de la performance de l'outil de production.

Ainsi, certaines difficultés ont été relevées concernant ces entreprises :

- Une tendance forte à la disparition du commerce de proximité en milieu rural, pas toujours compensé par l'itinérance,

- L'artisanat est confronté au déficit de main d'œuvre formée et qualifiée, pénalisant pour le recrutement, ce qui révèle un véritable besoin de formations,
- Alors que les artisans de plus de 50 ans sont nombreux (27 %), on observe des difficultés de transmissions et de reprises des activités artisanales. Il est à noter qu'à l'exception de l'augmentation de 2006, l'âge moyen des chefs d'établissements artisanaux a cependant tendance à diminuer (44,82 ans en 2006) ce qui atteste de la vigueur du secteur.
- On recense un besoin de foncier aménagé étant donné que 43 % des artisans souhaitent s'installer dans une zone d'activités.



Les enjeux sont :

- ❑ La mise en adéquation avec les besoins des entreprises des zones d'activités : spécialisation des parcs d'activités (métiers de la construction...) pour éventuellement mutualiser des dispositifs de services communs.
- ❑ Le rapprochement des structures de formation avec les artisans en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis. Une formation initiale qualifiante et une transmission des savoirs par la voie de l'apprentissage et de l'insertion est indispensable.
- ❑ L'étude des dispositifs de soutien possibles pour faciliter l'implantation d'artisans ou la reprise d'activités. Il est nécessaire de s'appuyer sur des conseils et un accompagnement des entreprises et des collectivités concernant la transmission d'entreprises.
- ❑ L'accroissement des échanges entre les entreprises du territoire et un appui au développement de ces entreprises passant par le soutien à l'embauche, l'appui technique concernant l'application des normes et des réglementations et la recherche de financements en matière d'investissement.

2.4. Le développement touristique : un potentiel de diversification économique

2.4.1. Contexte : un potentiel à exploiter

L'agglomération est située au cœur d'un vaste réseau de communication et d'infrastructures offrant une bonne desserte et accessibilité au territoire :

- Ainsi, le maillage routier, A16 / RN 31 / RN 1 et plusieurs RD, permet une excellente desserte vers les grandes agglomérations de proximité.
- Le territoire est traversé par un réseau ferroviaire dense, on peut recenser les lignes Amiens-Paris, Beauvais-Persan-Beaumont-Paris et Beauvais-Creil-Paris.
- Les liaisons aériennes y sont de premier plan par la présence de l'aéroport international de Beauvais-Tillé. Son utilisation touristique pour le Beauvaisis est toutefois encore limitée.



Trafic ferroviaire

- Près de 1000 usagers/jour en gare de Beauvais (jour ouvrable de base) en 2003

Trafic aéroportuaire

- 2 5 millions de passagers en 2008 contre 380 000 en 2000

SOURCE : schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

La zone de chalandise concernée est vaste et largement peuplée. Qu'il s'agisse du périmètre de la Communauté d'Agglomération ou du Pays, le contexte démographique et urbain est dynamique : la population est jeune et en forte progression. Mais il est nécessaire de s'appuyer sur la dynamique d'ensemble du bassin parisien et sur celle de l'inter-territoire pour améliorer l'attractivité de la Communauté d'Agglomération qui semble avoir plus de difficultés à évoluer.

En 2000, la région picarde s'est dotée d'un premier Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs dont les éléments moteurs sont révélateurs des évolutions contemporaines : privilégier l'accueil et les activités en milieu rural et en forêt, valoriser le tourisme fluvial et intégrer au capital touristique le patrimoine touristique et industriel.

Le Schéma de Développement Touristique du Beauvaisis, approuvé en mai 2007, propose de développer six pôles d'attractivité touristique :

- un pôle patrimonial quartier cathédrale,
- un pôle Ouest du Beauvaisis autour du Parc St Paul,
- un pôle Sud du Beauvaisis autour du parc St Léger et du domaine du Colombier,
- un pôle Beauvais-Tillé,
- un pôle de la Maladrerie, autour du site culturel
- un pôle Plan d'Eau du Canada autour de la base nautique

2.4.2. Une offre d'hébergement restreinte

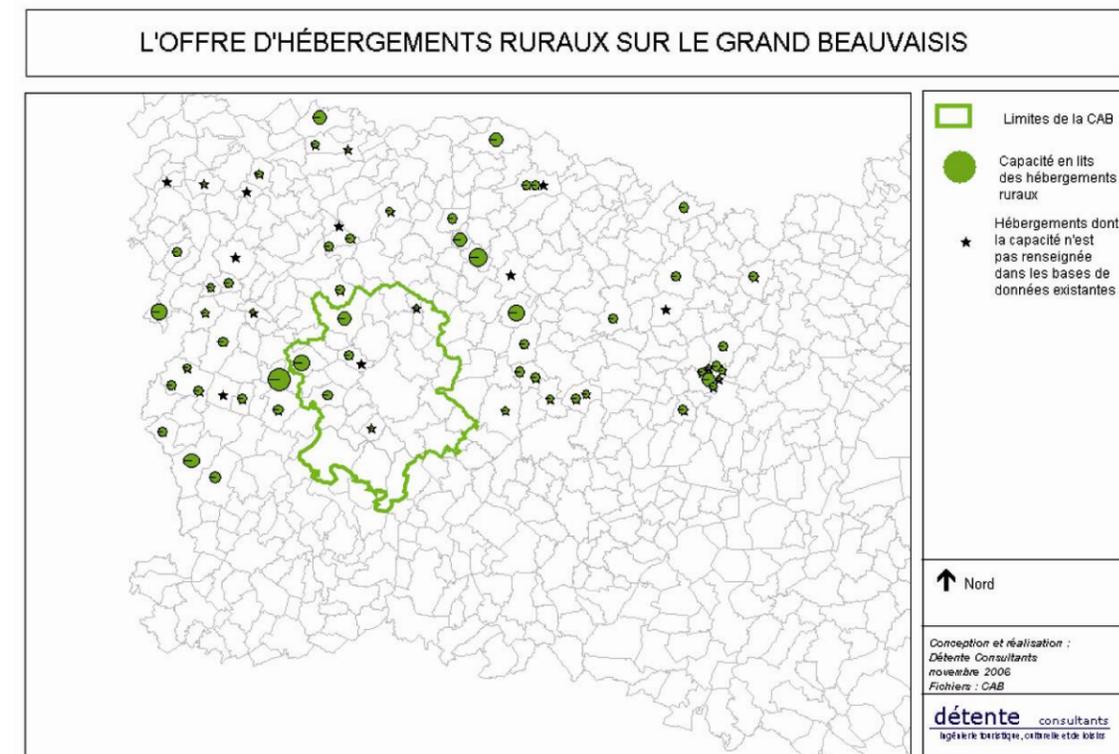
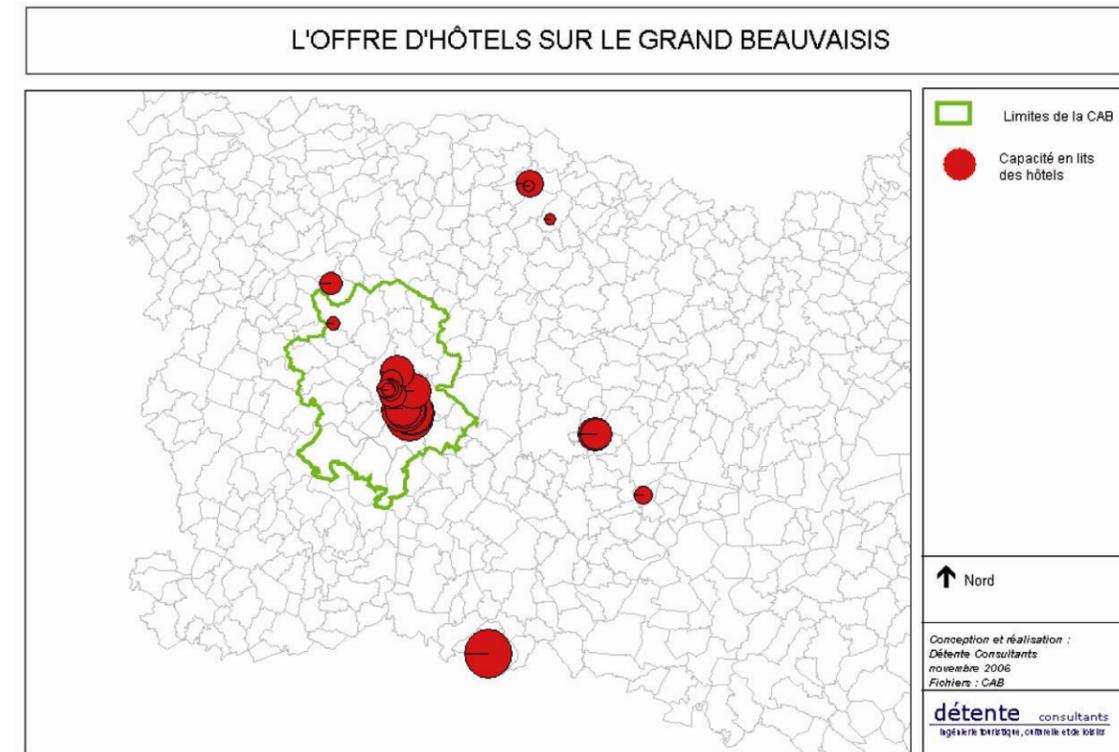
L'offre d'hébergement touristique sur le territoire de l'agglomération est restreinte en nombre et en gamme :

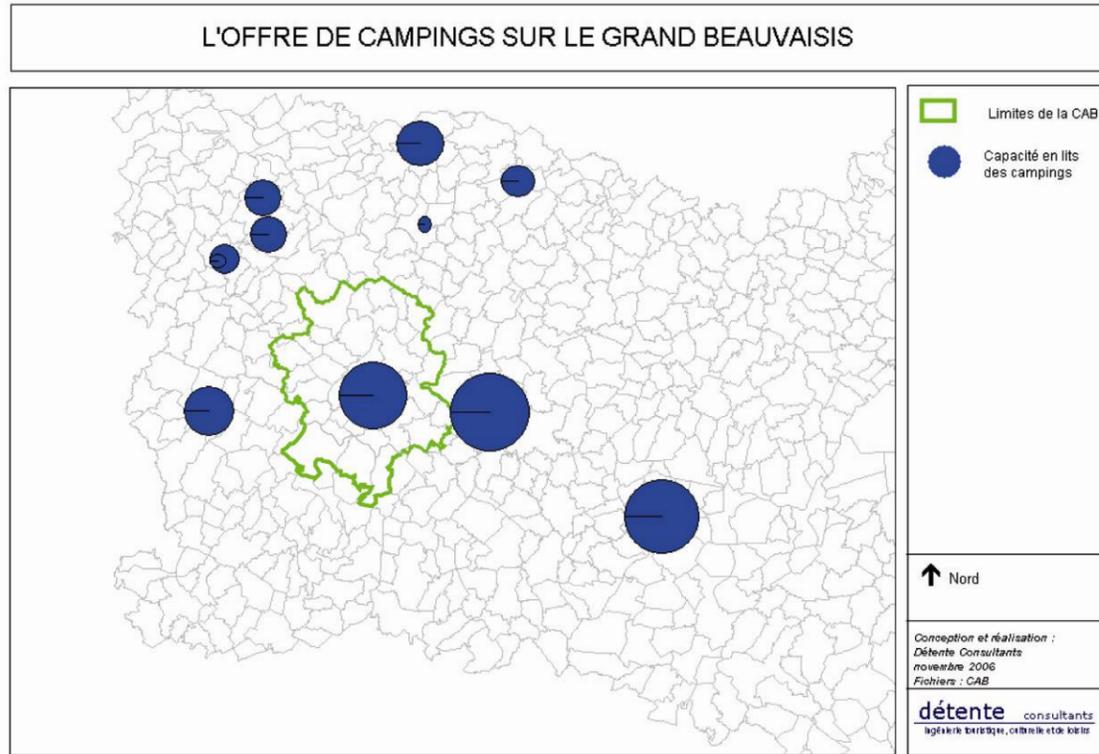
- on observe une forte prédominance de l'hôtellerie, avec 16 établissements offrant une capacité globale de 1 352 lits. Cela représente près de 90% des lits marchands de la Communauté d'Agglomération, orientée largement vers l'activité d'affaires,
- on ne compte qu'un seul camping municipal dont le positionnement et la localisation, à Beauvais, ne lui permettent pas d'être rentable. Il dispose de 46 emplacements seulement.
- l'offre d'hébergement en chambres et en gîtes est limitée (34 lits sur 1 gîte de 9 lits et 5 chambres d'hôtes de 25 lits). On observe tout de même une forte concentration de ces structures sur le Pays de Bray et la Picardie Verte.

Offre globale en hébergements de la Communauté d'Agglomération			
	Nombre	Lits	% lits marchands
Hôtels	16	1 352	89%
Campings	1	138	9%
Gîtes ruraux	2	9	1%
Chambres d'hôtes	5	25	2%
Sous total marchand	24	1 524	100%
Résidences secondaires	351	1 755	
Total	375	3 279	

SOURCE : schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Des projets d'hébergements ont vu le jour : extension de l'hostellerie St Vincent, extension du City Hôtel et création d'un hôtel IBIS en zone industrielle de Beauvais





2.4.3. Une diversité des types de tourisme potentiels

2.4.3.1. Le tourisme culturel et patrimonial

L'offre culturelle et patrimoniale ayant un potentiel touristique se concentre essentiellement sur Beauvais qui regroupe quelques sites majeurs :

Nom des sites	Localisation	Fréquentation 2004	Fréquentation 2005
Cathédrale Saint Pierre	Beauvais	207 000	177 703
Horloge astronomique	Beauvais	16 786	15 834
Musée départemental de l'Oise	Beauvais	15 669	14 144
Galerie nationale de la Tapisserie	Beauvais	10 577	6 562
Manufacture nationale de la Tapisserie	Beauvais	3 553	3 825

Ces sites ont, à l'exception de la cathédrale, une notoriété locale et sont souvent peu professionnels dans l'accueil des touristes.

La clientèle de ce type d'offre touristique est essentiellement composée d'excursionnistes de proximité.

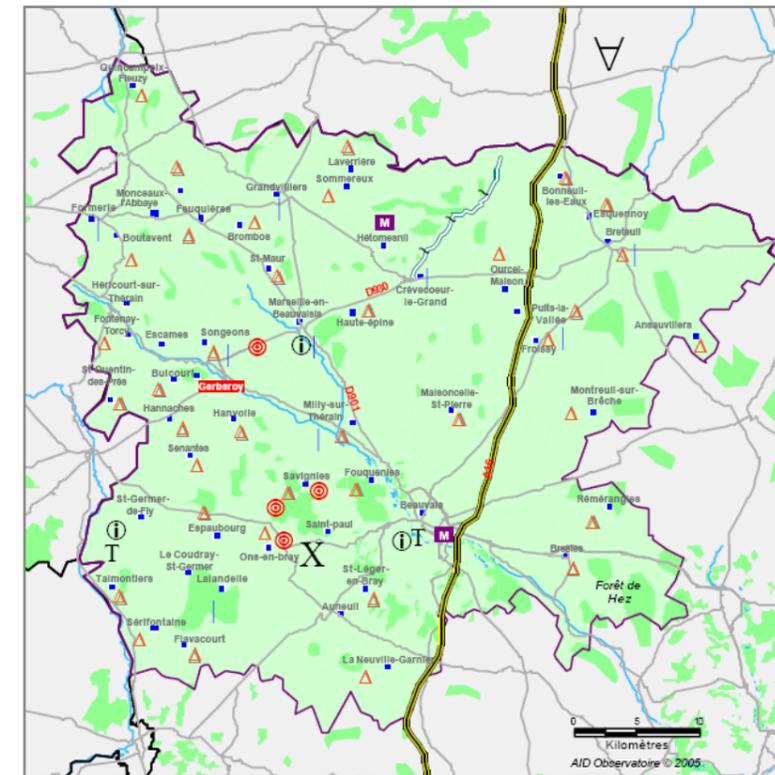
2.4.3.2. Le tourisme technique et industriel

De par son histoire industrielle et artisanale, l'agglomération a un positionnement légitime sur le thème des savoir-faire et de la création avec une offre bien répartie sur l'ensemble du territoire :

- tapisserie : galerie nationale et manufacture,
- poterie à Savignies, Warlus et Saint Paul,
- briqueterie à Allonne.

La dynamique de ce type de tourisme est soutenue par la mise en place d'événementiels et l'ouverture de certains sites au public. Ainsi, il est par exemple possible de visiter des ateliers de potiers et des événementiels sont organisés à la briqueterie d'Allonne.

Toutefois, ces sites et les métiers concernés demeurent encore sous valorisés vis-à-vis du grand public : il y a, certes, une offre en développement mais elle reste faiblement organisée.



2.4.3.3. Le tourisme rural

Le tourisme rural offre une large gamme d'activités possibles d'autant que l'environnement du Beauvaisis y est très favorable. La cohérence de cette offre touristique se fait à la fois à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis.

▣ La randonnée pédestre

L'offre de randonnée pédestre de l'agglomération est riche de 15 circuits distincts pour 162 kilomètres, à travers le Beauvaisis.

Fouquénies exerce une fonction d'accueil et de renseignements des marcheurs et des randonneurs par son centre de randonnée « Pays du Beauvaisis » et Aux Marais accueille l'association « Beauvaisis Rando Loisir » qui propose des sorties pédestres.

▣ La randonnée cycliste

La Fédération Française de Cyclisme recense 16 circuits VTT de tous niveaux, comptant au total 375 kilomètres. Dans le cadre de son schéma directeur des circulations douces, la ville de Beauvais a prévu, à terme, 44 kilomètres de pistes cyclables dont le premier tronçon de 14 kilomètres a déjà été réalisé, reliant la gare au plan d'eau du Canada. L'offre sur le Grand Beauvaisis est variée et trois projets concernent la Communauté d'Agglomération :

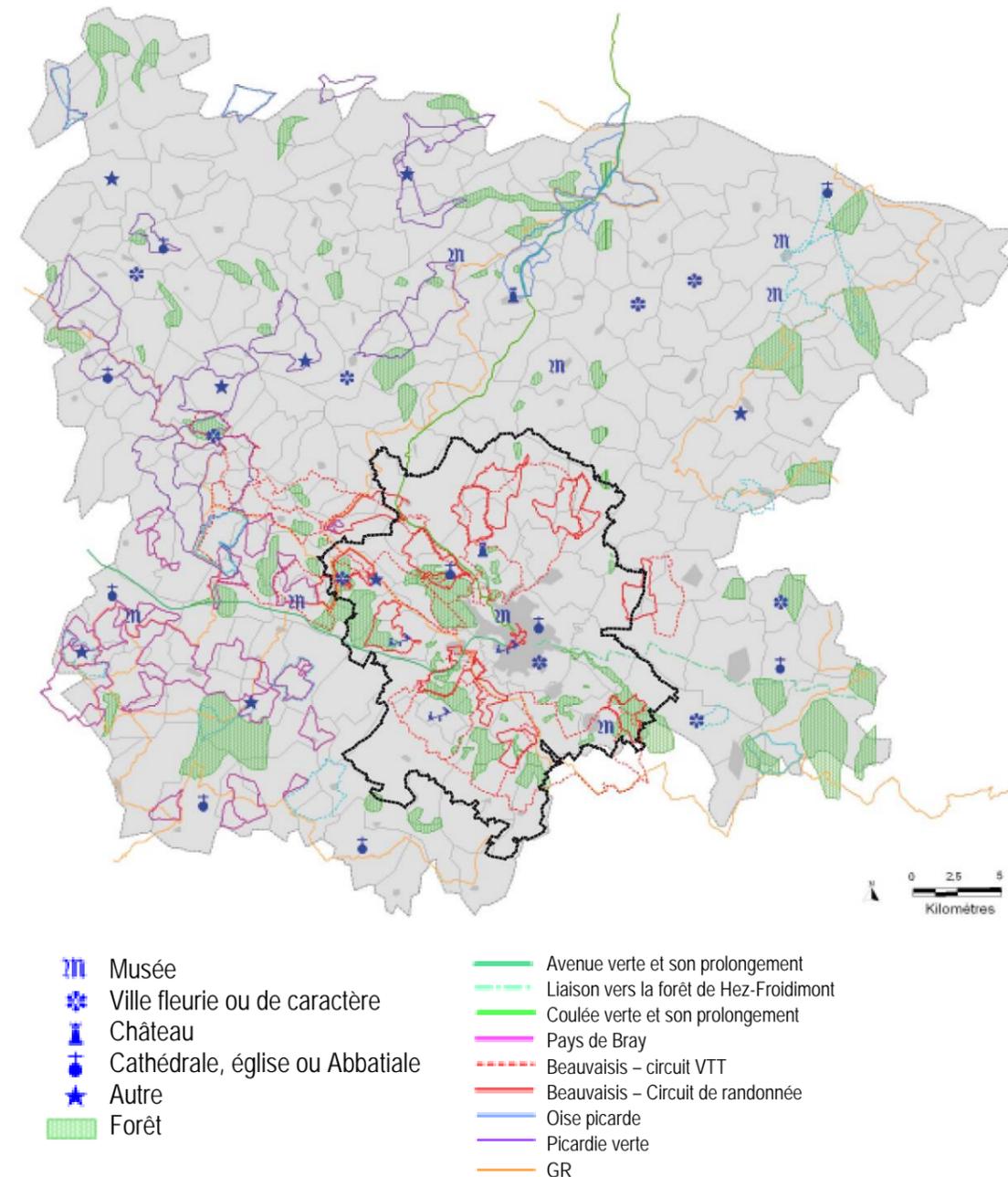
- l'avenue verte européenne Paris-Londres et Paris-Lille : le tronçon Seine-Maritime – Paris passera soit par l'agglomération, soit par l'Eure,
- la coulée verte Amiens-Paris qui pourrait être retenue comme itinéraire national dans le cadre du schéma de véloroutes et voies vertes de France.
- le tronçon Beauvais-Clermont-Compiègne vers Bruxelles.

▣ La randonnée équestre

La Communauté d'Agglomération offre cinq centres équestres. L'interterritoire en offre quant à lui 18 dont plus des deux tiers sont situés en Picardie verte et dans le Pays de Bray. De plus, les sites les plus emblématiques et les plus légitimes en matière de randonnée équestre se situent en dehors du Grand Beauvaisis : Chantilly, Compiègne...

La Communauté d'Agglomération présente un maillage en sentiers pédestres et cyclables efficace d'environ 600 km (dont 3 GR) et qui offre des perspectives de raccordement à des itinéraires nationaux voire internationaux. A noter que les sites jouissent d'une fréquentation de proximité à la journée, voire à la demi-journée : ce sont donc davantage des sites de loisirs que des sites touristiques.

Les circuits de randonnée existants et les sites remarquables à l'échelle de l'interterritoire du Grand Beauvaisis



Source : Rapport final : diagnostic, stratégie et plan d'actions pour la « réalisation d'un schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis »

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	ÉCONOMIE ET EMPLOI	POPULATION ET HABITAT	ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ	FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
---------------------------------	----------------------------	--------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------------------

2.4.3.4. Le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires est le type de tourisme qui génère actuellement la majorité des retombées économiques actuelles de la Communauté d'Agglomération. Il engendre l'essentiel de la fréquentation des structures hôtelières et de séminaires recensées. Et c'est à Beauvais que l'on rencontre la dizaine d'hôtels d'affaires.

Mais le tourisme d'affaires a un développement limité du fait d'un manque de grandes salles et de capacités d'hébergements : seuls Elispace et l'Institut LaSalle sont des structures proposant d'importantes capacités.

Ce tourisme souffre de l'image du Beauvaisis mais il est essentiel qu'il tire profit de son accessibilité et des potentialités à développer en optimisant la présence de l'aéroport et/ou de la proximité de Paris.

2.4.3.5. Les loisirs

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis concentre l'ensemble de l'offre en équipements de loisirs du Grand Beauvaisis. Elle comprend trois équipements de loisirs majeurs :

- le parc d'attractions Saint Paul : avec une fréquentation moyenne, depuis 1999, de 250 000 visiteurs/an, il est le troisième site de visite de l'Oise,
- le parc animalier Saint Léger :
- le plan d'eau du Canada à Beauvais : Il s'agit d'un bassin de 36 hectares labellisé « pavillon Bleu » et allie activités nautiques en période estivale et cheminements pédestres et cyclistes.

On peut également souligner la fréquentation de l'étang de Milly-sur-Thérain sur lequel se pratique la pêche.

A l'exception du parc Saint Paul, les sites de loisirs de l'agglomération sont essentiellement fréquentés par la population locale et des excursionnistes de proximité à la journée.

2.4.4. Les enjeux du développement touristique

2.4.4.1. Optimiser le tourisme d'affaires

Le Beauvaisis doit être en capacité d'accueillir ponctuellement les congrès souhaitant s'y implanter, tel que le congrès des aéroports francophones à Beauvais-Tillé. Il serait également intéressant d'envisager de développer des congrès récurrents, par exemple sur le secteur aéroportuaire en s'appuyant sur l'aéroport.

Des séminaires « low cost » pourraient être organisés en développant un centre d'affaires de taille limitée au niveau de l'aéroport par l'organisation de rencontres à la journée.

2.4.4.2. Développer le Beauvaisis comme destination de court séjour

La légitimité de la thématique de « la création » peut être développée par :

- la mise en réseau de l'offre et les renvois entre les sites qui se font actuellement de manière ponctuelle et qui pourraient passer par la création de « routes » ou d'itinéraires de découverte thématiques,
- l'animation de l'offre patrimoniale par l'ouverture nocturne des sites, leur mise en lumière et en musique, l'organisation de spectacles vivants, la thématisation des aménagements d'espaces publics...
- la communication qui doit s'appuyer sur des éléments moteurs : la cathédrale apparaît alors comme l'élément central d'attractivité.

Plusieurs idées sont ainsi à étudier comme la création de routes thématiques (sentiers ruraux et urbains et thématiques), le développement d'un véritable village potier, de résidences d'artistes, d'actions de formations de jeunes à la création, artistique notamment...

Il est essentiel de coordonner les segments de l'offre (tourismes vert, industriel...) avec l'offre de Beauvais qui se retrouve dans les thématiques de la culture, le patrimoine... et surtout la cathédrale.

2.4.4.3. Positionner le Beauvaisis comme zone de séjours au cœur du triangle « Paris – Côte Normande – Est Oise »

Il s'agit de mener une politique d'encouragement au développement des capacités d'hébergement centrées sur la Communauté d'Agglomération pour des séjours de découverte du Pays de Bray, de l'Est de l'Oise, voire de Paris. Il est nécessaire de relayer les politiques existantes d'aides aux hébergements et d'encourager le développement des gîtes, chambres d'hôtes et la petite hôtellerie de charme.

La question du déménagement du camping est alors soulignée. Afin de limiter le déficit d'exploitation du camping, sa relocalisation doit se faire à proximité d'un équipement de loisirs susceptible d'attirer des séjours ponctuels. La proximité du plan d'eau du Canada pourrait être envisageable. Une aire de services sécurisée à l'intérieur du camping est envisagée avec, éventuellement, une tarification adaptée.

Le potentiel économique lié aux activités récréatives et touristiques est insuffisamment exploitées. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis n'est pas une destination de séjour. S'appuyant sur les richesses de ces patrimoines naturel et culturel, l'objectif est :

- de structurer l'offre,
- de la compléter et notamment en terme de services aux visiteurs (hébergement),
- de la rendre lisible et visible (politique de communication et de marketing).

2.5. La filière agro ressource

La région, dans son SRADT, a affirmé une forte volonté de développer sa filière agro-ressource, en s'appuyant notamment sur Beauvais comme plateforme technologique, en réseau avec Amiens et Creil. Les technologies liées à l'exploitation de la matière végétale constituent une réelle opportunité pour la Picardie. De nouveaux débouchés sont possibles pour les agriculteurs dans les domaines d'activités de :

- l'agro-industrie,
- l'environnement,
- la santé,
- les cosmétiques.

2.5.1. L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais

L'institut LaSalle aura en charge de coordonner la mise en œuvre du développement du pôle de formation en génie et sécurité en environnement et santé, ambition inscrite dans la Charte du Pays du Grand Beauvaisis.

L'institut Lasalle est une école d'enseignement supérieure privée française intégrée, depuis 2006, dans le réseau mondial des 65 universités lassalliennes. Dans l'Oise, elle forme des ingénieurs en :

- ❑ **Agro ressource, agroalimentaire, management** : Cet axe vise la diversification des usages des productions agricoles, l'adaptation des pratiques et des systèmes de production. L'attention est portée sur la performance et le développement des filières en passant par une maîtrise optimale des procédés de sélection de production et de transformation des matières premières d'origine agricole, destinées ou non à des usages alimentaires.
- ❑ **Alimentation et santé** : Cet axe vise l'amélioration des nutriments humaine et animale, la préservation de la santé et la compréhension du comportement du consommateur.
- ❑ **Géologie et environnement**

Il est à noter que l'Institut Lasalle joue un rôle fondamental dans le renforcement des unités existantes, l'accueil de nouvelles unités de formation Recherche et Développement, et le soutien à la création et l'accompagnement d'entreprises en valorisant la recherche (incubateur, pépinières d'entreprises...) : on peut alors citer les exemples de création de ISAGRI, Escort Informatique ou encore AGREN.

La création d'une zone d'activités à vocation « agro-technologies » en lien avec la construction d'une plateforme d'ozonation sur le campus Lasalle participe à cette dynamique. L'enjeu est de développer une capacité d'accueil pour les entreprises souhaitant bénéficier de l'expérimentation sur ce site et de promouvoir la filière.

2.5.2. L'incubateur régional de Picardie

L'incubateur régional de Picardie est un projet de structure d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de créations d'entreprises innovantes et technologiques. Ces jeunes entreprises sont issues de la recherche publique ou privée, d'établissement d'enseignement supérieur ou d'universités. La structure est dédiée à :

- la détection et à l'évaluation de projets de création d'entreprises,
- l'hébergement et au soutien logistique des porteurs de projets,
- l'accompagnement des créateurs pour les aspects industriels, financiers et humains,
- la mise en réseau des partenaires économiques,
- la formation des créateurs à la gestion de projets d'innovations.

La volonté régionale met également en évidence le projet de Technopôle au Nord de Beauvais.

Le développement des activités de technologies liées à l'exploitation de la matière végétale (agro-industrie, environnement, santé, cosmétiques) constitue une importante possibilité de valorisation économique basée sur des ressources (matières premières et matière grise) endogènes.

En plus de son rôle de vecteur d'image et de développement d'emplois hautement qualifiés et à forte valeur ajoutée pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il peut apporter de nouveaux débouchés pour les agriculteurs et participer au maintien et au renforcement d'une activité essentielle pour le fonctionnement et l'animation du milieu rural.

2.6. L'aéroport de Beauvais-Tillé

L'aéroport de Beauvais-Tillé, offrant près de 1 000 emplois, est un véritable pilier sur lequel l'agglomération peut s'appuyer pour son développement futur.

Le quatrième aéroport low-cost français enregistre, depuis le début des années 2000, une forte hausse de son trafic de voyageurs :

Evolution du trafic de voyageur de l'aéroport de Beauvais-Tillé	
2000	380 000 voyageurs
2002	670 000 voyageurs
2004	1 400 000 voyageurs
2006	1 600 000 voyageurs
2008	2 500 000 voyageurs

L'aéroport picard participe activement aux échanges internationaux :

- en comptant six compagnies régulières : Ryanair (75% du trafic passager de l'aéroport), Sterling, Wizzair, Norwegian Air Shuttle, Blue Air, Flyme et des vols charter d'Aéroflot,
- en desservant 15 destinations européennes en lignes régulières,
- et avec un total de 215 tonnes de fret en 2006, contre 105 tonnes en 2002, soit une nette progression de 20% par an pendant quatre ans.

L'émergence des voyages low-cost peut être une opportunité pour le territoire régional et départemental à la condition de capter la clientèle concernée. En effet, la majeure partie des voyageurs arrivant par l'aéroport ne séjourne pas en Picardie : seule Beauvais en profite actuellement en accueillant les touristes de passage dont la présence est due à des départs matinaux ou des arrivées tardives mais n'ayant pas pour destination le territoire.

Il serait opportun de permettre une participation accrue de l'aéroport à la dynamique de l'agglomération en intervenant dans le développement économique, le tourisme... Pour cela, une meilleure insertion territoriale semble nécessaire.

2.7. Les structures d'accompagnement des entreprises, de retour et d'accès à l'emploi

2.7.1. La ZFU de Beauvais

La ZFU de Beauvais-Argentine ouvre droit à des exonérations de taxes professionnelle et foncière sur les propriétés bâties, pendant 5 ans pour les créations ou extension d'entreprises employant 50 salariés au plus intervenues entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2011. Ce dispositif permet d'attirer de nouvelles entreprises et de créer de l'emploi. Elle regroupe :

- un pôle artisanal avec des cellules à la disposition de PME / PME.
- une pépinière d'entreprises par laquelle des créateurs d'entreprises auront à disposition des services d'hébergement, d'accompagnement et de services partagés. La pépinière est un cadre idéal pour favoriser les conditions de démarrage de nouvelles entreprises. Il s'agit d'une structure différente d'un incubateur qui héberge des entreprises moins avancées dans leur processus de développement.

2.7.2. La plate-forme d'initiative locale « Oise Ouest Initiative »

Créée en 1997, « Oise Ouest Initiative », plateforme d'initiative locale, est une association régie par la loi 1901. Elle a pour fonction de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'une entreprise. Elle apporte :

- un accompagnement technique des nouvelles entreprises par la mobilisation de compétences économiques locales,
- un appui financier par l'octroi de prêt à 0% et sans garantie (prêt d'honneur), pour augmenter les fonds propres des créateurs, et leur faciliter l'accès aux prêts bancaires,
- un suivi post-crédation qui se décline notamment sous la forme de parrainage afin d'assurer la réussite et le développement de leurs activités, mais également avec la mise en place d'outils spécifiques,
- un partenariat possible avec l'Institut Lasalle par la signature d'une convention en 2002 qui permet un accès aux modules de formation continue de l'Institut Supérieur d'Agriculture.

Depuis sa création, « Oise Ouest Initiative » a permis de :

- financer 438 projets,
- créer ou maintenir 817 emplois,
- accorder 2 876 160€ de prêts.

2.7.3. Le PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif dont peut bénéficier toute personne volontaire qui s'inscrit dans un parcours individualisé vers l'emploi, chômeur, jeune sans qualification ou les bénéficiaires de minima sociaux. Il permet de mobiliser des moyens supplémentaires afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées au sein de la mission locale.

Il assure la complémentarité des différentes mesures de lutte contre le chômage de longue durée, les dispositifs d'insertion des jeunes et ceux mis en place en faveur des bénéficiaires du RSA et des personnes handicapées. Le PLIE accompagne le bénéficiaire par un retour progressif à l'emploi et à l'autonomie par :

- la prise en compte des difficultés matérielles d'orientation et de formation de la personne,
- des actions d'accompagnement dans la « réacquisition » des savoirs de base et la formation.

Cela passe par l'intervention des différents acteurs de l'insertion dans le cadre du PLIE en mettant en œuvre des étapes successives, comme le travail sur l'image de soi, les chantiers école, des formations complémentaires, la valorisation des savoirs féminins, l'aide au financement du permis de conduire....

2.7.4. Les structures de formation

L'agglomération oriente ses structures de formation dans les domaines de spécialisation liées à des filières économique présentes (commerce, industrie, management d'entreprises...). La ville de Beauvais regroupe des formations supérieures limitées mais dispose d'un organisme de formation phare, l'Institut Polytechnique LaSalle de 1 370 étudiants. Cet institut dispense des formations dans différents domaines :

- métiers de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, des Bioressources,
- métiers de l'Alimentation et Santé
- métiers de la Géologie et de l'Environnement

Une grande partie des formations restent orientées dans des filières techniques :

- BTS de biochimie, secrétariat, communication...
- Le GRETA (BTS Bâtiment et travaux publics)
- 5BTS au sein du Centre de formation d'apprentis de l'Industrie
- Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie (formations d'ingénieur spécialité « Mécanique » (Maintenance, Production, Logistique) ou spécialité « Automatique-Informatique Industrielle »).

L'agglomération abrite une des antennes de l'IUT de l'Oise : DUT techniques de commercialisation, DUT Gestion des Entreprises et des administrations, licence professionnelle Développement commercial et gestion des échanges, Licence professionnelle de gestion PME/PMI.

Beauvais constitue un pôle important pour la formation en soins infirmiers (IFSI ou institut de formation en soins infirmiers).

L'agglomération est dotée d'un IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) pour les professeurs des écoles.

Les structures de formation de l'agglomération développent des partenariats avec les instituts, écoles et universités des autres agglomérations de la région et les régions voisines. Cette coopération demeure vitale pour l'agglomération.

ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION
DU TERRITOIRE

ECONOMIE
ET EMPLOI

POPULATION
ET HABITAT

ACCESSIBILITE
ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET
PAYSAGES

3. SYNTHÈSE

Les évolutions et mutations durables que connaît le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis attestent d'un franchissement vers un nouveau palier de développement économique dû aux effets de la proximité de la région parisienne et du passage de l'A16.

Le tissu d'emplois évolue : l'érosion de l'emploi industriel s'accompagne d'une croissance d'emplois tertiaire de plus en plus qualifiés. Il se traduit par des développements d'activités dans les domaines des services aux entreprises, fonctions de transports,...

De nouvelles fonctions ainsi que de nouveaux emplois (finance, technologies, informatique, communication...) apparaissent dans la ville centre en accompagnement de l'évolution de la structure économique de l'agglomération mais aussi des mutations et évolutions internationales. Ce développement soutient et stimule les métiers de la construction.

Sur le plan spatial, on constate ainsi des phénomènes de relocalisation ou de concentration. Les fonctions productives et d'échanges se réorganisent, quittant le cœur urbain pour aller notamment à la rencontre des infrastructures de transports (principalement l'A16), ce qui libère des emprises en tissu urbain de Beauvais (enjeu de requalification des anciennes zones d'activités dans le corridor industriel). Le tertiaire de décision, les fonctions centrales se concentrent dans la ville centre, cherchant une synergie entre elles. Le commerce tend à venir aux portes de la ville centre et donc de l'agglomération. Force est toutefois de constater que le phénomène global concerne la recherche permanente de la proximité de la ville centre. L'ensemble de ces phénomènes impacte l'organisation des transports et questionne sur son évolution.

Désormais se pose la question de l'organisation du développement économique : diffusion spatiale, poursuite de la polarisation ou hiérarchisation du développement économique à l'échelle de l'agglomération ?

Il s'agit d'une réflexion d'aménagement du territoire, car le phénomène de concentration va impliquer obligatoirement des actions afin de ne pas engorger progressivement le cœur de l'agglomération du Beauvaisis, ce qui serait contre-productif dans l'optique de maintien des dynamiques en cours.

Ainsi, la cohérence veut que des espaces industriels soient réorganisés et qualifiés, de nouveaux espaces d'activités seront à faire émerger en périphérie avec une réflexion à mener sur leurs besoins (services urbains et aux entreprises...). La hiérarchie et la segmentation des implantations suivant les types d'activités à l'échelle de l'agglomération apparaissent fondamentales (cf. schéma territorial des parcs d'activités) pour ne pas « mélanger » des types d'activités aux besoins potentiellement contradictoires.

L'accueil des fonctions centrales sera à organiser dans la ville centre pour faciliter leur accessibilité. Les entrées de ville, notamment commerciales, devront évoluer vers plus de mixité urbaine : rompre avec « l'uni-fonction de passage », en faire des lieux de ville à vivre.

De manière globale, il s'agira de viser le renforcement de la densité d'implantation des entreprises au sein des parcs existants mais aussi des secteurs d'extension, condition indispensable à la mise en place d'alternatives à l'utilisation de l'automobile. Dans la même optique, la lutte pour le rapprochement entre lieu de travail et lieu d'habitat s'impose (ce qui implique la reprise de la construction de logements sur l'agglomération, pour permettre le maintien de la dynamique économique). En plus d'une notion d'économie de déplacements, il s'agit de rapprocher les actifs du territoire des emplois qu'il crée, c'est-à-dire développer les formations professionnelles dans la continuité des actions initiées par le SRADDT.



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

L'habitat : un enjeu décisif pour asseoir l'attractivité du territoire

SOMMAIRE

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT					
PRESENTATION DU TERRITOIRE					
ÉCONOMIE ET EMPLOI					
POPULATION ET HABITAT					
ACCESSIBILITE ET MOBILITE					
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES					
138					

1. UN TERRITOIRE EN MARGE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE..... 140	
1.1. Les dynamiques démographiques 140	
1.1.1. Un territoire en perte de vitesse démographique..... 140	
1.1.2. Une évolution démographique en faveur des communes rurales 141	
1.2. Un territoire vieillissant 141	
1.2.1. Une population jeune..... 141	
1.2.2. Un vieillissement de la population généralisé à l'ensemble des communes qui devrait se poursuivre jusqu'en 2030 141	
1.2.3. Le phénomène de desserrement des ménages..... 142	
1.3. Le profil socio-économique des ménages 143	
1.3.1. Les ressources des ménages..... 143	
1.3.2. Les catégories socio-professionnelles 143	
2. UNE OFFRE DE LOGEMENTS INSUFFISANTE EN NOMBRE ET EN DIVERSITE..... 144	
2.1. Un parc plutôt récent à Beauvais et plutôt ancien dans les communes périurbaines et rurales 144	
2.2. Un territoire très contrasté en matière de répartition de l'offre de logements individuels et collectifs 144	
2.3. Des logements vacants dans la ville centre et des résidences secondaires dans les communes périurbaines et rurales 145	
2.4. Une offre de logements diversifiée, mais répartie de manière hétérogène sur le territoire communautaire 145	
2.5. La typologie des logements n'échappe pas à la spécialisation territoriale 146	
2.6. Près de 4 000 résidences principales inconfortables : le parc ancien et les communes périurbaines et rurales majoritairement concernés..... 146	
3. LES DEMANDES EN HABITAT : IMPACTS DEMOGRAPHIQUES ET POPULATIONS SPECIFIQUES148	
3.1. Les impacts de la démographie sur la demande de logements..... 148	
3.2. L'impact de la spécialisation des territoires sur la demande de logements 148	
3.3. La demande locative sociale 149	
3.3.1. Les constats de la demande locative sociale 149	
3.3.2. Les demandeurs de logements locatifs sociaux 149	
3.3.3. La satisfaction de la demande locative sociale..... 150	
3.3.4. Une demande locative sociale sous-évaluée..... 151	
3.4. La demande émanant des personnes âgées151	
3.4.1. Le besoin de logements adaptés et accessibles 151	
3.4.2. Le besoin de structures spécifiques 152	
3.5. La demande émanant des adultes handicapés152	
3.5.1. Une population difficile à évaluer 152	
3.5.2. Les structures d'accueil sur le territoire 152	
3.6. La demande émanant des étudiants153	
3.6.1. L'évolution de la demande 153	
3.6.2. Les structures d'accueil 153	
3.7. La demande émanant des personnes défavorisées.....153	
3.7.1. Les dispositifs en faveur des personnes défavorisées..... 153	
3.7.2. L'offre de logements pour les plus défavorisées..... 154	
3.8. Les populations immigrées154	
3.8.1. Les populations immigrées..... 154	
3.8.2. Les besoins en logement 154	
3.9. La demande émanant des gens du voyage155	
4. LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE 156	
4.1. Les dynamiques de développement territorial156	
4.1.1. Les migrations résidentielles 156	
4.1.2. La périurbanisation 156	
4.2. Un rythme de construction neuve à nouveau dynamique après une perte de vitesse sur la période 1999-2004.....156	
4.3. Un engouement pour le logement individuel157	
4.4. Un marché foncier et immobilier très tendu.....157	
5. SYNTHÈSE..... 159	

INTRODUCTION

La réflexion sur l'habitat et le peuplement a été amorcée, dans une dynamique intercommunale, dès les années 1990.

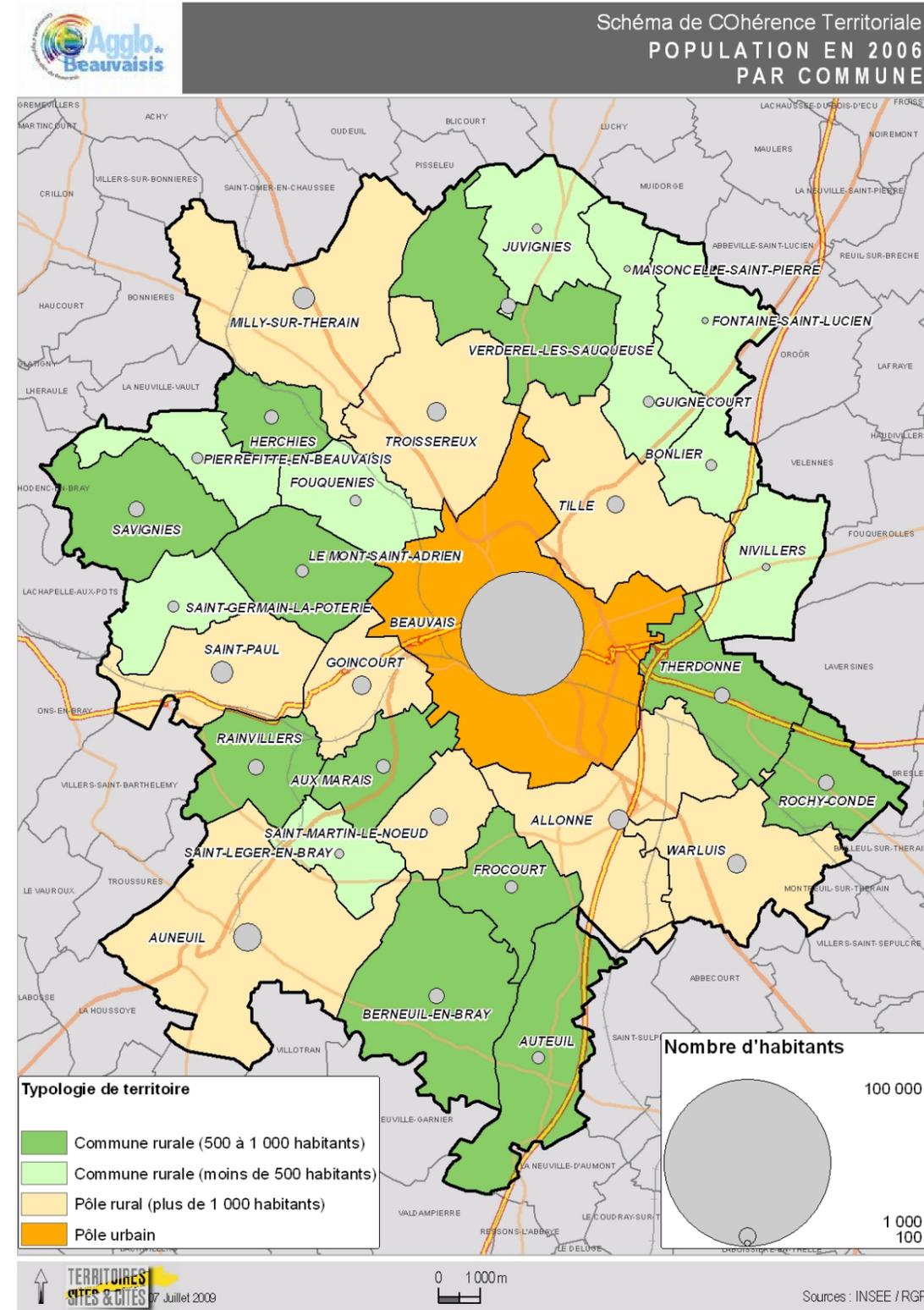
Par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a marqué sa volonté de devenir le pilote de la politique de l'habitat, en prenant les compétences d'élaboration du programme local d'habitat (PLH) et de délégation des aides à la pierre. Avec la compétence d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Communauté d'Agglomération se dote d'outils lui permettant d'agir de manière stratégique et globale, depuis la définition d'orientations jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle.

Au 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) compte 31 communes et 79 404 habitants (INSEE 2006). Ce territoire se caractérise par le rôle central de la ville de Beauvais en termes d'habitat, d'emplois, de services, de commerces et d'enseignement. Beauvais accueille ainsi 69,8 % des habitants et près de 86 % des emplois. Concomitamment, certaines communes de taille intermédiaire et notamment Auneuil ; constituent des territoires à enjeux pour un développement équilibré de la communauté d'agglomération.

Le développement urbain de la CAB s'est essentiellement réalisé sous forme d'extension urbaine. Entre 1960 et 2000 la surface des terrains urbanisés a été multipliée par 2,85 alors que, dans le même temps, la population n'a été multipliée que par 1,65.

La population de la Communauté d'Agglomération a continué d'augmenter jusqu'à la période 1990-1999 mais la tendance semble s'inverser. Sur la dernière période, 1999-2006, la population augmente d'environ 0,15 % par an, en raison d'un solde migratoire déficitaire, et atteint 79 404 habitants (INSEE 2006).

L'habitat et le peuplement constituent un des enjeux fondamentaux pour la CAB, à la fois pour renforcer son attractivité et enrayer le déclin démographique dû à un solde migratoire déficitaire, mais aussi pour mettre en adéquation l'offre et la demande de logements afin de garantir le droit au logement et de favoriser les parcours résidentiels choisis. Ces enjeux s'inscrivent dans une approche de développement urbain durable et d'équilibre de l'habitat du territoire.



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

1. UN TERRITOIRE EN MARGE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

La dynamique démographique actuelle permettra à la Communauté d'Agglomération de répondre l'objectif de 90 000 habitants qu'elle se fixe à l'horizon 2020.

1.1. Les dynamiques démographiques

1.1.1. Un territoire en perte de vitesse démographique...

Après avoir connu une phase d'expansion démographique soutenue entre 1962 et 1975, le territoire est entré dans un période de ralentissement démographique, voire de baisse.

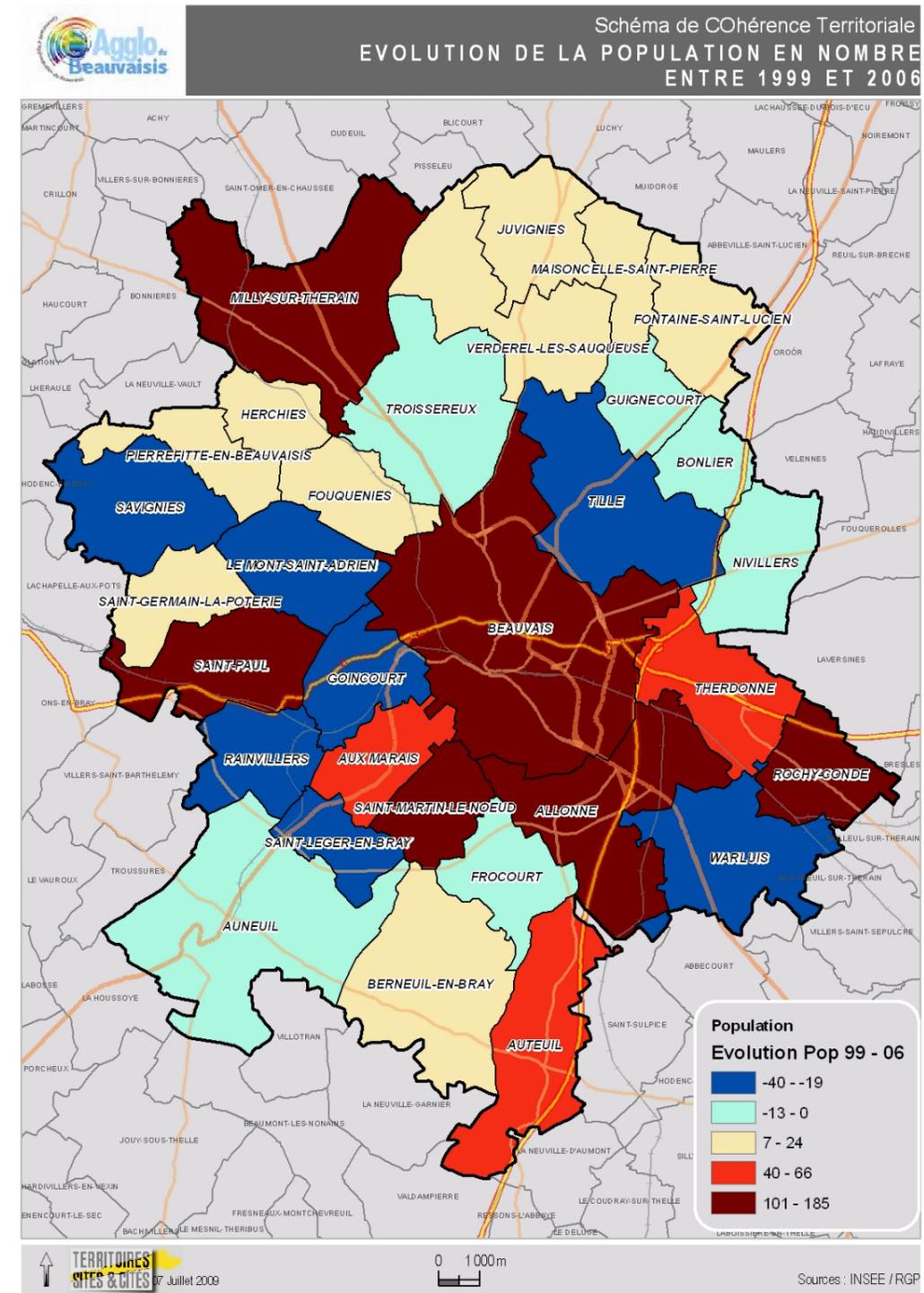
Regardé à une échelle plus vaste, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis apparaît comme une enclave, un territoire peu dynamique démographiquement : sa population a cru de 5,42 % entre 1982 et 1990 et de 3,25 % entre 1990 et 1999, contre plus de 5% pour la communauté de communes Picardie Verte, et plus de 7 % pour les autres territoires mitoyens pour cette deuxième période. Entre 1999 et 2006, la population a seulement augmenté de 1,1 % sur l'ensemble de l'agglomération. Malgré la proximité de la région l'Ile-de-France, le Beauvaisis reste en marge et ne tire pas bénéfice de son dynamisme. Néanmoins, la densité de population est deux fois plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis que dans le reste de l'Oise (134,5 habitants / km² contre 63,5).

Cette faiblesse démographique est principalement due à un solde migratoire (solde entre les entrées et les départs) largement déficitaire, traduisant la difficulté pour l'agglomération de stabiliser sa population.

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis comptait 78 596 habitants en 1999, soit 2 476 habitants de plus qu'en 1990. Cette croissance n'était due qu'à la bonne résistance du solde naturel (+ 5 493 habitants) qui comble largement un solde migratoire déficitaire (- 3 017 habitants).

La croissance de la population diminue entre 1990 et 1999, de manière hétérogène sur le territoire de la CAB. Si le solde naturel est partout positif, à l'exception de Fontaine St Lucien, 12 des 31 communes que compte l'agglomération connaissent un solde migratoire négatif. La commune de Beauvais est particulièrement touchée par ce manque d'attractivité puisqu'elle perd plus de 3 300 habitants, soit plus de 6% de sa population de 1990.

La tendance démographique amorcée ces dernières années une stagnation. Selon les données INSEE, la population de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis entre 1999 et 2006 gagne 830 habitants. Malgré cette faible croissance, peu de communes perdent réellement de la population. Il s'agit de quelques pôles ruraux et de communes rurales. La population de Beauvais s'est accrue de 110 habitants et les communes périphériques annoncent un gain démographique. Au niveau départemental la population continue pourtant de croître au rythme de 0,49% par an (contre 0,65 % par an entre 1990 et 1999).



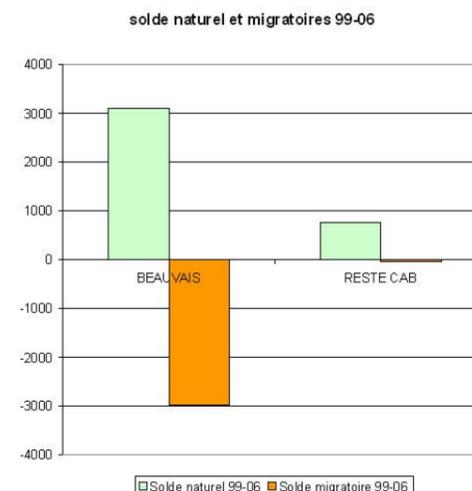
1.1.2. Une évolution démographique en faveur des communes rurales

Le ralentissement démographique est essentiellement porté par la ville Beauvais dont la population stagne depuis une trentaine d'années (54 000 habitants en 1975 et en 1990). La croissance démographique est plus forte dans les communes rurales et pôles ruraux : ceux-ci se peuplent au détriment de la ville centre. L'insuffisance d'offre en logements et adaptée aux attentes de la ville, associée à l'attractivité de la vie à la campagne explique cette tendance.

Néanmoins, Beauvais est le pôle résidentiel majeur de l'agglomération. En 2006, 70% des habitants de la Communauté d'Agglomération résident à Beauvais (55 481), 16% dans les pôles ruraux de plus de 1 000 habitants, et 14% dans les communes de moins de 1000 habitants.

En dépit des tendances de report sur les communes voisines, la perte d'habitants sur la ville de Beauvais est relativisée. Entre 1990 et 1999, le solde migratoire négatif est d'un peu plus de 3 300 habitants (- 4 %), mais largement compensée par l'accroissement naturel (+ 4 520 habitants).

La ville gagne donc près de 1 200 habitants. Les résultats du recensement INSEE 1999-2006 observent la même tendance : globalement, la population de Beauvais se maintient, enregistrant une légère croissance qui est liée à un solde naturel positif (+ 3 098 habitants) qui compense toujours le solde migratoire (- 2 988 habitants). Toutefois, passant à 55 481 habitants, la ville ne gagne que 110 habitants en 7 ans. Le solde migratoire tend à être stable, alors que le solde naturel s'affaiblit. Ce résultat met en évidence l'amorce d'une baisse démographique si ces tendances se confirment au cours des prochaines années.



	Evol 90-99 nombre	Solde naturel 90-99	Solde migratoire 90-99	Evol 99-06 nombre	Solde naturel 99-06	Solde migratoire 99-06
Beauvais	1 181	4 516	- 3 335	110	3 098	- 2 988
Reste CAB	1 273	977	269	720	763	- 43
Total CAB	2 454	5 493	- 3 039	830	3 861	- 3 031

Ces tendances concernent également les communes autres que Beauvais. Le recensement 2006, montre que dans leur ensemble, elles accusent une baisse du solde naturel et contrairement à la période censitaire précédente, elles enregistrent un solde migratoire négatif.

Toutefois, par commune, on trouve une diversité de situation. Ainsi certaines communes rurales étaient engagées dans un processus de perte démographique depuis 1982. Elles connaissent un regain de population depuis 1999. Il s'agit des communes de Aux Marais, Nivillers, Maisoncelle-Saint-Pierre, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Martin-le-Nœud et Frocourt. Seule la commune de Tillé reste dans le processus : depuis 1982, elle enregistre à la fois des pertes migratoires et une vitalité démographique moindre pour ces communes.

Les populations tendent donc à se rapprocher de la ville centre après s'en être éloignées lors de la période 1990-1999. Mais les communes rurales continuent d'être attractives en proposant une offre d'habitat davantage adaptée à leurs besoins et participe à la fragilisation du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en affaiblissant la ville-centre, Beauvais.

1.2. Un territoire vieillissant

1.2.1. Une population jeune

La population de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se démarque encore par la jeunesse de sa population en lien avec l'importance du nombre de naissances (le solde naturel est positif dans toutes les communes, à l'exception de Fontaine St Lucien). En 2006, les moins de 15 ans représentent 19,6 % de la population sur l'agglomération du Beauvaisis, contre 18,8 % au niveau national.

Certaines communes montrent un profil démographique « jeune » plus prononcée avec une part importante de moins de 15 ans : Frocourt (22,7 %), Saint-Léger-en-Bray (18 %), Bonlier (20 %), Herchies (20,6 %), Pierrefite-en-Beauvaisis (18 %), Auneuil (22 %), Il s'agit de communes résidentiel accueillant des familles (les ménages y sont composés d'environ 3 personnes).

1.2.2. Un vieillissement de la population généralisé à l'ensemble des communes qui devrait se poursuivre jusqu'en 2030

Néanmoins, cette jeunesse de la population ne doit pas masquer la tendance au vieillissement. La part de la population de plus de 60 ans augmente, passant de 16,51% en 1999 à 17,2% en 2006. En 2006, l'indice de jeunesse de la communauté d'agglomération est de 1,73, de l'indice départemental (1,76) et dépassant largement l'indice métropolitain (1,30). Cependant, il est en forte diminution depuis 1990 puisqu'alors, il atteignait plus de 2. En 2005, cet indice se situait à 1,59 : il a donc augmenté, marquant un regain de dynamisme démographique même si un vieillissement général du territoire se poursuit.

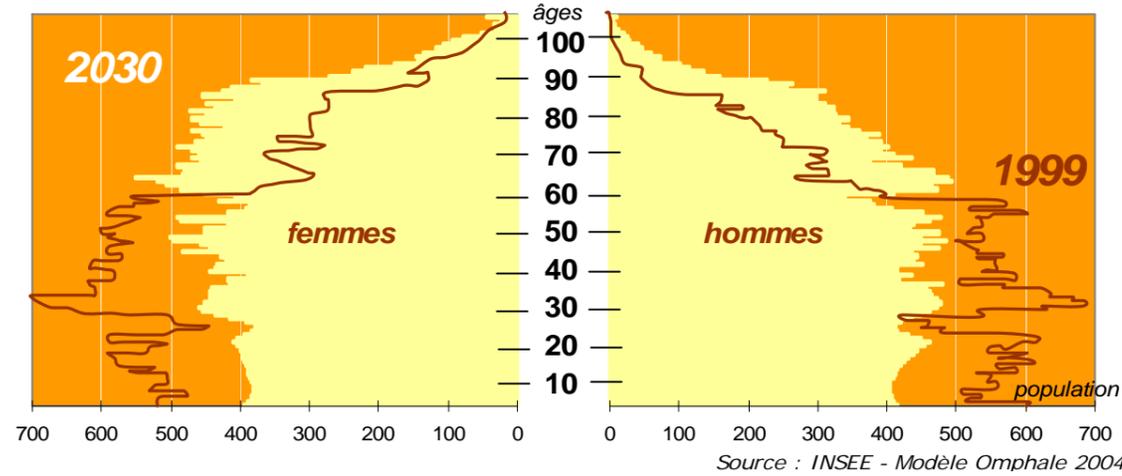
Certaines communes enregistrent une part plus importante des personnes âgées de plus de 60 ans. C'est notamment le cas de Maisoncelle-Saint-Pierre, Goincourt, Saint-Germain-la-Poterie, Aux Marais et Warluis, où cette catégorie d'âge représente plus de 20% des habitants.

La structure par âge de la population de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est proche de celle du département.

Structure par âge de la CAB et de l'Oise en %

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
CAB	20%	22%	21%	20%	11%	6%
OISE	21%	19%	22%	21%	11%	6%

Prévision de pyramide des âges de l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



La prévision de la pyramide des âges montre que la problématique du vieillissement de la population sera plus saillante d'ici 15 à 20 ans et l'équilibre générationnelle figure donc comme un enjeu prioritaire.

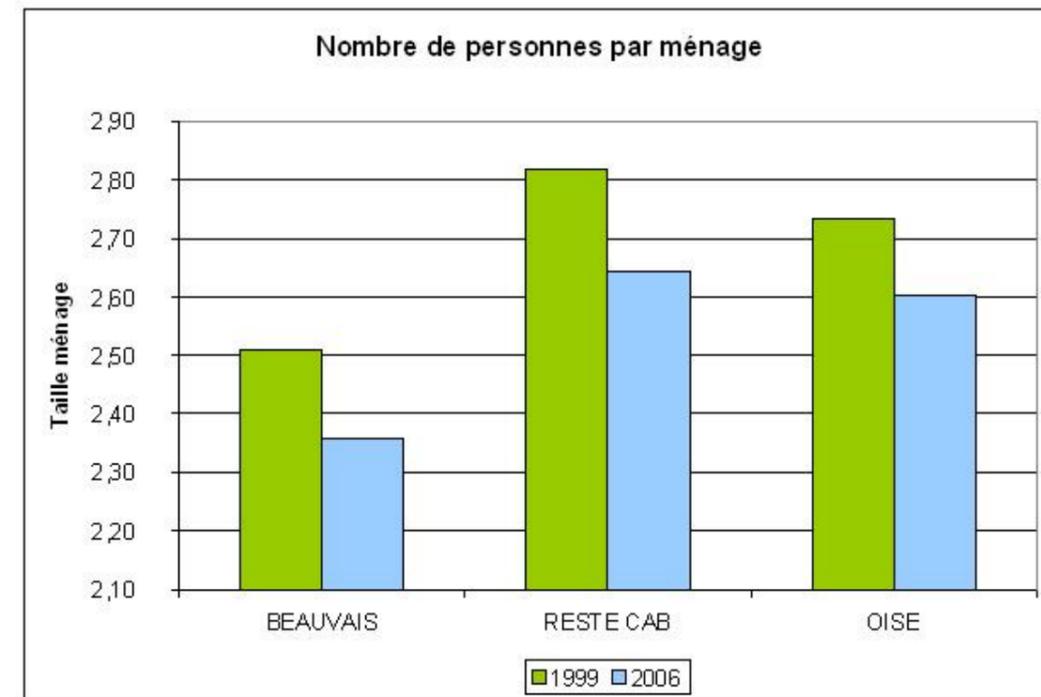
1.2.3. Le phénomène de desserrement des ménages

La population de l'agglomération connaît les mêmes tendances d'évolution que celle du département en terme de structure familiale. Elles ont un impact dans les besoins en matière d'habitat. Depuis dix ans, on assiste à une nette augmentation du nombre des petits ménages, qu'il s'agisse de couples sans enfant, de familles monoparentales sans enfant ou de personnes seules. Aujourd'hui 30% des ménages n'ont pas d'enfants, et les familles monoparentales ainsi que les ménages d'une personne augmentent dans des proportions importantes (respectivement 16,1% et 14,4%).

Type de ménage	1 personne	Famille avec enfants	Dont familles monoparentales	Autres familles (par ex. couple sans enfant)
% de la population	25,9%	35,8%	8,4%	29,9%
Evolution entre 1999 et 2006	+19,4%	-4,7%	+16,1%	+14,4%

Source : Etude pré-opérationnelle d'OPAH, PACT de l'Oise
Source : RPG 1999/2006

La diminution du nombre de personnes par ménage n'est toutefois pas nécessairement synonyme d'une demande de petits logements : les familles monoparentales, les familles recomposées, mais aussi les ménages retraités souhaitent disposer d'un logement de taille respectable pour pouvoir héberger tous les membres de la famille. Ainsi, en 1982, on comptait en moyenne 3 personnes par ménage dans l'agglomération et 2,57 en 1999. La baisse est plus importante à Beauvais où les ménages comptent en moyenne 2,36 personnes en 2006, contre 2,51 en 1999 et 2,94 en 1982.



On assiste ainsi à un desserrement familial avec comme conséquence un nombre de ménages qui augmente environ 1,3 fois plus vite que la population et génère un besoin en logements plus important et diversifié.

1.3. Le profil socio-économique des ménages

1.3.1. Les ressources des ménages

La région Picardie ainsi que le département de l'Oise sont caractérisés par d'importantes disparités de salaires au sein des territoires. Ainsi, dans l'Oise les salaires les plus élevés sont ceux des populations du sud, sous l'influence directe de Paris. 22 % des actifs de l'Oise travaillent en Ile-de-France où les salaires sont en moyenne 8 % supérieurs à ceux du département. Ces contrastes dans les salaires se retrouvent au niveau des revenus moyens des foyers fiscaux. En 1999, le revenu annuel moyen net imposable d'un foyer est de 15 400 € en Picardie. Il atteint 16 825 € dans l'Oise contre seulement 14 500 € dans l'Aisne et la Somme. En 2005, le revenu annuel moyen par ménages est de 27 554 € en Picardie et atteint 30 845 € dans l'Oise.

Le revenu moyen des ménages de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est de 27 482 € (INSEE 2005). Les disparités géographiques sont fortes. Sur deux communes, les ménages ont un revenu moyen inférieur à la moyenne communautaire : Beauvais (24 036 €) et Auneuil (27 439 €).

L'écart entre le revenu moyen annuel des habitants de la ville centre et ceux des communes rurales est supérieur à 13 000 €, et l'écart entre Beauvais et Le Mont St Adrien supérieur à 17 900 €.

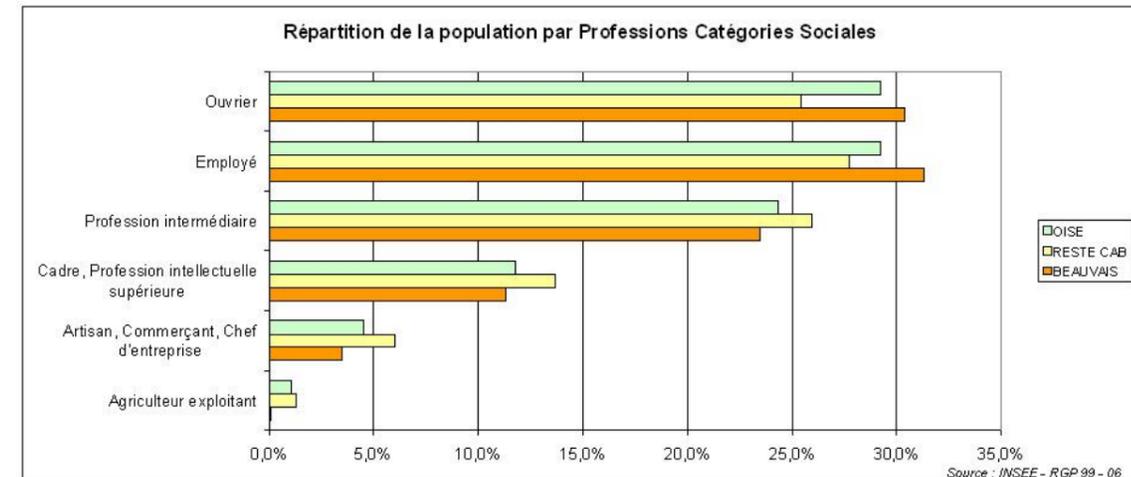
Ces disparités sont à croiser avec la répartition des statuts d'occupation et des types de logements sur le territoire. En effet, dans les communes rurales, 84% de la population est propriétaire de son logement et 95% de la population réside dans une maison individuelle. A l'échelle infra communale ces communes sont homogènes, elles accueillent une population relativement aisée et qui a la capacité d'accéder à la propriété.

A l'inverse, à Beauvais concentre la majorité de ménages à plus faibles revenus : seulement 37,5 % de la population est propriétaire et 34,9 % de la population est logée dans une maison individuelle.

Les revenus moyens cachent également des disparités au sein de la population : ainsi, 14% de la population de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et 20 % de la population de Beauvais, se situe en deçà du seuil de bas revenu (soit 735 € par unité de consommation et par mois).

1.3.2. Les catégories socio-professionnelles

La population de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis se compose de près de 25% d'ouvriers, de 28% d'employés, de 26% de professions intermédiaires, de 14% de cadres et de professions intellectuelles supérieures, de moins de 6% d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise, enfin, de moins de 1% d'agriculteurs exploitants. 80% de la population de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis appartient donc à des catégories socioprofessionnelles moyennes à modestes.



En comparaison avec le département, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ainsi que les professions intermédiaires et supérieures sont mieux représentés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et s'explique par les fonctions administratives et de services de ville centre que tient Beauvais ainsi qu'aux orientations tertiaires prises par le territoire.

A l'échelle infracommunautaire, on constate une répartition inégale des catégories socioprofessionnelles selon les communes et une certaine spécialisation des territoires. La commune du Mont St Adrien accueille par exemple une part d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures plus importante que la moyenne communautaire, et le taux le plus faible d'ouvriers (15,5 % en 2006 contre 25,4 %). Les ouvriers résident dans les franges du territoire : Juvignies (23 % de la population active), Auneuil (29,7 % de la population active), Rochy-Condé (20,6 % de la population active). Les agriculteurs sont particulièrement représentés dans deux communes situées à l'extrême Nord du territoire : Juvignies et Fontaine St Lucien.

Si les tendances observées se poursuivent sans que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis réagisse, de nombreux impacts sont à prévoir sur le territoire :

- une perte de dynamisme démographique et d'attractivité économique, malgré un regain de croissance aujourd'hui
- un vieillissement de la population,
- une aggravation de la périurbanisation,
- un appauvrissement des ménages compte tenu de l'évolution rapide des coûts liés au logement, aux transports,...
- un déséquilibre spatial et une spécialisation des territoires.

2. UNE OFFRE DE LOGEMENTS INSUFFISANTE EN NOMBRE ET EN DIVERSITE

L'analyse de l'offre en habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis met en exergue la dualité entre Beauvais, ville centre, et les communes périphériques : en matière d'âge de structure et de statut des logements.

En 2006, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis recensait 34 873 logements dont 93% en résidence principale.

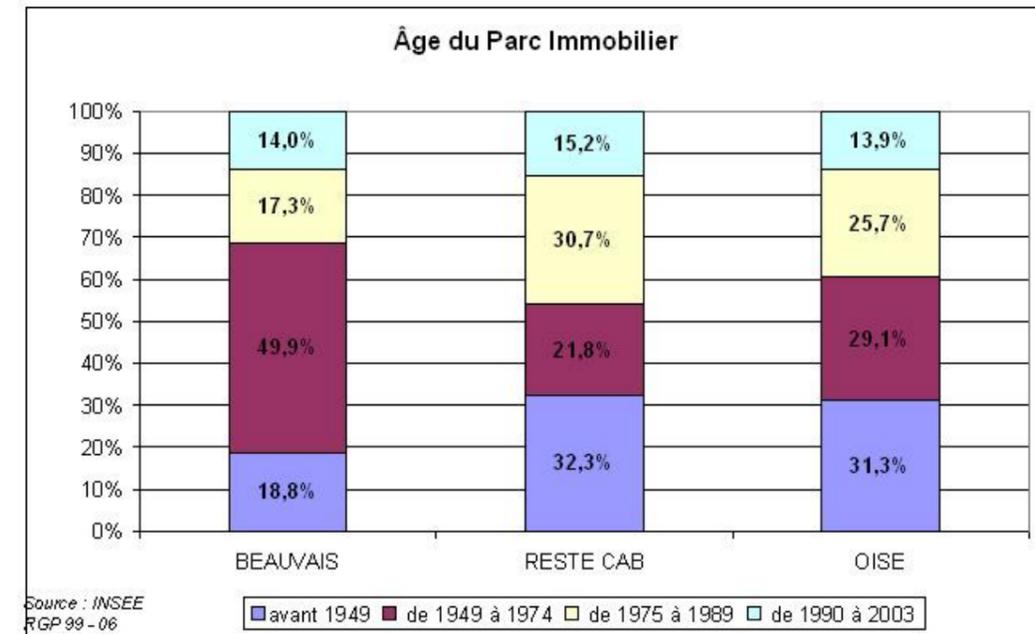
Le parc de logements de l'agglomération est aujourd'hui non seulement insuffisant au regard de la demande, mais aussi inadaptée aux besoins et attentes en terme de statut, de type d'habitat, d'accessibilité économique et de localisation.

2.1. Un parc plutôt récent à Beauvais et plutôt ancien dans les communes périurbaines et rurales

A Beauvais, 80 % du parc de logement est postérieur à 1950. Ce constat est à nuancer en fonction de la typologie de l'habitat. En effet, on note des différences d'ancienneté entre un parc collectif relativement récent (93 % des constructions collectives datent d'après 1950) et un parc individuel plus ancien (40 % des résidences individuelles datent d'avant 1949 et 23 % d'avant 1915). Cette différence s'explique d'une part par la période de reconstruction de masse menée à l'après-guerre qui a engendré un bouleversement de la structure du parc avec l'édification de 49,9% de logements, majoritairement collectifs entre 1949 et 1974 et d'autre part par l'annexion de quatre communes en 1943 (Notre Dame-du-Thil, Marissel, Voisinlieu et Saint-Just-des-Marais) dominées par l'habitat individuel ancien.

En revanche, dans les communes rurales, si près d'1/4 des logements sont antérieurs à 1915, et plus d'1/3 à 1949, la part des constructions réalisées entre 1975 et 1989 y est beaucoup plus importante que sur la ville centre respectivement 30,7% et 17,3%, soulignant l'attrait résidentiel des communes rurales. Les données pour la période 1990 et 1999, montre un rééquilibrage de la construction entre ville centre et communes rurales.

Mais l'âge moyen du parc immobilier à Beauvais, nettement plus élevé que celui des communes périurbaines de l'agglomération et du département l'Oise, conduit à anticiper les problématiques liées au vieillissement d'une très importante du par cet met en évidence les enjeux de réhabilitation et de renouvellement urbain.



2.2. Un territoire très contrasté en matière de répartition de l'offre de logements individuels et collectifs

En 2006, le parc de logements individuels s'équilibre à peu près avec le parc de logements collectifs à l'échelle communautaire. En revanche, les types de parcs sont très contrastés selon les communes : dans la ville centre, 65 % de logements sont collectifs alors que dans les communes périurbaines et rurales, plus de 90 % des logements sont individuels.

Dans le cadre de la réflexion sur le PLH, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'engage dans un rééquilibrage à travers une territorialisation de l'effort de construction : distinguant ville centre, bourgs relais, bourgs ruraux, il définit des objectifs de production par commune, tenant compte des réalités, des projets et des capacités foncières avec une ambition forte de développement durable. Ainsi, l'effort de construction sera majoritairement porté par la ville centre.

2.3. Des logements vacants dans la ville centre et des résidences secondaires dans les communes périurbaines et rurales

Répartition des logements en 2006

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CAB	34 874	93,4 %	1,3 %	5,3 %
Beauvais	25 240	93,2 %	0,7 %	6,1 %
Reste CAB	9 635	93,9 %	2,9 %	3,3 %
Oise	331 529	31,9 %	3,1 %	5,0 %

Atteignant 5 %, le taux de vacance des logements sur l'ensemble du territoire communautaire est très faible et permet difficilement de répondre aux besoins de fluidité du marché, pourtant indispensable à sa rotation.

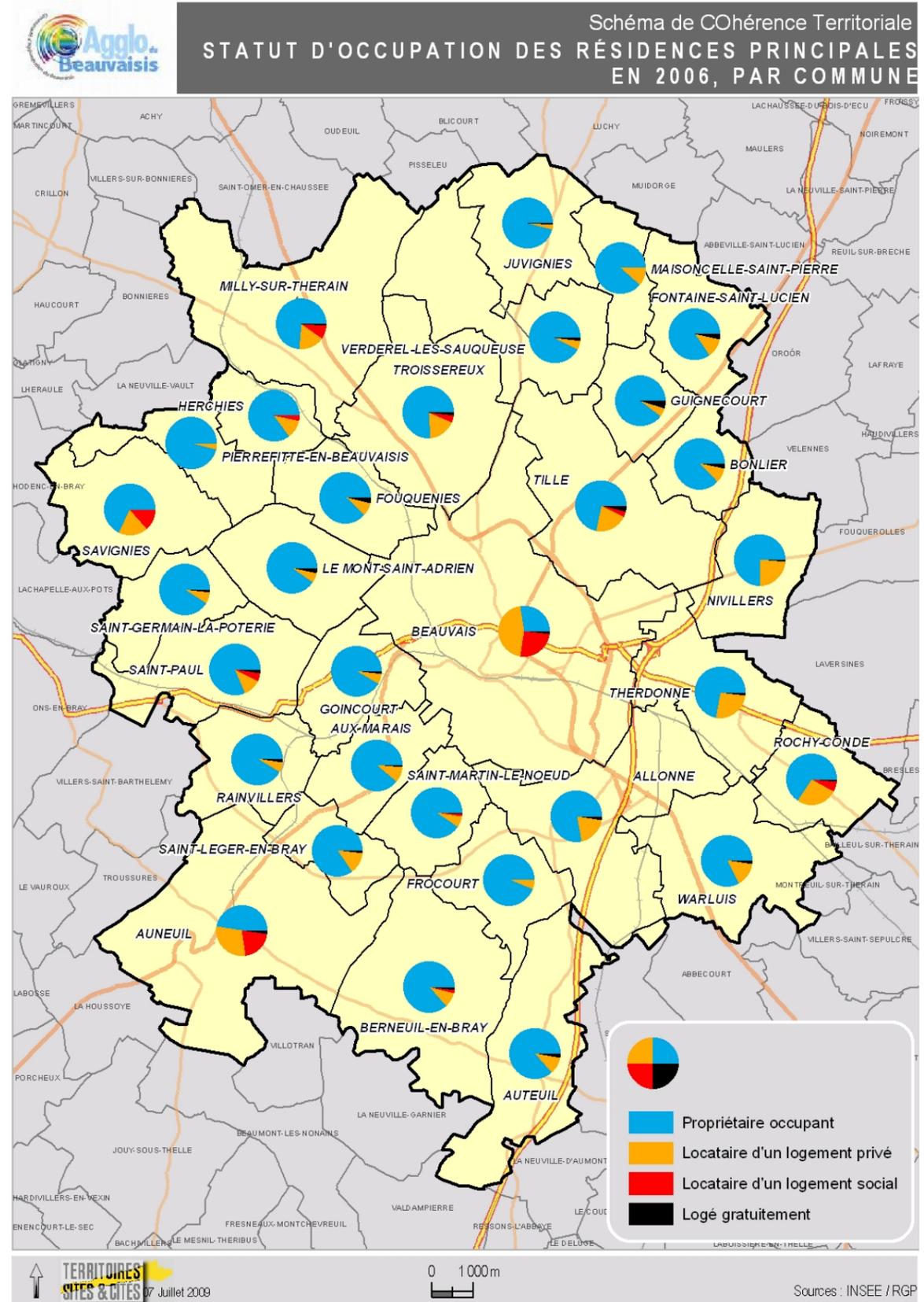
Ce faible taux explique en partie la tension forte sur le marché du logement sur l'agglomération et le départ d'habitants vers des territoires voisins.

Entre 1999 et 2006, la pression sur les communes rurales se traduit par une augmentation de la part des résidences principales engendrée notamment par une diminution de la part des résidences secondaires et des logements vacants.

2.4. Une offre de logements diversifiée, mais répartie de manière hétérogène sur le territoire communautaire

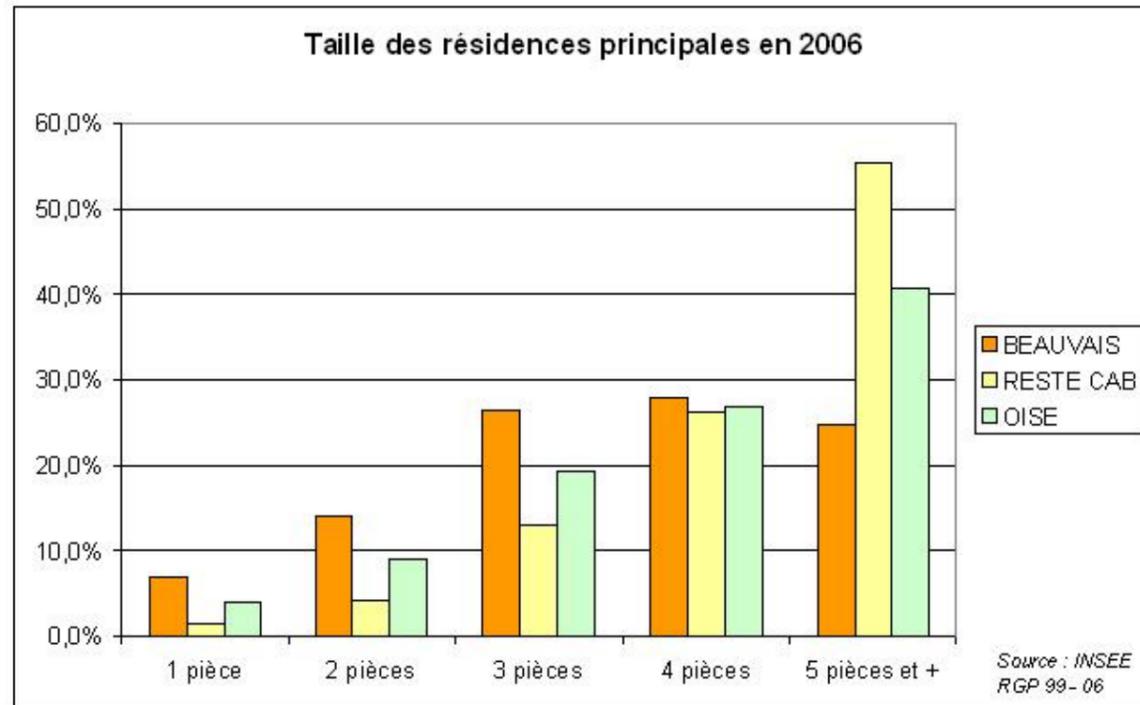
Selon le RGP 2006, la part de logements locatifs (60,3 %) et celle de logements occupés par leurs propriétaires (37,5 %) s'équilibrent au niveau communautaire, le parc de logements locatifs sociaux représentant 32,9 % des logements locatifs. Entre 1999 – 2006, la tendance est à l'augmentation du parc locatif (+ 1 117 logements) notamment grâce à l'augmentation du parc locatif privé (+ 1 000 logements). Cependant, la répartition de l'offre de logements selon les segments n'est absolument pas homogène sur le territoire communautaire.

Si Beauvais représente 56,4 % des logements de l'agglomération occupés par leurs propriétaires, la ville centre concentre la quasi-totalité de l'offre locative (92%) et notamment de l'offre locative sociale (95%) du territoire communautaire. Parmi les communes périurbaines et rurales, certaines se distinguent tout de même par un parc plus diversifié. C'est le cas d'Auneuil, Savignies, Nivilliers, Therdonne, Milly sur Thérain, Rochy-Condé et Tillé où plus de 20% du parc est constitué d'une offre locative.



2.5. La typologie des logements n'échappe pas à la spécialisation territoriale

Une offre de petits logements à Beauvais et des grands logements dans les communes périurbaines



En lien avec la répartition de types d'habitat sur le territoire de l'agglomération, la taille des logements offerts à la population est également spécialisée selon les communes.

La ville de Beauvais dispose d'une offre relativement élevée de petits logements, en particulier dans le parc collectif : 21,1% des logements comportent une à deux pièces, alors que l'on dénombre 12,9% de petits logements dans l'Oise.

L'offre en grands logements reste relativement faible dans la ville centre ; les grandes familles rencontrent ainsi plus de difficultés pour se loger. Ainsi, près de 75% des logements de Beauvais comptent au maximum quatre pièces, alors que dans les communes périurbaines et rurales, 81% des logements ont au minimum quatre pièces.

Dans le cadre du PLH, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'oriente vers une meilleure répartition des différents types de logements sur son territoire en faveur d'une plus grande mixité sociale et générationnelle et ainsi lutter contre une spécialisation territoriale préjudiciable au dynamisme du territoire.

2.6. Près de 4 000 résidences principales inconfortables : le parc ancien et les communes périurbaines et rurales majoritairement concernés

Le niveau d'inconfort du parc des résidences principales se mesure, selon l'INSEE, en comptabilisant les logements auxquels il manque au moins un des trois éléments de confort suivants : WC intérieur, douche ou baignoire intérieur, chauffage central individuel ou collectif.

A l'échelle de l'agglomération, 12 % des résidences principales sont considérées comme inconfortables, soit environ 3 611 logements.

Le niveau d'inconfort du parc des résidences principales de Beauvais est relativement faible au regard des moyennes observées dans les communes du Grand Beauvaisis et de l'Oise. Cependant 6,9% d'entre elles sont concernées par le manque d'au moins un élément de confort, soit 1 500 logements.

Le bon état général du parc s'explique par sa jeunesse (80 % des logements ont été construits après 1950) d'une part, par la politique de réhabilitation (OPAH) engagée depuis 1988 sur la ville centre. Ce niveau d'inconfort marque une baisse depuis 1990, date depuis laquelle 580 logements ont été remis aux normes de confort.

Le niveau d'inconfort croît cependant avec l'ancienneté du parc de logements. Ainsi, dans les communes rurales, on dénombre 2 000 logements pour lesquels au moins un élément de confort fait défaut, soit une résidence principale sur quatre. En dix ans, une centaine de logements supplémentaires est concernée. A ce rythme, dans 20 ans ce seraient quelques 200 logements supplémentaires qui seraient concernés par cette problématique, soit 10% de plus qu'actuellement.

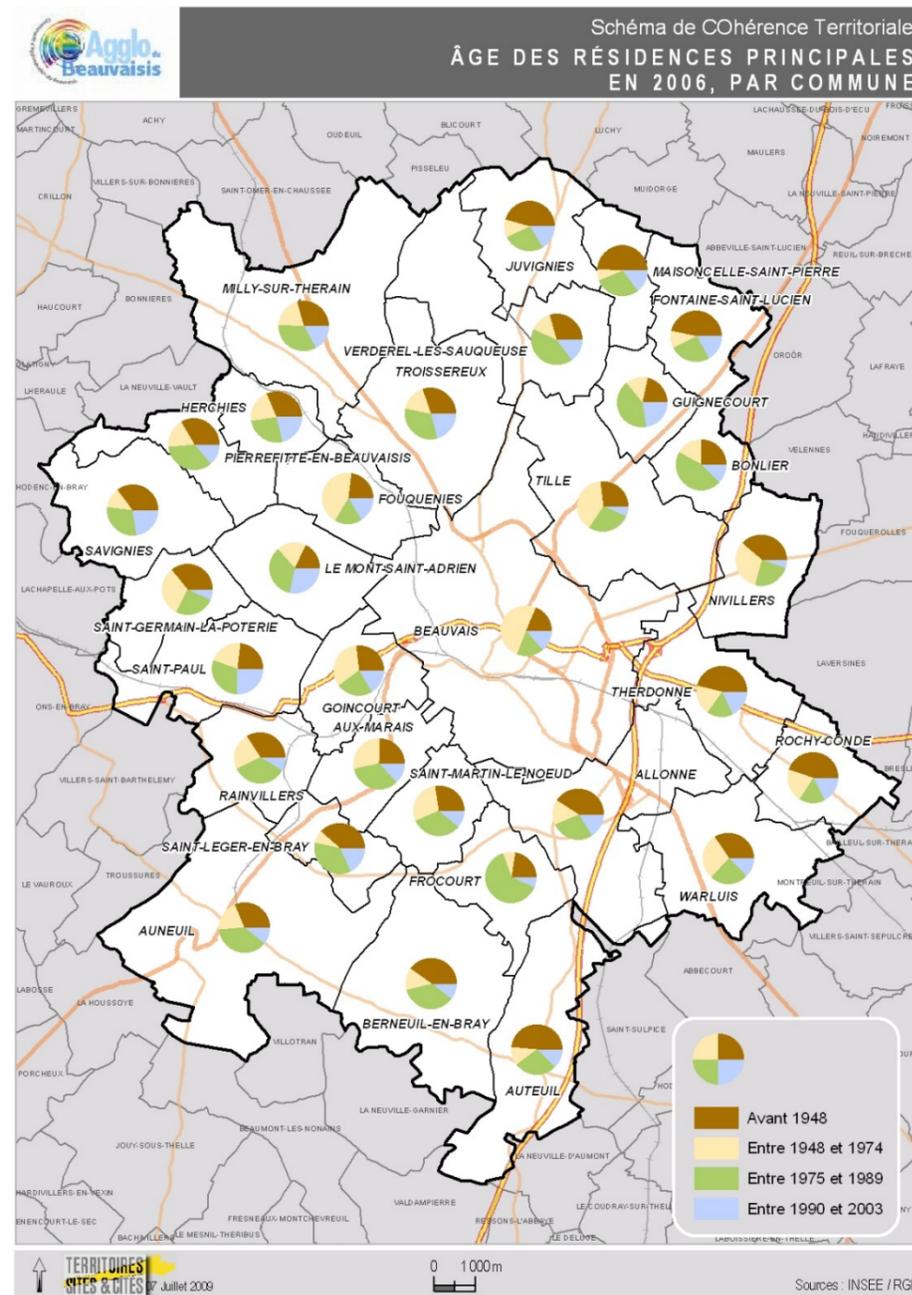
La part des logements très inconfortables voire précaires (absence deux à trois éléments de confort) reste minime, notamment par rapport aux moyennes enregistrées dans l'Oise.

Le niveau d'inconfort du parc privé concerne majoritairement les propriétaires occupants. Ceci peut s'expliquer par le revenu des ménages et/ou le vieillissement de la population des propriétaires occupants.

Parmi les communes rurales de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 17 d'entre elles ont un niveau d'inconfort supérieur à la moyenne des communes hors Beauvais, qui peut parfois atteindre jusqu'à 43% des résidences principales.

Pour améliorer la qualité des logements en terme d'habitabilité et de confort, la réflexion sur le PLH, de Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'oriente sur une politique de :

- réhabilitation du parc social
- réhabilitation du parc privé (OPAH avec un volet fort de performance énergétique des logements, de lutte contre le logement indigne, de création de locatifs à loyer maîtrisé...)
- restructuration urbaine (soutien aux actions ANRU).



3. LES DEMANDES EN HABITAT : IMPACTS DEMOGRAPHIQUES ET POPULATIONS SPECIFIQUES

Deux types de demande coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

- ❑ **Une demande locale**, consécutive aux évolutions de la société et qui est formée essentiellement :
 - de jeunes ménages qui décohabitent et s'installent pour la première fois, ou se séparent ;
 - de familles qui s'agrandissent et de ce fait ont besoin d'un logement plus grand ;
 - de personnes âgées qui sont à la recherche d'un habitat adapté, en centre-ville ou centre-bourg, à proximité des services

- ❑ **Une demande externe** qui résulte de:
 - l'arrivée de nouveaux actifs travaillant à proximité et cherchant à se loger à plus ou moins haut de gamme,
 - l'arrivée de ménages de l'Île-de-France attirés par des coûts fonciers et immobiliers plus faibles que dans leur région.

La demande locale est particulièrement confrontée à une inadéquation entre les revenus et les prix de l'immobilier et du foncier qui bloque l'accès au logement, notamment des jeunes ménages.

Entre 1999 et 2006, le desserrement des ménages a absorbé 92 % de la construction des logements produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Les effets croisés des évolutions socio-démographiques, de l'attractivité du territoire en terme d'emploi ou de cadre de vie pour les ménages d'Île-de-France en particulier, et de l'insuffisance de l'offre en logements, tant quantitativement que qualitativement, provoquent des hausses importantes des coûts du foncier et de l'immobilier.

Le modèle familial traditionnel est aujourd'hui bousculé par de nouveaux modes de vie. La diversité des situations et des structures familiales nécessitent un besoin diversifié en types d'habitat pour répondre à ces différentes configurations.

Le Beauvaisis doit faire face à la problématique de spécialisation des territoires, avec des communes rurales à caractère familial, spécialisées dans les grands logements individuels en accession, et la ville centre dont l'offre de logements est tournée vers l'habitat collectif en location. Cette spécialisation du territoire en termes d'habitat oriente la demande des populations et conduit à la spécialisation du territoire en termes de répartition de la population.

3.1. Les impacts de la démographie sur la demande de logements

L'évolution des structures familiales précédemment évoqués (phénomène de desserrement des ménages, de vieillissement de la population,...) a un impact fort sur la demande d'habitat en terme :

- de volume : apparition d'un besoin supplémentaire lié à la décohabitation,
- de typologie : une demande tournée vers des logements de petite et moyenne surface (T1, T2, T3) pour les personnes seules, les familles monoparentales et les gardes alternées,
- de statut d'occupation : une demande tournée vers la location plus que l'accession en raison des revenus et du caractère transitoire de certaines situations
- de localisation : une demande de plus en plus localisée en centre-ville ou en centre bourg, à proximité des services, commerces, équipements publics et transports en commun,
- de coût du logement : une demande orientée par le coût de l'immobilier, avec des ménages disposant d'un seul revenu mensuel qui conditionne fortement les choix résidentiels, notamment pour les jeunes qui n'offrent généralement pas suffisamment de garanties de paiement pour les propriétaires bailleurs.

Dans l'Oise, environ 80 % de la demande de logements est due au phénomène de desserrement des ménages.

3.2. L'impact de la spécialisation des territoires sur la demande de logements

Schématiquement, la ville centre ainsi qu'une large partie des communes de première couronne de Beauvais sont essentiellement composées de petits ménages. Les ménages moyens à grands sont quant à eux majoritairement situés dans les petites communes de deuxième couronne.

Le déséquilibre dans la répartition est très marqué pour Beauvais qui concentre près de 75,1% de petits ménages (célibataires, personnes isolées, couples sans enfant, familles monoparentales) contre environ 24,8% de grands ménages en 2006. Dans l'ensemble des autres communes, l'écart entre la part des petits et des grands ménages est moindre, la répartition est davantage équilibrée.

Certaines communes se distinguent par leur attractivité vis-à-vis des ménages avec enfants. Il s'agit des communes rurales, essentiellement situées en deuxième couronne de Beauvais. Auteuil, Bonlier, Fontaine St Lucien, Frocourt, Herchies, Juvignies, Guignecourt et Saint Léger-en-Bray, se distinguent particulièrement avec un nombre moyen de personnes par ménage supérieur à trois. Cette répartition est à corréluer à l'offre d'habitat et aux typologies de logements des différentes communes.

Beauvais concentre une majorité de petits logements en immeubles collectifs, elle est donc plus apte à répondre à la demande des petits ménages (célibataires, familles monoparentales...) alors que les communes rurales concentrent la majorité de grands logements individuels et par conséquent la majorité de grandes familles. Par ailleurs, le profil économique des ménages détermine pour partie la localisation de leur logement.

Schématiquement, trois cas se présentent en 1999 :

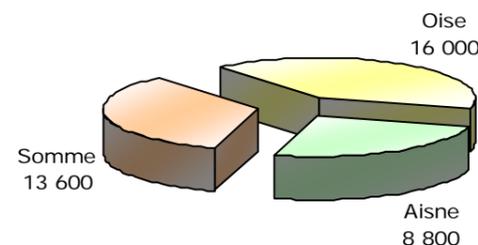
- Les foyers qui déclarent moins du seuil fixé à environ 16 000 €, soit près de 70% des foyers, se tournent vers le logement locatif. Au regard des niveaux de loyers élevés dans le parc privé, ces foyers sont dépendants des logements locatifs aidés qui eux seuls correspondent à leurs capacités financières. Ainsi, 60% des foyers de l'agglomération entrent dans les plafonds de ressource pour l'accès au logement aidé et un foyer sur trois est dépendant du logement très social.
- Les foyers qui ont les capacités financières d'accéder et qui déclarent entre 16 000 € et 19 000 € sont contraints de s'éloigner du Beauvaisis pour aller vers des zones plus rurales et bénéficier d'un moindre coût du foncier et de la construction.
- Les foyers avec des capacités financières supérieures ont de larges choix résidentiels. Parmi les ménages qui accèdent dans le Beauvaisis, 80% sont des locaux qui déclarent des revenus nettement supérieurs à 19 000 €.

3.3. La demande locative sociale

3.3.1. Les constats de la demande locative sociale

D'après l'observatoire régional de la demande locative sociale, la Picardie comptabilise 38 475 demandes de logement social en instance au 31 décembre 2004. Ce nombre s'est stabilisé en 2004 après avoir connu une forte augmentation entre 2002 et 2003 (+ 4 000 demandeurs). L'Oise, avec 16 000 demandes en 2004, constitue le département comptabilisant le plus de demandes.

Répartition de la demande locative sociale en instance en 2004



Source : Observatoire régional de la demande locative sociale au 31/12/2004

Les attributions sont relativement stables depuis 2001. Il s'agit dans 80% des cas de logements attribués par rotation dans le parc social existant et non de constructions nouvelles (2 350 logements sociaux construits en 2004 en Picardie). Dans l'Oise, parmi ces demandes, 64% sont des demandes dites « externes », c'est-à-dire qui correspondent aux demandes des ménages qui ne sont pas déjà logés dans le parc social. Sur le territoire du Grand Beauvaisis 3 140 demandes en instance sont enregistrées au 31 décembre 2004, dont près de 80 % concerne la seule ville de Beauvais, qui concentre le plus grand nombre de logements sociaux du Pays.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, on dénombre près de 2 535 demandes dont :

- 40 % sont des demandes de mutation, dites « internes » : population déjà logée dans le parc social mais qui désire un autre logement social (autre organisme, taille de logement différente, autre quartier...)
- 60 % sont des demandes externes, ce qui représente 1 520 demandes réelles

On note de grandes disparités territoriales entre les communes de l'agglomération où Beauvais joue un rôle social prépondérant : 98% des demandeurs font leur demande de logement social sur Beauvais (2 476 demandes) en raison de l'offre sociale concentrée à 98% à Beauvais (9 092 logements sociaux).

3.3.2. Les demandeurs de logements locatifs sociaux

3.3.2.1. Une demande motivée par des raisons familiales et liées au logement

Environ 30 % des demandes sont liées à une évolution personnelle ou de la structure familiale (divorce, recomposition, décohabitation, rapprochement familial...). Ces motifs familiaux concernent 42 % des attributions. Environ 40 % des demandes sont liées au logement du fait de son inadaptation en terme de taille (plus d'un cas sur trois), de loyer ou de son caractère précaire (vétusté, inconfort). Ces motifs concernent 30 % des attributions.

3.3.2.2. La paupérisation de la demande

Dans le Beauvaisis comme en Picardie et dans l'Oise, les demandeurs ont des revenus faibles. Plus des trois-quarts ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds d'accès au logement social PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et la moitié des demandeurs disposent de moins de 40% des plafonds. Seulement 4,5% des demandeurs dépassent les plafonds.

3.3.3. La satisfaction de la demande locative sociale

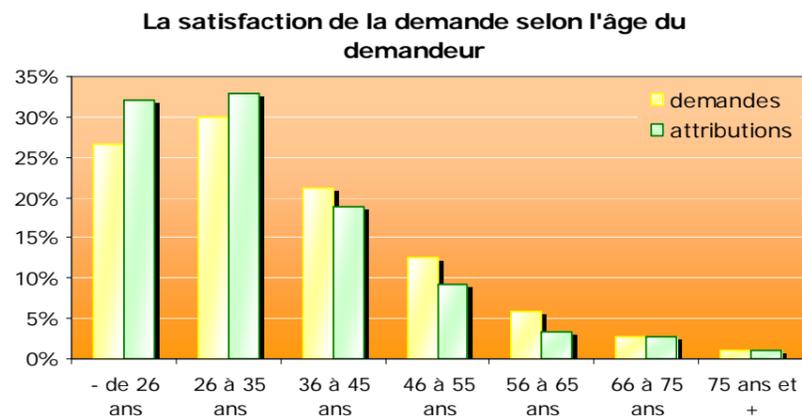
Dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, près des trois quarts des demandeurs trouvent un logement en moins d'un an. La part des demandes dont l'ancienneté est supérieure à deux ans représente 10% des demandes de l'agglomération (14% en Picardie).

3.3.3.1. Une demande moins satisfaite pour les ménages les moins favorisés

Les demandes sont d'autant mieux satisfaites que les demandeurs disposent de revenus proches des plafonds d'accès au logement social. Les bailleurs sociaux privilégient ainsi les demandeurs qui apportent davantage de garanties pour le paiement de leur loyer.

3.3.3.2. Une demande mieux satisfaite pour les jeunes

Plus de la moitié des demandeurs sont jeunes, âgés de moins de 35 ans et près de 27 % ont moins de 26 ans. Cela se traduit par une proportion importante de demandeurs isolés. La demande est mieux satisfaite pour cette catégorie de demandeurs, on enregistre près de 590 attributions qui se font au profit de jeunes ménages, soit 65 % des attributions.



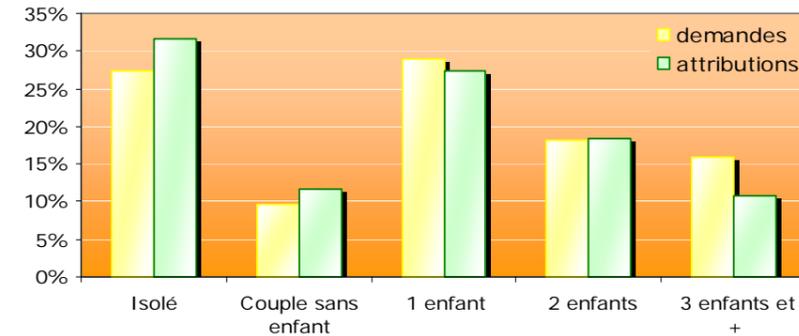
Source : Observatoire régional de la demande locative sociale au 31/12/2004

3.3.3.3. Une demande mieux satisfaite pour les petits ménages que pour les familles nombreuses

Près des deux tiers des demandes sont issues de familles monoparentales dont 27% proviennent de personnes isolées. Les ménages avec enfants (couples et familles monoparentales) sont très majoritaires et représentent 64% des demandes, alors que la moyenne départementale est de 54%. Le poids des demandes de familles nombreuses est élevé et représente 16% des demandes.

Les demandes issues de personnes isolées et de couples sans enfants sont relativement mieux satisfaites que les demandes issues de familles nombreuses en raison du type et de la taille des logements à mobiliser.

La satisfaction de la demande selon la composition familiale



Source : Observatoire régional de la demande locative sociale au 31/12/2004

3.3.3.4. Une demande de petits logements satisfaite mais des grands logements difficilement mobilisables

Le type de logement souhaité est en corrélation avec la composition des ménages. Deux grandes tendances se dégagent. D'une part, un tiers de la demande s'oriente vers des petits logements (studios, T1 ou T2) en raison notamment de la baisse de la taille des ménages. D'autre part, le poids important de la demande de grands logements (15,5% de demandes pour des T5 et +) s'explique par la proportion élevée des demandes de familles nombreuses.

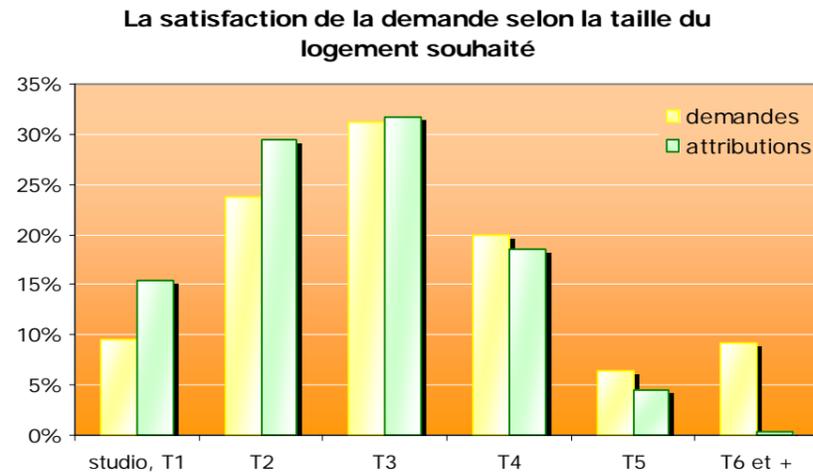
Le parc social répond relativement bien à la demande de petits logements en raison de la plus grande mobilité dans ce type de logement, faisant souvent office de tremplin et de première étape dans le parcours résidentiel, ils sont donc libérés plus souvent et plus rapidement que d'autres logements.

A l'inverse, les grands logements sont plus difficilement mobilisables, ce segment du parc social ne répond pas bien à la demande. Cette indisponibilité de grands logements a plusieurs causes.

D'une part, le parc de grands logements connaît une rotation plus faible car il constitue souvent une seconde étape dans l'itinéraire résidentiel. Il répond aux besoins d'une population cherchant la stabilité.

D'autre part, malgré la décohabitation de plus en plus importante, les ménages qui se décomposent (divorce, départs d'enfants...) ne désirent pas toujours obtenir un logement plus petit, ce qui engendre une sous-occupation et un blocage de grands logements au détriment de grandes familles qui en ont réellement besoin.

Enfin, 40% des grands logements (T5 et +) sont anciens (construits avant 1970) et les niveaux de loyers sont donc relativement moins importants que ceux des logements récents, les habitants ne souhaitent par conséquent pas changer de logements.



Source : Observatoire régional de la demande locative sociale au 31/12/2004

3.3.4. Une demande locative sociale sous-évaluée

Les chiffres de la demande locative sociale s'appuient sur les demandes formulées par les ménages et centralisées par la Préfecture. Il s'agit de fait de la partie visible et formelle de la demande. L'association Immobilière à Vocation Sociale Tandem Immobilier évoque le chiffre de 1 000 demandes de logement par an qui ne seraient pas comptabilisées parce que les ménages ne font pas de démarche en ce sens. Les salariés qui bénéficient d'attribution de logement via les collecteurs ne sont pas non plus comptabilisés.

Une approche par les ressources permet de préciser le volume du besoin en logements locatifs aidés. L'accès au logement locatif social est déterminé par un revenu imposable du foyer fiscal inférieur à 60 % du plafond de ressources pour l'accès aux logements financés à l'aide du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Sur cette base, il est possible d'évaluer le nombre de ménages qui, de par leur niveau de ressources, pourraient bénéficier de ce type de logement. Ainsi, 61% des ménages locataires privés et 36 % ménages de propriétaires de l'agglomération ont des niveaux de ressources inférieurs à ce plafond et pourraient donc avoir accès au logement social. Cela traduit le double rôle joué par une partie du parc privé :

- pour certains ménages, il s'agit d'un parc social de fait, d'un parc d'accueil, faute d'accès au logement social,
- pour d'autres, le parc social ne correspond pas à une aspiration ni à une nécessité.

La part des ménages à très faibles ressources, c'est-à-dire ayant des revenus inférieurs à 30 % du plafond HLM se situe en dessous de la moyenne de l'Oise. Cette part est relativement élevée dans le parc HLM, où l'on dénombre près de 24 % de locataires ayant des revenus très faibles. Elle atteint 8,6 % des locataires du parc privé et 2,6 % des propriétaires occupants. Le parc HLM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis joue donc un rôle très social dans la mesure où près d'un ménage sur quatre a des revenus inférieurs à 20 % des plafonds.

Locataires parc HLM			Locataires parc privé			Propriétaires		
très modestes	modestes	revenus plus élevés	très modestes	modestes	revenus plus élevés	très modestes	modestes	revenus plus élevés
54%	30%	16%	28%	33%	39%	12%	24%	64%
74%			61%			36%		

Source : FILOCOM 2001, METLTM d'après DGI

très modestes : ressources < 60% du plafond HLM
 modestes : ressources de 60% à 100% du plafond HLM
 revenus plus élevés : ressources > 100 % du plafond HLM

Sur le territoire de la CAB, au moins 75% de la population est éligible au logement social, tous types de logements locatifs aidés confondus (du PLAI au PLS).

Le PLH pose la production de logements à vocation sociale que ce soit public ou privé sociaux, en locatif et en accession, comme un enjeu prioritaire. Il s'agit de répondre aux besoins des habitants et leur permettre de réaliser leur parcours résidentiel sur l'agglomération à travers une offre diversifiée et économiquement accessible.

3.4. La demande émanant des personnes âgées

Le vieillissement de la population a une incidence directe sur les besoins en logement. L'allongement de la durée de vie couplée à une volonté de maintien à domicile le plus longtemps possible engendre une augmentation de la durée de l'occupation du parc contribuant à une moindre rotation interne et à une tension du marché. Cette demande s'exprime en deux directions : un parc de logement adapté au vieillissement d'une part, des structures dédiées en cas de perte d'autonomie et pour le grand âge.

3.4.1. Le besoin de logements adaptés et accessibles

La majorité des personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible dans leur domicile, l'entrée dans les établissements spécialisés se fait de plus en plus tard, autour de 80 à 85 ans. Ce maintien à domicile nécessite une adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance des personnes âgées afin de conserver au maximum leur autonomie. Les logements doivent être accessibles, de plain-pied, sur des surfaces adaptées, comporter des sanitaires permettant toutes commodités. La localisation de ce type d'habitat est tout aussi importante. Il s'agit de privilégier les implantations en centre bourg afin d'être à proximité des services de santé, des commerces, des transports et permettre aux personnes de maintenir une vie sociale et relationnelle. A ce titre, on constate une volonté des personnes âgées de s'installer dans de plus petits logements et de revenir vers les centres villes et centres bourgs.

3.4.2. Le besoin de structures spécifiques

D'autres solutions d'hébergement peuvent être envisagées, comme les maisons de retraites, des résidences pour personnes âgées médicalisées ou non, les logements foyers... sachant que l'entrée est parfois conditionnée par les niveaux de ressources des personnes âgées. Le montant moyen des pensions vieillesse dans le Beauvaisis s'élève à 558 €, ce montant s'inscrit dans la moyenne de l'Oise (559 €). En 2004, 7460 personnes dans l'Oise bénéficient de l'APA.

D'après l'INSEE, la population des maisons de retraite atteint 250 personnes à Beauvais en 1999, soit 6,6 % des plus de 75 ans et près de 40 personnes de plus qu'en 1990. D'après le CCAS de la ville de Beauvais, on recense aujourd'hui environ 150 personnes âgées dépendantes n'ayant pas trouvé de réponse pour se loger dans une structure spécialisée. En 2007, l'agglomération comptait près de 11 300 personnes âgées de plus de 75 ans. L'ensemble des structures d'accueil sur l'agglomération accueille 3 439 personnes. Ces structures d'accueil englobent des structures d'hébergement complet, des places de services de soins à domicile et des lits médicalisés (source DRASS- FINESS).

L'ensemble des structures d'accueil (maisons de retraites privées et publiques, résidences, foyers, unités spécialisées) proposant des services diversifiés représente environ 880 places à ce jour, soit 350 places supplémentaires par rapport à 2006. Ces nouvelles places ont apporté une offre diversifiée pour des personnes dépendantes ou non, dans des structures médicalisées ou non. La nouvelle capacité d'accueil permet de répondre à la demande qui n'était pas satisfaite et d'anticiper l'augmentation due au vieillissement de la population. Au regard des évolutions démographiques prévues et de l'accroissement du nombre de personnes âgées, l'extrapolation des proportions actuelles de populations utilisatrices d'hébergements spécifiques conduirait à évaluer les besoins supplémentaires à environ 140 places supplémentaires d'ici à 2015 pour atteindre une capacité de 970 places.

3.5. La demande émanant des adultes handicapés

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 donne la définition suivante : « *constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant* ».

En matière de logement, l'objectif de la loi est de permettre aux personnes handicapées de pouvoir bénéficier d'un logement adapté et de diversifier le parc de logement accessible afin d'ouvrir le choix des lieux de vie. Les constructions neuves, en collectif ou en individuel, se voient ainsi imposées des normes d'accessibilité et d'adaptabilité renforcées ; c'est également le cas pour les bâtiments collectifs d'habitation en cas de réhabilitation

importante. Ces dispositions sont renforcées par des obligations d'accessibilité à la chaîne des déplacements (aménagement de voirie, accès aux transports en commun,...) dans un délai de dix ans.

3.5.1. Une population difficile à évaluer

La population des adultes handicapés est mal connue et difficile à déterminer car il n'existe pas de source statistique précise en raison des problèmes de définition inhérents à la notion de handicap. Il est néanmoins possible d'estimer cette population en prenant en compte les données issues des établissements spécialisés dans l'accueil de personnes handicapées ou par les organismes attribuant des prestations liées au handicap : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)... Ainsi, la région Picardie recense 196 établissements spécialisés, dont 142 dans l'Oise, qui accueillent près de 6 250 adultes handicapés originaires de la région au 1^{er} janvier 2007 (DRASS FINESS Picardie).

Dans l'arrondissement de Beauvais, on dénombre environ 6 000 bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, déterminé par la COTOREP avant le 11 février 2005) au 31 décembre 2004, soit près de 2,3 % de la population. Ce nombre de bénéficiaires est en constante augmentation, on compte près de 1 500 bénéficiaires de plus qu'en 1998, soit une hausse de 32 % en 6 ans.

3.5.2. Les structures d'accueil sur le territoire

Selon le Schéma Départemental des Établissements et Services en faveur des personnes handicapées réalisé par le Conseil Général de l'Oise, 1 250 places d'accueil pour adultes handicapés étaient présentes sur l'ensemble du département en 2002. En 2007, l'agglomération de Beauvais dispose d'une offre en établissements spécialisés de 472 places (hébergement et entreprises adaptées, d'après les sources DRASS-FINESS).

En 2007, le taux d'équipement de Beauvais (nombre de places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans) est de 1,86, supérieur à celui de l'Oise (2,18) et illustrant le bon niveau des structures d'accueil sur le territoire.

L'ensemble des établissements de Picardie est confronté au problème du vieillissement des personnes handicapées qui connaissent de nouveaux besoins, nécessitant une évolution et une adaptation des établissements par des aménagements structurels, notamment pour les établissements de travail en milieu protégé.

3.6. La demande émanant des étudiants

3.6.1. L'évolution de la demande

Dans un contexte de généralisation des études supérieures et d'orientation du territoire vers un renforcement de la politique de formation, la demande de la population étudiante, en croissance ces dernières années, a vocation à se maintenir voire à s'amplifier.

Le nombre d'étudiants est en augmentation depuis 2000. Le pôle de Beauvais comptait près de 2 220 étudiants pour l'année universitaire 2005-2006. A la rentrée 2010, on recense 4 330 étudiants répartis entre les différentes filières : Institut Lasalle, université, BTS, IUT, IUFM, IFSI, Ecole d'Ingénieurs du CNAM et Proméo Formation, Ecole d'Art.

3.6.2. Les structures d'accueil

L'ensemble des structures d'accueil des étudiants est regroupé au cœur de Beauvais. En 2005, la ville compte près de 680 logements étudiants et une capacité de 740 lits. D'après le CROUS, les résidences étudiantes ne sont pas saturées pour l'année universitaire 2005, des logements sont encore disponibles. De nouveaux projets sont par ailleurs en cours : les places en résidences étudiantes devraient atteindre un total de 1 100 places fin 2007 ce qui devrait permettre de répondre à la demande supplémentaire.

Le parc privé peut constituer une offre complémentaire : au regard de l'occupation des résidences principales en 1999, on constate que près de 40 % des résidences principales de moins de 40 m² sont occupées par des personnes de 15-29 ans. Néanmoins, en 2005, parmi les 1 820 étudiants pour lesquels l'information est disponible, seulement 8 % ont fait le choix d'un logement ordinaire dans le parc privé, soit environ 145 étudiants. Cette faible part s'explique par le prix trop élevé des loyers actuels dans le parc privé et par la réticence des propriétaires bailleurs à louer un logement à un étudiant qui ne dispose pas de sources de revenus.

En revanche, les étudiants privilégient l'hébergement au sein du domicile parental. Pour près de 50 % d'entre eux, ce logement se situe à Beauvais ou dans une des communes rurales de l'agglomération. Le reste vit en dehors de l'agglomération, dans une autre commune de l'Oise, ce qui génère des déplacements quotidiens en direction du centre de Beauvais.

3.7. La demande émanant des personnes défavorisées

3.7.1. Les dispositifs en faveur des personnes défavorisées

L'action en faveur du logement des personnes défavorisées est définie par le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) signé entre l'État et le Conseil Général en association avec les communes ou leur groupement, les bailleurs sociaux, la CAF... Institué par la « loi Besson » du 31 mai 1990, il a pour objet la détermination des besoins quantitatifs et qualitatifs de logements pour les publics prioritaires ainsi que la définition des procédures et des outils de développement d'une offre adaptée.

La notion de personne défavorisée représente « toute personne ou toute famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à accéder à un logement indépendant ou de s'y maintenir ».

Beauvais et son arrondissement sont confrontés à la problématique du logement des personnes défavorisées.

Plusieurs indicateurs témoignent d'une concentration de la population en difficulté sur le territoire :

- 27 % des ménages sont non imposables sur l'agglomération de Beauvais en 2006
- 20 % de la population du canton de Beauvais bénéficie d'une allocation de la CAF,
- 15,7 % de la population de l'agglomération de Beauvais bénéficie de la CMU en 2007 d'après l'INSEE
- 85 % des bénéficiaires d'une aide au logement dans l'agglomération habitent Beauvais,
- 6 887 habitants bénéficient du RMI en 2005 dans la zone d'emplois de Beauvais dont 69% à Beauvais. Entre 2006 et 2007, le nombre de bénéficiaires du RMI a diminué de 9,1% dans l'Oise (source INSEE Bilan économique en Picardie en 2007)

Le PDALPD de l'Oise s'engage à répondre à quatre objectifs prioritaires :

- L'identification et l'analyse des besoins pour une meilleure connaissance des populations en difficulté et pour une amélioration des conditions d'accès au logement et de maintien dans les lieux,
- L'accroissement de l'offre de logement et l'aide au maintien dans les lieux,
- L'assurance du logement et de la solvabilité des personnes en difficultés avec notamment la définition des critères d'éligibilité aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ainsi que ces conditions d'intervention,
- L'accompagnement social des personnes défavorisées ainsi que l'information, la prévention et la coordination des procédures.

Diverses mesures ont ainsi été mises en œuvre :

- Programme départemental pour un habitat adapté
- Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté
- Fonds de Solidarité Logement
- Fonds Départemental Energie
- Programme Social Thématique départemental

3.7.2. L'offre de logements pour les plus défavorisées

L'offre de logement pour les ménages les moins favorisés est restreinte sur le territoire.

- Avec 220 logements PLA-I, soit 2,4 % du parc et moins de 3 % de logements très sociaux (PLA-I, PLATS...) construits depuis 2000, l'offre de logements locatifs sociaux à destination des personnes défavorisées est insuffisante sur le territoire de l'agglomération au plan quantitatif, mais également au plan qualitatif (logements proposés parfois inadaptés en terme de taille, de loyer, d'implantation géographique, logements « hors marché » en raison d'une longue période de vacance...).
- L'offre dans le parc privé à vocation sociale reste trop rare.
- Les foyers d'hébergement d'urgence temporaire sont concentrés dans la ville de Beauvais, soit une capacité de 850 places réparties dans dix structures. Les centres d'accueil sont saturés. De plus, compte tenu des difficultés d'accès aux logements de droit commun et de l'insuffisance des dispositifs de sorties, la durée d'hébergement est en nette augmentation.

3.8. Les populations immigrées

3.8.1. Les populations immigrées

Les actions concernant l'accueil et l'intégration des populations étrangères et issues de l'immigration sont définies au niveau régional à travers le Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées (PRIPI), document de référence de l'action de l'État en région et de ses partenaires en matière d'accueil et d'intégration. Le public concerné par ces actions est vaste : les étrangers en situation régulière se situant dans une perspective de séjour durable en France, et plus largement les personnes immigrées (nées étrangères hors de France et ayant ou non acquis la nationalité française) et les personnes issues de l'immigration.

En 1999, la Picardie comptait 62 600 étrangers, en diminution par rapport au recensement de 1990. Ils sont relativement peu présents en Picardie puisqu'ils représentent 3,4 % de la population régionale contre 5,6% en moyenne métropolitaine. La population immigrée compte 81 150 personnes. Elle est également relativement peu

présente en Picardie, puisqu'elle représente 4,4 % de la population picarde, contre 7,4 % en moyenne métropolitaine. La population immigrée se répartie très inégalement sur le territoire régional, à 57,7% dans l'Oise, et plus de la moitié de la population immigrée vit dans les zones urbaines de plus de 20 000 habitants.

Ainsi, la ville de Beauvais concentre 7,9% de population immigrée (4 357 habitants), soit près de 10% de la population immigrée de l'Oise. Cette population est particulièrement présente dans les ZUS (Zones Urbaines Sensibles). A Beauvais on dénombre 11,5% de personnes immigrées dans les quartiers Argentine et Saint Jean. 67% des ménages immigrés sont des couples avec enfants.

3.8.2. Les besoins en logement

Les besoins en logement peuvent être évalués à travers les demandes en logements locatifs sociaux déposées par les populations de nationalité étrangère auprès des bailleurs sociaux. Néanmoins, cela ne représente qu'une partie visible de la demande. En outre, la demande des populations immigrées n'est pas nécessairement spécifique.

Les besoins de ces personnes en matière de logement sont liés à leur structure familiale. 42% des demandeurs sont des couples avec en majorité trois enfants ou plus, leurs demandes concernent donc surtout des grands logements de types T3-T4 (60% des demandes). Dans l'ensemble, les demandeurs étrangers ont de faibles niveaux de revenus, 91% des demandeurs étrangers hors UE ont un revenu inférieur à 60% des plafonds HLM.

La plupart des demandeurs étrangers peuvent rencontrer des difficultés pour trouver un logement social et être confrontés à des délais d'attente relativement longs en raison notamment des difficultés à trouver un logement de grande taille. Dans ce cas, les demandeurs étrangers se tournent vers des solutions de logements provisoires, comme les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM), en particulier les 2 foyers de travailleurs migrants de Beauvais (412 lits). Ces FTM conçus comme des hébergements temporaires de courte durée sont devenus un domicile durable pour certains résidents qui n'ont pas pu poursuivre leurs parcours résidentiels et ont vieilli dans des structures dont le bâti et les services ne sont plus adaptés, ni à leurs besoins, ni aux normes actuelles de logement. Au regard de l'évolution des publics accueillis et à l'occasion de travaux, réalisés ou programmés dans le cadre du plan quinquennal de traitement des foyers, ou à l'expiration de la convention APL en cours, les FTM sont transformés en résidence sociale. Ce changement de statut doit permettre que ces foyers s'insèrent dans la chaîne du logement, et qu'un parcours d'intégration vers le logement de droit commun puisse s'ouvrir aux résidents.

Les difficultés de logement des familles immigrées sont similaires à celles que rencontrent les populations très défavorisées. Ces familles cumulent en effet des contraintes financières majeures et, pour un certain nombre d'entre elles, les besoins sont axés sur de grands logements avec un financement à caractère très social. Il convient par conséquent de privilégier l'offre de logements très sociaux de type PLA-I, de prévoir la construction de logements de grande taille (T5-T6 et +) et de poursuivre les actions de réhabilitation déjà engagées sur le territoire.

3.9. La demande émanant des gens du voyage

En application de la loi Besson du 31 mai 1990 , puis des nouvelles dispositions de la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage complétée par la loi du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure, l'accueil des gens du voyage repose sur la réalisation d'un schéma départemental qui prévoit en fonction des besoins et des capacités d'accueil existantes, la nature, la localisation et la capacité des structures d'accueil à créer dans les communes. L'objectif introduit par la loi est de parvenir à un équilibre entre d'une part la liberté d'aller et venir, l'aspiration des gens du voyage à stationner dans des conditions décentes et d'autre part, le souci légitime des élus locaux d'éviter les stationnements illicites.

Sur la base d'une concertation entre les communes, le département, les services de l'Etat et les représentants des gens du voyage de l'Oise, la procédure a été lancée en 2002 pour une mise à jour du précédent schéma datant de 1996. Afin de remédier aux carences en matière d'accueil des gens du voyage dans l'Oise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage estime que 555 à 650 places sont nécessaires sur l'ensemble du département. Sur le secteur de Beauvais ce besoin est évalué entre 65 et 70 places. 20 places supplémentaires doivent donc être créées pour compléter l'offre existante (45 places). Ce projet est en cours.

Une offre complémentaire en aires de grand passage est considérée comme indispensable pour l'accueil des rassemblements exceptionnels de 30 à 80 caravanes, ce besoin est estimé à 6 aires de grands passages dont une sur Beauvais d'une capacité de 100 à 200 places. Beauvais dispose d'ores et déjà de ce type d'aire d'une capacité de 120 places. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'est dotée de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage le 10 mai 2005. Ainsi, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'aire de grand passage et de l'aire d'accueil des gens du voyage sont désormais d'intérêt communautaire.

L'offre de logements spécifiques communautaire se concentre à Beauvais, qu'il s'agisse de structures pour personnes âgées, de résidences pour adultes handicapés ou d'hébergement étudiant, mais aussi de logements locatifs aidés : 98% des logements conventionnés de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se situent sur le territoire de Beauvais.

ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENTPRESENTATION
DU TERRITOIREÉCONOMIE
ET EMPLOIPOPULATION
ET HABITATACCESSIBILITE
ET MOBILITEFONCTIONNEMENT URBAIN ET
PAYSAGES

4. LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE

4.1. Les dynamiques de développement territorial

4.1.1. Les migrations résidentielles

Les migrations résidentielles sur un territoire résultent des déplacements effectués par un ménage d'un logement vers un autre, dans le cadre de son parcours résidentiel. Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis connaît une mobilité résidentielle importante : ses résidents sont relativement plus mobiles que dans le reste de l'Oise.

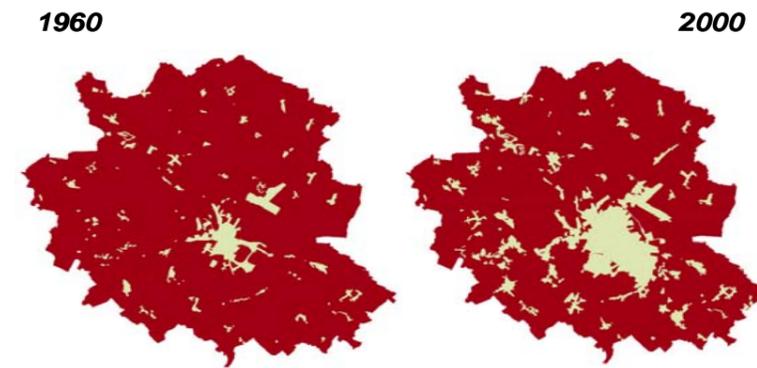
Schématiquement, le parc de logements de la ville de Beauvais constitue une première étape dans les parcours résidentiels des populations en permettant des mutations alors que le parc de logements des autres communes de l'agglomération constitue l'étape suivante dans ces parcours par l'accession à la propriété et la stabilité résidentielle. On constate toutefois un allongement de ce parcours (on devient propriétaire plus tard) et un éloignement croissant de la ville centre. Pour assurer la fluidité des mouvements et offrir à chacun des individus le choix de son parcours résidentiel, le parc de l'habitat doit apporter des réponses multiples en terme de volume et de diversité.

4.1.2. La périurbanisation

La croissance démographique s'est accompagnée d'un étalement des constructions sur le territoire, le plus souvent des constructions individuelles, sur de larges parcelles, consommatrices d'espace. Les communes rurales en particulier se sont, ces dernières années, développées plus vite, avec des densités plus faibles. Ainsi, la consommation d'espace par habitant a augmenté de 150 % entre 1982 et 1999, provoquant une consommation rapide des espaces constructibles et un nombre de logements construits moindre. Dans un contexte de demande croissante, l'insuffisance de l'offre a provoqué une hausse importante du coût du foncier (+ 200 % en 6 ans). Cette envolée contraint une partie des ménages à s'éloigner.

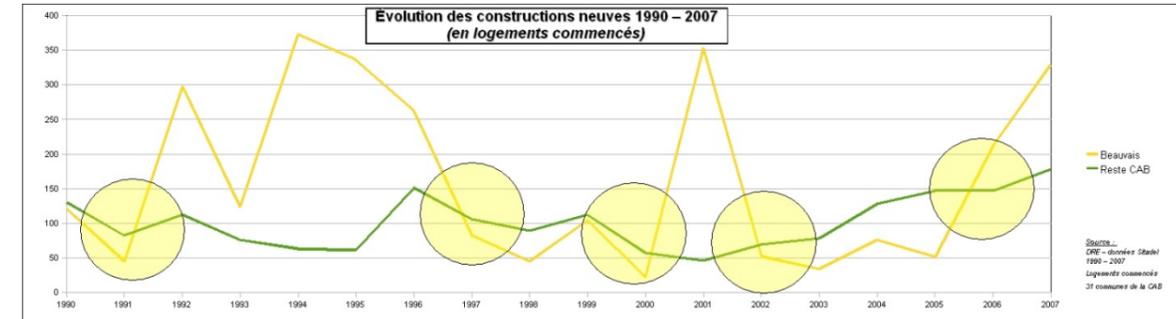
De fait, la ville centre ne joue plus son rôle de pôle fixateur dès lors que la politique en matière d'habitat est insuffisante et que les communes rurales fournissent un réservoir de terrains à bâtir. Ce phénomène de périurbanisation a des impacts environnementaux, économiques et sociaux.

La consommation de l'espace de la CAB en 40 ans



Ces indicateurs de tendances justifient d'autant plus le choix opéré par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de recentrer la production de logements neufs sur la ville centre, Beauvais, (79%) et de répartir le reste de l'effort de construction sur les 30 autres communes (21%).

4.2. Un rythme de construction neuve à nouveau dynamique après une perte de vitesse sur la période 1999-2004



	nombre de logements commencés																	
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Beauvais	121	45	298	124	373	336	263	83	45	104	22	353	52	34	76	51	212	329
Reste CAB	130	82	112	76	63	61	151	106	89	112	57	46	69	78	128	147	147	178
Total CAB	251	127	410	200	436	397	414	189	134	216	79	399	121	112	204	198	359	507

sources : SITADEL

Le parc de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis compte 34 874 logements en 2006 soit 47 % du parc de logements du Grand Beauvaisis et 7,6% du parc total de l'Oise (RGP 2006). Parmi ces logements, 32 571 sont des résidences principales (93 %).

Pour la période 1990 – 1999, ce sont 2 774 logements qui ont été construits sur l'ensemble de l'intercommunalité, soit une moyenne de 277 logements par an. Sur la période 2000 – 2005, ce rythme de construction se tasse à une moyenne de 185 logements neufs par an, soit un rythme de construction de près de 35 % inférieur à celui de la période précédente.

Ce ralentissement, observable sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, est particulièrement prégnant à Beauvais où il est à mettre en lien avec l'annulation pour vice de forme de la révision des POS par le Tribunal Administratif d'Amiens en avril 2002 (-40% à Beauvais et -25% dans les communes rurales). Le prochain PLU de la ville centre va certainement contribuer à donner de l'oxygène à ses projets. Le rythme de construction apparaît par ailleurs très inégal selon les années, semblant répondre à des programmes isolés et peu cohérents.

Sur la période 2005-2007, le rythme augmente avec une moyenne de 360 logements par an, soit un rythme de construction en progression de 94% par rapport à la période 2000-2005. A noter le rythme de construction exponentiel sur Beauvais face à l'augmentation constante du reste de la CAB.

4.3. Un engouement pour le logement individuel

Sur le territoire de la CAB, pour la période 1990-2007, la construction neuve se répartit à 46% vers la construction de logements individuels et 54% de logements collectifs. Toutefois, pour la période la plus récente (2000 – 2007), il est possible de distinguer deux grandes évolutions entre 2000 et 2005 et après 2005. Avant 2005, la grande majorité des logements commencés sont des individuels (70%), notamment en raison du faible nombre de constructions à Beauvais. Après 2005, la construction de logements collectifs explose, celle de logements individuels stagne avant une nouvelle croissance en 2006.

Les communes périurbaines et rurales sont spécialisées dans la production de logements individuels : cela concerne 86% des logements construits. Ces communes portent ainsi moins de 10% de la production de logements collectifs à l'échelle de la CAB.

4.4. Un marché foncier et immobilier très tendu

Le Beauvaisis n'échappe pas à la crise nationale du foncier. En effet, face à la rareté de l'offre et à la pression de la demande, les prix des terrains à bâtir ont explosé depuis la fin des années 1990. Il faut aujourd'hui compter près de 45 € par m² pour l'achat d'un terrain, soit plus de 2 fois le prix enregistré en 2002 (21 €/m²) et trois fois celui de 1998 (14,5 €/m²). Ainsi, les prix de ventes ont augmenté de plus de 10 000 € en moyenne pour l'achat d'un terrain.

Cela n'empêche pas la hausse des transactions ; leur nombre a presque doublé entre 2002 et 2004.

La part des acquéreurs en provenance d'Ile-de-France est encore peu élevée dans le Beauvaisis (7 %), la majorité des acheteurs de terrains à destination de maisons individuelles proviennent du pôle urbain de Beauvais. L'aire d'influence de Beauvais, comme celle de Compiègne se décale de plus en plus vers le nord en raison de la pression de l'Ile-de-France sur les territoires du sud où la part des acheteurs franciliens est dominante. La majeure partie de ces transactions concerne les communes périurbaines, Beauvais ne représentant que 16 % d'entre elles.

De même, concernant le marché immobilier, une tendance à la hausse des prix depuis la fin des années 1990 est liée à l'augmentation de la demande (décohabitation, desserrement des ménages) et à la raréfaction des produits. Le principal segment du marché immobilier du Beauvaisis est la maison ancienne. Elle coûte en moyenne 140 000 €.

A Beauvais en revanche, le marché concerne d'importantes transactions d'appartements anciens (42 %) et neufs (15 %), cela en raison de la structure du parc. Le prix moyen d'un logement collectif s'établit à 67 700 € pour 63 m² dans l'ancien et à 97 000 € dans le neuf pour environ 58 m².

Il existe toutefois de très forts écarts de prix en fonction de la localisation des biens au sein de l'agglomération et au sein d'une même commune. Sur le marché locatif privé, le prix moyen d'un loyer en 2006 est de 8 €/m² ; à titre comparatif, le loyer d'un logement social (PLUS) est de 4,52 €/m².

Le niveau de loyer dans le parc privé varie en fonction de la localisation des biens. Les logements les plus demandés sont les T3 – T4. Les loyers varient de 235€ pour la chambre meublée à 1265€ pour un T7 de 200m². Rapporté au m², le prix diminue avec la surface. La durée moyenne d'une location varie entre 1 et 5 ans : plus l'appartement est petit plus la rotation est importante.

Les loyers sont plus chers dans les quartiers plus valorisés. D'après les professionnels de l'immobilier, l'offre de logements locatifs est insuffisante à Beauvais. Cela occasionne une augmentation des loyers et des taux d'effort, renforçant ainsi la pression sur le parc de logements sociaux et limitant également la sortie des ménages du parc social vers le parc privé. Cela constitue également un facteur d'encouragement de la population à devenir propriétaire.

Le fort engouement pour la maison individuelle, conjugué avec l'augmentation du coût du foncier conduit les plus modestes à s'éloigner de plus en plus des centres – villes et centres – bourgs. Cette tendance conduit à la fois à une ségrégation spatiale et à un étalement urbain, notamment vers le nord, fort consommateur d'espace. Elle stimule les déplacements, déjà encouragés par le déséquilibre habitat – emploi caractéristique du territoire.

Au final, prolonger ce mode de développement serait très lourd de conséquences pour le territoire, notamment en matière de qualité de la vie (embouteillage, pollution, coût des déplacements). Cela entacherait son attractivité et aurait des répercussions sur son développement économique.

L'analyse de la capacité des ménages à accéder à la propriété (idéal souhaité par le plus grand nombre de ménages) met en évidence les différences entre les logements créés aujourd'hui et les capacités financières des ménages pour y avoir accès. Ainsi plusieurs simulations sont possibles en considérant que :

- le coût moyen d'un pavillon de 85 m² dans le Beauvaisis est de 180 000 €
- le taux d'intérêt fixe atteint 3,35 %
- les capacités de remboursement atteignent 33 % du revenu

Un couple qui gagne en moyenne 28 800 € par an, soit 14 400 € par personne (moyenne enregistrée sur le territoire) et qui souhaite accéder à la propriété doit s'endetter sur au moins 20 ans s'il a un apport personnel, ou sur 30 ans sans apport. Un couple qui gagne le SMIC et qui souhaite accéder doit s'endetter sur au moins 30 ans. Ainsi, pour accéder dans le Beauvaisis, sur une gamme moyenne et s'endetter que sur 20 ans, il faut un revenu net mensuel de 1 300 à 1 600 € minimum, soit entre 16 000 € et 18 000 € par an et par personne.

Or, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, plus des trois quarts des habitants déclarent moins de 14 000 € et ne peuvent par conséquent pas avoir accès à la propriété :

- 45% des foyers fiscaux déclarent moins de 12 000 € par an et sont exclus de l'accession à la propriété
- 25% des foyers fiscaux déclarent entre 12 000 et 19 000 € sont limités dans leurs capacités d'accès et doivent s'endetter sur environ 30 ans
- 30% des foyers fiscaux déclarent plus de 19 000 € et peuvent accéder à la propriété dans le Beauvaisis.

Montant de l'emprunt	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Durée de l'emprunt	15 ans	20 ans	30 ans
Capacité de remboursement	1 275 €	1 030 €	795 €
Revenu mensuel du couple	3 825 €	3 090 €	2 385 €
Revenu annuel minimum par personne	23 000 €	18 600 €	14 400 €
Montant de l'emprunt	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Durée de l'emprunt	15 ans	20 ans	30 ans
Capacité de remboursement	1 060 €	860 €	660 €
Revenu mensuel du couple	3 180 €	2 580 €	1 980 €
Revenu annuel minimum par personne	19 000 €	15 500 €	11 880 €

Aujourd'hui 70% des foyers du Beauvaisis n'ont pas accès à 80% des logements produits.

Le PLH prévoit dans la mise en œuvre concrète de ses orientations de se doter d'une stratégie et politique foncière, véritables outils pour assurer un développement de l'habitat, permettant à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de proposer une offre de logement en adéquation avec les besoins et les moyens des populations, tout en maîtrisant la consommation du foncier. Il prévoit notamment la mise en place d'un observatoire local du Foncier et de l'Habitat.

5. SYNTHÈSE

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis connaît d'importants changements démographiques.

Après une phase d'accroissement rapide et soutenue de sa population (1962-1975), la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis enregistre un ralentissement de sa croissance démographique. Cette tendance s'est confirmée sur les périodes censitaires 1990-1999 et 1999-2006 : la population de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se maintient grâce à un solde naturel suffisamment élevé pour compenser les départs d'habitants, les résultats du recensement 2006 montrant qu'entre 1999-2006, l'agglomération a gagné 110 habitants. Le Beauvaisis, qui bénéficie pourtant d'un positionnement stratégique sur les franges de l'Île de France, est un territoire peu dynamique par rapport à ses voisins.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est confrontée à des phénomènes socio-démographiques nouveaux. Le desserrement des ménages, qui induit à la fois une baisse du nombre de personnes par ménage et la hausse du nombre de ménages, comme le vieillissement de la population, a des implications fortes en terme d'habitat et d'équipements. L'offre de logements souffre d'une insuffisance tant en volume qu'en types de logements, ainsi que d'une spécialisation spatiale importante. Il existe en effet une inadéquation entre l'offre et la demande de logements, renforcée par les hausses des prix du foncier et de l'immobilier et les évolutions sociodémographiques.

La demande en nombre de logements augmente mais le nombre de logements produits est insuffisant. La production de logements est irrégulière et tendanciellement en baisse. Le marché immobilier et foncier est tendu : les prix ne cessent d'augmenter et ne correspondent pas aux capacités de la majorité des ménages de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ce phénomène renforce la pression sur le parc locatif social et contraint certains ménages à s'installer de plus en plus loin, en particulier s'ils veulent accéder à la propriété.

En effet, on estime que 80% des logements produits actuellement ne sont accessibles qu'à 30% de la population. Plus largement, on évalue à 50% la part des ressources consacrées au logement et aux déplacements.

Pour les populations dites spécifiques, l'offre semble adaptée ou en voie de l'être.

Le décalage entre l'offre et la demande touche donc majoritairement des populations disposant des ressources moyennes : de fait, plus des trois-quarts des ménages du Beauvaisis pourraient prétendre à un logement locatif aidé de type PLUS.

Les constructions de ces dernières décennies ont favorisé une spécialisation spatiale : les petits logements, immeubles collectifs, locatif social et privé se concentre sur la ville centre Beauvais et les grands logements, maisons individuelles, propriétaires dans les communes rurales. Les constructions récentes, insuffisantes en

nombre, restent par ailleurs majoritairement figées sur ce modèle, qui, à lui seul, ne peut en aucun cas permettre de satisfaire toute la diversité de la demande.

L'insuffisance d'une offre en habitat diversifiée, l'attrait pour la maison individuelle avec jardin, ainsi que l'augmentation des coûts du foncier sont à l'origine de ce phénomène de périurbanisation. Ce mode de développement urbain n'est plus durable. Il induit en effet un mitage de l'espace, des dégradations paysagères, des coûts environnementaux, des dépenses publiques, mais aussi un phénomène de spécialisation du territoire par type de population.

Il existe donc un enjeu décisif pour le développement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, à savoir celui de parvenir à harmoniser l'offre et la demande de logements pour satisfaire non seulement une demande externe et parvenir à attirer et garder de nouvelles populations, mais aussi une demande interne pour stabiliser la population actuelle dans le cadre de parcours résidentiels choisis. Cet enjeu s'inscrit dans celui majeur de maîtriser les phénomènes de périurbanisation et d'étalement urbain, peu durables.

Si les tendances observées se poursuivent sans que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne réagisse, de nombreux impacts sont à prévoir sur le territoire : perte de dynamisme et d'attractivité et risque de basculement vers des villages dortoirs, déséquilibre territorial et ségrégation spatiale, perte de cohésion sociale... Ces conséquences remettraient en cause la dynamique de développement dans laquelle s'inscrit l'Agglomération. Chaque commune doit prendre la mesure de ces évolutions pour être en mesure d'y répondre, en cohérence avec les autres dynamiques à l'œuvre sur le territoire et les objectifs fixés.

Dans le cadre de la réflexion sur le PLH, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a affirmé sa volonté de permettre aux actifs occupés par les emplois qu'elle offre de réaliser leur parcours résidentiel sur son territoire. S'appuyant sur le rythme actuel de création d'emplois l'objectif est donc d'atteindre une population globale de près de 90 000 habitants à l'horizon 2020. Combiné avec les tendances démographiques en action, cet objectif suppose la production d'une offre conséquente de logements supplémentaires, de l'ordre de 8 000 à l'horizon 2015. Les questions auxquelles le projet de territoire devra répondre concernent :

- la diversification de l'offre de logements en termes de répartition spatiale (notamment de logements accessibles économiquement au plus grand nombre), de type d'habitat et de qualité architecturale, de statut d'occupation et de parcours résidentiel, de coût (prix des terrains, loyers, charges,...)
- la maîtrise des coûts du foncier et de l'immobilier : construction neuve, renouvellement urbain, amélioration du parc privé, intervention foncière...
- la cohérence avec le développement économique.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
160



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Accessibilité et Mobilité :

Une situation privilégiée au cœur du corridor nord-européen et des solutions à apporter pour promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture dans un contexte de déconnexion croissante entre les lieux de résidence et de travail

SOMMAIRE

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1. LA DESSERTE ACTUELLE DU TERRITOIRE ET LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE..... 163	6. LES PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE DEPLACEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE... 182
PRESENTATION DU TERRITOIRE	1.1. Une position stratégique au cœur de l'Europe du Nord.....163	6.1. LA SATURATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS 182
ÉCONOMIE ET EMPLOI	1.2. Une accessibilité plus limitée à l'échelle de l'agglomération.....165	6.2. LES ENTREES DE VILLE 183
POPULATION ET HABITAT	1.3. L'aéroport de Beauvais – Tillé : le seul aéroport international de Picardie165	6.2.1. La commune de Beauvais..... 183
ACCESSIBILITE ET MOBILITE	1.3.1. Les compagnies et destinations 166	6.2.2. Les autres communes..... 184
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES	1.3.2. Le trafic passager 166	6.3. VERS UNE INTERMODALITÉ POSSIBLE ?..... 185
	1.3.3. Les mouvements..... 166	6.4. UNE ARMATURE DE GARES, POSSIBLES SUPPORT D'UNE URBANISATION MULTIPOLAIRE : 185
	1.3.4. Les enjeux 167	6.5. DES DÉPLACEMENTS OCCUPANT UNE PART CROISSANTE DANS LE BUDGET DES MÉNAGES 189
	1.4. Les infrastructures ferroviaires168	6.6. UN DÉFICIT DE L'OFFRE EN STATIONNEMENT..... 189
	1.4.1. Un manque de liaisons directes..... 168	6.7. L'ACCIDENTOLOGIE, LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 191
	1.4.2. Un réseau ferroviaire régional organisé en étoile 169	
	1.4.3. Un usage essentiellement pour les déplacements domicile-travail vers la région parisienne 170	
	1.4.4. Les enjeux 170	
	1.5. LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES171	7. SYNTHÈSE..... 193
	1.5.1. La poursuite de la déviation de la RN31 172	
	1.5.2. La liaison A16-A29 entre Beauvais et Neufchâtel (Seine-Maritime)..... 172	
	2. LES DEPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL : LA POLARISATION DE LA VILLE-CENTRE 173	
	2.1. Les déplacements domicile-travail au sein de la CAB.....173	
	2.2. Les déplacements domicile-travail vers l'extérieur du territoire communautaire.....174	
	2.3. Des déplacements domicile-travail assurés majoritairement par la voiture175	
	3. UN TRANSPORT DE MARCHANDISES LIMITE 176	
	3.1. Une place importante du transport routier de marchandises en Picardie176	
	3.2. Des échanges prédominants avec les régions limitrophes176	
	4. LES TRANSPORTS COLLECTIFS 178	
	5. LES MODES DOUX 180	

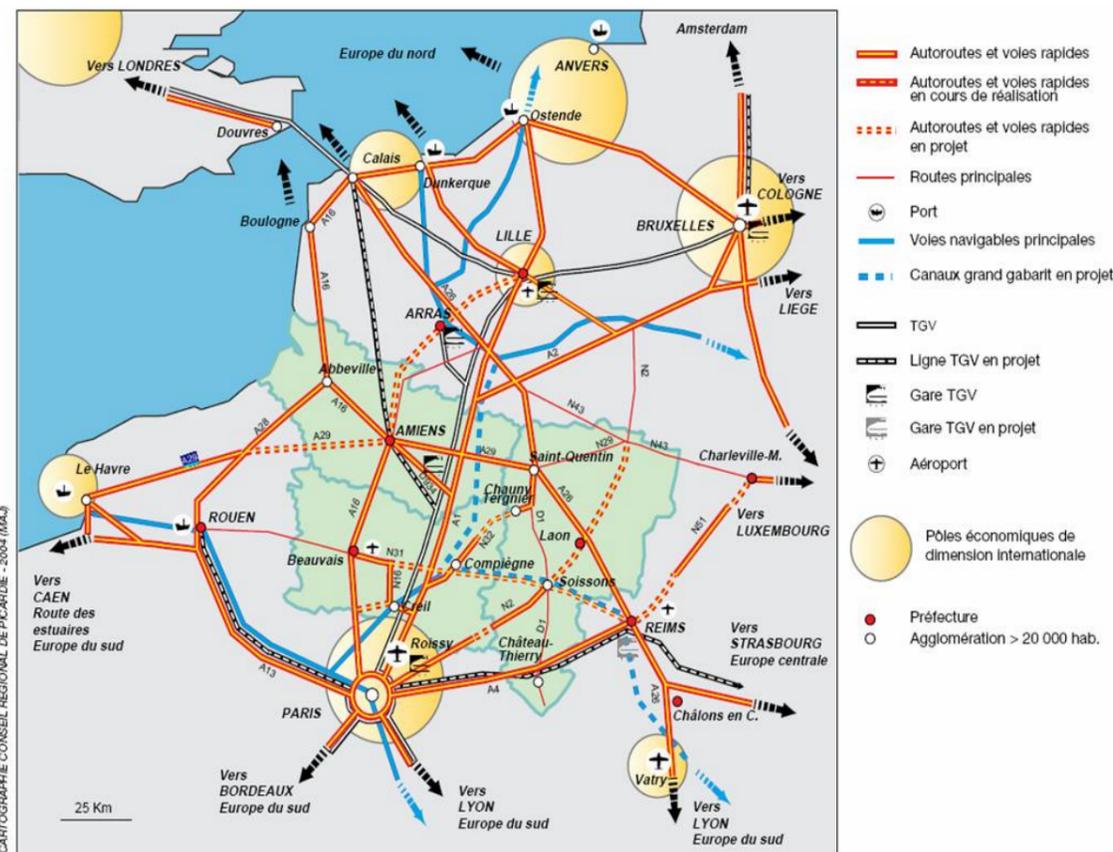
1. LA DESSERTE ACTUELLE DU TERRITOIRE ET LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

1.1. Une position stratégique au cœur de l'Europe du Nord

La Picardie se situe au cœur du corridor nord-européen notamment au centre d'un triangle reliant Paris-Londres-Bruxelles. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) mentionne à ce titre le fait que « la Picardie est appelée à jouer un rôle particulier en tant que trait d'union entre l'Île-de-France et la dorsale nord-européenne ». La carte ci-dessous témoigne de cette situation stratégique et du réseau d'infrastructures maillant cet espace.

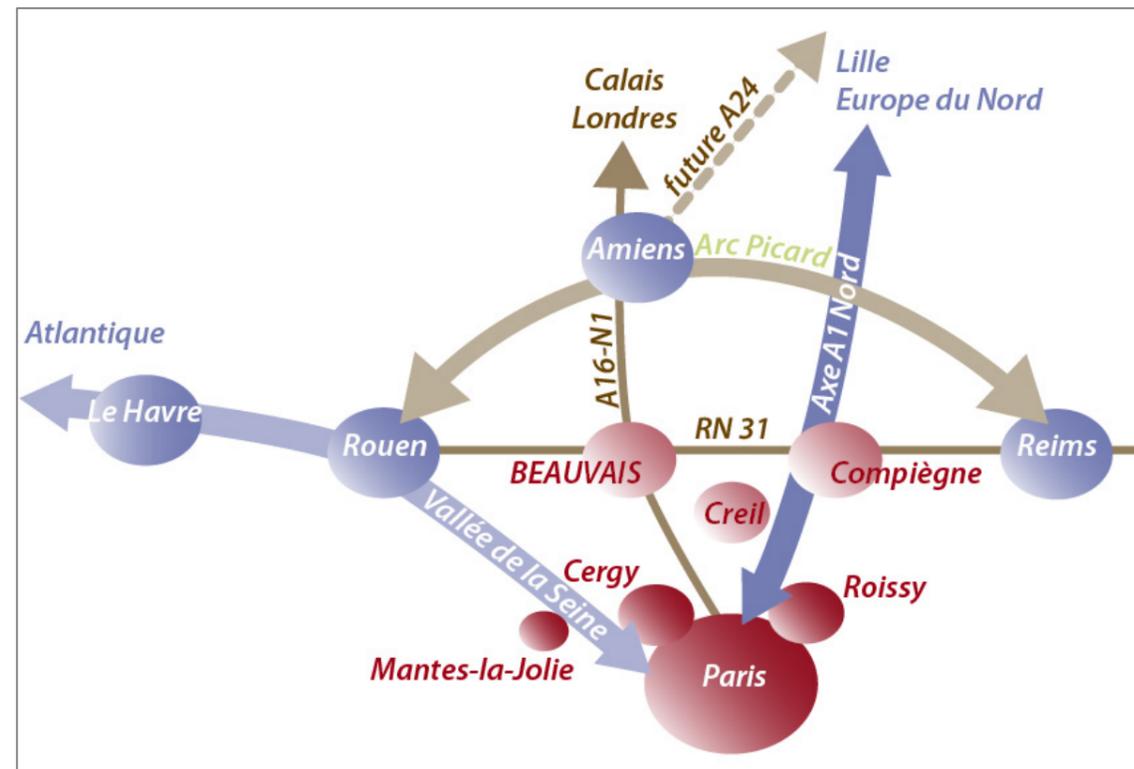
Toutefois, la CAB demeure à l'écart des principaux axes de communication. Au niveau autoroutier, la colonne vertébrale, entre le nord de la France et le bassin Parisien, est constituée par l'autoroute A1. Les données de fréquentation de l'A1 et de l'A16 confirment la prédominance de l'usage de l'A1. L'absence de ligne TGV passant par Beauvais témoigne également du recul de la CAB par rapport aux principaux axes de communication.

Positionnement et infrastructures de la Picardie au cœur de l'Europe du Nord-Ouest



Source : SRADT

Le schéma ci-dessous illustre l'orientation Nord-Sud des infrastructures routières. Seule la RN31, reliant Rouen à Reims permet une liaison entre la Normandie et l'est de la Picardie. Comme le souligne le diagnostic de la Charte du Grand Pays du Beauvaisis « depuis toujours, les voies de communication majeures traversant l'Oise sont fortement orientées vers Paris ».



Source : Schéma d'Agglomération du Beauvaisis, 2005

Les axes structurants, d'envergure nationale du territoire sont donc :

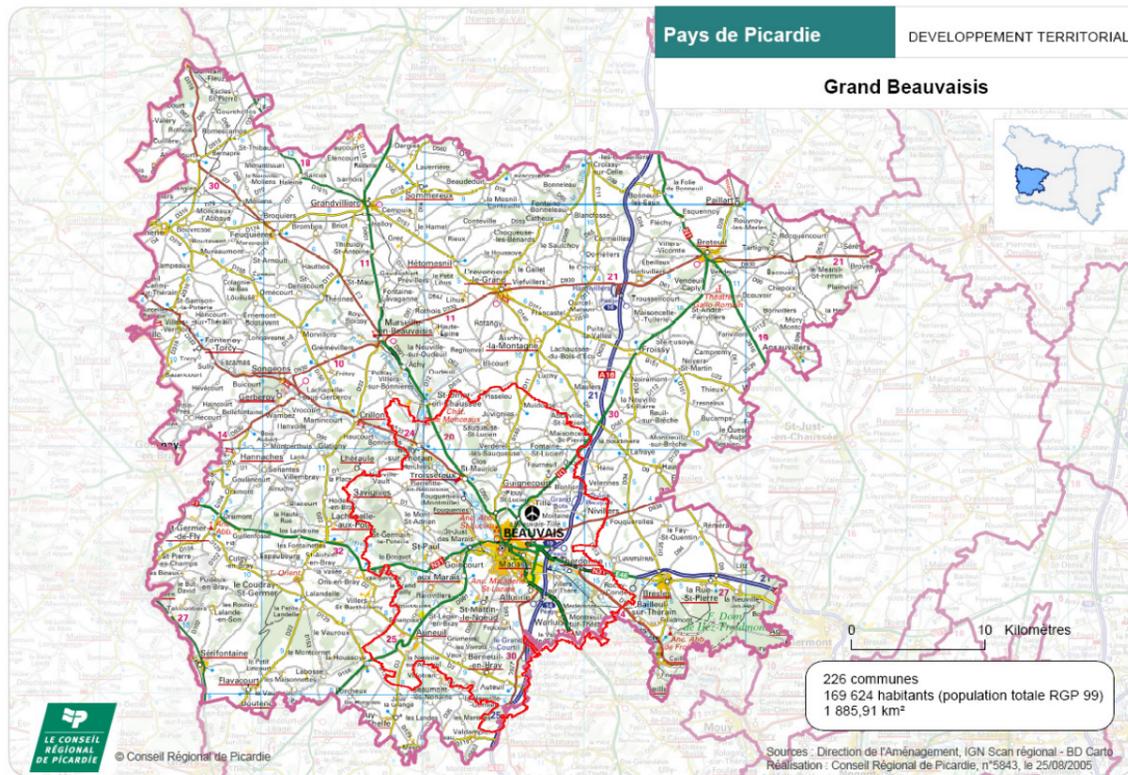
- L'axe A16 / RN 1 reliant Paris à Amiens et Calais, la RN 1 doublonnant l'A16
- La RN 31 reliant Rouen à Reims via Beauvais, Clermont et Compiègne. La RN 31 traverse la CAB d'ouest en est. La déviation de la RN 31 ouverte en 2008 permet d'améliorer la traversée depuis l'Ouest jusqu'à la jonction avec l'Autoroute A16 mais c'est seulement à l'avènement de son prolongement (Warluis / Therdonne) que s'amélioreront les relations entre la Normandie et la Picardie. En effet actuellement, ce barreau manquant handicape fortement la traversée de l'Agglomération pour les usagers locaux comme pour les convois de transit qui évitent le contournement par le Sud. Le trafic se reporte ainsi sur la rocade Nord de Beauvais et sur la RD 901 / RD 133 rendant difficiles les traverses de Troissereux et Milly sur Therain.

La desserte autoroutière avec l'A16, depuis 1996, a permis un certain désenclavement du Beauvaisis. L'augmentation des prix fonciers et immobiliers depuis cette date en atteste.

La carte ci-dessous repositionne le territoire communautaire dans un environnement plus restreint que précédemment : celui du Pays du Grand Beauvaisis. A cette échelle, Beauvais, ville la plus peuplée du Pays et quelque peu excentrée au sein du territoire de projet, bénéficie de la convergence des voies de communication. Cette carte illustre également le déficit de liaisons transversales, hormis la RN 31, d'intérêt régional et local au sein du Pays.

Cette faiblesse des dessertes locales au niveau du Pays est à mettre en corrélation avec la concentration des emplois au sein du Pays : Beauvais concentre 2/3 des emplois du Pays. Ceci engendre donc une saturation de certains axes, phénomène abordé à la fin de ce chapitre.

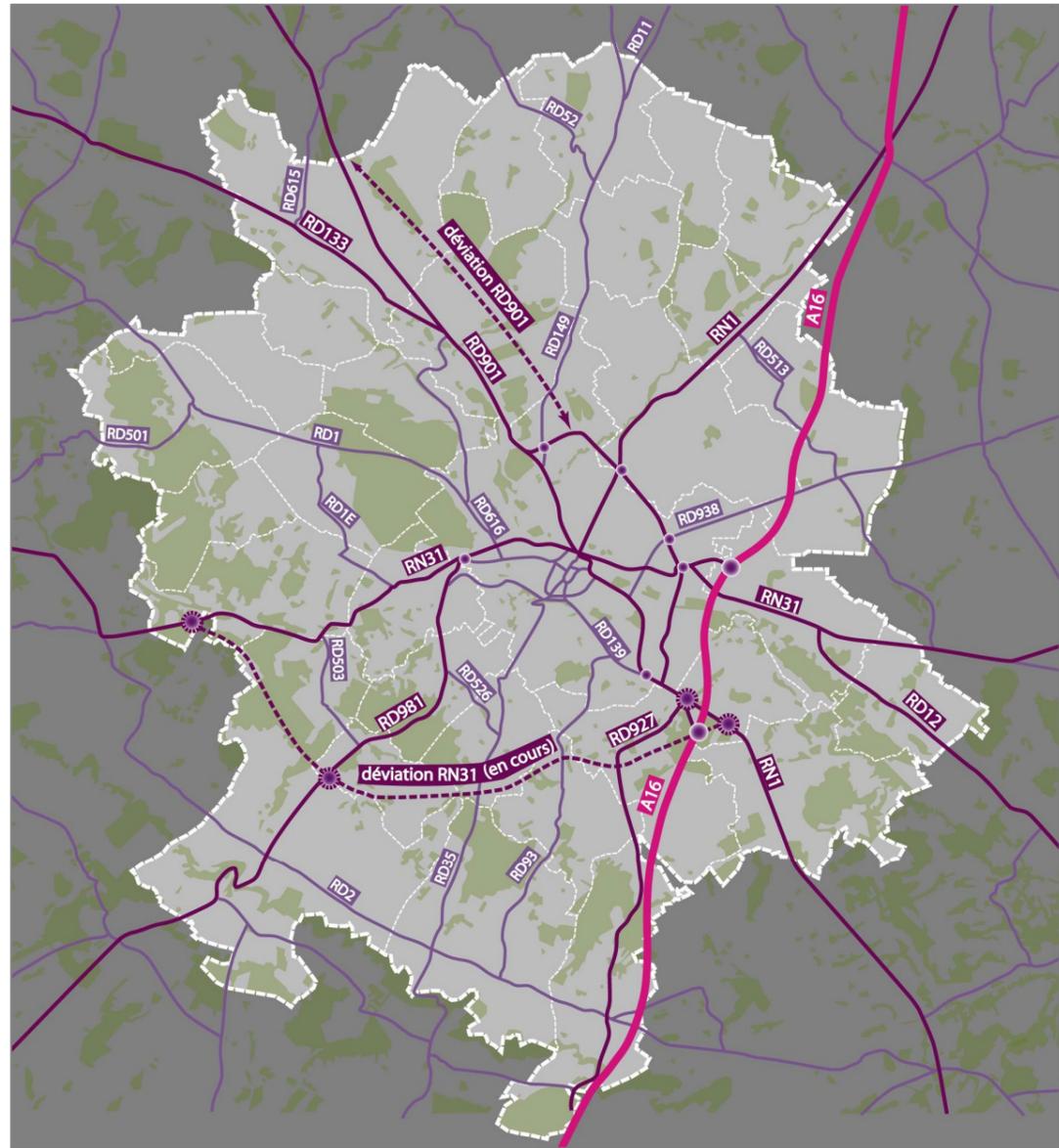
Le Pays du Grand Beauvaisis



A une moindre échelle, les axes cités ci-dessous, depuis Beauvais, complètent le réseau routier de la Communauté d'Agglomération :

- La RD 901 Beauvais / Marseille-en-Beauvaisis vers Abbeville
- La RD 981 entre Beauvais et Auneuil et qui rejoint la région parisienne
- La RD 12 vers Creil et Senlis
- La RD 11 vers Amiens
- La RD 133 vers Songeons
- ...

Les principaux axes routiers de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



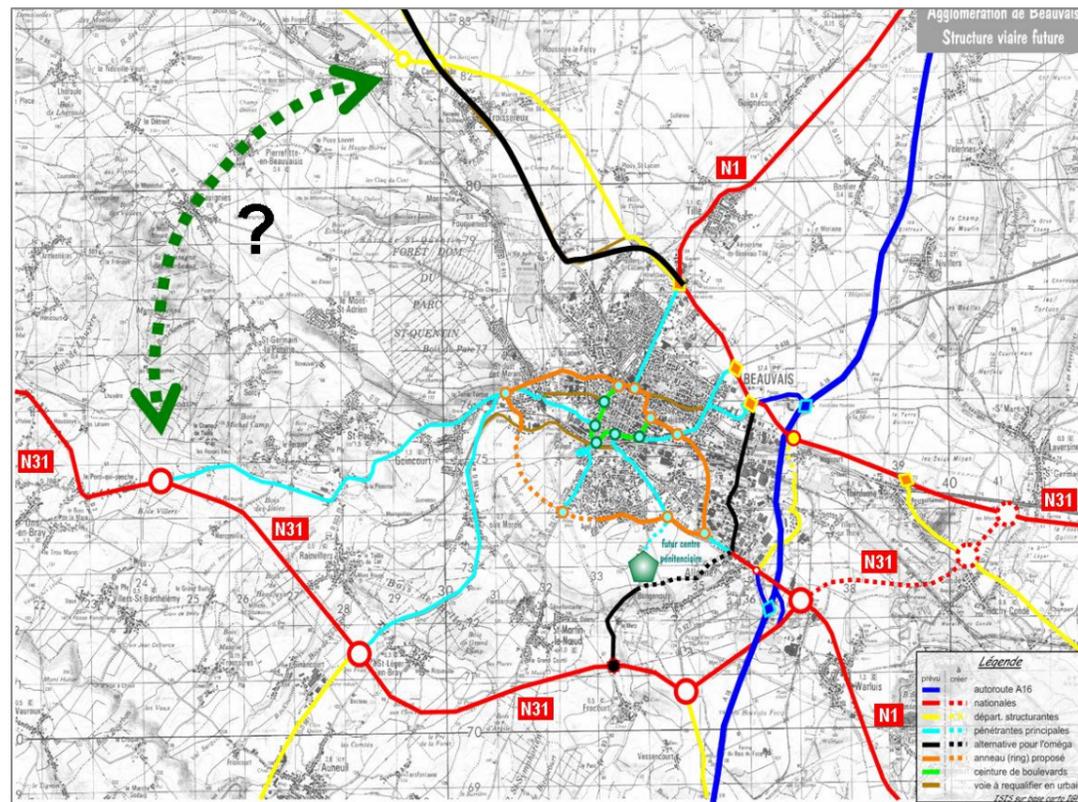
Source : TERRITOIRES SITES & CITES - 2007

1.2. Une accessibilité plus limitée à l'échelle de l'agglomération

Si le territoire est traversé par de nombreuses infrastructures routières formant un réseau étoilé convergent vers Beauvais, il faut souligner le déficit de liaisons transversales notamment au nord et au sud-est de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Dans un périmètre plus rapproché autour de Beauvais, la rocade demeure incomplète.

La déviation complète de la RN 31 devrait combler ce déficit de liaisons transversales au sud-ouest du territoire ; Si la liaison entre la future déviation de la RN 31 et la RD 901 passant par Savignies, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Herchies et Troissereux est à très long terme une solution pour le bouclage du Beauvaisis, les élus s'attachent aujourd'hui en priorité au bouclage de la RN 31.

Un bouclage incomplet



Source : Schéma Directeur de Déplacements de Beauvais, 2005

Le schéma directeur de 2005 a été mis en œuvre partiellement en 2010 :

- L'échangeur de Frocourt (réalisation en cours) permettra désormais de pénétrer dans l'agglomération par le Sud (et desservira le futur centre pénitentiaire), la réalisation de cette pénétrante devrait permettre l'allègement de la circulation sur le RD 927, qui de fait est aujourd'hui fort emprunté pour l'accès Sud de Beauvais (zones d'activité de Ther notamment).

- L'anneau du giratoire A 16/ RD 1001 situé juste après la gare de Péage a subi des transformations pour accueillir les flux en provenance de l'A16 Nord destinés à se diriger vers la RN 31 Sud (cette solution est destinée à éviter l'engorgement de la sortie d'autoroute aux heures de pointe mais ne pallie pas totalement les difficultés qui pourraient être résorbées par la mise en service du dernier tronçon du contournement RN 31).

1.3. L'aéroport de Beauvais-Tillé : le seul aéroport international de Picardie

Avec près de 2,5 millions de passagers en 2010, l'aéroport de Beauvais-Tillé, géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, connaît une progression constante de son trafic (Cf. tableau ci-dessous). Cette fréquentation lui vaut d'être au 8^{ème} rang des aéroports français métropolitains. Sa nouvelle aérogare de 6000 m² a été achevée fin 2010.

Les 10 premiers aéroports français (hors DOM-TOM) pour le trafic passagers en 2007

Classement	Métropole	Nb de passagers
1	Aéroports de Paris (NB : Roissy et Orly respectivement n°1 et n°2 sont regroupés en aéroports de Paris)	86 362 913
2	Nice	10 399 513
3	Lyon	7 320 952
4	Marseille	6 962 773
5	Toulouse	6 162 288
5 bis	Bâle-Mulhouse ¹	4 269 124
6	Bordeaux	3 463 205
7	Nantes	2 589 890
8	Beauvais	2 155 633
9	Strasbourg	1 733 050
10	Montpellier	1 286 875

Source : Résultats d'activité des aéroports français 2005

¹ Bâle Mulhouse est un aéroport franco-suisse dont l'origine du trafic se répartit entre les deux pays et l'Allemagne

1.3.1. Les compagnies et destinations

Comme en atteste le tableau ci-après, le trafic passager est essentiellement dû aux compagnies à bas prix. En effet, plus de 99 % des passagers voyagent en Low-Cost. Ce concept né aux Etats-Unis s'est développé en Europe dans les années 1990. Six compagnies se partagent l'essentiel du trafic passagers : Ryanair, Sterling, Wizzair, Norwegian Air Shuttle, Blue Air, Flyme. Cependant, avec près de 75 % du trafic, la compagnie irlandaise Ryanair est la plus importante de l'aéroport.

L'accessibilité de l'aéroport est assurée :

- en voiture et en bus par l'autoroute A 16 (sortie Beauvais Nord située à 2.km de l'aéroport) depuis Amiens et Paris porte maillot (liaisons navette durée 1h15)
- depuis le centre ville de Beauvais par une navette (arrêts gare SNCF, mairie, Cathédrale)

Les villes européennes desservies depuis Beauvais



1.3.2. Le trafic passager

Entre 2005 et 2009, l'aéroport a connu une croissance de près de 71% de son trafic passagers.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2005-2009
Passagers locaux	1 847 384	1 887 443	2 154 937	2 483 881	2 591 368	8.8%
Internationaux	1 847 378	1 887 294	2 184 834	2 438 601	2 499 479	7.9%
Nationaux	6	149	103	45 280	91 889	1012,4%
Transit	1 100	528	696	754	496	
TOTAL	1 848 484	1 887 971	2 155 633	2 484 635	2 591 864	8,8 %
dont Low-Cost	1 807 177	1 870 634	

Source : www.aeroport.fr

1.3.3. Les mouvements

L'évolution du nombre de mouvements connaît logiquement une croissance. Ce sont les mouvements commerciaux (Cf. encadré) qui ont enregistré la plus forte hausse entre 2002 et 2006 : + 16,7 %. En 2006, l'aéroport a enregistré près de 36 000 mouvements soit une moyenne journalière de 98 vols. Les mouvements non commerciaux ont sur la même période diminué sensiblement (-1,3 %). Ce qui explique le dynamisme de l'aéroport de Beauvais est l'augmentation du trafic de 4,4 % entre 2008 et 2009 alors que les mouvements commerciaux et non commerciaux ont baissé de 6,5 % sur le plan national.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2005-2006	Variation 2002-2006
Mouvements commerciaux	7107	8857	10961	13228	13196	nc	17 832	18618		- 0,2 %	+ 16,7 %
Mouvements non commerciaux	23 652	19 650	18 748	18 109	22 489	Nc	15892	14159		+ 24,2 %	- 1,3 %
oceaux	0	14 624	13 714	12 794	14 028	nc	10656	9026		+ 9,6 %	...
voyages	23 652	5 026	5034	5 315	8 461	nc	5236	5133		+ 59,2 %	- 22,7 %
TOTAL	30 759	28 507	29 709	31 337	35 685	nc	33 724	32 777	20 824	+ 13,9 %	+ 3,8 %

Source : www.aeroport.fr

Définitions :

« On entend par mouvements d'avions commerciaux, les mouvements d'appareils effectuant du transport public et exploités par des entreprises autorisées à cet effet (compagnies aériennes, entreprises d'avions taxis).

Les mouvements d'avions non commerciaux englobent l'ensemble des autres mouvements. Ce sont principalement les mouvements d'avions appartenant à des aéro-clubs ou à des particuliers ou sociétés, non autorisés à effectuer du transport public. Il s'y ajoute, conformément à la nomenclature du bulletin de statistiques de la Direction Générale de l'Aviation Civile, des avions effectuant du travail aérien, des avions de compagnies aériennes faisant des vols d'entraînement, ainsi que des avions appartenant à une administration de l'Etat, notamment le ministère de la Défense.

Dans les mouvements non commerciaux, une distinction a été faite, dans la mesure du possible, entre les mouvements "locaux" et les mouvements "voyages". Ces derniers sont effectués par les avions qui se rendent d'un aéroport à un autre, les premiers sont le fait d'avions qui, dans un vol, décollent et atterrissent sur le même terrain. »

Source : Résultats d'activité des aéroports français 2005, mars 2006

1.3.4. Les enjeux

De par l'activité générée et les emplois directs et induits (environ 600), l'aéroport constitue un lieu majeur de l'économie de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

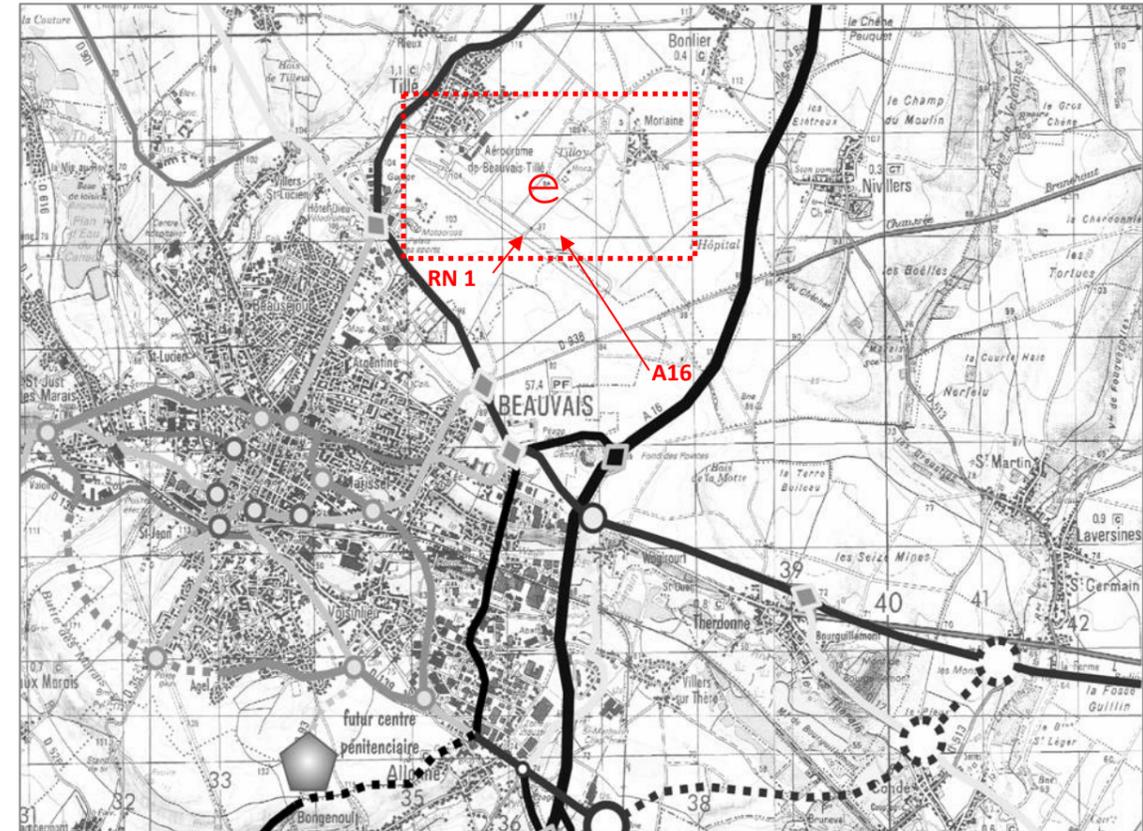


Source : Site Internet de la Préfecture de l'Oise

Toutefois, la valorisation économique de l'aéroport demeure limitée, notamment dans le domaine du tourisme. L'enquête Protourisme réalisée en 2004 met en exergue les points suivants :

- « 4/5 de la clientèle interrogée séjourne à Paris ou dans la région parisienne, seulement 1,3 % séjournent en Picardie
- Près des 4/5 des passagers ne connaissent pas le département de l'Oise
- Seulement 4,1 % des passagers recherchent des informations sur la Picardie et l'Oise »

Par ailleurs, les échanges préalables à l'élaboration du SCoT avec les élus et personnes associées font également état d'une accessibilité et lisibilité de l'aéroport à améliorer, avec par exemple la liaison entre le centre-ville de Beauvais (avec les gares par exemple) et l'aéroport à renforcer.



Source : carte IGN au 1/25000e / Réalisation : TERRITOIRES SITES & CITES 2007

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION DU GRAND BEAUVAISIS

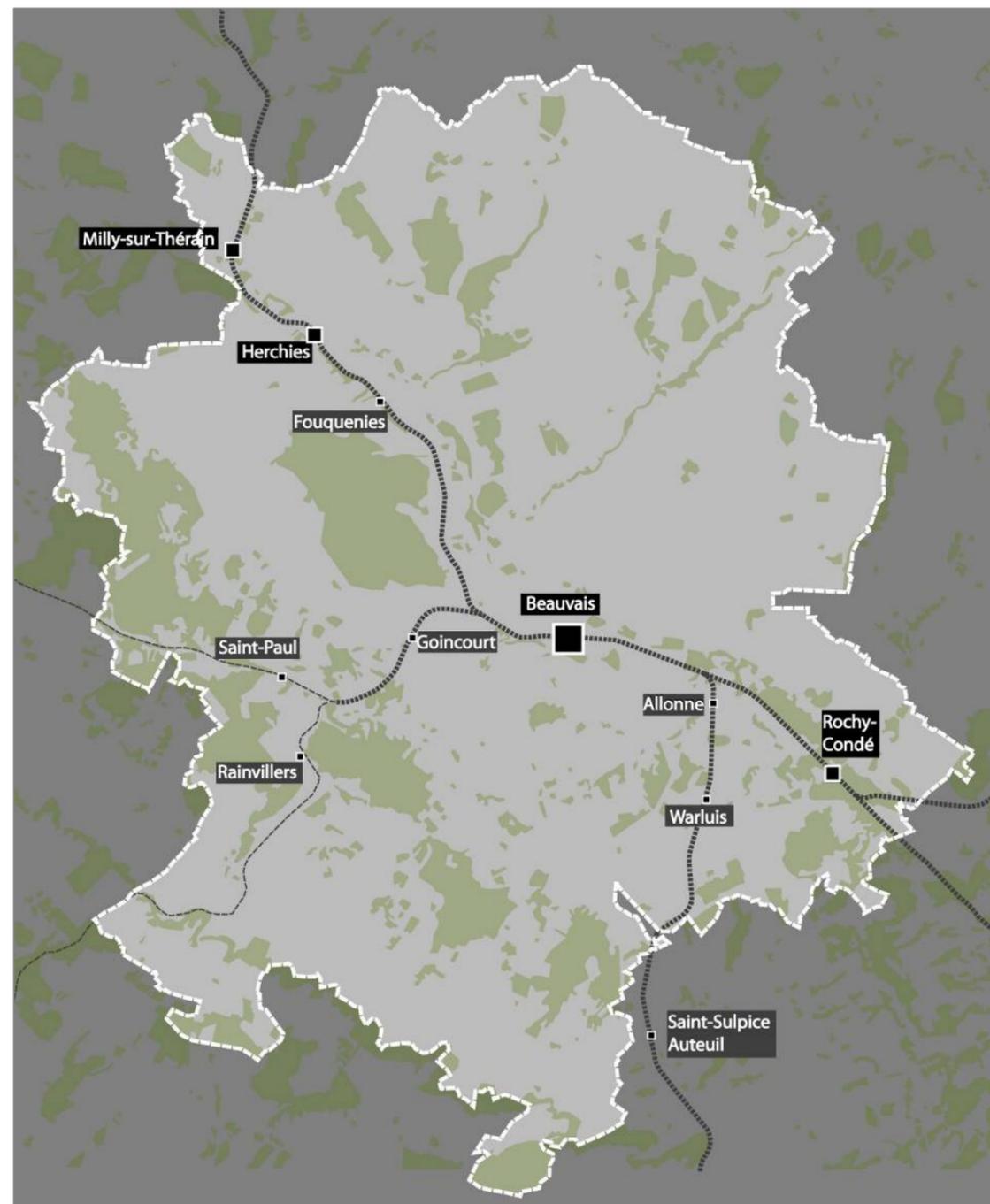
ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

1.4. Les infrastructures ferroviaires



Source : TERRITOIRES SITES & CITES - 2007

1.4.1. Un manque de liaisons directes

Comme le souligne l'étude préalable à la réalisation du SCoT réalisée en 2005, « Beauvais n'a jamais été un nœud ferré d'envergure ». Le réseau ferroviaire s'organise en étoile autour de Beauvais et est composé de trois lignes. La Charte de Pays du Grand Beauvaisis recense les lignes suivantes :

- Beauvais – Le Tréport avec 16 allers retours quotidiens en semaine et 13 le week-end ;
- Beauvais – Paris via Persan- Beaumont avec 8 allers retours quotidiens en semaine et 4 le week-end ;
- Beauvais – Paris via Creil avec 11 allers retours quotidiens en semaine et 4 au maximum le week-end dont 2 directs Paris-Beauvais

La Charte de Pays du Grand Beauvaisis résume la situation du transport ferroviaire comme suit :

- Une ligne principale rattachée au grand bassin parisien vers Persan et Paris, remise à neuf (infrastructures, gares, matériel roulant, signalisation) et électrifiée en 1999 qui a pour principale vocation l'accompagnement des flux domicile-travail en direction de Paris. Cette ligne est la plus fréquentée.
- Une ligne départementale Beauvais-Creil, en voie unique et traction diesel, deuxième du secteur en termes de trafic voyageurs et qui a aussi une vocation fret affirmée ;
- Une ligne longue distance (Beauvais-Abancourt-Le Tréport), en voie unique et à traction diesel, qui joue un rôle modeste pour le territoire au vu de son offre ;
- Des portions de ligne fret partiellement neutralisées et sans grand trafic, avec des infrastructures peu performantes. »

La liaison entre Beauvais et Amiens témoigne du handicap du territoire pour ce qui concerne les infrastructures ferroviaires. Alors que les deux villes, respectivement sous-préfecture et préfecture, sont distantes de seulement 60 km, se rendre de Beauvais à Amiens par la voie ferrée nécessite obligatoirement un changement (Abancourt ou Creil) et au minimum 1h36 voire près de 3h de train. Une liaison alternative par autocars (10 allers retours quotidiens) entre Beauvais et Amiens existe ; toutefois elle est essentiellement pratiquée par les étudiants et lycéens.

Autre exemple de la faiblesse du transport ferroviaire dans la CAB : la ligne Beauvais – Paris avec un temps moyen de 1h25 qui n'est guère suffisant pour dissuader le recours à la voiture compte tenu des infrastructures routières existantes (A16, RN1) et de la distance entre les deux villes (78 km). Une des principales raisons de ces délais longs entre Paris et Beauvais est le bouchon ferroviaire à Persan, occasionnant une perte de temps de l'ordre de 10 à 20 minutes.

Le réseau ferroviaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est composé de plusieurs lignes TER :

- Ligne Beauvais/Persan-Beaumont/Paris (ligne n°19) ;
- Ligne Beauvais/Creil (ligne n°20) ;
- Ligne Beauvais/Abancourt/Le Tréport (ligne n°21) ;
- Ligne routière Beauvais/Amiens (ligne n°30).

Sur le périmètre d'étude, on compte 5 gares : Beauvais, Rochy Condé, Herchies, Villers-sur-Thère et Milly sur Thérain. De plus, la gare de Saint-Sulpice Auteuil, située en dehors du périmètre du SCoT, influence l'agglomération.

La commune de Rochy Condé est desservie par la ligne TER n°20, et les communes de Herchies et Milly-sur-Thérain sont desservies par la ligne n°21.

1.4.2. Un réseau ferroviaire régional organisé en étoile

Le réseau ferré situé sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est organisé en étoile dont Beauvais est le point de convergence des différentes lignes. Les éléments ci-dessous ont été fournis par le Conseil Régional.

1.4.2.1. La ligne Beauvais – Abancourt – Le Tréport

Cette ligne fonctionne essentiellement les weekends, notamment pour les liaisons Paris – Le Tréport directes. L'état de la ligne est moyen sur l'axe Abancourt – Le Tréport. Les points d'arrêt et les gares ont déjà été rénovés notamment sur l'axe Beauvais – Abancourt. En moyenne, on compte 10 TER par semaine. Certaines gares très peu fréquentées et peu desservies ont été fermées mais bénéficient désormais de taxis TER qui rabattent les usagers vers d'autres gares mieux desservies. On constate que les trajets pendulaires sont importants. Il y a donc un intérêt périurbain intéressant sur le début de la ligne.

1.4.2.2. La ligne Beauvais – Persan Beaumont - Paris

C'est l'axe le plus mauvais de Picardie en termes de régularité. La desserte est bonne et il est prévu de revoir le cadencement des trains. L'axe est rénové et électrifié (CPER 1994-1999). Depuis mars 2010, le matériel roulant est totalement neuf. Dans le sens Paris – Beauvais, il y a des arrêts à Persan alors que dans le sens Beauvais – Paris, il n'y en a pas en heure de pointe. La vitesse des trains est contrainte, notamment entre Persan et Paris car les TER circulent sur une seule ligne et se trouvent mêlés au trafic des trains de banlieue. En 2012, à l'occasion de modifications d'horaires à Paris Nord, les horaires des TER seront probablement à recaler.

1.4.2.3. La ligne Beauvais – Creil

Cet axe est important pour les habitants situés en périurbain et fournit aussi des correspondances vers Paris. Aujourd'hui, on compte 14 allers retours. A moyen terme, par des travaux prévus au CPER 2007-2013, l'objectif est de passer à 18 allers retours.

1.4.2.4. La ligne routière Beauvais – Amiens

Cette ligne a été créée par le Conseil Général de l'Oise puis reprise par le Conseil Régional de Picardie en 2008. Elle a été complètement transformée avec une nouvelle desserte (via l'autoroute, la desserte de l'aéroport), du matériel neuf et une mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le matériel est accessible et le tarif kilométrique est le même que celui de la SNCF.

Depuis 2008, c'est 11 allers retours du lundi au vendredi, 4 allers retours le samedi et 2 allers retours le dimanche. Sept voyages sur dix sont effectués par des étudiants.

Cependant, la Région Picardie s'est engagée dans un programme d'investissement afin de renouveler et moderniser le matériel ferroviaire pour améliorer la qualité du service et des dessertes. Des améliorations peuvent être attendues et ce d'autant plus que parallèlement à ces investissements, des mesures tarifaires ont été mises en place pour inciter les habitants à utiliser le train.

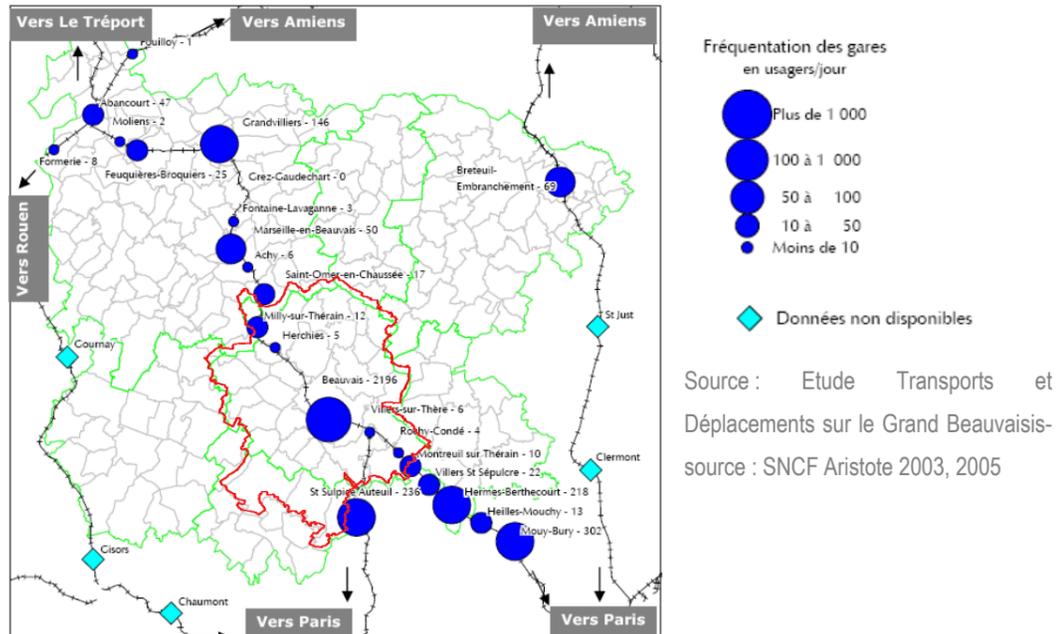
- Deux titres de transport à destination des actifs pour les trajets domicile – travail en Picardie et vers Paris
- Tarification (trajectude) qui offre 50 % de réduction sur le tarif réduit de la SNCF aux étudiants picards de moins de 26 ans n'importe où en France ou en Europe
- Tarification pour les demandeurs d'emploi offrant 75 % de réduction sur le prix du trajet pour se rendre à un entretien d'embauche

De plus, le quartier de la gare de Beauvais a fait l'objet de travaux de requalification et l'offre de stationnement a été élargie. L'élargissement de la tarification « carte orange » à la ville de Beauvais encourage désormais la population à prendre le train à Beauvais et non plus à la gare de Saint-Sulpice / Auteuil, gare où s'arrêtait auparavant cette tarification préférentielle.

1.4.3. Un usage essentiellement pour les déplacements domicile-travail vers la région parisienne

La carte ci-dessous représente la fréquentation des gares un jour ouvrable sur les différentes lignes passagers. Au sein de la CAB, la gare de Milly-sur-Thérain est la plus fréquentée après celle de Beauvais.

La fréquentation des gares un jour ouvrable de base



De plus, les études SNCF mettent en évidence le fait que les personnes qui prennent le train le font essentiellement dans le cadre des déplacements domicile-travail avec comme destination quasi-exclusive la région parisienne puis dans une moindre mesure vers Creil.

Les gares des bourgs relais assurent le service pour peu de fréquentation :

Nombre de passager / jour	Vers Beauvais	Depuis Beauvais
Rochy Condé	10	8
Herchies	3	3
Milly-sur-Thérain	8	7

1.4.4. Les enjeux

L'amélioration des liaisons ferroviaires permettra à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de tirer profit des dynamiques des territoires voisins.

Aussi la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais se sont fortement mobilisées dans le cadre du débat public (avril à juin 2010) pour la création de la ligne Roissy Picardie. Celle-ci permettra la relation de la ligne LGV desservant Roissy à la ligne Paris – Creil – Amiens.

Dans cette perspective, le Beauvaisis bénéficie d'une relation plus aisée avec toutes les villes picardes et peut compter sur la modernisation du service de trains régionaux (offre combinée TGV – TER). La remise à niveau de la ligne Beauvais – Creil est maintenant programmée pour 2013. D'ici 2017, Beauvais se trouverait alors à 57 mn, au lieu de 1 h 52 actuellement, du pôle de 90 000 emplois de Roissy et sa relation avec l'Île-de-France s'en trouverait grandement améliorée.



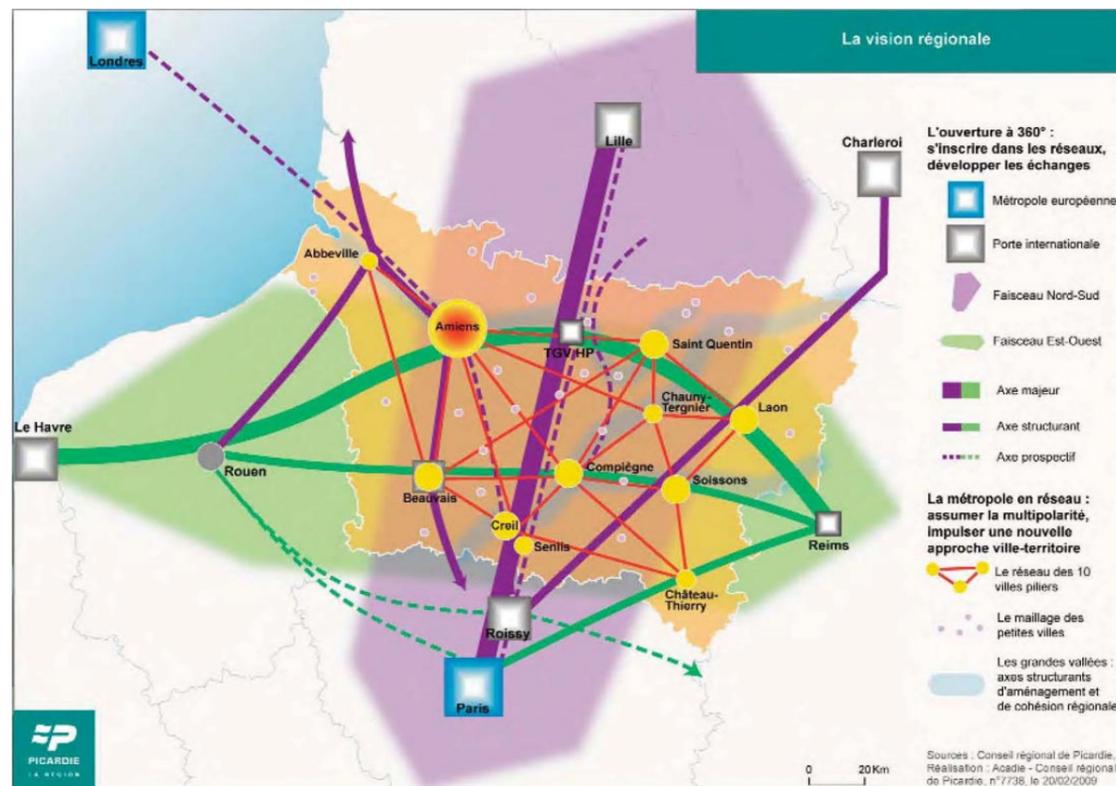
La gare de Beauvais



Source : Jean-Paul FOITET, www.lesgares.com

1.5. Les projets d'infrastructures

La carte ci-dessous est extraite du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Picardie. Elle illustre la volonté de renforcer les axes de communication au sein de la région afin de mieux tirer profit de sa situation stratégique et d'assurer la continuité entre le bassin parisien et l'Europe du Nord.



Le SDRATT Picardie de 2009 identifie la spécificité de la Région comme soumise à des influences multiples avec une forte prédominance des territoires franciliens surtout orienté vers le Val d'Oise. Ces influences sont visibles au niveau des flux domicile-travail et des flux marchandises (exemple des exportations des produits carriers) ; de ce fait, l'implantation d'activités économiques est liée à ces influences externes.

Il en ressort que ces facteurs doivent être pris en compte pour le développement du Beauvaisis et il faut se pencher attentivement sur :

- l'accentuation des relations avec Roissy
- la capacité à faciliter les migrations domicile-travail Picardie – Ile-de-France mais aussi Picardie – Picardie (modernisation de la ligne SNCF Beauvais – Creil qui induira plus de fréquence et des temps de parcours Beauvais – Paris en moins d'une heure).

A l'échelle de notre territoire, sur la mise en œuvre rapide des projets d'infrastructures routières :

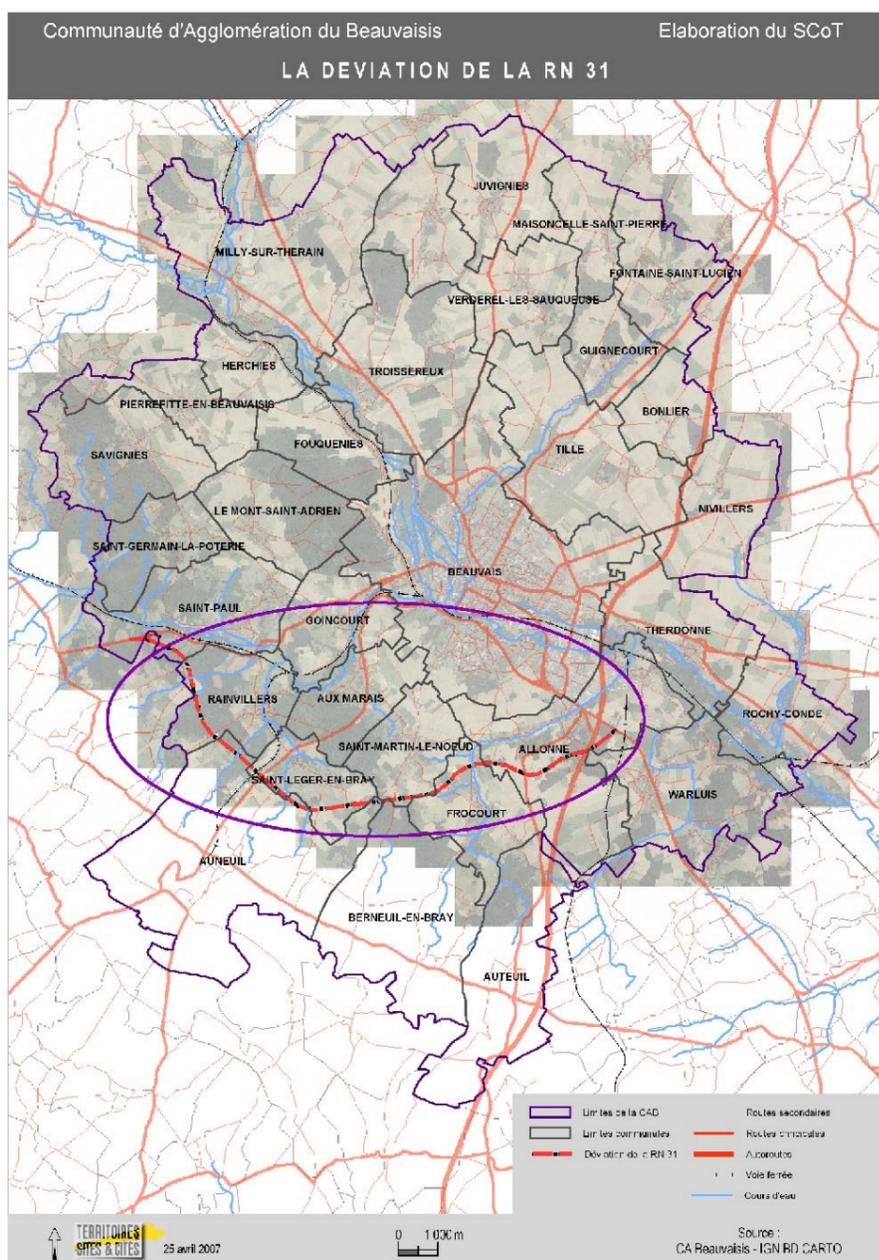
- la poursuite d'un contournement de la RN 31,
- le contournement du Village de Troissereux,
- la création de la liaison A16/ A29.

L'agglomération, dans cette perspective, réfléchit également à la requalification des entrées de la ville-centre et des communes portes de l'Agglomération. 8 axes sont concernés :

- RD 1001 – Tillé et au Sud Warluis – Allonne
- RD 927 – Auteuil – Allonne
- RD 981 – Goincourt – Aux Marais – St Leger en Bray – Auneuil
- RD 931- Goincourt – St Paul
- RD 133- Troissereux – Milly sur Thérain

1.5.1. La poursuite de la déviation de la RN31

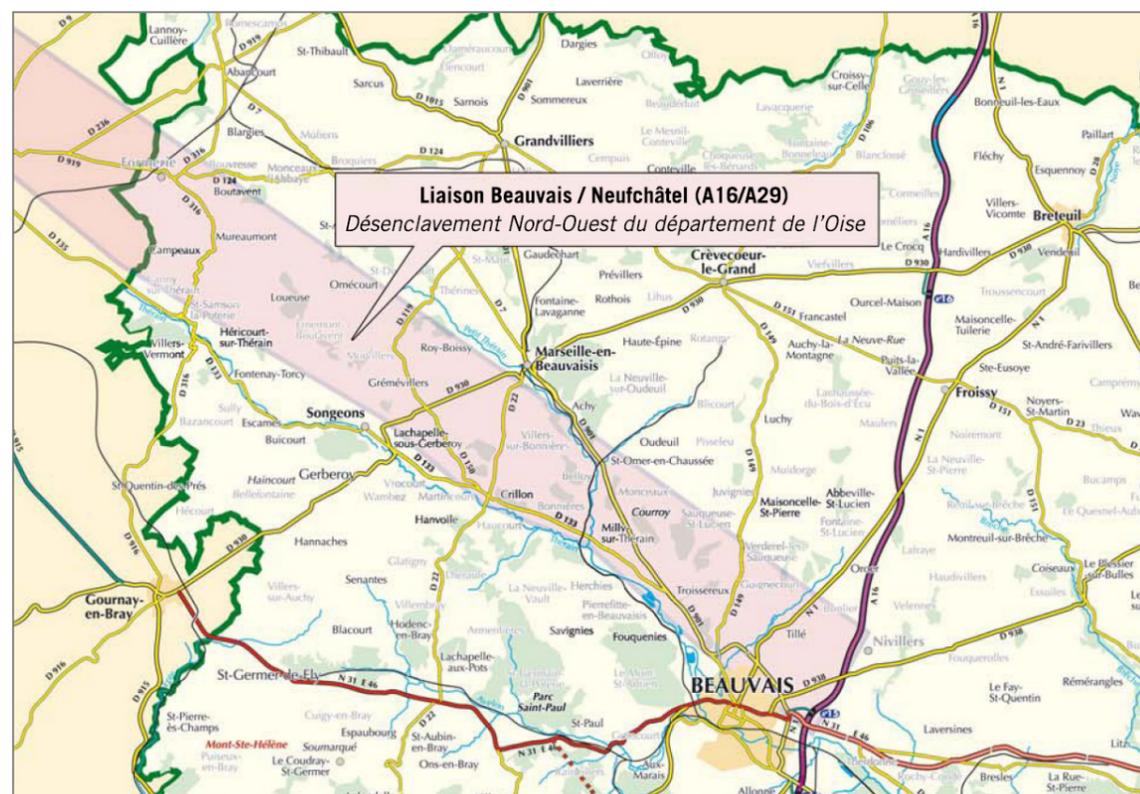
Ouverte en 2008, la déviation de la RN31 assouvit une partie du désenclavement du Sud du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Toutefois la déviation entre les flux venant de Compiègne – Reims et se dirigeant vers Rouen n'est pas efficiente à 100 %. La RD 931 reste un axe chargé, les Poids Lourds continuant à opter pour l'emprunt de la rocade Nord, ce qui engendre une traversée difficile de Milly-sur-Thérain et Troissereux. Les flux de véhicules quant à eux utilisent des trajets à travers la zone de Ther ou les villages de Villers-sur-Thère et Therdonne. Il apparaît donc urgent de poursuivre pour alléger les flux sur les voies non adaptées la déviation RN 31 (de la RD 1001 à Therdonne).



1.5.2. La liaison A16-A29 entre Beauvais et Neufchâtel (Seine-Maritime)

Ce projet est inscrit dans le Plan Routier 2006-2020 du Conseil Général de l'Oise. L'objectif est « le désenclavement du Nord-Ouest du département de l'Oise ». La carte ci-dessous représente le fuseau envisagé pour la réalisation de la liaison entre les autoroutes A16 et A29. Le projet prévoit la mise à 2x2 voies de la rocade nord de Beauvais, la déviation de Troissereux puis un aménagement 2x2 voies vers Neufchâtel.

Le fuseau envisagé pour la liaison A16-A29



Source : Conseil Général de l'Oise, 2006

Le Plan Départemental de l'Oise, qui mentionne ce projet de liaison, précise par ailleurs que le budget en investissement du département dans le domaine des routes « s'articule autour de 8 axes : les travaux neufs, les travaux de renforcement et de calibrages, les ouvrages d'art, les opérations ponctuelles, les opérations de sécurité, les renforcements structurels, les traverses d'agglomérations et les routes nationales d'intérêt local ».

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

2. LES DEPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL : LA POLARISATION DE LA VILLE-CENTRE

Dans le diagnostic de la Charte de Pays du Grand Beauvaisis, les migrations domicile-travail sont définies comme « une donnée synthétique du fonctionnement des espaces locaux... elles sont le résultat d'une géographie des résidents, des emplois et d'une géographie des transports... ». Les cartes de flux corroborent cette définition avec des déplacements rendus possibles par les infrastructures de transport et témoignant des divergences entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

Ainsi, dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, près de 80 % des emplois sont concentrés sur 2 % du territoire. Ces chiffres témoignent de la polarisation de la ville-centre et par déduction de l'importance des flux de déplacements domicile-travail qui en découlent.

En effet, à l'instar des autres agglomérations françaises, le territoire communautaire connaît une déconnexion croissante entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ce phénomène, communément appelé périurbanisation, s'explique par plusieurs raisons :

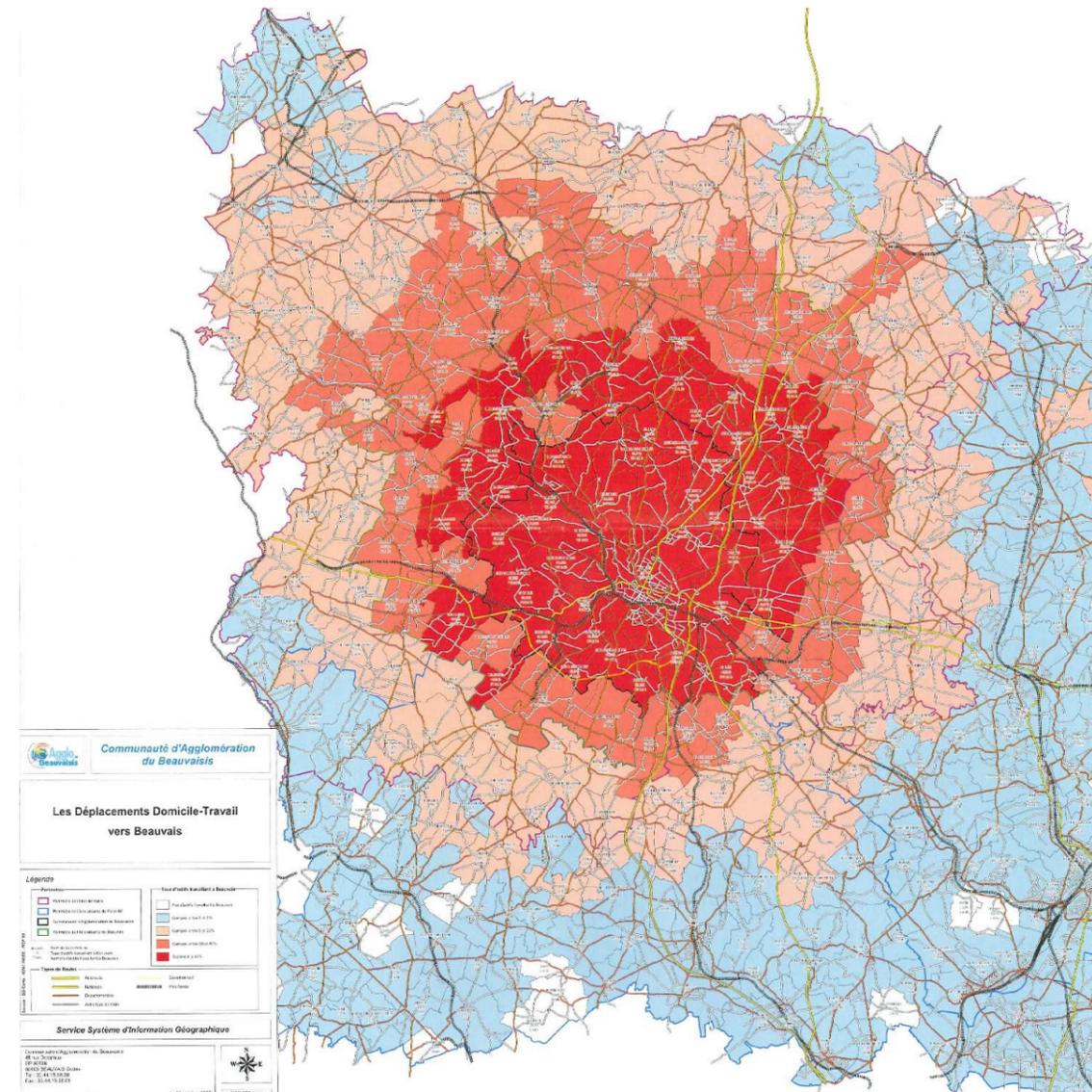
- les coûts du foncier élevés à proximité de la ville
- l'attrait pour la maison individuelle,
- la volonté d'accéder à la propriété,
- la recherche d'un cadre de vie attrayant

La Charte de Pays souligne le phénomène de satellisation des communes par des pôles d'emploi et de la « menace de la région parisienne ou du sud-Oise », menace d'autant plus prégnante avec l'amélioration des infrastructures routières qui est susceptible d'accélérer ce processus.

2.1. Les déplacements domicile-travail au sein de la CAB

La carte ci-contre témoigne du gradient vers la ville de la part des actifs travaillant à Beauvais mais résidant dans une autre commune. Cette répartition s'effectue de manière concentrique autour de Beauvais. Toutefois, les communes ayant une part d'actifs y travaillant supérieure à 40 % sont plus nombreuses au nord de la ville-centre.

Les déplacements domicile-travail vers Beauvais



Source : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

2.2. Les déplacements domicile-travail vers l'extérieur du territoire communautaire

La Charte de Pays met en avant l'importance du pouvoir d'attraction de la région parisienne et du sud-Oise (Senlis par exemple). L'attractivité de la Normandie (principalement de Rouen et de la Seine-Maritime) est plus limitée de même que celle de la Somme (Amiens). Les migrations alternantes extérieures à la CAB sont donc majoritairement orientées vers le sud du département et vers la région parisienne. La carte suivante illustre cette orientation des flux entre les différentes zones d'emploi.

Ces déplacements sont le fruit logique de la concentration géographique des emplois. Ainsi, le bassin d'emploi du sud-Oise est le plus important de Picardie. Concernant la région parisienne, ce sont près de 85 000 actifs picards qui partent travailler tous les jours en région parisienne. Pour le département de l'Oise, plus d'un actif sur cinq travaille en Ile-de-France.

Les principaux flux de déplacement domicile-travail en Beauvaisis :

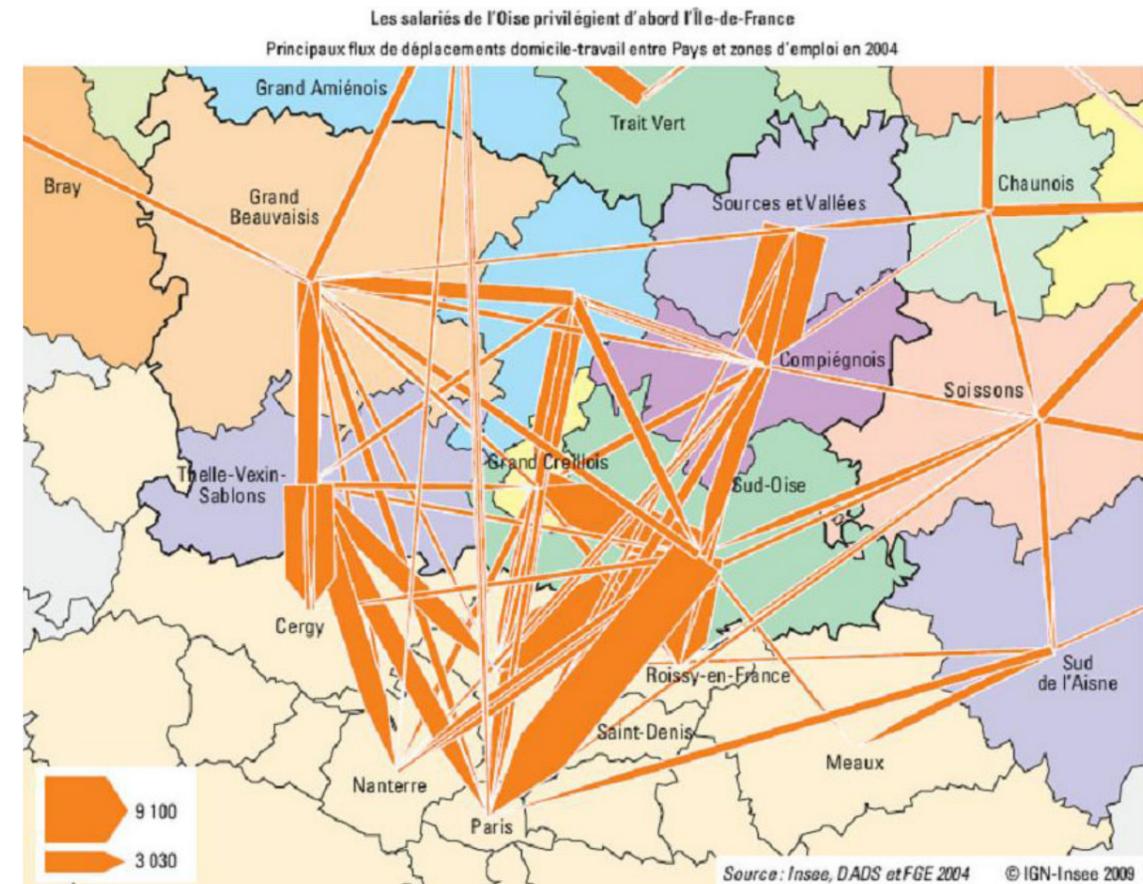
Alors que le SRADDT montrait l'influence francilienne essentiellement orientée vers le Val d'Oise, l'étude des migrations journalières domicile-travail et domicile études démontrent à l'échelle du Grand Beauvaisis que :

- Le Grand Beauvaisis entretient peu d'échanges avec la Région Parisienne et la Somme.
- Les travailleurs entrants sont plus importants que les sortants (6% en flux sortants vers la Région Parisienne et 2% en flux entrants).
- Sur les 20 000 scolaires du Grand Beauvaisis :
 - o 90 % des mouvements sortants sont internes à la CAB
 - o 66 % des mouvements entrants sont également internes à la CAB.

En conclusion : Les principaux mouvements en flux entrants sont de courts déplacements (57 % des flux sont internes à la CAB et 43 % internes à Beauvais). La CAB est un pôle d'attractivité en termes d'emplois surtout pour le reste du département. En ce qui concerne les flux sortants, 24 % des flux vont à l'extérieur dont 16 % vers le reste du département et 0,7 % vers la Somme.

Donc les beauvaisiens travaillent à Beauvais et les lycéens et étudiants de Beauvais sont peu enclins à sortir du territoire (77 % des étudiants de la CAB viennent à Beauvais et 90 % des lycéens de Beauvais sont scolarisés sur Beauvais). Les déplacements en voiture sur le territoire sont très importants au détriment des autres modes de locomotion.

Concernant les actifs qui viennent travailler sur le territoire communautaire, près des 2/3 des flux de personnes résidant en dehors du Pays du Grand Beauvaisis se font vers l'agglomération de Beauvais, témoignant de la concentration des emplois au sein la préfecture de l'Oise.

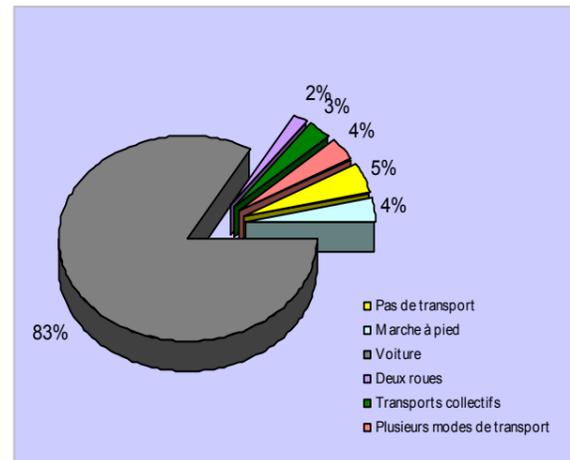


Définition : Bassin d'emploi / Zone d'emploi (Source : INSEE)

Confrontée à la crise et au chômage, les pouvoirs publics souhaitent disposer au début des années 80 d'un outil pour mener des études sur le fonctionnement local du marché du travail et décider en conséquence d'interventions liées à l'emploi. De là est née en 1983, la notion de « zone d'emploi » [ou « bassin d'emploi »] définie comme un « espace géographique » à l'intérieur duquel les habitants trouvent normalement un emploi et à l'intérieur duquel les établissements trouvent la main d'oeuvre nécessaire, en quantité et en qualité, pour occuper les emplois qu'ils procurent.

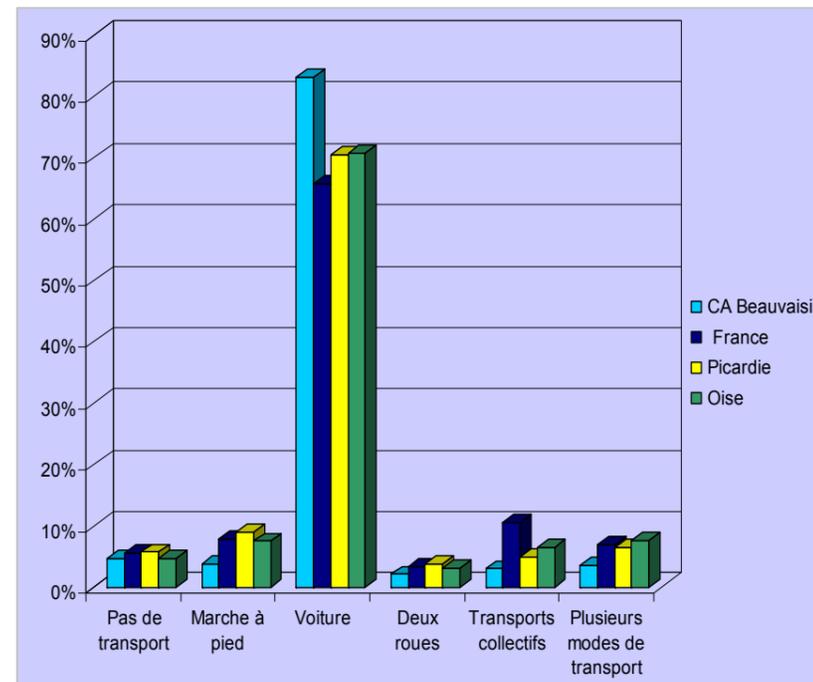
2.3. Des déplacements domicile-travail assurés majoritairement par la voiture

La répartition modale (ci-dessous) révèle sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis le faible usage des transports collectifs au profit de celui de la voiture.



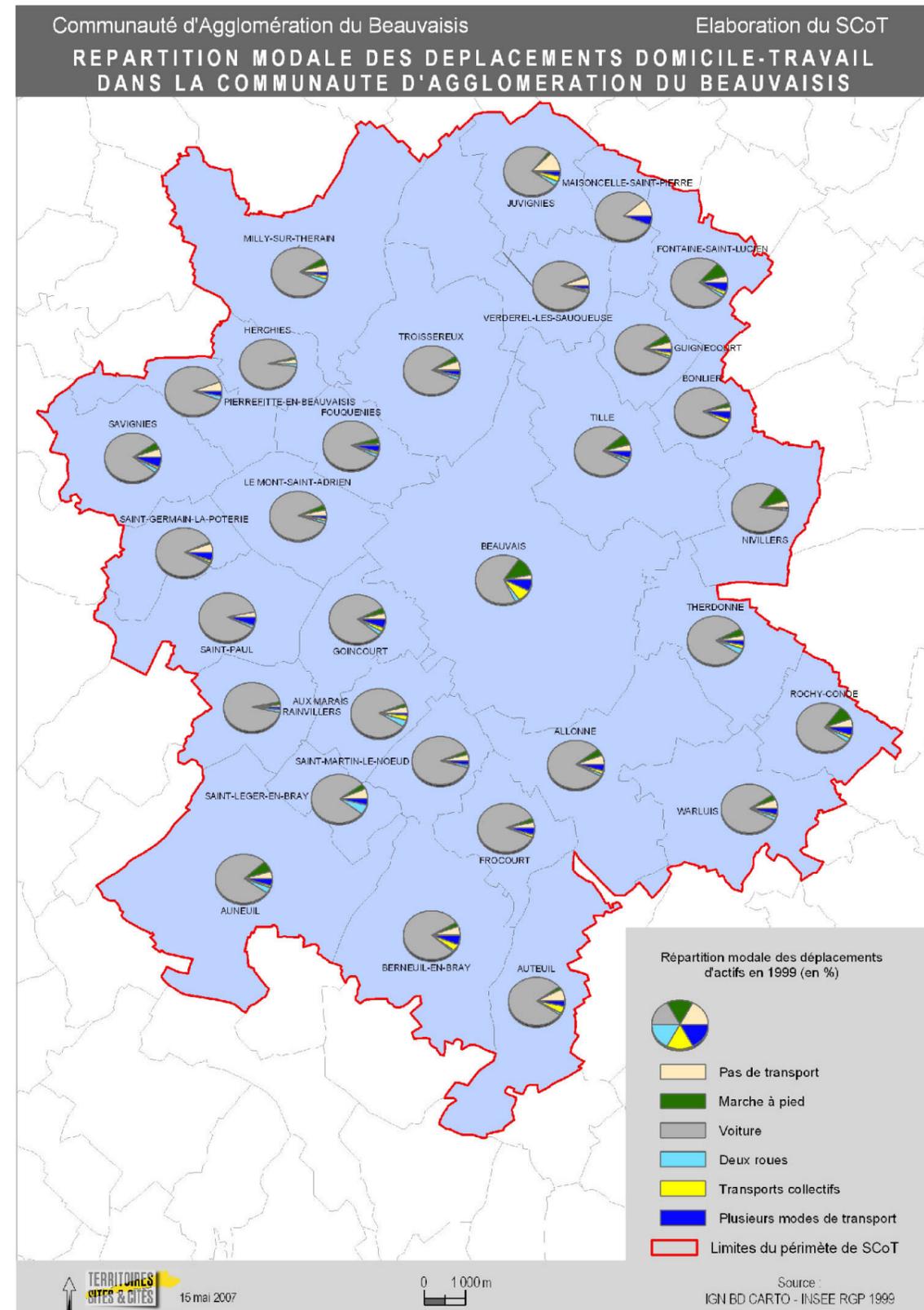
Répartition modale des déplacements des actifs en 1999 - Source : INSEE – RGP 99

Avec 83 % des déplacements d'actifs, la voiture constitue le moyen de transport prédominant. De plus, cette part est nettement supérieure à celle observée aux échelles nationale, régionale et départementale (Cf. graphique ci-dessous). A contrario la part des transports collectifs est inférieure à celle observée aux différents échelons de même que pour la marche à pied et les deux roues.



Comparaison de la répartition modale des actifs avec différentes échelles - Source : INSEE – RGP 99

Par ailleurs, des nuances peuvent être apportées à l'échelle de la CAB entre les différentes communes. La carte ci-contre représente pour chacune d'entre elles, la part des différents modes de transport dans les déplacements de la population active.



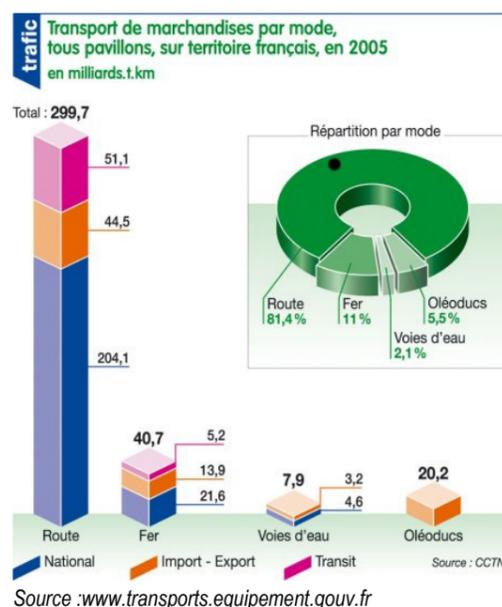
3. UN TRANSPORT DE MARCHANDISES LIMITE

En France, le transport de marchandises (en tonnes transportées) par la route représente plus de 80 % des flux en 2005. Cette progression s'est faite au détriment des modes ferroviaire et fluvial.

3.1. Une place importante du transport routier de marchandises en Picardie

D'après le système d'information sur les transports de marchandises (SITRAM), en 2008, hors transit, les flux de marchandises en Picardie (routes et fleuve) représentaient :

- 54,1 millions de tonnes pour les flux de marchandises en Picardie (26,3 millions pour les flux entrants et 27,8 millions vers les flux sortants).
- 46 millions de tonnes pour les flux de marchandises interne à la Picardie.



97 % des flux de marchandises sont effectués par le transport routier alors que les flux de marchandises par voie fluviale ne représentent que 3 %. En France, la quantité de marchandises transportées entre 2001 et 2006 a augmenté de 9,5 %, tous modes confondus. Le mode par route reste le mode le plus utilisé puisqu'il représente en 2006 plus de 95 % du transport national. Entre 2001 et 2006, les marchandises transportées par le fer ont diminué de 14 % alors que le transport de marchandises par voie fluviale connaît une hausse de 23 %.

Évolution du transport national de 2001 à 2006 – Tonnes transportées

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fer	80 910	82 825	78 261	74 243	65 769	69 626
Voie navigable	24 775	26 527	27 230	27 500	28 936	30 555
Route compte d'autrui	1 133 003	1 129 152	1 115 750	1 200 249	1 212 448	1 270 651
Route compte propre	783 301	839 199	798 392	806 475	784 915	843 098
Total France métropolitaine	2 021 989	2 077 703	2 019 633	2 108 467	2 092 068	2 213 930

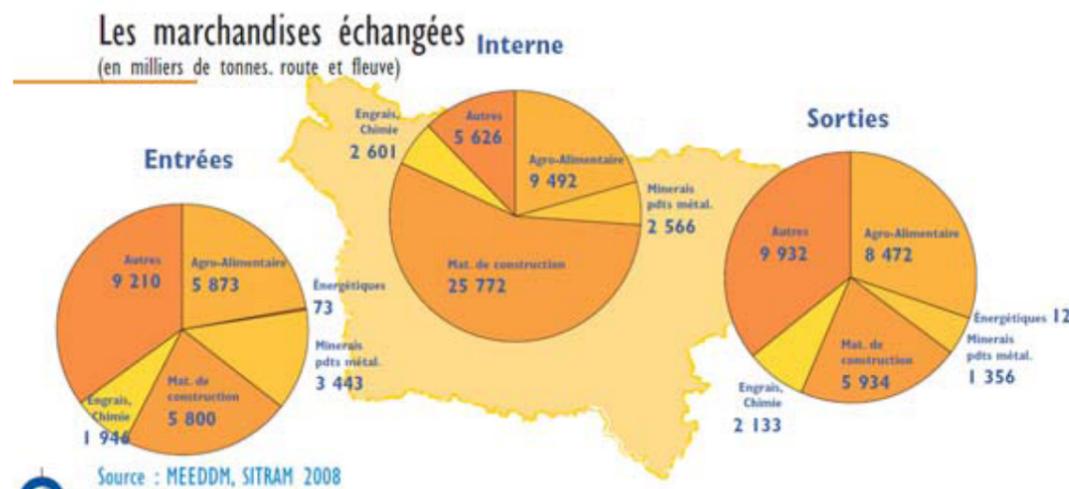
Source : SNCF/voies navigables de France/MEEDDAT-SESP

3.2. Des échanges prédominants avec les régions limitrophes

Même si les échanges de marchandises s'effectuent essentiellement au sein de la région, de nombreux flux de marchandises ont lieu avec les régions limitrophes :

- 15 166 flux avec la région Nord – Pas-de-Calais (8 763 flux entrants et 6 403 flux sortants) ;
- 13 480 flux avec la région Ile-de-France (6 087 flux entrants et 7393 flux sortants) ;
- 7 059 flux avec la région Haute Normandie (3 273 flux entrants et 3 786 flux sortants) ;
- 4 736 flux avec la région Champagne Ardenne (2 143 flux entrants et 2 593 flux sortants).

Ces flux de marchandises sont de différentes natures comme le montre la carte ci-après. Les flux de marchandises agroalimentaires et de matériaux de construction représentent, en 2008, plus de 60% du total des flux de marchandises. Cependant, entre 2004 et 2008, les flux de marchandises agroalimentaires ont connu une baisse de 27% alors que les flux de marchandises des matériaux de construction ont augmenté de 12%.



La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne dispose pas de canaux. Les flux de marchandises s'effectuent donc par la route et par la voie ferrée.

Cependant, les flux ferroviaires de marchandises sont très limités sur le territoire. Ils s'effectuent essentiellement sur la ligne ferroviaire entre Beauvais et Creil. La Charte du Pays du Grand Beauvaisis fait état :

- De 145 tonnes de fret sur la ligne Beauvais – Le Tréport
- De 840 tonnes de fret sur la ligne Beauvais – Paris via Persan- Beaumont
- De 1350 tonnes de fret Beauvais- Paris via Creil

Notons qu'il existe deux sites de plate-forme modales affectées au transport de granulats, dont une dans le territoire de l'agglomération, à Rochy-Condé. Ces sites réceptionnent des matériaux venants de plus de 200 km, qui viennent répondre au déficit en granulats au niveau local à raison d'environ 150 000 tonnes/an au total.



Source : SNCF

Le transport de marchandises s'effectue donc en quasi-totalité par la route avec par conséquent les nuisances et risques induits.

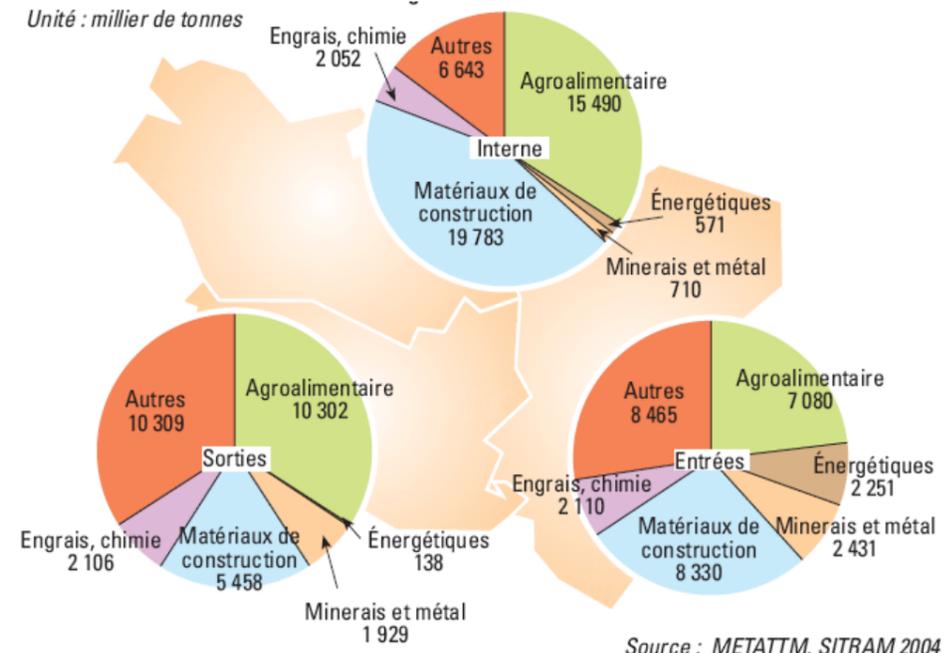
Concernant le transport de fret par avion, le tableau ci-dessous témoigne du faible tonnage actuel. Toutefois, il connaît une progression constante depuis 2003.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2008 2009	Variation 2005-2009
TOTAL Fret avionné (en tonnes)	105	70	170	196	215	65	6	0	- 100 %	-100 %

Source : www.aeroport.fr

A l'échelle régionale, la carte ci-dessous illustre la répartition des flux selon la nature des marchandises. Les flux de marchandises agro-alimentaires sont les plus importants suivis des flux de matériaux de construction.

Flux internes et interrégionaux de marchandises en 2004



NB : depuis le 1^{er} janvier 2007, le fret ferroviaire est totalement libéralisé en France. « L'ouverture totale à la concurrence du transport ferroviaire de marchandises n'est jamais que l'ultime étape d'un long processus ardemment défendu par Bruxelles. Et ce pour booster un marché de plus en plus attaqué par la route et l'aérien. Selon les statistiques « maison » de l'UE, la part de marché du fret ferroviaire est tombée en treize ans de 20% à 8% au sein des Quinze. En 2003, l'exécutif européen a commencé par faire sauter un premier verrou, celui des grandes lignes internationales ; puis un deuxième en janvier 2006, avec l'ouverture de tous les tronçons internationaux. » (SNCF, 2007)

4. LES TRANSPORTS COLLECTIFS

La prédominance de la voiture dans les déplacements relègue les transports collectifs au stade embryonnaire au sein du territoire communautaire. Ces derniers ne représentent que 3 % des déplacements de la population active.

Le réseau de transports collectifs de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est réparti de la manière suivante :

- Environ 324 points d'arrêt ;
- Environ 1 050 380 km de lignes régulières ;
- 11 lignes urbaines quotidiennes et 3 lignes fonctionnant le dimanche ;
- 7 lignes desservant les communes rurales ;
- 1 ligne estivale et un service de navette ;
- 3 lignes interurbaines avec un tarif urbain ;
- 3 navettes (navette aéroport, navette parking et navette Lasalle) ;
- Un service à la demande (TAD) ;
- Environ 9 lignes urbaines desservent des établissements scolaires.

L'exploitant COROLIS est en charge des transports urbains sur les 31 communes. Le parc de véhicules s'élève à environ 31 véhicules.

Le Transport Urbain du Beauvaisis (TUB) compte près de 4 millions de voyages (lignes régulières) et 5 000 à 10 000 personnes par jour transportées. Chaque année, plus de 1 millions de kilomètres sont ainsi parcourus sur l'ensemble du territoire.

En comparaison avec la moyenne des villes de moins de 100 000 habitants, le tableau ci-contre montre que la ville de Beauvais parcourt plus de km/voyage (3,5 voy/km contre 2.2 voy/km) mais le nombre de km/habitant est inférieur (13 km/hab contre 18 km/hab).

	Voy/hab	Voy/km	Km/hab
Beauvais	46	3,5	13
Arras	63	3,2	20
Creil	62	3,3	19
Longwy	51	1,8	28
St Malo	37	1,3	29
Moyenne Ville < 100 000 hab	41	2,2	18

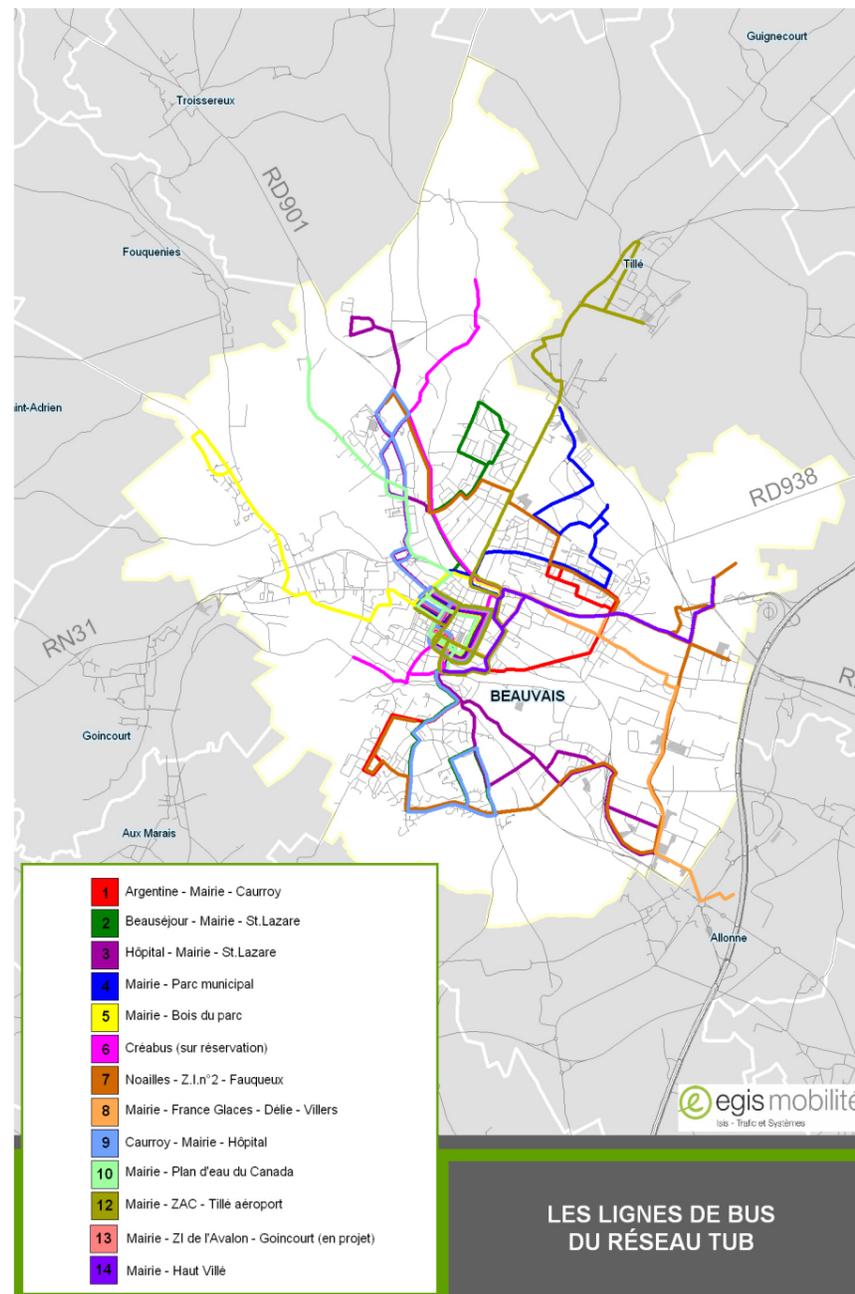
Bien que bénéficiant d'un maillage dense essentiellement présent sur le nord et le centre-ville de Beauvais, la liaison est-ouest est inexistante. Certains endroits de l'agglomération ne sont pas desservis.

7 lignes relient Beauvais aux autres communes de la CAB : les points d'arrêt situés en centre bourg sont peu fréquentés du fait des horaires peu adaptés aux non actifs.

Le temps d'accessibilité pour les lignes urbaines et interurbaines a été étudié. Il en ressort des difficultés mises en exergue dans le diagnostic du PDU :

- des horaires parfois inadaptés exceptés pour la ligne 1 où le service commence dès 6 h du matin
- des fréquences parfois trop faibles (intervalles supérieurs à 1 h sur certaines lignes)
- des lignes peu accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite

En conclusion, les communes périphériques situées sur l'axe est-ouest ainsi que les communes situées sur le Plateau Picard (Guignecourt – Tillé) présente un temps d'accessibilité raisonnable à la ville centre (moins de 15mm) ainsi que la plupart des communes situées dans un rayon de 5 km du centre de Beauvais. Au-delà de cette distance, l'accès en transports collectifs reste difficile.



Le transport à la demande :

- Le taxi TER : le service mis en place par la région Picardie permet pour certaines communes l'acheminement du domicile jusqu'à la gare TER (l'axe Beauvais-Abancourt fait partie des trajets desservis).
- Le bus à la demande : Le transport collectif à la demande (TAD) est un service de transport mis en place depuis mars 2010. Ce service est accessible à tous les usagers résidant au sein de la CAB et dans les communes limitrophes si l'arrêt demandé se situe sur le territoire de l'Agglo.

Le TAD propose 3 services :

- Service 1 : desserte des arrêts communaux et des pôles générateurs de trafic dans Beauvais
- Service 2 : desserte des gares SNCF et rabattement vers des lignes urbaines et interurbaines
- Service 3 : service du dimanche et jours fériés (Beauvais intra muros)

Les réservations sont assurées par la centrale de réservation Oise Mobilité mise en place par le Syndicat Mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO).

Compte tenu du nombre d'employés de certaines entreprises présentes au sein de la CAB, la mise en place de Plans de Déplacements Entreprise permettrait de réduire l'usage de l'automobile. En effet, il s'agit d'un ensemble de mesures permettant de « rationaliser les déplacements et de favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle, pour les déplacements liés au travail. Ils permettent aux entreprises de réduire leurs coûts associés aux transports et permettent aux employés de mieux maîtriser leurs déplacements. »².

Les principaux employeurs au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Entreprises / Institutions	Nombre de salariés
- Centre Hospitalier de Beauvais	2040
- AGCO-GIMA	2000
- Nestlé Grand Froid	1100
- Crédit Agricole de l'Oise	1000
- Bosch	670
- Viskasa / Spontex	600
- Aéroport de Beauvais	600

Ville de Beauvais, Préfecture de département, Conseil Général,- ... Source : CCI de l'Oise - CHB

² Etude de transport et déplacement sur le Grand Beauvaisis, 2005

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE)

Les 4 mots clés d'un plan de déplacements

1. Productivité
Les salariés effectuent la majorité de leurs déplacements pour des raisons professionnelles. Organiser de manière rationnelle les déplacements a un double effet positif : la réduction des coûts et l'augmentation de la productivité de l'entreprise.
L'optimisation des déplacements permet une meilleure productivité !

2. Mobilité
Maîtriser ses déplacements permet de réduire sa consommation d'énergie. Des déplacements mieux étudiés, c'est aussi une plus grande mobilité apportée aux salariés en mettant à leur disposition un plus grand choix de solutions de transport et une plus grande flexibilité horaire.
La maîtrise des déplacements est source d'économie et de qualité de vie !

3. Dialogue Social
L'aménagement-réduction du temps de travail implique une réflexion sur le temps de transport. La réduction de ce dernier pourrait permettre à chaque salarié de bénéficier de plus de temps et d'argent au profit de sa vie personnelle.
Le PDE permet de dynamiser la culture de l'entreprise autour d'un projet fédérateur !

4. Budget
Le budget transport est difficile à évaluer dans une entreprise car il est intégré à ses coûts globaux. Par ailleurs, les coûts des trajets domicile-travail ont une incidence directe sur les revenus des salariés.
Le PDE est une occasion d'évaluer avec précision les coûts de transport pour l'entreprise et ses salariés.

28% des déplacements effectués à Nice, Marseille et Toulon sont d'origine professionnelle.

11,4 millions de déplacements journaliers sont effectués dans un cadre professionnel en Ile-de-France.

3 actifs sur 5 travaillent hors de leur commune de résidence et la distance moyenne domicile-travail est de 15 km, soit à peu près 1 heure de transport par jour !

* PDU : Plans de Déplacements Urbains obligatoires dans les villes de plus de 100 000 habitants, ils planifient les transports de personnes et de marchandises en ville.

Source : ADEME, 2005. Le Plan de Déplacements Entreprise

Si actuellement les transports collectifs sont peu utilisés, le potentiel de développement est important notamment au regard de l'importance de l'usage de l'automobile sur les courtes distances : plus de 50 % des déplacements pour le travail se font en voiture sur des distances inférieures ou égales à 3 km.

5. LES MODES DOUX

Aujourd'hui les infrastructures sont peu développées sur le Beauvaisis.

Ce manque d'équipements s'explique par :

- le caractère rural du territoire
- la topographie particulière du site de la ville centre et de son déploiement en étoile pour sa communauté d'agglomération qui induisent des traversées de celle-ci avec de forts dénivelés.

La ville de Beauvais présente des discontinuités du réseau cyclable dans son ensemble mais au sein même des quartiers. 81 % des personnes interrogées par Vellovaque, l'association Beauvaisienne pour la promotion du vélo, estiment que le réseau à Beauvais est insuffisant.

Parmi les utilisateurs de vélos en ville de Beauvais, l'enquête « le vélo dans ma ville » a révélé que 93 % des personnes interrogées l'utilisent pour le loisir et les promenades et 48 % pour leurs trajets domicile/travail.

Aujourd'hui, il existe 15 circuits pédestres dans le Beauvaisis totalisant 176 km de piste et 16 circuits VTT totalisant 373 km comportant des circuits détente et très sportifs.

Afin de pouvoir boucler la circulation modes doux autour de l'agglomération, il a été comptabilisé un manque de 26 km de piste pour assurer une continuité en créant une rocade modes doux autour de Beauvais (utilisant le réseau existant au maximum).

5.1. LE DEVENIR DES MODES DOUX

Avec moins de 15 % des déplacements, la marche à pied et le vélo ne constituent pas des pratiques courantes, à l'instar de nombreuses agglomérations.

Toutefois, le potentiel de développement de ces modes de déplacement est important. En effet, plus de 50 % des flux liés à l'emploi et assurés par l'automobile se font sur des distances inférieures ou égales à 3 km.

Outre les déplacements domicile-travail, la promotion de la marche à pied et du vélo s'inscrit également dans une volonté de maillage aux différentes échelles des itinéraires de promenade.

Ainsi, en 1998, le CIADT a décidé de la réalisation d'un schéma national des véloroutes et voies vertes (VVV) qui prévoit la création d'un réseau de 7000 à 9000 km maillant l'ensemble du territoire métropolitain. En 2001, une circulaire a demandé la déclinaison régionale de ce schéma dans une démarche conjointe Etat-Région. La carte ci-dessous est extraite du schéma régional de Picardie des « VVV ».

Le maillage régional et local des véloroutes – voies - vertes



Source : Schéma régional des véloroutes - voies vertes de Picardie - 2003

Plusieurs liaisons concernent le territoire de la CAB :

- Au niveau national : la liaison Paris / Beauvais / Amiens / Lille (axe national n°19) : depuis l'Oise, l'axe rejoindrait le territoire formé par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, avec au-delà 2 options : la vallée de l'Esches de Persan-Beaumont à Beauvais via Méru, ou bien la vallée du Thérain depuis Creil vers Mouy et Beauvais.
- Au niveau régional et local : une liaison entre Beauvais et Gisors pour desservir le territoire Vexin-Sablons (Chaumont-en-Vexin) et se raccrocher à l'itinéraire envisagé de la vallée de l'Epte (Paris / Dieppe)

La valorisation de ces modes de transport constitue également une opportunité en terme de développement touristique, et ce d'autant plus au regard du potentiel du territoire en anciennes voies ferrées et itinéraires de randonnée.

Certains territoires ont tiré profit de leurs anciennes voies ferrées en les aménageant pour des activités touristiques. La draine ou vélo-rail constitue une possibilité d'activité touristique. (Cf. photo ci-dessous)

Voie ferrée abandonnée à Rainvillers et exemple d'un vélo-rail



Source : TERRITOIRES SITES & CITES - 2007



Source : www.velorailsdefrance.com

5.2. Les projets modes doux et les réalisations récentes :

Le conseil général a mis en place un schéma départemental de circulation douce pour développer le tourisme et l'utilitaire, c'est-à-dire les migrations journalières domicile-travail.

Le projet Trans'Oise : ce projet consiste à aménager dans l'Oise sur l'axe Paris Londres, une voie verte sur 240 km entre les principales villes isariennes ayant un patrimoine culturel, touristique dont le tronçon allant de St Germer de Fly jusqu'à Beauvais/Auneuil prévu pour 2011. Ce projet suppose l'acquisition auprès de Réseaux ferrés de France de l'emprise puis sa requalification en continuité de ce qui est déjà réalisé de Gournay en Bray jusqu'à Neuchâtel. La Trans'Oise sera accessible aux piétons, vélos, rollers et PMR.

Pour mémoire dans le Beauvaisis ce sont :

- La voie verte Rochy Condé/ Therdonne
- L'existence d'une piste cyclable entre le hameau de St Quentin et le centre bourg d'Auteuil.
- Le vélyce (location de vélos initialement conçu pour les lycéens est maintenant disponible pour tous)
- 31 circuits de randonnée totalisant 650 km de piste.

Définitions :

Les **véloroutes** sont des itinéraires pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. Elles empruntent tous types de voies sécurisées dont les voies vertes.

Les **voies vertes** sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Les **itinéraires** doivent être linéaires, continus, sécurisés, jalonnés, balisés et adaptés aux cyclistes de tout niveau ; leur déclivité, notamment, sera limitée à 3% en général avec, éventuellement, quelques exceptions en montagne. Offrant un très haut niveau de sécurité et entretenus en permanence, ils doivent être incitatifs mais non obligatoires, offrir des services spécifiques vélo, locaux et touristiques, en liaison avec les transports publics – et notamment le train – auxquels ils donnent accès.

Source : Cahier des charges «Schéma national des véloroutes et voies vertes», mai 2001

6. LES PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE DEPLACEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Outre les coupures et nuisances paysagères, environnementales et foncières occasionnées, le transport et les infrastructures sont à l'origine d'autres problématiques auxquelles sont confrontées les habitants et les personnes travaillant au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

6.1. La saturation de certains axes routiers

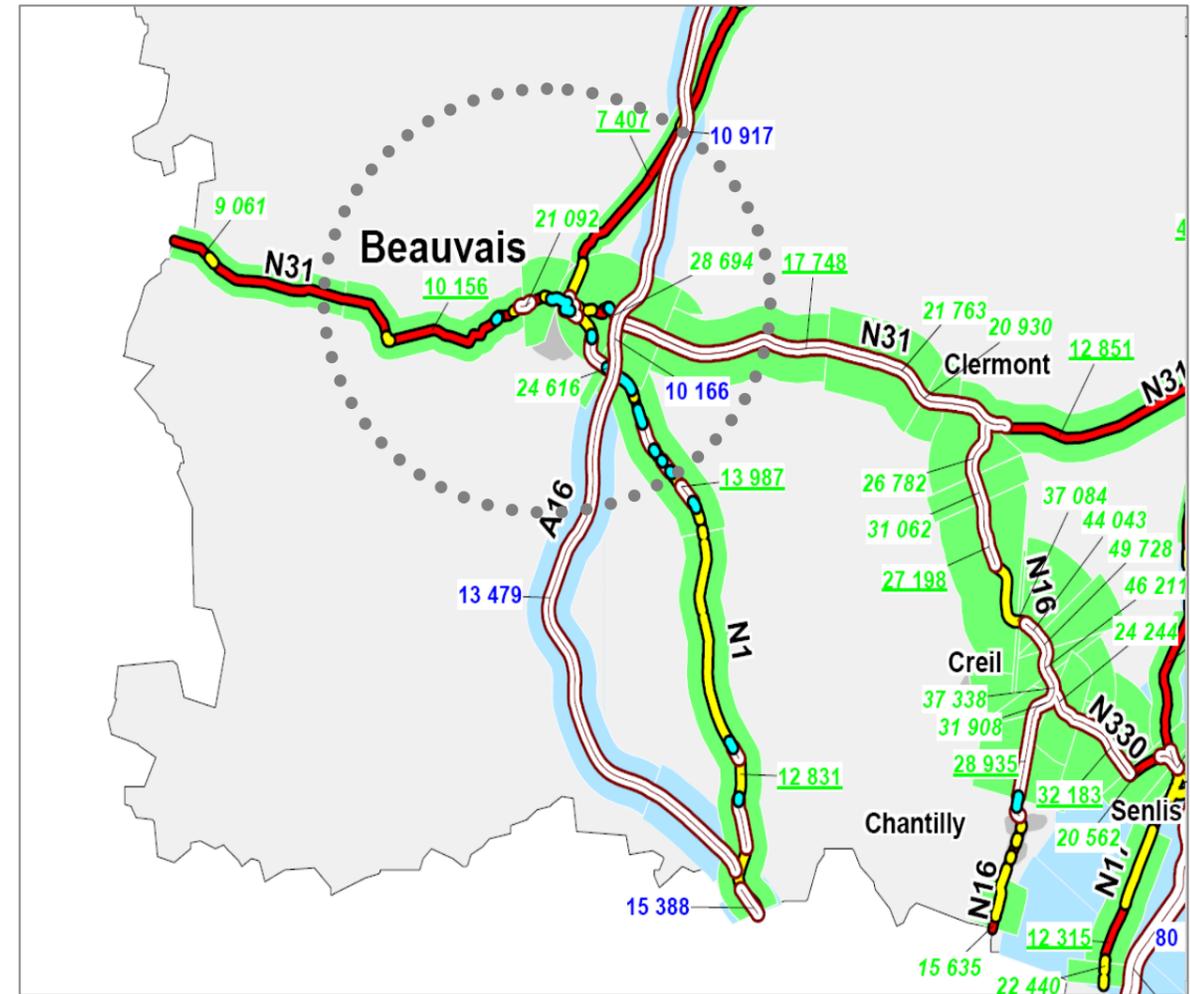
Le diagnostic de territoire de la charte de pays du grand Beauvaisis met en évidence l'engorgement de certains axes (chiffres 2005) :

- sur la RN 1 : jusqu'à 24 600 véhicules / jour à Allonne
- sur la RN31 : jusqu'à 28 700 véhicules / jour à l'est de Beauvais
- sur la RD 901 : 15 400 véhicules / jour à la hauteur de Troissereux
- sur la RD 981 : 10 600 véhicules / jour à proximité de Goincourt

La carte ci-contre illustre le trafic sur le réseau routier national, avec la particularité d'un trafic plus important sur la RN31 que sur l'A16 à hauteur de Beauvais. Outre la croissance de ces flux, les comptages routiers, effectués entre 1997 et 2000, révèlent également la part importante des poids lourds, représentant jusqu'à 15 % du trafic.

Les causes de cette augmentation continue du trafic résident dans la déconnexion croissante entre le lieu de résidence et le lieu de travail

LE TRAFIC JOURNALIER SUR LE RÉSEAU NATIONAL



Source : DRE Picardie – Circulation sur le réseau national en 2003

LA NATIONALE 1 TRAVERSANT LA COMMUNE DE WARLUIIS



Source : TERRITOIRES SITES & CITES - 2007

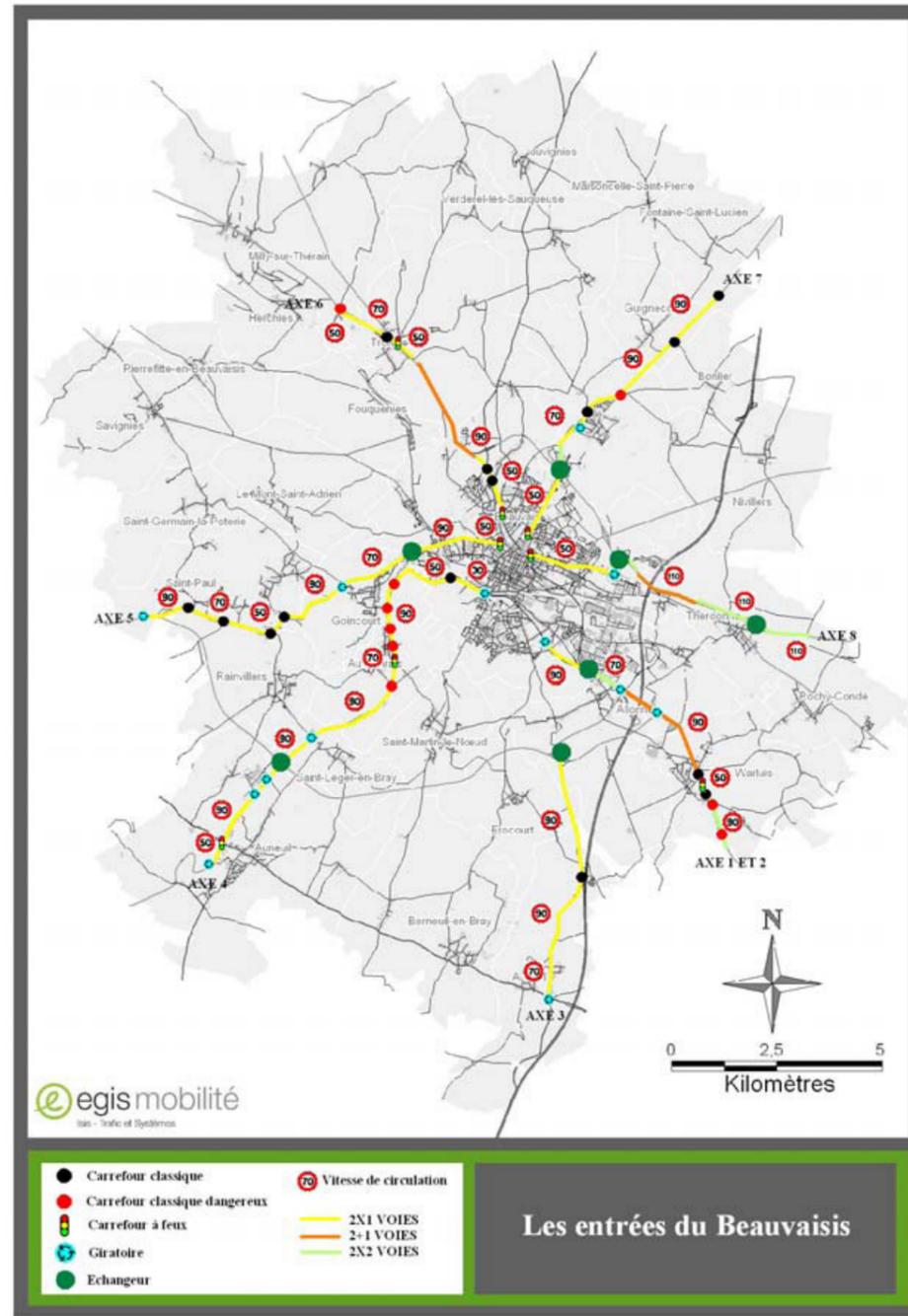
6.2. Les entrées de ville

6.2.1. La commune de Beauvais

Une « étude préalable d'aménagement des entrées et traversées de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis » a été lancée en 2009 et vise à définir les conditions d'aménagement des entrées de la ville de Beauvais et leur prolongement jusqu'aux portes d'entrées de la CAB. Le diagnostic a mis en évidence 8 axes principaux qui ont été analysés finement en termes de qualité des paysages et environnement, conditions de circulation, fonctionnement urbain. Le bilan du diagnostic provisoire est le suivant :

- axe 1 : entrée sud-est par Warluis et Allone – RD1001
 - voie routière avec des vitesses élevées
 - entrée forte de Beauvais
 - traversée de Warluis dangereuse
 - seuil des entrées d'agglomération à mieux identifier
 - pas ou peu d'aménagement piétons et cyclistes : interruption entre la ZA et centre d'Allone
 - saturation fréquente de l'axe depuis le raccordement au contournement sud
 - deux giratoires à capacité insuffisante à l'entrée de la ZA d'Allone
 - échangeur RD1001 / RD139 problématique
- axe 2 : entrée sud traversée des faubourgs – RD139
 - entrée avec impact visuel fort (vue sur la Cathédrale)
 - vitesses élevées sur l'avenue Kennedy
 - deux échangeurs problématiques : RD1001/RD139 et RD981/RD139
 - absence de prise en compte des piétons et vélos
- axe 3 : entrée sud par Saint Quentin d'Auteuil – RD927
 - route en rase campagne
 - traversée d'Auteuil et Saint Quentin à valoriser
 - absence de prise en compte des piétons et vélos
- axe 4 : entrée sud-ouest par Gisors – RD981
 - panneau d'entrée d'agglomération EB10 mal positionné
 - projets d'urbanisation prévus le long de cet axe
 - existence de circuit modes doux et possibilité de réutiliser l'ancienne voie ferrée
 - traversées de Bourgs (Auneuil et Aux Marais) à traiter
- axe 5 : entrée ouest – RN31
 - traversée successives de zones rurales et urbaines. Traversée de Goincourt à traiter
 - succession de carrefours et d'échangeurs illisibles et saturés entre Goincourt et l'entrée de Beauvais
 - entrée Beauvais peu marquée
 - absence de prise en compte des piétons et vélos
- axe 6 : entrée nord-ouest par Neufchâtel en Bray– RD133
 - trafic élevé en traversée de bourg (Milly sur Thérain, Troissereux)
 - nombreux Poids Lourds
 - Vitesses élevées
 - Entrée Beauvais peu marquée
 - absence de prise en compte des piétons et vélos
- axe 7 : entrée nord est par Berteuil – RD1001
 - desserte de l'aéroport
 - à l'approche de Beauvais, zone urbaine dense, saturée en heure de pointe
 - voie spécialisée pour piétons et cyclistes entre le centre de Beauvais et l'aéroport
- axe 8 : entrée est – RN31
 - forte dominance routière, trafic élevé
 - Entrée Beauvais peu marquée
 - Projet en cours de requalification de la RN31

Les propositions issues de cette étude seront intégrées et prises en compte dans le Plan des Déplacements Urbains.



6.2.2. Les autres communes

Deux types de traversées peuvent être identifiés sur le territoire : les communes traversées par un axe fort (routes départementales structurantes) et les communes plus rurales, accessibles par une desserte locale. On retrouve globalement les mêmes dysfonctionnements par type de traversée :

❑ **les traversées par un axe fort :**

Il s'agit par exemple des traversées de la commune de Troissereux par la RD901, d'Auneuil par la RD3 ou Allonne par la RD927.

Le caractère urbain n'est en règle général pas assez prononcé et le tracé rectiligne de la voie pousse aux vitesses excessives : le 50 km/h n'est pas crédible. Les habitants se plaignent de traversées trop fréquentes par les PL.

❑ **les traversées par une desserte locale :**

Il s'agit par exemple des traversées des communes de Guignecourt, Fontaine Saint Lucien, Maisoncelle Saint Pierre, Juvigny, Pierrefitte en Beauvaisis...

Pour ces traversées beaucoup plus rurales, les vitesses ne sont pas problématiques car la voie est souvent étroite et tortueuse. La prise en compte des piétons est par contre très mauvaise et ne respecte pas les prescriptions énoncées par la loi de 2005 sur l'accessibilité : trottoirs inexistant ou trop étroits, obstacles sur le trottoir, manque d'abaissé au niveau des traversées piétonnes... Par ailleurs les entrées/sorties d'agglomération ne sont pas bien identifiées : manque la plupart des EB20 (panneau de sortie d'agglomération), panneau d'entrée mal positionné (trop avancé dans le bâti ou au contraire trop reculé), pas d'élément fort marquant la transition avec la rase campagne.



Traversée d'Auneuil



Traversée de Savignies

Les principales conclusions issues de cette étude concernent en termes d'aménagement et de paysage :

- la nécessité de conserver les fenêtres paysagères (perception des paysages ouverts) et de conforter les zones boisées qui structurent les entrées de l'agglomération et permettent de profiter des points de vue sur des éléments identitaires de l'agglomération.
- l'obligation de s'interroger sur la qualité de l'urbanisation aux abords des axes avec une nécessaire requalification des périmètres de certaines zones d'activité.
- la nécessité de rétablir sur les axes ou en dehors (itinéraires de substitution) les continuités des modes doux.

6.3. Vers une intermodalité possible ?

L'intermodalité est orchestrée dans l'Oise par le SMTCO. Ce syndicat a été créé en décembre 2006 et regroupe toutes les autorités organisatrices de transport de l'Oise (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Communauté d'Agglomération de la région de Compiègne, Communauté d'Agglomération Creilloise, Communauté de Communes des Sablons, Communauté de Communes de Pierre-sud 6 Oise, les communes de Chantilly, Pont St Maxence, Liancourt, Noyon, Senlis, Crépy en Valois, Conseil Général, Conseil Régional). le SMTCO est chargé de la coordination des réseaux de transports de l'Oise (trains, bus, cars, minibus) pour une meilleure intermodalité.

Il dispose d'une centrale d'information traitant 35 000 appels par an et son site de covoiturage compte 3000 membres, sa fréquentation a augmenté de plus de 50 % depuis 2008. Ce covoiturage a comme objet essentiellement les trajets réguliers sur de courtes distances.

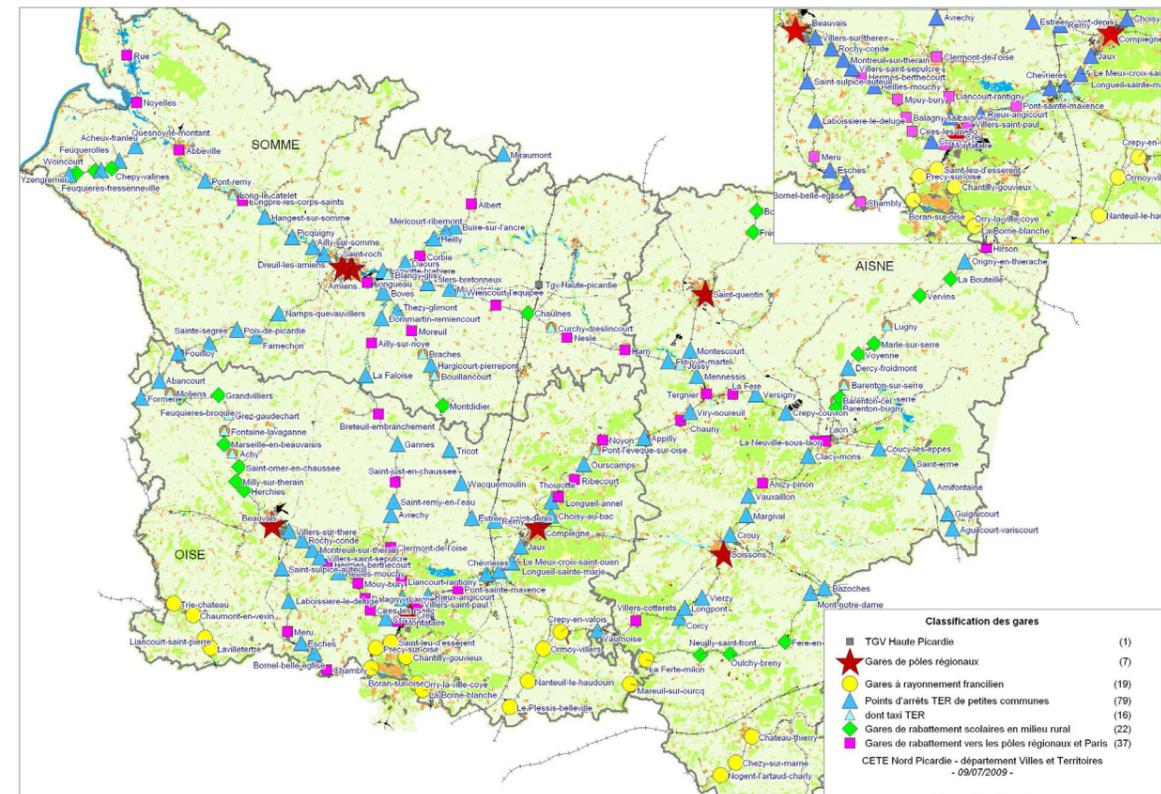
Le SMTCO participe à l'élaboration du PDU (Plan de Déplacements Urbains) de Beauvais en tant que membre du comité de pilotage. Le diagnostic du PDU met en exergue des problématiques d'intermodalité en lien avec l'aménagement urbain qui sont citées pour mémoire :

- Une lisibilité de l'organisation de la desserte de l'aéroport à améliorer (identification des points d'arrêts et des trajets)
- Une lisibilité de l'organisation de la desserte de l'aéroport à améliorer (identification des points d'arrêts et des trajets)
- La création d'un pôle d'échanges à proximité de la gare SNCF de manière à pouvoir regrouper la gare ferroviaire et routière, le point vélyce, des services nouveaux comme la réservation de places pour le covoiturage. L'emplacement de ce pôle d'échanges n'est à ce jour pas déterminé mais des possibilités foncières existent sur la zone industrielle n°1 en reconversion accessible depuis la rue du pont d'Arcole. Une révision simplifiée du PLU de Beauvais est en cours sur le secteur.
- La création d'un passage plus adapté entre la rue du pont d'Arcole et la gare : le passage à niveau actuel crée une véritable césure dans la ville et réduit de ce fait la fréquentation de la gare par le quartier le plus peuplé de Beauvais : St Jean.
- La création de places de stationnement aux entrées de ville pour le covoiturage (notamment à l'entrée de l'autoroute A16 Beauvais nord) contribuerait à la mise en place de plans déplacements entreprises à l'échelle du pays du grand Beauvaisis.

6.4. Une armature de gares, possibles support d'une urbanisation multipolaire

SOURCE DE L'ENSEMBLE DES CARTES SUIVANTES : CETE NORD-PICARDIE

Plan de situation des gares du Beauvaisis :



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

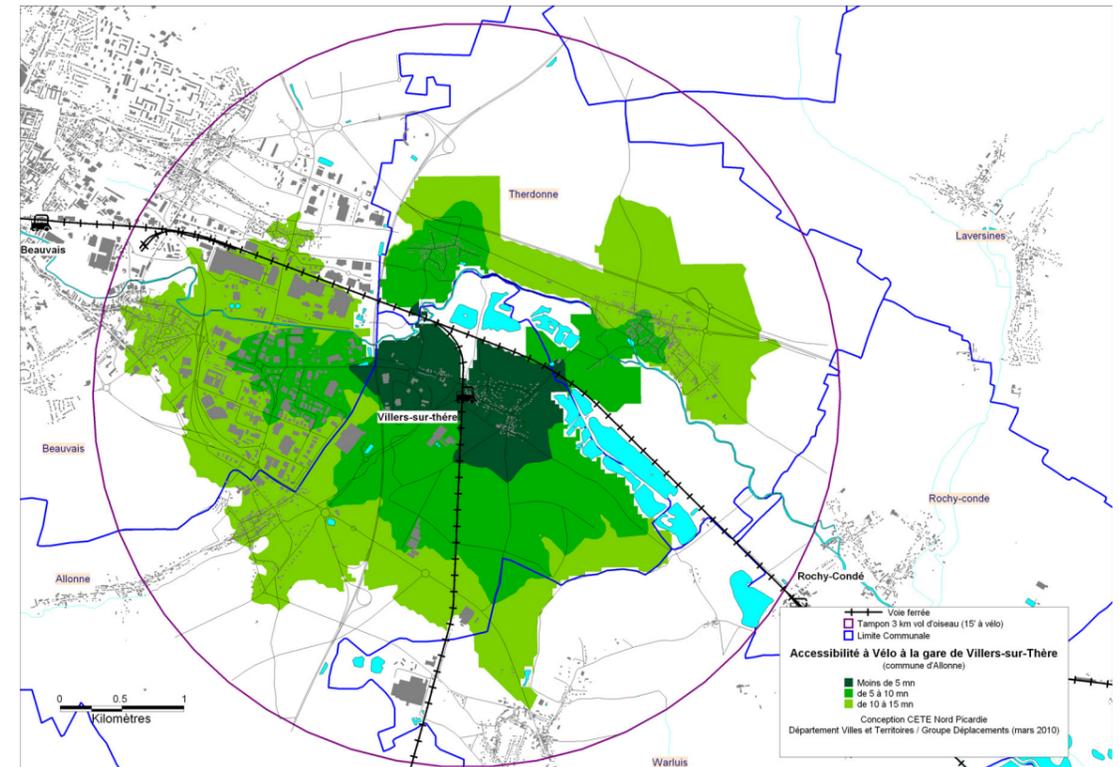
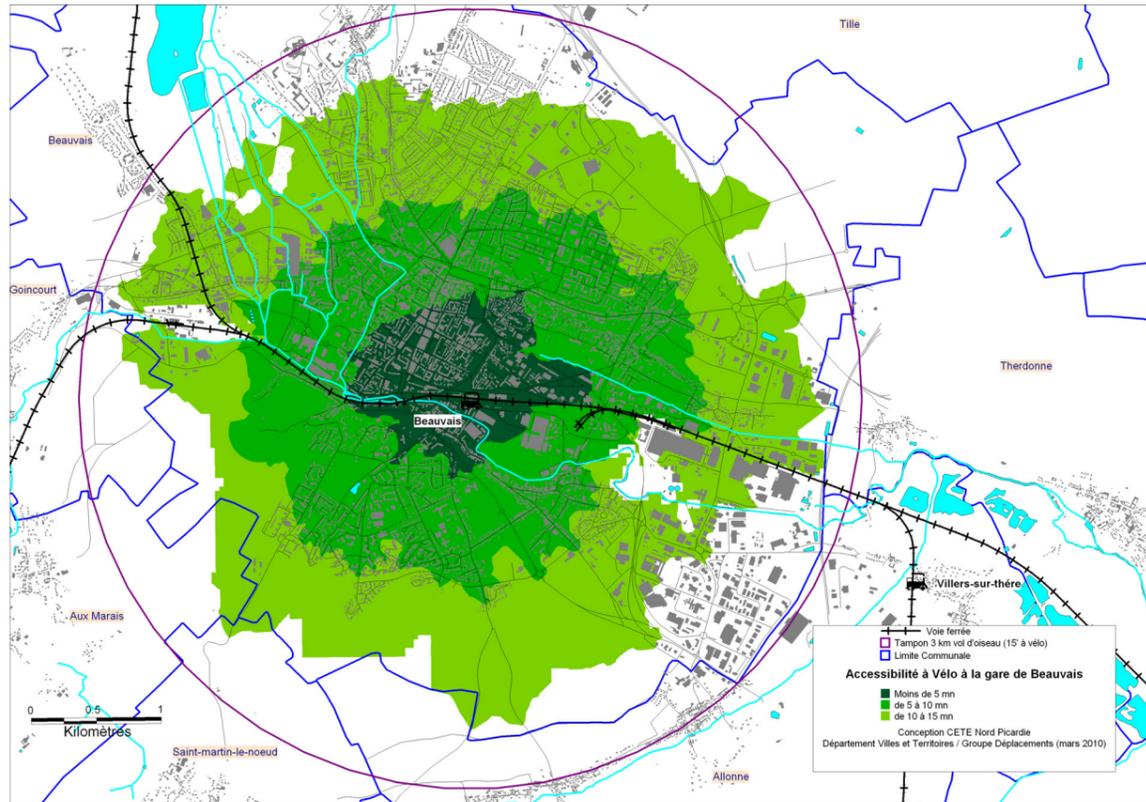
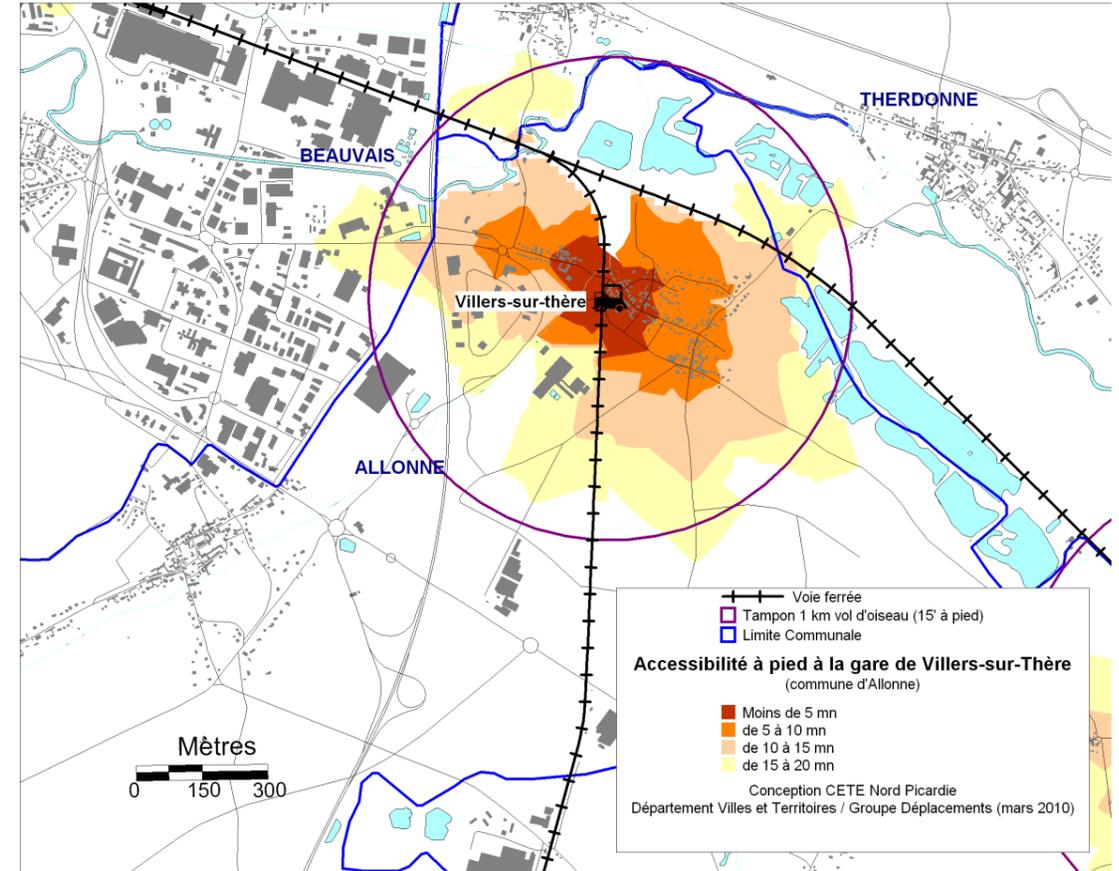
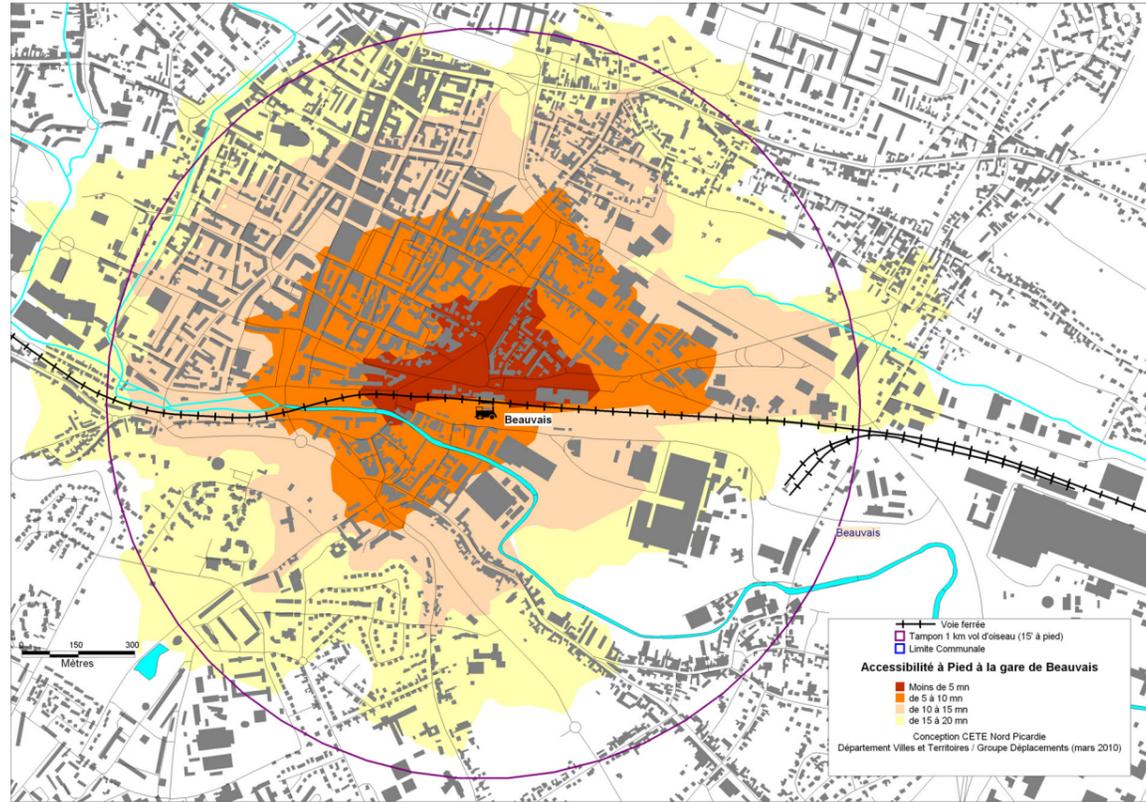
PRESENTATION DU TERRITOIRE

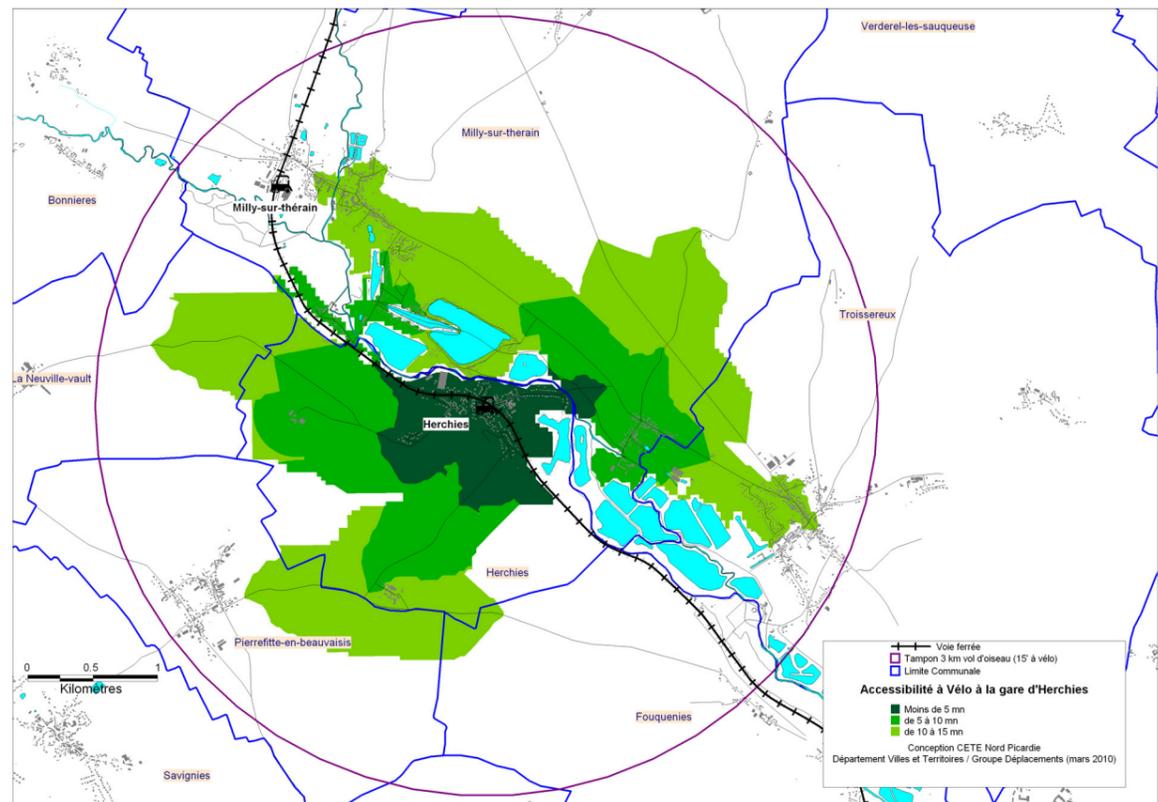
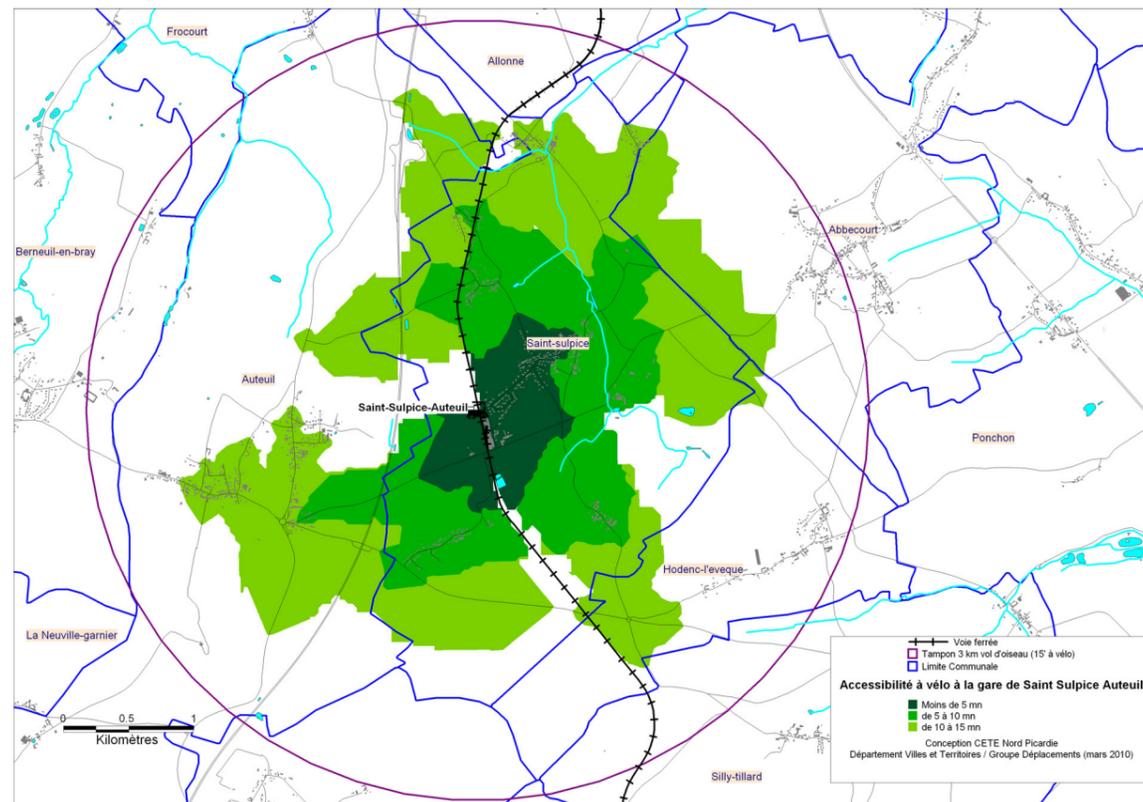
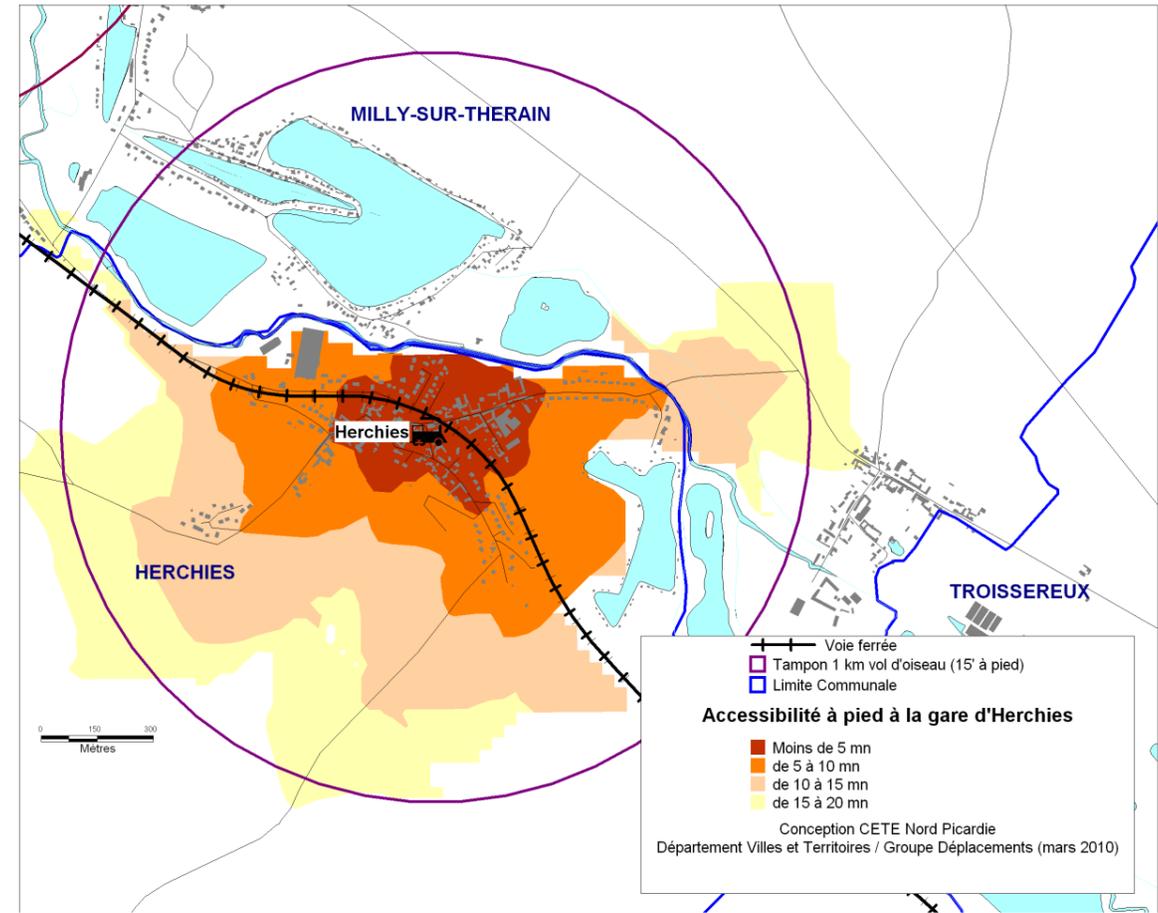
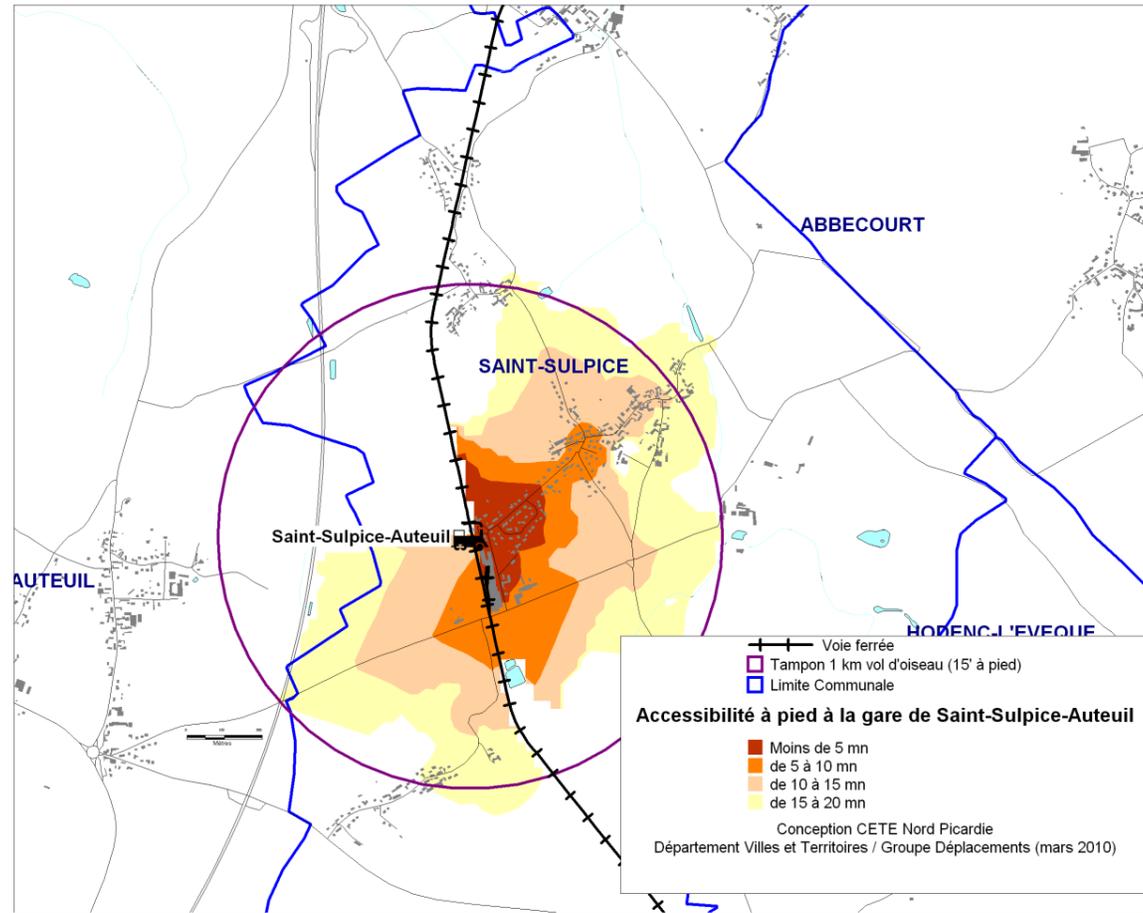
ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES





ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

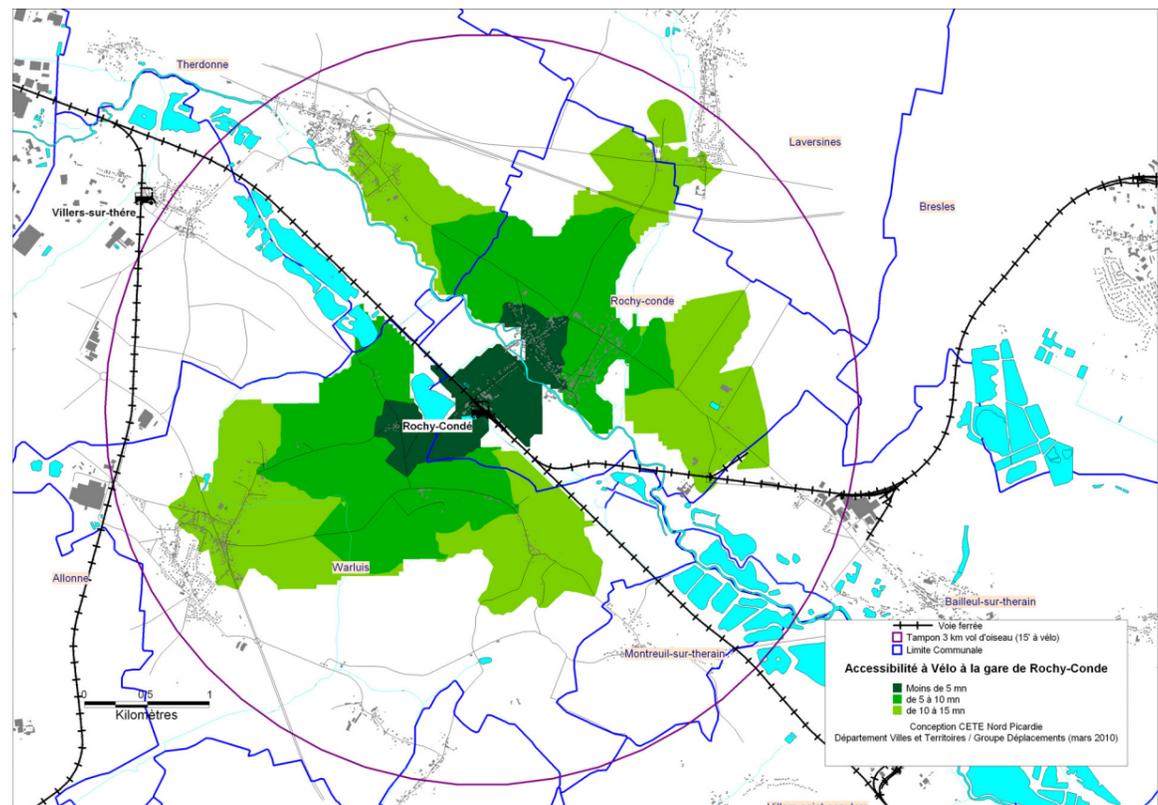
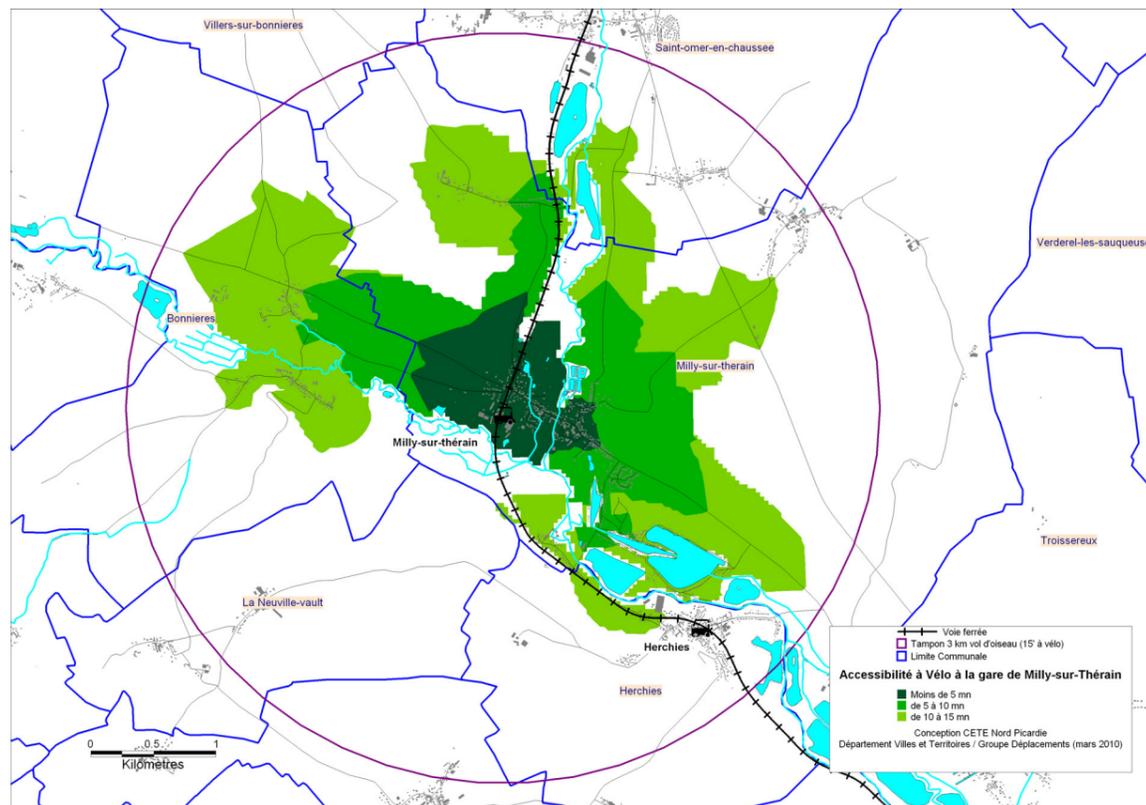
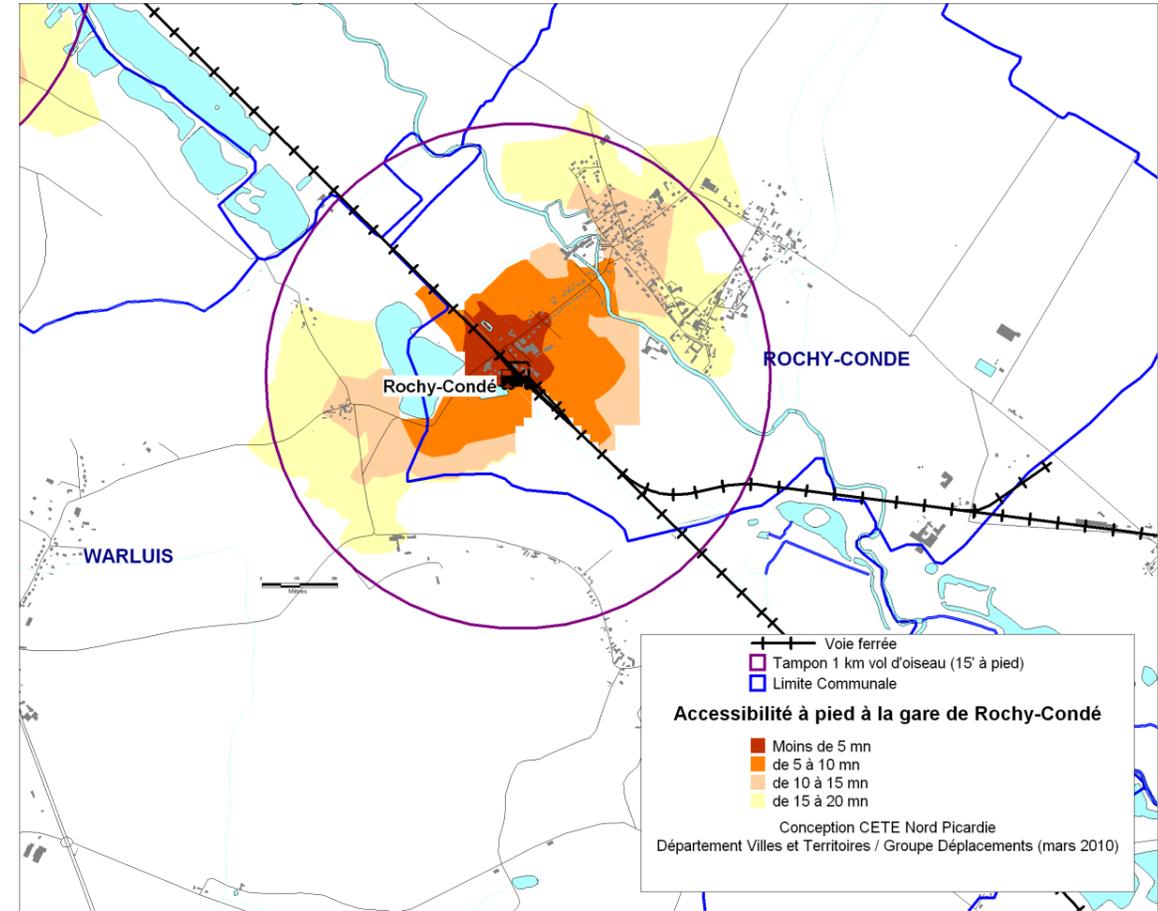
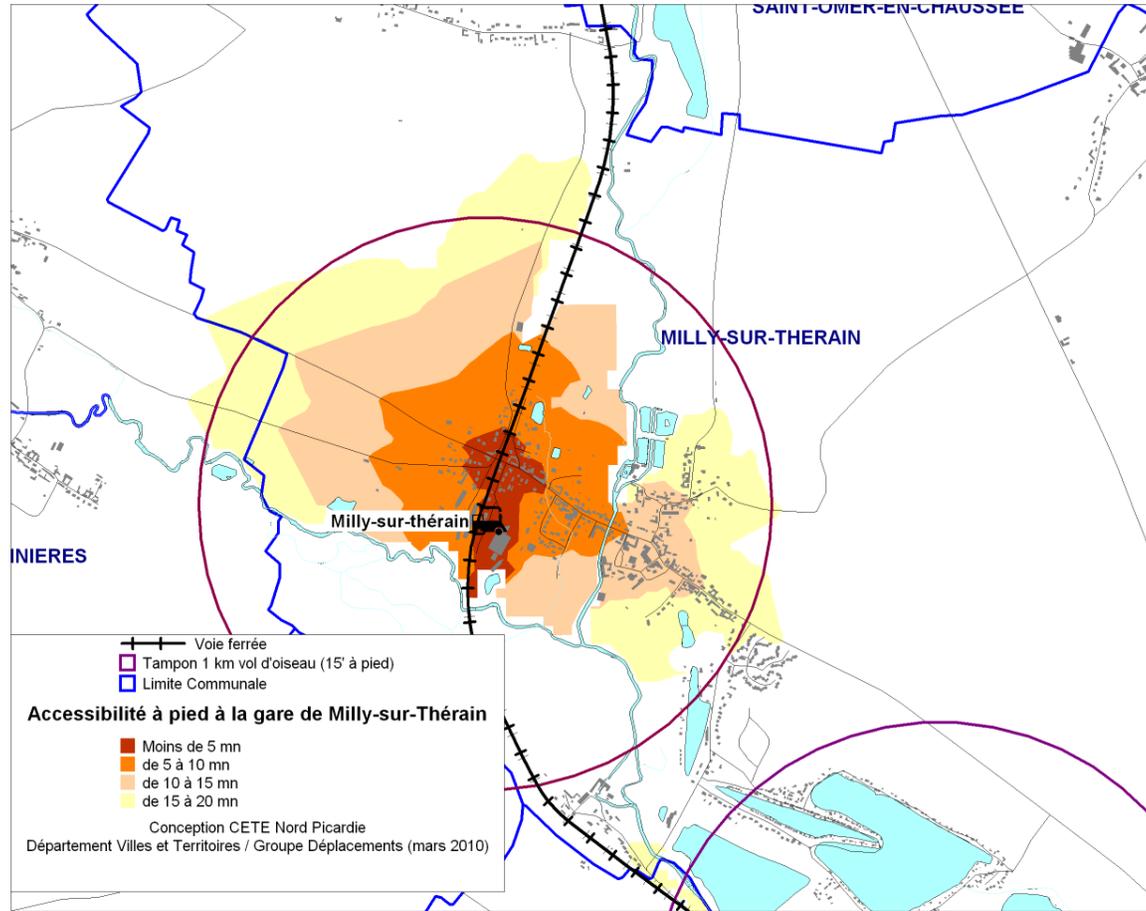
PRESENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES



A l'issue du constat de l'accessibilité de ces secteurs de l'agglomération, des cartographies vont être établies afin de confronter l'accessibilité de ces zones avec la présence de zones potentiellement urbanisables. Il serait pertinent de définir ces zones accessibles en transport en commun comme des sites d'urbanisation préférentielle, en incitant au respect d'objectif particulier en matière de densité.

6.5. Des déplacements occupant une part croissante dans le budget des ménages

En quarante ans, la part des dépenses liées aux déplacements dans le budget des ménages a augmenté de 50 % à l'échelle nationale³. Par ailleurs, cette part est proportionnelle à l'éloignement du centre-ville. Hors comme en témoigne le tableau ci-dessous, ce sont les ménages ayant les revenus les plus faibles qui se situent en périphérie de la ville et donc des emplois. L'accroissement du coût de l'énergie accentue la charge des déplacements dans le budget des ménages et fragilise les populations les plus modestes. Les déplacements constituent donc un facteur de « *discrimination socio-spatiale* »⁴.

PROVENANCE DES ACTIFS DÉTENANT DES EMPLOIS À BEAUVAIS

	Part de l'automobile dans les déplacements	Temps moyen de déplacements (aller ou retour)	Revenus annuels moyens déclarés des ménages en 2003
45 % des Beauvaisiens	68 %	15 minutes	13 600 euros
5 % à moins de 10 km	80%	15 à 20 minutes	20 800 euros
40 % se situant à entre 10 et 25 km	90 %	20 à 40 minutes	15 000 euros
10 % à plus de 25 km	95 %	Plus de 40 minutes	12 000 euros

Source : CAB – 2007

Ce phénomène souligne ainsi l'importance de relier la problématique des transports à celle de l'urbanisme.

³ En moyenne en France, le budget consacré à l'automobile s'élève à 4 400 €

⁴ ADEME, 2006. Réussir un projet d'urbanisme durable

6.6. Un déficit de l'offre en stationnement

Ce chapitre concerne essentiellement la ville centre. Les données citées sont issues du PDU du Beauvaisis en cours d'élaboration. En termes d'offre en stationnement, on distinguera 4 secteurs distincts comptabilisant au total près de 8 000 places, répartis de la manière suivante :

- Secteur 1 : le centre-ville (+/- 4 355 places)
- Secteur 2 : la gare SNCF (+/- 610 places)
- Secteur 3 : parking St Quentin (+/- 246 places)
- Secteur 4 : l'aéroport (+/- 2 750 places)

LE CENTRE VILLE

Globalement, le centre-ville (défini comme la zone comprise à l'intérieur des boulevards) compte quelques 4 355 places dont un peu plus de la moitié se situe hors voirie.



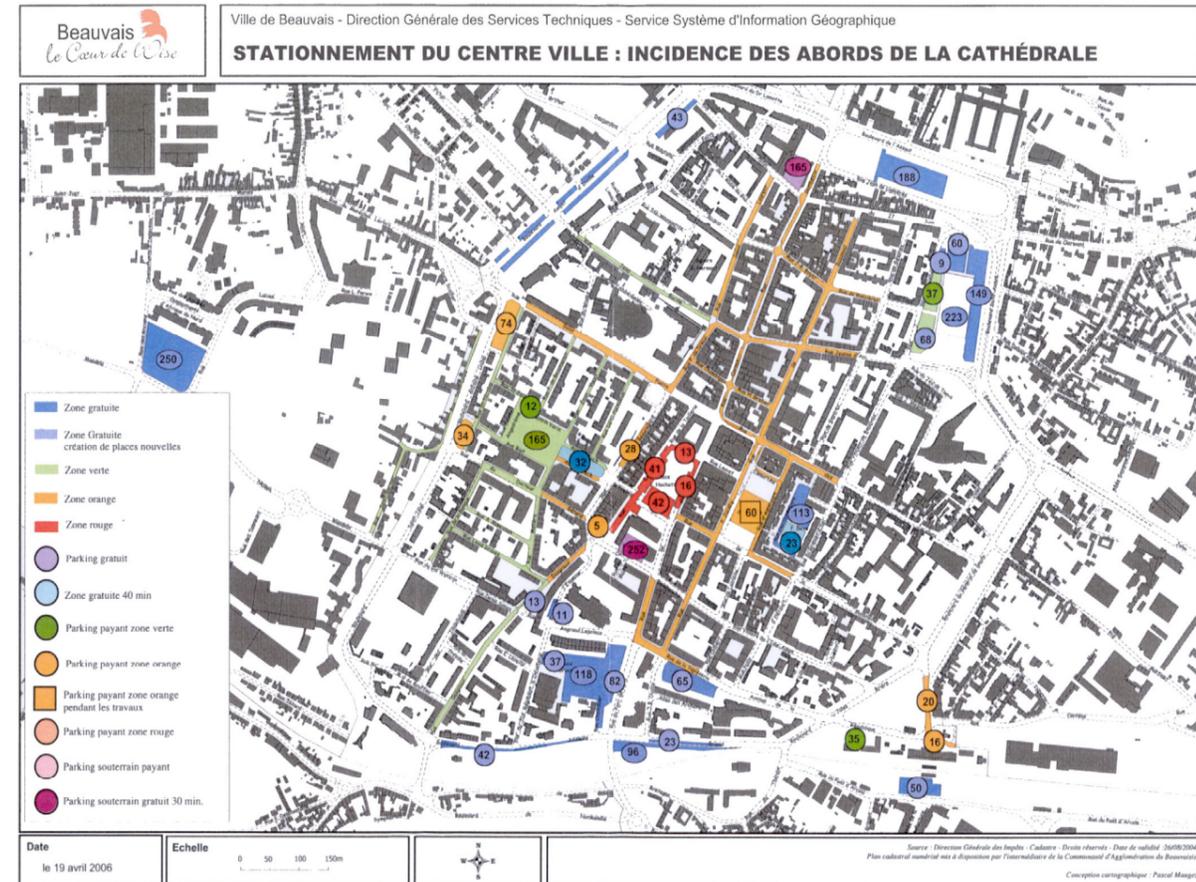
Le secteur du centre-ville offre donc 4355 places sur 95 ha, ce qui représente 12 à 15 % de la surface dévolue au stationnement (46 places par hectare)

La répartition géographique des places est inégale : les secteurs St Quentin et la place du jeu de paume sont les mieux dotés (y compris dans la nouvelle configuration prévue théâtre + centre commercial). La zone payante du stationnement étant peu étendue, Beauvais centre-ville subit à la fois une moindre rotation des places et un taux de congestion important (+ 90 %).



L'hypercentre retrouve des capacités de stationnement après 17 h (25 % de sa capacité). 50 % des véhicules venant dans le centre-ville le font pour moins de deux heures mais ces usagers ne disposent que de 20 % de l'espace disponible car tous les grands parkings gratuits sont occupés à la journée par les personnes travaillant sur Beauvais et habitant l'extérieur.

LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE-CENTRE



Source : Schéma Directeur de Déplacements. 2006

LE STATIONNEMENT DANS LES AUTRES COMMUNES

Concernant les autres communes, les principales poches de stationnement se situent à proximité immédiate des pôles générateurs, c'est-à-dire :

- Des mairies ;
- Des écoles ;
- Des équipements sportifs ;
- Des édifices religieux ;
- Des salles communales.

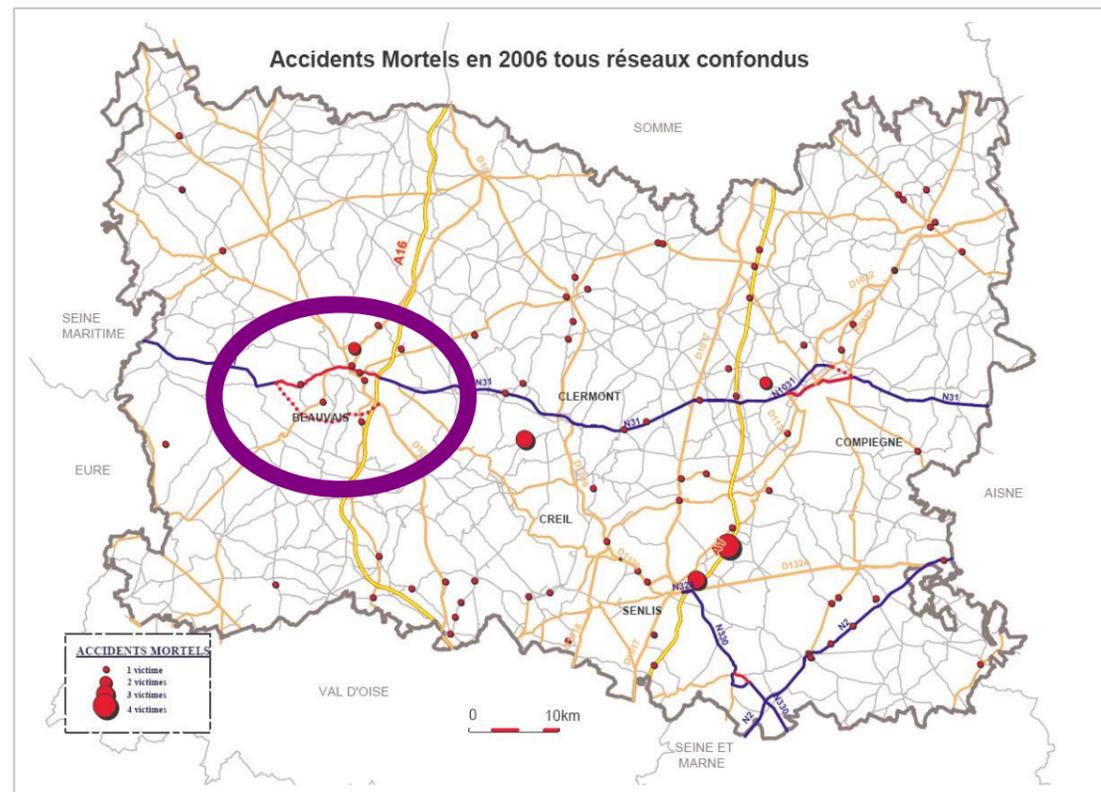
Dans les petites communes, les pôles générateurs sont souvent regroupés entre eux et chaque pôle ne bénéficie pas systématiquement de sa poche de stationnement.

Dans la grande majorité des cas, les poches de stationnement ont une capacité suffisante répondant à la demande, exceptée pour les parkings situés à proximité des écoles. En effet, aux heures d'entrée et de sortie des classes, les parkings sont parfois saturés ce qui engendre des problèmes de sécurité.

6.7. L'accidentologie et la sécurité routière

Malgré une diminution constante depuis 7 ans du nombre d'accidents (- 42 % entre 2000 et 2006), 88 personnes sont décédées en 2006 dans un accident de la route dans le département de l'Oise.

RÉPARTITION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE DES ACCIDENTS EN 2006



Source : DDE de l'Oise, 2006

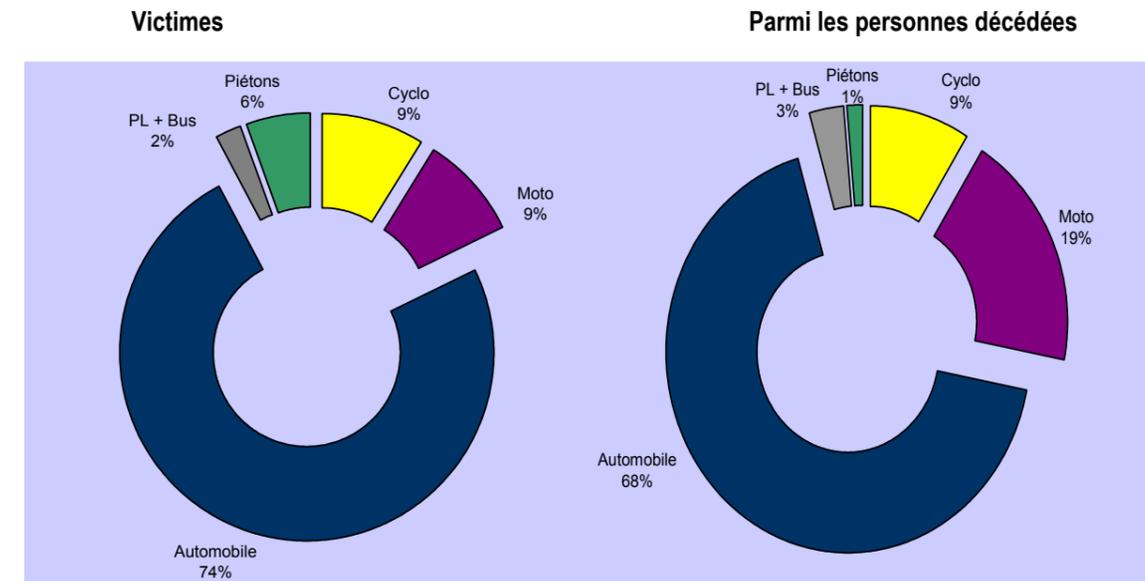
Plusieurs caractéristiques doivent être également soulignées :

- en 2006 dans l'Oise, 41% des tués se situent dans la classe d'âge 15-29 ans. cette tranche d'âge ne représente pourtant que 19 % de la population de l'Oise.
- la part de tués les week-ends est passée de 37% en 2000 à 47% en 2005
- la part des usagers de deux-roues décédés dans un accident de la route dans l'Oise est de 9 points supérieure à celle observée au niveau national.

Au sein du territoire communautaire, 47 accidents se sont produit en 2005 soit un recul de plus de 57 % par rapport à 2000. Entre 2000 et 2005, 442 accidents ont été recensés dans la Communauté d'Agglomération. Sur la même période, ce sont 68 personnes qui sont décédées.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition par usager de la route des personnes victimes d'un accident.

Répartition par type d'usagers des personnes victimes d'un accident et de celles décédées lors d'un accident sur la période 2000-2005



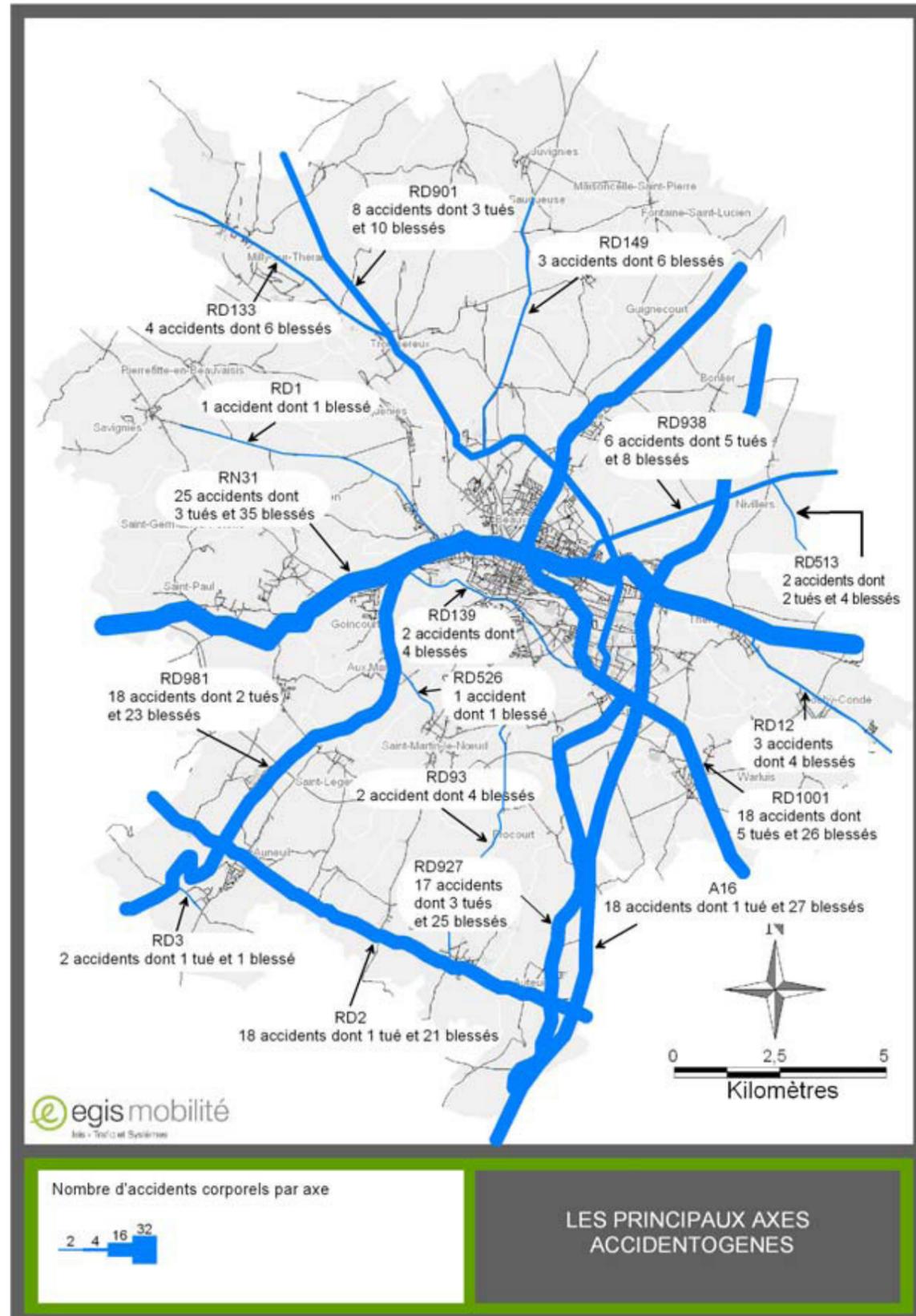
Réalisation : TERRITOIRES SITES & CITES 2007 – Source : DDE 60

Le principal enseignement de ces graphiques est que si les motards ne constituent que 9 % des victimes d'un accident, ils représentent près de 20 % des personnes tuées, constat précédemment réalisé sur l'ensemble du département.

Le PDU a étudié le nombre d'accidents par commune, par mois et tranche horaire et par axe, ce qui a permis de déterminer les axes les plus accidentogènes.

Il en ressort que les grands axes structurants comme la RN 31, la RD 1001, le RD 2, La RD 981 et l'A16 ont connu le plus grand nombre d'accidents entre 2004 et 2009. En termes de gravité, ce sont les RD 3, RD 513, RD 938 qui sont les routes les plus meurtrières.

Curieusement ce sont les communes dans lesquelles il y a le moins d'accidents qui concentrent le plus fort taux de gravité (Pierrefitte en Beauvaisis : 1 accident mortel)



Concernant la répartition par commune

	NB D'ACCIDENT	NB DE VICTIME	% TUES ET BLESSES
ALLONNE	16	20	60%
AUNEUIL	26	31	81%
AUTEUIL	18	29	31%
AUX MARAIS	8	13	31%
BEAUVAIS	132	175	63%
BERNEUIL EN BRAY	3	4	75%
BONLIER	3	7	0%
FONTAINE SAINT LUCIEN	0	0	0%
FOUQUENIES	1	1	0%
FROCOURT	1	4	25%
GOINCOURT	8	11	54%
GUIGNECOURT	4	8	62%
HERCHIES	0	0	0%
JUVIGNIES	0	0	0%
LE MONT SAINT ADRIEN	1	1	0%
MAISONCELLE SAINT PIERRE	0	0	0%
MILLY SUR THERAIN	9	14	64%
NIVILLERS	7	15	73%
PIERREFITTE BEAUVAISIS EN	1	1	100%
RAINVILLERS	2	3	67%
ROCHY CONDE	4	6	33%
SAINTE GERMAIN LA POTERIE	2	3	0%
SAINTE LEGER EN BRAY	0	0	0%
SAINTE MARTIN LE NŒUD	1	1	0%
SAINTE PAUL	7	14	50%
SAVIGNIES	0	0	0%
THERDONNE	14	17	53%
TILLE	6	11	54%
TROISSEREUX	6	8	50%
VERDEREL LES SAUQUEUSE	2	3	33%
WARLUI	4	6	50%

7. SYNTHÈSE

Cette partie a mis en évidence la bonne situation géographique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au sein du triangle nord européen Paris - Bruxelles - Londres. Au carrefour d'infrastructures routières d'importance nationale et régionale, le territoire bénéficie d'une accessibilité remarquable. Celle-ci devrait être confortée dans les années à venir avec :

- à court terme la mise en service de la déviation de la RN 31 qui permettra une meilleure desserte entre la Normandie et l'Est de la Picardie
- à moyen terme, le projet de liaison entre l'A16 et l'A29

De plus, avec près d'1,9 million de passagers transportés par an, l'aéroport international de Beauvais - Tillé se classe parmi les dix premiers aéroports de France et représente un potentiel de développement économique important pour le territoire.

Toutefois, la prédominance de la voiture au détriment des transports collectifs, la faiblesse des infrastructures ferroviaires et les nuisances engendrées par les infrastructures et le trafic routier sont autant de contraintes pour le développement harmonieux. Il est important de rappeler que la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5 % par an. Avec 29 % des émissions en 2003 à l'échelle nationale, le secteur du transport est le principal émetteur de GES et celui ayant enregistré la plus forte hausse depuis 1990 (+22 %). Le respect de cet engagement vis-à-vis de la communauté internationale dépend directement de la mobilisation des territoires et des actions engagées au niveau local.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis devra donc faire face à un certain nombre d'enjeux pour les années à venir :

- Renforcer son positionnement au sein de l'Europe du Nord
- Mieux relier la problématique des transports à celle de l'habitat
- Améliorer les liaisons entre les communes du territoire communautaire
- Réduire les nuisances liées aux infrastructures de transport et à la circulation routière en promouvant par exemple les transports collectifs
- Favoriser les modes doux (vélo, marche à pied) par la mise en place d'un maillage local des itinéraires

ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENTPRÉSENTATION
DU GRAND BEAUVAISISÉCONOMIE
ET EMPLOIPOPULATION
ET HABITATACCESSIBILITE
ET MOBILITEFONCTIONNEMENT URBAIN ET
PAYSAGES

193

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
194



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Fonctionnement urbain et paysages

SOMMAIRE

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1. UNE POSITION STRATEGIQUE, UN TERRITOIRE « D'AVANT-POSTE » ENTRE LA COURONNE PARISIENNE ET AMIENS 197
	<ul style="list-style-type: none"> 1.1. Un territoire « d'avant-poste » entre la couronne parisienne et le pôle régional d'Amiens 197 1.2. Un développement économique et urbain issu d'une position stratégique historique 197 1.3. Un développement urbain opéré le long d'une vallée principale, en accompagnement du tissu industriel (fin XIX^{ème} – début XX^{ème}) 197
PRESENTATION DU TERRITOIRE	2. UN DEVELOPPEMENT URBAIN PARTICULIEREMENT IMPORTANT DEPUIS LA DEUXIEME MOITIE DU XX^{EME} SIECLE 198
	<ul style="list-style-type: none"> 2.1. L'évolution entre 1960 et 2000 198 2.2. L'évolution entre 1982 et 1999 199 2.3. Un développement de Beauvais inscrit au SDAU de 1976 199
	<ul style="list-style-type: none"> 2.3.1. Les 5 axes stratégiques du SDAU pour développer le rôle et le rayonnement de Beauvais 199 2.3.2. Un bilan mitigé en matière de réalisations..... 200
ÉCONOMIE ET EMPLOI	3. UN TISSU AGGLOMERE AU NIVEAU DE LA VILLE CENTRE, UNE IDENTITE RURALE PREGNANTE SUR LE TERRITOIRE..... 201
	<ul style="list-style-type: none"> 3.1. Localisation et répartition de l'urbanisation sur le territoire..... 201 3.2. Des cœurs de villages et centres anciens diversifiés dans leur forme, implantation et rapport à l'environnement... mais des villages démontrant une certaine homogénéité 201
POPULATION ET HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> 3.2.1. Des adaptations au relief diversifiées..... 202 3.2.2. Des modes d'évolution spécifiques 202 3.2.3. Des rapports différents à l'environnement 203 3.2.4. Des éléments et « objets » architecturaux récurrents 203 3.2.5. Un bâti et une composition urbaine à haute valeur patrimoniale, des matériaux de construction locaux 203 3.2.6. Une présence végétale affirmée 206 3.2.7. Une certaine densité 206
	3.3. Des extensions récentes importantes bien qu'inégalement réparties, une diversité de formes et d'impact..... 206
	<ul style="list-style-type: none"> 3.3.1. Des formes urbaines assez hétérogènes, une urbanisation parfois "au coup par coup", un phénomène global de dédensification 206 3.3.2. Une spécificité liée à l'eau: les étangs 207
	3.4. Des zones mono-fonctionnelles (ZA, grands équipements) plutôt concentrées dans la ville-centre 207
	3.5. Beauvais, un tissu aggloméré, des extensions urbaines mono-fonctionnelles 208
	<ul style="list-style-type: none"> 3.5.1. Un centre-ville recomposé 209 3.5.2. Des faubourgs annexés..... 209 3.5.3. Des extensions (logements) hors la vallée 209
ACCESSIBILITE ET MOBILITE	
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES	

3.6. La problématique spécifique des entrées et traversée de ville.....210
<ul style="list-style-type: none"> 3.6.1. Entrée Nord – RN1 (avenue Dassault, rue d'Amiens).....210 3.6.2. Entrée Est – RN 31 (rue de Clermont)211 3.6.3. Entrée Sud-Est – RN 1 (rue de Paris, avenue Kennedy).....211 3.6.4. Entrée Ouest – RD 981-139 (rue du Faubourg Saint-Jean)211 3.6.5. Entrée Sud– RD 35 (rue de Sénéfontaine).....211
4. UNE REPARTITION INEGALE DES CENTRALITES URBAINES, DES COMMUNES PLUS OU MOINS BIEN DESSERVIES..... 213
<ul style="list-style-type: none"> 4.1. Un pôle prédominant, de multiples centres équipés à <i>minima</i> et quelques centres plus conséquents 213 4.2. Une adéquation du positionnement des centralités avec les voies structurantes213 4.3. Des équipements essentiellement concentrés sur la ville-centre de Beauvais.....214
<ul style="list-style-type: none"> 4.3.1. De grands équipements et pôles de loisirs structurants214 4.3.2. Une diversité des équipements communaux de proximité215
4.4. Beauvais, une diversité de fonctions217
5. ETAT DES LIEUX REGLEMENTAIRE, POTENTIALITES FONCIERES ET PROJETS 218
<ul style="list-style-type: none"> 5.1. Une majorité de communes dotées d'un POS ou PLU218 5.2. Des zones d'extension concentrées autour des bourgs les plus développés et de routes.....218 5.3. Un Projet d'Aménagement Durable pour Beauvais et les autres communes dotées d'un PLU219 5.4. Des aménagements prévus ou en cours de réflexion219 5.5. Des prévisions communales contrastées en termes de construction.....220 5.6. Une hausse des prix fonciers et immobiliers et ses impacts sur l'avenir du territoire220
6. SYNTHESE..... 222
7. QUESTIONNEMENTS 224

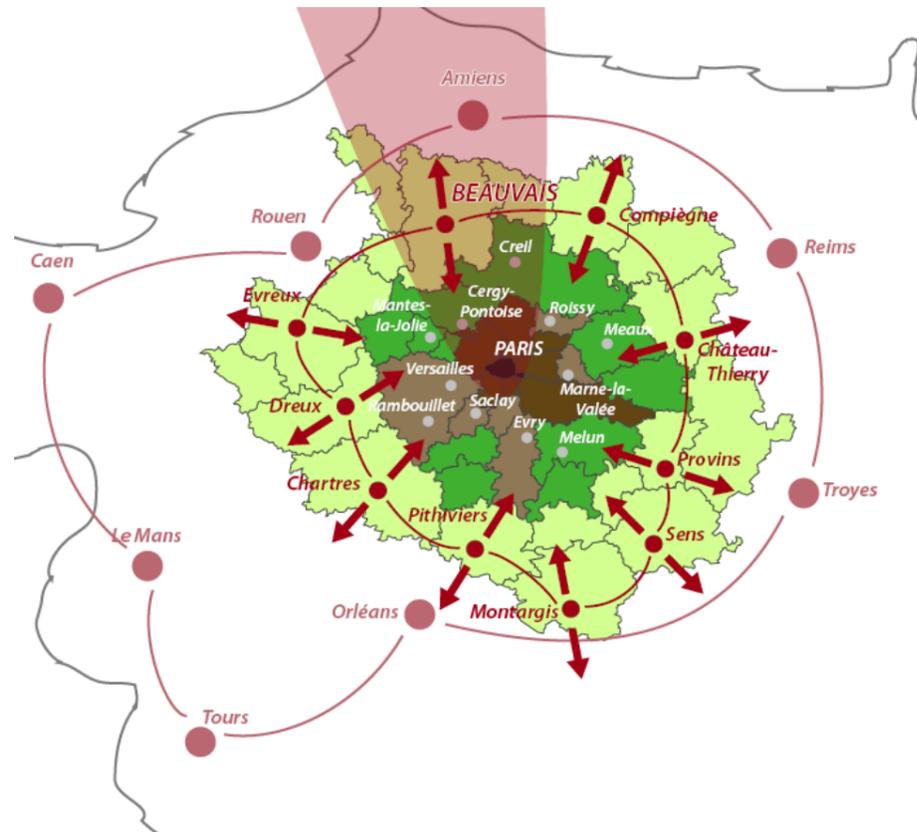
1. UNE POSITION STRATEGIQUE, UN TERRITOIRE « D'AVANT-POSTE » ENTRE LA COURONNE PARISIENNE ET AMIENS

1.1. Un territoire « d'avant-poste » entre la couronne parisienne et le pôle régional d'Amiens

Le territoire du Beauvaisis se trouve à une distance charnière entre la capitale (74km) et la métropole régionale d'Amiens (62km).

Il est inscrit dans une couronne intermédiaire (comme pour Compiègne) qui lui confère une place à tenir face aux métropoles et aux autres villes de ladite couronne. Cette position stratégique induit en effet un fort potentiel de développement urbain.

Rappelons que le territoire de l'agglomération est intégré, entre l'aire urbaine d'Amiens et de Paris, dans le Grand Beauvaisis. L'objectif de la charte du Pays du Grand Beauvaisis est de faire du Grand Beauvaisis un pays de référence en aménagement, cohésion territoriale et mobilisation optimale de l'espace.



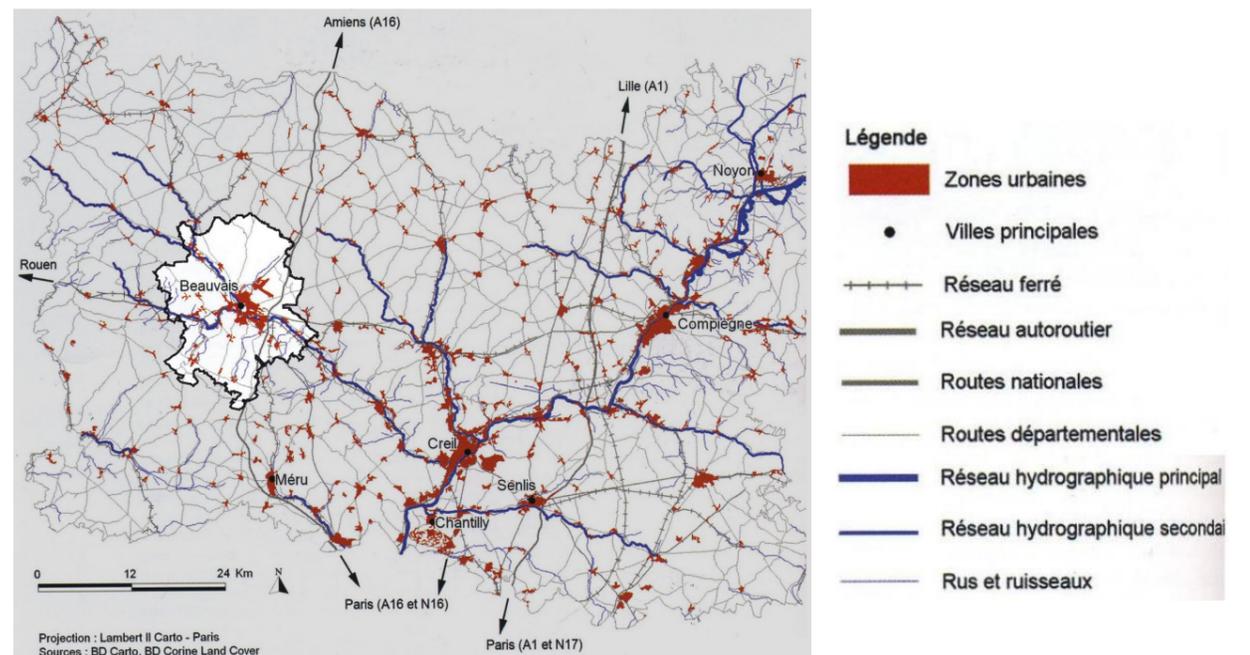
Sources : INSEE Picardie, étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005

1.2. Un développement économique et urbain issu d'une position stratégique historique

Après la conquête romaine, le territoire a vu se développer un important réseau de voies romaines qui reliaient les villes et les régions dans le but de servir les intérêts stratégiques et commerciaux de l'empire. Beauvais (Caesaromagus) était déjà une grande ville.

1.3. Un développement urbain opéré le long d'une vallée principale, en accompagnement du tissu industriel (fin XIX^{ème} – début XX^{ème})

L'eau a de tout temps constitué un élément essentiel à l'installation humaine. D'abord support d'activités agricole et artisanale, la présence des cours d'eau a favorisé l'essor industriel de la deuxième moitié du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. La concentration de l'urbanisation dans les vallées du département de l'Oise s'est ainsi accentuée pendant la période industrielle. Plus récemment, des extensions résidentielles et d'activités se sont fortement développées dans la continuité du tissu plus ancien. A l'image du département de l'Oise et des villes qui le composent, les vallées du Thérain et de l'Avelon ont été le support d'une forte urbanisation.



Source : atlas des paysages de l'Oise – DRE Picardie, DDE Oise, Atelier 15 architecture & Paysage 2006

2. UN DEVELOPPEMENT URBAIN PARTICULIEREMENT IMPORTANT DEPUIS LA DEUXIEME MOITIE DU XX^{EME} SIECLE

2.1. L'évolution entre 1960 et 2000

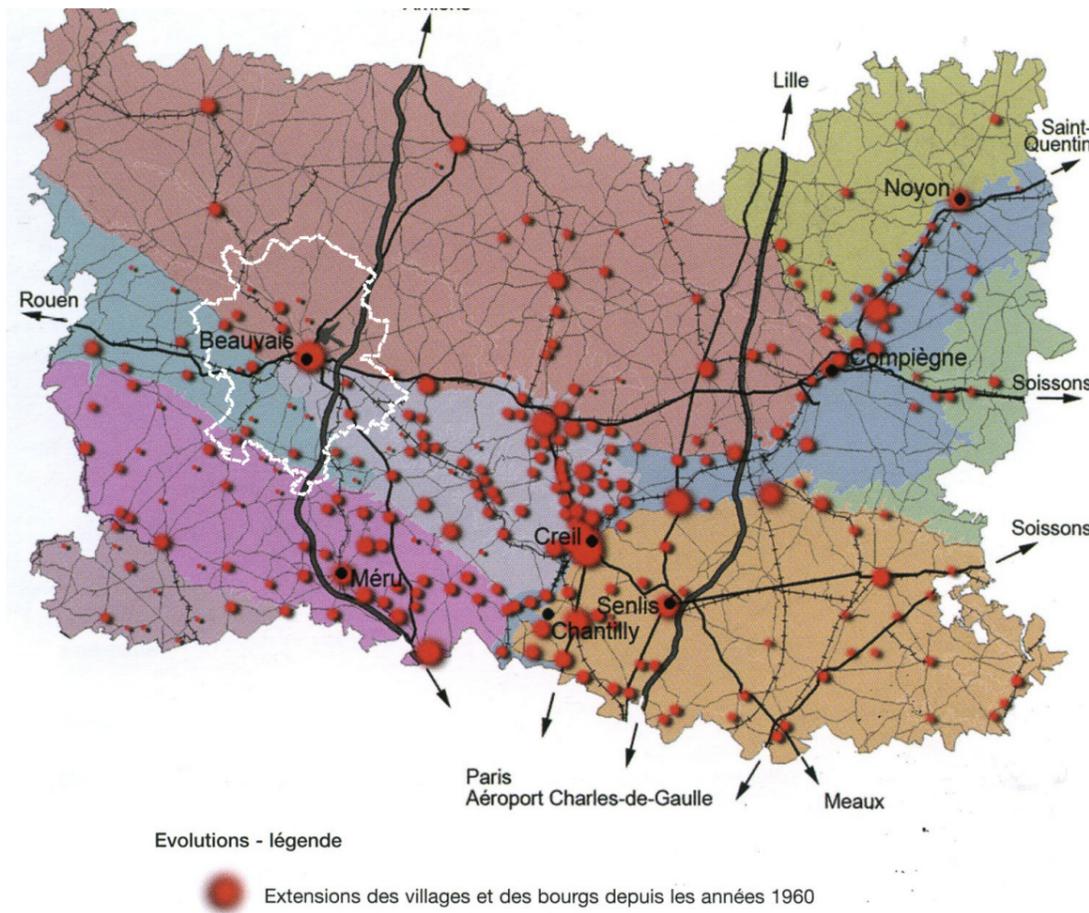
Depuis la moitié du XX^{ème} siècle, le territoire a connu un développement, notamment aux abords des grands axes de communication (A16, RN31...), dans les vallées et en périphérie de la ville principale.

Ce développement s'est opéré de manière particulièrement importante au niveau de Beauvais et des communes riveraines (particulièrement vers l'Est), le long de la vallée du Thérain et au niveau de la Boutonnière du Bray.

Les villages situés au Nord-Est sont restés relativement compacts.

Les principaux facteurs déterminants de ces évolutions ont été les migrations résidentielles engendrées par la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'un coût foncier inférieur, la bonne qualité de desserte routière et la planification territoriale qui identifiait un foncier urbanisable (Schéma Directeur, POS...).

Les extensions urbaines du département depuis les années 1960

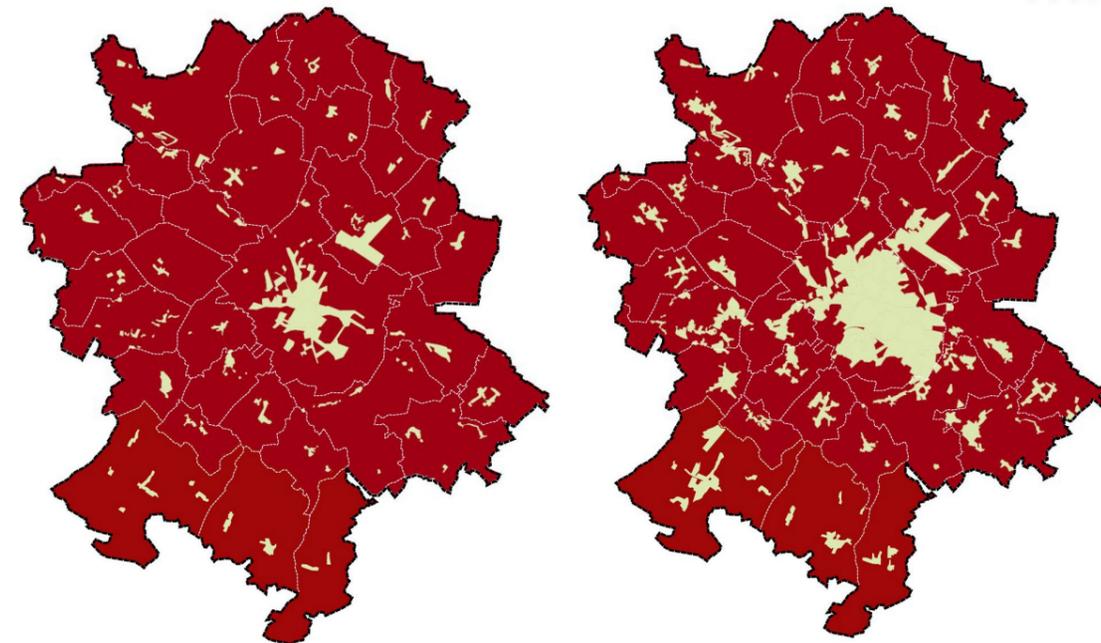


Source : atlas des paysages de l'Oise – DRE Picardie, DDE Oise, Atelier 15 architecture & Paysage 2006 – relevé non exhaustif

Ainsi ces quarante dernières années, on dénombre sur le territoire de l'agglomération :

- une multiplication des surfaces urbanisées par 2,85
- une multiplication de la population par 1,65
- une densité divisée par 1,73.

L'évolution de l'urbanisation de la CAB entre 1960 et 2000



1960

1266 hectares urbanisés
47 467 habitants
= 38 habitants / ha

2000

3 606 hectares urbanisés
78 596 habitants
= 22 habitants / ha

Source : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005
Carte complétée par Territoires Sites & Cités pour les communes d'Auteuil, Auneuil et Berneuil en Bray

1 habitant supplémentaire = 750 m² pour :

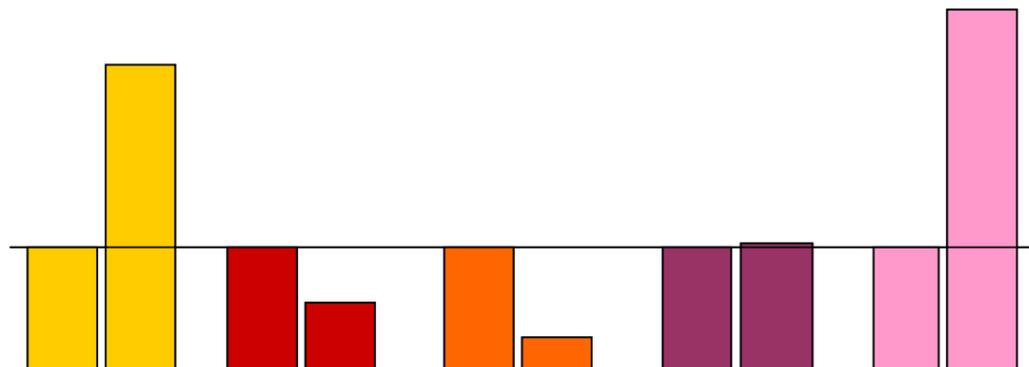


Source : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005

2.2. L'évolution entre 1982 et 1999

Entre 1982 à 1999 la consommation de l'espace se fait de plus en plus forte pour une production de logements en baisse. Le phénomène périurbain se développe et entraîne une urbanisation toujours plus loin.

Consommation d'espace par habitant	Production de logements	Densité moyenne	Hausse des temps et distances de déplacements	Hausse du foncier
+ 150%	- 40 %	- 75 %	+ 10%	+ 200 % en 6 ans



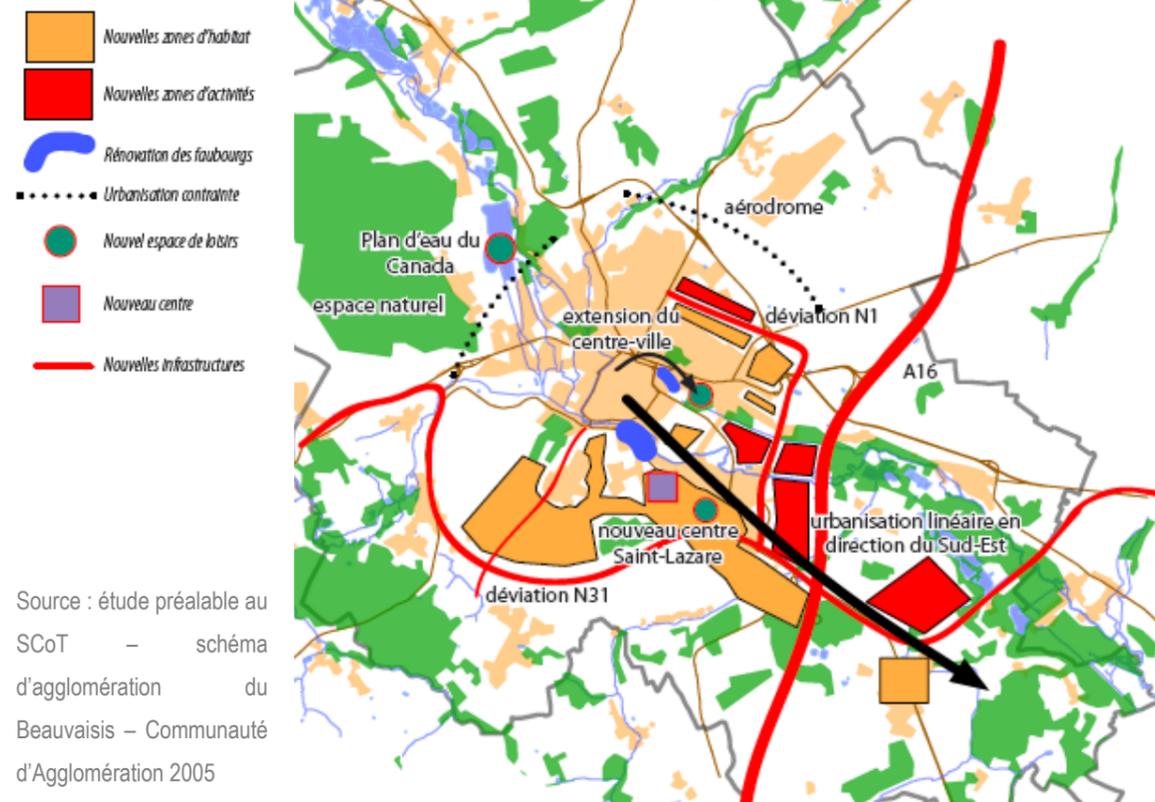
Source : Communauté d'Agglomération – comité de pilotage SCoT 12 janvier 2006

2.3. Un développement de Beauvais inscrit au SDAU de 1976

Dans le cadre de la Loi d'Orientation Foncière du 30 décembre 1967, un arrêté préfectoral a créé une commission mixte en 1969, réunissant Etat et collectivités afin de piloter les études du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et de valider les étapes stratégiques. Ce SDAU a été arrêté le 26 mai 1976 et révisé en 1991 pour intégrer le tracé de l'A16 et la réalisation du parc d'activités du Haut-Villé.

2.3.1. Les 5 axes stratégiques du SDAU pour développer le rôle et le rayonnement de Beauvais

Dans le contexte de desserrement de la capitale et pour éviter une dépendance économique, l'objectif du SDAU reposait sur l'augmentation du rôle et du rayonnement régional de Beauvais.



Source : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005

Cet outil de planification reposait sur 5 axes stratégiques :

- accélérer la progression démographique et permettre l'accès à la propriété, avec un contrôle, des densités (15 logements à l'hectare pour les communes rurales et 20 logements à l'hectare les communes telles Beauvais), et de l'intégration au site (maintien de coupures vertes...)
- accompagner le phénomène de desserrement par une croissance économique, avec notamment l'aménagement de petites zones d'emplois au sein des communes pour maintenir une activité proche des habitants
- multiplier les échanges entre pôles urbains,
- baser le développement sur une politique urbaine (garantissant des accès satisfaisants vers les nouveaux quartiers construits...), le contrôle des densités et la valorisation du paysage (protection des crêtes, coteaux et rebords de plateaux et accompagnement paysager des infrastructures et extensions urbaines)
- privilégier le développement vers le sud-est avec, pour objectif, l'accès direct ou plus lointain à l'A1, la vallée de l'Oise et au système économique parisien (terrain Haut-Villé et Aéropolis)

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
200

2.3.2. Un bilan mitigé en matière de réalisations

Plusieurs éléments illustrent un bilan plutôt décevant :

- Les projets d'infrastructures ont été réalisés tardivement, particulièrement la déviation de la RN31 (mise en service en 2007).
- Le relais réglementaire attendu au niveau des POS a été tardif (milieu années 1980), retardant également la mise en œuvre des outils de maîtrise foncière.
- 50 % des logements ont été réalisés alors que 100 % des espaces inscrits comme constructibles ont été consommés :
 - malgré les importants programmes de logements mis en œuvre, les objectifs démographiques prévus pour Beauvais n'ont pas été atteints
 - la croissance au sein des communes rurales a été déséquilibrée (certaines ont doublé leur population en une dizaine d'année pendant que d'autres ont décliné), les prescriptions en terme de paysage et de densité n'ont pas été respectées
 - une spécialisation résidentielle est apparue entre Beauvais et les communes rurales, au total 50% des logements prévus ont été construits et la population n'a évolué qu'à hauteur de 20% des prévisions du SDAU
- les préconisations en matière de désenclavement et de stationnement n'ont pas été suivies

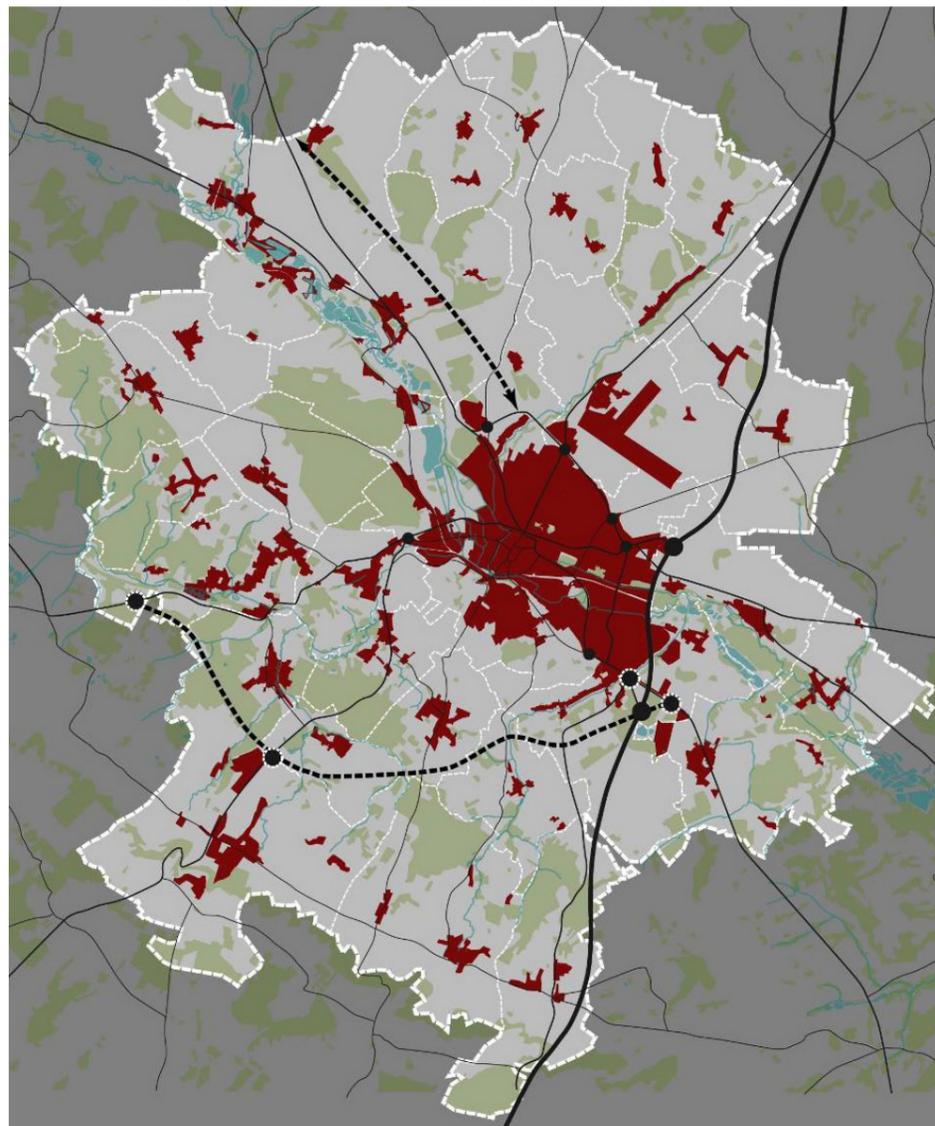
Le bilan a été cependant très positif en matière d'équipements avec la construction et le développement de nombreux établissements (hôpital, stade, salle de spectacle, université, plan d'eau du Canada, cinéma...) renforçant le rayonnement et l'attractivité de Beauvais.

3. UN TISSU AGGLOMERE AU NIVEAU DE LA VILLE CENTRE, UNE IDENTITE RURALE PREGNANTE SUR LE TERRITOIRE

3.1. Localisation et répartition de l'urbanisation sur le territoire

L'urbanisation est concentrée sur et autour de Beauvais. Le reste du territoire est globalement constitué de villages dispersés. On peut observer une urbanisation plus forte des villages placés au Sud-Ouest. Des infrastructures routières sont projetées (déviation de la RD901) ou en cours de réalisation (déviation RN31) et pourront agir au niveau des échangeurs comme des propulseurs du développement urbain.

Localisation de l'urbanisation sur le territoire de la CAB



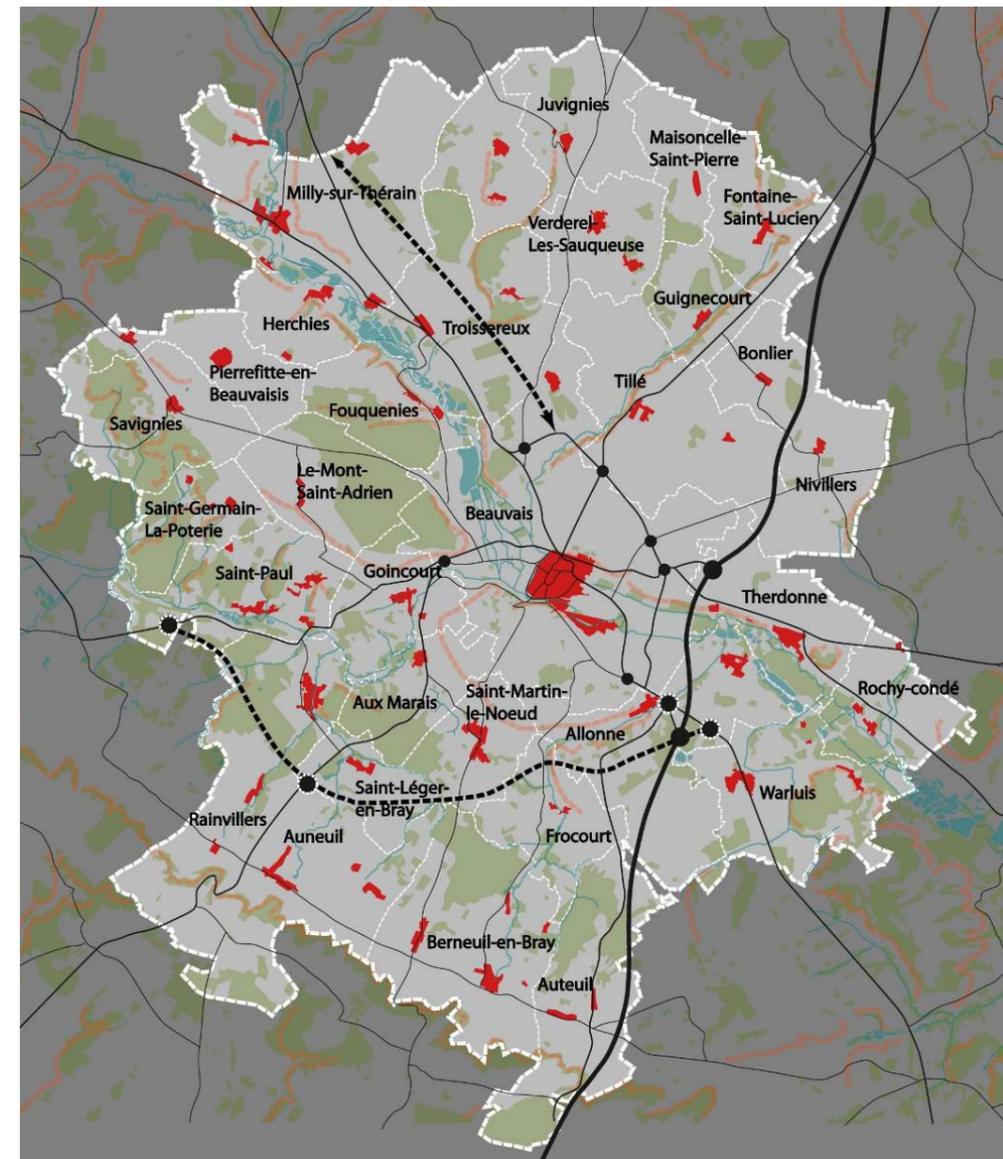
Source :
Territoires
Sites & Cités

3.2. Des cœurs de villages et centres anciens diversifiés dans leur forme, implantation et rapport à l'environnement... mais des villages démontrant une certaine homogénéité

L'urbanisation d'un territoire résulte d'un processus long de sédimentation, c'est-à-dire d'un ensemble d'éléments de l'histoire qui se sont accumulés par couches successives pour construire l'identité du lieu. Les centres anciens des villes et villages du Beauvaisis renferment une grande part de cette histoire.

Au niveau du territoire de l'Oise, la période romaine inscrit un maillage territorial, support d'un développement urbain. L'époque capétienne donne quant à elle les bases du tissu rural actuel.

Localisation des cœurs de villages et centres anciens



Source : Territoires Sites & Cités

3.2.1. Des adaptations au relief diversifiées

Les centres anciens se positionnent par rapport au relief de manière stratégique :

- en promontoire, pour avoir une vue dégagée sur les terres alentours (aspect défensif des villages et des cultures), par souci d'être vu de loin et d'asseoir son pouvoir commercial ou religieux et/ou pour fuir le risque des inondations; le territoire présente peu d'exemple de ce type, excepté pour Montmille (hameau de Fouquenes)
- les villages de fonds de vallées, très présents sur le territoire (la Fontaine Saint-Lucien, Guignecourt, Troissereux, Milly sur Thérain...), profitant de la présence de l'eau propice au développement des cultures et indispensable à la vie des hommes et du bétails
- les villages de plaine et de plateau très présents également (Maisoncelle Saint-Pierre, Verderel les Sauqueuse, Warluis ...) s'inscrivant dans de larges espaces moins contraints par le relief et plus propices à de grandes cultures

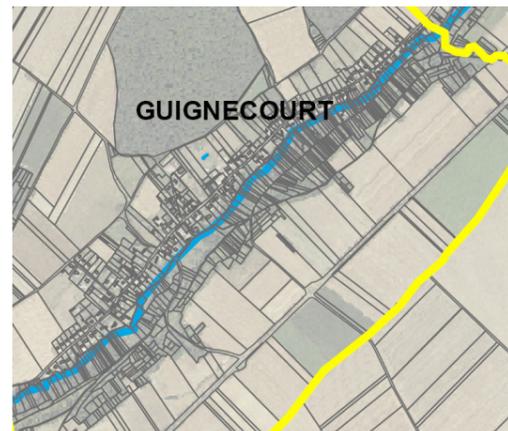
3.2.2. Des modes d'évolution spécifiques

Au XVI^{ème} siècle, l'habitat rural possédait déjà les bases de son organisation actuelle. Ces formes traditionnelles d'habitat se sont développées principalement suivant deux types d'implantation :

- un habitat isolé, prenant la forme aujourd'hui de grosses exploitations agricoles ; elles sont peu présentes sur le territoire
- un habitat groupé, souvent organisé autour de l'église ou du château qui prend des formes diverses :
 - ❑ les villages-rues ou étirés (Guignecourt, Maisoncelle Saint-Pierre, Allonne...), développés le long d'un axe principal ou au croisement de deux voies



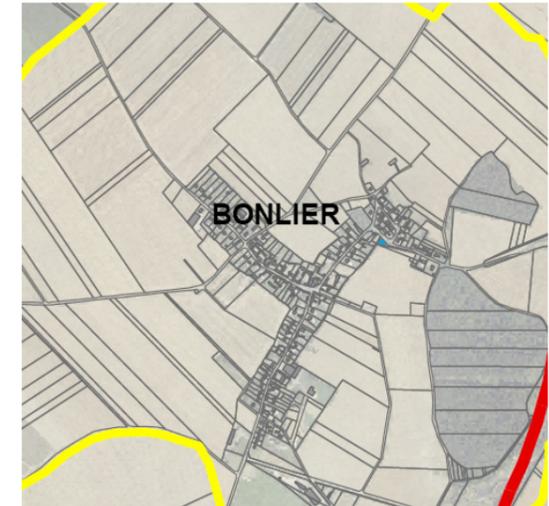
Source : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005



Source : cadastre superposé à la photo aérienne – état actuel

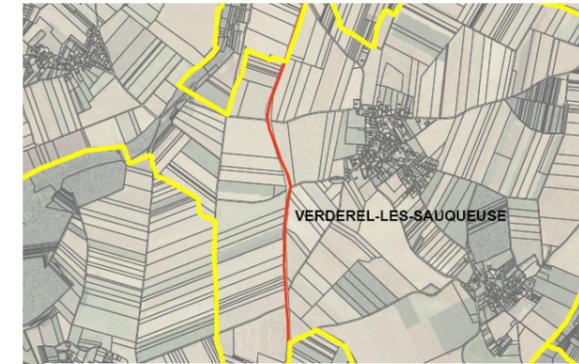


Source : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005



Source : cadastre superposé à la photo aérienne – état actuel

- ❑ les bourgs multi-polaires (avec plusieurs hameaux) : Saint-Paul, Saint-Martin le Nœud, Verderel les Sauqueuses... Cette configuration est souvent liée au regroupement d'anciennes communes en un seul périmètre. A l'inverse certaines communes se sont scindées. Leurs pôles urbains se sont développés de manière indépendante.

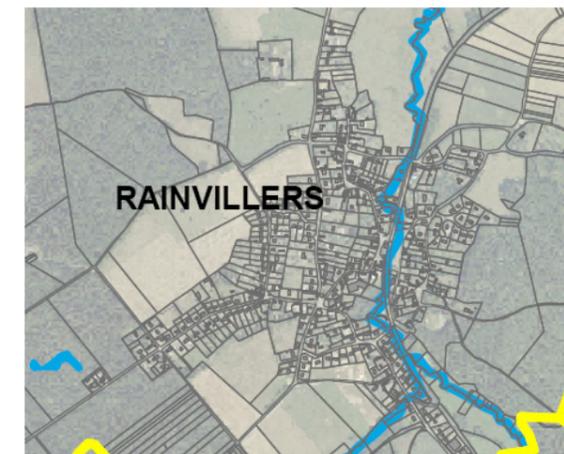


Source : cadastre superposé à la photo aérienne – état actuel

- ❑ les villages concentriques ou resserrés (Troissereux, Savignies, Rainvillers, Warluis...) affichant une certaine densité. Ce resserrement et cette densité peuvent être notamment le fait d'un relief contraint ou d'un croisement d'axes focalisant le développement urbain.



Source : étude préalable au SCoT – schéma d'agglomération du Beauvaisis – Communauté d'Agglomération 2005



Source : cadastre superposé à la photo aérienne – état actuel

3.2.3. Des rapports différents à l'environnement

Les villages ont développés un rapport particulier avec les éléments physiques et naturels offerts par le territoire, c'est ainsi que certains ont développés :

- des rapports évidents à l'eau : c'est le cas de Aux Marais, Rochy-Condé, Herchies et surtout la commune de Milly sur Thérain sur laquelle s'est développé un tissu urbain très particulier constitué de cabanes de pêcheurs
- des interactions fortes avec la forêt pour les communes de Saint-Germain la Poterie, Rochy-Condé, Savignies, Guignecourt... pour lesquelles les bocages et boisements viennent s'installer et s'interpénétrer dans le tissu urbain



Exemple de Guignecourt où le fond boisé et très présent et où l'interpénétration entre bâti et forêt est relativement forte par des respirations vertes dans le tissu

3.2.4. Des éléments et « objets » architecturaux récurrents

Les villages présentent des éléments très récurrents, qui participent à l'identité commune du Beauvaisis.

Les églises, traditionnellement présentes dans les villages de France ne sont pas les seuls éléments visibles dans les bourgs. L'empreinte religieuse est également appuyée par la présence de très nombreux calvaires positionnés à la croisée des routes en entrée de village ou au milieu des champs. D'autres éléments construits ou végétaux marquent aussi fortement le paysage villageois :

- les étangs ou bassins, servant autrefois d'abreuvoirs aux animaux; certains sont aujourd'hui utilisés comme réserve incendie, d'autres uniquement comme élément patrimonial et esthétique
- les places enherbées accompagnées la plupart du temps d'un grand mail, constituant souvent l'espace public central des villages et servant autrefois à l'entreposage d'engins agricoles
- les bordures de rue végétalisées avec du gazon et des plantes à fleurs (iris, corbeille d'argent...)



Calvaire à Auteuil



Place enherbée devant l'église d'Auteuil



Place enherbée de Aux Marais, restée en tant qu'espace public majeur



Etang devant l'église de Maisoncelle-Saint-Pierre

3.2.5. Un bâti et une composition urbaine à haute valeur patrimoniale, des matériaux de construction locaux

Les villages et villes du Beauvaisis comptent un bâti traditionnel correspondant à des modes de construction qui reflètent, notamment par les matériaux, le fonctionnement du territoire local et ses ressources.

Avant la moitié du XIX^{ème}, l'économie reposait sur l'activité villageoise puisque le village servait tout autant de lieu de production que d'espace de vie. L'organisation du bâti répondait ainsi à cette double fonction en laissant s'imbriquer des corps de fermes, maisons d'artisans et simples constructions de logements.

Les possibilités limitées de transports incitaient à l'utilisation de matériaux locaux, et favorisaient l'émergence d'une identité bâtie à l'image de son terroir.

3.2.5.1. Les formes traditionnelles d'habitat d'avant 1850

Le tissu urbain traditionnel datant d'avant 1850 présente donc une organisation et une architecture spécifique suivant le type de terroir.

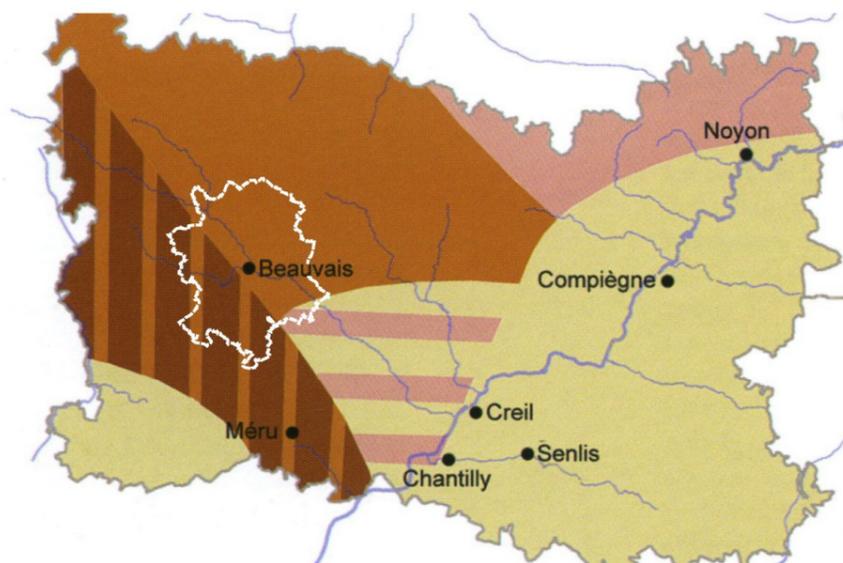
La moitié Nord-Est du territoire, est globalement soumise à un sol argileux et d'une topographie relativement élevée (à part dans la vallée) offrant peu de pierres pour la construction. Le bâti se compose donc de structures légères de pans de bois remplis de torchis et couvertes d'un enduit. La force des vents et la rareté des sources ont favorisé un habitat groupé (autour d'une intersection de route, dans un vallon, etc.) entouré de végétation (bocages, vergers...). Les villages sont constitués de fermes à cour fermée pour lesquelles la grange s'aligne à la rue.

Dans la partie Sud-Ouest, au niveau de la boutonnière du Bray et du Pays de Thelle, la brique se mêle au bois et au torchis. Le Clermontois marie la brique et la pierre de manière alternée.

3.2.5.2. L'émergence de nouveaux matériaux et modes de constructions à la révolution industrielle

La révolution industrielle a permis l'arrivée de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies permettant de renouveler les expressions architecturales et de s'affranchir des matières premières locales en intégrant la brique, le béton, la fonte, le fer... Ces matériaux ont permis de construire les usines, cités ouvrières, maisons bourgeoises, équipements publics (école, mairie,...) et d'autres fermes (en briques notamment)

Matériaux dominants dans les constructions traditionnelles



Source : Atlas de Picardie

3.2.5.3. Exemple de bâti rural et lié aux fermes



Aux Marais



Berneuil en Bray



Le Mont Saint-Adrien



warluis



Savignies



Beauvais



Beauvais



Beauvais



Maisoncelle-Saint-Pierre



Pierrefitte-en-Beauvais

3.2.5.4. Exemple d'habitations bourgeoises



Montmille (Fouquenes)



Le Mont Saint-Adrien



Beauvais



Beauvais - gare

3.2.5.6. Exemple de bâtiments d'activités



Therdonne

3.2.5.5. Exemple de bâtiments administratifs / équipements



Frocourt – bâtiment qui ressemble à un ancien équipement



Tillé

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

POPULATION ET HABITAT

ACCESSIBILITE ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

3.2.6. Une présence végétale affirmée

Les villages présentent une ambiance végétale affirmée par le traitement des accotements en pelouse, les mails, les jardins privatifs, la végétation en bords de cours d'eau, la vue vers les zones agricoles de cultures ou de pâtures. La ville de Beauvais compte de nombreux espaces de verdure et de plantations.



Exemple d'espace vert en centre-ville de Beauvais

3.2.7. Une certaine densité

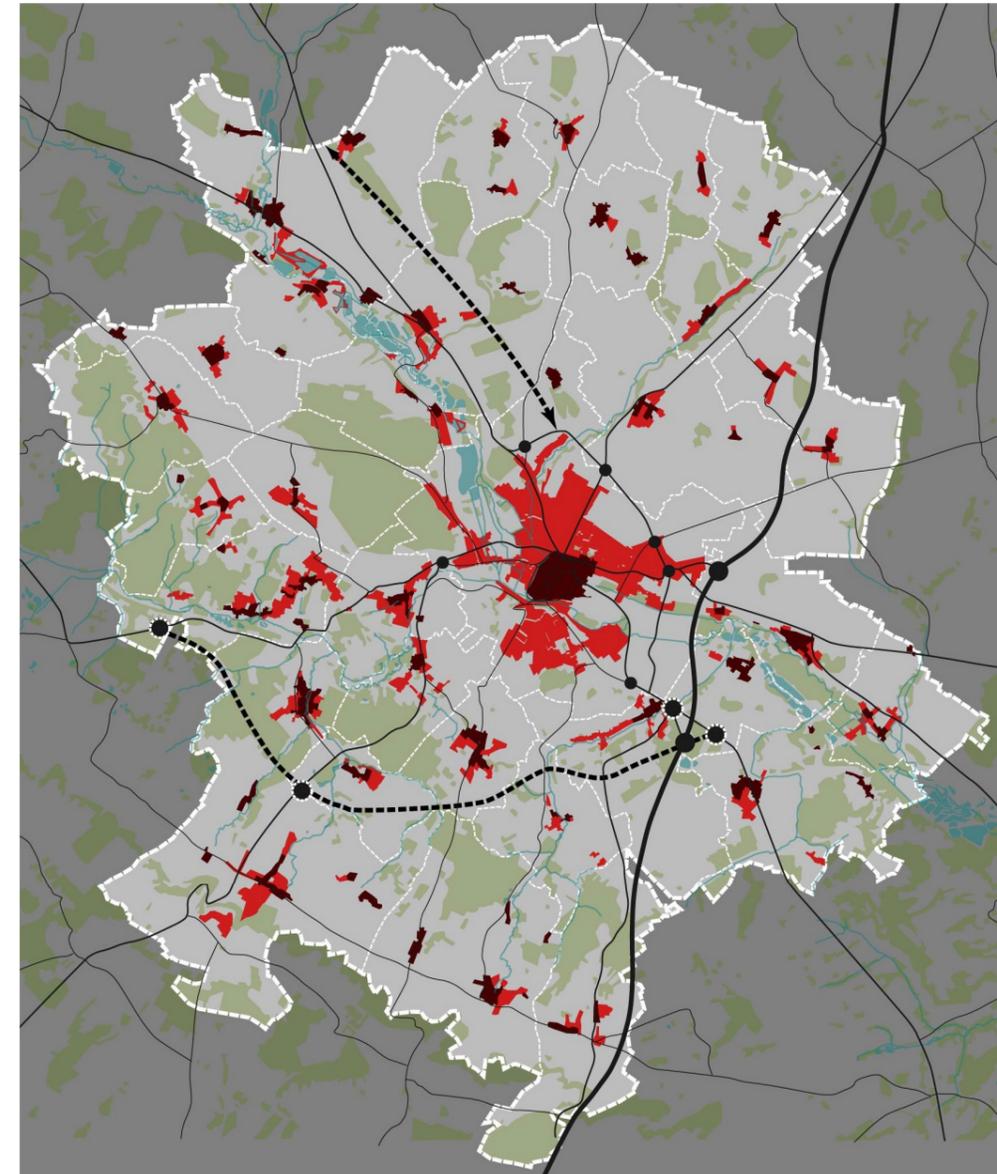
Au-delà du repère de l'église, le paysage de centre-ville et de bourg est aisément reconnaissable par la densité perçue. La plupart des villages ont su conserver une forme compacte et dense, garantissant une lecture facile de l'intérieur du tissu urbain et des limites entre l'urbain et le rural.

3.3. Des extensions récentes importantes bien qu'inégalement réparties, une diversité de formes et d'impact

Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècle sont venus bouleverser la relation entre le rural et l'urbain, notamment par le développement de l'urbanisation en lien avec l'industrialisation des vallées.

Les extensions se sont concentrées sur la vallée du Thérain (dont Beauvais) et dans le Sud-Ouest du territoire. Les villages du Nord-Est ont plutôt connu un faible développement.

Localisation des extensions urbaines



Source : Territoires Sites & Cités

3.3.1. Des formes urbaines assez hétérogènes, une urbanisation parfois « au coup par coup », un phénomène global de dédensification

L'évolution urbaine est forte sur le Beauvaisis, autour des villes et des villages et se traduit souvent, malgré quelques opérations exemplaires en matière de densité et d'intégration paysagère, par une banalisation des formes urbaines. Ceci est particulièrement vrai lorsque ces extensions prennent la forme de lotissements. Cette façon de développer la ville crée des formes urbaines très consommatrices d'espaces libres, empiétant le plus souvent sur l'espace agricole, et ce phénomène d'industrialisation du logement se réalise au détriment des particularités locales.

Ces nouveaux quartiers expriment également un autre mode de fonctionnement (dessin de voiries en impasse et sans lien avec le contexte) qui les déconnectent du centre ancien. Le risque est de voir se dénaturer la forme des bourgs originels et leur mode de croissance ancien.



Frocourt

Milly-sur-Thérain

3.3.2. Une spécificité liée à l'eau: les étangs

Les abords des étangs, en particulier situés au niveau du Thérain amont, présentent :

- une forme urbaine atypique,
- des architectures hétéroclites exploitant le vocabulaire de la cabane de pêcheur,
- des constructions modestes, de petite taille, souvent juxtaposées,
- des matériaux peu nobles,
- une forte image « pittoresque ».

3.4. Des zones mono-fonctionnelles (ZA, grands équipements) plutôt concentrées dans la ville-centre

Des équipements et des surfaces d'activités sont venus se greffer sur les structures urbaines et villageoises existantes.

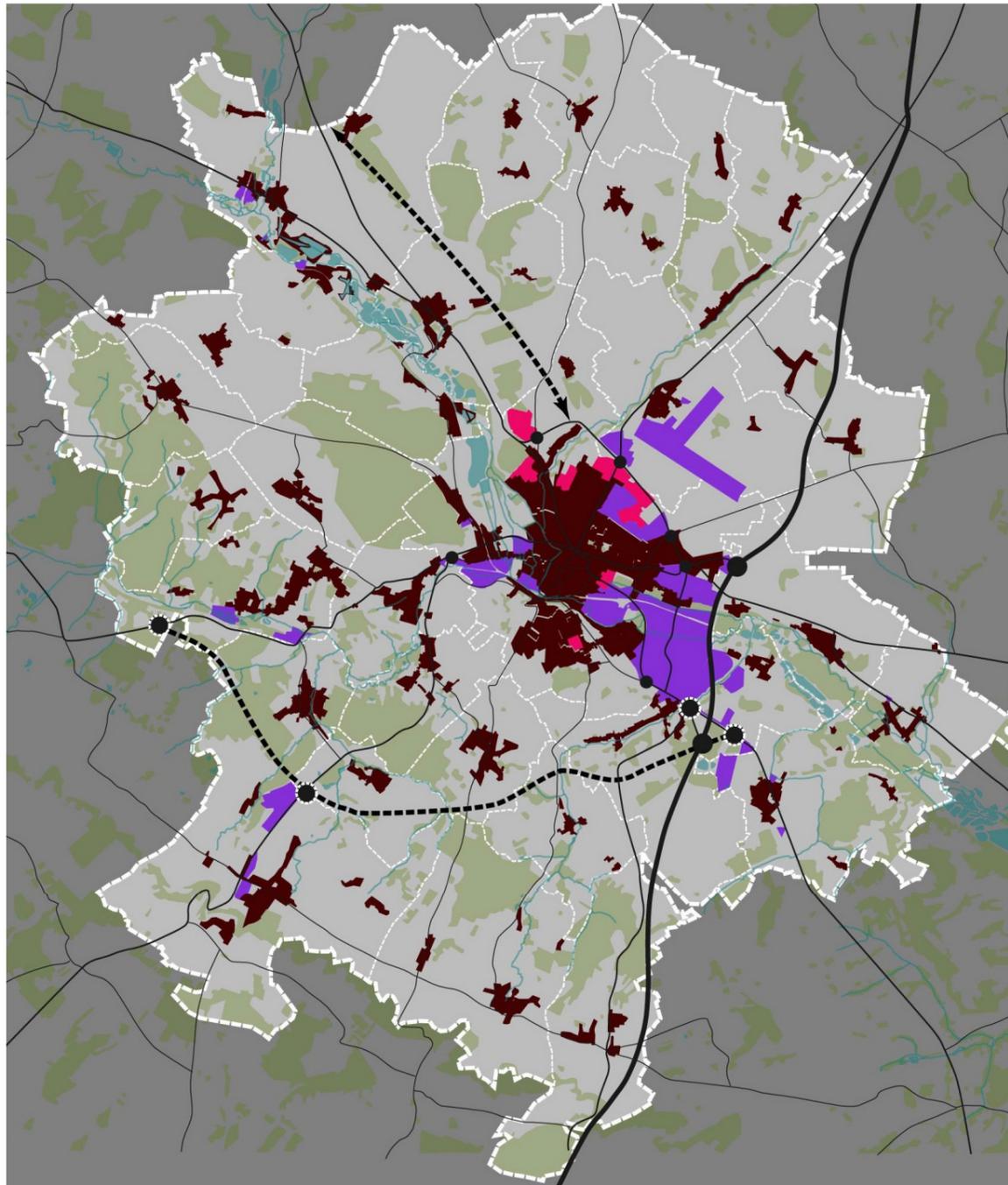
Les grands équipements se localisent en majorité au Nord de Beauvais. Les zones d'activités se concentrent à l'Est de Beauvais et se développent de manière plus limitée dans la vallée du Thérain et le long de la RN 31 et de la RD981. Les choix d'implantation dépendent fortement de la présence d'axes de dessertes et d'échangeurs routiers et autoroutiers. C'est ainsi 90% des emplois du Beauvaisis qui se concentrent sur la ville de Beauvais.

Depuis plus de 20 ans, les structures économiques évoluent, ayant un impact à long terme sur l'organisation des territoires. La diminution du parc industriel produit des espaces à l'abandon, en attente de changement d'affectation et le territoire du Beauvaisis, du fait de son passé industriel prégnant connaît particulièrement cette situation. La montée en puissance du secteur tertiaire, en plus des forts besoins en logements, a permis et permet la régénération de ces espaces mutables.

Les logiques d'implantation évoluent et se diversifient en fonction de trois logiques :

- Les activités tertiaires, en forte croissance, nécessitent un cadre urbain (pour sa vitrine valorisante et/ou ses équipements et services), et s'implantent soit en cœur de ville (renouvellement urbain...) soit en périphérie proche, sous la forme d'extensions urbaines,
- L'économie de plus en plus en flux tendu tend à minimiser ses stocks de produits et privilégie donc les terrains bien desservis (connectés aux échangeurs routiers...) plutôt que les grands espaces,
- Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet...) permet d'échanger et d'effectuer des commandes, recherches et travaux sans avoir à se déplacer; bien que celles-ci ne semblent pas à première vue un facteur majeur de réorganisation spatiale d'un territoire, elles ont entraîné le rapprochement du lieu d'emploi et de résidence (télétravail) et impliquent de nouvelles réflexions sur ces liens entre habitat et emplois et sur les besoins spécifiques liés à cette situation (lieux de réunions temporaires, ...)
- L'émergence de nouvelles logiques d'implantation et de fonctionnement pour les activités économiques entraîne donc une nouvelle manière de concevoir la ville et son rapport avec le territoire. En plus de répondre aux nouvelles exigences de fonctionnement, les aménagements doivent pouvoir intégrer les notions de développement durable, par la mutualisation des espaces de stationnement, la connexion avec les transports en commun et les services collectifs, etc.

Localisation des zones mono-fonctionnelles



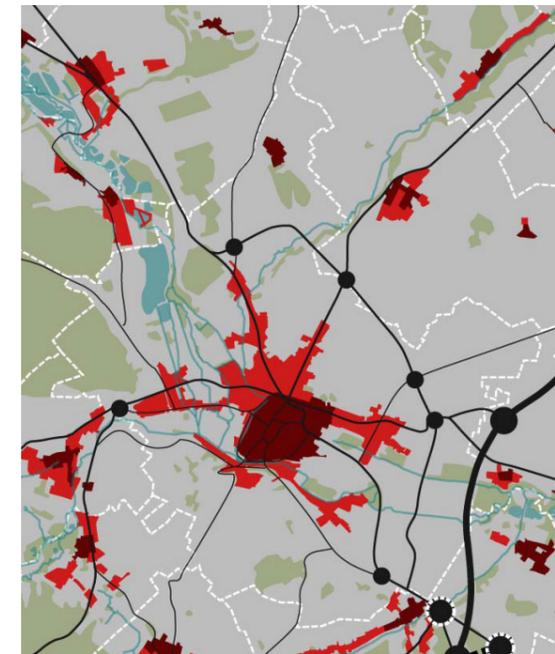
Source : Territoires Sites & Cités

3.5. Beauvais, un tissu aggloméré, des extensions urbaines mono-fonctionnelles

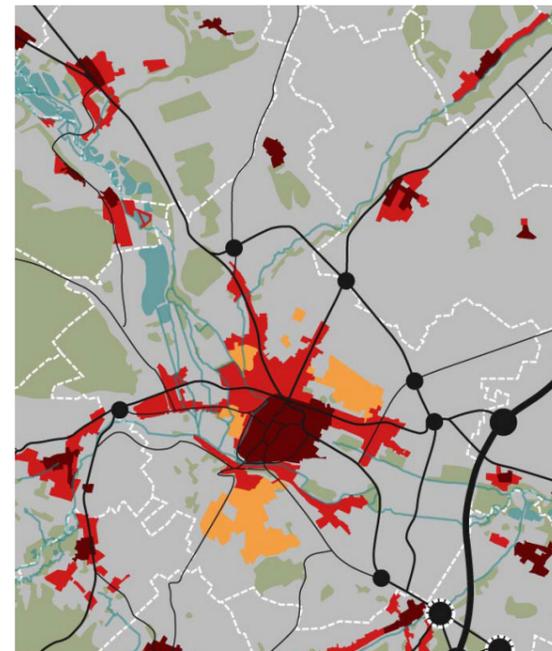
Centre-ville



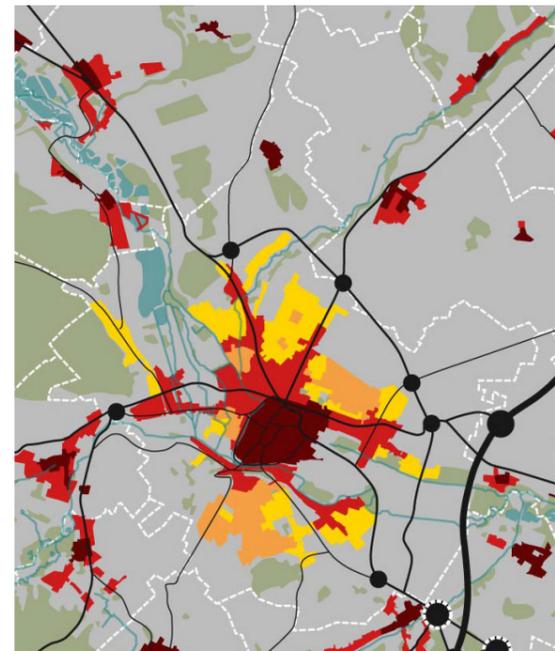
Faubourgs



Grands collectifs



Habitat pavillonnaire



Source : Territoires Sites & Cités, sur la base du cadastre et du PLU arrêté de la Ville de Beauvais

3.5.1. Un centre-ville recomposé

Le centre-ville de Beauvais se caractérise par :

- une trame orthogonale,
- une architecture et une forme urbaine de la reconstruction,
- un monument repère : la cathédrale Saint-Pierre,
- des rues étroites et un tissu resserré garantissant peu d'ouvertures et de vues lointaines,
- une architecture de brique ou de pierre calcaire, des toitures en tuile ou ardoise,
- des constructions de hauteurs moyennes (R+2+c à R+4+c).

Le centre-ville de Beauvais a connu une forte dédensification : si le centre-ville dense du Moyen-Âge comptait 9 000 habitants, le centre reconstruit suivant les directives du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) dans un souci d'architecture et d'urbanisme fonctionnel, en compte 6 000. Pour pallier à cette baisse de 30% des habitants, l'urbanisation s'est développée sur le plateau.



Centre de Beauvais



3.5.2. Des faubourgs annexés

Les faubourgs se présentent avec :

- un tissu étiré le long des axes convergents vers le centre et dans la vallée du Thérain,
- une architecture et une forme urbaine en opposition avec le centre ancien du fait de l'annexion de villages autrefois indépendants,
- des constructions et un tissu homogènes,
- un parcellaire étroit,
- une architecture de brique dominante,
- des constructions de faibles hauteurs (R à R+1),
- un tissu d'anciennes manufactures renouvelé par des lotissements de maisons en bande inscrites perpendiculairement à la voie.



faubourgs de beauvais



3.5.3. Des extensions (logements) hors la vallée

Les zones d'extensions urbaines en logements prennent la forme :

- de secteurs de ville banalisés d'un point de vue de la forme urbaine,
- de secteurs peu perméables implantés sous la forme de poches,
- de quartiers très distincts : grands ensembles et quartiers d'habitat pavillonnaire.

Les épannelages bâtis restent extrêmement diversifiés (R à R+14).



Extensions aux limites de Beauvais



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

3.6. La problématique spécifique des entrées et traversée de ville

Le développement urbain des villes et des villages entraîne une modification de leur organisation, du dessin de leurs contours, de leur rapport avec l'environnement naturel qui les borde. Cette mutation entraîne une nouvelle perception de l'espace et implique une nouvelle réflexion sur l'aménagement.

Les seuils urbains marquent ainsi la limite entre les espaces urbanisés et la périphérie, par lesquels on rentre et on sort de la ville. Ce paysage en bord de ville s'est construit souvent rapidement, dans une logique d'organisation fondée sur le trafic routier.

Sur Beauvais, les disponibilités foncières et le développement des grands axes routiers à proximité ont favorisé, à l'image des autres villes françaises, l'implantation des grandes surfaces commerciales et d'activités en bordure de la ville.

Ces constructions, souvent de faible qualité architecturale, se sont établies de manière désordonnée, avec une publicité omniprésente visant à guider et retenir l'automobiliste. La lecture de l'espace s'en trouve brouillée, voire illisible.

Contrairement à l'esprit de la ville, les déplacements piétons ne sont pas pris en compte, voire dangereux.

L'entrée à la ville s'effectue donc par ces espaces qualifiés de péri-urbains qui concentrent à la fois des fonctions urbaines (activités commerciales, industrielles et tertiaires, stationnement, flux de desserte...) et des traitements de « campagne » (large chaussée, absence de trottoirs, panneaux publicitaires, flux de transit, vitesse...).

Cette cohabitation sans cohérence d'ensemble a engendré l'émergence d'espaces sans identité, qui ne sont ni tout à fait la ville, ni tout à fait la campagne.

L'enjeu principal repose sur le développement d'une identité forte et valorisante par des choix d'aménagements fonctionnels et facilement lisibles. Ceci implique de traiter les espaces interstitiels, de faire une place aux piétons et aux cyclistes, d'intégrer une mixité dans les fonctions et de rechercher une valeur esthétique à l'espace (qualité des matériaux, végétalisation...).

La ville de Beauvais, de par sa situation concentrique, présente de nombreux points d'entrée, notamment par :

- le Nord et le Sud-Est avec la RN1,
- l'Est avec la RN31
- l'Ouest avec la RD 981/RD139
- le Sud avec la RD 35

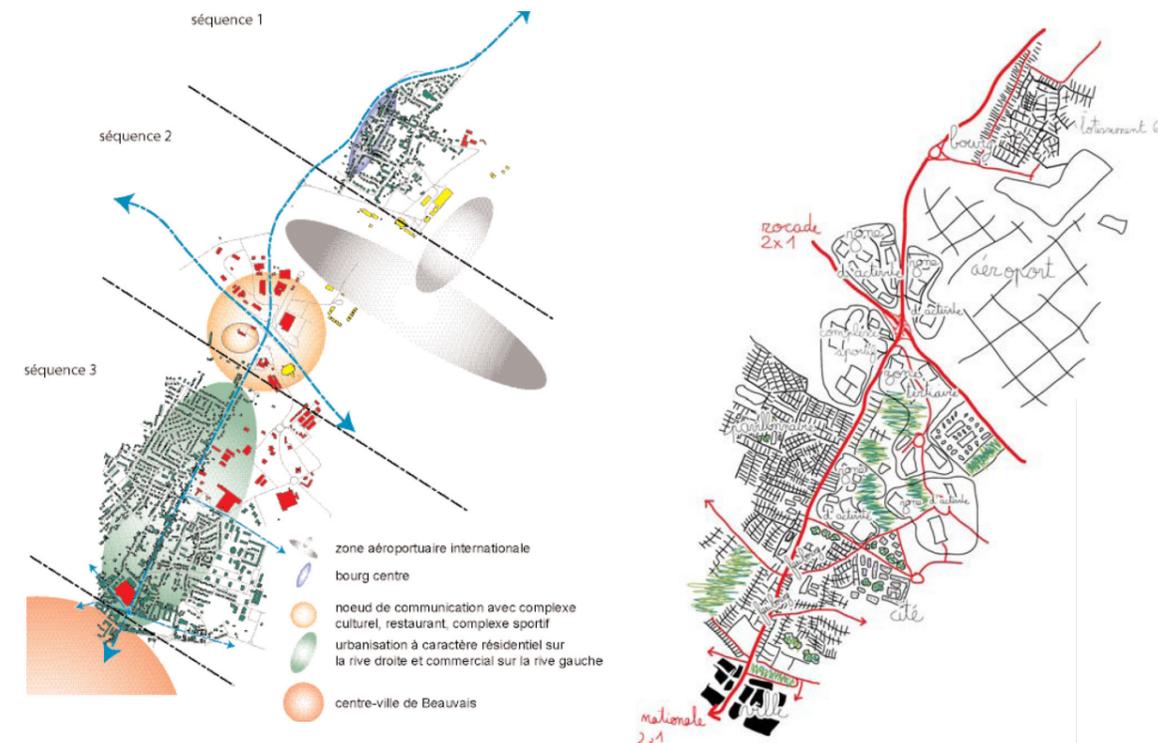
3.6.1. Entrée Nord – RN1 (avenue Dassault, rue d'Amiens)

L'entrée Nord de la ville est marquée par une forte hétérogénéité et une juxtaposition des différents modes d'occupation de l'espace, créant des séquences bien marquées.

La séquence 1 se caractérise par un paysage de campagne, longeant Tillé et l'aéroport.

La séquence 2 compte plusieurs éléments juxtaposés : les terrains de l'aéroport à l'Est, la zone agricole et son cordon boisé à l'Ouest, les infrastructures routières (échangeurs, rocade...) et de grands équipements (palais des sports, ...) et activités (hôtels franchisés, concessionnaires...). Le paysage reste très ouvert mais les constructions marquent le début de la ville.

La séquence 3, plus urbaine, conserve tout d'abord une chaussée très large, soulignée par de grands alignements de platanes qui confèrent à l'axe un côté assez magistral. Le bâti, composé de pavillons et de zones d'activités n'est pas à l'échelle de ce grand axe. Puis la route se resserre et le bâti devient plus présent, le paysage spécifique de faubourg apparaît, l'identité urbaine devient prégnante.



Source : Paysage et Schéma de Cohérence Territoriale – Communauté d'Agglomération 2006

Les enjeux sur cette zone repose sur :

- un meilleur traitement des abords de la zone aéroportuaire,
- une meilleure coordination entre les zones (habitat, équipements, activités) et accessibilité par les piétons et cyclistes,
- une plus grande monumentalité à cet axe majeur de la ville, en continuité des platanes majestueux de l'entrée de ville, par la construction d'un front urbain plus présent (bâti plus haut et continu)

3.6.2. Entrée Est – RN 31 (rue de Clermont)

La RN31 depuis Therdonne traverse un paysage agricole ouvert de part et d'autre de l'axe. Après le franchissement de l'autoroute, le stade de football apparaît comme un repère visuel important. Cet équipement a été l'élément pivot du développement de la zone. En effet plusieurs enseignes (telles que Décathlon) et la zone d'activités de la Marette s'y sont ensuite implantées.

L'organisation de cette zone récente d'entrée de ville s'est bâtie par poches juxtaposées et sans cohérence les unes avec les autres. Elle contraste fortement avec l'urbanisation des faubourgs composée notamment de maisons anciennes en front de rue.

Les enjeux pour cette entrée de ville reposent sur :

- le marquage des seuils pour affirmer la transition entre l'espace agricole et urbain,
- l'accompagnement paysager de la voie et la préservation des lignes végétales existantes,
- le pré-verdissement et le suivi de prescriptions paysagères pour les secteurs d'extension prévus.

3.6.3. Entrée Sud-Est – RN 1 (rue de Paris, avenue Kennedy)

Le paysage ouvert de campagne vallonnée, cède sa place après le giratoire d'Allonne à un paysage péri-urbain dissymétrique mêlant en bordure Sud tissu ancien et zones dégagées et en bordure Nord des zones d'activités et industrielles (ZAC de Ther, Saint-Lazare, ZI n°2). Le traitement de la voie est très routier (chaussée très large, éclairage routier, faible gabarit de trottoir). Les enseignes commerciales sont omniprésentes et la qualité architecturale reste très pauvre.



Vue sur la RN1

Cette dissymétrie se prolonge en remontant vers le faubourg Saint-André où le tissu urbain se fait plus resserré et annonce le centre-ville. L'enjeu sur la zone repose principalement sur l'accompagnement paysager et urbain de l'axe (meilleur partage de l'espace public, mobilier + urbain, qualité des aménagements,...), avec la prise en compte des zones d'extension et de mutation du tissu urbain.

3.6.4. Entrée Ouest – RD 981-139 (rue du Faubourg Saint-Jean)

L'entrée Ouest sur Beauvais est contrainte par l'étroitesse de la vallée du Thérain, préservant de ce fait un paysage très verdoyant, restreignant les vues sur la ville. La perception du centre-ville avec la cathédrale Saint-Pierre est furtive. Le panneau d'entrée de ville s'implante dans un environnement de campagne, ponctué d'activités. Le tissu urbain de faubourg se repère très tardivement, l'axe se transforme alors en voirie urbaine, avec trottoirs et stationnement. Le bâti se fait plus présent. Cette voie ne mène pas au centre-ville, elle traverse la zone péri-urbaine et les faubourgs pour rejoindre à l'Est un secteur à nouveau péri-urbain en devenir.



Vallée resserée verdoyante

Vue sur la cathédrale, marquant l'entrée imminente sur Beauvais

Entrée très verte de Beauvais, ponctuée par quelques activités



Paysage d'activité et d'habitations

Paysage de faubourg

Tissu plus resserré

3.6.5. Entrée Sud– RD 35 (rue de Sénéfontaine)

L'entrée Sud présente plusieurs particularités :

- l'absence de zones d'activités et d'enseignes commerciales
- la présence de grands collectifs (relativement peu présents dans le paysage d'entrée de ville de Beauvais)
- la prégnance du végétal
- la position de plateau qui offre un grand panorama sur la ville (et d'un deuxième à l'entrée du faubourg)

ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT

La transition entre l'espace agricole et la ville est relativement brutale, le paysage reste très lisible. La question se pose du devenir des terrains agricoles qui marquent si fortement le seuil de la ville. Un développement urbain est prévu, il devra tenir compte de cette position en belvédère et au contact direct avec l'espace naturel.

L'enjeu principal réside dans la mutation des espaces agricoles et les conditions d'insertion d'une nouvelle zone urbaine qui fonderont un nouveau visage à cette entrée de ville.

PRESENTATION
DU TERRITOIRE



Paysage de plateau agricole



Panorama sur la ville



Entrée de ville dominée par le château d'eau, les collectifs et la verdure

ÉCONOMIE
ET EMPLOI

POPULATION
ET HABITAT



Une zone d'habitat mêlant pavillons et immeubles



Coteau boisé offrant un panorama sur le centre ville et les faubourgs



Tissu resserré du faubourg le long de la vallée du Thérain

ACCESSIBILITE
ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET
PAYSAGES

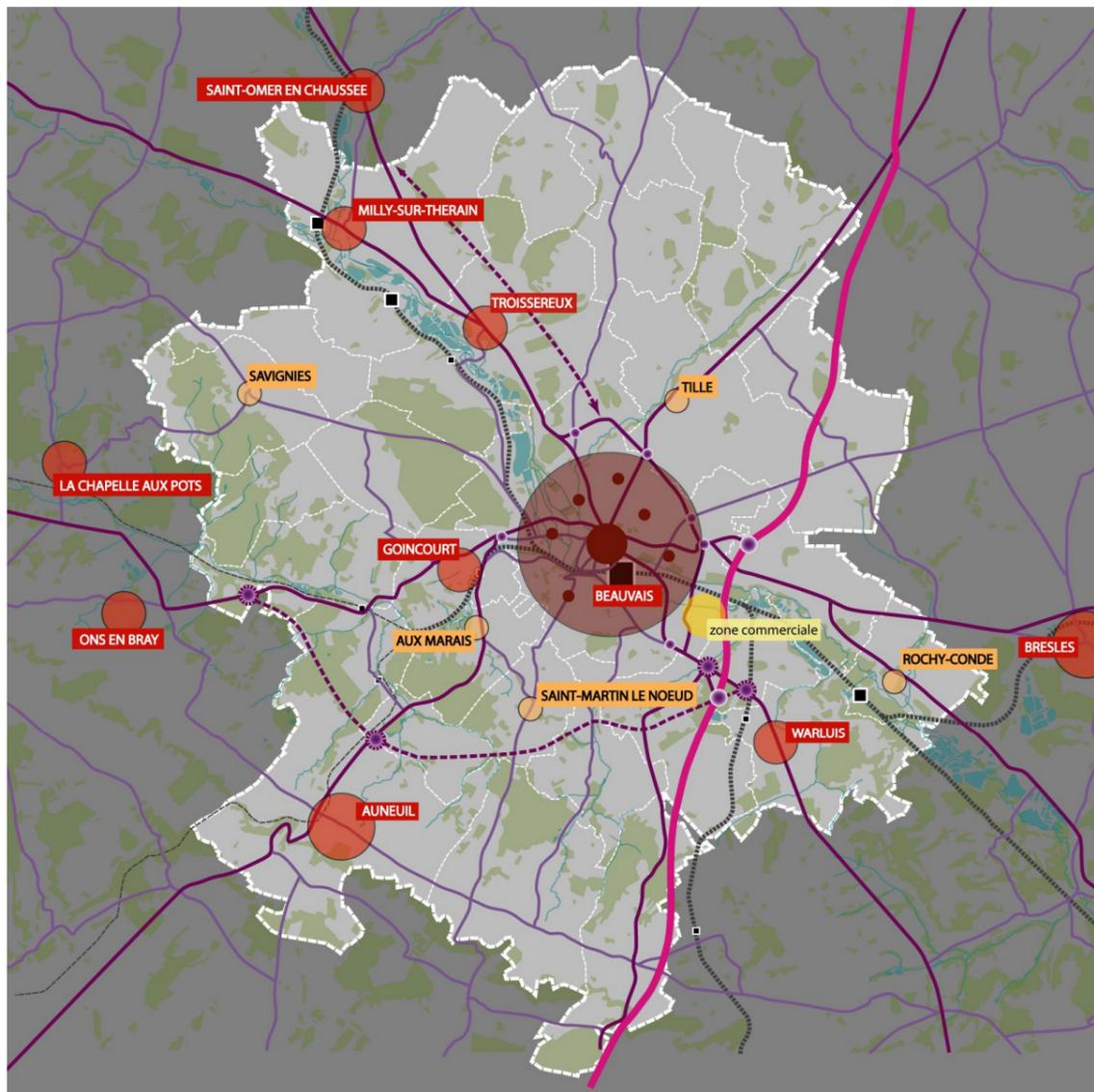
Les entrées de ville de Beauvais constituent pour la plupart des secteurs d'urbanisation récente et/ou de mutations projetées. Ces espaces se composent d'une juxtaposition d'éléments sans réelle cohérence et sont difficilement accessibles par le piéton.

L'enjeu principal repose sur une meilleure qualité, clarté et desserte (piéton et cycle) de ces espaces de transition entre ville et campagne, dans les aménagements actuels et projetés.

4. UNE REPARTITION INEGALE DES CENTRALITES URBAINES, DES COMMUNES PLUS OU MOINS BIEN DESSERVIES

4.1. Un pôle prédominant, de multiples centres équipés à minima et quelques centres plus conséquents

Les principaux centres urbains de la CAB



Source : BDCarto® - ©IGN Paris 2007 – reproduction interdite. Conception : Territoires Sites & Cités

En matière de commerces et services, le territoire compte :

- un pôle prédominant : Beauvais
- de multiples petits centres équipés *a minima* (commerces de base + bureau de Poste)
- quelques centres plus conséquents : Auneuil, Milly-sur-Thérain, Troissereux, Warluis, Goincourt

Cette concentration au niveau de Beauvais conduit à une inégale répartition des centralités (et donc des services et des équipements). Cette situation engendre un accroissement des déplacements dans l'optique de pouvoir profiter de ces fonctions.

Dans le même temps, ce regroupement sur Beauvais pourrait faciliter un grand développement des déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, pistes cyclables...) vers cette centralité majeure.

4.2. Une adéquation du positionnement des centralités avec les voies structurantes

Plusieurs facteurs rentrent en compte afin d'évaluer le niveau de desserte de chaque commune de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le relief relativement doux et le maillage viaire important permettent une desserte aisée des centres urbains et des bourgs ruraux. Les routes de campagne prennent ensuite le relais pour desservir les communes éloignées des axes principaux.

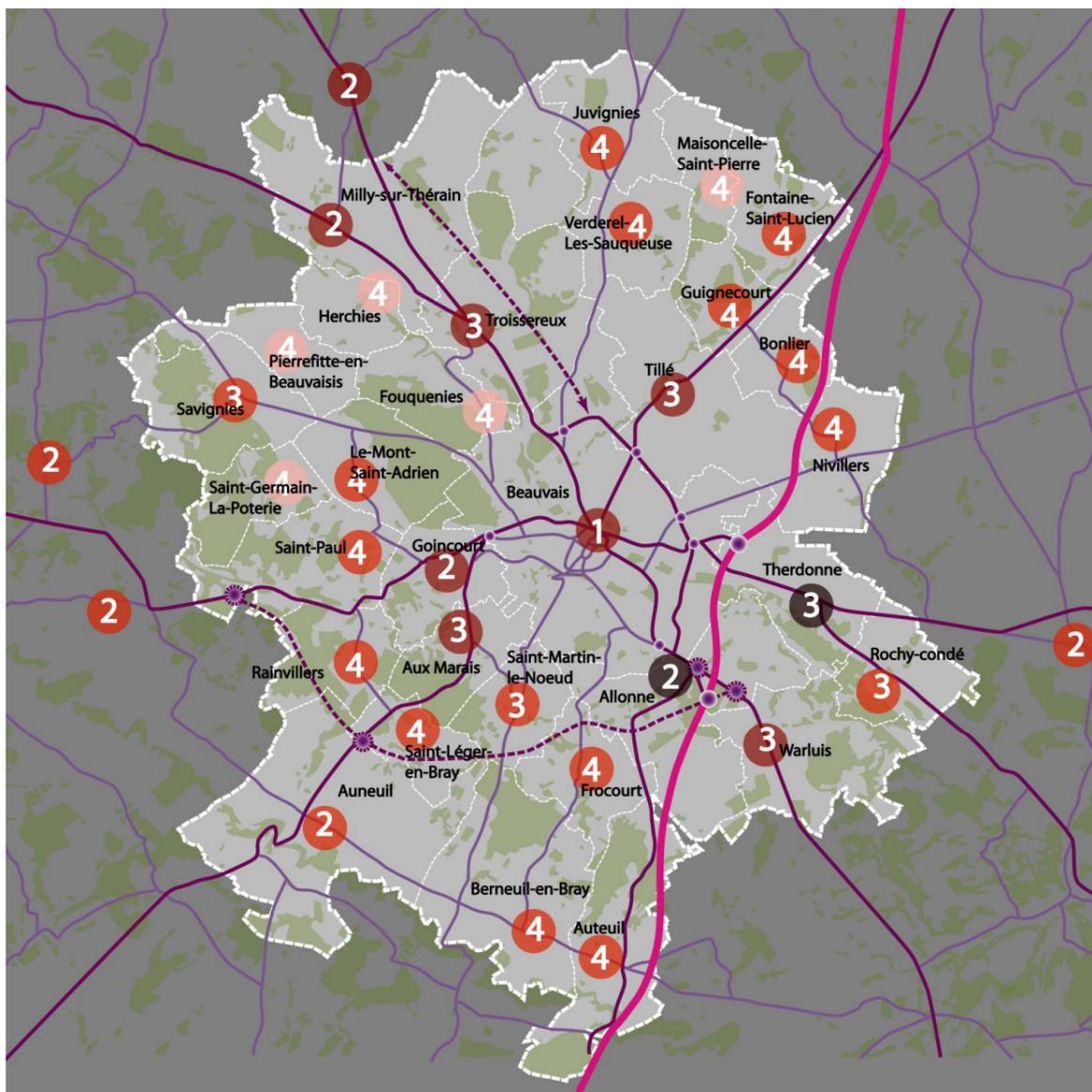
La desserte par les principaux axes routiers conditionne le développement des communes concernées. L'offre commerciale, les activités, les services et équipements de proximité et leur localisation sont donc fortement liés une desserte efficace et cohérente.

Ainsi, de manière générale, les centres traversés par de grands axes présentent une plus grande offre commerciale mais parfois une plus grande fragilité urbaine (traitement routier, panneaux d'affichage, bruit...)

Les centres moins visibles depuis les grands axes offrent une plus faible offre commerciale mais leur retrait garantit une plus grande préservation face aux nuisances liées au trafic. Ce constat n'est pas systématique car malgré la présence de grands axes, la partie Nord-Est du territoire se distingue par une quasi-absence de commerces et services.

La carte page suivante rend compte des différents niveaux d'offres en terme de commerces et de services par rapport à la qualité de desserte. De manière schématique, les niveaux de centralités se répartissent de manière concentrique : de la centralité dominante au centre, aux villages sans commerce aux franges, en passant par des centres secondaires et de petits centres avec quelques commerces de proximité.

Niveaux de desserte et d'offre en commerces et services des communes de la CAB



Niveau de desserte routière des communes (infra, relief...) Catégorie en terme d'offre en commerces et services :

- | | |
|--|--|
| ● excellent desserte (proximité de l'échangeur autoroutier) | 1 centralité prédominante |
| ● très bonne desserte (traversées par RN ou RD) | 2 centre plus secondaire |
| ● bonne desserte (traversée ou à proximité immédiate d'une RD) | 3 petit centre avec quelques commerces de proximité |
| ● faible desserte (éloignement des axes / relief prononcé) | 4 village sans commerce |

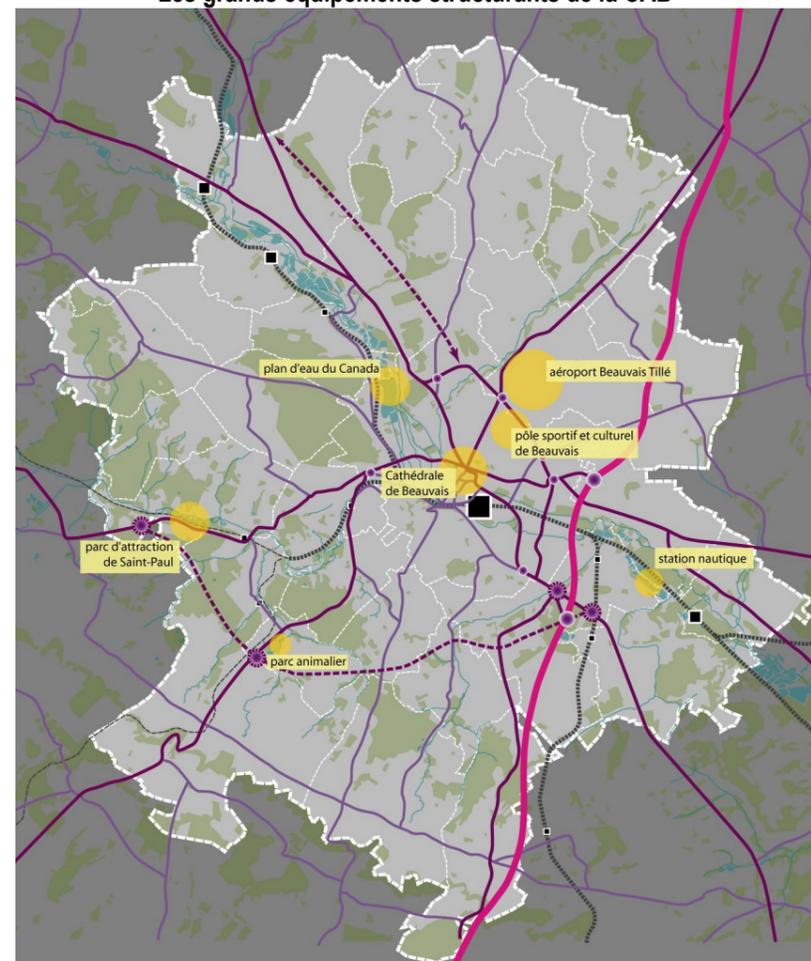
Source : BDCarto® – ©IGN Paris 2007 – Reproduction interdite. Conception : Territoires Sites & Cités

4.3. Des équipements essentiellement concentrés sur la ville-centre de Beauvais

4.3.1. De grands équipements et pôles de loisirs structurants

A l'échelle de l'agglomération, on peut rencontrer quelques grands équipements qui structurent le territoire et rayonnent parfois sur une aire plus large. Il est toutefois important de noter que leur nombre est restreint et qu'ils se concentrent essentiellement sur la ville centre. Le Beauvaisis compte ainsi quelques pôles de loisirs : parc d'attraction, parc animalier, plan d'eau du Canada... situés à proximité de grands axes routiers, faisant alors office de vitrines de l'agglomération. Il compte également un héritage religieux important, particulièrement visible. Les éléments patrimoniaux reflètent l'image même du territoire. Le principal élément est la cathédrale de Beauvais. L'aéroport de Beauvais-Tillé est, sans contexte, l'équipement le plus rayonnant de la Communauté d'Agglomération et représente une formidable opportunité pour développer une offre touristique culturelle et de loisirs sur le Beauvaisis.

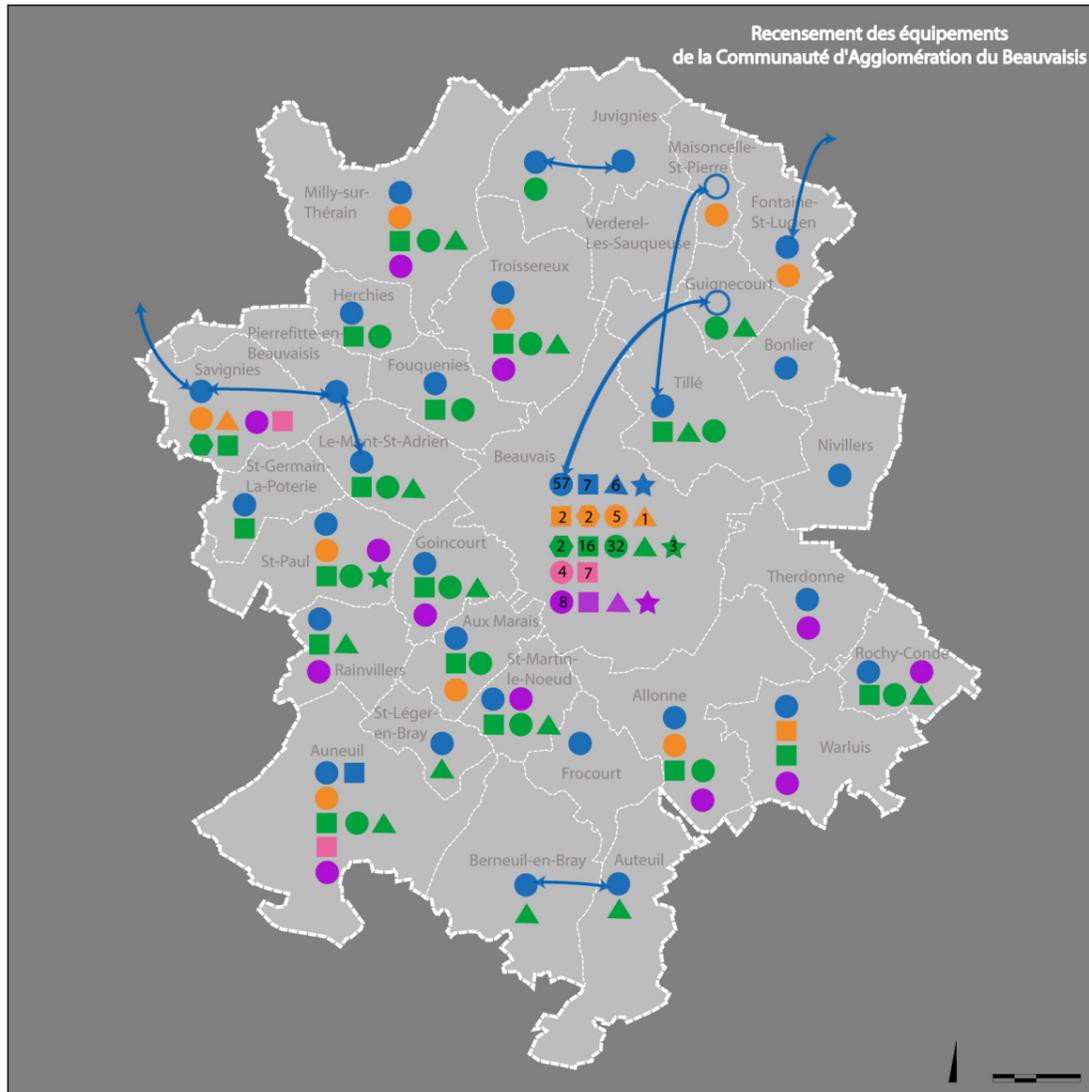
Les grands équipements structurants de la CAB



Source : BDCarto® – ©IGN Paris 2007 – Reproduction interdite. Conception : Territoires Sites & Cités

4.3.2. Une diversité des équipements communaux de proximité

L'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est maillé par un tissu dense d'équipements de proximité. Mais il est toutefois important de noter que Beauvais constitue un centre d'équipements et de services important dont l'attractivité s'étend bien au-delà de ses limites territoriales. Il existe parfois un déséquilibre entre la ville centre et les communes rurales avoisinantes en matière de certains types d'équipements.



Equipements scolaires	Equipements socio-culturels	Equipements sportifs et de loisirs	Equipements sanitaires	Equipements administratifs et services publics
● Ecole	■ Musée	■ Piscine	● Hôpital / Centre Hospitalier / Clinique	● Bureau de Poste
○ Absence d'école	■ Cinéma	■ Terrain de Tennis	■ Maison de retraite / Résidence pour personnes âgées	■ Prison
■ Collège	■ Bibliothèque / Médiathèque	■ Stade / Terrain de Football		■ Palais de Justice
▲ Lycée	▲ Centre culturel	▲ Salle polyvalente		★ Préfecture
★ Enseignement supérieur		★ Centre de Loisirs		
→ Rattachement				

1 à 60 : nombre d'établissements

Source : BDCarto® – ©IGN Paris 2007 – Reproduction interdite. Conception : Territoires Sites & Cités

4.3.2.1. Les équipements scolaires

La quasi-totalité des communes de l'agglomération possède sa propre école, maternelle et primaire, permettant de répondre au mieux aux besoins des familles, d'autant que les effectifs (demandes scolaires) des communes périphériques à Beauvais ont tendance à augmenter. Mais ces écoles rurales restent limitées en termes de places et de classes ouvertes, et des rattachements entre plusieurs communes s'avèrent nécessaires et efficaces.

Les enfants de ces écoles sont amenés à suivre le cursus en enseignement secondaire dans l'un des deux collèges du territoire (Auneuil et Beauvais) et ensuite dans le lycée de Beauvais.

Les équipements d'enseignement supérieur demeurent relativement modestes et se concentrent uniquement à Beauvais. L'enseignement proposé ne concurrence pas les pôles universitaires extérieurs très attractifs de Cergy-Pontoise, Paris et Amiens.

4.3.2.2. Les équipements administratifs et de services publics

En tant que préfecture de l'Oise, Beauvais concentre de nombreux sièges d'administration : Préfecture, Palais de Justice, Prison...

Les communes du Beauvaisis accueillent encore, pour une petite moitié d'entre elles, un bureau de Poste.

4.3.2.3. Les équipements socio-culturels

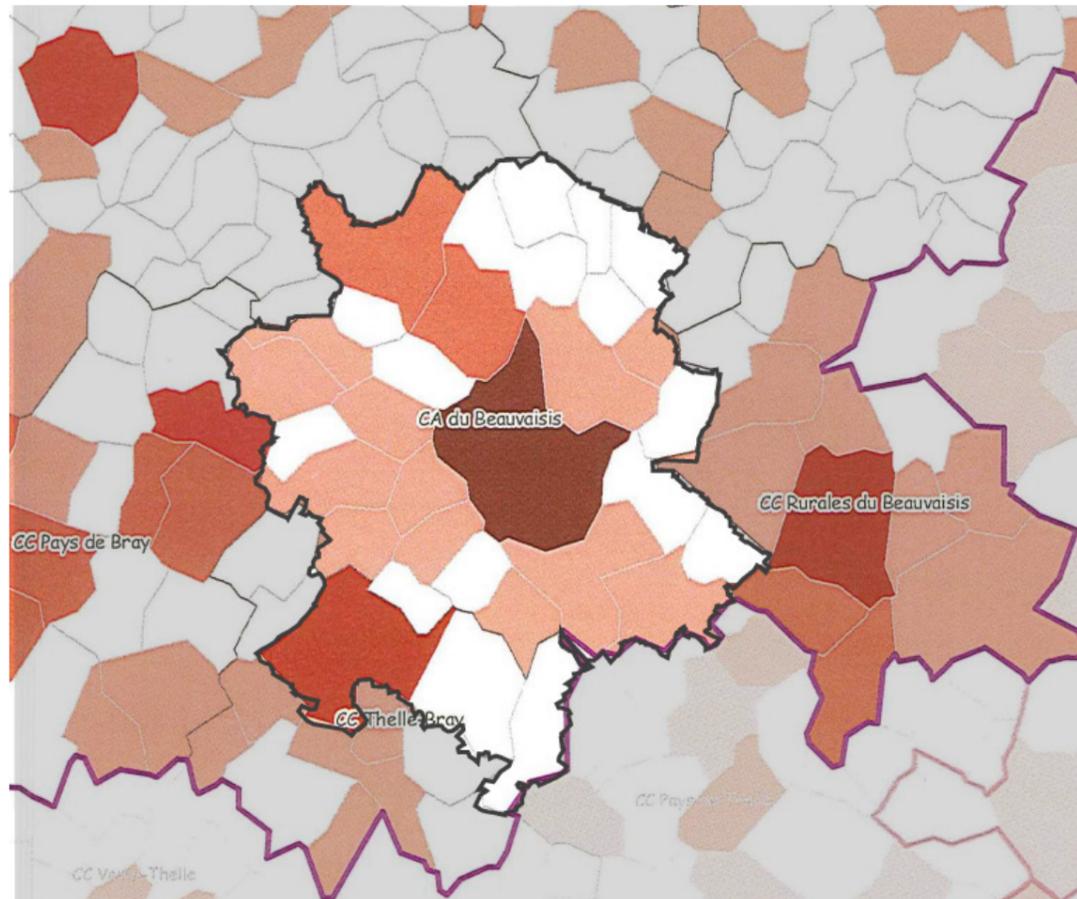
Certaines communes favorisent l'accès à la culture : bibliothèques, musées, cinémas...

Même si ces établissements ne sont souvent qu'"embryonnaires", ils développent la vie sociale et culturelle des communes rurales.

Dans ce domaine, Beauvais dispose d'un panel d'équipements conséquent et varié : la commune possède des équipements à l'échelle communale qui peuvent être appuyés par d'autres mais à l'échelle des quartiers. Certains d'entre eux ont un rayonnement important, comme le centre culturel François Mitterrand.

La commune d'Auneuil présente également un fort niveau d'équipements culturels.

Niveau d'équipements culturels



Source : Conseil Régional de Picardie 2006 (données INSEE et Direction de l'aménagement)

4.3.2.4. Les équipements sanitaires

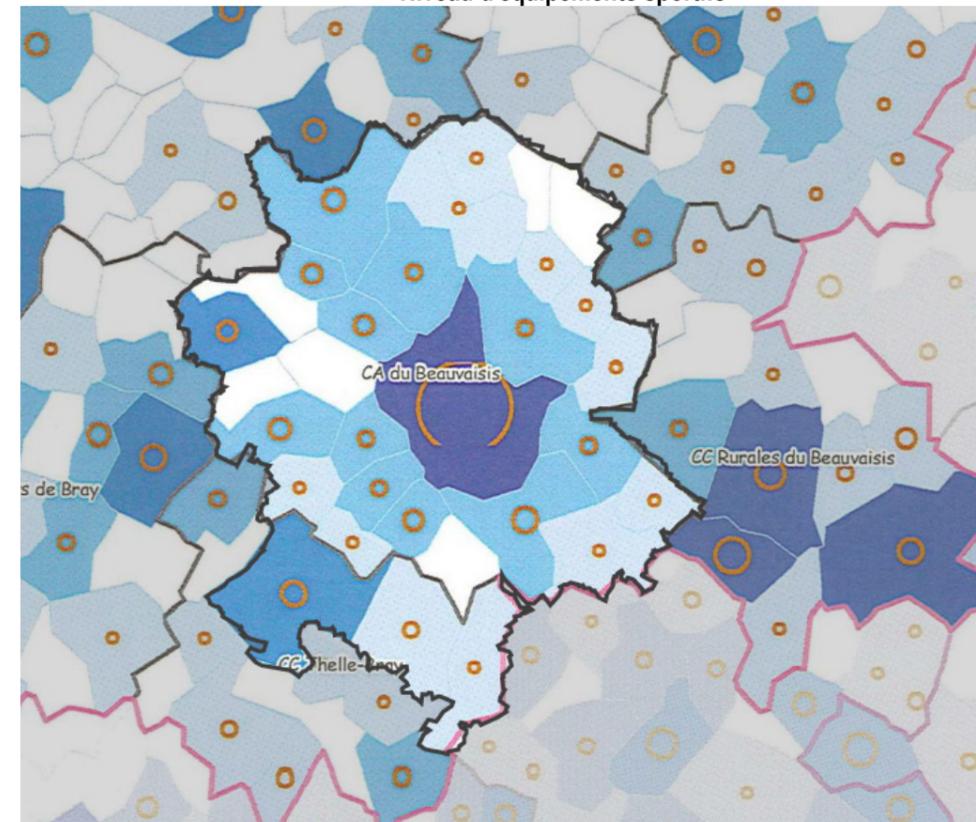
L'ensemble des équipements du domaine médical est concentré sur la ville centre de Beauvais et son hôpital, le plus important de l'Oise, possède une aire d'influence qui dépasse les limites départementales. Les résidences pour personnes âgées et maisons de retraite sont peu nombreuses : on en compte sept à Beauvais et deux sur l'ensemble des communes rurales du territoire.

4.3.2.5. Les équipements sportifs et de loisirs

Beauvais concentre les deux tiers des équipements sportifs et de loisirs du Beauvaisis et contribue à son développement. On y recense nombre de stades, terrains de foot et de tennis... Son centre de loisirs et son complexe multisports rayonne sur une aire plus large.

Les équipements sportifs de proximité sont relativement bien disséminés sur le territoire communautaire, en particulier autour de Beauvais, et participent activement à la vie locale. On recense ainsi un nombre important de salles polyvalentes et terrains de foot et de tennis.

Niveau d'équipements sportifs



Types d'équipements dénombrés dans la commune parmi :
- les grands terrains de jeu (football, rugby)
- les installations couvertes (gymnase,...)
- les centres équestres
- les courts de tennis (couvert ou découverts)
- les piscines,
- les bases nautiques, les plages,

Variété des équipements

6 types d'équipements
5 types d'équipements
4 types d'équipements
3 types d'équipements
2 types d'équipements
1 type d'équipement

Nombre d'équipements

1
10
100

Source : Conseil Régional de Picardie 2006 (données CROS et DRJSVA)

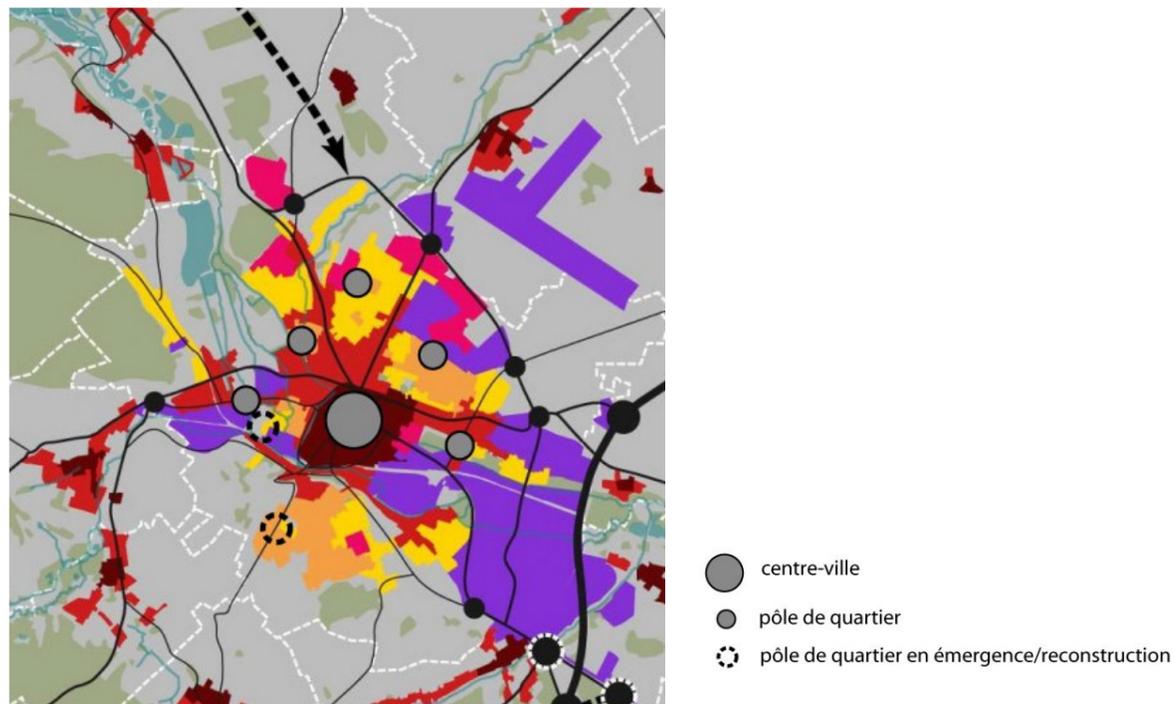
4.4. Beauvais, une diversité de fonctions

La ville de Beauvais regroupe une multiplicité de fonctions actuelles et à venir au travers :

- d'une centralité majeure en centre-ville
- de multiples centres de quartiers, correspondant en partie aux anciens villages annexés
- de pôles spécialisés en périphérie de ville : parc des sports, centre commercial, zones d'activités, aéroport
- de multiples opportunités de renouvellement en centre ville (quartiers d'habitat collectif, anciennes zones d'activités du fond de vallée, grands équipements libérés...)
- des franges et des axes naturels structurants : couronne agricole, forêt du Parc Saint-Quentin, plan d'eau du Canada, rives du Thérain...

Parmi les opportunités de renouvellement urbain, le quartier Saint-Quentin, à l'Ouest constitue une occasion de reconquête de la vallée. Avec ses 60 hectares de terrains mutables, il constituera un nouveau pôle local pour Beauvais.

Le projet de restructuration d'Agel, situé sur le plateau Sud constitue également une opportunité d'émergence d'un pôle de quartier, par l'implantation de nouveaux équipements.



Source : Territoires Sites & Cités

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
217

5. ETAT DES LIEUX REGLEMENTAIRE, POTENTIALITES FONCIERES ET PROJETS

5.1. Une majorité de communes dotées d'un POS ou PLU

La quasi-totalité des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont dotées de documents d'urbanisme :

- 16 d'un POS (Auneuil, Auteuil, Berneuil en Bray, Fouquénies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Nivilliers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Aux Marais, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse),
- 6 d'un PLU en cours d'élaboration (Beauvais, Bonlier, Saint Martin le Nœud, Milly sur Thérain, Tillé, Maisoncelle-Saint-Pierre),
- 8 d'un PLU approuvé (Allonne, Saint Paul, Saint Germain la Poterie, Le Mont Saint Adrien, Saint Léger en Bray, Therdonne, Warluis, Savignies),
- 1 d'un PLU en cours de révision (Allonne).

1 commune seulement ne dispose d'aucun document (Fontaine St Lucien).

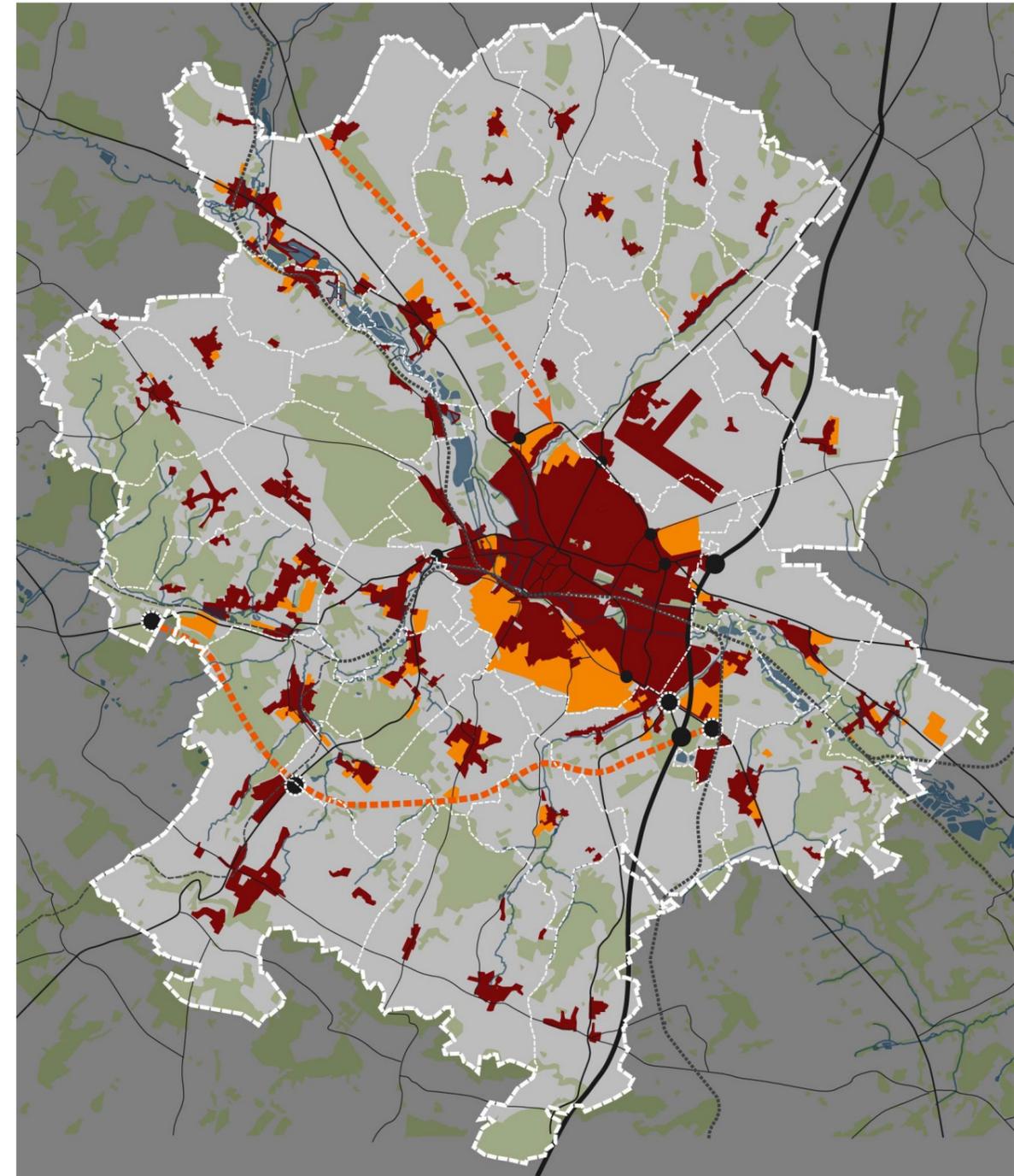
5.2. Des zones d'extension concentrées autour des bourgs les plus développés et de routes

Sur la base des POS/PLU disponibles, les zones d'extension urbaine prévues se situent en majorité :

- sur Beauvais
- le long de la vallée du Thérain
- aux abords de la RN 31

La déviation de la RN31 en cours de réalisation devrait entraîner une densification relativement importante des communes situées en bordure d'axe, particulièrement celles d'Allonne, Warluis, Saint-léger en Bray, Rainvillers, Auneuil, Saint-Paul, situées à proximité des échangeurs.

Localisation des zones d'extensions



Source : BDCarto® – ©IGN Paris 2007 – Reproduction interdite. Conception : Territoires Sites & Cités d'après les zones NA ou AU des POS / PLU disponibles

Nota : toutes les communes ne sont pas renseignées (notamment communes non dotées de POS + Auteuil, Auneuil et Berneuil-en-bray).

5.3. Un Projet d'Aménagement Durable pour Beauvais et les autres communes dotées d'un PLU

La ville de Beauvais intègre, à travers son PLU en cours d'élaboration, 5 axes d'actions stratégiques en faveur de l'amélioration de l'habitat, du renforcement des activités et des équipements, du développement des liaisons douces, de l'amélioration du traitement des voies routières et du renforcement du cadre de vie.

Le PADD prévoit notamment le maintien d'une demi-couronne verte (boisement, cultures) dans la partie Ouest autour de la ville, la construction de nouveaux secteurs, le prolongement d'une voie au Sud et la poursuite du développement de l'activité économique sur la ceinture Est.

Les communes de Beauvais, Allonne, Saint-Paul, Saint-Germain la Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Therdonne, Warluis, le Mont-Saint-Adrien et Savignies expriment à travers leur PLU un projet de développement, d'aménagement et de préservation de leurs espaces locaux.

Il s'agira de mettre en place, à travers le projet commun et partagé qui sera élaboré dans le cadre du SCoT, une cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire.

5.4. Des aménagements prévus ou en cours de réflexion

Si les communes affichent globalement des projets locaux de création ou de confortement d'équipements, certains projets plus conséquents sont également prévus. Ceux sont parmi eux des projets d'infrastructures et de transports avec l'aménagement des déviations de la RN31 (en cours) et de la RD901, projetés pour faciliter l'accès à Beauvais (notamment aux activités du croissant Est) et son contournement.

Le projet de développement de l'aéroport constituera un facteur important pour fixer l'échelle d'évolution du Beauvaisis du fait des retombées économiques (tourisme, activités...) et plus globalement de rayonnements engendrés par cet équipement majeur.

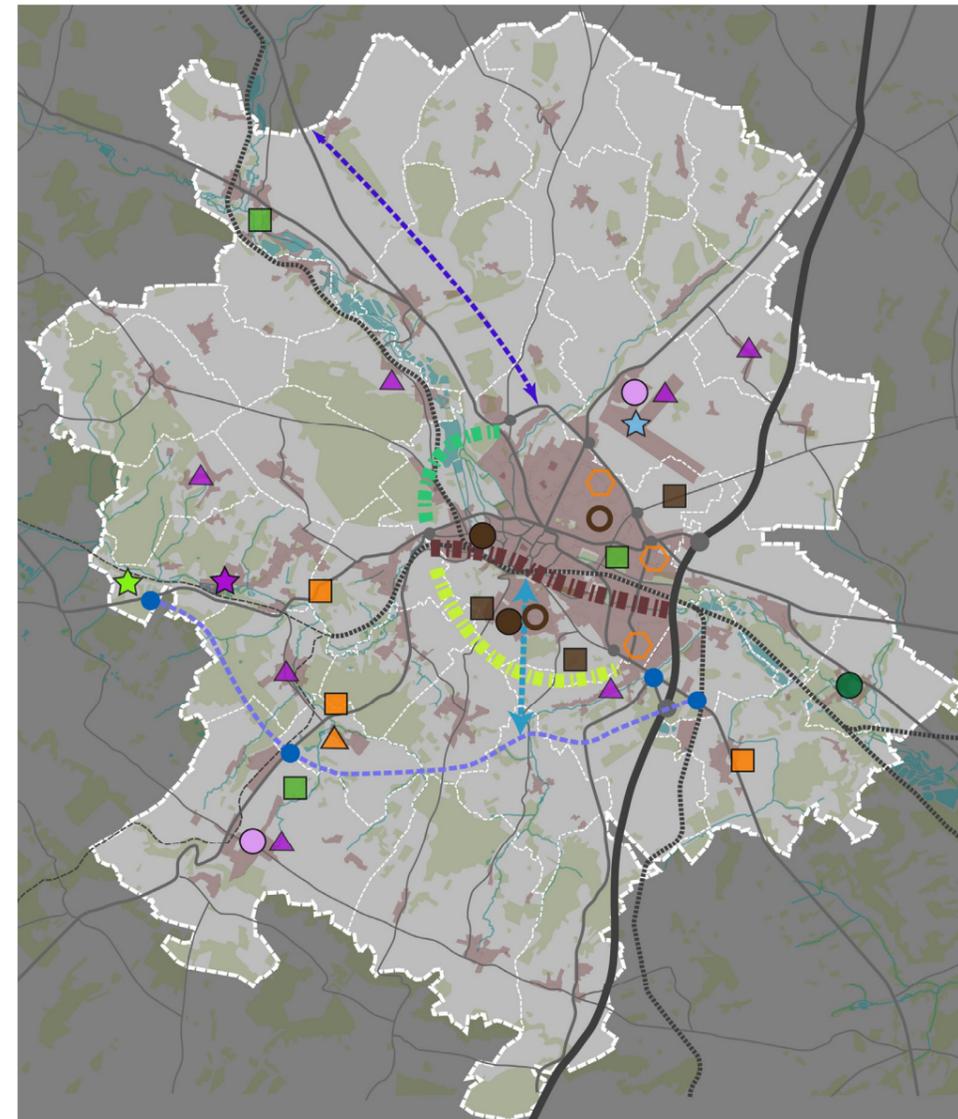
Les projets relatifs au développement urbain sont également importants. Certaines zones d'activités de Beauvais sont identifiées pour être requalifiées et / ou renforcées. Certains autres quartiers de la ville sont à renouveler, notamment le long de la vallée du Thérain. Des extensions urbaines sont prévues, en logements et activités sur Beauvais mais également sur Warluis, Goincourt, Aux Marais et Saint-Léger-en-Bray.

Un développement commercial est projeté sur Auneuil et Tillé.

La commune de Saint-Paul envisage la création d'un complexe de loisirs et résidence vacances.

En matière d'environnement, la ville d'Auneuil prévoit la création d'une station d'épuration. Celle de Beauvais sera quant à elle améliorée. L'implantation d'une déchetterie est prévue à Rochy-Condé.

Une étude sur la retenue des eaux a été lancée par la ville de Beauvais pour protéger la commune contre les crues. Cette étude a fait émerger l'éventualité de création d'un bassin de rétention en amont de Saint Paul pour réguler les crues.

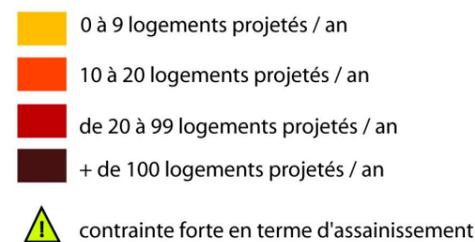
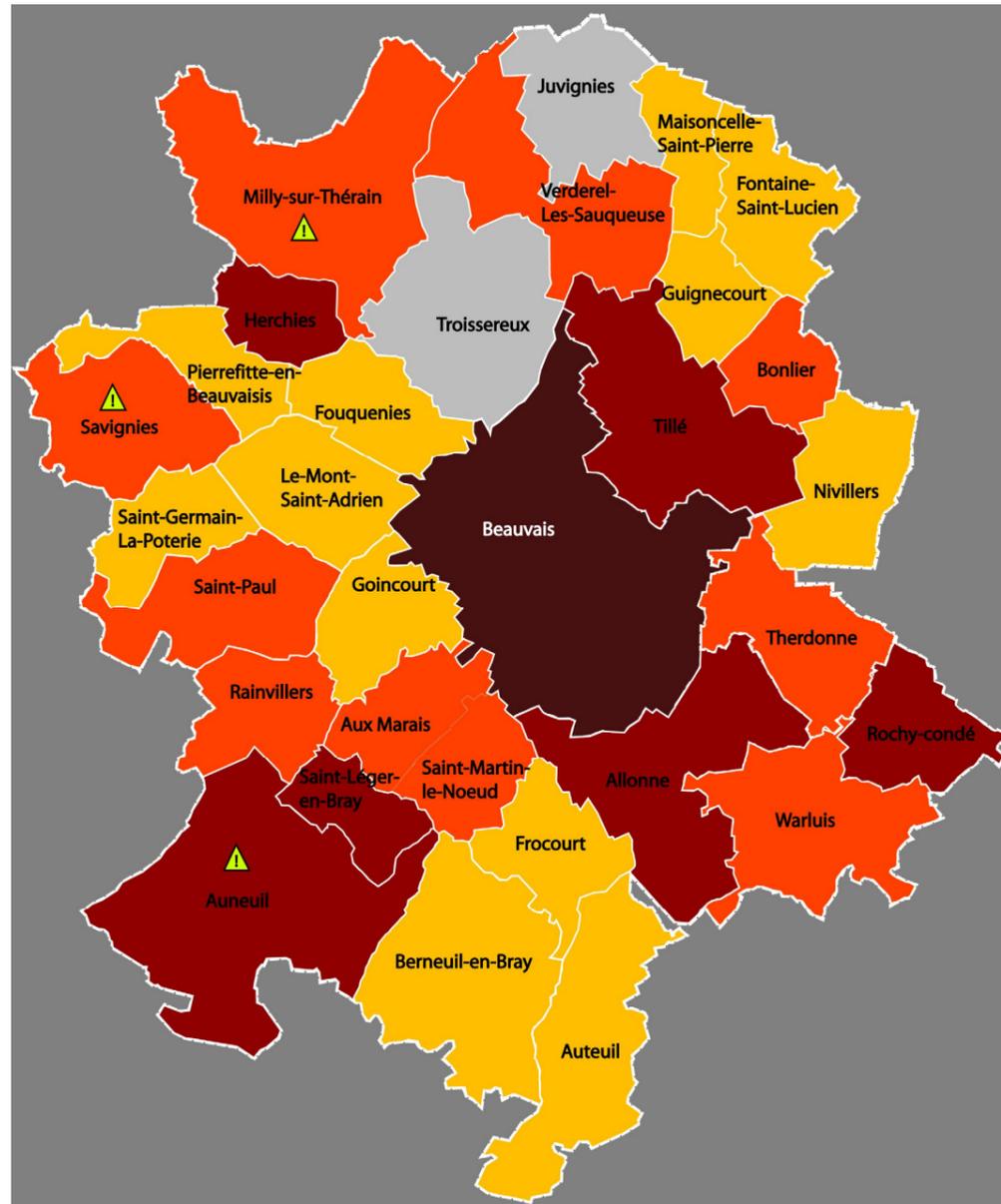


- | | |
|---|--|
| <p>INFRASTRUCTURES / TRANSPORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ déviation RD901 --- déviation RN31 (en cours) ● échangeur (en cours) ↔ nouvel axe ★ développement aéroport <p>PAYSAGE / ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ protection de la ceinture verte ■ protection de la couronne agricole ● déchetterie ★ barrage (une des hypothèses d'une étude en cours) ■ création/amélioration station d'épuration ou séchoir à boues | <p>DEVELOPPEMENT URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ extension urbaine mixte ● renouvellement urbain ○ zone d'actiité existante à conforter / requalifier ■ extension/création activités ▲ Village d'entreprises à créer ■ requalification et renouvellement urbain de l'axe de développement économique originel ○ ANRU <p>COMMERCES / EQUIPEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ développement commercial ★ complexe loisirs et résidences vacances ▲ création/extension équipement local (bibliothèque, école...) |
|---|--|

Source : Territoires Sites & Cités d'après entretiens auprès des communes et PADD Beauvais (la carte sera complétée après entretien avec Troissereux et Juvignies)

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES

5.5. Des prévisions communales contrastées en termes de construction



Source : Territoires Sites & Cités d'après entretiens auprès des communes (la carte sera complétée sur la base des entretiens avec Troissereux et Juvignies)

Lors des entretiens réalisés avec les communes, les souhaits en termes de constructions sont apparus contrastés, fonction du caractère du lieu, du poids de la commune dans l'agglomération et des ambitions des élus.

La carte, sans prétendre afficher ces volontés comme immuables et figer l'évolution de certaines communes, permet de situer globalement les souhaits des élus. Elle sera à valider par chacune des communes et à affiner en la croisant par exemple avec le nombre d'habitants actuels (pour en tirer un pourcentage d'évolution qui semble plus juste). Si en toute logique Beauvais affiche sa place centrale dans le développement du Beauvaisis, d'autres communes signalent également leur souhait de confortement voire d'évolution, telles qu'Auneuil, Allonne, Tillé...

5.6. Une hausse des prix fonciers et immobiliers et ses impacts sur l'avenir du territoire

La hausse du prix fonciers et immobiliers s'explique par plusieurs facteurs :

- **une pression immobilière forte**, liées notamment à l'arrivée de nouveaux habitants venus d'Ile-de-France ; ceux-ci sont attirés par des propriétés plus grandes et moins chères avec plus d'espaces de nature et proches de la couronne francilienne et donc de leur emploi;
- **une création de logements insuffisante et trop peu diversifiée pour répondre à la demande** ; la maison individuelle est restée l'offre de référence, conçue pour des familles avec 2 ou 3 enfants alors que seulement 40 % des ménages constituent un couple avec enfants; de plus 80 % des logements proposés prennent la forme de maisons individuelles sur grande parcelle coûtant 200 000 euros alors que seulement 30 % des ménages ont les moyens d'investir à ce niveau ;
- **une construction très consommatrice d'espace, créant une raréfaction du foncier** ; la trop faible densité urbaine des zones aménagées a conduit à une consommation rapide du foncier disponible pour répondre de manière urgente à la demande; l'augmentation forte de la consommation de l'espace n'a pas été anticipée dans la plupart des documents d'urbanisme communaux et la taille des zones à urbaniser n'a donc pas varié.
- **Des possibilités de constructions réduites** ; d'après les entretiens réalisés auprès des communes du territoire, les possibilités de construire restent limitées du fait des risques (inondations notamment), du contexte naturel et paysager (ZNIEFF, vues...) et de la rareté des terrains disponibles.

Ainsi le Beauvaisis a connu une augmentation de 40 % du coût du foncier depuis 1998. Parallèlement les revenus des ménages du Beauvaisis ont peu évolué.

La conséquence réside dans l'impossibilité, pour une part de plus en plus importante des habitants, d'accéder à la propriété ou l'obligation pour eux de se reporter vers les espaces ruraux plus au Nord où les prix sont plus abordables. Du fait de cette pression, les constructions se réalisent à la hâte et créent de nouveaux besoins rapides en équipements (infrastructures et établissements), une augmentation du trafic routier et souvent un bouleversement dans l'organisation urbaine des villes et villages.

La hausse du foncier entraîne également un coût de construction de plus en plus élevé

Ce phénomène pose la question du développement durable du territoire, c'est-à-dire de la juste utilisation de l'espace en fonction de la réponse aux besoins et de la préservation des ressources.

L'accélération des déplacements a rendu possible un élargissement des potentiels de développement urbain.

L'intensité de cette transformation va dépendre notamment de la politique publique prise en matière de planification urbaine et d'organisation de l'espace (incluant la question de la construction) à travers le SCoT.

La réduction des effets pervers de sur-consommation d'espace et de croissance du trafic automobile, passe par la planification supra communale, garante d'une cohérence entre les différentes volontés communales.

C'est pourquoi le Code de l'urbanisme souligne que les SCoT doivent notamment définir un équilibre entre urbanisation et desserte par les transports collectifs (article L. 122-1), afin de maîtriser le trafic automobile (article L. 121-1).

Cette attention particulière au développement urbain maîtrisé pose de ce fait la problématique de l'anticipation, des outils adaptés et du portage des projets.

Si l'objectif du SCoT réside dans la planification du développement urbain pour s'assurer de la cohérence des projets, le PLU met en place les outils permettant la concrétisation des opérations et l'assurance de la maîtrise publique (ZAC...).

La hausse des prix induit une charge financière plus grande d'acquisition des terrains, et un portage plus difficile pour les collectivités locales.

ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION
DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE
ET EMPLOI

POPULATION
ET HABITAT

ACCESSIBILITE
ET MOBILITE

FONCTIONNEMENT URBAIN ET
PAYSAGES

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
222

6. SYNTHÈSE

6.1. Une identité des centres anciens forgée en lien avec un environnement spécifique, des extensions urbaines souvent en rupture

Le caractère rural des paysages du Beauvaisis tient à l'importance des surfaces agricoles et à l'inscription harmonieuse de l'espace bâti dans la campagne. La question des extensions de villages soulève donc un fort enjeu de paysage.

Les villes/villages les plus importants du territoire présentent ces problématiques d'extension en rupture avec le tissu existant. Le secteur Beauvais/Allonne est notamment caractéristique des zones périurbaine d'entrée de ville à requalifier.

La préservation de l'identité bâtie passe obligatoirement par le respect du caractère spécifique existant à travers l'utilisation des formes urbaines et des matériaux adaptés au contexte, c'est-à-dire l'invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques. Cette préservation passe également par la réhabilitation et la mutation du bâti traditionnel (industriel, agricole...). Celle-ci ne reste cependant possible que si les documents d'urbanisme le permettent (POS/PLU). L'enjeu se place donc de manière réglementaire.

Par ailleurs, malgré les grandes formes d'urbanisme qui existent sur le Beauvaisis et qui pourraient apporter des pistes d'orientations dans le cadre du PADD, les réponses en termes de constructions seront à adapter à une échelle plus locale car elles ne sauraient couvrir la diversité des formes urbaines présentes sur le territoire.

Un aménagement de l'espace urbain respectueux de l'identité du lieu répond ainsi à trois problématiques majeures :

- l'espace public, son équilibre et sa relation avec l'espace privé ; pour créer l'urbanité, la fonction et la proportion de l'espace public jouent un rôle essentiel, le rapport à l'espace public a fortement évolué (en terme de largeur et de partage de l'espace, de maillage, d'implantation du bâti, de transition vers des espaces privatifs ou semi-privatifs, ...) et a favorisé la rupture entre les formes urbaines
- le temps, qui tient une place importante dans le processus d'assimilation, permettant d'asseoir un développement et un renouvellement réfléchi
- les opportunités de mutation des espaces (sites agricoles, ferroviaire, industriel...)

6.2. Des villages aujourd'hui relativement compacts, ayant préservé leur caractère, un risque de dénaturation de leur identité

Si les espaces urbains du Beauvaisis ont su conserver une forme relativement compacte, la construction de nouvelles zones de lotissements est perceptible et pourrait encore fortement augmenter du fait de la pression urbaine sous-jacente.

Cet étalement urbain, au-delà de la dénaturation de leur identité, entraîne un risque de conurbation :

- pour les communes proches de la ville centre qui risque de se faire englober dans un espace, aux limites floues, qualifié de banlieue de Beauvais
- pour les autres communes plus éloignées du centre, en particulier dans le Pays de Bray dont les extensions en logements et activités commencent à créer des continuités urbaines

L'enjeu est aujourd'hui de cibler les orientations permettant une évolution maîtrisée de l'urbanisation dans un souci de ne pas figer le territoire mais de permettre un développement en continuité et non en rupture avec l'histoire du territoire.

6.3. Des fonctions urbaines centralisées pour l'essentiel sur Beauvais

La ville-centre concentre la majorité des fonctions urbaines (commerces, services, zones d'activités industrielles et tertiaires, équipements, logements collectifs...). Quelques pôles secondaires prennent néanmoins le relais pour assurer sur le territoire une offre en commerces, services et équipements de proximité.

Cette concentration des lieux d'animation sur Beauvais crée à certaines heures de la journée une saturation des axes dont les flux convergent dans le même sens.

6.4. Des seuils démographiques atteints, entraînant des problèmes de fonctionnement sur certaines communes

Du fait des phénomènes de desserrement des ménages, d'évolution de l'urbanisation, d'accroissement du nombre d'habitants et de nouveaux besoins et modes de consommation, les communes du territoire du Beauvaisis se trouvent face à certaines difficultés de fonctionnement et de gestion de leurs espaces. Une réflexion s'avère nécessaire pour mettre en place de nouveaux outils et des actions et choix nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales et plus largement du territoire.

6.5. Des enjeux forts en termes de pression urbaine et de hausse des prix fonciers et immobiliers

Le territoire est marqué par une pression urbaine forte qui engendre des déséquilibres dans le développement urbain, une augmentation des pollutions routières et des dépenses énergétiques, et des coûts pour se loger qui pèsent de plus en plus lourds dans le budget des ménages. La question d'un aménagement et d'un développement durable du territoire se pose ainsi de manière très forte.

L'enjeu est de deux ordres :

- se donner les moyens d'une politique foncière en amont de la réalisation des projets permettant d'avoir aussi une action régulatrice sur les coûts,
- relancer la politique de gestion de la densité en définissant des enveloppes foncières relatives à un nombre de logements à construire, en promouvant des formes d'habitat plus diversifiées et moins consommatrices d'espaces, répondant aux exigences du développement durable.

L'établissement foncier qui commence à être mis en place au niveau de l'agglomération semble être un outil d'anticipation et d'aménagement indispensable.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
223

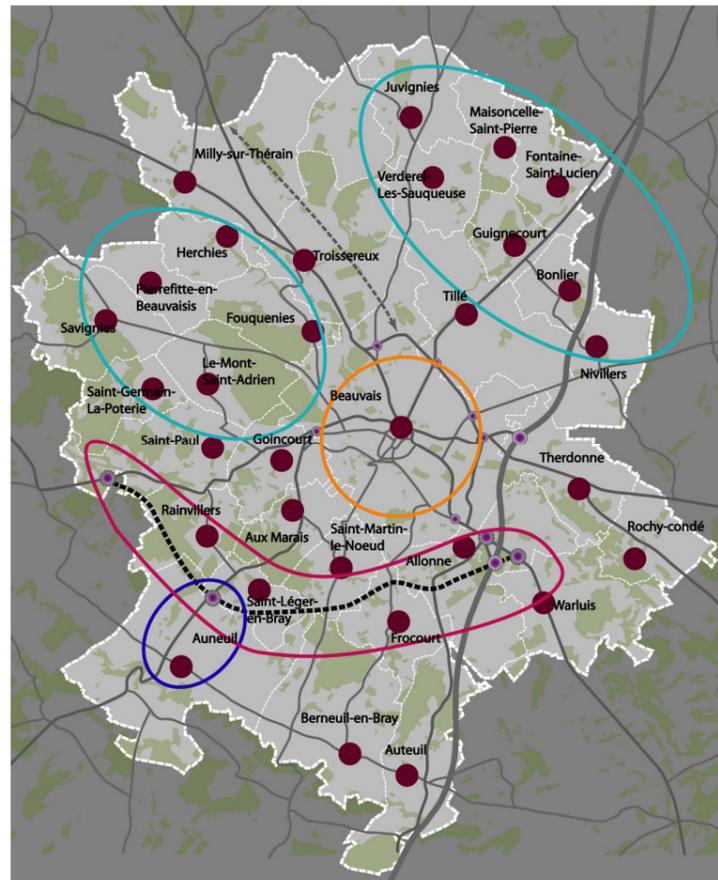
7. QUESTIONNEMENTS

7.1. Quelle répartition et mixité des fonctions ?

Rééquilibrer l'urbanisation au Nord-Est ?

- pour préserver les qualités et la richesse environnementales du Sud-Ouest du territoire
- pour décharger les axes du Sud de l'agglomération et rééquilibrer les déplacements
- pour pallier aux contraintes environnementales fortes du Sud-Ouest

Répartir les fonctions dans et autour de la ville-centre ?



Source : Territoires Sites & Cités

○ accompagner la pression foncière autour de la déviation Sud ?

○ « compacter » le développement de Beauvais ?

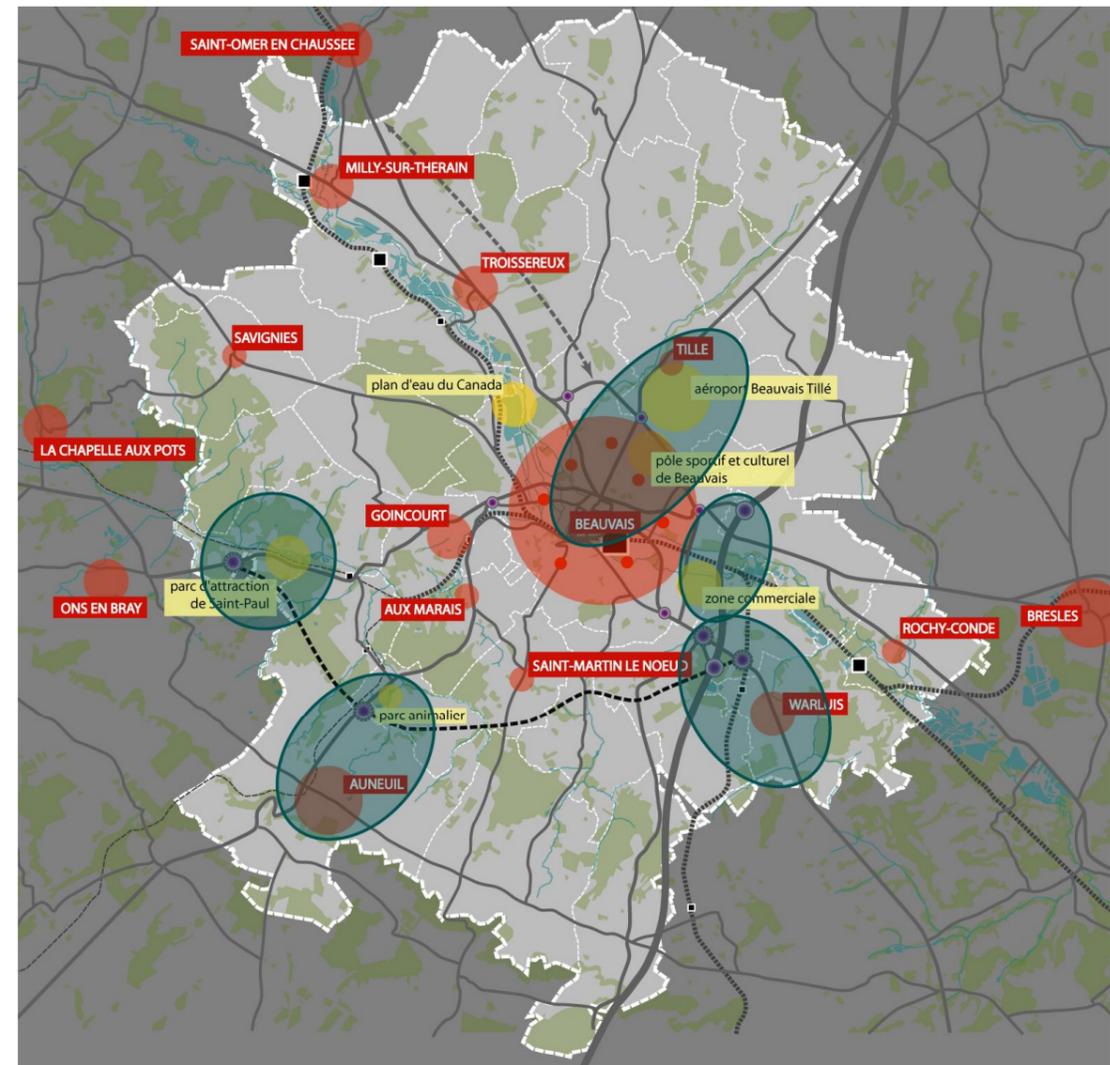
○ répondre aux manques de fonctions de proximité dans les bourgs ruraux isolés ?

○ conforter le pôle secondaire d'Auneuil en lien avec le futur échangeur ?

7.2. Un développement du territoire en lien avec l'existence et/ou le confortement des axes de transports ?

- en lien avec l'aéroport Beauvais-Tillé ?
- avec les carrefours de la rocade sud ?
- avec l'autoroute ?
- et les gares ?

Quelle fonction pour les entrées de ville ?



○ Connexion

Source : Territoires Sites & Cités

7.3. Quels aménagements pour les secteurs stratégiques liés à la ville-centre ?

Trois secteurs à enjeux ressortent particulièrement au niveau de la ville-centre et de sa périphérie et entraînent divers questionnements :

- **la vallée entre le quartier Saint-Quentin et la gare**, avec son tissu industriel implanté en lien avec la rivière du Thérain : vers quelle reconversion ?
- **le secteur Nord, compris entre la rocade et l'aéroport de Tillé**, aujourd'hui libre de toute construction : quel est le devenir souhaitable pour ces terrains ? à quel rôle d'interface urbaine peuvent-ils prétendre ?
- **le plateau Sud localisé entre le tissu urbain et la ligne de crête** : quelles fonctions à implanter ? Faut-il créer une nouvelle centralité ?



7.4. Quel mode d'urbanisation adapté à l'environnement et à l'identité du territoire ?

- pour répondre aux besoins d'une population variée
- pour s'adapter à la morphologie des territoires
- pour respecter les cultures, l'histoire et les traditions de construction locales
- en prenant « modèle » sur les formes d'urbanisation anciennes et en les adaptant aux pratiques et modes de vie d'aujourd'hui

7.5. Quelles orientations pour les espaces de franges et de portes d'entrée de ville ?

La nécessité :

- d'une plus grande place aux transports au commun et liaisons douces,
- d'une qualité urbaine et architecturale
- d'une meilleure lisibilité du paysage avec une réglementation sur la publicité et des repères urbains et végétaux assurant le repérage dans l'espace,
- de la prise en compte du développement durable, avec notamment une meilleure rationalisation de l'espace (mutualisation des surfaces de stationnement), etc.

7.6. Quelle politique foncière efficace ?

L'urgence des besoins en termes de constructions incite à la mise en place d'outils adaptés pour acquérir les terrains et les utiliser au mieux.

- Quelles actions concrètes doivent être renforcées pour permettre une meilleure gestion des disponibilités foncières ?
- Quelle politique urbaine face à la densité de construction pour promouvoir des formes d'habitat plus diversifiées et moins consommatrices d'espaces ?

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PRESENTATION DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE ET EMPLOI
POPULATION ET HABITAT
ACCESSIBILITE ET MOBILITE
FONCTIONNEMENT URBAIN ET PAYSAGES
226



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Explication des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations Générales (DOG)

SOMMAIRE

Introduction.....	229
Retour sur les scénarios du Plan Local de l’Habitat : quel développement du territoire ?	230
1. TIRER PARTI DU POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE.....	235
1.1. Pour encourager et renforcer le dynamisme économique actuel.....	235
1.2. ... En confortant l’activité agricole.....	236
1.3. ... en valorisant le potentiel touristique.....	236
2. RETROUVER L’EQUILIBRE ENTRE L’EMPLOI ET L’HABITAT.....	237
3. VALORISER UNE ORGANISATION STRUCTUREE DU TERRITOIRE... ..	238
3.1. ...pour maîtriser la consommation de foncier.....	238
3.2. ...Pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.....	238
3.3. ...Pour préserver et mettre en valeur les paysages et caractéristique identitaires du Beauvaisis.....	239
4. PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES... ..	241
4.1. A travers la prise en compte de la ressource Sol.....	241
4.2. A travers la préservation des ressources Eau.....	241
4.3. Dans la promotion des énergies renouvelables et d’une manière générale de la lutte contre le réchauffement climatique.....	241
4.4. Dans la gestion des déchets	241
4.5. Dans la prise en compte des risques et nuisances.....	241
5. L’ARTICULATION PADD ET DOG	243

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présente les choix stratégiques retenus par les collectivités en réponse à la question : quel devenir pour notre territoire ?

Véritable « clé de voute » du SCoT, les objectifs et orientations que le PADD retient pour l'aménagement, le développement et la protection de l'environnement du territoire, dans les années à venir, trouvent une valeur prescriptive dans le **Documents d'Orientations Générales (DOG)**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1-2 du Code de l'urbanisme, la présente partie du rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales

Ces choix sont établis au regard :

- d'une part, du diagnostic (présenté en première partie du rapport de présentation) et en particulier des prévisions économiques et démographiques, ainsi que des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services et de l'analyse de l'état initial de l'environnement ;
- d'autre part d'une réflexion conjointe des élus des communes membres de la Communauté d'Agglomération et partagée avec leurs partenaires institutionnels, les acteurs du développement et les habitants...

Le diagnostic a analysé les dynamiques actuelles en action sur le territoire, les évolutions passées et les perspectives, éclairant sur ses atouts et faiblesses et permettant d'identifier les enjeux importants ; le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a retranscrit en objectifs et orientations stratégiques la réponse retenue pour répondre aux enjeux.

Le diagnostic a mis en évidence le dynamisme économique du Beauvaisis. Avec près de 45 765 emplois en 2008, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) s'affirme comme un des pôles pivots du développement de la Région Picardie.

Ce dynamisme, s'explique en partie par la position stratégique de la CAB à la convergence de flux internationaux et en porte d'entrée de l'Île-de-France. A ce positionnement privilégié s'ajoute la présence d'un aéroport international en pleine expansion. Il s'explique aussi par l'émergence et le renforcement de filières d'excellence, et la constitution de pôles de compétitivité : le « Pôle Agro-ressources » et la recherche avec l'institut LaSalle.

La croissance économique de la CAB se caractérise d'une part par une évolution significative de son tissu, dont l'élément le plus marquant est sa tertiarisation au détriment d'un secteur industriel en perte de vitesse, d'autre part par une concentration des activités sur Beauvais qui regroupe plus de 83 % des emplois salariés.

Un des premiers enjeux de la CAB est de maintenir cette dynamique qui résulte de sa capacité à s'adapter aux mutations économiques en cours. A cette fin, **l'objectif est de créer entre 5 000 et 6 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2020, soit un rythme annuel de 400 par an.**

Le deuxième enjeu est **de réussir l'équilibre entre emploi et habitat**. En effet, si le dynamisme économique s'est traduit par une augmentation importante des emplois, il profite moins à la CAB qu'au Grand Beauvaisis. Pour les 4 300 emplois créés entre 1999 et 2006, la CAB comptera seulement 700 actifs supplémentaires, confirmant la difficulté à stabiliser sa population, qu'elle rencontre depuis plusieurs décennies. Si entre 1990 et 1999, la CAB enregistre une augmentation de près de 2 500 habitants, elle la doit à une bonne résistance du solde naturel qui vient compenser un solde migratoire toujours négatif (- 3 017 habitants sur la même période).

Cette faiblesse de la CAB sur le plan démographique, s'explique largement par l'insuffisance d'offre en logement et l'inadéquation des logements au regard des besoins et attentes.

Les études préalables à l'élaboration du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** ont mis en **exergue l'insuffisance de logements en nombre, en diversité et dans leur répartition spatiale**. Ainsi, pour absorber l'arrivée de nouveaux habitants estimée 9 800, pour faire face aux conséquences du desserrement des ménages, et enfin, pour tendre vers l'équilibre emploi/habitant, la CAB doit **produire d'ici 2020 plus de 8 500 logements, avec une priorité sur la ville-centre Beauvais.**

Ces grands objectifs économiques, démographiques et en matière d'habitat s'inscrivent dans **une démarche forte de développement durable.**

A la convergence de différents « paysages » picards remarquables, la CAB bénéficie d'un environnement exceptionnel qui constitue un facteur déterminant de son attractivité à la fois résidentielle et économique. Or, les évolutions récentes sont marquées par une tendance lourde à la périurbanisation et l'étalement urbain. Sources d'une croissance exponentielle et donc peu durable des déplacements, ces tendances induisent une banalisation de l'architecture et de l'organisation urbaine qui dénaturent les paysages urbains et naturels. Ces phénomènes génèrent d'importantes menaces sur les patrimoines et les paysages naturels et culturels, ainsi que sur les activités liées, en particulier agricoles et touristiques.

Prendre les mesures pour préserver et valoriser l'environnement est l'orientation fédératrice du projet de développement de la CAB.

Le PADD et le DOG cherchent à relever ces défis et visent à mettre en place une dynamique économique tout en confortant les conditions d'attractivité résidentielle avec une préoccupation forte, en trame de fond de l'ensemble de la réflexion, celle d'un projet respectueux des ressources et des patrimoines.

Dans le prolongement de ces enjeux, 3 grands axes ont donc été définis dans le PADD :

- « **Tirons parti de notre positionnement géographique** » ;
- « **Retrouvons l'équilibre ente l'emploi et le logement et développons notre attractivité résidentielle** » ;
- « **Intégrons le développement dans son environnement** ».

RETOUR SUR LES SCENARIOS DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT : QUEL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ?

Répondre à cette question suppose de se fixer des objectifs démographiques et économiques.

Les scénarios ont été établis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH), qui a été réalisé en même temps que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis établissait le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale. Ils ont nourris la réflexion sur le PADD, d'autant que les diagnostics SCoT et PLH ont mis en évidence le rôle primordiale de l'habitat tant dans les évolutions passées que les perspectives démographiques de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

3 scénarios ont été élaborés, à l'appui du diagnostic sociodémographique et de l'habitat, et des entretiens menés avec les maires des communes de l'agglomération.

Ils intègrent les enjeux identifiés, partagés par l'ensemble des acteurs et rappelé dans le document d'orientation du PLH:

« Le positionnement de la CAB est questionné, par un solde migratoire déficitaire – comment expliquer que les ménages ne se stabilisent pas sur le territoire ? Le territoire peut-il conserver son attractivité économique s'il ne parvient pas à loger ses actifs ? – par un développement urbain favorisant surconsommation foncière, étalement urbain et spécialisation des territoires – quelle durabilité d'un mode de développement urbain générant des coûts importants pour tous – tant pouvoirs publics que ménages mais aussi une dégradation du cadre de vie et de l'environnement.

La perte d'une fonction centrale telle que le logement, la perte de la solidarité spatiale et sociale à l'échelle du territoire par un report de cette fonction sur les territoires mitoyens, ainsi que les coûts occasionnés par ce type de développement, remettraient en cause la dynamique dans laquelle s'inscrit la CAB.

Il existe donc un enjeu décisif de parvenir à harmoniser l'offre et la demande de logements pour satisfaire non seulement une demande externe et parvenir à attirer de nouvelles populations, mais aussi une demande interne pour stabiliser la population sur le territoire de la CAB dans le cadre de parcours résidentiels choisis.

L'habitat a un rôle primordial à jouer pour un développement du territoire maîtrisé, structuré et de qualité, articulé avec son développement économique. »

Les scénarios

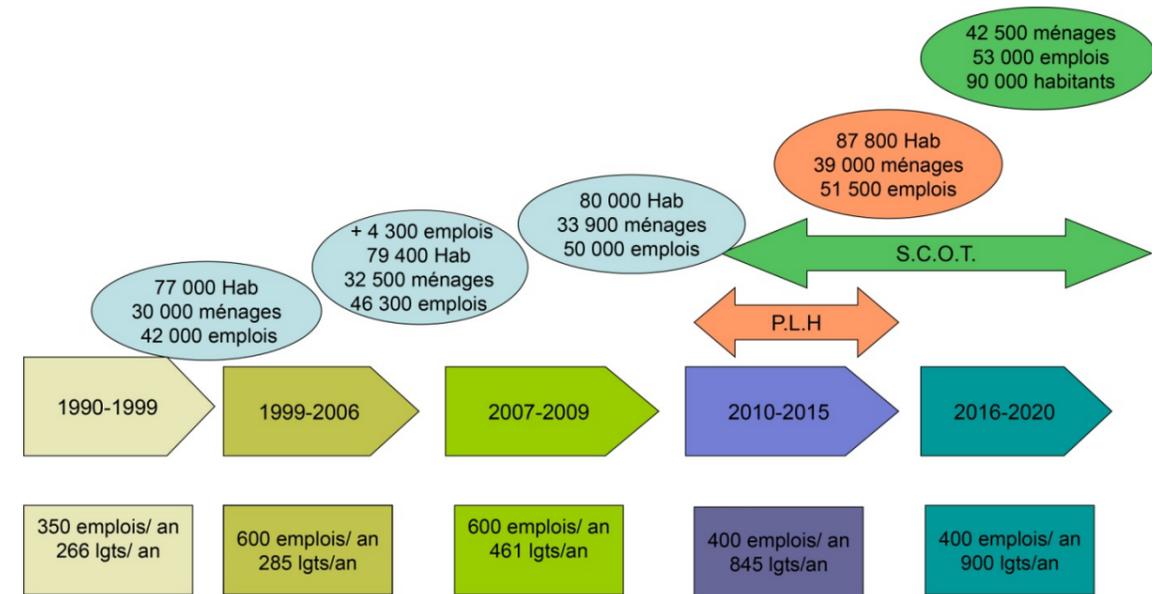
- Un **premier scénario « multi communal »**, a « additionné » les projets des communes communiquées par les maires lors des entretiens menés courant du premier semestre 2007. Il en résulte un potentiel de production 4 262 logements qui seraient réalisés sur la période du PLH (2009 – 2014) et une moyenne de 710 logements construits par an.
- Le **deuxième scénario** propose de conserver le rapport actuel de 1 emploi pour 1,8 habitant. Cet objectif nécessiterait la construction de 6 296 logements sur la période 2009 – 2014, soit 1 050 logements par an.
- Un **troisième scénario intermédiaire**, prend en compte la nécessaire progression de la capacité à construire de l'agglomération, qui engagera la réalisation de 5 068 logements sur la période 2009 – 2014, soit 845 logements par an.

Ces scénarios sont élaborés sur la base d'une hypothèse de 2,2 personnes par ménages en 2014, hypothèse qui prolonge la tendance de desserrement des ménages observée depuis 1990¹ et qui semble la plus réaliste au regard des données de l'INSEE projetant de tailles ménages de 2,04 à 2,08 d'ici à 2030.

¹ Depuis 1990, le nombre moyen de personnes par ménage de la CAB a évolué comme suit :
- 1990 : 2.72 personnes / Ménage,
- 1999 : 2.49 personnes / Ménage

	Scénario 1 « Multi communal »	Scénario 2 « Maintien de 1,8 emploi par habitant »	Scénario 3 « Médian »
Population des ménages en 1999	76 000	76 000	76 000
Objectifs en matière d'habitants supplémentaires en 2014	5 842	10 317	7 773
Objectifs en matière de nombre total d'habitants en 2014	81 842	86317	83773
Nombre de logements nécessaires avec 2,2 personnes par ménage	37 201	39 235	38 079
Nombre de résidences principales en 1999	30 330	30 330	30 330
Nombre de résidences principales en 2005	31500	31500	31 500
Besoins en logements en 2000-2014	6 272	8 306	7 150
Nombre de logements construits en 2000-2005	1 110	1 110	1 110
Moyenne annuelle de construction 2000-2005	185	185	185
Projection de construction 2006-2008 (300 logements par an/ sitadel)	900	900	900
Logements restant à construire sur la période 2009 / 2014	4 262	6 296	5 068
Reste à construire en moyenne annuellement sur la période 2009 / 2014	710	1 050	845

Les scénarios 1 et 2 sont écartés. Le premier apparaît très insuffisant au regard d'une part des ambitions économiques et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, qui visent à maintenir le rythme de création d'emploi observé ces dernières années, d'autre part de la volonté de « rééquilibrer » les fonctions actives et fonctions résidentielles au sein de l'Agglomération. Le scénario 2 est trop ambitieux par rapport à la capacité de mobiliser le foncier nécessaire pour atteindre les objectifs dans le délai des 6 ans du PLH. Aussi, les élus ont-ils retenus le scénario intermédiaire. C'est ce scénario intégrant l'objectif de création de 5 000 à 6 000 emplois à l'horizon 2020, qui est prolongé pour définir les objectifs démographiques et de production de logement à l'horizon du SCoT.



Territoires Sites & Cités – EGIS - Communauté d'agglomération du Beauvaisis – Élaboration du SCoT

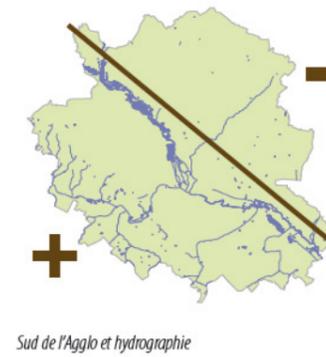
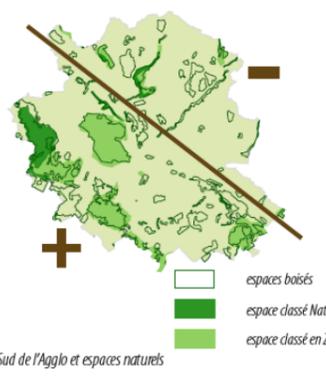
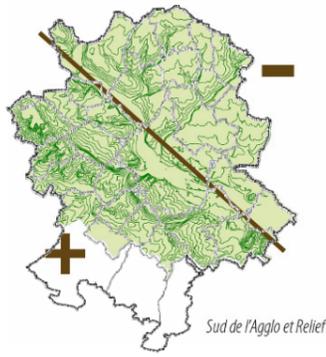
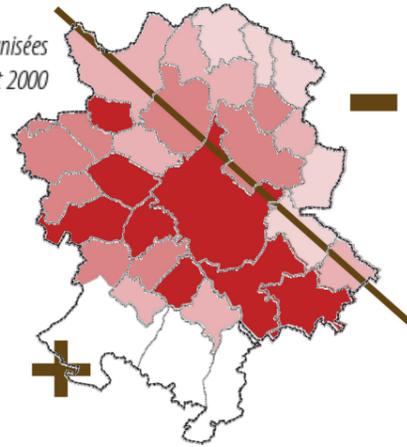
En même temps que les élus s'interrogeaient sur les objectifs quantitatifs, se posaient les questions de l'organisation du territoire au regard des enjeux de localisation des espaces économiques, des patrimoines et de l'environnement, des déplacements, et qui sont synthétisés dans les schémas ci-après

Rééquilibrer l'urbanisation au Nord-Est ?

- Pour préserver les qualités et la richesse environnementales du Sud-Ouest du territoire
- Pour décharger les axes du Sud de l'agglomération et rééquilibrer les déplacements
- Pour palier aux contraintes environnementales fortes du Sud-Ouest

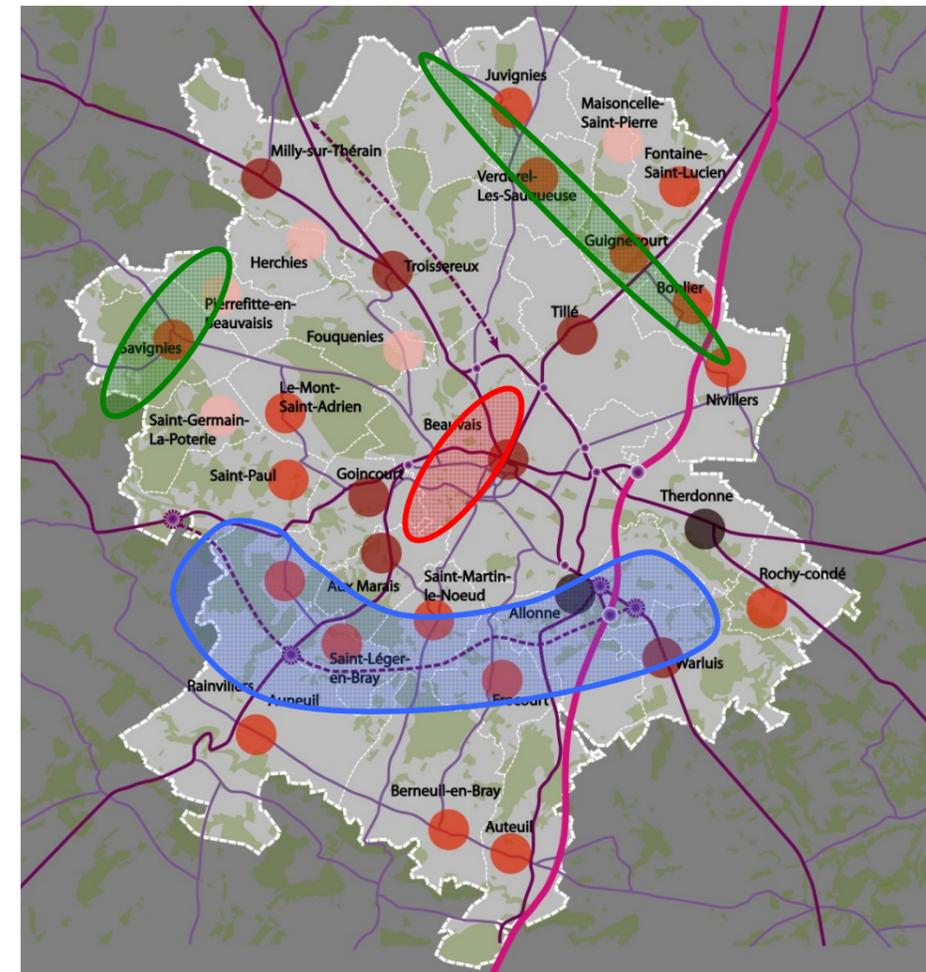
Pourcentage d'augmentation des superficies urbanisées entre 1960 et 2000

- de 200 à 575 %
- de 115 à 199 %
- de 75 à 114 %
- de 20 à 74 %



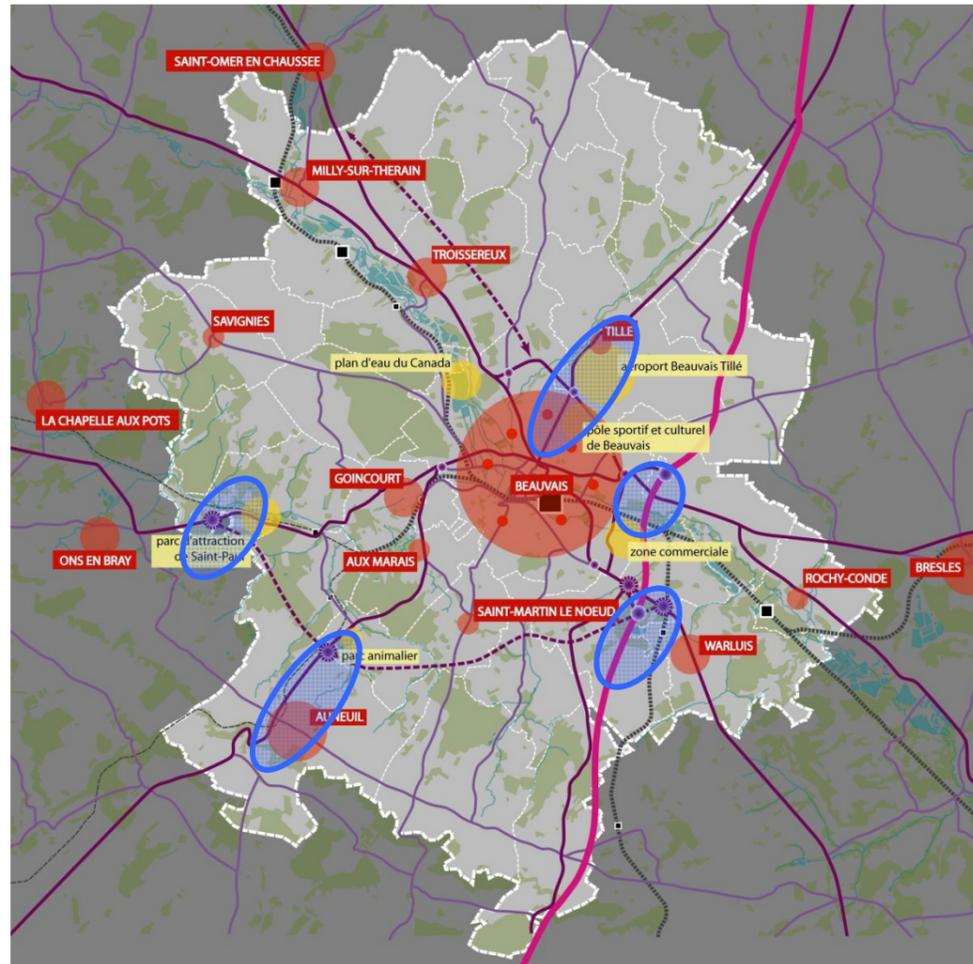
espaces boisés
 espace classé Natura 2000
 espace classé en ZNIEFF

Répartir les fonctions dans et autour de la ville-centre ?



- Accompagner la pression foncière autour de la déviation Sud
- « Compacter » le développement de Beauvais
- Répondre aux manques de fonctions de proximité dans les bourgs ruraux isolés

Une meilleure prise en compte des axes de transports dans le développement du territoire ?



L'aéroport Beauvais-Tillé ? Les carrefours de la rocade sud ? L'autoroute ? Et les gares ?

Enjeux et scénarios ont été largement débattus lors des nombreux ateliers de travail menés entre 2007 et 2010, aboutissant au projet de développement du territoire retenu.

1. TIRER PARTI DU POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE...

1.1. Pour encourager et renforcer le dynamisme économique actuel...

Le positionnement géographique de la CAB et son aéroport international sont des atouts dont peu de territoires bénéficient. Tirer profit de ces atouts pour conforter son dynamisme économique, créer au moins 5 000 emplois et tenir son rôle de pilier du développement régional est le premier axe du PADD.

Pour atteindre cet objectif, le projet cherche à **renforcer son niveau d'accessibilité**. Au carrefour de trois axes majeurs, l'enjeu est de renforcer la connexion aux corridors nationaux et internationaux – nord-sud desservant deux bassins majeurs de consommation (le nord-ouest de l'Europe et la région Île-de-France) et est-ouest reliant aux ports normands – en se rattachant aux grandes infrastructures routières ferroviaires et fluviales.

Ainsi, dans le prolongement du PADD, le DOG affiche :

- Le confortement des liaisons ferroviaires notamment en direction de Paris, Creil et Roissy, démultipliant l'accessibilité à un réseau dense et de grande vitesse.
- Le soutien de l'agglomération au projet de liaison autoroutière A16 – A29 pour améliorer la connexion avec les ports normands.
- La réalisation du dernier tronçon de la déviation de la RN31 qui outre de conforter l'accessibilité vers ou depuis l'A1, participe à améliorer significativement la desserte locale.

Facteur d'attractivité pour les entreprises, l'accessibilité est un critère déterminant dans les choix retenus par la CAB en matière politique économique en général et de zones d'activités économiques en particulier.

En effet, la CAB appuie **son développement sur les principales infrastructures de transport et les possibilités de multi-modalité**.

Le projet articule donc emploi et déplacements (cf. 3.2) dans une organisation efficace au service des habitants et de l'animation du territoire. Il conforte la dynamique de localisation et concentration des activités économiques engagées à la fin des années 1990, à savoir les fonctions de productions et d'échanges à la rencontre des grands axes de transports par le positionnement stratégiques des zones d'activités économiques, le tertiaire et le commercial sur la ville-centre et son centre-ville.

S'adossant au potentiel que représente l'aéroport, le projet de la CAB **renforce véritablement la fonction économique de la façade Est**, lui assignant l'ambition d'une véritable « vitrine internationale » de l'agglomération.

Dans cette optique, le DOG souligne :

- le rôle complémentaire des zones existantes et en développement (Ecoparc Beauvais-Tillé et ZAE des Larris) dans la création de cette vitrine ;
- l'enjeu de la qualité à la fois urbanistique et paysagère des zones d'activités à travers une réflexion à l'échelle pertinente et l'élaboration de Chartes paysagères ;
- l'enjeu de la valorisation du « Pôle Agro-ressources » et de celui de l'Institut LaSalle, ainsi que leur ancrage dans le territoire à travers l'installation d'entreprises liées aux domaines des Industries et Agro-ressources, qui permettront à terme la constitution d'un véritable « cluster », reconnu mondialement.

Le renforcement de la façade Est s'accompagne du **confortement de la ville-centre dans ces fonctions tertiaires et d'économie résidentielle**. Dans cette optique, l'une des mesures phares du DOG est de développer l'offre d'immobilier de bureau dans le centre-ville de Beauvais et notamment à travers la requalification des friches industrielles et la réalisation de projets urbains qui favorise la multifonctionnalité nécessaire à l'animation des centres villes.

L'autre mesure concerne directement **le commerce et les services**, pour lesquels le DOG engage la CAB dans la définition d'une politique ambitieuse qui vise à diminuer l'évasion commerciale dont est victime le territoire, en créant une offre adaptée et de proximité dans des lieux accessibles et conviviaux notamment Beauvais et les bourgs principaux.

Ce concept de proximité entre l'habitant et les aménités a également amené le PADD à réfléchir sur une **politique d'accueil de PME/PMI artisanales** en lien avec les pôles résidentiels. A cet effet, le DOG affiche la création, dans un premier temps, de zones d'activités tertiaires et artisanales d'Allone, Troissereux et Warluis.

Le programme de zones économiques affiché dans ce SCoT, n'interdit pas la réalisation de projets communaux. Ceux-ci seront toutefois développés de manière raisonnable et raisonnée, privilégiant le recyclage de friches ou délaissés et répondant à un intérêt général communal.

Il convient de souligner que l'encadrement du développement des zones d'activités économiques répond à une volonté de poursuivre et encourager les dynamiques économiques actuelles, tout en valorisant une activité historique, l'agriculture, d'une part, et une activité à fort potentiel, le tourisme, d'autre part.

1.2. ... En confortant l'activité agricole...

Activité historique, **l'agriculture est encore aujourd'hui un acteur économique de premier ordre** tant dans l'occupation et l'utilisation des sols du Beauvaisis – les terres agricoles couvrent 60 % de la superficie totale du territoire – qu'en matière d'emplois – elle représente plus de 5 000 emplois directs et indirects. Enfin, elle joue un rôle majeur dans le dessin et l'entretien des paysages de la CAB.

L'agriculture du Beauvaisis, domaine d'excellence de la CAB, s'adosse sur la production céréalière (60 % des terres labourables), puis les cultures betteravières et d'oléagineux dont la première transformation se fait dans la région. La domination des grandes cultures s'est faite au détriment de l'élevage et d'autres filières tels le maraîchage et la culture vivrière. Néanmoins, et à la différence de nombreux territoires ruraux, ces filières résistent et ce malgré les politiques agricoles (européennes et nationales) qui ont généré des restructurations successives et profondes des systèmes d'exploitation, défavorables aux petites exploitations, aux filières spécifiques. Malgré tout, une exploitation sur deux a encore un cheptel et les filières maraîchères et horticoles, bien que marginales, ont un poids économique important et croissant.

L'objectif de la CAB est de **conforter l'agriculture dans sa diversité et sa dimension économique**. Il s'agit de soutenir les filières existantes et favoriser l'émergence de nouvelles filières, à travers une politique foncière volontariste qui préserve les espaces agricoles.

Ainsi le DOG affirme **le maintien de la vocation agricole des terres classées « espaces agricoles »** dans les documents d'urbanisme ou encore recensées comme tels par le diagnostic agricole. Ce principe est conforté par la nécessité de justifier tout changement de destination par l'intérêt général et l'absence de solutions alternatives.

Par ailleurs, lorsqu'il y aura **pertes de surfaces agricoles, on privilégiera la compensation foncière à la compensation financière**. A cette fin, les communes sont encouragées à constituer des réserves lors de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme.

Enfin, dans une optique de maîtrise du développement urbain diffus, les communes veilleront à ce que **le patrimoine bâti agricole ne serve pas de point de départ à une nouvelle urbanisation**.

1.3. ... en valorisant le potentiel touristique...

La richesse des patrimoines naturels et culturels de la CAB, représente **un potentiel d'attractivité touristique** considérable d'autant que le Beauvaisis se positionne à proximité d'un marché captif majeur, l'Île-de-France, mais aussi sur des axes de flux internationaux par les infrastructures autoroutières et l'aéroport. Or, l'activité touristique est aujourd'hui peu développée. Le diagnostic en soulignant les faiblesses, en particulier l'hébergement insuffisant et peu diversifié, fonde la politique de la CAB en matière de loisirs et tourisme qui a la volonté de **devenir un territoire de destination et de séjour touristique**.

A cette fin, les mesures développées par **le SCoT structurent l'offre touristique autour de 6 pôles majeurs** et valorisent la complémentarité entre les pôles. Chaque pôle propose un éventail différencié d'activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi qu'une offre d'hébergement en adéquation avec les attentes des visiteurs potentiels.

Cette structuration s'accompagne d'une ambitieuse **politique d'itinéraires de promenades et de circuits de découvertes** à travers la mise en valeur, la création et la mise en réseau de voies de circulations douces.

Les orientations retenues amélioreront significativement la lisibilité de l'offre touristique, dont la promotion sera soutenue **par une politique dynamique de communication**.

Ces mesures en faveur du développement économique et de l'emploi s'articulent avec celles prises en matière d'habitat. L'enjeu est double : produire suffisamment de logements et de logements diversifiés pour retrouver un équilibre entre habitat et emploi et maintenir l'attractivité résidentielle de l'agglomération

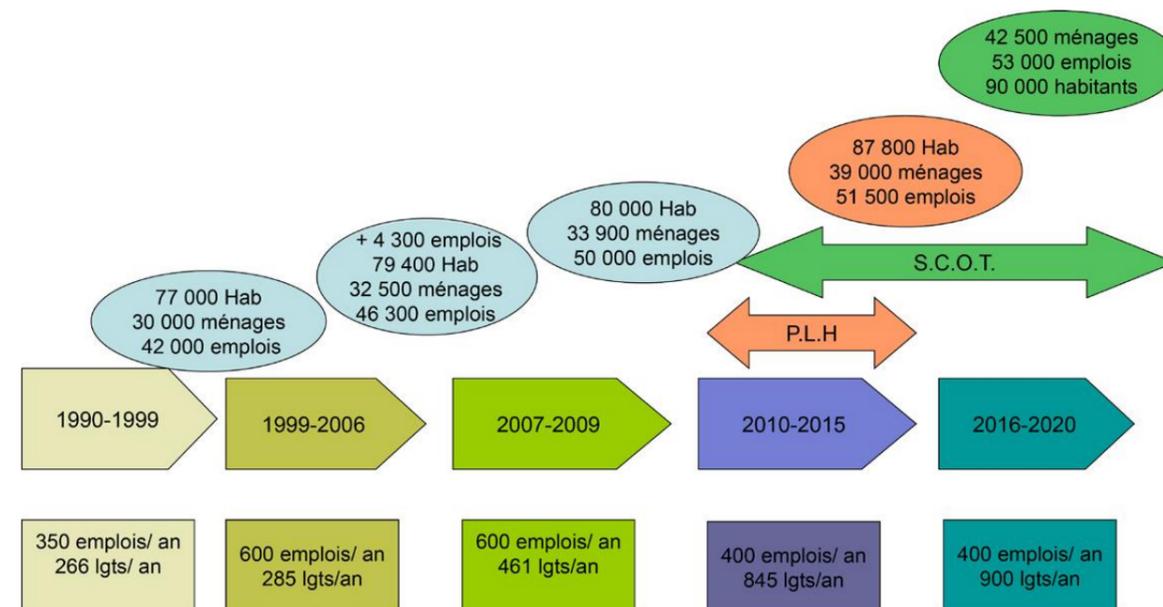
2. RETROUVER L'EQUILIBRE ENTRE L'EMPLOI ET L'HABITAT...

Engagé en même temps que le SCoT, le programme local de l'habitat (PLH) de la CAB a été approuvé le 30 mars 2010. Il vient nourrir le SCoT, qui reprend ces objectifs globaux en matière de logements.

Relevant le défi d'être en mesure de répondre à la demande des populations actuelles et aux besoins induits par le rythme de développement économique, le PADD et le DOG affichent l'objectif **de créer 8 500 logements sur la période de mise en œuvre du SCoT**. Il faut rappeler que sur la dernière période censitaire (1999-2006), si la CAB a créé 4 300 emplois, elle n'a recensé que 700 actifs supplémentaires.

Par ailleurs, comme le souligne le PLH, cette production de logements veillera à diversifier un parc trop segmenté, **afin de permettre à chacun de réaliser sur l'agglomération, son parcours résidentiel**.

A ce titre, le SCoT est attentif à la capacité d'offrir du logement adapté pour les étudiants, les aînés. Il veille également à ce que les obligations en matière d'aires d'accueil des gens du voyage soient remplies.



Territoires Sites & Cités – EGIS - Communauté d'agglomération du Beauvaisis – Élaboration du SCoT

Cette production de logement intègre une politique volontariste quant à la localisation de l'habitat, en lien avec les ambitions de favoriser l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture (cf.3.2) et de valoriser les paysages et caractéristiques identitaires du Beauvaisis (cf.3.3)

3. VALORISER UNE ORGANISATION STRUCTUREE DU TERRITOIRE...

3.1. ...pour maîtriser la consommation de foncier...

L'attractivité résidentielle des communes de la CAB est indéniable et s'est traduite au cours des dernières décennies par un développement diffus de l'habitat : 50 % des constructions récentes se sont réalisées hors de la ville centre induisant une périurbanisation à la fois consommatrice de foncier et préjudiciable à l'environnement et aux paysages.

De plus, au phénomène de périurbanisation, s'ajoute celui de l'étalement urbain : les constructions nouvelles se sont implantées préférentiellement sur des terres agricoles et naturelles en continuité de l'urbanisation existante, plutôt qu'au sein de celle-ci et de manière moins dense.

S'appuyant sur l'armature du territoire, le SCoT, qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement **décline le développement autour d'une hiérarchisation des pôles de vie** différenciant la ville-centre, les villes-portes, les bourgs-relais et les bourgs ruraux.

Le SCoT retient alors deux grandes orientations :

- **Un recentrage de la production de logements, des équipements majeurs sur la ville-centre** au plus près des aménités et des pôles d'emplois, permettant de valoriser l'usage de modes de déplacement alternatifs à la voiture. 60 à 80 % des nouveaux logements devront s'implanter sur le territoire de la commune de Beauvais.
- **Le renforcement des commerces et équipements de proximité en particulier dans les villes-portes et bourgs-relais.**

Cette organisation du développement du territoire et en particulier de l'habitat s'accompagne d'une volonté forte de **diminuer sensiblement la consommation de foncier agricole.**

Ainsi, le PADD **privilégie le renouvellement urbain** sur l'extension. Il est vrai que la mutation économique du territoire, de l'industrie vers le tertiaire, a pour effet de laisser d'importants espaces délaissés ou en friche au cœur de l'agglomération, offrant autant d'opportunités pour la réalisation de projets urbains au programme mixte (habitat, équipements, parcs urbains...). Le **recyclage des friches et délaissés est donc un objectif prioritaire.**

Rappelons que cet objectif s'articule avec des mesures fortes en faveur de la préservation des terres agricoles et espaces naturels : le DOG pose notamment le principe du maintien des vocations agricoles ou naturels des espaces aujourd'hui classés en A ou N au PLU (NC et ND au POS).

Enfin, le SCoT valorise **une forme d'urbanisation plus intense**. Le DOG affirme la nécessité de densifier les centres des communes et en particulier à proximité des gares SNCF.

Il demande également qu'à l'occasion de l'élaboration d'un document d'urbanisme, on estime la densité moyenne du bâti consacré à l'habitat, et encourage les nouvelles opérations à adopter cette densité comme référence minimale.

En orientant le recentrage du développement sur la ville-centre, les villes-portes et les bourgs-relais, en favorisant le renouvellement urbain et une forme plus intense du bâti à vocation d'habitat, le SCoT permet de répondre à deux autres de ses objectifs majeurs : la diminution de l'usage de la voiture pour se déplacer et la préservation et valorisation des paysages et caractéristiques du Beauvaisis, qui font son attractivité.

3.2. ...Pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture...

Les déplacements font partie de la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Aujourd'hui, qu'il s'agisse de personnes ou de marchandises, les déplacements se font très majoritairement par la route, engendrant d'importants risques et nuisances.

Pour les marchandises, les études préalables au diagnostic ont montré que le transport par la route restera dominant encore longtemps : en dehors du fait que la majorité des déplacements de marchandises sont internes au Pays, l'absence de canaux et le fonctionnement (ou dysfonctionnement) actuel des transports ferroviaires de marchandises laissent peu d'alternatives.

Le premier motif de déplacements des personnes est le travail et 83 % des déplacements domicile-travail se font en voiture. Tout motif de déplacements confondus, la voiture représente 63 % des déplacements et les trajets sont « courts » du fait de la concentration et de l'emploi et des aménités sur Beauvais et la façade orientale de l'agglomération. Cette organisation territoriale est d'ailleurs un atout pour développer une politique de déplacements alternatifs à la voiture.

C'est bien l'objet des choix retenus par le SCoT, notamment avec le renforcement d'une organisation « polarisée » pour le développement futur de la CAB qui est associé à **une ambitieuse politique de développement de transport en commun d'une part, et valorisation de voies douces et leur maillage d'autre part, ainsi que l'articulation entre les deux : la multi-modalité.**

Dans cette optique, le DOG retient un certain nombre de mesures, notamment :

Pour valoriser le transport en commun :

- Le renforcement du réseau de bus afin d'être au plus près des besoins des populations en termes de destinations, horaires, fréquence..., mais aussi de confort.
- Le soutien aux systèmes de transport durable, complémentaires aux lignes de bus : le « Transport A la demande du Beauvaisis », le covoiturage, taxis... et au dispositif de promotion de ces modes tel celui de la centrale Oise Mobilité.

Pour valoriser les modes doux :

- Le développement de voies de mobilité douce à l'échelle de la CAB, par la valorisation des voies existantes, la création de nouvelles voies avec un souci de maillage et de mise en réseau à travers une politique de coordination des actions.
- L'aménagement d'aires de stationnement pour les vélos.
- L'amélioration des conditions de circulations sur les axes où ces circulations seront mixtes, tels la RN31 dans sa traversée de la ville-centre (avec l'indispensable bouclage de la déviation Sud).

Pour valoriser la multi-modalité :

- L'articulation des lignes de bus et des voies douces, offrant aux usagers la possibilité d'utiliser les modes alternatifs à la voiture dans leurs déplacements.
- L'optimisation de l'offre en stationnement, en lien avec le développement des modes alternatifs de déplacements (parking-relais).

Pour mettre en œuvre ces orientations, la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'engage dans l'**élaboration d'un plan de déplacements urbains (PDU)**.

3.3. ...Pour préserver et mettre en valeur les paysages et caractéristique identitaires du Beauvaisis...

A la convergence de plusieurs « grands paysages » caractéristiques de la Région, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dispose d'une « mosaïque » de patrimoines naturels et bâtis particulièrement riches, qui contribuent largement à la qualité du cadre de vie qu'elle offre, et donc à son attractivité en particulier résidentielle.

Le diagnostic a montré les impacts des évolutions au cours des dernières décennies. Non seulement elles sont à l'origine d'une consommation démesurée du foncier, agricole en particulier, mais les typologies de développement, les formes urbaines des opérations de construction, et les types de construction ont impacté de manière négative

les paysages. Le risque aujourd'hui est clairement identifié : celui d'une banalisation, uniformisation des espaces et paysages là où était une mosaïque, de l'altération des vues et des fenêtres paysagères et donc de la lisibilité des entités majeures (vallées, plateaux, bourgs...), d'un appauvrissement des milieux naturels.

Les orientations générales d'organisation du développement du territoire ont aussi l'ambition de conserver et mettre en valeur les patrimoines et caractéristiques identitaires du Beauvaisis.

Par ailleurs, ces éléments font l'objet de mesures spécifiques.

Le PADD propose « un nouveau contrat entre la nature et l'occupation humaine ». Dans ce contrat, la CAB affiche véritablement l'articulation entre développement urbain maîtrisé et valorisation des patrimoines naturels.

Le DOG édicte des **prescriptions de protection stricte** pour certains espaces naturels et agricoles :

- **Les espaces naturels d'importance majeure.** Il s'agit notamment des espaces protégés aux titres d'arrêtés BIOTOPE, les zones humides définies par arrêté préfectoral « zones d'intérêt environnemental particulier » ou « zones stratégiques de gestion des crues », les sites zones NATURA 2000 protégés au titre des directives européennes Habitat et Oiseau. Les documents d'urbanisme devront classer ces sites en zones agricoles (A) ou naturelles (N), à l'intérieur desquelles tout aménagement ou construction susceptible de leur porter atteinte est strictement interdit.
- **Les massifs boisés** soumis à un plan de gestion simple (PGS). Leur intégrité devra être assurée. Tout changement de destination des sols, s'il est autorisé, devra être compensé par des surfaces au moins égales attenantes au massif forestier, ou contribuant à reconstituer des continuités biologiques.

Le DOG favorise à l'échelle de chaque commune, la **préservation et valorisation des éléments paysagers**, notamment dans le cadre de la réflexion d'un PLU : il s'agit non seulement de **protéger l'existant** d'espaces boisés, de haies, d'alignements d'arbres, mais **d'inciter à leur création**.

Enfin, le SCoT définit **des règles également pour le patrimoine architectural et urbain**, notamment :

- Poursuivre la mise en place de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP) de Beauvais.
- Favoriser la préservation du patrimoine des communes, vecteurs d'identités et d'image. Il s'agit de mobiliser les outils dont disposent les plans locaux d'urbanisme pour préserver valoriser que ce soit un élément bâti ou un ensemble urbain, les plans locaux d'urbanisme. Ils constituent des vecteurs d'identités et d'image.

Ce nouveau contrat avec la nature entend aussi assurer une meilleure insertion du développement urbain dans son environnement.

Le diagnostic a identifié des espaces, dont le traitement paysager insuffisamment soigné s'avère préjudiciable à la perception qualitative que l'on peut avoir du territoire et de son image : il s'agit principalement des ruptures brutales et non traitées entre les espaces urbanisés et les terres agricoles, des zones d'activités économiques et des entrées de ville et d'agglomération.

Le DOG pose l'exigence **d'une réflexion sur les interfaces entre les paysages urbains et ruraux** et l'adoption de mesures pour qu'elles soient traitées avec soin ; les éléments identitaires des paysages du Beauvaisis, tels les tours de ville, courtils, serviront de faire-valoir.

Concernant **les entrées de villes**, les orientations du DOG visent à valoriser la perception du territoire depuis les grands axes d'accès et desserte. Il est demandé de prendre en compte les ouvertures visuelles, les fenêtres paysagères, les coupures vertes pour favoriser une bonne lecture du paysage. Une attention particulière est portée à l'affichage publicitaire sur ces axes.

Les zones d'activités économiques, qui par ailleurs marquent souvent les entrées de ville ou d'agglomération, sont pour nombre d'entre elles relativement anciennes et leur aménagement est davantage le produit d'efficacité économique que de préoccupation urbaine. Prises globalement, les zones d'activités économiques ne sont pas perçues comme offrant un environnement très qualitatif, tant dans leur animation et organisation qu'aménagement urbanistique et paysager. C'est un handicap que le SCoT souhaite minimiser à travers la mise en œuvre d'une politique qualitative et environnementale de ces zones. **Créer des cohérences paysagères** dans les zones d'activités à des échelles pertinentes et à travers des Chartes reprises dans les PLU est une première pierre.

Les orientations et mesures retenues par la CAB dans ce SCoT porte une organisation du développement de son territoire dont le levier est son environnement. Cette volonté de développement durable se prolonge au-delà de l'organisation spatiale et de la prise en compte des patrimoines culturels et paysagers. Elle anime les mesures prises pour préserver et valoriser les ressources.

4. PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES...

4.1. A travers la prise en compte de la ressource Sol

Outre les mesures retenues pour maîtriser la consommation du foncier, il s'agit d'encourager l'utilisation respectueuse de la qualité des sols et de leurs fonctions dans le maintien et la restauration de la biodiversité...

Ainsi, si l'exploitation de la ressource minérale est identifiée comme une activité spécifique du territoire, son développement intégrera les enjeux de préservation des espaces d'intérêt écologiques. Le DOG, précise que la création et renouvellement des carrières sont prohibées dans les ZNIEFF de type 1, les sites NATURA 2000 et les zones humides stratégiques.

Par ailleurs, le PADD soutient la valorisation de l'agriculture biologique et raisonnée ainsi que les biotechnologies.

4.2. A travers la préservation des ressources Eau

L'eau est un élément identitaire du territoire beauvaisien. La vallée du Thérain, les cours et plans d'eau marquent l'économie, le cadre de vie, les paysages de l'agglomération. Ressource précieuse, elle implique une gestion attentive, dans le respect des orientations du SDAGE.

Dans cette optique, le SCoT soutient l'élaboration d'un SAGE pour mettre en place une gestion efficace.

Le DOG prévoit plusieurs mesures notamment en faveur :

- De la protection des points de captage (instauration de périmètres),
- D'une plus grande maîtrise de la consommation et notamment par la collecte et réutilisation des eaux pluviales,
- Du traitement efficace des eaux usées (réserve foncière pour les sites de traitement/station d'épuration, amélioration et déploiement des dispositifs d'assainissement).

4.3. Dans la promotion des énergies renouvelables et d'une manière générale de la lutte contre le réchauffement climatique

La communauté d'agglomération du Beauvaisis s'est engagée dans l'étude des potentiels du territoire dans le développement d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, bio-méthanisation). L'éolien doit y trouver sa place, dans le respect de la protection des paysages.

Par ailleurs, elle souhaite favoriser les opérations moins consommatrices d'énergies. Le PADD valorise l'approche énergie renouvelable pour les nouvelles opérations d'aménagement et soutient la construction de logements aidés répondant à des exigences de performances énergétiques (aides financières).

4.4. Dans la gestion des déchets

La communauté d'agglomération du Beauvaisis est activement engagée dans la gestion des déchets. Ses objectifs, repris dans ce SCoT, sont de réduire le volume des déchets, d'optimiser leur gestion et de promouvoir leur recyclage.

Dans cette optique, les actions prioritaires sont de :

- Renforcer la sensibilisation et « éducation » des habitants;
- Poursuivre la réflexion sur la valorisation des déchets ;
- Intégrer la problématique des déchets et de leur valorisation très en amont des opérations d'aménagement du territoire.

4.5. Dans la prise en compte des risques et nuisances

Le risque d'inondation est le risque naturel le plus important de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

En favorisant la préservation des espaces naturels, notamment les zones humides qui contribuent à réguler les eaux de surfaces, en proposant des mesures de retenue des eaux pluviales et la mise en œuvre de techniques d'assainissement alternatives au « tout tuyau », le SCoT entend contribuer à gérer le risque le plus en amont possible du processus.

Ces mesures, ainsi que celles visant à une application efficace du SDAGE (cf.4.2.) viennent renforcer la prévention sur les secteurs les plus exposés. Ceux-ci font l'objet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et le DOG rappelle aux communes concernées la nécessité d'en appliquer les prescriptions.

Les nuisances sonores sont celles qui affectent le plus la qualité du cadre de vie de la CAB.

Outre de rappeler l'obligation d'appliquer les prescriptions du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport, le SCoT demande aux communes concernées par l'aéroport et/ou des infrastructures terrestres bruyantes (exemple : A16,RN1,RN31...) de prendre en compte dans leur réflexion urbaine, les mesures et actions permettant de réduire l'impact des nuisances sonores qu'elles génèrent : choix des sites de développement résidentiel, ouvrages naturels ou artificiels de protection et de lutte contre le bruit...

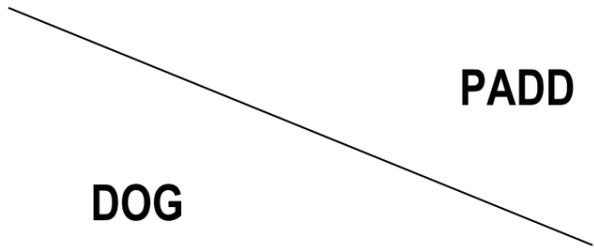
Ce SCoT, dont l'élaboration a été engagée en 2007, s'inscrit dans une démarche de développement durable et de prise en compte renforcée de l'environnement. Cette perspective a animé l'ensemble des réflexions et travaux dans l'esprit des textes « Grenelles de l'Environnement » en préparation.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) et réformant notamment le contenu des documents de planification a été publiée le 12 juillet 2010, c'est-à-dire à un stade très avancé de l'élaboration du SCOT de la CAB. S'appuyant sur la loi du 5 janvier 2011, les élus ont décidé de finaliser ce SCoT et de reporter l'intégration des dispositions de la loi ENE lors d'une prochaine révision.

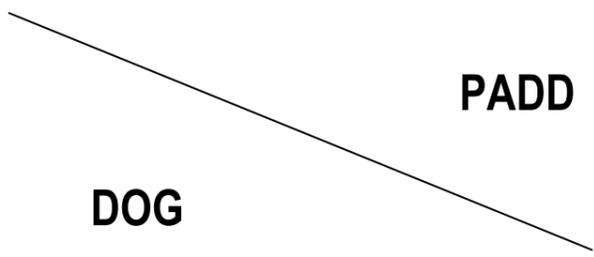
La volonté est de disposer sans plus tarder d'un document de planification qui est stratégique pour son développement à court terme, et d'afficher les ambitions du projet de développement de l'agglomération auprès de tous les acteurs et habitants.

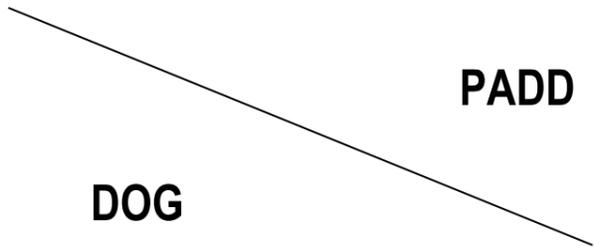
5. L'ARTICULATION PADD ET DOG

<div style="text-align: center;"> </div>	Tirons parti de notre positionnement géographique				Retrouvons l'équilibre entre l'emploi et le logement et développons notre attractivité résidentielle				Intégrons notre développement dans l'environnement			
	Renforçons notre dynamisme de carrefour régional et européen	Organisons nos activités économiques au service de l'emploi et de l'animation	Développons notre attractivité économique en s'appuyant sur nos points d'excellence (confortons l'agriculture)	Constituons une destination touristique "Grand Beauvaisis"	Renforçons l'armature de notre territoire : développement résidentiel dans l'esprit du Grenelle	Développons un habitat diversifié en adéquation avec la demande et le rythme choisi de développement économique	Favorisons le renouvellement urbain	Marquons l'identité du Beauvaisis (+voies douces)	Proposons un nouveau contrat entre la nature et l'occupation humaine	Confortons les milieux naturels et les milieux agricoles	Améliorons et protégeons la qualité de l'eau	Faisons du Grenelle une réalité
1. Les orientations générales de l'organisation de l'espace												
1.1 Renforcer l'accessibilité à toutes les échelles												
1° S'engager en faveur d'un confortement des liaisons ferroviaires, notamment vers Paris et Creil												
2° Appuyer le projet de liaison A16-A29												
3° Réaliser le dernier tronçon de la déviation sud de la RN 31												
4° Renforcer l'accessibilité de l'aéroport et zones économiques liées												
5° Développer le numérique sur le territoire												
1.2 Recentrer le développement urbain												
6° Objectifs de construction : - 60 à 80% des nouveaux logements sur Beauvais - 10 à 30 % dans les villes-portes et bourgs-relais												
7° Réflexion sur la localisation / programmation de tout nouvel équipement												
2. Les objectifs relatifs aux objectifs économiques												
2.1 Renforcer les dynamiques pour développer l'attractivité économique												
8° Créer une vitrine internationale sur la façade Est de l'agglomération												
9° Le projet Ecoparc Beauvais-Tillé et la ZA des Larris comme extensions des zones actuelles												
10° Accompagner le développement du Pôle Industries et Agro-ressources et de l'institut LaSalle												
11° Favoriser partenariats et coopérations entre les institutions d'enseignement pour constituer un pôle												
12° Définir une politique commerciale et soutenir le commerce de proximité												
13° Développer l'offre d'immobilier de bureau												
14° Soutenir l'artisanat par une offre foncière adaptée												
15° Renforcer la politique en faveur de la formation artisanale de la Maison de l'Emploi et de Formation												
16° Prendre en compte l'environnement, le paysage, et l'architecture dans les parcs d'activités												

<div style="text-align: center;">  <p>DOG / PADD</p> </div>	Tirons parti de notre positionnement géographique				Retrouvons l'équilibre entre l'emploi et le logement et développons notre attractivité résidentielle				Intégrons notre développement dans l'environnement			
	Renforçons notre dynamisme de carrefour régional et européen	Organisons nos activités économiques au service de l'emploi et de l'animation	Développons notre attractivité économique en s'appuyant sur nos points d'excellence (confortons l'agriculture)	Constituons une destination touristique "Grand Beauvaisis"	Renforçons l'armature de notre territoire : développement résidentiel dans l'esprit du Grenelle	Développons un habitat diversifié en adéquation avec la demande et le rythme choisi de développement économique	Favorisons le renouvellement urbain	Marquons l'identité du Beauvaisis (+voies douces)	Proposons un nouveau contrat entre la nature et l'occupation humaine	Confortons les milieux naturels et les milieux agricoles	Améliorons et protégeons la qualité de l'eau	Faisons du Grenelle une réalité
17° Desservir les parcs d'activités par les TC pour une rationalisation économique des transports												
18° Surveiller le marché foncier pour réaliser ces projets												
19° Encadrer le développement des carrières												
20° Prendre en compte les ZA d'intérêt communautaire identifiées au STZAE de la CAB dans les PLU												
21° Autoriser les projets communaux de développement économique												
2.2 Conforter l'agriculture dans sa dimension économique												
22° Principe du maintien de la vocation agricole des terres												
23° Identifier dans les PLU les espaces valorisés par le biais de filières courtes / agriculture biologique												
24° Projets d'extension de l'activité agricole possible sans développement de l'urbanisation												
25° Maintien des possibilités de déplacements des matériels agricoles												
26° Favoriser les compensations foncières plutôt que financières lors de pertes de surface agricoles												
2.3 Constituer une destination touristique Grand Beauvaisis autour de 6 pôles majeurs												
27° Structurer l'offre autour de 6 pôles												
28° Diversifier, augmenter et améliorer l'offre d'hébergement touristique												
29° Profiter du projet Trans'Oise pour proposer une offre touristique spécifique												
30° Créer et mettre en réseau des voies de circulation douces et de promenades												
3. Les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux												
3.1 Développer un habitat diversifié en accord avec le développement économique et la demande												
31° Construire 8 500 logements												
32° Proposer des logements adaptés aux étudiants												
33° Proposer des logements adaptés aux personnes âgées												
34° Inscrire dans les documents d'urbanisme des communes soumises à l'obligation la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage												

<div style="text-align: center;"> </div>	Tirons parti de notre positionnement géographique				Retrouvons l'équilibre entre l'emploi et le logement et développons notre attractivité résidentielle				Intégrons notre développement dans l'environnement			
	Renforçons notre dynamisme de carrefour régional et européen	Organisons nos activités économiques au service de l'emploi et de l'animation	Développons notre attractivité économique en s'appuyant sur nos points d'excellence (confortons l'agriculture)	Constituons une destination touristique "Grand Beauvaisis"	Renforçons l'armature de notre territoire : développement résidentiel dans l'esprit du Grenelle	Développons un habitat diversifié en adéquation avec la demande et le rythme choisi de développement économique	Favorisons le renouvellement urbain	Marquons l'identité du Beauvaisis (+voies douces)	Proposons un nouveau contrat entre la nature et l'occupation humaine	Confortons les milieux naturels et les milieux agricoles	Améliorons et protégeons la qualité de l'eau	Faisons du Grenelle une réalité
3.2 Favoriser le renouvellement urbain et concentrer la construction sur les pôles												
35° Polariser le développement urbain sur les centres existants & renouveler les friches												
36° Principe du maintien de la vocation agricole ou naturelle des actuelles zones A et N des PLU												
37° Encourage les aménageurs à prendre la densité moyenne actuelle du bâti de la commune comme référence de densité minimale												
38° Encourager la production d'un tissu urbain aux mêmes caractéristique que le centre-bourg dans les villes-portes, bourgs-relais et bourgs-ruraux												
39° Engager une réflexion pour toutes les franges urbaines et les interfaces rural/urbain												
40° Engager une réflexion sur la reconversion systématique des fiches industrielles												
4. Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels ou agricoles ou forestiers												
4.1 Affirmer la nécessité de limiter l'étalement urbain												
41° Orienter le développement sur le renouvellement urbain et la densification des centres, surtout autour des gares												
42° Concentrer les équipements dans les pôles principaux												
43° Réinterpréter les formes urbaines traditionnelles pour une bonne insertion du bâti												
44° Produire un tissu urbain cohérent et accessible via une trame viaire, éviter l'isolement de secteurs												
45° Utiliser les chemins de ville et les ceintures vertes comme infrastructure intégrée												
4.2 Assurer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la biodiversité												
46° Protection des espaces naturels d'importance majeure : inscrits en zone N ou A et interdiction de tout aménagement y portant atteinte												
47° Protection des massifs boisés soumis à la réalisation d'un PSG, principe de compensation de toute surface forestière désaffectée/défrichée												
5. Les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville												
5.1 Conserver les caractéristiques du territoire en intégrant les exigences environnementales et architecturales												
48° Gérer les extensions du bâti et leur insertion paysagère par un traitement des interfaces												

<div style="text-align: center;">  </div>	Tirons parti de notre positionnement géographique				Retrouvons l'équilibre entre l'emploi et le logement et développons notre attractivité résidentielle				Intégrons notre développement dans l'environnement			
	Renforçons notre dynamisme de carrefour régional et européen	Organisons nos activités économiques au service de l'emploi et de l'animation	Développons notre attractivité économique en s'appuyant sur nos points d'excellence (confortons l'agriculture)	Constituons une destination touristique "Grand Beauvaisis"	Renforçons l'armature de notre territoire : développement résidentiel dans l'esprit du Grenelle	Développons un habitat diversifié en adéquation avec la demande et le rythme choisi de développement économique	Favorisons le renouvellement urbain	Marquons l'identité du Beauvaisis (+voies douces)	Proposons un nouveau contrat entre la nature et l'occupation humaine	Confortons les milieux naturels et les milieux agricoles	Améliorons et protégeons la qualité de l'eau	Faisons du Grenelle une réalité
49° Prendre en compte la question paysagère lors d'interventions sur les haies, bosquets...												
50° Mise en place de chartes paysagères dans les ZAE/ZA pour créer des cohérences												
51° Poursuivre la mise en place de l'AMVAP de Beauvais												
52° Protéger le patrimoine bâti des communes, identifier et protéger les éléments particuliers												
5.2 Protéger les paysages quotidiens et les entrées de ville												
53° Prendre en compte les ouvertures visuelles actuelles												
54° Préserver les espaces dégagés, fenêtres paysagères et coupures vertes existants												
55° Contrôler l'affichage publicitaire pour éviter sa prolifération en entrée d'agglomération, ville, village												
6. Les objectifs relatifs à la cohérence entre urbanisation et création de desserte en TC et aux transports en général												
6.1 Favoriser l'accessibilité locale et la multimodalité												
56° Se doter d'un Plan de Déplacements Urbains												
57° Développer une offre de transport présentant une véritable alternative à la voiture individuelle												
58° Développer et renforcer le réseau de bus (qualité, confort, accessibilité)												
59° Chercher une articulation entre voies douces et lignes de bus												
60° Soutenir aussi les autres systèmes de transports durables												
61° Accompagner le développement de la centrale de mobilité Oise Mobilité												
62° Améliorer les conditions de transport et de circulation dans toute l'agglomération, pour tout mode												
63° Créer des parkings relais												
6.2 Encourager la création de voies douces et voies vertes à travers le territoire												
64° Développer un réseau de voies de mobilités douces												
65° Prévoir des voies douces et trottoirs partagés dans les PLU												
66° Prévoir dans les PLU des emplacements de stationnement vélos												
67° Envisager une signalisation particulière dans un 2nd temps												
68° Prendre en compte le confort et la sécurité des cheminements dans les aménagements urbains												

<div style="text-align: center;">  </div>	Tirons parti de notre positionnement géographique				Retrouvons l'équilibre entre l'emploi et le logement et développons notre attractivité résidentielle				Intégrons notre développement dans l'environnement			
	Renforçons notre dynamisme de carrefour régional et européen	Organisons nos activités économiques au service de l'emploi et de l'animation	Développons notre attractivité économique en s'appuyant sur nos points d'excellence (confortons l'agriculture)	Constituons une destination touristique "Grand Beauvaisis"	Renforçons l'armature de notre territoire : développement résidentiel dans l'esprit du Grenelle	Développons un habitat diversifié en adéquation avec la demande et le rythme choisi de développement économique	Favorisons le renouvellement urbain	Marquons l'identité du Beauvaisis (+voies douces)	Proposons un nouveau contrat entre la nature et l'occupation humaine	Confortons les milieux naturels et les milieux agricoles	Améliorons et protégeons la qualité de l'eau	Faisons du Grenelle une réalité
7. Les objectifs relatifs à la prévention des risques, aux économies d'énergie et à la gestion de l'eau												
7.1 Prendre en compte les nuisances sonores												
69° Prendre en compte le PEB dans les PLU												
70° Mettre en place une réflexion sur la réduction et l'adaptation au bruit dans les PLU												
7.2 Mettre en place une politique de gestion de la ressource en eau												
71° Appliquer les prescriptions des PPRI dans les PLU												
72° Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les PLU												
73° Se doter d'un SAGE												
74° Appliquer le SDAGE dans les documents d'urbanisme												
75° Inclure une étude préalable de la consommation d'eau pour tout projet d'aménagement												
76° Instaurer des périmètres de protection autour des points de captage												
77° Préserver le foncier autour de la station d'épuration de Beauvais												
78° Poursuivre l'effort d'extension et d'amélioration du réseau d'assainissement collectif												
79° Privilégier les techniques d'assainissement alternatives dans les nouvelles opérations												
80° Prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs												
7.3 Réduire l'émission de gaz à effet de serre												
81° Prendre en compte les paysages dans l'implantation/utilisation d'unités de production d'ER												
82° La construction de logements sociaux proposant de bonnes performances énergétiques pourra être aidée financièrement												
83° Réduire la production de déchets, développer leur valorisation et intensifier la sensibilisation												



SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Analyse des incidences du projet et présentation des mesures compensatoires

SOMMAIRE

1. Introduction	251
2. Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement	252
3. Analyse des incidences notables prévisibles sur l'environnement	255
3.1. Incidence du SCoT sur l'environnement naturel, le cadre bâti et les paysages.....	255
3.1.1. Incidences sur la consommation d'espace	255
3.1.2. Incidences sur l'environnement naturel et la biodiversité.....	256
3.1.3. Incidences sur l'accès à la nature	258
3.1.4. Incidences sur les paysages	259
3.2. Incidence du SCoT en matière de risques, de nuisances et de pollution	260
3.2.1. Incidences sur les risques naturels	260
3.2.2. Incidences sur les risques technologiques.....	261
3.2.3. Incidences sur la qualité de l'air	261
3.2.4. Incidences sur les transports et les déplacements.....	262
3.2.5. Incidences sur la gestion des déchets	263
3.2.6. Incidences sur la pollution des sols	264
3.2.7. Incidences sur le bruit	265
3.3. Incidences du SCoT sur les ressources naturelles.....	266
3.3.1. Incidences sur l'eau	266
3.3.2. Incidences en matière d'énergies renouvelables	267
3.4. Dispositif de suivi	268
3.4.1. Définition.....	268
3.4.2. Construction des indicateurs.....	269
3.4.3. Moyens mis en œuvre pour suivre les indicateurs.....	272

1. INTRODUCTION

En application des dispositions du décret n°2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du SCoT comprend une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

L'analyse porte sur les effets probables de la mise en œuvre du projet d'aménagement au regard des enjeux environnementaux définis dans le cadre de l'état initial de l'environnement. Un regroupement a été effectué en fonction du niveau d'impact potentiel du SCoT (impact transversal, impact thématique spécifique, impact localisé) :

- Les incidences du SCoT sur l'environnement, le cadre bâti et les paysages. Les enjeux transversaux majeurs du SCoT y sont développés : l'environnement naturel, la consommation d'espace, les paysages, ainsi que la notion d'accès à la nature, qui n'était pas développée en tant que telle dans l'état initial de l'environnement.
- Les incidences du SCoT en matière de risques, de nuisances, et de pollution, y compris un chapitre spécifique relatif à l'évolution des transports et des déplacements, source importante de nuisances de toutes natures.
- Les incidences du SCoT sur les ressources naturelles, en fonction des usages qui en sont faits, y compris au niveau des énergies renouvelables.

Pour chaque thème sont présentés : les perspectives d'évolution, les objectifs du SCoT et les incidences positives et négatives prévisibles du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, l'analyse porte également sur les problèmes que pourrait poser l'application du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement (PPRI, zones Natura 2000).

En application de l'article L. 122-14 du Code de l'urbanisme, une analyse des résultats de l'application du SCoT du point de vue de l'environnement doit être réalisée au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la délibération portant approbation ou de la dernière délibération portant révision du SCoT. L'établissement public en charge du SCoT doit ensuite délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle. A défaut d'une telle délibération, le Schéma de Cohérence Territoriale devient caduc.

Ce délai de 10 ans est établi en application des dispositions antérieures à la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), auxquelles n'est pas soumis ce présent SCoT, qui a ramené à 6 ans le délai d'analyse des résultats de l'application du SCoT. Cependant, aux termes de la loi du 5 janvier 2011, les nouvelles dispositions établies par la loi ENE devront être intégrées avant le 1^{er} janvier 2016.

Limite de l'exercice :

A la différence de projets précis, tels les projets d'infrastructures, de zones d'activités ou encore d'installations industrielles, l'impact d'un SCoT est plus difficile à estimer dans le détail. Le SCoT répond à une exigence d'organisation territoriale à échelle supra-communale. Son impact environnemental est donc évalué en conséquence. Si des emplacements ou des secteurs sont bien indiqués comme zones futures urbanisées, ce n'est pas pour autant que l'on aura le niveau de précision nécessaire qui permettrait l'équivalent d'une étude d'impact. Cela devra se faire au niveau des PLU (zone d'activités) ou des projets au cas par cas. Nous avons pour le SCoT des prescriptions et des orientations qu'il faut évaluer du point de vue de l'environnement, d'où la difficulté de l'exercice.

Par-delà, la définition d'indicateurs pose le problème de la diversité des intervenants sur l'environnement. Par exemple, ce ne sera pas seulement grâce à l'application du SCoT que la qualité de l'eau s'améliorera, d'où des difficultés d'analyser les impacts propres au SCoT à horizon 10 ans. Les indicateurs, pour être suivis, doivent rester simples, compréhensibles et faciles à suivre. Les indicateurs complexes montrent leurs limites dans leur application et leur interprétation. Enfin, des indicateurs synthétiques (ou regroupement d'indicateurs) peuvent permettre, comme l'indice ATMO pour la qualité de l'air, de donner une image de l'évolution d'une thématique particulière, mais ils ne mesureront pas l'évolution d'une situation inhérente à la seule mise en place du SCoT.

2. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Caractéristiques physiques

Le Beauvaisis est un territoire aux multiples facettes géologiques et pédologiques, entraînant une richesse importante notamment en termes de paysage et de milieux naturels. La présence de craie, d'argile et de la vallée du Thérain confère au territoire des atouts importants pour l'exploitation des sols.

➤ L'eau

Le réseau hydrographique se structure autour du Thérain, cours d'eau de la vallée de l'Oise, qui draine le cœur de la CAB. Sur la craie, il est en liaison avec une nappe alluviale qui régule le débit des cours d'eau. Dans le Pays de Bray, il assure l'écoulement des eaux vers le Thérain sur des sols imperméables ne permettant pas l'infiltration vers la nappe.

Les eaux souterraines sont une ressource importante dans l'aquifère de la craie. Cette ressource est néanmoins fragile, posant des problèmes de qualité mais aussi, plus récemment, de disponibilité. Le fond de la vallée du Thérain se caractérise également par la présence de multiples plans d'eau (exploitation de gravières).

Les cours d'eau traversant le Beauvaisis ne sont pas domaniaux. L'entretien des berges, est donc à la charge des propriétaires riverains.

➤ Le milieu naturel

La mosaïque de milieux rencontrés sur le terrain doit être conservée. Ces milieux (cours d'eau, boisements, zones humides) sont des refuges pour les animaux. Ils servent à la fois d'habitat vital (sites de reproduction, de nourrissage, de repos...) et de corridor écologique (ensemble de milieux qui relie fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou à un groupe d'espèce).

Le territoire jouit d'une grande richesse naturelle (zones d'intérêt remarquables réglementaires et zones d'inventaires non réglementaires à fort potentiel écologique).

Le milieu naturel bien que fragmenté est très diversifié. Il existe notamment beaucoup de zones humides en lien avec les nombreux plans d'eau et cours d'eau du Beauvaisis.

➤ Le patrimoine

La majorité du patrimoine protégé de la Communauté d'Agglomération se trouve à Beauvais, que ce soit les 3 sites inscrits ou les 23 monuments historiques de la ville.

À l'époque, Beauvais disposait d'un patrimoine architectural et culturel riche dont la quasi-totalité fut détruite lors de la seconde guerre mondiale. Lors de la reconstruction, l'ancien plan a été respecté, mais la ville a été dé-densifiée et aérée.

➤ L'air

La qualité de l'air est globalement bonne dans le Beauvaisis, notamment compte tenu de la présence d'usines et de l'aéroport Beauvais-Tillé. Elle peut être encore améliorée par une politique de gestion des déplacements (Plan de Déplacements Urbains – PDU) et par des politiques d'incitations industrielles.

➤ Le bruit

Les efforts dans le Beauvaisis ont été très tôt concentrés sur l'aéroport de Beauvais-Tillé en faisant une infrastructure plutôt vertueuse à l'heure actuelle et à l'écoute de ses riverains.

Par contre, il existe beaucoup de voies bruyantes traversant les centres villes et les centre-bourgs et les réflexions sur la lutte contre les nuisances sonores d'origine routière doivent s'intensifier.

La déviation de la RN31 décalera le problème dans des zones moins densément peuplées, diminuant ainsi les nuisances.

Des arrêtés municipaux d'interdiction de circulation des poids-lourds sont utilisés ou prévus dans certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

➤ Les déchets

Le Beauvaisis s'inscrit au sein d'un territoire pionnier du tri-sélectif grâce au SYMOVE.

La CAB est désormais activement engagé dans la réduction du volume de déchets ménagers, et poursuit ses réflexions sur la valorisation énergétique des déchets. L'abondante communication (brochures) faite au public par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis permet de sensibiliser les habitants et professionnels aux « bonnes pratiques » dans le domaine.

➤ Les ressources

La CAB recèle d'importantes ressources géologiques (alluvions, argile, sables fins et craie). Néanmoins, l'exploitation de ces ressources ne suffit pas à alimenter la consommation locale. Le territoire doit donc importer des ressources géologiques, ce qui pose question en raison des surcoûts et des conséquences environnementales entraînées par ce transport. Il convient donc de préserver la possibilité de développement de nouveaux sites d'extraction sur le territoire de la communauté d'agglomération afin de combiner les besoins de développement de l'habitat et le respect de l'environnement.

La CAB exploite pour le moment assez peu les ressources énergétiques locales. Pourtant, des exemples de réalisations peuvent guider les réflexions : la réalisation d'une chaufferie-bois avec réseau de chaleur, sur la commune de Beauvais par exemple. Disposant de grandes surfaces boisées (bois, haies, peupleraies), cette solution paraît aisée à mettre en œuvre dans le Beauvaisis. Les autres sources d'énergie alternative que constituent la bio-méthanisation, le solaire, ou encore la géothermie sont à l'étude.

➤ Les risques

Sur le territoire du Beauvaisis, les risques technologiques sont peu nombreux et peu importants. Ils ne sont pas pour autant négligés puisque des exercices sont régulièrement effectués dans les écoles de Beauvais (où se localisent les 3 usines SEVESO) et un centre d'appels automatiques d'alerte est opérationnel.

Le Beauvaisis est beaucoup plus sensible aux risques naturels, notamment aux inondations. De nombreuses démarches sont mises en places pour mieux connaître et mieux gérer ce risque : PPRI, études hydrauliques...

3. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1. Incidence du SCoT sur l'environnement naturel, le cadre bâti et les paysages

3.1.1. Incidences sur la consommation d'espace

3.1.1.1. Enjeux

Le territoire de l'agglomération est contraint naturellement : le sud de l'agglomération concentre les biocorridors, des zones humides, de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), le nord tire sa richesse de la préservation actuelle de grands paysages par l'agriculture.

Les espaces naturels (boisés, agricoles, humides, etc.) représentent une part très importante de la superficie du territoire. Il constitue donc un territoire majoritairement non-urbanisé qui s'insère dans un secteur très riche sur le plan écologique et agricole.

Le territoire du SCoT n'a pas su contenir la consommation d'espace jusqu'à aujourd'hui : cette thématique constitue un des enjeux les plus importants. L'agglomération du Beauvaisis connaît une dynamique de périurbanisation depuis les années 1960 qui s'est accentuée ces dernières années. 50 % des constructions de ces dernières années se sont réalisées en dehors de la ville-centre, très majoritairement sur des terrains agricoles.

Le projet de liaison A16/A29 et la réalisation de la deuxième tranche de la RN31 sur l'agglomération, engendreront des coupures du territoire.

Le développement urbain futur, que ce soit pour l'habitat, les activités commerciales, industrielles ou les infrastructures, sera très consommateur d'espaces.

3.1.1.2. Les objectifs du SCoT

Le SCoT souhaite que l'agriculture, domaine d'excellence de l'agglomération, et les milieux naturels ne subissent pas les conséquences d'un développement urbain très consommateur d'espaces.

Le SCoT a par définition un impact important sur l'urbanisation du territoire et c'est donc l'esprit même du SCoT qui est concerné par cette thématique. Il affirme la nécessité de limiter l'étalement urbain, en privilégiant une utilisation plus économe du foncier, tant pour l'habitat que pour les activités économiques.

Il s'engage à maîtriser l'urbanisation en définissant les conditions dans lesquelles elle peut continuer :

- utilisation plus économe du foncier, en jouant notamment sur une densification et un renouvellement urbain qualitatifs,
- maîtrise du développement urbain, en fixant des limites à l'extension des pôles d'urbanisation et en luttant contre l'habitat diffus,
- polarisation du développement urbain sur les principaux centres existants,
- le maintien de la vocation agricole ou naturelle des terres aujourd'hui classées en zone Agricole (A) ou Naturelle (N) dans les Plans Locaux d'Urbanisme PLU (ou NC et ND dans les POS). Un changement de destination est toutefois possible après étude de solutions alternatives et justification d'un impact limité,
- un développement urbain respectueux des espaces agricoles ainsi que des espaces naturels,
- intégration paysagère et transition rural/urbain,
- reconversion systématique des friches industrielles.

Est affirmé comme axe fort le développement urbain et économique en dehors des secteurs naturels protégés et des espaces agricoles.

3.1.1.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Les objectifs du SCoT répondent bien à un objectif de développement durable, en n'hypothéquant pas l'espace pour l'avenir. Les zones préservées et les espaces urbanisables sont clairement identifiés.

Les milieux naturels sont conservés sur l'ensemble du territoire. La préservation de l'agriculture devient également une priorité.

La problématique de l'utilisation des sols et de consommation de l'espace est donc bien réfléchi sur le long terme. Les objectifs du SCoT traduisent une volonté de rigueur dans le développement urbain. Il est estimé que la population sera d'environ 90 000 habitants en 2020 ; elle ne devrait pas se traduire exclusivement par une surconsommation de l'espace. Les formes d'urbanisation retenues vont permettre un recentrage sur la ville centre (Beauvais), les bourgs relais et ruraux et limiter la maison isolée qui repousse toujours plus loin les frontières de l'urbanisation.

Les espaces de contact entre les zones urbanisées et les milieux naturels – agricoles seront beaucoup mieux définis.

Ces mesures constituent une démarche cohérente qui doit conduire à affirmer une identité territoriale et une réappropriation des valeurs naturelles du territoire par la population. Elles contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Incidences négatives

L'augmentation de la population prévue dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa traduction en nombre de logements à construire passent nécessairement par l'utilisation de nouveaux espaces au détriment principalement des terres agricoles. Ces incidences seront en partie limitées par le mode de développement urbain défini dans le cadre du Document d'Orientations Générales (DOG).

En ce qui concerne le développement économique, le DOG prévoit plusieurs réserves foncières, en priorité en extension des zones d'activités existantes, sur des terrains agricoles. L'impact majeur sera sur les futures zones d'activités (Beauvais-Tillé, Allonne-Warluis, Troissereux, les Larris, Auneuil) dont la principale est la ZAC Beauvais Tillé d'une surface de 123 ha. Toutefois, le dossier de création de cette dernière a été approuvé le 30 mars 2010 et comporte une étude d'impact qui sera annexée au SCoT.

L'effet pervers de la mise en valeur identitaire du territoire et l'attractivité liée à la qualité de vie peut contribuer à augmenter la pression foncière sur l'ensemble du territoire.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Le SCoT insiste sur la nécessité d'un renouvellement urbain de qualité, qui permette, tout en densifiant, une amélioration de la qualité de vie urbaine. Il conviendra de rester très vigilant dans son application pour garantir la qualité de ces opérations. Il ne peut, du fait de sa portée réglementaire, aller plus loin dans les niveaux d'exigences vis-à-vis des concepteurs : trame bâtie, conception des espaces publics, références à la norme Haute Qualité Environnementale (HQE), etc. Ceci relève de l'échelle plus fine du PLU et des opérations d'aménagements elles-mêmes.

Des négociations avec les agriculteurs représentés la Chambre d'agriculture de l'Oise devront être réalisées en amont des aménagements sur les terrains agricoles et la proposition de nouvelles terres aux exploitants concernés par toutes ces réserves être recherchée.

3.1.1.4. Les indicateurs

Plusieurs indicateurs permettront de suivre cette problématique :

- Indicateurs d'état → Surface boisée, surface zones humides, surface cultivée pour les agro-ressources,
- Indicateur de pression → Surface de la tâche urbaine.

3.1.2. Incidences sur l'environnement naturel et la biodiversité

3.1.2.1. Enjeux

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est riche d'un patrimoine naturel et forestier important et diversifié.

Le patrimoine naturel est composé de zones d'intérêt écologique majeur : des massifs boisés, des zones humides, la vallée du Thérain et des corridors écologiques permettant la migration de populations animales.

Ce patrimoine écologique très riche est mis en valeur par de nombreux inventaires scientifiques (ex : ZNIEFF) et protégé par plusieurs types de périmètres réglementaires (ex : sites Natura 2000).

L'enjeu consiste à préserver la richesse et la diversité biologique des milieux et de conserver les habitats des espèces rares, en pérennisant les sites faisant déjà l'objet de protection mais également en protégeant de nouveaux sites pouvant être menacés.

En effet, les sites naturels, au même titre que les espaces agricoles, sont fortement concernés par une pression urbaine de plus en plus importante. L'urbanisation, l'agriculture, les activités impactantes et les activités industrielles ont eu des conséquences sur les conditions écologiques du maintien de la biodiversité propre aux espaces du territoire.

Ainsi, les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont :

- l'assèchement et l'atterrissement des zones humides,
- l'agrandissement des exploitations qui favorise le retournement de prairies,
- la déprise agricole qui entraîne des risques d'eutrophisation des milieux,
- des boisements anarchiques de type peupleraies,
- l'accroissement des espaces industrialisés qui entraînent la destruction des milieux,
- la fragmentation des milieux provoquée par les infrastructures,
- l'artificialisation des sols,
- la segmentation des habitats naturels par des fronts bâtis qui créent des coupures infranchissables.

3.1.2.2. Les objectifs du SCoT

Le SCoT affirme comme axes forts :

- la conservation des secteurs écologiques actuels et la préservation de la diversité écologique,
- le développement urbain respectueux des espaces naturels à valeur patrimoniale,

Le PADD prévoit la valorisation des corridors écologiques et des continuités entre réseau bleu et maillage vert. La diversité écologique doit être réservée sur le territoire.

Le DOG propose quant à lui deux prescriptions selon deux niveaux de protection des espaces naturels :

- Les espaces naturels d'importance majeure seront inscrits en zone N ou A dans les PLU et les règlements prévoient des protections adaptées au(x) site(s) concerné(s). Toute construction ou aménagement susceptible de leur porter atteinte est strictement interdite.
- Les massifs boisés soumis à obligation de réalisation d'un Plan Simple de Gestion (PSG) sont protégés. Des changements de destination des sols sont autorisés mais toute surface forestière désaffectée ou défrichée doit être compensée par la création d'une superficie au moins égale, attenante au massif forestier ou contribuant à la reconstitution de continuités biologiques, par exemple en reconstituant un relais avec un massif voisin.

3.1.2.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Vu l'enjeu, les engagements du SCoT appellent à respecter le potentiel écologique actuel tout en respectant les développements économiques et urbains souhaités par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le SCoT a également pris le parti de protéger de grands ensembles pour leur intérêt écologique, faunistique et floristique, en pérennisant leur classement en zone A ou N dans les documents d'urbanisme locaux.

La valorisation des zones naturelles est encouragée en y développant des activités compatibles avec leur sensibilité écologique (ex : utilisation du parcours de la vallée du Thérain et de ses affluents pour développer un couloir vert support d'activités de loisirs et de tourisme respectueuses des milieux).

De plus, la préservation de la biodiversité sur le territoire n'a de sens que si des continuités sont maintenues entre ces espaces. Le SCoT a donc défini une trame naturelle et paysagère instaurant la préservation des cours d'eau et fonds de vallées humide et la volonté de restaurer la qualité écologique des zones humides et la conservation des boisements.

Incidences négatives

Les projets d'infrastructures de transport (liaison A16-A29, déviation de la RN31), de par leur nature et leur situation, pourraient porter atteinte à des milieux naturels sensibles et perturber le fonctionnement écologique du territoire en cloisonnant les espaces naturels.

Par ailleurs, même si les prescriptions du DOG limitent fortement la pression de l'urbanisation sur les espaces naturels, les objectifs de croissance démographique et de croissance économique qu'il prévoit auront nécessairement des incidences négatives sur les milieux naturels au travers de l'augmentation des consommations de ressources (eau, etc.) et de la production d'effluents.

De même, si la valorisation des espaces est encouragée, selon leur sensibilité, le risque de pression sur les milieux en termes de fréquentation devra être maîtrisé. Le projet du SCoT est fortement axé sur le développement économique et urbain du territoire. Par conséquent, il existe de véritables risques de dégradation des milieux naturels environnants.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Au niveau du SCoT, nous n'avons pas de mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT à envisager pour les projets d'aménagement. Elles devront l'être au fur et à mesure des nouveaux projets (rôle de l'étude d'impact). Par exemple pour le projet de liaison A16-A29 et la déviation de la RN31, il sera nécessaire de prendre des mesures ambitieuses de continuités écologiques pour ne pas compromettre les efforts du SCoT (volonté de valoriser les corridors écologiques).

3.1.2.4. Les indicateurs

Plusieurs indicateurs, de différentes natures, ont été retenus pour suivre les effets du SCoT sur l'environnement naturel :

- Indicateurs d'état : Surface boisée, surface des zones humides,
- Indicateurs de pression : Fréquentation des sites touristiques à caractéristiques écologiques, surfaces des terres agricoles faisant l'objet d'une convention
- Indicateurs de réponse : Surfaces naturelles identifiées/protégées réglementairement.

3.1.3. Incidences sur l'accès à la nature

3.1.3.1. Enjeux

Le SCoT prévoit à la fois une augmentation de la population (90 000 habitants en 2020) et une utilisation plus économe du foncier, en jouant notamment sur une densification des centres et un renouvellement urbain qualitatifs. L'augmentation de la population et sa plus grande concentration vont engendrer un « besoin de nature » accru : un risque de surfréquentation du milieu naturel, de ce fait, peut survenir (cf. chapitre précédent).

3.1.3.2. Les objectifs du SCoT

Le PADD a comme objectifs d'offrir un réseau d'espaces de détente et de loisirs de proximité aux habitants du territoire et de développer une activité touristique et de loisirs à caractère écologique (tourisme vert, fluvial, patrimonial, etc.). Ce développement d'accès à la nature doit notamment s'appuyer sur le site de la vallée du Thérain et ses affluents, du parc Saint-Paul, du plan d'eau du Canada et de Saint-Léger.

Le DOG prévoit notamment de structurer l'offre touristique au niveau du Pôle Sud qui s'articule autour de Saint-Léger-en-Bray et d'Auneuil, avec pour atouts un patrimoine industriel à préserver et mettre en valeur sur Auneuil, et un pôle « nature et loisirs » sur Saint-Léger-en-Bray s'appuyant sur une offre de services préexistante (domaine du Colombier et parc Animalier), orienté vers le tourisme vert (« zéro voiture », mobilité douce, etc.).

Au niveau du plan d'eau du Canada, l'offre touristique et de loisirs s'adresse à la fois à des populations habitant le Pays du Beauvaisis et à des touristes extérieurs. C'est un atout important du territoire en matière de qualité de vie qu'il convient de conforter et de mettre en valeur.

3.1.3.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Toute action qui permettra de favoriser la fréquentation des milieux naturels (développement de liaisons douces, d'un couloir vert, etc.) ou agricoles va améliorer la qualité de vie des habitants et créer une appropriation de l'espace favorisant le respect de ces milieux.

La recherche d'une urbanisation ou d'un renouvellement urbain de qualité peut maintenir (ou créer) une véritable écologie urbaine, propice à l'accès à la nature.

Incidences négatives

L'ouverture à une population croissante des milieux naturels environnants sera génératrice d'une pression accrue sur le milieu naturel (piétinement, dérangement de la faune, déchets abandonnés, etc.).

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Les mesures envisagées pour cette thématique seront des mesures de gestion des sites agricoles ou naturels accessibles au public (conditions d'ouverture des sites au grand public, balisage des chemins, information/sensibilisation du public sur la fragilité de certains milieux, etc.).

3.1.3.4. Les indicateurs

Un indicateur de pression a été retenu pour cette thématique : la « fréquentation des sites touristiques à caractère écologique ».

3.1.4. Incidences sur les paysages

3.1.4.1. Enjeux

Le Beauvaisis est un lieu d'interface paysagère entre quatre grands ensembles distincts : le Plateau Picard, la Boutonnière de Bray, le Clermontois et dans une moindre mesure le Plateau de Thelle. Riche d'une grande diversité, le territoire présente de fortes potentialités de mise en valeur, de préservation et de conservation. La grande diversité géologique du Beauvaisis couplée à une utilisation très diversifiée de l'espace a créé un ensemble unique de paysages.

Les entrées de ville sont des espaces stratégiques pour l'image de marque d'un territoire. Les principaux axes d'accès du Beauvaisis – notamment l'A16, la RN31, les RD931, RD981, RD1001, RD901 et RD133 – doivent donc être étudiés et mis en valeur avec attention.

3.1.4.2. Les objectifs du SCoT

Le thème du paysage est transversal dans la mesure où il résulte bien souvent d'autres thématiques traitées dans le SCoT.

Le choix du développement urbain maîtrisé, la préservation et la remise en état des corridors écologiques, le maintien des coupures d'urbanisation, la mise en valeur touristique des cours d'eau (vallée du Thérain, etc.) sont par exemple des thématiques pour lesquelles chaque politique proposée dans le cadre du SCoT œuvre en faveur de la valorisation ou de la préservation des paysages.

3.1.4.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Le SCoT a une démarche volontariste qui consiste à protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles et traiter les franges urbaines.

Incidences négatives

Les prévisions en termes d'augmentation de la population et de développement de nouvelles zones d'activités impliquent localement des impacts paysagers. Ceux-ci, même si les projets sont intégrés paysagèrement, vont transformer le paysage existant.

Les orientations du PADD et du DOG fixent des critères stricts pour le développement urbain. Or l'enjeu paysager s'ajoute à une multitude d'enjeux inscrits par ailleurs dans le SCoT (politique de développement économique, de l'habitat, des transports, etc.) pour un projet donné. Les communes devront donc inscrire leurs choix en compatibilité avec ces divers enjeux et orientations, définis par le SCoT.

L'application des orientations du SCoT supposera une réelle vigilance : pour des sites dont le cadre paysager actuel peut être perçu comme inintéressant sur le plan identitaire, ou de moindre qualité, le risque est d'autoriser des projets « qui ne dénaturent pas l'existant », sans pour autant être satisfaisants. En effet, la notion de paysage de qualité est très souvent subjective. Cette vigilance dans la mise en œuvre du SCoT est également indispensable si l'on veut effectivement que chaque « modification » du paysage soit faite avec un objectif d'intégration paysagère.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Le SCoT fait référence au projet de liaison A16-A29 et à la déviation de la RN31 : ceux-ci devront être réalisés de façon à limiter leur impact en termes de coupures paysagères. En effet, les grandes infrastructures routières sont des éléments très contraignants sur le plan paysager, nécessitant une réflexion à mener dès l'amont des projets.

Les communes dont les projets sont situés dans des secteurs pour lesquels les spécificités du paysage sont peu lisibles devront redoubler d'attention pour que les nouvelles opérations d'aménagement participent à conférer de la lisibilité aux paysages dégradés. D'une façon générale, le rôle des communes devra consister notamment à s'assurer de la cohérence à l'échelle communale de l'intégration des projets ayant un impact sur l'évolution des paysages.

De plus, les études d'intégration paysagère ne devront pas être un palliatif au non-respect des autres orientations en matière de paysage, sous prétexte de répondre aux enjeux majeurs du SCoT.

3.1.4.4. Les indicateurs

Au vu de la difficulté d'évaluer l'évolution des paysages, deux indicateurs ont été choisis :

- Indicateur d'état → Evolution des cônes de vue (au moyen de photographie, cf. le chapitre sur la définition des indicateurs),
- Indicateur de pression → Nombre d'actions en faveur du paysage.

3.2. Incidence du SCoT en matière de risques, de nuisances et de pollution

3.2.1. Incidences sur les risques naturels

3.2.1.1. Enjeux

Le risque inondation est le risque naturel le plus important dans le Beauvaisis, le plus destructeur et le plus limitant. Le territoire est soumis aux risques d'inondations liées aux débordements du Thérain aval, amont, du Petit Thérain et de l'Avelon.

L'ensemble des communes de l'agglomération a fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle relatif à une inondation par une crue (débordement de cours d'eau) et à une inondation par ruissellement et coulées de boues.

Toutes les communes du SCoT ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en 1999 concernant les mouvements de terrain. Plusieurs communes ont également fait l'objet d'un arrêté pour inondation par remontée de nappe.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) « Thérain amont et Petit Thérain » concerne les communes de Fouquénies, Herchies, Milly-sur-Thérain et Troissereux.

Le PPRI « Avelon » concerne les communes de Aux Marais, Goincourt, Rainvillers, Saint-Germain-la-Poterie et Saint-Paul.

Le PPRI pour le bassin du « Thérain aval » concerne les communes d'Allonne, Beauvais, Rochy-Condé, Therdonne et Warluis.

Enfin, le diagnostic du PPRI « Avelon » était en cours lors de la réalisation de l'état initial de l'environnement.

3.2.1.2. Les objectifs du SCoT

Le SCoT n'a pas pour mission de se substituer au PPRI. Il rappelle que les communes doivent être en conformité avec la réglementation en vigueur et pose le principe de limitation de l'imperméabilisation des surfaces.

Le PADD propose de reconquérir les milieux humides de fond de vallée comme zone d'expansion des crues naturelles.

Le PADD et le DOG prévoient de privilégier les techniques d'assainissement alternatives dans les opérations d'aménagement et de constructions (neuves ou réhabilitation).

3.2.1.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Avec la politique affirmée du maintien d'une vaste superficie du territoire consacrée à l'agriculture et aux espaces naturels, le SCoT se donne les moyens, de façon indirecte, de limiter les phénomènes d'inondation.

Incidences négatives

La densification de l'habitat va augmenter localement le phénomène d'imperméabilisation : la problématique des eaux pluviales devra systématiquement être intégrée pour ne pas aggraver des problèmes locaux ou en aval.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Le développement urbain pourrait être conditionné à une prise en charge à la parcelle des eaux pluviales (infiltration, réutilisation, etc).

3.2.1.4. Les indicateurs

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour suivre le risque naturel majeur du territoire, le risque inondation :

- Indicateur d'état → Surface des zones humides, catastrophes naturelles
- Indicateur de pression → Etalement de la tâche urbaine.

3.2.2. Incidences sur les risques technologiques

3.2.2.1. Enjeux

Trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont présentes sur le territoire du SCoT. Elles sont situées à Milly-sur-Thérain, Beauvais et Warluis.

Le territoire abrite trois sites SEVESO (seuil bas) à Beauvais (Soprogaz, Spontex et SPCI).

3.2.2.2. Les objectifs du SCoT

Le SCoT ne précise rien de particulier en matière de risques technologiques.

3.2.2.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Aucune incidence positive n'est recensée.

Incidences négatives

L'accueil de nouvelles activités pourrait engendrer l'installation d'activités potentiellement dangereuses pour les personnes et les biens. Ces futures activités, ainsi que les futurs projets routiers (liaison A16-A29, déviation de la RN31) pourraient être la source d'augmentation du risque de transport de matières dangereuses.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

La problématique du transport des matières dangereuses devra être traitée au niveau d'un éventuel plan de déplacements urbains.

3.2.2.4. Les indicateurs

Les indicateurs relatifs qui permettront de suivre l'évolution des risques technologiques sont :

- Indicateur d'état → Nombre d'accident de transport de matières dangereuses,
- Indicateur de pression → Surface dédiée aux activités économiques, nombre d'entreprises à risque.

3.2.3. Incidences sur la qualité de l'air

3.2.3.1. Enjeux

Trois points de mesures sont implantés sur le territoire de l'agglomération : deux à Beauvais et un à Tillet. La qualité de l'air, surveillée par Atmo-Picardie, est globalement bonne dans le Beauvaisis, notamment compte tenu de la présence d'usines et de l'aéroport Beauvais-Tillé. Les seuils d'alerte n'ont jamais été atteints, alors que les seuils d'information ont été dépassés 14 fois en 2005, à chaque fois à cause de l'ozone (O₃).

Ces données sont toutefois à prendre avec précaution puisqu'une des stations de l'agglomération n'était pas localisée de manière pertinente. En mesurant « trop » le trafic automobile (principale cause de la pollution à l'ozone), elle ne rendait pas totalement compte de la situation sur le territoire. La relocalisation de cette station en 2010 permettra d'obtenir une mesure plus fiable.

3.2.3.2. Les objectifs du SCoT

Le SCoT a pour objectif de lutter contre la dégradation de la qualité de l'air due en partie à l'utilisation massive de la voiture individuelle. Il incite pour cela à une politique de déplacements facilitant la multimodalité et l'accessibilité (cf. chapitre consacré aux transports).

Il fixe les principes d'un développement urbain plus favorable au développement des transports en commun et des cheminements doux, en luttant contre l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat.

En matière d'alternative aux combustibles fossiles, responsables de la majeure partie de la dégradation de la qualité de l'air et de l'atmosphère en général, le SCoT affirme le besoin du développement des productions d'énergies alternatives (création d'une chaufferie-bois avec réseau de chaleur sur le quartier Saint-Jean). Les autres sources d'énergie alternatives que constituent la bio-méthanisation, le solaire, ou encore la géothermie sont à l'étude.

Dans le DOG, le SCoT encourage les nouvelles opérations d'habitat à faire preuve d'initiatives pour le développement d'énergie renouvelable. A ce titre, La construction de logements sociaux proposant de bonnes performances énergétiques (label Bâtiment Basse Consommation (BBC), Haute Performance Energétique (HPE), etc.) pourront être aidées financièrement (cf. chapitre sur les énergies renouvelables).

3.2.3.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

La demande d'une politique de maîtrise de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables va dans le sens d'une meilleure qualité de l'air de façon globale et à terme (lutte contre les gaz à effet de serre en particulier), de même que l'incitation au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Le DOG indique qu'un réseau de voies de mobilités douces sera développé et qu'une offre de transport présentant une véritable alternative à la voiture est un objectif majeur.

Le recours aux modes de transport et de construction moins consommateurs d'énergie devrait peut-être permettre de compenser les nouveaux rejets.

Incidences négatives

Les objectifs du PADD fixant une perspective démographique d'environ 90 000 habitants en 2020, vont générer de nouveaux besoins en énergie contribuant ainsi à l'émission de polluants dans l'air. L'accueil d'activités polluantes pourrait dégrader notablement la qualité de l'air.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Aucune mesure n'est envisagée.

3.2.3.4. Les indicateurs

Un indicateur, appelé « qualité de l'air » et basé sur les stations de mesure permettra de suivre la qualité de l'air.

3.2.4. Incidences sur les transports et les déplacements

3.2.4.1. Enjeux

L'agglomération du Beauvaisis dispose d'une bonne situation géographique au sein du triangle nord européen Paris-Bruxelles-Londres. Au carrefour d'infrastructures routières d'importance nationale et régionale, le territoire bénéficie d'une accessibilité remarquable qui devrait être confortée dans les années à venir avec :

- à court terme la mise en service de la déviation de la RN 31 qui permettra une meilleure desserte entre la Normandie et l'Est de la Picardie,
- à moyen terme, le projet de liaison entre l'A16 et l'A29.

Néanmoins, le manque de multimodalité est criant sur le territoire et les déplacements domicile-travail se multiplient au sein et à l'extérieur de l'agglomération sur un réseau parfois inadapté.

L'utilisation des modes de déplacement doux est relativement faible avec 30 % des déplacements effectués à pied ou en vélo. Toutefois, le Beauvaisis dispose d'un fort potentiel de développement des circulations douces avec un réseau de plus de 640 km de circuits de randonnée mais également un maillage de pistes cyclables important. La taille raisonnable de l'agglomération laisse penser que ce type de circulation est très adapté et pourra fortement se développer. En effet, 50 % des déplacements domicile-travail se font dans un rayon de 3 km. Le territoire du SCoT subit par conséquent de nombreuses nuisances en termes de déplacements automobiles, du fait :

- de la présence d'axes routiers de niveau national et régional à fort trafic (A16, RN31),
- de la déviation de la RN31, inachevée, qui ne joue pas suffisamment son rôle de délestage des centres urbains,
- du manque de multimodalité qui implique un recours important à la voiture individuelle, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

Le trafic routier engendre des nuisances fortes en termes de qualité de l'air, d'impact sonore et de consommation de l'espace.

3.2.4.2. Les objectifs du SCoT

Le PADD et le DOG prévoient tous deux de renforcer l'accessibilité du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale. Les principales prescriptions affichées sont :

- conforter et renforcer les liaisons ferroviaires,
- appuyer le projet de liaison A16-A29 pour être mieux relié aux ports Normands,
- réaliser le dernier tronçon de la déviation Sud de la RN31,
- renforcer l'accessibilité de l'aéroport et des zones économiques qui lui sont liées.

Le DOG prévoit de favoriser la multimodalité. Les principales prescriptions affichées sont :

- développer une offre de transport présentant une véritable alternative à la voiture individuelle,
- développer et renforcer le réseau de bus urbains (les horaires et les destinations devront éventuellement être diversifiés, notamment en direction des principaux pôles d'emploi de l'ouest de l'agglomération, du parc d'attraction de Saint-Paul et à destination du pôle LaSalle),
- rechercher une articulation entre réseau de voies douces et lignes de bus,
- soutenir les systèmes de transports durables (Transport A la Demande du Beauvaisis, covoiturage, taxis, modes partagés),
- accompagner le développement de la centrale de mobilité Oise Mobilité,
- améliorer les conditions de transport de circulation pour tous les modes (bouclage de la déviation Sud de la RN31, réorganisation de la circulation automobile et du stationnement en centre-ville de Beauvais, etc.)

Le DOG encourage également la création de voie douces et voies vertes à travers le territoire afin d'offrir aux populations du Beauvaisis des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.

3.2.4.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Les orientations du SCoT, que ce soit en terme de mode d'urbanisation que d'organisation des déplacements, sont globalement favorables au développement de transports en commun efficaces et des modes de déplacements « doux ».

Le DOG du SCoT affirme la priorité à l'accessibilité à toutes les échelles et à la multimodalité.

Incidences négatives

L'augmentation de la population et la création d'urbanisations nouvelles, même si elles sont accompagnées de la mise en place de transports alternatifs à l'automobile, sont une source potentielle d'augmentation des contraintes et des nuisances en terme de déplacement (qualité de l'air, bruit, congestion routière).

Enfin, le projet de liaison A16-A29 et la déviation de la RN31 vont engendrer localement, pour les populations riveraines, des nuisances supplémentaires en terme de qualité de l'air et de bruit.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Le SCoT aura des effets globalement positifs sur les déplacements, aucune mesure n'est donc envisagée.

3.2.4.4. Les indicateurs

Les indicateurs choisis pour suivre l'efficacité du SCoT sur les déplacements sont nombreux :

- Indicateur d'état → Fréquentation des transports en communs, linéaire de cheminement doux,
- Indicateur de pression → Répartition modale des déplacements, actifs et déplacements,
- Indicateur de réponse → Nombre de plan de déplacement d'entreprise mis en place, nombre d'actions engagées par la collectivité pour la promotion des déplacements alternatifs à la voiture.

3.2.5. Incidences sur la gestion des déchets

3.2.5.1. Enjeux

Le Beauvaisis s'inscrit au sein d'un territoire pionnier du tri-sélectif grâce au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE). L'agglomération est désormais activement engagée dans la réduction du volume de déchets ménagers, et poursuit ses réflexions sur la valorisation énergétique des déchets. L'abondante communication (brochures) faite au public par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis permet de sensibiliser les habitants et professionnels du Beauvaisis aux « bonnes pratiques » dans le domaine.

Toutefois, le code de l'urbanisme – et donc le SCoT – ne constitue pas le meilleur outil pour résoudre ces questions, qui relèvent principalement de l'organisation des acteurs et de la gestion d'activités. Il faut également répondre à l'augmentation prévisible des déchets induits par le développement économique du territoire.

3.2.5.2. Les objectifs du SCoT

Le PADD propose de valoriser la gestion des déchets et leur recyclage. Il définit plusieurs orientations :

- Consolider la politique de prévention à la source et d'optimisation de la gestion des déchets.
- Poursuivre la réflexion sur la valorisation des déchets.
- Continuer les efforts d'éducation des concitoyens.
- Intégrer très en amont la problématique des déchets dans les opérations d'aménagement du territoire.

Le DOG prévoit quant à lui de poursuivre et amplifier les efforts en intensifiant la sensibilisation des populations, en réduisant davantage la production de déchets sur le territoire communautaire et en développant leur valorisation. En cours de réflexion, l'avancement de la réflexion sur la politique de gestion des déchets ne permet pas d'identifier et de localiser les nouveaux équipements qui la mettront en œuvre. Une fois ces équipements définis, le SCoT sera adapté.

3.2.5.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Même si elles ne sont pas décrites de façon directe, les orientations du SCoT vont dans le sens de la réduction de la quantité de déchets et de l'amélioration de leur recyclage.

Incidences négatives

La croissance de population prévue par le SCoT participera à l'augmentation de la production de déchets ménagers.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

L'augmentation de la production de déchets ménagers qui pourra être compensée par des mesures de sensibilisation (réduction des déchets à la source), l'encouragement au tri et la promotion des politiques de valorisation.

3.2.5.4. Les indicateurs

Deux indicateurs permettront de suivre l'évolution de la problématique déchet :

- Indicateur d'état → Nombre d'actions de valorisation des déchets,
- Indicateur de pression → Quantité de déchets.

3.2.6. Incidences sur la pollution des sols

3.2.6.1. Enjeux

Trois communes sont répertoriées dans la base BASOL référençant des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une sanction des pouvoirs publics, il s'agit des communes de Beauvais (4 sites), Berneuil en Bray (1 site) et Saint Paul (1 site).

25 des 31 communes de la communauté d'agglomération sont citées dans la base de données BASIAS faisant l'inventaire des anciens sites industriels. Les communes qui comptent le plus de sites sont Beauvais (plus de 300 sites), Allonne, Auneuil, Goincourt, Saint-Paul, Troissereux et Warluis.

3.2.6.2. Les objectifs du SCoT

Le SCoT ne précise rien de particulier en matière de pollution des sols.

3.2.6.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Même si elles ne sont pas décrites de façon directe, les orientations du SCoT vont dans le sens de la préservation des sols.

Incidences négatives

Aucune incidence négative du SCoT n'a été relevée sur cette thématique.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Aucune mesure n'est envisagée.

3.2.6.4. Les indicateurs

Un indicateur de pression a été choisi : Nombre d'anciens sites industriels dépollués.

3.2.7. Incidences sur le bruit

3.2.7.1. Enjeux

Les principaux facteurs de bruit recensés sur le territoire sont ceux liés aux transports.

Le territoire de l'agglomération est traversé par l'A16, la RN1, RN31 et accueille un aéroport international.

Le territoire subit les nuisances sonores engendrées par des infrastructures routières connaissent également une croissance de leur utilisation.

L'aéroport de Beauvais-Tillé connaît un fort développement de son trafic avec une croissance de 40 % du nombre de passagers et du nombre de mouvements commerciaux entre 2005 et 2009. L'actuel Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Beauvais-Tillé est en cours de révision. Ce document prévoit la limitation de l'urbanisation dans la zone de nuisance de l'aéroport pour ne pas entraver son développement et pour réduire le nombre de riverains concernés par le bruit.

3.2.7.2. Les objectifs du SCoT

Le DOG du SCoT prévoit de prendre en compte les nuisances sonores. Les prescriptions affichées sont :

- la prise en compte du PEB dans les PLU
- l'intégration dans la réflexion des PLU des communes concernées par le PEB de l'aéroport de Beauvais-Tillé et/ou par les infrastructures terrestres bruyantes notamment celles citées précédemment de la réduction et de l'adaptation au bruit (choix de zonages, techniques d'isolation phonique des bâtiments, ouvrages naturels ou artificiels de protection contre le bruit, etc.).

3.2.7.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Aucune incidence positive n'est recensée.

Incidences négatives

Les projets de liaison A16-A29 et la déviation de la RN31 devraient engendrer localement une augmentation des émissions sonores aux abords des axes.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Aucune mesure n'est envisagée.

3.2.7.4. Les indicateurs

Un indicateur d'état a été choisi : Mesure de la nuisance sonore des infrastructures routières et de l'aéroport.

3.3. Incidences du SCoT sur les ressources naturelles

3.3.1. Incidences sur l'eau

3.3.1.1. Enjeux

Le territoire du SCoT subira une pression urbaine de plus en plus forte. Celle-ci va rejaillir sur la qualité naturelle des cours d'eau mais aussi sur leurs qualités hydrobiologiques et physicochimiques.

Face au développement urbain tant résidentiel qu'économique, il devient nécessaire de trouver de nouveaux captages et de garantir la qualité de l'alimentation en eau potable.

Les capacités de traitement des eaux usées de l'agglomération sont mal réparties : Beauvais concentre la majorité des capacités de réserves. Ces capacités sont d'ailleurs déjà fortement amoindries par les projets de développement économiques (parc d'activités de Beauvais-Tillé, 15 000 Equivalents Habitant EqH prévus) et par l'accroissement de la population. La capacité de traitement de la station d'épuration de Beauvais est de 110 000 EqH, dont déjà 95 000 EqH sont utilisés à l'heure actuelle.

3.3.1.2. Les objectifs du SCoT

Le PADD envisage la création d'une Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) afin de mettre en place une protection efficace de la ressource en eau.

Le DOG se fixe les prescriptions suivantes en matière de gestion de la ressource en eau :

- Les PLU des communes concernées par les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) devront appliquer les prescriptions de ces documents.
- Les infrastructures ayant à rejeter des eaux pluviales devront prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les nuisances sur les territoires concernés.
- Le SCoT doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Sein- Normandie qui devra être appliqué dans les documents d'urbanisme.
- Les projets d'aménagement (zones d'activités économiques ou artisanales, ZAC de toutes natures, lotissements, infrastructures routières etc.) devront inclure une étude préalable de la consommation de la ressource en eau durant les travaux et en période de fonctionnement normal. Des mesures devront être prises pour limiter la consommation et les pollutions des eaux. L'objectif est une réutilisation totale des eaux pluviales récoltées et, ainsi, de tendre vers le « zéro rejet d'eau pluviale ».
- Instaurer des périmètres pertinents de protection autour des points de captage dans le but de préserver la qualité des eaux potables du territoire de l'agglomération.

- Préserver le foncier autour de la station d'épuration de Beauvais afin de pouvoir augmenter sa capacité à 155 000 EqH. De plus, les rédacteurs des documents d'urbanisme veilleront sur l'ensemble du périmètre du SCoT à prévoir des espaces d'extension potentielle des stations d'épuration afin de ne pas compromettre le développement futur de l'agglomération.
- D'une manière générale, poursuivre l'effort d'extension et d'amélioration du réseau d'assainissement collectif au sein de l'agglomération.
- Dans les nouvelles opérations d'aménagement et de construction, les techniques d'assainissement alternatives doivent être privilégiées par rapport aux techniques traditionnelles.

Le SCoT a par ailleurs pour ambition de redonner sa « place » au réseau hydrographique en terme de tourisme, notamment avec la vallée du Thérain.

3.3.1.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Les prescriptions fixées par le SCoT visant à protéger les zones humides, améliorer la gestion des eaux pluviales et des systèmes d'assainissement, et le type même de développement urbain défendu, concourent à la protection de la qualité de la ressource en eau potable et participent également à l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Incidences négatives

Les incidences négatives dans le domaine de l'eau sont liées aux pressions nouvelles générées par le développement du territoire. Ainsi, l'accueil de nouveaux habitants (perspective démographique de 90 000 habitants en 2020) suppose des besoins supplémentaires en eau mais ce sont surtout les besoins propres aux nouvelles entreprises qui pourraient impacter les prélèvements. Ces besoins dépendront de la nature même de l'activité et du process choisi.

L'augmentation de population prévue augmentera les rejets à traiter, et donc la pression sur le milieu récepteur.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

Il conviendra de poursuivre l'incitation des habitants et des entreprises à une gestion la plus économe et la plus respectueuse possible de la consommation et de la ressource en eau.

La recherche de nouveaux captages sera envisagée pour permettre l'accueil de nouvelles populations ainsi que de nouvelles activités.

3.3.1.4. Les indicateurs

Trois indicateurs permettront de suivre l'évolution de la ressource en eau sur le territoire du SCoT :

- Indicateur d'état → Niveau des nappes, qualité de l'eau distribuée, capacité des Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)
- Indicateur de pression → Volume d'eau prélevé, surfaces des terres agricoles faisant l'objet d'une convention

3.3.2. Incidences en matière d'énergies renouvelables

3.3.2.1. Enjeux

Le chapitre sur la qualité de l'air a déjà en partie évoqué la thématique sur les énergies renouvelables.

L'utilisation de carburants ou combustibles fossiles entraîne deux contraintes majeures :

- l'émission d'éléments polluants dans l'atmosphère, avec la particularité de la restitution de gaz carbonique fossile qui provoque des altérations climatiques,
- la dépendance par rapport à des sources d'approvisionnement exogènes, qui de surcroît sont épuisables à court terme.

Sur le territoire du SCoT, deux sources majeures de consommation d'énergie fossile sont recensées :

- le transport et les déplacements routiers,
- le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Le territoire du SCoT ne dispose d'aucune source énergétique, il dépend entièrement des territoires voisins. Pourtant, des projets exemplaires voient le jour (création d'une chaufferie-bois avec réseau de chaleur sur le quartier Saint-Jean). Les autres sources d'énergie alternatives que constituent la bio-méthanisation, le solaire, ou encore la géothermie sont à l'étude.

3.3.2.2. Les objectifs du SCoT

Le PADD prévoit de maîtriser les consommations d'énergie et de développer l'accès aux énergies renouvelables.

Les préoccupations affichées sont :

- permettre l'ensemble des installations et l'utilisation de sources d'énergie alternatives sur le plan réglementaire.

- favoriser les opérations pilotes de logement social peu consommatrices en énergie en les aidants financièrement.
- exiger une étude comparative atouts/coût/inconvénients pour chaque projet d'aménagement supérieur à un hectare entre la filière classique et les filières renouvelables

Les prescriptions du DOG sont les suivantes :

- L'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables prendra en compte la préservation et la valorisation des paysages.
- La construction de logements sociaux proposant de bonnes performances énergétiques (label Bâtiment Basse Consommation (BBC), Haute Performance Énergétique (HPE), etc.) pourront être aidées financièrement afin de favoriser le développement d'un habitat de qualité tant sur le plan social qu'environnemental.

3.3.2.3. Les incidences du SCoT

Incidences positives

Il a été vu plus haut, au chapitre sur les déplacements, que le type de développement urbain proposé par le SCoT (densification, renforcement des centralités) facilite le développement de transports collectifs au détriment de la voiture individuelle.

Le développement d'énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération permettra de valoriser et diversifier les ressources énergétiques : utilisation du potentiel solaire, géothermie, etc.

La maîtrise de la consommation d'énergie permettra de réduire les dépenses énergétiques.

Incidences négatives

Le SCoT n'aura pas d'incidence négative sur ce thème.

Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les effets négatifs du SCoT

La collectivité s'engage à réaliser des actions en faveur d'économie d'énergies sur leurs biens mobiliers et immobiliers. Cette maîtrise de la consommation permettra de réduire les dépenses énergétiques.

Elles peuvent ainsi servir d'exemple pour inciter les particuliers à aller dans ce sens. Des prescriptions sont possibles au niveau des PLU.

3.3.2.4. Les indicateurs

Un indicateur a été retenu pour suivre le développement des énergies alternatives et les économies d'énergie :

- Indicateur d'état → Nombre de bâtiments produisant des énergies alternatives sur le territoire (également bâtiments basse consommation (BBC), voire passifs),
- Indicateur de réponse → Nombre d'actions engagées pour les économies d'énergie fossile par la collectivité et en direction des habitants.

3.4. Dispositif de suivi

3.4.1. Définition

La plupart des initiatives d'élaboration d'indicateurs environnementaux propose une articulation autour du modèle Pression-Etat-Réponse (PER) mis au point par l' Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et reposant sur le principe de causalité :

*Les activités humaines et les politiques sectorielles sont des sources de stress pour l'environnement qui se trouve dans un **état**, dans une situation donnée. Les **pressions** engendrées par ces différentes sources de stress sous la forme d'émission de polluants, de consommation d'espace ou de ressources, ont des effets, des incidences, des impacts sur le milieu naturel et humain. Des mesures sont alors prises en **réponse** aux incidences (négatives) causées sur l'environnement.*

Source : Définition d'une méthode pour l'évaluation des SCoT au regard des principes du développement durable et construction d'indicateurs environnementaux, DIREN Languedoc-Roussillon, CETE Méditerranée, CERTU, février 2005.)

On cherche alors à relier les causes de changements environnementaux (pressions) à leurs effets (état), et finalement aux politiques, actions et réactions publiques (réponse) mises en place pour faire face à ces changements.

Les **indicateurs d'état** ont une fonction essentiellement descriptive rendant compte de l'état de l'environnement. Ils peuvent être comparés à des normes de référence ou un état zéro ou état de référence. Ces indicateurs, comparés à un état de référence, permettent d'apprécier les conséquences d'une action.

Les **indicateurs de pression** peuvent permettre une évaluation directe de l'efficacité des politiques mises en œuvre (en mesurant l'évolution des constructions de logements individuels ou la répartition modale des déplacements par exemple).

Les **indicateurs de réponse** évaluent, quant à eux, les efforts de l'autorité compétente, de la collectivité dans le cas d'un SCoT, pour améliorer l'état de l'environnement ou réduire les sources de dégradation face aux pressions sur l'environnement.

L'important n'est pas de décrire parfaitement la situation du territoire, mais de pouvoir décrire précisément l'évolution de ce dernier, en essayant de connaître la part du SCoT dans les différentes évolutions qui seront observées.

3.4.2. Construction des indicateurs

3.4.2.1. Indicateurs d'état

Nom de l'indicateur	Description	Source	Fréquence de mesure
Surface boisée	Hors monoculture (peuplier, etc.)	SIG : photo aérienne	Annuelle
Surface zones humides	Selon la définition de l'Agence de l'Eau : Milieu plus ou moins gorgé d'eau douce ou saumâtre, temporairement ou en permanence, et dont la végétation a un caractère hygrophile (qui absorbe l'eau) marqué : marais, ruisseaux, tourbières, étangs, mares, berge, prairies inondables, etc.	Agence de l'eau	Annuelle
Surface cultivée pour les agro-ressources	Suivi des différentes surfaces cultivées en fonction leur débouché : alimentation humaine, alimentation animale, agro-ressource.	Direction Départementale des territoires (DDT)	Annuelle
Evolution des cônes de vue	Au moyen de photographie pour les entrées de villes en limite de territoire du Beauvaisis	Agglomération du Beauvaisis	Annuelle

Nom de l'indicateur	Description	Source	Fréquence de mesure
Risques	Nombre d'arrêtés préfectoraux de catastrophes naturelles par type de risque survenus par tranche de 5 ans	Préfecture	Tous les 5 ans
Accidents de transport de matière dangereuse (TMD)	En nombre d'accident de TMD	DREAL, mairies	Annuelle
Qualité de l'air	Suivi de la qualité de l'air via les stations de mesures	Réseau Atmo	Annuelle
Fréquentation des Transports en Communs	Nombre de déplacements par habitants par an (train, bus et transport à la demande)	Conseil Général de l'Oise (bus, TER), Mairie (transport à la demande), SNCF, etc.	Annuelle
Linéaire de cheminements doux	En site propres aménagés et balisés : sentiers (GR, etc.) et cycles	Conseil Général de l'Oise, mairies	Annuelle
Nombre d'actions de valorisation des déchets	Part des différentes valorisations dans le traitement des déchets de la CAB	CAB	Annuelle
Mesure de la nuisance sonore des infrastructures routières	Carte départementale des nuisances sonores des infrastructures et évolution des points noirs du bruit	Conseil Général de l'Oise	Annuelle

Nom de l'indicateur	Description	Source	Fréquence de mesure
Mesure de la nuisance sonore de l'aéroport	Plan d'Exposition au Bruit	Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB)	Annuelle
Niveau nappe	Niveau des nappes sur le territoire	Gestionnaire du réseau AEP, Agence Régionale de Santé (ARS)	Annuelle, tous les printemps
Qualité de l'eau distribuée	Nombre d'analyses de l'eau distribuée conforme aux normes par rapport au nombre total d'analyse	ARS, rapport annuel sur la qualité de l'eau en Mairie.	Annuelle
Capacité des STEP	Capacité résiduelle des différentes stations de traitement des eaux usées	Mairies	Annuelle
Nombre de bâtiments produisant des énergies alternatives sur le territoire (également bâtiments basse consommation (BBC), voire passifs)	En nombre d'installation publiques et privées en terme : d'éolien, de solaire thermique, de solaire photovoltaïque, de chaufferie à énergie renouvelable, d'unités de méthanisation, de géothermie.	Mairies	Annuelle

3.4.2.2. Indicateurs de pression

Nom de l'indicateur	Description	Source	Fréquence de mesure
Surface de la tâche urbaine	Surface urbanisée	SIG, mode d'occupation des sols	Annuelle
Fréquentation des sites touristiques à caractéristiques écologiques	Fréquentation des sites touristiques à caractères écologiques par rapport à la fréquentation touristique totale.	Office du tourisme	Annuelle
Surfaces des terres agricoles faisant l'objet d'une convention	Contrat pour une Agriculture Durable (CAD), Mesures Agri-Environnementales (MAE)	Chambre d'agriculture, DDT	Annuelle
Nombre d'actions en faveur du paysage	Nombre d'actions pour conserver l'esthétisme urbain, et pour requalifier des sites dégradés	CAB	Annuelle
Surface dédiées aux activités économiques	-	SIG (photo aérienne), données de la CAB	Annuelle
Nombre d'entreprise à risque	Nombre d'entreprises à risque selon leur typologie de risques (SEVESO seuil bas, ICPE)	DREAL, mairies	Annuelle
Répartition modales des déplacements	Répartition des déplacements domicile-école entre les différents modes, données seront obtenues par enquêtes.	CAB	Annuelle ou bisannuelle (en raison de la lourdeur de la mise en œuvre des enquêtes)

Nom de l'indicateur	Description	Source	Fréquence de mesure
Actifs et déplacements	Evolution du nombre d'actifs habitant et travaillant sur le territoire, habitant et ne travaillant pas sur le territoire, n'habitant pas mais travaillant sur le territoire.	INSEE, Région, CAB	Annuelle
Quantité de déchets	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés	Mairies	Annuelle
Nombre d'anciens sites industriels dépollués	Nombre d'anciens sites industriels dépollués selon la base de données Basias	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	Annuelle
Volume d'eau prélevé	Volume d'eau total prélevé sur le territoire selon les usages (agricole, industriel, eau potable domestique)	ARS	Annuelle

3.4.2.3. Indicateurs de réponse

Nom de l'indicateur	Description	Source	Fréquence de mesure
Surfaces naturelles identifiées/protégées réglementairement	Natura 2000, réserve naturelle, arrêté préfectoral de protection de biotope, espace boisé classé, espace naturel sensible.	DREAL, Conseil Général de l'Oise	Annuelle
Nombre de Plan de Déplacement d'Entreprise établi sur le territoire	-	CCI, CAB	Annuelle
Nombre d'actions engagées par la collectivité pour la promotion des déplacements alternatifs à la voiture	Publicité, événements organisés, mesures prises	CAB	Annuelle
Nombre d'actions engagées pour les économies d'énergie fossile par la collectivité	Pour son patrimoine et vis-à-vis de ses salariés	CAB	Annuelle

3.4.3. Moyens mis en œuvre pour suivre les indicateurs

La CAB aura à sa charge le suivi d'une grande partie des indicateurs. Certains indicateurs nécessitent une organisation particulière pour la collecte et la conservation des données en vue d'une restitution annuelle à son « observatoire ».

Certains indicateurs nécessitent une organisation des mairies pour récolter, ou tout du moins conserver certaines données en vue d'une restitution annuelle à la communauté de communes.

La récolte des données sera réalisée préférentiellement au même moment de l'année, ceci afin d'éviter d'introduire des variabilités saisonnières dans les indicateurs (sauf exception).

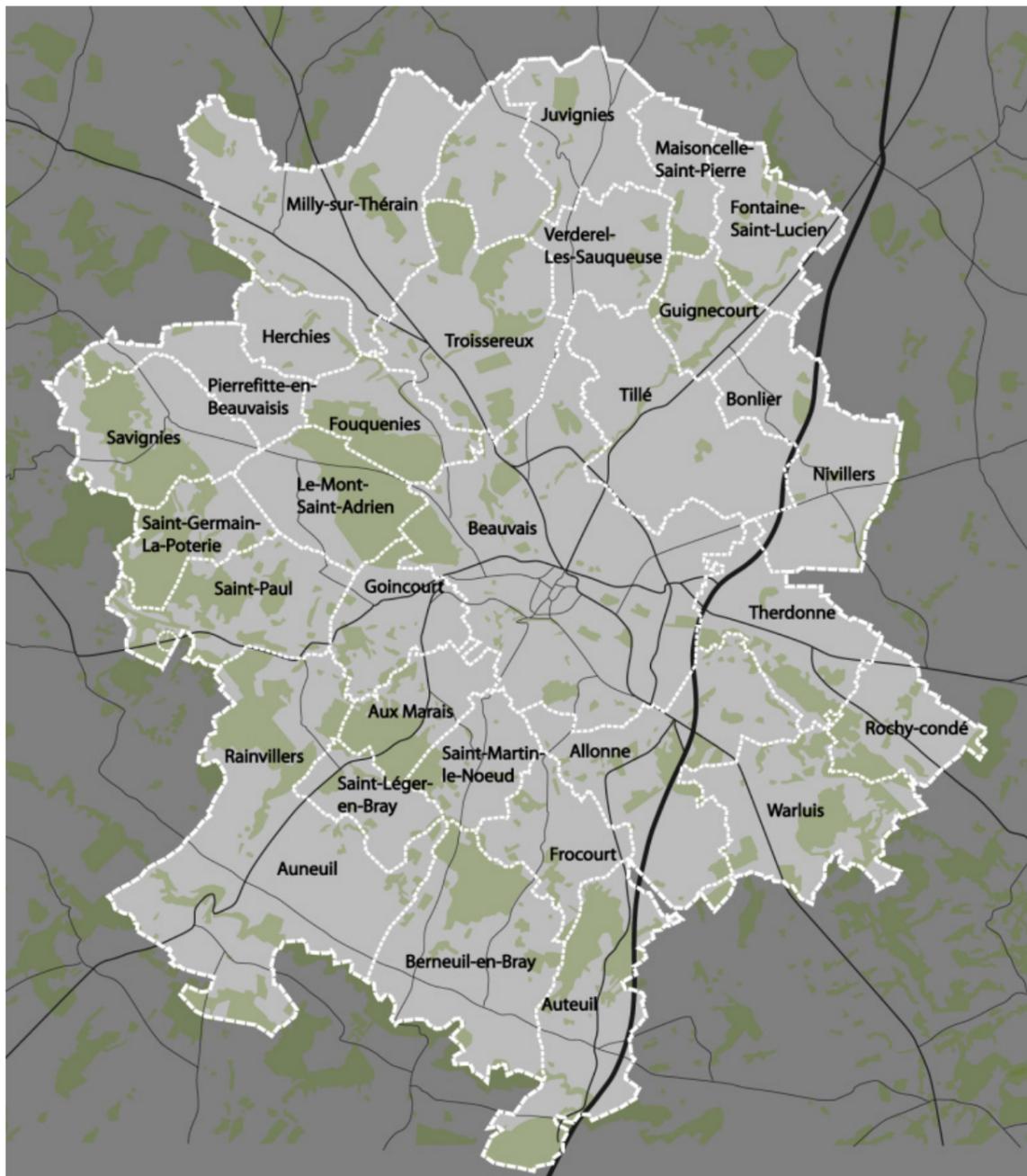


SCoT de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Résumé non technique

Le résumé non technique est une synthèse des informations contenues dans le rapport de présentation et a pour objectif de faciliter l'appropriation du SCoT par l'ensemble des acteurs du territoire. A ce titre, il reprend les points des différents chapitres qui sont essentiels à la compréhension du projet de développement du territoire et des actions retenues pour le mettre en œuvre.

Le SCoT du Beauvaisis couvre le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, qui compte 31 communes et une population globale estimée en 2006 à 70 404 habitants.



1. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic du rapport de présentation comprend d'une part le diagnostic général qui aborde notamment les thématiques de l'économie, habitat, déplacements, fonctionnement du territoire... et d'autre part un état initial de l'environnement. Le diagnostic permet de mettre évidence les points forts du territoire, ses points faibles, les opportunités et les besoins. Il identifie les enjeux.

1.1. Le diagnostic général

➤ Un positionnement géographique privilégié

Situé dans le département de l'Oise, en interface directe avec la région Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis constitue un des grands pôles urbains de la région Picardie et un pivot majeur de son développement économique.

En effet, elle bénéficie d'une situation privilégiée aux « portes » de la Région-Capitale, centre névralgique de l'économie nationale. Cette situation géographique favorable est renforcée par la proximité immédiate d'infrastructures autoroutières qui positionnent la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sur les grands axes de flux nationaux et européens et par la présence d'un aéroport international en pleine expansion. Le projet de liaison A16-A29 et la déviation de la RN31 viennent conforter ce positionnement particulièrement attractif.

➤ Sur le plan économique : une dynamique forte, créatrice d'emplois

La création importante et continue des emplois atteste du dynamisme économique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Entre 1990 et 1999, on recensait 3 500 emplois salariés supplémentaires, et 4 200 de plus entre 1999 et 2007.

L'évolution des emplois montre une importante tertiarisation des activités sur Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et pose la question de l'adéquation entre emploi proposé et le niveau de formation des actifs du territoire. L'activité industrielle décline. En revanche, on note une reprise des activités liées à la construction. L'activité agricole, bien que marquée par la concentration des exploitations, se maintient et le développement du « Pôle Agro-ressources » confirme l'excellence du territoire dans les domaines de l'agro-alimentaire.

L'activité touristique est relativement peu développée. La richesse des patrimoines naturels et culturels de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représente pourtant un potentiel d'attractivité touristique considérable d'autant que le Beauvaisis se positionne à proximité immédiate d'un marché captif majeur, l'Île-de-France, mais aussi sur des axes de flux internationaux par les infrastructures autoroutières et l'aéroport. Ce potentiel est insuffisamment exploité. L'offre d'activités touristiques diversifiée est présente, mais elle est peu structurée et « visible ». De plus, on constate une insuffisance d'hébergement diversifié nécessaire à l'ambition de devenir un territoire de destination et de séjour touristique.

Les emplois sont concentrés sur la ville-centre Beauvais (83 %) et les communes limitrophes sur sa façade orientale, Tillé et Allonne, qui, avec Auneuil au sud, émergent comme pôles économiques « secondaires », bien que leur poids est à relativiser au regard de Beauvais.

On retrouve cette hyperpolarisation pour les aménités : l'offre en commerces, services et équipements sont également concentrés sur Beauvais et sa façade Est.

L'enjeu pour la Communauté d'Agglomération de Beauvais, est de tirer profit de son positionnement pour poursuivre ce dynamisme économique et de l'emploi au service des habitants du territoire à travers la création d'espaces économiques offrant l'environnement qualitatif attendu par les entreprises, une diversification des activités et une politique de formation.

➤ Du point de vue de la démographie : un décalage entre évolution de l'emploi et évolution démographique qui fragilise la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

En effet, l'évolution démographique montre que si la population totale augmente légèrement, la tendance est à la stabilisation qui amorce une baisse démographique. Depuis 1990, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perd des habitants, que le solde naturel positif a pu compenser jusqu'à présent.

La création d'emplois bénéficie peu à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. En 2006, pour 4 200 emplois créés, l'agglomération compte seulement 700 actifs de plus et plus de la moitié des emplois qu'elle offre sont occupés par des personnes résidant en dehors.

Ces constats soulignent les spécificités de l'évolution de Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ces dernières décennies. Bassin d'emploi et pôle urbain majeur du Pays du Grand Beauvaisis, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a su développer une incontestable attractivité dans ses fonctions économiques et celles de ville-centre. En revanche, son attractivité résidentielle s'est quelque peu « figée » au profit des communes rurales du Pays impactant son évolution démographique, qui se traduit par un vieillissement important de la population et un déséquilibre générationnel et social préoccupant.

➤ L'habitat : une situation critique qui explique les constats démographiques

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne dispose pas d'une offre suffisante pour répondre aux besoins tant en termes de volume que de typologie de logements. Malgré une tendance à la reprise du rythme de construction entre 2005 et 2008, la production de logements est insuffisante depuis 1990 et ne permet pas d'absorber les besoins engendrés par le seul desserrement des ménages. Par ailleurs, le marché foncier et immobilier est tendu et les prix ne cessent d'augmenter. L'arrivée de nouveaux habitants accentue cette situation qui se traduit par le report résidentiel en dehors de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, accélérant d'une part le phénomène de périurbanisation, d'autre part la spécialisation du territoire par catégorie de populations.

L'enjeu pour l'agglomération est d'engager une politique ambitieuse en matière de logement afin non seulement de permettre aux actifs actuels et à venir qui occupent les emplois qu'elle offre d'y résider, mais aussi de permettre à chacun d'y réaliser son parcours résidentiel. Ce sont les priorités que vise le programme local de l'habitat (PLH) approuvé en mars 2010.

➤ Les déplacements : des modes peu durables...

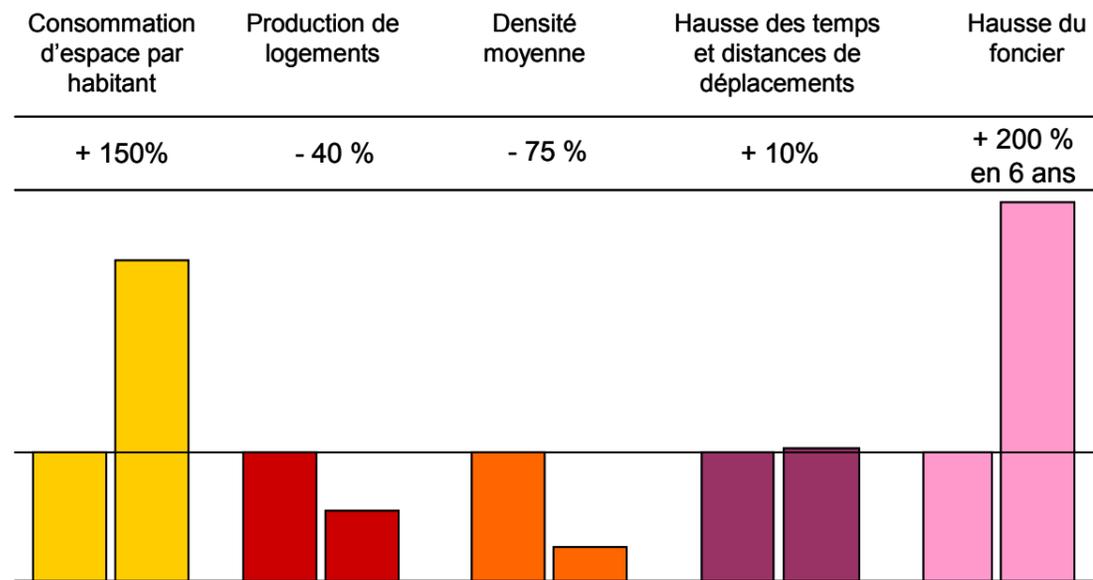
Concernant les déplacements, la voiture prédomine largement. Les trajets domicile-travail représentent une grande part des déplacements vers et à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ils s'ajoutent à ceux induits par les activités économiques (déplacements des marchandises) et par l'accès aux services de la ville-centre entraînant une congestion des principaux axes routiers de l'agglomération. Si les projets routiers contribueront à améliorer l'accessibilité de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, seule une politique de déplacements alternatifs à la voiture peut véritablement apporter des réponses durables.

➤ Le fonctionnement urbain et les paysages : une concentration des fonctions actives, une dispersion de la fonction résidentielle.

Le développement historique de l'agglomération s'est réalisé sur la ville de Beauvais, déjà pôle important à l'époque des Romains, puis le long des vallées du Thérain et de l'Avelon à l'ère industrielle et depuis la moitié du XX^{ème} siècle sur la façade orientale de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en lien avec les axes majeurs de communication (A1, A29). Ce développement relativement « compact » permet de préserver les espaces agricoles.

Cependant, l'évolution résidentielle de ces dernières décennies s'est traduite par un report dispersé sur les communes rurales plus éloignées de la ville centre et hors de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. De plus, le modèle de construction prédominant, « la maison individuelle sur de grandes parcelles », a favorisé un étalement urbain très consommatrice de foncier.

Ce mode développement est peu durable dans la mesure où il multiplie les déplacements, consomme un foncier précieux notamment pour l'agriculture et entraîne une banalisation préjudiciable aux paysages naturels et urbains.



1.2. L'état initial de l'environnement

➤ Caractéristiques physiques

Le Beauvaisis est un territoire aux multiples facettes géologiques et pédologiques, entraînant une richesse importante notamment en termes de paysage et de milieux naturels. La présence de craie, d'argile et de la vallée du Thérain confère au territoire des atouts importants pour l'exploitation des sols.

➤ L'eau

Le réseau hydrographique se structure autour du Thérain, cours d'eau de la vallée de l'Oise, qui draine le cœur de la CAB. Sur la craie, il est en liaison avec une nappe alluviale qui régule le débit des cours d'eau. Dans le Pays de Bray, il assure l'écoulement des eaux vers le Thérain sur des sols imperméables ne permettant pas l'infiltration vers la nappe.

Les eaux souterraines sont une ressource importante dans l'aquifère de la craie. Cette ressource est néanmoins fragile, posant des problèmes de qualité mais aussi, plus récemment, de disponibilité. Le fond de la vallée du Thérain se caractérise également par la présence de multiples plans d'eau (exploitation de gravières).

Les cours d'eau traversant le Beauvaisis ne sont pas domaniaux. L'entretien des berges, est donc à la charge des propriétaires riverains.

➤ Le milieu naturel

La mosaïque de milieux rencontrés sur le terrain doit être conservée. Ces milieux (cours d'eau, boisements, zones humides) sont des refuges pour les animaux. Ils servent à la fois d'habitat vital (sites de reproduction, de nourrissage, de repos...) et de corridor écologique (ensemble de milieux qui relie fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou à un groupe d'espèce).

Le territoire jouit d'une grande richesse naturelle (zones d'intérêt remarquables réglementaires et zones d'inventaires non réglementaires à fort potentiel écologique).

Le milieu naturel bien que fragmenté est très diversifié. Il existe notamment beaucoup de zones humides en lien avec les nombreux plans d'eau et cours d'eau du Beauvaisis.

➤ Le patrimoine

La majorité du patrimoine protégé de la Communauté d'Agglomération se trouve à Beauvais, que ce soit les 3 sites inscrits ou les 23 monuments historiques de la ville.

A l'époque, Beauvais disposait d'un patrimoine architectural et culturel riche dont la quasi-totalité fut détruite lors de la seconde guerre mondiale. Lors de la reconstruction, l'ancien plan a été respecté, mais la ville a été dé-densifiée et aérée.

➤ L'air

La qualité de l'air est globalement bonne dans le Beauvaisis, notamment compte tenu de la présence d'usines et de l'aéroport Beauvais-Tillé. Elle peut être encore améliorée par une politique de gestion des déplacements (Plan de Déplacements Urbains – PDU) et par des politiques d'incitations industrielles.

➤ Le bruit

Les efforts dans le Beauvaisis ont été très tôt concentrés sur l'aéroport de Beauvais-Tillé en faisant une infrastructure plutôt vertueuse à l'heure actuelle et à l'écoute de ses riverains.

Par contre, il existe beaucoup de voies bruyantes traversant les centres villes et les centre-bourgs et les réflexions sur la lutte contre les nuisances sonores d'origine routière doivent s'intensifier.

La déviation de la RN31 décalera le problème dans des zones moins densément peuplées, diminuant ainsi les nuisances.

Des arrêtés municipaux d'interdiction de circulation des poids-lourds sont utilisés ou prévus dans certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

➤ Les déchets

Le Beauvaisis s'inscrit au sein d'un territoire pionnier du tri-sélectif grâce au SYMOVE.

La CAB est désormais activement engagé dans la réduction du volume de déchets ménagers, et poursuit ses réflexions sur la valorisation énergétique des déchets. L'abondante communication (brochures) faite au public par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis permet de sensibiliser les habitants et professionnels aux « bonnes pratiques » dans le domaine.

➤ Les ressources

La CAB recèle d'importantes ressources géologiques (alluvions, argile, sables fins et craie). Néanmoins, l'exploitation de ces ressources ne suffit pas à alimenter la consommation locale. Le territoire doit donc importer des ressources géologiques, ce qui pose question en raison des surcoûts et des conséquences environnementales entraînées par ce transport. Il convient donc de préserver la possibilité de développement de nouveaux sites d'extraction sur le territoire de la communauté d'agglomération afin de combiner les besoins de développement de l'habitat et le respect de l'environnement.

La CAB exploite pour le moment assez peu les ressources énergétiques locales. Pourtant, des exemples de réalisations peuvent guider les réflexions : la réalisation d'une chaufferie-bois avec réseau de chaleur, sur la commune de Beauvais par exemple. Disposant de grandes surfaces boisées (bois, haies, peupleraies), cette solution paraît aisée à mettre en œuvre dans le Beauvaisis. Les autres sources d'énergie alternative que constituent la bio-méthanisation, le solaire, ou encore la géothermie sont à l'étude.

➤ Les risques

Sur le territoire du Beauvaisis, les risques technologiques sont peu nombreux et peu importants. Ils ne sont pas pour autant négligés puisque des exercices sont régulièrement effectués dans les écoles de Beauvais (où se localisent les 3 usines SEVESO) et un centre d'appels automatiques d'alerte est opérationnel.

Le Beauvaisis est beaucoup plus sensible aux risques naturels, notamment aux inondations. De nombreuses démarches sont mises en places pour mieux connaître et mieux gérer ce risque : PPRI, études hydrauliques...

2. LES MOTIFS FONDATEURS DU PROJET SCOT

A la base du projet se trouve le choix politique des élus de l'agglomération, qui souhaitent soutenir les dynamiques économiques créatrices d'emploi, mais en rééquilibrant les fonctions actives et résidentielles sur son territoire, notamment à travers une ambitieuse politique en matière de logement. Les objectifs sont de créer 5 000 à 6 000 emplois à l'horizon 2020 et d'accueillir une population d'environ 90 000 habitants, avec un ratio emploi/habitant autour de 1,8 (soit un 1,8 habitant pour un emploi). Pour cela, la politique en matière de logement vise une production de 8 500 logements supplémentaires à l'horizon du SCOT avec une répartition entre les typologies permettant de disposer d'une offre adaptée aux besoins et moyens des habitants. Ces choix s'inscrivent dans une démarche de développement durable qui place l'environnement au cœur des priorités. Il en résulte les orientations suivantes : un fonctionnement qui articule fonctions actives et résidentielles et favorise les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, un développement recentré sur la ville centre qui devra accueillir entre 60 % et 80 % des nouveaux logements, les villes portes et bourgs relais et qui s'appuie sur le renouvellement urbain et plus d'intensité dans le bâti, un développement qui préserve et valorise les espaces naturels et agricoles.

3. L'ÉVALUATION SUR L'ENVIRONNEMENT, LES MESURES COMPENSATOIRES ET LE SUIVI

➤ Incidence du SCoT sur l'environnement naturel, le cadre bâti et les paysages

Les objectifs répondent bien à un objectif de développement durable en termes de consommation d'espace : les milieux naturels sont conservés et l'agriculture préservée. Les formes d'urbanisation retenues vont permettre un recentrage sur la ville centre de Beauvais. L'augmentation de la population prévue passe toutefois par l'utilisation de nouveaux espaces au détriment des terres agricoles.

Le SCoT insiste sur la nécessité d'un renouvellement urbain de qualité, qui permette, tout en densifiant, une amélioration de la qualité de vie urbaine.

Le SCoT appelle à la préservation de la biodiversité tout en maintenant des continuités écologiques sur le territoire (trame naturelle et paysagère).

Les projets d'infrastructures de transport, les objectifs de croissance démographique et de croissance économique auront des incidences négatives sur les milieux naturels, d'où des risques de dégradation des milieux naturels environnants.

Les mesures pour éviter, réduire et si possible compenser ces effets négatifs seront envisagées au fur et à mesure des projets.

Toute action qui permettra de favoriser la fréquentation des milieux naturels ou agricoles va améliorer la qualité de vie des habitants. Toutefois, l'ouverture à une population croissante des milieux naturels environnants sera génératrice d'une pression accrue sur le milieu naturel. Les mesures envisagées pour cette thématique seront des mesures de gestion des sites agricoles ou naturels accessibles au public.

La protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles et le traitement des franges urbaines sont prévus. Cependant l'augmentation de la population et de développement de nouvelles zones d'activités impliquera localement des impacts paysagers. Les projets routiers devront être réalisés de façon à limiter leur impact en termes de coupures paysagères. Les projets d'aménagement devront conférer de la lisibilité aux paysages dégradés.

➤ Incidence du SCoT en matière de risques, de nuisances et de pollution

Le SCoT se donne les moyens, de façon indirecte, de limiter les phénomènes d'inondation (avec la politique affirmée du maintien d'une vaste superficie du territoire consacrée à l'agriculture et aux espaces naturels). La densification de l'habitat va augmenter localement le phénomène d'imperméabilisation : la problématique des eaux pluviales devra systématiquement être intégrée pour ne pas aggraver des problèmes locaux ou en aval. Le développement urbain pourrait être conditionné à une prise en charge à la parcelle des eaux pluviales (infiltration, réutilisation, etc.).

Aucune incidence positive n'est recensée concernant les risques technologiques L'accueil de nouvelles activités (potentiellement dangereuses) et les futurs projets routiers pourraient engendrer une augmentation du risque de transport de matières dangereuses. La problématique du transport des matières dangereuses devra être traitée au niveau d'un éventuel Plan de Déplacements Urbains (PDU).

La maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables va dans le sens d'une meilleure qualité de l'air (lutte contre les gaz à effet de serre en particulier), de même que l'incitation au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture. L'évolution de la population va toutefois générer de nouveaux besoins en énergie contribuant ainsi à l'émission de polluants dans l'air, tout comme l'accueil d'activités polluantes qui pourrait dégrader la qualité de l'air. Aucune mesure n'est envisagée.

Le SCoT est favorable au développement de transports en commun et des modes de déplacements « doux ». L'augmentation de la population et la création d'urbanisations nouvelles, sont cependant une source potentielle d'augmentation des contraintes et des nuisances en terme de déplacement (qualité de l'air, bruit, congestion routière). Les projets routiers vont engendrer localement, pour les populations riveraines, des nuisances supplémentaires en termes de qualité de l'air et de bruit. Les effets seront globalement positifs sur les déplacements, aucune mesure n'est donc envisagée.

Les orientations vont dans le sens de la réduction de la quantité de déchets et de l'amélioration de leur recyclage. Toutefois la croissance de population prévue participera à l'augmentation de la production de déchets ménagers. L'augmentation de la production de déchets ménagers pourra être compensée par des mesures de sensibilisation (réduction des déchets à la source), l'encouragement au tri et la promotion des politiques de valorisation.

Les orientations vont également dans le sens de la préservation des sols. Aucune incidence négative n'a été relevée sur cette thématique. Aucune mesure n'est envisagée.

Aucune incidence positive n'est recensée concernant le bruit. Les projets routiers devraient engendrer localement une augmentation des émissions sonores aux abords des axes. Aucune mesure n'est envisagée.

➤ Incidence du SCoT sur les ressources naturelles

La protection des zones humides, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des systèmes d'assainissement, et le type même de développement urbain défendu, contribuent à la protection de la qualité de la ressource en eau potable et à l'amélioration de la qualité des cours d'eau. L'évolution de la population engendrera des besoins supplémentaires en eau et augmentera les rejets à traiter, et donc la pression sur le milieu récepteur ; tout comme l'installation de nouvelles entreprises. Une gestion la plus économe et la plus respectueuse possible de la consommation et de la ressource en eau sera à inciter.

Le développement d'énergies renouvelables permettra de valoriser et diversifier les ressources énergétiques. La maîtrise de la consommation d'énergie permettra de réduire les dépenses énergétiques. La collectivité s'engage à réaliser des actions en faveur d'économie d'énergies sur leurs biens mobiliers et immobiliers ce qui permettra de réduire les dépenses énergétiques.

➤ Dispositif de suivi

Des indicateurs (reprise dans le corps de l'évaluation environnementale) ont été définis afin de suivre les différentes problématiques de chacun des thèmes abordés précédemment :

- Les indicateurs d'état, rendant compte de l'état de l'environnement.
- Les indicateurs de pression peuvent permettre une évaluation directe de l'efficacité des politiques mises en œuvre.
- Les indicateurs de réponse évaluent les efforts de la CAB pour améliorer l'état de l'environnement ou réduire les sources de dégradation.

La CAB aura à sa charge le suivi d'une grande partie des indicateurs.